BIB. COLL.
PICTAV. S.J.

30-1

CATALOGO INSCRIPTUS.
IHS
COLLEGIUM BRUGELETTENSE.

C 60-3

Triple
1979

(1)

(2) Eucharistie de l'ancienne Eglise

LA PRESENCE
DE IESVS-CHRIST
DANS LE TRES-SAINT
SACREMENT,

POVR SERVIR DE RÉPONSE AV MINISTRE qui a écrit contre la Perpetuité de la Foy de l'Egliſe Catholique, touchant l'Euchariſtie.

Par le R. P. JACQVES NOVET,
de la Compagnie de IESUS.

Loüé ſoit le tres-Saint Sacrement.

A PARIS,
Chez FRANÇOIS MUGUET, Imprimeur & Libraire ordin. du Roy, & de Monſeigneur l'Archeveſque, ruë de la Harpe, à l'Adoration des trois Rois.

M. DC. LXVI.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/lapresencedeiesu00noue_0

AV ROY.

SIRE,

Ie ferois tort à cét Auguſte Sacrement, dont j'entreprens la defenſe, ſi je ne mettois mon Ouvrage aux pieds

du Thrône de VOSTRE MAIESTE'; *puiſque c'eſt aſſez d'avoir ſa protection, pour eſtre victorieux de tous les ennemis de la Foy.*

La preſence réelle de IESVS-CHRIST *dans l'Euchariſtie n'a point de plus illuſtres témoins, apres les Apoſtres & les anciens Peres de l'Egliſe, que ces grands Monarques, & ces Rois Tres-Chreſtiens, de qui vous tenez le Sceptre & la vie.*

Ils ont de tout temps regardé le tres-Saint Sacrement, comme l'objet de leur particuliere veneration : & la perpetuité de leur foy touchant cét adorable Myſtere, eſt une preuve invincible de celle de l'Egliſe, qui ſuffit toute ſeule pour confondre l'he-

reſie, & détruire ce changement imaginaire, qu'elle nous reproche avec autant de temerité que d'injuſtice.

Ils ont fait gloire de recevoir leur Couronne du Fils de Dieu, qu'ils adoroient ſous les ſymboles ſacrez: Et Charlemagne voulut que ſon fils Loüis le Debonnaire la priſt ſur les Autels, pour luy montrer qu'il devoit eſtre heritier de ſa pieté, puis qu'il l'eſtoit de ſon Empire: que la Religion & l'Eſtat eſtoient inſeparables dans la Monarchie Françoiſe, & que le premier des deux, qui viendroit à manquer, tireroit apres ſoy la ruïne de l'autre par une ſuite inévitable.

Ils ont tenu à honneur de luy en

faire hommage : & Loüis XI. ayant eſté heureuſement guery apres la Communion, fit preſent de la Couronne de ſon Sacre à la Sainte Hoſtie de Dijon, témoignant par ce tribut reſpectueux, que c'eſt le pain du Ciel, qui fait vivre les Rois de la Terre, & qui maintient ce grand pouvoir, qu'ils ont ſur leurs Sujets.

Ils luy ont conſacré leurs Palais, pour le loger dans leurs chambres Royales : & Loüis XII. eſtant parvenu à la Couronne, luy dédia ſon Hoſtel, ſe perſuadant que le Ciel, qui avoit mis le Sceptre dans ſa Maiſon, l'avoit renduë Sainte, & qu'il n'y avoit point de demeure plus convenable à un Dieu reſidant parmy les

hommes, que la Maiſon des Rois de France.

Ils l'ont invoqué dans les combats: & Dieu qui preſide aux batailles, beniſſant leurs Armes d'une infinité de victoires, a toûjours fait voir que leurs vœux luy eſtoient agreables, & qu'il approuvoit leur foy.

Charles Martel à la journée de Tours allant au devant d'Abderame, qui conduiſoit une Armée de trois cens ſoixante & quinze mille hommes, communia avant que de donner le ſignal: & ſa devotion fut ſuivie de la déroute generale des ennemis, & d'un glorieux triomphe, qu'il acheta par la perte de quinze cens hommes ſeulement.

ſont r'entrez dans leur devoir.

L'Hiſtoire de voſtre Royaume, SIRE, *nous apprend que Berenger n'oſa publier ſes erreurs ſous le Regne de Robert, parce que ce religieux Prince avoit fait auparavant ſentir à Leutheric Eveſque de Sens, combien ces mal-heureuſes opinions luy déplaiſoient : & ſi la guerre, qui s'alluma dans le Royaume apres ſa mort, ne permit pas à ſon fils de faire tout ce qu'il euſt deſiré, il ne laiſſa pas de contribuer tout ce qu'il pût de ſes ſoins, & de ſon authorité pour étouffer l'hereſie, & procurer la paix de l'Egliſe.*

L'on ſçait avec quelle douleur François I. apprit, que les Calvi-

niſtes en ſon abſence avoient ſemé dans Paris des Eſcrits ſcandaleux contre l'Euchariſtie. Il partit promptement de Tours, pour en faire une punition exemplaire, & voulut luy-meſme faire amende honorable à IESVS-CHRIST *dans une Proceſſion ſolemnelle, marchant à pied, la teſte nuë, la torche en main, depuis S. Germain juſques à Noſtre-Dame, accompagné de la Reyne, & de toute la Maiſon Royale, le Dauphin portant le Poiſle ſur le Saint Sacrement, avec les Ducs d'Orleans & d'Engouleſme ſes Freres, & le Duc de Vendoſme Premier Prince du Sang.*

Mais, SIRE, *l'exemple de Loüis*

XIII. voſtre Pere, de glorieuſe memoire, ſurpaſſe tous ceux qui l'ont devancé : ſa main a eſté fatale à l'hereſie : il a abbatu le Donjon, où elle s'eſtoit fortifiée : il y eſt entré victorieux, mais ce n'a eſté qu'à la ſuite du Saint Sacrement, auquel il donnoit l'honneur de ſa victoire : & s'il n'a pas achevé ce qu'il avoit projeté pour la reduction entiere des Heretiques, ç'a eſté pour partager ce grand Ouvrage avec VOSTRE MAIESTE', *& vous laiſſer la gloire de les remettre ſous l'Empire de* IESVS-CHRIST, *comme il les a rangez ſous voſtre obeïſſance.*

Et veritablement, SIRE, *cette entrepriſe eſt digne de V. M. qui ne ſe*

plaiſt qu'aux grandes choſes.

Le Royaume du Fils de Dieu n'eſt point du monde : mais pourtant il eſt dans le monde, & c'eſt le ſalut du monde, qu'il y exerce ſon pouvoir, & qu'il regne ſur les hommes, auſſi bien que ſur les Anges. Il eſt dit que tous les Roys luy rendront hommage, & nous voyons cette prediction accomplie dans toute l'étenduë de l'Vnivers. Les plus hautes puiſſances adorent l'eſcabeau de ſes pieds : l'Agneau Immaculé eſt aujourd'huy dominateur de la Terre, & le Sacrement de l'Autel, eſt un Sacrement victorieux, qui a ſubjugué tout le monde. Les Aigles de l'Empire volent au tour de ce Myſtere, & ſe

nourriſſent du corps & du ſang de IESVS-CHRIST: *les Lyons d'Eſpagne y trouvent de la force: & les roſes d'Angleterre en ont autres fois tiré leurs plus doux parfums.*

Mais il faut avoüer qu'il ſe plaiſt ſur tout parmy les Lys: Que ſi le S. Sacrement eſt le threſor du Ciel, l'heritage des enfans de Dieu, & le pain delicieux des Roys, le Roy de France, qui eſt le Fils aiſné de l'Egliſe, y a plus de droit que les autres, & qu'apres avoir toûjours ſi conſtamment ſoûtenu le Saint Siege, apres avoir donné de ſi frequentes batailles contre les Infidelles, fait paſſer des Troupes innombrables dans l'Orient pour le reſtabliſſement

du Royaume de Dieu, purgé l'Eſpagne des Mahumetans, empéché trois fois la demolition des ſaints lieux, porté la lumiere de l'Evangile aux Saxons & aux Danois, en un mot, apres avoir étendu le Domaine de IESVS-CHRIST *juſques aux extremitez de la Terre, il merite de l'approcher de plus prés, d'eſtre le premier aſſis à ſa ſainte Table, & d'avoir la meilleure part à ſes faveurs.*

Cette conſideration, SIRE, *nous fait connoiſtre quel eſt l'aveuglement de nos Religionnaires, que l'Authorité de tant de Roys ne peut retenir dans le reſpect, qu'ils doivent au Fils de Dieu, qui a eſtably ce divin*

Sacrement dans l'Egliſe, comme le Thrône de ſon amour.

Ie ne m'étonne pas ſi ſaint Loüis ayant laiſſé ce riche threſor pour gage de ſa rançon au plus grand ennemy du Chriſtianiſme, cet infidelle le garda avec une reverence, qui n'avoit rien de barbare: C'eſt un coup de Dieu, à qui rien n'eſt difficile, que l'impoſſible. Mais il eſt étrange que des hommes, qui font gloire d'eſtre Chreſtiens, ayent moins de pieté que les Sarrazins: & qu'apres avoir tout renverſé dans la Religion, ils nous imputent le crime qu'ils ont commis, & nous accuſent d'un changement dont la fauſſeté eſt condamnée par autant de Iuges que V. M. SIRE,

a de Predeceſſeurs, en remontant ſucceſſivement, & ſans interruption juſques à Clovis le plus ancien de tous les Roys Chreſtiens, de qui Dieu vous a mis le Sceptre en main, & le Zele de la Religion dans le cœur.

C'eſt ce Zele, SIRE, *qui tient tous vos bons Sujets ſi étroitement attachez au reſpect & à l'obeyſſance qu'ils doivent à V. M.*

Ils regardent avec admiration les autres vertus, qui vous rendent le Prince du monde le plus grand & le plus parfait : Mais le ſoing que vous prenez de retablir l'honneur des Autels, & la Foy de nos Peres, dans tous les lieux où elle avoit eſté abolie, fait qu'ils redoublent leurs

plus ferventes prieres pour la conſervation de voſtre Perſonne & de voſtre Eſtat.

Il eſt vray, SIRE, que Dieu vous a donné de grands charmes pour gagner les cœurs : Mais V. M. ne les peut employer avec plus de gloire, qu'à les reunir dans la Foy, & dans la veneration du Tres-Saint Sacrement de l'Autel, qui eſt le Sacrement d'unité, ſelon les Peres, & le lien ſacré de la Paix. Cette conqueſte vous ſera plus honnorable, que tous les triomphes des Ceſars : Elle vous attirera la benediction du Ciel, l'applaudiſſement des Anges, & la protection de Dieu meſme, qui veillera ſur voſtre Eſtat, tandis que vous

prendrez les intereſts de ſa gloire.

Ce ſont les vœux continuels que fait tous les jours devant l'Autel de l'Agneau,

SIRE,

DE VOSTRE MAIESTE'

Le tres-humble, tres-obeïſſant, & tres-fidelle Sujet & Serviteur IACQUES NOÜET, de la Compagnie de IESUS.

PERMISSION.

E ſouſſigné Provincial de la Compagnie de IESUS en la Province de France, ſuivant le Privilege qui nous a eſté octroyé par les Roys Tres-Chrêtiens Henry III. le 10. May 1585. Henry IV. le 20. Decembre 1603. & Louys XIII. le 14. de Février 1612. par lequel il eſt deffendu à tous Imprimeurs & Libraires d'imprimer aucuns Livres de ceux de noſtre Compagnie, ſans permiſſion des Superieurs d'icelle ; permets au Pere IACQUES NOÜET, de la meſme Compagnie, de faire imprimer par tel Imprimeur & Libraire qu'il voudra, un Livre intitulé *La Preſence de* IESUS-CHRIST *dans le Tres-ſaint Sacrement, Pour ſervir de Réponſe au Miniſtre qui a écrit contre la Perpetüité de la Foy de l'Egliſe Catholique, touchant l'Euchariſtie*, veu & approuvé par trois Theologiens de noſtre Compagnie : En foy dequoy j'ay ſigné la preſente Permiſſion. A Paris ce 14. Novembre 1666.

IACQVES BORDIER.

PREFACE.

L'Heresie eſt une maladie d'eſprit ſemblable à celle du corps, que nous appellons du nom de Vertige, parce qu'il eſt avis à ceux, qui en ſont travaillez, que tout tourne, & que le monde ſe renverſe, quoy que tout ce changement ſe faſſe dans leur teſte par le mouvement impetueux des fumées, qui montent au cerveau, & par la trop grande agitation des eſprits.

Les Heretiques de noſtre temps ſouffrent la meſme confuſion dans leurs penſées : Ils croyent que tout eſt renverſé dans l'Egliſe Romaine, & que la foy des premiers ſiecles eſt aujourd'huy entierement alterée : Mais en effet, cette alteration n'eſt que dans leur idée, & la diverſité de leurs opinions en un point ſi conſiderable, fait voir avec certitude, que ce n'eſt qu'une pure illuſion.

Sebaſtien Francus, aſſure que l'Ante-Chriſt a commencé à paroiſtre dés le temps des Apoſtres, & que l'on veid bien-toſt aprés par ſon entremiſe la Foy eclypſée, l'uſage des Sacremens tourné en abus, l'Egliſe corrompuë de telle ſorte, qu'elle eſt

Sebaſtianus Francus in epiſtola de abrogandis in univerſum omnibus ſtatutis eccleſiaſticis.

demeurée inviſible durant quatorze ſiecles, ſans qu'on en puiſſe reconnoiſtre les traces dans un ſi long eſpace de temps.

Hooker l'appelle ainſi dans ſa Police eccleſiaſtique.

L'Egliſe reformée de Tranſſylvanie, marque le commencement de l'Ante-Chriſt au ſecond ſiecle. N'apperus croit qu'il ne parut qu'au quatriéme, & que c'eſtoit le Pape Sylveſtre. Melancthon, dit que Zoſime fut le premier Ante-Chriſt qui occupa le Siege de Rome, & qu'aprés luy il ne s'y trouva plus de vrays Eveſques. Beze & Witaker eſtiment que ſaint Leon, *fut le grand Architecte du Royaume de l'Ante-Chriſt, qui inſpira l'orgueil & l'amour de la domination ſi contraire au Chriſtianiſme, à ceux qui luy ſuccederent au gouvernement de l'Egliſe.* Rivet appelle Boniface le precurſur de l'Ante-Chriſt, & Woton *le premier Ante-Chriſt découvert.* Bullinger le met en l'année 673. qui fut, à ce qu'il dit, *une année fatale à toute l'Egliſe.* Iunius deſcend encore plus bas juſques à Gregoire VII. Foxius juſques au commencement du quatorziéme ſiecle.

In libro cui titulus. Pramonitiones Chriſti & Apoſtolorum de abolendo Chriſto per Antichriſtum.

Napperus in Apocal. pag. 66. & 68.

Melancthon in locis.

Beza in confeſſione generali c. 7. ſect. 12.

Vvittaker de conc. contra Bellarmin. Vide eŭdem de Eccleſia contra Bellarm. contro. 2. q. 4. ubi ait D. Gregorium fuiſſe ultimŭ Papam, cæteros Antichriſtos.

Vvotton in examine tituli cleri Romani p. 330.

Bullingerus in Apocal. in c. 13. & in præfatione ſuper Apocal.

Iunius & Foxius in Apocal.

Dans cette oppoſition de ſentimens ſi contraires, les ennemis de l'Egliſe Romaine ſe trouvent partagez à peu prés comme les Renards de Samſon, qui ſe tenans tous par la queuë, tournoient la teſte, & couroient l'un d'un coſté, l'autre de l'autre. Ils nous reprochent tous le changement, ſans pouvoir convenir ni du temps, ni de la maniere qu'il s'eſt pû faire : & par un juſte aveuglement, penſans mettre le trouble parmi nous, ils tombent eux-meſmes dans le deſordre, eſtans à la fin con-

traints d'avoüer, *qu'ils ne ſçavent, ni par qui, ni en quel temps l'ennemy a ſemé noſtre doctrine, ni qui en a eſté le premier autheur.* Ce n'eſt point à nous, dit celuy-cy, de determiner le temps auquel l'Egliſe a commencé à défaillir. On ne convient pas du point de ſa decadence, dit l'autre. Il eſt difficile, dit Wittaker, d'en donner une reſolution certaine. Il y a une grande diverſité d'opinions ſur ce ſujet, dit Danæus. Quelques-uns ſoûtiennent que c'eſt le dixiéme ſiecle, les autres le cinquiéme, les autres le quatriéme. Et Winkelman écrivant ſur l'Apocalypſe : Il y en a, dit-il, qui mettent la fin de la perſecution de l'Ante-Chriſt en l'année 1517. lors que Monſieur Luther commença ; & ainſi ſa naiſſance ſeroit en l'année 257. Les autres le font commencer en l'année 412. Les autres en l'année 414. Les autres en l'année 606. en laquelle Phocas confirma la primauté du Pape.

Il eſt aiſé de juger par cette incertitude flottante d'opinions vagues & indeterminées, que ce changement imaginaire que nos Religionnaires imputent à l'Egliſe Romaine, n'eſt qu'un vain pretexte, & une feinte de laquelle tous les Novateurs ont coûtume de ſe ſervir, pour rejetter ſur les fidelles le crime d'hereſie, dont ils ſont eux-meſmes convaincus ; comme ceux qui broüillent dans l'Eſtat, couvrent ordinairement leurs pernicieux deſſeins du zele du bien public, & de la reformation des abus qui ſe commettent.

En effet, ſi l'Egliſe Romaine avoit ſouffert quel-

Neſcimus per quem aut quo tempore inimicus veſtram doctrinam ſeminarit : Nec quis fuerit primus ſingularũ blaſphemiarum veſtrarum author compertum habemus. *Pouvellus in animadverſionibus in ſupplicationem Papiſtarum.*

Non eſt noſtrum deſignare quo tẽporis momento cœperit Eccleſia deficere. *Bucanus in locis cõmunibus p. 466.* *Vvittaker. in reſponſ. ad rationes Cãpiani rat. 7. pag. 101.* *Couvellus contra Ioannem Burgeſium.* *Vvinkelmanus in Apocal. pag. 263.*

que alteration dans la Foy, le changement d'un Corps si fleurissant, si Noble, & si connu par toute la terre, n'auroit jamais pû demeurer inconnu, & j'ose dire qu'il auroit plus éclaté, que la décadence de l'Empire, veu que la ville de Rome par le témoignage des Peres, a porté plus loin la gloire de son Empire par la Religion, que par les armes, & par la pureté de sa Foy, que par la puissance temporelle de ses Monarques. *Amplior facta est arce Religionis, quàm solio potestatis.*

Sedes Romæ Petri quæ Pastoralis honoris
Facta caput mundi, quidquid non possidet armis
Religione tenet.
Prosper. de Ingratis.

La vraye Eglise de IESUS-CHRIST, est la regle de nostre Foy, & la Foy est immuable, comme elle n'est point sujete au changement, elle n'a point aussi besoin de reformation, les Heretiques sont ceux qui s'en separent.

Regula fidei una omnino est, *sola*, immobilis, & irreformabilis. *Tertul. l. de Virg.*

Qui a jamais introduit une Heresie, comme dit Vincent de Lerins, *qui ne se soit auparavant separé de la creance commune, ancienne & universelle de l'Eglise Catholique? Cela est plus clair que le jour, par les exemples qu'on en peut produire*, & l'Ecriture mesme le decide. *Hi sunt qui segregant semetipsos*, qui sont ceux qu'on doit tenir pour Heretiques? ceux qui se separent de l'Eglise.

Quis unquam hæreses instituit, nisi qui se prius ab Ecclesiæ Catholicæ universitatis, antiquitatis cõsensione discreverit? Quod ita esse luce clarius exempla demõstrant. *Vincent. Lerin. lib. contr. hæreses c. 34. Iuda 9.*

Si donc l'Eglise Romaine estoit tombée dans l'Heresie, en changeant son ancienne doctrine, il faudroit qu'elle se fust separée de la vraye Eglise de IESUS-CHRIST, puis que la marque des Heretiques selon l'Ecriture, *est de sortir de l'Eglise.* Et si elle s'en estoit separée, il faudroit qu'on pust dire au vray, en quel temps, & par qui, & de quel corps elle seroit sortie.

Nous

Nous ſçavons bien que les Calviniſtes & les Lutheriens ſont ſortis de ſon ſein : Que Luther eſtoit Moyne, & qu'il renonça à ſes vœux, & à l'obeïſſance du Saint Siege, pour ſe plonger dans les plaiſirs : Que Calvin eſtoit Eccleſiaſtique, & qu'il fit un nouveau parti dans la France. Perſonne n'en peut douter, & leurs diſciples meſmes ne le peuvent deſavoüer.

Abſurdum eſt poſtquã deceſſionem à toto mundo facere coacti ſumus, inter ipſa principia alios ab aliis diſſilire. *Calvin. ep.* 141. *pag.* 273.

Mais que l'Egliſe de Rome ſe ſoit jamais ſeparée du vray Corps myſtique de IESUS-CHRIST, qu'elle ait alteré les dogmes de la Foy, qu'elle avoit receus des Apoſtres, & répandu dans l'Vnivers, comme dit ſaint Paul, cela ne ſe trouve point. Les Autheurs anciens, qui ont marqué ſi ſoigneuſement toutes les Hereſies, n'ont point parlé de celle-là, qui ſeroit neantmoins la plus conſiderable de toutes. Perſonne ne s'eſt aviſé de ſa ſeparation, que ceux qui ont fait divorce d'avec elle dans ces derniers temps, & qui n'en peuvent rien dire, que ce que la paſſion leur ſuggere.

Perſonne ne luy a reproché l'innovation que des Novateurs, à qui l'on pourroit dire ce que diſoit Optat aux Donatiſtes : *Inveniſtis Diaconos, Presbyteros, Epiſcopos, feciſtis laïcos, agnoſcite vos animas evertiſſe.* Vous nous accuſez de changement, vous qui avez tout renverſé. Vous avez trouvé des Diacres, des Preſtres & des Eveſques, & vous en avez fait des laïques. Vous avez trouvé des Sacremens, & vous en avez oſté l'uſage. Vous avez trouvé des Autels conſacrez à Dieu, & vous les avez rendus.

Optat. l. 2.

profanes. Vous avez trouvé l'unité dans le Bercail de IESUS-CHRIST, & vous y avez mis la division. Reconnoissez donc que le changement vient de vous, & que vous avez perverty les ames.

Ce sont-là les accusateurs de l'Eglise, qui ont inventé cette calomnie, & qui ne conspirent ensemble que pour luy nuire, encore ne peuvent-ils s'accorder. Les uns accusent le Pape Sylvestre, les autres en veulent à Zosime, les autres attaquent Gregoire, & les autres Nicolas. Les uns mettent le changement dés le commencement des premiers siecles, les autres vers la fin, les uns plus bas, les autres plus haut. Quelques-uns disent qu'ils n'en sçavent rien, & disent vray. Il y en a mesme qui confessent, que l'*Eglise Romaine* [a] *n'est jamais sortie d'aucune autre Eglise visible ; mais qu'il n'importe pas.* [b] *Qu'elle a toûjours esté de la Communion de celles qui n'ont point erré dans la Foy. Que les fausses doctrines s'y sont tellement établies, que ceux qui les ont enseignées, & ceux qui les ont improuvées, sont demeurez dans la mesme Communion, & qu'il est absurd de leur demander les circonstances du lieu, du temps, & des autheurs du changement, parce que personne n'en a parlé.*

a *Sutcliffus in respons. ad petit. Sacerdotũ Missantium c. 7.*

b *Fieldus de Ecclesia l. 5. c. 13.*

N'apperus avouë, que l'*Eglise Romaine a regné sur toute la terre, l'espace de mille deux cent soixante ans, sans aucune contradiction notable.* Et Fulco se voyant pressé de dire, quelle estoit l'origine du changement, qu'il reprochoit à cette Eglise, dit *que c'est le Mystere de l'Apocalypse, qu'on ne pouvoit pas impugner, parce qu'il estoit caché. Que la corruption*

Napper. in Apocal. pag. 68.

Fulco in duplicatione ad Brisloum. & in respons. ad Pseudo Catholicum. & in confutatione Purgatorij.

se gliſſa peu à peu, en ſorte que les vrays Paſteurs ne s'en apperceurent pas, eſtant occupez à déraciner les autres Hereſies, comme celles des Valentiniens, des Marcionites, & des Manicheens, ou empeſchez à d'autres affaires, qui ne leur permirent pas de s'informer de ces alterations, ou bien enfin qu'ils les negligerent, ſi tant eſt qu'ils en euſſent la connoiſſance. Ioint que les dogmes qu'elle faiſoit paſſer pour Orthodoxes, ne reſpirants en apparence que pieté, comme par Exemple, la Priere pour les Morts, le peuple les receut avec avidité, l'uſage les confirma, & puis enfin, ſaint Auguſtin & les autres Peres les approuverent, ſans les examiner à la regle de l'Ecriture.

De là vient qu'ils ſe donnent la liberté de cenſurer indifferemment tout ce qu'ils rencontrent dans leurs écrits, qui n'eſt pas conforme à leurs fauſſes Maximes. Ils blâment ſaint Gregoire de Nyſſe, d'avoir enſeigné, *que le pain n'eſt pas fait le Corps de* IESUS-CHRIST *parce qu'on le mange; mais qu'il eſt changé au Corps par la parole, ainſi que le Verbe l'a dit. Cecy eſt mon Corps.* [b] Ils condamnent ſaint Chryſoſtome, parce qu'il eſtablit la Tranſſubſtantiation. [c] Ils ne peuvent croire S. Cyrille, lors qu'il dit que la ſubſtance de la chair & du ſang de IESUS-CHRIST eſt unie à la benediction; c'eſt à dire au pain ſanctifié. [d] L'Autheur du Livre des Sacremens, qui eſt attribué à S. Ambroiſe leur déplaiſt, parce qu'il parle trop clairement de la preſence reelle, & de la converſion du pain au Corps de IESUS-CHRIST. [e] Ils condamnent generalement tous les anciens Peres,

a Centur. cent. 4. col. 287.

b Centur. 5. col. 517. & Muſcul. in locis comm. pag. 336.

c Petrus Martyr in epiſt. ad Bezam pag. 106. & ep. ad Calv.

d Centur. cent. 4. c. 4. col. 295.

e Petrus Martyr in locis comm. par. 4. & Calvinus & alij.

qui ont changé, disent-ils, la table du Seigneur en Autel, & le Sacrement en Sacrifice. [f] Ils les reprennent d'avoir mis l'Eucharistie en reserve, & revoquent en doute la Sainteté de cette pratique: [g] Enfin, ils se plaignent de ce que l'erreur des Papistes touchant la Transsubstantiation, s'est glissée trop tost dans l'Eglise; [h] Et qu'on ne peut sçavoir au vray, quand celle de la presence reelle a commencé.

f Fulco contra Sanderum & alij.

g Adamus Frăcis. in margaritâ Theolog. pag. 256.

h Antonius de Adamo in anatomiâ Missæ. pag. 236.

Voilà comme les Heretiques nous debitent leurs songes, touchant le changement de l'Eglise, dont la fausseté est suffisamment refutée par la contrarieté de leurs témoignages, nul d'entr'eux ne meritant d'estre crû, parce que tous se contredisent, & qu'ils veulent tous qu'on les croye sur leur bonne Foy, sans rendre raison de leur avis.

L'Autheur qui a écrit depuis peu contre la Perpetuité de la Foy touchant l'Eucharistie, s'estant trouvé engagé dans cet embarras, par la necessité de son sujet, a bien-tost reconnu qu'il ne falloit pas nous abandonner tous ces grands hommes de l'antiquité: il a bien veu que c'estoit nous donner un avantage incomparable, que de leur attribuer nos doctrines, que le blâme qu'on leur imputoit de les avoir suivies, estoit nostre justification & nostre gloire, & qu'il n'y avoit point d'apparence qu'ils eussent eu si peu de lumiere pour reconnoistre le changement de l'Eglise, s'il eust esté déja de leur temps, ou si peu de zele pour le reprendre. C'est pourquoy il recule tant qu'il peut pour se défaire

de cette difficulté, & ne pouvant deſcendre plus bas que le dixiéme ſiecle, il ſe cache dans les tenebres épaiſſes, qui ſe repandirent en ce déplorable temps ſur toute la face de l'Egliſe. Là il ſe retranche comme il peut, aſſurant que l'Egliſe Romaine, qui avoit eſté juſqu'alors dans la Foy de l'abſence reelle, degenera peu à peu de la pureté de ſa doctrine, & qu'en moins de deux ſiecles, d'Orthodoxe qu'elle eſtoit auparavant, elle ſe trouva ſans s'en appercevoir, non ſeulement Heretique, mais Idolâtre, adorant le pain & le vin de l'Euchariſtie, comme le Corps & le Sang de IESUS-CHRIST, dont ils ne ſont, comme il pretend, que la figure.

Mais ne ſe ſentant pas aſſez fort, pour ſoûtenir ſon opinion, & luy donner quelque couleur de probabilité, il ſort des bornes de la diſpute, & faiſant des courſes au loin, comme pour amaſſer de nouvelles forces, il s'appuye premierement du témoignage des ſens, qui combattent ouvertement la preſence reelle: Ne ſe ſouvenant pas de ce que dit ſaint Auguſtin contre les Donatiſtes, que tous les Schiſmes & toutes les diſſenſions ſont venuës de ce coſté-là, parce que l'homme animal ne comprend point les choſes, qui ſont de l'Eſprit de Dieu. *Ex ipſo autem animali ſenſu, quia homo animalis non percipit ea quæ ſunt Spiritus Dei, omnes diſſenſiones & Schiſmata generantur.* *S. Aug. l. 1. cont. Donatiſtas.*

De là il paſſe à la raiſon humaine, qui a la veuë ſi courte, qu'il eſt aiſé de la ſurprendre, ſi el-

le n'eſt éclairée des lumieres de la Foy.

Et puis il fait montre de l'Ecriture dont il ſe vante d'eſtre le depoſitaire : mais n'y trouvant point ſes ſeuretez, il paſſe legerement par deſſus, & ſe jette dans la doctrine des Peres, comme ceux qui ſe ſentent pourſuiuis des Provoſts, ſe ſauvent dans les Foreſts, pour y trouver quelque retraite.

C'eſt ce qui m'a obligé à le ſuivre, afin de le ramener au point du changement, d'où il s'eſtoit éloigné. Et parce qu'il a affecté de paroiſtre de bonne intelligence avec les anciens Docteurs de l'Egliſe, je me ſuis ſervy de leur authorité dans toutes les parties de cét Ouvrage.

Au premier Livre, je luy montre que les Sens ne ſont point juges legitimes de la verité de nos Myſteres, & qu'il eſt étrange qu'il employe ſi ſouvent leur témoignage, veu que les Peres l'ont ſi conſtamment reprouvé.

Au ſecond, je refute par les meſmes Peres toutes les preuves qu'il a tirées de la Philoſophie, & de la raiſon humaine.

Au troiſiéme, je luy fais voir l'abus qu'il a fait de l'Ecriture, pour avoir preferé ſon ſens à celuy des anciens, à qui Dieu a donné l'intelligence de ſa parole.

Au quatriéme, je luy montre que les dogmes de la preſence reelle, de la Tranſſubſtantiation, & de l'adoration de l'Euchariſtie ont eſté reconnus de toute l'antiquité, enſeignez par tous les Peres, jamais combatus que par les Heretiques, & que le ſilen-

ce des Payens qu'il a tant rebatu, n'eſt qu'une invention de ſon eſprit, qui eſt ſans fondement, comme le reſte de ſes preuves eſt ſans ſolidité.

Enfin, l'ayant ramené au point du changement pretendu de l'Egliſe par les meſmes voyes, par leſquelles il s'en eſtoit écarté, j'en découvre la fauſſeté par des raiſons invincibles, priſes des circonſtances des temps, qui l'ont devancé, du ſiecle auquel il eſt arrivé, & de ceux qui l'ont ſuivy.

Au reſte, j'ay crû devoir icy avertir le Lecteur, que je n'entreprens dans cette Controverſe, que la défenſe de l'Egliſe Catholique, ſans toucher aux reproches particuliers, que noſtre adverſaire fait à celuy qui a écrit pour la perpetuité de la Foy. I'ay dû faire cette diſtinction pour pluſieurs raiſons, mais particulierement pour ne point entrer dans un demeſlé, qu'ils vuideront tous deux enſemble, quand il leur plaira, & comme ils jugeront à propos.

On pourroit trouver à redire, ſi je m'ingerois dans les affaires d'autruy : mais pour la cauſe de l'Egliſe, tout le monde y eſt intereſſé : châcun eſt ſoldat pour la défendre, & ſi j'y prens quelque part, perſonne ne le peut dés-approuver. I'ay ſaint Auguſtin pour mon garand, & il me ſemble que je puis dire avec luy. *Si rectè perſequor occultè proximo detrahentem, num rectius perſequor Dei Eccleſiam publicè blaſphemantem, quando dicit, non eſt ipſa : quando dicit noſtra eſt, quæ in parte eſt : quando dicit, illa meretrix eſt ?* Si je puis ſans injuſtice pourſuivre

S. Aug. ſerm. de geſtis cum Emerito.

un détracteur, qui calomnie ſecrettement ſon prochain, n'ay-je pas plus de droit d'attaquer un Heretique, qui blaſpheme publiquement contre l'Egliſe, qui dit qu'elle n'eſt plus ce qu'elle a eſté : qui ſe vante d'eſtre dans la vraye Egliſe, en faiſant un party contr'elle : & enfin, qui ſoûtient que ce n'eſt plus qu'une proſtituée, des-honorant ainſi ſa propre Mere, & ne conſiderant pas, que ces outrages ne peuvent venir de l'Eſprit de Dieu ; puis qu'il eſt certain que perſonne ne participe à l'eſprit Saint, qu'autant qu'il a d'amour pour l'Egliſe de IESUS-CHRIST ? *Quantùm quiſque amat Eccleſiam, tantùm habet Spiritum Sanctum.*

S. Auguſt. tr. 33. in Ioan.

TABLE
DES LIVRES, CHAPITRES ET ARTICLES, contenus en cet Ouvrage.

LIVRE PREMIER.

Où l'on marque les fautes que cét Autheur a commiſes, en ſe ſervant du témoignage des Sens contre la Preſence Reelle de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie.

Chapitre I. *QVe l'Autheur, qu'on refute, a été malheureux dans le choix qu'il a fait d'un ſujet, qui eſt indigne de ſa plume,* page 1

Chap. II. *Que cét Autheur détruit la nature du Sacrement, en prenant pour regle de ce que nous en devons croire, le témoignage des ſens,* 4

Chap. III. *Que cét Autheur choque directement les deſſeins de* IESUS-CHRIST *en prenant les ſens pour juges de ſa preſence, qu'il leur a voulu cacher,* 9

Chap. IV. *Que cét Autheur s'attachant au jugement des Sens, s'éloigne infiniment du ſentiment des Peres,* 15

Chap. V. *Que cét Autheur a tort de s'eſtre ſeparé du ſentiment des Peres, par des raiſons auſſi foibles que celles qu'il apporte pour établir le témoignage des ſens,* 21

Chap. VI. *Que l'Autheur tâchant de couvrir la faute qu'on luy*

reproche en fait une plus grande, qui acheve de détruire les preuves qu'il tire du témoignage des Sens, 27

LIVRE SECOND.

Où l'on marque les fautes que cét Autheur a commiſes, en prenant la Raiſon naturelle pour Iuge de la Preſence reelle de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie.

Chapitre I. *QVE l'Autheur s'eſt imaginé par une illuſion fort groſſiere que le Myſtere de l'Euchariſtie eſt du reſſort de la Raiſon naturelle*, 36

Chap. II. *Que l'Autheur avilit extremement le Sacrement de l'Euchariſtie, en détruiſant par la raiſon humaine les miracles qui le relevent.* 44

Chap. III. *Que l'Autheur meſurant la toute-puiſſance de Dieu à la raiſon humaine, croit que le corps de* IESUS-CHRIST *ne peut eſtre en meſme temps en pluſieurs lieux, au Ciel, & ſur les ſacrez Autels*, 54

Chap. IV. *Que l'Autheur, meſurant la toute puiſſance de Dieu à la raiſon humaine, croit que le corps de* IESUS-CHRIST *ne peut eſtre en un lieu à la maniere des eſprits, & en l'autre à la maniere des corps*, 61

Chap. V. *Que l'Autheur meſurant la toute-puiſſance de Dieu à la raiſon humaine croit, Que l'exiſtence des Accidens ſans ſujet eſt abſolument impoſſible*, 73

LIVRE TROISIE'ME.

Fautes que l'Autheur a commiſes contre l'Ecriture Sainte, en combattant la Preſence reelle de IESUS-CHRIST dans le Saint Sacrement.

Chapitre I. QVE l'Autheur, par une artificieuse dissimulation, fait le sourd à la parole de Dieu, & tâche de combattre la Presence reelle par un silence imaginaire de l'Ecriture, 81
Chap. II. Que l'Autheur par le silence imaginaire de l'Ecriture supprime le Testament du Fils de Dieu, & en suppose un autre, pour fraudersés legitimes heritiers de la possession de son corps, 88
Chap. III. Que l'Autheur par le silence imaginaire de l'Ecriture tâche de détruire le Sacrifice de l'Autel, qui est l'ame de la Religion Chrétienne, 101
Chap. IV. Que l'Autheur par le silence imaginaire de l'Ecriture favorise l'impieté, qui se commet dans le mauvais usage du Tres-Saint Sacrement, 116
Chap. V. Que de tous les textes de l'Ecriture Sainte que l'Autheur employe pour établir la fausse creance de l'absence Reelle, il n'y en a pas un seul, qui declare que IESUS-CHRIST n'est point dans l'Eucharistie; mais que les Peres au contraire se servent presque de tous pour nous apprendre qu'il y est, 124

LIVRE QVATRIE'ME.

Où l'on marque les fautes que l'Autheur a commises, abusant du témoignage des Peres contre la foy de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie.

Chapitre I. QVE l'Autheur fait parler les Peres en des termes bas & injurieux à la dignité du Sacrement, 141
Article I. Affectation de l'Autheur dans la citation des Peres, ibidem.
Art. II. Preuves de la Presence Reelle tirées de la doctrine des Peres, 148
Art. III. Suite des Preuves de la Presence Reelle tirées de la

doctrine des Peres, 160
Chap. II. *Que l'Autheur par une illusion toute visible s'est imaginé que l'Adoration de l'Eucharistie n'est point une pratique receuë de tout temps dans l'Eglise Catholique, ny reconnuë des Peres*, 169
Article I. *Abbregé des Preuves de l'Autheur contre l'Adoration*, ibid.
Art. II. *Témoignage de Gabriel Archevesque de Philadelphie pour l'adoration du tres-Saint Sacrement*, 173.
Art. III. *Témoignage d'Arcudius sur la creance des Grecs touchant la Transsubstantiation. Qui est le fondement de l'Adoration*, 176
Art. IV. *Témoignage du Concile de Constantinople en l'année* 1642. 177
Art. V. *Témoignage de Caryophile Archevesque de Cogni*, 179
Art. VI. *Temoignage de Ieremie Patriarche de Constantinople*, 189
Art. VII. *Témoignage de Cabasilas Archevesque de Thessalonique*, 195
Art. VIII. *Témoignage de Nicolas Evesque de Methone*, 200
Premiere Preuve de l'Adoration, 204
Seconde Preuve de l'Adoration, 208
Troisiéme Preuve de l'Adoration, 209
Quatriéme Preuve de l'Adoration, 212
Cinquiéme Preuve de l'Adoration, 217
Sixiéme Preuve de l'Adoration, 219
Septiéme Preuve de l'Adoration, 221
Huitiéme Preuve de l'Adoration, 223
Neufiéme Preuve de l'Adoration, 228
Dixiéme Preuve de l'Adoration, 229
Chap. III. *Que l'Autheur par une illusion semblable à la precedente soûtient que les Anciens ont rendu beaucoup moins d'honneur, qu'on n'en rend aujourd'huy dans l'Eglise au Saint Sacrement de l'Autel*, 233

Chap. IV. *Que l'Autheur par la plus insigne de toutes les illusions s'imagine que les infidelles n'ont jamais rien reproché aux Chrestiens touchant l'adoration de l'Eucharistie, ny la realité du corps de* IESUS-CHRIST. 252
Article I. *L'Autheur établit sa Preuve sur de faux principes.* Ibid.
Art. II. *Le silence des Payens détruit par le témoignage de Iustin.* 256
Art. III. *Le silence des Payens détruit par le témoignage de Tertullien, d'Athenagore, d'Origene, de Minutius Felix, de saint Augustin, & de Prudence* 260.
Art. IV. *Le silence des Payens détruit par la dispute de saint Augustin avec Fauste Manicheen, & par celle de S. Isidore avec le Iuif Benjamin.* 264
Art. V. *Le silence des Payens détruit par l'Autheur mesme.* 269.
Chap. V. *Que toutes les Preuves que l'Autheur tire du témoignage des Peres, sont captieuses, & ne peuvent servir qu'à le combattre luy-mesme.* 274
Article I. *Que l'Autheur mesle sans distinction les Preuves Lutheriennes, Zuingliennes & Calviniennes.* Ibid.
Art. II. *Premier texte pris des Lutheriens.* 276
Art. III. *Autres textes pris des Lutheriens.* 284
Art. IV. *Textes pris des Zuingliens.* 291
Art. V. *De quelle maniere les Peres ont consideré le Sacrement de l'Eucharistie.* 297
Art. VI. *De quelle maniere les Peres parlent du Sacrement de l'Eucharistie en qualité de signe memoratif, demonstratif, & pronostic.* 298
Art. VII. *De quelle maniere parlent les Peres, soit anciens ou modernes, du mystere de l'Eucharistie, lors qu'ils le considerent comme Sacrement.* 303
Art. VIII. *Nullité de toutes les Preuves de l'Autheur en particulier.* 307

LIVRE CINQVIE'ME.

Où l'on fait voir la fauſſeté du changement imaginaire que l'Autheur pretend eſtre arrivé dans la creance de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie.

Chapitre I. *Fauſſeté de ce pretendu changement prouvée par l'uniformité de la foy des huit premiers ſiecles avec celle des ſiecles ſuivans.* 314

Article I. *Fauſſeté du changement pretendu prouvée par l'uniformité de l'Egliſe des derniers ſiecles avec les anciens Peres quant aux dogmes qu'elle reçoit.* 315.

Art. II. *Fauſſeté du changement pretendu prouvée par l'uniformité de l'Egliſe d'à preſent avec les anciens Peres touchant les dogmes qu'elle rejette.* 322

Art. III. *Suite de la meſme preuve. L'hereſie des Sacramentaires condamnée en tous ſes chefs par les Anciens Peres.* 334

Art. IV. *Fauſſeté du changement pretendu prouvée par la conformité de l'Egliſe d'à preſent avec les anciens Peres touchant les ſacrées Ceremonies de la Meſſe.* 343

Chap. II. *Fauſſeté de ce pretendu changement prouvée par les circonſtances du temps, auquel on ſuppoſe qu'il eſt arrivé.* 348

Article I. *Fauſſeté du pretendu changement prouvée par l'Eſtat de l'Egliſe Latine, au temps auquel on ſuppoſe qu'il eſt arrivé, qui eſt preciſément celuy de de la naiſſance de l'hereſie des Sacramentaires.* ibid.

Art. II. *Continuation de cette Preuve par le témoignage des Peres, qui vivoient environ ce temps-là, depuis le huitiéme ſiecle juſques au dixiéme.* 352

Art. III. *Fauſſeté du changement pretendu prouvée par l'E-*

ſtat de l'Egliſe Grecque au temps où l'on ſuppoſe qu'il eſt arrivé. 361

Art. IV. *Fauſſeté du changement pretendu prouvée par le témoignage meſme des heretiques Sacramentaires, qui ruine la ſuppoſition de l'Autheur.* 365

Chap. III. *Fauſſeté du changement pretendu prouvée par les ſiecles qui l'ont ſuivy.* 372

Article I. *Fauſſeté du changement pretendu prouvée par la condamnation de Berenger.* ibid.

Art. II. *Fauſſeté du changement pretendu, prouvée par la condamnation de tous les Heretiques Sacramentaires qui ſont venus aprés Berenger.* 383

Art. III. *Que le changement de l'Autheur n'eſt qu'un ouvrage de ſon eſprit appuyé ſur de fauſſes ſuppoſitions.* 393

Fautes ſurvenuës à l'Impreſſion.

PAge 172. ligne 12. Ruffiens, *liſez* Ruſſiens.
Page 145. προκείμενον, *liſez* προκείμηνον.
Page 17. λατείνομεν, *liſez* λατρέυομεν.
Page 256. Ϛαρκῶν, *liſez* σαρκῶν.
Page 293. ligne 21. oppoſé, *liſez* oppoſée.
Page 300. ligne 43. comparent, *liſez* comparant.
Page 303. Anguſtin, *liſez* Auguſtin.
Page 310. ligne 1. ce, *liſez* ces.
Ibid. ligne 2. nature, *liſez* naturel.
Page 325. ligne 34. ageables, *liſez* agreables.
Page 326. ναῦ, *liſez* νεῦ.
Page 329. Cyriceno, *liſez* Cyziceno.
Page 332. ligne 34. ces, *liſez* ſes.
Page 345. preſenta-t'on, *liſez* preſenta ton.
Page 369. ligne 2. *tum*, liſez *dum*.

LA PRESENCE

† IHS

LA PRESENCE DE IESVS-CHRIST DANS LE TRES-SAINT SACREMENT

POVR SERVIR DE REPONSE à l'Autheur, qui a écrit depuis peu contre la Perpetuité de la foy de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie.

PREMIER LIVRE.

Où l'on marque les fautes que cét Autheur a commiſes, en ſe ſervant du témoignage des Sens contre la Preſence Reelle de IESVS-CHRIST dans l'Euchariſtie.

CHAPITRE PREMIER.

Que l'Autheur, qu'on refute, a été malheureux dans le choix qu'il a fait d'un ſujet, qui eſt indigne de ſa plume.

IE n'ignore pas que le livre, que j'entreprens de refuter, a fait du bruit dans le monde, & qu'il a attiré la curioſité des eſprits amoureux de la nouveauté, & de la diſpute. Auſſi n'eſt-ce pas mon deſſein d'oſter à ſon Autheur la gloire de bien écrire: quoy que je ſois obligé d'en blâmer le mauvais uſage, je n'en veux point diminuër l'eſtime. Il a donné à cét ouvra-

ge tous les ornemens de l'éloquence, dont il eſtoit capable, & meſme il y a ſi bien meſlé le fard, que ſi on ne le regarde de prés, il eſt aiſé de s'y tromper, & de prendre la delicateſſe de l'art, pour une ſimple & naturelle beauté.

Mais je puis dire ſans luy faire tort, qu'il a été malheureux dans le choix de ſon ſujet, qui eſt indigne de ſa plume, & que les plus belles couleurs, qu'il employe pour le relever, ſont ſemblables à celles que le Soleil fait paroiſtre à ſon déclin ſur les nuages de l'air, qui ſont agreables à la veuë; mais qui ne luy plaiſent qu'en la trompant. Et plûſt à Dieu que l'illuſion qu'il jette dans les eſprits, fuſt auſſi innocente, que l'éclat ſurprenant de ces meteores, qui paſſent pour des merveilles de l'art divin. Ie ſerois ravi de partager avec luy le fruit de ſon travail, d'en avoir le plaiſir, & de luy en laiſſer l'honneur: mais le plaiſir qu'il donne, ne tendant qu'à tromper les ames, & à les faire tomber dans l'erreur, il eſt juſte de luy reprocher ſa mauvaiſe foy, & c'eſt l'obliger ſincerement, que de luy oſter le moyen de ſeduire les autres, en découvrant le piege, qu'il tend à la credulité de ſes Lecteurs.

Ie le feray avec toute la retenuë poſſible, & puis qu'il dit que la diſpute eſt un voyage, je le ſuivray fidellement, pour luy marquer ſes égaremens, & l'avertir de l'abus continuel, qu'il fait de *l'Ecriture Sainte, de la raiſon, & des ſens*, qui ſont les trois ſources generales de nos connoiſſances, d'où il tire ſes principales preuves contre la preſence reelle de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie. *L'une*, dit-il, *eſt la lumiere de tous les animaux; l'autre eſt celle de tous les hommes, & la derniere eſt celle de tous les fidelles.* A quoy il adjoûte l'exemple de l'Egliſe ancienne, & la foy commune de toute la terre, depuis les Apoſtres, juſques à la fin du neufiéme ſiecle, qui eſt le temps, où il aſſure que s'eſt fait ce changement imaginaire, & cette innovation generale, dont il accuſe les ſiecles ſuivans.

1. par. ch. 3. pag. 78. & 83.

Calvin qu'on ſçait eſtre le Chef de ce parti, qui tâche par un deſſein formé depuis cent ans, de jetter l'Arche du Nouveau Teſtament hors du Sanctuaire, de bannir IESUS-

CHRIST de ſon Egliſe militante, en niant ſa preſence reelle ſous les eſpeces du Saint Sacrement, & de faire paſſer la creance univerſelle des Chreſtiens, qui l'y reconnoiſſent & l'y adorent, pour une ſuperſtition inconnuë à l'Egliſe primitive, s'eſtoit retranché dans les quatre premiers ſiecles, pour établir ſon opinion par le décri de tous les Peres, dont le témoignage ne luy ſembloit pas aſſez favorable. Mais cét Ecrivain, qui s'eſt trouvé engagé dans ſa défenſe, a bien veu qu'il ne s'y eſtoit pas pris comme il faloit pour reüſſir dans ſon entrepriſe, qu'il avoit fait par là trop d'ennemis, & que les Miniſtres qui l'avoient ſuivi, ne devoient pas ſe declarer avec tant de hardieſſe contre ces grands hommes, dont l'authorité eſt comme la colomne du deſert, qui éclaire ceux qui la reſpectent, & foudroye ceux qui la combattent. C'eſt pourquoy, il a changé de conduite, & n'oſant pas les attaquer ouvertement, parce qu'il ſe ſentoit trop foible, il a eu recours aux artifices, & il a jugé qu'il valoit mieux les gagner par deference, que de les prendre à parties, que leurs paroles eſtoient des oracles, qu'on ne pouvoit mépriſer ſans temerité; mais qu'on les pouvoit favorablement tourner avec un peu d'adreſſe: que Blondel avoit déja tenté avec quelque ſuccez ceux du cinquiéme & du ſixiéme ſiecle, & qu'il les avoit reünis aux precedens par une jonction aſſez heureuſe: qu'Aubertin avoit fait un notable progrez juſqu'au neufiéme, qu'on pourroit peut-eſtre aller encore plus avant, & qu'au beſoin ſi l'on ne pouvoit corrompre, ni les Conciles, ni les Peres, ni les Theologiens des derniers temps, il faloit proteſter contre la tyrannie de Rome, condamner l'Egliſe d'une corruption generale, s'allier avec les *Petrobruſiens, les Vaudois, les Albigeois, les Vvicleffites, & les Huſſites*, faire revivre leurs cendres comme celles des Martyrs, ſe vanter qu'ils ont *triomphé des perſecutions Papales*, & quelque ſoin qu'on ait pris pour les exterminer par la violence, & par la force, *qu'ils ont toûjours fait un corps conſiderable, que l'horreur des tourmens, & la fureur des guerres n'ont jamais pû diſſiper juſqu'à ce que la grande Reformation eſt venuë.*

Réponſe au premier Traité de la Perpetüité. *pag.* 47. *Ibidem.*

Ibidem.

Voila en peu de mots le nouveau plan de la Perpetuité de la foy tracé par ce Miniſtre, qui compte pour luy, ſi on l'en croit, tous les Apoſtres, tous les Martyrs, & tous les Docteurs, & qui ne refuſe pas meſme les heretiques de quelque ſecte qu'ils ſoient, pourveu qu'ils nient la preſence Reelle, afin de faire tout le monde Calviniſte, par une viſion auſſi plaiſante que celle de cét Athenien qui s'imaginoit que tous les Vaiſſeaux qui venoient au Port de Pyrée, eſtoient à luy. Nous tâcherons en ſon lieu de le deſabuſer, mais il faut ſuivre ſon ordre, & garder noſtre parole.

Chapitre II.

Que cét Autheur détruit la nature du Sacrement, en prenant pour regle de ce que nous en devons croire, le témoignage des ſens.

JE commence donc par le témoignage des ſens, qu'il appelle *la lumiere de tous les animaux*, dont il fait l'Eloge avec des termes ſi magnifiques, qu'on voit bien qu'elle luy plaiſt, & qu'il auroit peine à s'en departir. Je la luy laiſſe avec moins d'envie que de douleur de voir un bon eſprit s'abandonner ainſi à la lumiere des animaux, ſans ſçavoir où il va ſous une ſi mauvaiſe conduite. Il ne ſe ſouvient pas que l'homme animal ne voit goutte dans les choſes ſpirituelles & divines, *animalis homo non percipit ea quæ ſunt ſpiritus Dei*. Qu'on ne peut penetrer dans les ſecrets de l'eſprit, qu'avec les yeux de l'eſprit; *& que la verité*, comme dit excellemment S. Auguſtin, *eſt bien éloignée de la penſée des hommes vains, qui s'eſtant jettez trop avant, & precipitez dans les choſes corporelles, s'imaginent qu'il n'y a rien dans le monde, que ce qui tombe ſous leurs ſens, & ce que ces cinq familiers meſſagers du corps leur apprennent, refléchiſſans continuellement ſur les impreſſions & ſur les images qu'ils en ont receuës, lors meſme qu'ils taſchent de s'en ſeparer davantage, & preſumans de pouvoir meſurer parfaitement bien les ſecrets ineffables de la verité avec une regle auſſi trompeuſe & mortelle, qu'eſt celle qu'ils ont toûjours devant les yeux.*

Veritas res eſt longè remota à vanorum hominum mentibus, qui nimis in hac corporalia progreſſi, atque lapſi, nihil aliud putant, quàm quod iſtis quinque notiſſimis nuntiis corporis ſentiunt: & quas ab his plagas atq; ima-

Assurément il se fait tort, & nous donne sujet de croire, qu'il n'a pas assez d'estime, ny de veneration, *pour ces admirables & redoutables mysteres*, s'il pense que les yeux de tous les animaux soient capables d'en juger. Car il faut considerer, que l'Eucharistie est un secret divin, un Enigme merveilleux, un mystere incomprehensible composé de deux choses selon les regles de l'Eglise : L'une exterieure, l'autre interieure : L'une visible, l'autre invisible : L'une qui se montre à découvert, l'autre qui se couvre, & qui se cache. Celle qui paroist, c'est la forme du pain & du vin, celle qui se cache, c'est le Corps & le Sang de IESUS-CHRIST, qui reside sous les especes d'une maniere invisible. *Hoc est quod dicimus, hoc modis omnibus approbare contendimus, sacrificium scilicet Ecclesiæ duobus confici, duobus constare, visibili elementorum specie, & invisibili Domini nostri Iesu Christi carne & sanguine.* C'est ce que nous disons, c'est ce que nous pretendons établir par toutes sortes de preuves, que le sacrifice de l'Eglise est fait de deux choses, qu'il est composé de deux choses, à sçavoir de l'espece visible des Elements, & de la Chair & du Sang invisible de nostre Seigneur IESUS-CHRIST. Si vous voulez que les especes soient du ressort des sens, je suis d'accord avec vous. La main les touche & les manie, le goust en discerne la douceur, les yeux en voyent la blancheur & la figure, tous les sens me disent que ce sont les accidens du pain & du vin, & ne se trompent point. C'est par là que vous pouvez sans danger satisfaire à leur curiosité, lors qu'il vous prend envie de voir le visage du Fils de Dieu, de toucher ses playes, de baiser par respect les cicatrices de ses pieds & de ses mains. *Vous le voyez*, dit Saint Chrysostome, lors que vous approchez de la Table, *Vous le touchez, vous le mangez*, vous le voyez en voyant les especes qui luy servent de voiles pour le cacher, vous le touchez en les prenant dans vos mains, vous le mangez, en les portant à la bouche. Ne dites plus que vous seriez bien aise de voir ses habits, d'avoir quelqu'une de ses Reliques sacrées, qu'il a rendu precieuses par l'attouchement de son corps. Car il

gines acceperat, eas secum volvunt, cum conantur recedere à sensibus, & ex earu mortifera & fallacissima regula, ineffabilia penetralia veritatis rectissimè se metiri putant. S. Aug. de utilit. credendi ad Honorat.

De consecrat. distinct. 2. c. 48.

S. Chrysost. hom. 83. in Matth. Ipsum vides, ipsum tangis, ipsum comedis : vestimenta ejus videre desideras : ipse vero seipsum tibi tradidit, non ut videas solum, verum etiam ut tangas, & intus habeas.

ſurpaſſe vos deſirs par l'excés de ſon amour. *Il ſe donne luy-meſme à vous, non ſeulement pour le voir, mais encore pour l'avoir, pour le toucher, pour le poſſeder, & le porter dans voſtre ſein.*

Mais ſi vous paſſez ces bornes, ſi vous ne vous contentez pas de le voir ſous le voile du Sacrement Si pour croire qu'il y eſt, vous voulez que vos ſens penetrent au delà des eſpeces, qu'ils entrent dans le Sanctuaire, qu'ils jugent également du dedans, & du dehors, du viſible & de l'inviſible : Ie vous apprens avec Saint Bernard, que ce n'eſt pas de la main qu'on touche IESUS-CHRIST dans le Sacrement, mais du cœur, non de l'œil, mais du deſir, non des ſens, mais de la foy. *Chriſtus tangi poteſt, ſed affectu, non manu, voto non oculo, fide, non ſenſibus. Tangis manu fidei.* Ie vous avertis avec Theophylacte, *Que l'homme animal qui ne ſe regle que par les ſens, ne connoiſt point cette viande ſpirituelle, de la chair de* IESUS-CHRIST, *& que c'eſt par cette raiſon*, comme dit S. Cyprien, *qu'il n'eſt point receu parmi ceux qui ſont conviez à la Table du Seigneur : que tout ce que dicte la chair, & le ſang eſt banny de cette aſſemblée, & que toute la ſubtilité du ſens humain, ne peut rien contribuër, qui ne ſoit inſipide & inutile.* Ie vous dis avec Saint Paul, que la foy n'entre pas par les yeux, mais par l'oreille, *fides ex auditu.* Et ſi l'authorité de l'Apoſtre ne ſuffit pas, je vous dis avec le Maiſtre des Apoſtres, que pour eſtre fidelle, il n'eſt pas neceſſaire de voir, mais de croire : *Beati qui non viderunt, & crediderunt.* Aprés cela s'opiniaſtrer comme Saint Thomas, ne vouloir pas croire que le Corps de IESUS-CHRIST eſt dans le Sacrement ſi on ne l'y void, ſi on ne l'y touche, c'eſt n'eſtre pas Chreſtien, c'eſt n'eſtre pas ſeulement raiſonnable de penſer comprendre par les ſens, ce que la raiſon meſme ne peut entendre, ſi elle n'eſt éclairée de la lumiere de la foy. C'eſt s'engager en des abſurditez inexcuſables, & tomber dans une contradiction manifeſte. Car il faut que je puiſſe voir l'inviſible, ſi l'on veut que mes yeux en ſoient les juges : que le ſpirituel ſoit palpable, ſi mes mains en doivent faire un rapport

S. Bern. ſer. 20. in Cantic.

Theophil. in c. 6. Ioan.

Inter Dominicæ menſæ convivas animalis homo non admittitur : quidquid caro, & ſanguis dictat, ab hoc cœtu excluditur : nihil ſapit, nihil prodeſt, quidquid humani ſenſus molitur ſubtilitas. S. Cypr. de cœnâ Domini.

fidelle, que l'inſenſible ſe faſſe ſentir, ſi je le dois diſcerner par le gouſt.

C'eſt détruire la nature du Sacrement ; car ſi on en peut juger par les ſens, ce n'eſt plus le myſtere de la foy par excellence, *Myſterium fidei*, puis que la foy conſiſte, comme dit Saint Auguſtin, à croire ce que vous ne voyez pas. Ce n'eſt plus un enigme ſacré, ſelon le langage de Saint Denys, puis que les voiles les plus obſcurs dont il eſt environné, ſont developpez à nos ſens. Ce n'eſt plus le grand ſecret de l'Egliſe, le ſecret inviolable, qui ne doit eſtre connu que des fidelles, puis qu'on l'expoſe non ſeulement aux yeux de tous les hommes, mais encore aux yeux, & à la lumiere de tous les animaux.

S. Dionyſ. de Eccleſ. Hierar. c. 3.

Sacramentum quod norunt fideles. S. Aug.

Secretum ſacratiſſimum ſolè fidei manifeſtiũ. S. Thom. opuſc. 59.

Enfin, c'eſt eſtre étranger dans l'Echole du Chriſtianiſme, & revoquer en doute tous les myſteres de la Religion, qui ne tirent leur certitude que de la parole de Dieu. Car pour ne point ſortir de mon ſujet, toutes les queſtions qui s'élevent ſur la preſence reelle du Corps de Iesus-Christ, ſe reduiſent à deux chefs, à ſçavoir, s'il l'a pû mettre ſous les eſpeces, & s'il l'a effectivement voulu. Or qui ne void que les conſeils de Dieu, & les effets de ſa puiſſance ſont infiniment au deſſus de nos ſens, que nos yeux ont la veuë trop courte pour y atteindre, & qu'il faut douter de tout, s'il eſt permis de nier tout ce qui les choque. S'il falloit conſulter les ſens, & rejetter tout ce qui leur paroiſt étrange, qui croiroit qu'un Dieu euſt été caché dans le ſein d'une femme, reveſtu d'un corps auſſi petit que celuy d'une abeille au point de ſa conception, couché dans une creche à ſa naiſſance, & à la fin de ſa vie attaché à un infame poteau ? Les Payens n'auroient-ils pas eû ſujet de nous reprocher, comme ils ont fait, que nous adorons un Dieu enfant, un Dieu de deux & de trois jours, & de former autant de difficultez ſur les myſteres de ſa vie, que nos Heretiques ſur le ſujet de l'Euchariſtie ? En verité cét Autheur, qui fait gloire d'eſtre Diſciple de Iesus-Christ, n'eſt-il point honteux de l'attaquer juſques dans le Trône de ſon amour avec les meſmes armes, qui ont ſervi à ſes

plus grands ennemis pour le combattre dans la creche, & dans la Croix ? Car enfin, il eſt évident qu'il ne peut rien trouver dans le myſtere de l'Euchariſtie de ſi contraire au jugement des ſens, qu'un infidelle n'en puiſſe dire autant ou plus du myſtere de la Paſſion, & de l'Incarnation, dont neantmoins il ne voudroit pas diſconvenir avec nous. S'il dit, par exemple, qu'il eſt incroyable au ſens qu'un corps ſoit en meſme temps viſible dans le Ciel, & inviſible dans l'Hoſtie, un infidelle dira, qu'il n'eſt pas moins incroyable qu'un Dieu ſoit en meſme temps inviſible dans le monde, & viſible dans la chair. S'il dit, qu'il eſt incroyable au ſens qu'un homme qui a ſa juſte grandeur, ſoit compris ſous une miette de pain, un infidelle dira qu'il n'eſt pas moins incroyable qu'un Dieu qui eſt immenſe ſoit reſſerré & renfermé dans le corps d'un enfant. S'il dit, qu'il eſt incroyable au ſens qu'un corps incorruptible & glorieux demeure ſous des eſpeces corruptibles, que la dent peut entamer, que la main peut rompre, que la chaleur naturelle de l'eſtomach peut alterer, & changer en aliment, un infidelle dira, qu'il n'eſt pas moins incroyable qu'un Dieu ſoit impaſſible, & qu'il ſouffre l'extremité des douleurs, qu'il ſoit environné de gloire, & qu'il ſoit couvert d'opprobres, qu'il ſoit immortel, & qu'il expire parmi les convulſions d'une mort auſſi violente qu'infame. Et donc s'il croit l'un contre la depoſition des ſens, pourquoy refuſe-t'il de croire l'autre ? S'il adore la Majeſté du Verbe ſous la foibleſſe de la chair, nonobſtant ces impoſſibilitez apparentes, pourquoy n'adore-t'il pas la chair du Verbe ſous la foibleſſe des eſpeces, & ſous le ſimple voile des Sacremens ?

CHAPITRE III.

Que cét Autheur choque directement les deſſeins de IESUS-CHRIST *en prenant les ſens pour juges de ſa preſence, qu'il leur a voulu cacher.*

NOSTRE Proteſtant ennemi de la preſence de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, a crû que c'eſtoit un coup ſeur pour en ruiner la creance, de dire que Dieu *l'a expoſée en proye aux contradictions des ſens, qu'il les a tous armez contre elle, qu'il doit eſtre le garand de leur fidelité, puis qu'il en eſt le Createur* : *Et cependant qu'ils dépoſent tous unanimement contre la Tranſſubſtantiation, & contre la preſence reelle, ſans qu'on puiſſe accuſer, ny le vice des organes, ny le trouble de l'imagination, ny le milieu, ny la diſtance, ny dire autre choſe, ſinon que Dieu luy-meſme cauſe immediatement leur illuſion; mais*, dit-il, *qui le croira?* Pag. 79. Pag. 78.

Ie n'en ſuis pas en peine, l'illuſion n'eſt à craindre que dans ſa penſée. Certes il interprete fort mal l'intention du Fils de Dieu, s'il penſe qu'il s'eſt caché ſous les apparences des ſignes pour jetter l'illuſion dans nos ſens, & quand il ſeroit vray, qu'il nous auroit ſaintement trompez en nous donnant plus, qu'il ne paroiſt à nos yeux, nous n'aurions pas ſujet de nous plaindre : il nous eſt trop avantageux d'eſtre trompez de la ſorte. Lors que le Fils de Dieu ſe preſenta ſous la forme d'un Iardinier à cette ſainte amante, qui pleuroit ſur ſon tombeau, je demande s'il jetta l'illuſion dans ſes yeux, & s'il fut luy-meſme immediatement la cauſe de ſon erreur ? Lors qu'il ſe joignit aux Pelerins, qui alloient au Chaſteau d'Emaüs, & que leurs yeux eſtoient comme retenus, en ſorte qu'ils ne purent le reconnoiſtre, qu'on me diſe s'il les trompa, & s'il cauſa immediatement leur illuſion. Lors que le Saint Eſprit tomba ſur les Apoſtres en forme de langues de feu, qui faiſoient ſur leurs teſtes une couronne de flammes éclattante de mille rayons de gloire, avoit-il deſſein de les ſeduire ? *Corona ignea adventantium gratiarum.*

Cependant tous les ſens depoſoient contre la preſence reelle, ſans qu'on puſt accuſer ny le vice des organes, ny le trouble de leur imagination, ny le milieu, ny la diſtance. Qu'il parle nettement, qu'il me diſe s'il croit que ce fut une illuſion, & que Dieu en fut l'Autheur. S'il me dit que c'eſtoit une eſpece d'illuſion, mais qu'elle eſtoit toute ſainte, & qu'elle ne trompoit perſonne, que pour luy faire du bien, quel tort nous fait le Fils de Dieu, s'il ſe cache aux yeux du corps, pour nourrir nos ames de ſa chair & de ſon Sang? Que peut-on y trouver à redire? Quel ſujet a t'on de s'en plaindre? A la verité, s'il ne nous avoit donné que du pain, comme nos Heretiques s'imaginent, alors nos plaintes ſeroient fort juſtes & raiſonnables. Nous aurions droit de luy dire. Seigneur, vous avez dit, *Cecy eſt mon Corps*, & ce n'en eſt que la figure. *Cecy eſt mon Sang*, & ce n'en eſt que le ſigne. Vous n'avez pas trompé nos yeux, mais vous avez ſurpris noſtre oreille, nous nous ſommes fiez à voſtre parole, vous nous avez laiſſé par teſtament voſtre Corps & voſtre Sang, nous l'avons crû, nous l'avons adoré. Et on nous vient dire que nous ſommes bien trompez, & que vous ne nous avez laiſſé l'un & l'autre qu'en peinture. Sans mentir cette illuſion nous ſeroit bien prejudiciable. Mais le procedé qu'il a tenu eſtant tout à fait oppoſé, & ne tendant qu'à noſtre bien, quand nos ſens s'y tromperoient, quand nos yeux & noſtre gouſt auroient occaſion de ſe méprendre, quel mal y auroit-il de poſſeder un threſor, qui leur eſt caché, & qui ſurpaſſe leur connoiſſance? Si le choix eſtoit en noſtre liberté, qui ſeroit ſi aveugle que de rejetter la poſſeſſion reelle du ſouverain bien, à moins que ſes yeux ne le viſſent ſi clairement, qu'ils ne s'y puſſent tromper? Qui ſe mettroit en peine du jugement des ſens? Qu'ils ſe trompent, qu'ils ne ſe trompent pas, que le Fils de Dieu puiſſe eſtre la cauſe de leur illuſion, ou qu'il ne le puiſſe pas, que m'importe, pourveu que je jouïſſe de ſa preſence? Si c'eſtoit une illuſion, ce qui n'eſt pas, elle me ſeroit trop utile, & trop honorable pour y former oppoſition. Ie luy dirois avec ſentiment de reconnoiſſance, ce

que le Prophete Ieremie luy disoit par une plainte amoureuse. *Seduxisti me, Domine, & seductus sum: fortior me fuisti, & invaluisti.* Vous m'avez trompé, Seigneur, & je suis heureusement tombé dans les pieges de vostre amour: vous avez triomphé de mes sens, & nonobstant toute leur resistance, vous avez prevalu, vous les avez vaincus: je me rends à vos attraits tout puissans, & je serois trop ingrat, si vous donnant tout à moy, je ne me donnois reciproquement à vous, pour ne m'en dedire jamais.

Mais laissons ces termes impropres & abusifs: nous sçavons que Dieu ne nous peut tromper, non plus qu'il ne peut estre trompé: Bien loin de causer l'illusion de nos sens en nous donnant son Corps sous les especes du pain, il nous a munis de sa protection contre leur surprise par la declaration formelle de sa parole. *Hoc est corpus meum.* Les Apostres l'ont receuë de sa bouche, les Evangelistes nous l'ont transmise, tous les Peres nous disent, qu'il *n'y a point lieu de douter de la verité du Corps, & du Sang de* IESUS-CHRIST *dans l'Eucharistie, puisque par la propre declaration du Seigneur, son Corps est veritablement viande, & son Sang est veritablement un breuvage. Que le Saint Sacrement n'est point un symbole d'un vain mystere, mais le Corps veritable de* IESVS-CHRIST. *Qu'il n'y a plus aucun lieu de douter, ny de hesiter, lors que l'Autheur du present est luy-mesme le témoin de la verité.* Aprés ces avertissemens si exprés, si sinceres, si souvent reïterez, si nos adversaires se trompent, s'ils s'imaginent que ce que le Fils de Dieu nous donne dans le Sacrement, n'est que la figure de son Corps, qu'ils ne se flattent point: ce n'est pas luy qui est la cause de leur illusion, c'est leur incredulité qui choque directement tous ses desseins, en prenant les sens pour juges de sa presence, qu'il leur a voulu cacher par des raisons toutes divines. S'ils avoient plus de respect pour la doctrine des Peres, & moins d'attache à leur propre jugement, il leur seroit aisé de se desabuser, & de dissiper les tenebres de leur esprit par la lumiere qu'ils puiseroient dans les écrits de ces grands Saints.

Ces fidelles interpretes de nos mysteres leur diroient

De veritate carnis & sanguinis non est relictus ambigendi locus, nunc enim & ipsius Domini professione, & fide nostra verè caro est, & verè sanguis est. Et hæc accepta & hausta id efficiunt, ut & nos in Christo, & Christus in nobis sit. Sanct. Hilar. l. 8. de Trinit.

Hoc sacramentum non est inanis mysterij symbolum, sed corpus Christi verum. Nullus locus dubietati relinquitur, quando ille ipse, qui author est muneris, testis est veritatis. Fulbert. Episco. Carnot. ep. 1.

d'un commun accord, que le Fils de Dieu s'eſt caché ſous les voiles du Sacrement par une diſpoſition merveilleuſe de ſa bonté, qui a voulu nous oſter l'horreur naturelle, que nous aurions de manger ſa chair, & de boire ſon Sang, s'il ne les avoit mis ſous les eſpeces du pain & du vin, qui ſont les alimens les plus communs, & dont on ſe rebute le moins.

Theophilact. enarrat. in Matthæum. IESUS-CHRIST, dit Theophilacte, *prononçant ces paroles, Cecy eſt mon Corps, montre que le pain qui eſt ſanctifié ſur l'Autel, eſt le propre Corps du Seigneur, & non pas ſeulement la figure qui le repreſente. Car il n'a pas dit, Cecy eſt la figure, mais cecy eſt mon Corps. Car encore qu'il nous ſemble que ce ſoit du pain, neantmoins il eſt transformé par une operation ineffable : parce que nous ſommes infirmes, & nous avons horreur de manger la chair cruë, & ſur tout la chair humaine. C'eſt pourquoy il paroiſt comme du pain, mais en effet c'eſt de la chair.* Et en un autre

Enarrat. in Marcum. lieu. *O homme! c'eſt à cauſe de noſtre infirmité que cela ſe fait: Car le pain & le vin eſtant des viandes auſquelles nous ſommes accouſtumez, nous n'en avons point d'horreur, mais ſi l'on nous propoſoit à découvert, de la chair & du ſang, nous n'en pourrions ſouffrir la veuë, elle nous feroit horreur. C'eſt pourquoy, Dieu qui eſt miſericordieux, condeſcendant à noſtre foibleſſe, garde à la verité l'eſpece du pain & du vin, mais il en change la ſubſtance en la vertu de ſa chair & de ſon Sang.* Ces paroles ſont ſans repli-

S. Cyril. epiſt. ad Caloſyrium. que : mais celles de S. Cyrille ne ſont pas moins convainquantes. *Il eſtoit convenable*, dit-il, *que* IESUS-CHRIST *fuſt uni à nos corps par le moyen de ſa chair ſacrée, & de ſon precieux Sang, que nous prenons dans la benediction vivifiante ſous le pain & le vin. Car de peur que nous n'euſſions horreur de la Chair & du Sang, qui ſont mis ſur les ſacrez Autels, Dieu condeſcendant à noſtre infirmité, influë une vertu vitale aux choſes qui ſont offertes, les convertiſſant en la verité de ſa propre chair, afin que le corps de la vie ſe trouve en nous comme une certaine ſemence vivifiante.* Alcuin Precepteur de Charlemagne entre tout à fait dans les ſentimens de ces Anciens Peres, qui l'avoient precedé, & s'explique d'une maniere, qui ruine

Alcuinus l. de divi. officiis c. 40. tous les efforts, que les Heretiques font pour l'attirer à leur parti. *Dieu qui eſt tout puiſſant*, dit-il, *ayant égard à noſtre in-*

firmité, veû que nous n'avons pas accoûtumé de manger de la chair cruë, & de boire du sang, fait que ces deux dons demeurent dans leur premiere forme : Et c'est en verité le Corps & le Sang de IESUS-CHRIST, *ainsi qu'il dit luy-mesme.* Et Hugue de Saint Victor, qui ne fut pas moins celebre par sa doctrine, que par sa vertu. *De peur que la foiblesse humaine, n'eust horreur de toucher la chair en la prenant, il l'a voilée sous l'espece du plus commun & principal aliment, & nous l'a proposée d'une maniere, qui d'un costé adoucit les sens, & de l'autre edifie la foy. Les sens sont adoucis, parce qu'ils n'apperçoivent rien que ce qui leur est familier & ordinaire : Et la foy est edifiée, lors que dans ce qu'elle voit, elle connoist ce qu'elle ne voit pas.* Que se peut-il dire de plus formel pour établir la presence reelle par la conformité des Peres, soit des premiers, ou des derniers siecles ?

Hugo à S. Victore lib. de Sacrament.

En second lieu, ils leur enseigneroient que IESUS-CHRIST dans ce mystere caché, dans ce Sacrement impenetrable, & inscrutable, se rend inaccessible à nos sens, pour exercer nostre foy, & pour en relever le merite. Que la premiere femme nous ayant perdus par une fausse & criminelle foy, en mangeant du fruit deffendu, sans voir ce qu'on luy promettoit, Dieu par une juste loy, pour expier le crime de sa credulité, exige la foy de ceux, qui mangent son sacré Corps, & nous oblige à croire, ce que nous ne voyons pas. Que c'est par cette raison qu'il donne à son Corps un estat tout spirituel, & mesme qu'il l'appelle [a] *esprit, non que sa chair soit convertie en esprit, ou qu'elle perde rien de sa nature, ny de son existence reelle*, mais pour nous insinuer par là, que nous devons nous élever au dessus des sens, puis que le Corps que nous prenons, est *un corps spirituel*, *le Corps d'un divin esprit*, revestu de qualitez spirituelles & divines. Qu'il ne faut pas se presenter à la sainte Table, comme Iudas le premier chef des sacramentaires, qui demeura à la Cene, non pour croire, mais pour trahir, *manſit non ad credendum sed ad insidiandum.* Qu'il ne faut pas s'approcher de IESUS-CHRIST comme les Iuifs, pour en estre offusquez, mais pour en estre éclairez : Que les Iuifs s'approcherent de luy pour le crucifier, mais que nous devons nous

Non vidisti ibi carnis & sanguinis speciem. Profectò nec Eva videbat promissam sibi à serpente Dei similitudinem. Attamen illa credidit quod non videbat. Iusta ergo lege, ut expietur reatus ille credulitatis, exigitur fides, ut credatis. Rupert. in illud Cantic. 2. Fructus ejus dulcis gutturi meo. Vide eundem l. 3. in Exod. c. 12. & Algerum l. 2. de Sacr. corp. & sang. c. 4.

[a] *Spiritum hic carnem nuncupavit, non quia naturam amiserit, & in spiritum mutata*

approcher de luy, pour recevoir ſon Corps & ſon Sang. *Qu'ils furent couverts de tenebres en le crucifiant, & que nous ſommes illuminez en le mangeant.* Enfin qu'eſtant un Dieu caché dans ce Sacrement, caché aux yeux du corps, caché aux yeux de l'eſprit, s'ils ne ſont éclairez d'une lumiere ſurnaturelle, il faut avoir, pour s'en approcher, le mouvement & le regard de la foy, qui a deux qualitez, l'inévidence, & la certitude: L'inévidence, parce que ſon objet y eſt caché: la certitude, parce qu'il y eſt en verité. Vous ne l'y verrez pas, parce qu'il ne veut pas s'y monſtrer, mais vous l'y trouverez, parce qu'il y eſt en effet comme un threſor qui ſe cache à vos yeux, afin que vous le cherchiez avec plus d'ardeur, que vous le trouviez avec plus de plaiſir, & que vous le conſerviez avec plus de fidelité.

En troiſiéme lieu, ils leur apprendroient que l'inſtitution de ce myſtere a un rapport eſſentiel à l'eſtat de la loy de grace, qui tient comme le milieu entre l'eſtat de la loy écrite, & celuy de la gloire. L'eſtat de la loy écrite, n'eſtoit que l'ombre & la figure des biens futurs: L'eſtat de la gloire eſt la verité meſme: L'eſtat de la grace eſt entre deux, il tient de l'ombre, & de la verité tout enſemble. C'eſt pourquoy, il a le Corps du Fils de Dieu, dont l'ancienne loy n'avoit que la figure: Mais il ne l'a pas à découvert comme dans l'eſtat de la gloire, il eſt caché ſous les eſpeces. Ainſi le Corps de IESUS-CHRIST, qui eſt pris à l'Autel, *eſt figure & verité.* Il eſt figure entant qu'il paroiſt exterieurement comme du pain & du vin. Il eſt verité entant que l'on croit qu'interieurement c'eſt en effet le Corps & le Sang de IESUS-CHRIST. *Gratulare ſponſa, gaude incomparabiliter glorioſa & amabilis ſponſa. In terra ſponſum habes in ſacramento, in cœlis habitura es ſine velamento: Et hic & ibi veritas: ſed hic palliata, ibi manifeſta.* Epouſe faites éclatter voſtre joye: témoignez une allegreſſe incomparable, aimable & glorieuſe Epouſe. Vous avez ſur la terre voſtre Epoux dans le Sacrement, vous l'aurez ſans voile dans le Ciel. La verité eſt icy & là: mais icy elle eſt voilée, là elle ſera découverte.

Ie ne puis omettre la quatriéme raiſon que l'Autheur de

ſit, ſed quia cum eo ſummè conjuncta, totam vivificãdi vim hauſit. S. Cyrill. l. 4. in Io. c 24.

Corpus enim Dei corpus eſt ſpiritale. Corpus Chriſti, corpus eſt divini Spiritus. quia Spiritus eſt Chriſtus. S. Ambr. de his qui initi. myſter. c. 9.

S. Aug. in Io. tr. 27. S. Chryſoſt. hom. 46. in Io.

Acceſſerunt Iudæi ad illum ut crucifigerent, nos ad eum accedamus, ut corpus & ſanguinem ejus accipiamus: Illi de Crucifixo tenebrati ſunt, nos manducando Crucifixum & bibendo, illuminamur. S. Aug. in Pſ. 33.

Vide Paſchaſium l. de corp. & ſang. c. 17.

Corpus Chriſti quod ſumitur de Altari, figura eſt dum panis & vinum extra videtur, veritas autem dum corpus & ſanguis Chriſti in veritate interiùs creditur. De Conſecr. diſt. 2. c. 79.

Serm. de Cœna

l'Imitation de IESUS-CHRIST apporte dans ce Livre d'or, qui a gagné l'eſtime & la veneration de tout le monde, ſans faire tort à la pieté des fidelles, qui le regardent comme l'abregé de la doctrine Evangelique, & le chef-d'œuvre de la ſcience des Saints. Voicy ſes paroles. *O tres-doux Seigneur* IESUS, *quelle eſt la joye d'une ame vraiment devote, qui a le bien de manger avec vous dans voſtre feſtin, où on ne luy ſert point d'autre viande, que vous, qui eſtes ſon unique amour infiniment plus deſirable, que tout ce que ſon cœur peut deſirer. Certes mon cœur devroit eſtre tout de feu devant vous, & devant vos ſaints Anges, & ſe fondre en larmes de joye. Car je vous ay veritablement preſent dans le Sacrement, quoyque vous y ſoyez caché ſous une autre eſpece : Auſſi mes yeux ne pourroient pas ſupporter voſtre preſence, ſi vous m'apparoiſſiez dans cette divine clarté, qui vous eſt propre : & tout le monde enſemble ne pourroit pas ſubſiſter devant la gloire de voſtre Majeſté. C'eſt donc une grace que vous me faites, de vous cacher ſous le voile du Sacrement, pour épargner ma foibleſſe. Ie poſſede veritablement, & j'adore celuy que les Anges adorent dans le Ciel : mais je le poſſede maintenant en foy, au lieu qu'ils le poſſedent dans la claire viſion & ſans aucun voile.* *Domini apud D. Bern.*

CHAPITRE IV.

Que cét Autheur s'attachant au jugement des Sens, s'éloigne infiniment du ſentiment des Peres.

CEs raiſons ſi conſiderables tirées de la doctrine des Peres, que nous venons d'alleguer, pour faire voir combien l'Autheur de l'Abſence reelle eſt oppoſé aux deſſeins de IESUS-CHRIST, pourroient ſuffire pour montrer en ſuite combien il s'eſt éloigné de ces grandes lumieres de l'Egliſe, en ſuivant les fauſſes clartez de ſon eſprit. Mais parce qu'il ſemble s'eſtre oublié des avis qu'ils nous donnent ſur la foibleſſe des ſens, & ſur le danger qu'il y a de ſe fier à leur depoſition en ce qui regarde le myſtere de

l'Euchariſtie, il eſt à propos de l'en faire ſouvenir, & de luy remonſtrer la faute, qu'il a faite de les avoir negligez. C'eſt icy un point important, qui peut vuider noſtre different, & mettre la queſtion hors de doute.

La queſtion eſt, à ſçavoir ſi le Corps du Fils de Dieu eſt reellement preſent ſous les eſpeces du pain & du vin, où s'il en eſt reellement abſent. L'Autheur dit, Qu'il en faut croire les ſens, que les difficultez de la Tranſſubſtantiation, & de la Preſence reelle ſont ſur des choſes, que nous voyons tous les jours, ſur le pain & ſur le vin, qui ſont nos alimens familiers, & ſur l'exiſtence d'un corps humain de meſme nature que les noſtres, que les ſens proteſtent, que ce ſont leurs objets, que Dieu qui en eſt le Createur, eſt le garand de leur fidelité, qui a établi les doctrines fondamentales de ſa Religion ſur la certitude de leurs rapports, & que la raiſon meſme declare que ſes experiences à cét égard ſont infaillibles.

1. Par. ch. 2. pag. 69.

1. Part. ch. 3. pag. 78.

S. Cyrill. Catech. 4. Myſtagog.

Là deſſus je conſulte Saint Cyrille de Hieruſalem, qui explique par profeſſion la creance des premiers ſiecles, & je trouve qu'il m'enſeigne tout le contraire. Car il me dit, que *je dois tenir pour certain que le pain que je vois, n'eſt point en effet du pain, quoy qu'il ſemble tel au gouſt, mais que c'eſt le Corps de* IESUS-CHRIST : *que le vin que je vois n'eſt point en effet du vin, encore que les ſens le jugent ainſi, mais le Sang de* IESUS-CHRIST : *qu'il faut bien me garder d'en juger par le gouſt, & que la foy me doit aſſurer, & affermir dans cette verité, que je ſuis rendu digne de participer au Corps & au Sang de noſtre Seigneur, quoy que les ſens me ſuggerent au contraire.* S'il euſt eu à combattre l'Autheur que nous refutons, pouvoit-il parler plus clairement pour la Preſence reelle contre le témoignage des ſens?

S. Epiphan. in Anchor.

Ie m'addreſſe à Saint Epiphane, je le prie de nous regler, & de nous dire ſi les difficultez de la Tranſſubſtantiation, & de la Preſence reelle ſont du reſſort des ſens, & ſi nous les devons reconnoiſtre comme Iuges competens, & meſme infaillibles dans les cauſes de cette nature. Et je trouve qu'il les réprouve abſolument. Car aprés avoir dit, qu'il y a beau-

a beaucoup de choſes, qui paroiſſent tout autres qu'elles ne ſont. Il apporte l'exemple de ce divin Sacrement, qui ne ſemble pas, à le voir, eſtre ce qu'il eſt effectivement ſelon le témoignage de IESUS-CHRIST, qui nous aſſure que c'eſt ſon propre Corps. *Il n'y a*, dit-il, *aucun des fidelles, qui ne croye à ſa parole. Car quiconque ne croit que c'eſt ſon vray Corps, comme il l'a dit, ſe prive de la grace de Dieu, & de toute eſperance de ſalut. Il nous oblige à croire ſur peine de déchoir de ſa grace, & de toute eſperance de ſalut, que le vray Corps de noſtre Seigneur eſt dans ce Sacrement, encore qu'il n'y en ait aucune apparence exterieure, & que nos ſens voyent & jugent tout autrement.* Si nous luy avions nous-meſmes dicté cét Arreſt en reglement de Iuges, pourroit-il eſtre plus favorable pour nous contre le jugement des ſens?

Ie demande à Saint Chryſoſtome, ſi je dois croire que le Corps de IESUS-CHRIST n'eſt pas reellement ſous les eſpeces du pain, parce que je ne l'y vois pas, & que mes ſens dépoſent unanimement contre ſa Preſence reelle? Et il me répond que c'eſt un dangereux abus de s'arreſter à leur témoignage, qu'ils ſont également trompeurs, & faciles à tromper. *Croyons*, dit-il, *à Dieu par tout ſans luy répugner, quoy que ce qu'il nous dit paroiſſe abſurd à nos ſens, & à nos pensées. Que ſes paroles ſurmontent nos ſens & noſtre raiſon. Ce que nous devons faire en toutes choſes, mais principalement dans les myſteres, ne regardans pas ſeulement ce qui eſt devant nous, mais faiſant attention à ſes paroles. Car ſes paroles ne nous peuvent tromper, mais les ſens ſe trompent facilement. Celles-là ne peuvent eſtre fauſſes, ceux-cy ſont tres-ſouvent trompez. Puis donc qu'il a dit, Cecy eſt mon Corps, n'en ſoyons plus en doute, mais croyons-le fermement, & regardons-le des yeux de l'eſprit.* En quels termes plus formels pourroit-il condamner la fauſſe creance de l'Autheur, qui ne reconnoiſt dans ce Sacrement que la figure du Corps de IESUS-CHRIST, & qui veut qu'on s'en rapporte aux ſens, comme s'ils eſtoient infaillibles, comme ſi Dieu avoit établi les doctrines fondamentales de ſa Religion ſur la certitude de leurs rapports?

S. Chryſoſt. hom. 83. in Matth.

Ie conſulte Saint Hilaire, & je le prie de m'apprendre

comment il faut juger de la Preſence de IESUS-CHRIST dans le myſtere de l'Euchariſtie, veû que les ſens y contrediſent ſi fortement, & ſi conſtamment, *qu'aprés y eſtre revenus mille fois, ils nous diſent toûjours la meſme choſe, & qu'il n'y a pas d'apparence qu'ils changent de langage à l'avenir.* Mais il me répond qu'il ne les faut pas écouter, ny s'étonner de leur contradiction, & qu'on ne peut non plus douter de l'exiſtence reelle du Fils de Dieu ſous les eſpeces, que de ſa divinité meſme. *Dans les choſes divines*, dit-il, *il ne faut pas parler ſelon le ſens des hommes du monde, ny tirer de la ſincerité des paroles celeſtes un ſens étranger & impie par une interpretation violente & impudente. Liſons ce qui eſt écrit, & entendons ce que nous liſons, & alors nous nous acquiterons des devoirs d'une foy parfaite. Car ſi nous n'apprenons ce qui eſt de la verité naturelle de noſtre Seigneur en nous de ſa propre bouche, tout ce que nous en diſons n'eſt que folie & impieté. Car il dit luy-meſme, ma chair eſt vraiment une viande, & mon ſang eſt vraiment un breuvage: celuy qui mange ma chair, & boit mon ſang demeure en moy, & moy en luy. Il ne nous reſte plus aucun ſujet de douter de la verité de la chair, & du ſang de noſtre Seigneur, car c'eſt vraiment ſa chair & ſon ſang, & par le témoignage qu'il nous en donne, & par la Profeſſion de foy que nous en faiſons nous-meſmes. Ces choſes eſtant priſes par la bouche font que noſtre Seigneur eſt en nous, & nous reciproquement en luy. N'eſt-ce pas la verité meſme? Qu'il ne ſoit pas vray pour ceux qui nient que* IESUS-CHRIST *ſoit vray Dieu.* Ce ne ſont pas là de ſimples paroles, ce ſont des foudres lancez contre les Arriens, qui détruiſoient, comme l'Autheur, le myſtere de l'Euchariſtie, & lancez par les mains d'un des plus anciens, & des plus illuſtres Prelats de la France.

S. Hilar. l. 8. de Trin.

Ie conſulte Saint Ambroiſe ſur les meſmes difficultez des ſens qu'on me propoſe, & je voy qu'il previent les objections que je luy veux faire. *Sed forte dicis, meus eſt panis uſitatus*, mais peut-eſtre vous me dites, c'eſt mon pain accoûtumé. *Sed forte dicis, ſpeciem ſanguinis non video.* Mais peut-eſtre vous dites, je ne vois point l'eſpece du ſang. *Forte dicis aliud video: quomodo tu mihi aſſeris, quod Chriſti corpus ac-*

S. Ambr. l. 4. de Sacram. c. 4. & l. de iis qui initiantur c. 9.

cipiam ? Et hoc nobis adhuc ſuperest ut probemus. Peut-eſtre vous me direz. Ie voy autre choſe : comment eſt-ce que vous m'aſſurez que je prens le Corps de IESUS-CHRIST ? C'eſt ce qui me reſte encore à prouver. *Quantis igitur utimur exemplis, ut probemus non hoc eſſe quod natura formavit, ſed quod benedictio conſecravit, majoremque vim benedictionis quàm naturæ, quia benedictione etiam ipſa natura mutatur.* De combien donc d'exemples me puis-je ſervir pour montrer que ce n'eſt point ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré, & que la force de la benediction eſt plus grande que celle de la nature, puiſque la nature meſme eſt changée par la benediction ?

Ie fais reflexion ſur ces exemples : Ie conſidere quel eſt ce changement de la nature dont il me parle : Ie regarde ſi c'eſt un changement veritable d'un corps en un autre, afin que je puiſſe reconnoiſtre ſi le pain eſt veritablement changé au corps de IESUS-CHRIST, encore que je ne le voye point : & je trouve que tous les changemens dont il ſe ſert, ſont changemens reels, changemens effectifs, changemens miraculeux contre l'ordre de la nature, ſans metaphore & ſans paroles figurées. Moyſe, me dit-il, tenoit une baguette dans ſes mains ; il l'a jetta, & à meſme temps elle devint un ſerpent. Il prit derechef la queuë du ſerpent, & elle retourna en la nature de la baguette. Vous voyez comme la nature fut changée par deux fois par la grace Prophetique, celle de la baguette en ſerpent, celle du ſerpent en baguette. Que ſi la benediction humaine a eu tant de pouvoir, que de convertir la nature ; que diray-je de la conſecration divine, là où les paroles meſmes du Sauveur operent ? Car ce Sacrement que vous prenez, eſt fait par la parole de IESUS-CHRIST. Que ſi la parole d'Helie a eu tant de force, que de faire deſcendre le feu en terre ; la parole de IESUS-CHRIST n'aura-t'elle point le pouvoir de changer les eſpeces des elemens ? Vous avez leu ce qui eſt écrit de toutes les creatures de l'univers. Il a dit, & elles ont eſté faites : Il a commandé, & elles ont eſté creées. La parole donc de IESUS-CHRIST, qui de rien a pû faire ce qui n'eſtoit

» point, ne peut-elle pas changer les choſes qui ſont, en ce » qu'elles n'eſtoient point ? Vſons des exemples pris de la » choſe meſme ; établiſſons la verité de ce myſtere par celuy » de l'Incarnation. L'ordre de la nature a-t'il precedé, quand » noſtre Seigneur eſt né de Marie ? Il eſt conſtant que c'eſt » contre l'ordre de la nature, qu'une Vierge a engendré. Or » ce corps que nous faiſons eſt né de la Vierge ; pourquoy » donc cherchez-vous icy l'ordre de la nature au corps de » IESUS-CHRIST, puiſque le meſme IESUS-CHRIST » eſt né d'une Vierge contre l'ordre de la nature ?

Ie monte juſques aux premiers ſiecles, & m'approchant le plus que je puis du temps des Apoſtres, je conſulte ces Oracles de l'Egliſe primitive, pour ſçavoir de quels yeux il faut regarder le myſtere Euchariſtique, afin de juger ſainement de la preſence ou de l'abſence reelle de IESUS-CHRIST : Et ils me diſent unanimement que ce ne ſont pas les yeux du corps, mais de la foy, qui peuvent faire ce diſcernement ; qu'on ne montre point les ſacrez myſteres aux Catechumenes, *parce qu'ils n'ont pas ſeulement les organes qui s'acquierent par la naiſſance du Bapteſme, pour voir les choſes ſacrées. Que la loy qui commandoit de conſumer par le feu ce qui reſtoit de l'Agneau Paſchal, nous apprend de quelle maniere nous en devons uſer, lors que nous recevons le precieux corps de* IESUS-CHRIST ; *& que s'il s'éleve quelque trouble dans noſtre eſprit, qui nous faſſe douter ſi le corps de* IESUS-CHRIST, *qui ne peut eſtre veu des yeux du corps, eſt effectivement dans ce que nous voyons, il faut brûler au feu, & par le feu du S. Eſprit, c'eſt à dire, par la foy, tout ce que nos ſens ne peuvent comprendre, nous ſouvenans que les choſes qui nous ſemblent impoſſibles, ſont poſſibles & aiſées à la toute-puiſſance de Dieu.*

S. Denys de Eccleſ. Hier.

S. Gaudentius l. 2. de Exod. Et Iſichius.

Enfin, apres une longue & exacte recherche de la doctrine des anciens Peres, je compare leurs ſentimens avec ceux qui les ont ſuivis, & je trouve entr'eux une conformité admirable, une conſonance, une harmonie, une voix commune & generale dans tous les ſiecles de l'Egliſe, qui décrie le jugement des ſens, qui condamne leurs partiſans, & qui nous dit clairement, *Que la veuë, le goût, le toucher ſe trom-*

S. Thomas.

pent dans le diſcernement de cette divine viande, & que c'eſt à l'oreille ſeule qu'on peut confier ſans danger ce ſecret de la foy. Viſus, guſtus, tactus in te fallitur, ſed auditu ſolo tutò creditur.

Ie ne ſçay pas ce que l'Autheur peut dire pour ſa defenſe contre des preuves auſſi fortes & convainquantes que celles-cy, ſinon peut-eſtre que les Peres ont voulu parler comme nous, & croire comme luy, afin de nous tromper. A moins que cela, il faut qu'il confeſſe ou qu'ils ſe ſont trompez, ou qu'il s'eſt trompé luy-meſme, en prenant une fauſſe regle, qu'ils rejettent tous ſi ouvertement, qu'il ne luy eſt pas poſſible d'échaper leur cenſure, ny d'accorder avec leur jugement ce qu'il dit de l'infaillibilité des ſens, & de la certitude de leurs rapports.

CHAPITRE V.

Que cét Autheur a tort de s'eſtre ſeparé du ſentiment des Peres, par des raiſons auſſi foibles que celles qu'il apporte pour établir le témoignage des ſens.

C'EST toûjours une dure & fâcheuſe neceſſité, d'eſtre contraint de ſe ſeparer du ſentiment commun des Saints, qui ſont les fidelles depoſitaires de la doctrine Evangelique : Mais de le faire par de foibles raiſons, de vouloir opiniâtrement aller contre le torrent, & n'avoir pas des forces pour y reſiſter, c'eſt un travail ſans honneur, qui ne peut produire autre fruit que la honte & le repentir de celuy qui l'entreprend. Voyons ſi l'Autheur a bien preveu cette diſgrace, & pour ne luy laiſſer aucun ſujet de ſe plaindre de l'injuſtice qu'on luy fait, peſons exactement les raiſons qu'il apporte pour établir le témoignage des ſens, & donnons leur toute la force qu'elles peuvent avoir.

La premiere preuve dont il ſe ſert pour appuyer leur authorité, eſt priſe de leur excellence naturelle. Il dit que « 1. *Part. ch.* Dieu leur a donné l'intendance, la diſpenſation, & la « 3. *pag.* 78. joüiſſance de toutes ſes œuvres. Que toute la nature abou- «

„ tit à eux, que les actions, les paſſions, les deſirs & les mou-
„ vemens de tous les animaux en dépendent, que les liaiſons
„ des familles, des villes, des Royaumes, les arts, les ſcien-
„ ces, & les commerces, les deſſeins, les travaux, & les eſ-
„ perances des hommes en relevent.

Il y a ſans doute de l'exaggeration dans cet amas de privileges & de titres de nobleſſe. Si l'on vouloit accorder à nos ſens tous les droits qu'il pretend leur acquerir par ſon eloquence, je crois que la raiſon s'offenſeroit de ſe voir ravalée au deſſous de la chair; & diroit que c'eſt un abus de vouloir que la maiſtreſſe ſerve, & que l'eſclave commande. Neantmoins je n'y forme point d'oppoſition, ny je ne veux point le quereller ſur les avantages qu'il fait à ces facultez animales, au prejudice des puiſſances raiſonnables de l'ame. Ie luy demande ſeulement quelle conſequence il veut tirer de toutes ces prerogatives contre la preſence reelle de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie? Veut-il dire que Dieu a donné à nos ſens le diſcernement de toutes ſes œuvres miraculeuſes & ſurnaturelles, parce qu'il *leur a donné l'intendance, la diſpenſation, & la jouyſſance de toutes ſes œuvres ſenſibles & naturelles*? Veut-il que tous les eſtats de la grace viennent ſe rendre à eux comme à leur centre, *parce que toute la nature y aboutit*? Veut-il que toutes les volontez & les deſſeins de IESUS-CHRIST y ſoient aſſujettis, parce que *les actions, les paſſions, les deſirs, & les mouvemens de tous les animaux en dependent*? Veut-il que tous les myſteres de la Religion, tous les Sacremens de l'Egliſe, toutes les loix du gouvernement divin, toute la police, les ordres, les diſpoſitions & les degrez de la Hierarchie ſoient bornez dans l'étenduë de leur pouvoir, parce que *les liaiſons des familles, des villes, & des Royaumes, les commerces, les travaux & les eſperances des hommes en relevent*? Enfin veut-il qu'un Theologien ne puiſſe rien ſçavoir que par le rapport des ſens, parce qu'un Philoſophe en tire toutes ſes experiences, ou qu'un Chreſtien ne doive croire qu'à ſes yeux, parce qu'un Payen n'approuve rien que ce qu'il void? Ie ne penſe pas qu'il ſoit déraiſonnable juſqu'à ce point, & je ne

veux point luy faire ce tort, de le mettre au rang des esprits grossiers, *qui convertissent*, comme dit saint Augustin, *tous les Sacremens, & toutes les paroles des saints livres, en l'image de leurs phantosmes.* Aussi a-t'il bien veu que cette raison seroit trop foible, si elle estoit seule; voila pourquoy il la soûtient par une autre qui luy semble plus forte, mais en effet qui n'a rien par dessus, qu'une plus grande hardiesse. Car il assure que IESUS-CHRIST a bien voulu remettre à la decision des sens la verité de sa Naissance, de sa Vie, de sa Mort, de sa Resurrection, & de son Ascension, & qu'il a établi les doctrines fondamentales de sa Religion sur la certitude de leurs rapports. Cette proposition peut recevoir deux sens: l'un est que IESUS-CHRIST a montré qu'il estoit vray homme, en exposant sa Naissance, sa Vie, & sa Mort aux yeux de tous les hommes, qu'il estoit vraiment ressuscité, en faisant toucher les playes de son corps à ses Apostres, & qu'il estoit monté au Ciel, en prenant pour témoins de son Ascension les yeux de tous ses Disciples. L'autre est qu'il a montré qu'il estoit vray Fils de Dieu par le mesme témoignage des sens, & qu'il a remis à leur decision tous les mysteres & toutes les veritez fondamentales de sa Religion, qui regardent sa divinité, aussi bien que son humanité. Le premier est veritable, mais il ne conclut pas. Le second pourroit estre utile, mais il est manifestement faux.

Ad imagines enim phantasmatum suorum quibus anima carnalis delectatur, convertit omnia Sacramenta & verba librorum sanctorum. S. Aug. 3. de Baptis.

Saint Hilaire se sert du premier contre les Heretiques de son temps, qui disoient que le Verbe n'avoit pris qu'un phantosme, & non pas un vray corps, ne se souvenans pas qu'aprés sa Resurrection il dit à ses Apostres qui pensoient que c'estoit un esprit: voyez mes mains & mes pieds, comme s'il eust voulu par là remettre la verité de son Corps à la deposition & au jugement de leurs sens. Mais il ne peut servir à l'Autheur contre la Presence reelle, qui fait le sujet de nostre dispute. Car pour en tirer une preuve solide il faudroit que les regles de la Dialectique luy permissent de raisonner ainsi. IESUS-CHRIST a prouvé la verité de son Corps ressuscité, parce qu'il l'a fait voir & toucher à ses

S. Hilar. in Ps. 137.

Diſciples, donc ſon Corps n'eſt pas veritablement dans l'Euchariſtie, parce qu'il n'y eſt pas viſible ny palpable. Or ſi cét argument eſtoit regulier & dans les formes, celuy-cy le ſeroit auſſi : Noſtre Seigneur prouva, comme dit Saint Hieroſme, la verité de ſon Corps reſſuſcité, parce qu'il mangea avec ſes Apoſtres aprés ſa Reſurrection, donc il n'eſt point veritablement dans le Ciel, parce qu'il n'y mange pas. Et neantmoins qui pourroit ſouffrir ſans mépris la foibleſſe de ce raiſonnement ?

S. Hier. contra Iovini. l. 2.

Il eſt donc contraint d'abandonner ce premier ſens, & de recourir au ſecond : mais il en apperçoit auſſi-toſt la fauſſeté, & reconnoiſt de bonne foy, Que l'eſſence divine & ſes attributs, les perſonnes avec leurs relations, & l'union hypoſtatique du Verbe avec la chair ſont des choſes éloignées de noſtre veuë, & d'elles-meſmes incomprehenſibles, que nos ſens ne s'en peuvent méler, & que noſtre raiſon avouë qu'elle s'y trompe. C'eſt pourquoy, il fait un dernier effort, pour montrer qu'il y a un diſcernement à faire entre ces myſteres celeſtes, qui ſont des myſteres de Dieu, & ceux de la Tranſſubſtantiation, & de la Preſence reelle, qui ſont, dit-il, de l'invention des hommes : que ceux-là ne dependent point à la verité du témoignage des ſens, mais que s'ils ne l'établiſſent pas, il voit avec plaiſir qu'ils ne le renverſent pas auſſi, & qu'ils n'établiſſent rien de contraire. Là où les difficultez de l'Euchariſtie ſont ſur des choſes que nous voyons tous les jours, ſur le pain & ſur le vin qui ſont nos alimens familiers, & ſur l'exiſtence d'un corps humain de meſme nature que les noſtres : Que les ſens proteſtent que ce ſont leurs objets, & neantmoins qu'ils dépoſent unanimement contre la Tranſſubſtantiation & la Preſence reelle, ſans qu'on puiſſe accuſer ny le vice de leurs organes, ny le trouble de l'imagination, ny le milieu, ny la difference, ny dire autre choſe, ſinon que Dieu luy-meſme cauſe leur illuſion. Voilà le plus haut point où puiſſe aller la force de ſon diſcours : mais ne prouvant rien de ce qu'il dit, & n'ayant ny la verité, ny l'authorité pour appuy, il ne faut pas s'étonner ſi toute ſa force

force n'eſt que foibleſſe. Car ſans parler des myſteres qui ſont le premier chef de ſa diſtinction, qu'il ſeroit inutile d'examiner en ce lieu, m'arreſtant au ſecond qui regarde la Tranſſubſtantiation & la Preſence reelle, je dis que l'Autheur peche contre les principes de la Philoſophie, s'il croit que le pain & le vin ſoient l'objet de nos ſens preciſément quant à la matiere, & quant à la forme, puis qu'ils ne voyent ny l'une, ny l'autre en elles-meſmes, mais ſeulement les accidens, qui les reveſtent, & qui ne ſont point ſi étroittement unis à leur ſujet, qu'ils n'en puiſſent eſtre détachez par une puiſſance ſuperieure à la nature. Ie dis en ſecond lieu qu'il s'écarte encore plus des veritables maximes de la Theologie des Peres, s'il eſtime que l'exiſtence du Corps de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie ſoit un objet proportionné à leur connoiſſance, puiſque ces Oracles nous viennent d'enſeigner ſi clairement : qu'on ne les doit point écouter ſur le ſujet de ce myſtere, qu'encore que le Corps de IESUS-CHRIST, qui eſt caché ſous les eſpeces, ſoit de meſme nature que les noſtres, neantmoins il y eſt d'une maniere toute ſpirituelle, qui eſt infiniment au deſſus de leur portée : que ce qui nous paroiſt pain, n'eſt pas du pain, mais le Corps de IESUS-CHRIST: que ceux qui ne le veulent pas croire ſont des hommes ſans foy, des hommes attachez aux choſes de la terre, des hommes qui s'occupent des objets ſenſibles & charnels, qui ne veulent rien croire que ce qu'ils peuvent atteindre avec leurs cinq ſens naturels, qui établiſſent dans ces cinq ſens toutes les regles de leurs deſirs, qui vous diſent franchement. Ie ne croy que ce que je voy. Voila ce que je connois, voila ce que je ſçay, cela eſt blanc, cela eſt noir, cela eſt rond, cela eſt quarré, cela eſt d'une telle & telle couleur. Ie le ſçay, je le ſens, je le touche. Ie ſuis diſciple de la nature. On ne me forcera point à croire ce que l'on ne me peut monſtrer. Si l'Autheur veut tenir ce langage, s'il appelle du jugement des Saints au jugement des ſens, s'il entre mal à propos dans ce conflict de Iuriſdiction, n'a-t'il pas tort de recuſer des Iuges, qu'il a luy-meſme reconnus pour legitimes,

Sunt autem homines remoti à fide, terrenis dediti, carnalibus occupati. Nolunt credere aliquid, niſi ad quod ſui corporis ſenſu quinquepartito perveniunt. In eis quinque ſenſibus totius voluntatis ſibi regulas ponunt. Non, inquit, credo ego niſi quod video. Ecce quod novi, ecce quod ſcio. Album eſt, nigrum eſt, rotundum eſt, quadratum

& de renoncer à leurs ſentimens ſans autre raiſon, ſinon parce qu'ils ne jugent pas comme luy des myſteres de la foy ſelon les yeux de la chair & du ſang?

Cette raiſon eſt ſi foible, & la regle des ſens qu'il prefere à l'authorité des Peres, ſi contraire à la Religion, que ceux meſme de ſon party, qui ſoûtiennent comme luy l'abſence reelle, ont eu honte de s'en ſervir. Calvin, qui eſt l'autheur de cette Secte, la rejette abſolument dans les difficultez qui ſe rencontrent ſur le ſujet de ſa Cene, & proteſte, *qu'il y reconnoiſt un miracle, qui ſurpaſſe les bornes de la nature & la portée de noſtre ſens, lors que la vie de* Ieſus *nous eſt communiquée, & que ſa chair nous eſt donnée pour aliment. Ergo in ſacra Cœna miraculum agnoſcimus, quod & naturæ fines, & ſenſus noſtri modum exuperat, dum Chriſti vita nobis fit communis, & ejus caro nobis in alimentum datur.* Et en un autre lieu : *Certes les hommes*, dit-il, *travailleront en vain, quand ils voudront par leurs ſens charnels comprendre le moyen, & la raiſon de ce ſecret. Car Dieu déploye icy la puiſſance infinie de ſon eſprit. C'eſt pourquoy ceux-là ont l'eſprit renverſé qui ne reconnoiſſent rien davantage en cecy, que ce que la meſure de leur entendement leur aura fait comprendre, quand ils nient que la chair & le Sang de* Ieſus-Christ *nous ſoient preſentés en la ſainte Cene. Qu'on nous déclare le moyen, diſent-ils, autrement on ne nous le fera pas croire. Mais pour moy je ſuis ravy en admiration de l'excellence incomprehenſible de ce ſecret, & je n'ay point de honte de confeſſer mon ignorance. Car ne vaut-il pas mieux faire ainſi, que d'amoindrir par mon ſens charnel ce que Saint Paul dit eſtre un grand myſtere? La raiſon meſme nous enſeigne, qu'il en faut uſer de la ſorte. Car il eſt certain, que tout ce qui eſt ſurnaturel, ſurmonte la capacité de noſtre eſprit. C'eſt pourquoy étudions-nous plûtoſt à ſentir* Ieſus-Christ *vivant en nous, qu'à découvrir le moyen de cette communication, & à le rendre manifeſte.* Enfin dans ſes Inſtitutions voicy comme il parle. *S'il ſemble incroyable que la chair de* Ieſus-Christ *eſtant éloignée de nous d'une ſi longue diſtance, parvienne juſqu'à nous, pour eſtre noſtre viande, conſiderons combien la vertu ſecrette du Saint Eſprit ſurmonte tous nos ſens par*

eſt, ſic vel ſic coloratum eſt. Novi, ſentio, teneo. Natura ipſa me docet, non cogor credere quod mihi non potes oſtendere. S. Aug. Ser. 33. de Verbis Domini.

Calvin. in optima incunda concordia ratione. Tom. 1. fol. 863. col. 2.

Calvin. in ep. ad Epheſ. v. 1. 32.

Calvin. lib. 4. Inſtit. c. 17. §. 10.

ſa hauteſſe, & quelle folie ce ſeroit de vouloir meſurer ſon infinie grandeur. Et partant que la foy reçoive ce que noſtre entendement ne peut comprendre, à ſçavoir que l'eſprit unit vrayment les choſes qui ſont ſeparées de lieu.

C'eſt à l'Autheur de faire reflexion ſur ces paroles, & de voir s'il aime mieux ſe ſeparer de ſon chef, que d'acquieſcer à ſon avis. Il m'eſt indifferent qu'il s'y rende, ou qu'il ne s'y rende pas. Calvin abandonné par l'Autheur, l'Autheur condamné par Calvin, ce m'eſt tout-un pour faire voir la foibleſſe du témoignage des ſens, le tort qu'il a d'en avoir abuſé contre la verité de nos myſteres, le ſujet qu'il nous donne de nous en plaindre, & le déplaiſir qu'il cauſe à nos adverſaires, dont l'un des plus eſtimez s'écrie avec raiſon. N'eſt-ce pas un grand blaſpheme, que l'homme faſſe dépendre la verité de Dieu de ſon ſens, & la nature de Dieu de ſon intelligence ? *Rivet.*

CHAPITRE VI.

Que l'Autheur tâchant de couvrir la faute qu'on luy reproche en fait une plus grande, qui acheve de détruire les preuves qu'il tire du témoignage des Sens.

IE ne m'étonne pas que l'Autheur ſe fâche qu'on luy reproche la faute qu'il a faite de ſe ſervir du témoignage des ſens contre la doctrine des Peres. Il eſt ſenſible à un eſprit raffiné d'eſtre pris dans ſes propres pieges. Mais je trouve étrange qu'il s'en éloigne encore davantage, lors meſme qu'il s'efforce le plus de nous monſtrer qu'il eſt d'accord avec eux. Il eſt vray, dit-il, que tous les Peres « 1. Partie ch. 10. page 212. & 213. &c.
fortifient noſtre foy contre nos ſens, mais je réponds qu'il y « a deux rapports, ou deux témoignages des ſens ſur les myſteres, l'un affirmatif, & l'autre negatif. Par le premier ils « nous aſſurent que l'Euchariſtie eſt du pain & du vin, & par « le ſecond ils nous diſent que ce n'eſt que du pain & du vin, « ou pour parler comme les Peres, que c'eſt de ſimple pain, «

» & de ſimple vin, du pain & du vin communs. Le premier
» de ces témoignages eſt vray, il ne choque point la foy, &
» jamais les Peres n'ont dit qu'il le faluſt revoquer en doute :
» mais ſi les yeux veulent aller plus avant, & dire que ce n'eſt
» que du pain, ou que c'eſt de ſimple pain, du pain ordinaire,
» alors il faut que la foy les corrige, & qu'elle ſe fortifie de la
» parole de IESUS-CHRIST contre la deception de leur
» témoignage. Voila de quelle ſorte ce bel eſprit tâche d'é-
chapper, & de rompre le filé, où il ſe trouve pris, en le di-
viſant. Mais au lieu de le rompre par cette diviſion, il ne
voit pas qu'il en fait deux, qui achevent de le convaincre
& de monſtrer par le témoignage affirmatif & par le té-
moignage negatif, que s'il eſt foible dans ſes preuves, il
l'eſt encore plus dans ſes réponſes.

En effet pour juger ſainement ſi cette diſtinction eſt
conforme au ſentiment des Peres, que nous avons citez, il
faut voir s'ils condamnent ſeulement le témoignage nega-
tif de l'Autheur, ou s'ils rejettent encore l'affirmatif. Car
s'il ſe trouve qu'ils réprouvent l'un & l'autre, ſans doute
l'Autheur nous impoſe, & ſa mauvaiſe foy merite le blâme
de tous les Sages. Or pour s'en éclaircir pleinement, il ne
faut que repaſſer ſur les textes que nous avons déja rap-
ſupra cap. 3. & 4. portez : Nous y verrons leur penſée comme dans un miroir
fidelle, qui ne nous trompera pas, & qui nous apprendra au
vray, ce qu'ils condamnent, & ce qu'ils approuvent.

Premierement ils diſent, *que nous devons tenir pour certain, que ce qui nous ſemble pain, n'eſt point pain, mais que c'eſt le Corps de* IESUS-CHRIST, *& que le vin que nous voyons n'eſt*
S. Cyrill. *point du vin, encore que les ſens le jugent ainſi, mais le Sang de* IESUS-CHRIST.

S'ils diſent en termes formels que ce qui nous ſemble
pain, n'eſt point pain, peut-on ſans rougir ſoûtenir la di-
ſtinction de l'Autheur, & nier froidement qu'ils condam-
nent le témoignage des ſens, qui depoſent que c'eſt du pain?
Qu'y a-t'il de plus oppoſé que ces deux propoſitions, qui
portent une contradiction evidente ? *c'eſt du pain, ce n'eſt pas du pain.* Que dit le témoignage affirmatif des ſens?

Que c'eſt du pain. Que porte le ſentiment des Peres ? *Que ce n'eſt pas du pain.* Y a-t'il donc rien de plus contraire au ſentiment des Peres, que le témoignage affirmatif des ſens que l'Autheur a inventé pour les eluder ?

Secondement ils diſent, *qu'encore qu'il nous ſemble que ce ſoit du pain, neantmoins il eſt transformé par une operation ineffable : Et que* IESUS-CHRIST *prononçant ces paroles : Cecy eſt mon Corps, montre que le pain qui eſt ſanctifié ſur l'Autel, eſt le propre corps du Seigneur, & non pas ſeulement la figure qui le repreſente, parce qu'il n'a pas dit, cecy eſt la figure, mais cecy eſt mon corps.* Par où eſt-ce que l'Autheur peut fuir, pour ſe ſauver de cette cenſure avec ce double témoignage affirmatif & negatif, qui n'eſt qu'une production chimerique de ſon eſprit ? S'il dit que c'eſt par le rapport affirmatif des ſens, les Peres aſſurent au contraire, qu'encore qu'il nous ſemble que ce ſoit du pain, neantmoins il eſt transformé par une operation ineffable, & que c'eſt *le propre corps de* IESUS-CHRIST. S'il dit pour fortifier ſa foy contre le témoignage des ſens, que ce n'eſt pas de ſimple pain, du pain ordinaire, mais un pain ſanctifié & transformé en la figure du corps de IESUS-CHRIST, les Peres enſeignent au contraire, que c'eſt *le propre corps de* IESUS-CHRIST, *& non pas ſeulement la figure qui le repreſente, parce que* IESUS-CHRIST *n'a pas dit, cecy eſt la figure, mais cecy eſt mon corps.* Ne faut-il pas que cét Autheur ſe ſoit imaginé qu'il n'y a que luy qui ait la lumiere des hommes, & que tout le reſte des hommes n'a que la lumiere des animaux, pour ſe promettre qu'il nous perſuadera par le témoignage affirmatif des ſens (ce qu'il ne croit pas luy-meſme) qu'il eſt de bonne intelligence avec les Peres ?

S. Ambroſ. S. Epiphan. Theophilac. enarr. in Matt

En troiſiéme lieu ils diſent, *que Dieu qui eſt miſericordieux, condeſcendant à noſtre foibleſſe, garde à la verité l'eſpece du pain & du vin, mais qu'il en change la ſubſtance en la vertu de ſa chair & de ſon ſang, & que ce changement ſe fait par une operation ineffable, parce que nous ſommes infirmes, & que nous avons horreur de manger la chair cruë, & ſur tout la chair humaine, & que c'eſt par cette raiſon qu'il paroiſt comme du pain, mais qu'en*

Theophil. enarr. in Marcum.

Idem enarr. in Matth.

effet c'eſt de la chair. De quel artifice ſe peut ſervir l'Autheur du témoignage affirmatif, pour détourner le ſens de ces paroles, & tirer les Peres à ſon opinion ? Si le corps de IESUS-CHRIST n'eſt point ſous les eſpeces du pain, à quel propos les Peres parlent-ils de l'horreur que nous avons de manger la chair humaine ? A quel propos diſent-ils que c'eſt pour condeſcendre à noſtre infirmité, & nous épargner cette horreur, qu'il garde l'eſpece du pain & du vin, & qu'il en change la ſubſtance, qu'il paroiſt du pain, & que c'eſt en effet de la chair ? Ne devoient-ils pas plûtoſt dire que c'eſt du pain, pour maintenir le témoignage affirmatif des ſens, mais que ce pain eſt le ſigne de la chair de IESUS-CHRIST, pour s'oppoſer au témoignage negatif ? Ne devoient-ils pas dire qu'il garde egalement la ſubſtance & l'eſpece, & qu'il les change auſſi egalement, ſi ce changement n'eſt qu'un changement figuré, un changement mental, qui ne veut dire autre choſe, ſinon que Dieu en fait un ſigne ſacré de ſon corps, puiſque la ſubſtance ne peut eſtre un ſigne ſenſible & proportionné à noſtre veuë, que par l'entremiſe des eſpeces ?

En quatriéme lieu ils diſent que puiſque IESUS-CHRIST a dit, *Cecy eſt mon Corps, nous ne devons plus le revoquer en doute : que nous devons croire à Dieu par tout ſans luy repugner, quoy que ce qu'il nous dit, paroiſſe abſurd à nos ſens, quoy qu'il leur ſemble difficile, quoy qu'il ſoit inconcevable à leur égard.* Sur cela je demande à l'Autheur, ſi ce que dit le Fils de Dieu, en prononçant ces paroles, *Cecy eſt mon Corps*, n'eſt pas veritable dans l'un de ces deux ſens : Le premier, Cecy eſt mon propre & veritable Corps. Le ſecond, Cecy n'eſt pas mon Corps, mais la figure de mon Corps ? Il ne le deſavouëra pas, s'il ne veut ſe contredire luy-meſme. Ie demande derechef, ſi de ces deux ſens ſi contraires il n'y en a pas un qui eſt vray & l'autre faux ? cela eſt hors de doute. Ie demande donc encore une fois, ſi le vray ſens n'eſt pas celuy qui paroiſt impoſſible, incomprehenſible, abſurd & ridicule à nos ſens ? C'eſt le ſentiment des Peres, ou bien il faut que leur ſentiment dementе leurs paroles. Or je le prie de me dire

S. Chryſoſ.

ſincerement, s'il croit que cette propoſition, Cecy n'eſt pas mon propre Corps, mais la figure de mon Corps, qui eſt le ſens qu'il donne aux paroles de JESUS-CHRIST, choque la veuë ou le goût, ſi elle eſt abſurde aux ſens, incomprehenſible, & impoſſible : S'il dit que non, je conclus qu'elle eſt fauſſe par la raiſon des Peres, qui diſent unanimement que le vray ſens de ces paroles, *Cecy eſt mon Corps*, paroiſt abſurd & impoſſible aux ſens, que les yeux & le goût y repugnent, & qu'il faut fortifier la foy contre leur depoſition. S'il dit qu'ouy, je conclus non ſeulement qu'elle eſt fauſſe, mais encore qu'il ſe couppe & ſe détruit luy-meſme. Elle eſt fauſſe par la raiſon qu'il apporte contre la preſence reelle, & qui retombe ſur luy, & il ſe couppe luy-meſme, car il redit en cent endroits que le témoignage des ſens favoriſe ſa creance, & détruit celle de Rome. Si le témoignage des ſens détruit la creance de Rome, parce que les ſens la jugent difficile, abſurde, inconcevable, & impoſſible, comment authoriſent-ils la creance de l'Autheur, s'ils y trouvent auſſi de la difficulté, de l'obſcurité, de l'abſurdité, & de l'impoſſibilité? Mais comment y en trouveroient-ils ? On peut dire avec raiſon qu'il eſt difficile de faire que ce qui eſtoit auparavant de vray pain, ſoit effectivement de vraye chair. c'eſt un miracle qui ne ſe peut faire que par une *operation ineffable*, comme diſent les Peres, ny concevoir que par la foy & dans les lumieres de Dieu. Mais que ce qui eſt de vray pain, ſans changer de ſubſtance, ſoit le ſigne du corps du Fils de Dieu, quelle difficulté y a-til à le faire ? quelle obſcurité qui m'empeſche de le concevoir? Ie prens un anneau qu'un amy me donne pour gage de ſon affection : mes ſens s'en étonnent-ils ? regardent-ils ce ſigne comme un prodige inoüy ? Ie vois un portrait qui repreſente le Prince : mes yeux s'en choquent-ils ? le pinceau ne le peut-il faire ſans miracle ? l'eſprit ne le peut-il concevoir ſans un effort extraordinaire ? De meſme on me dit que le pain de la cene Calviniſte eſt la figure du corps de CHRIST, & que le vin qu'on y boit, eſt la figure de ſon ſang. Qu'eſt-il beſoin d'employer de longs diſcours pour adoucir mes

sens, & me fortifier contre leur contradiction ? Ils ne s'en allarment point, ils ne se soûlevent point, il n'y a point de revolte à craindre de ce costé-là. Et donc si les Peres n'avoient point d'autres sentimens plus divins que ceux de l'Autheur, s'ils croyoient comme luy que l'Eucharistie n'est qu'un signe du corps de IESUS-CHRIST, & non pas son veritable corps, se mettroient-ils tant en peine de reveiller nostre foy, de nous avertir de la surprise des sens, de nous dire si souvent,

S. Epiphan. S. Chrysost. S. Hilar. S. Gaudentius.

Qu'il ne faut pas croire à nos yeux, ny au toucher, ny au goût: qu'il y a autre chose que du pain sous les especes: que ce qui paroist n'est point pain, mais que c'est le propre corps de IESUS-CHRIST; *& qu'encore que cela paroisse absurd & impossible à nos sens, il ne s'y faut pas arrester, parce qu'ils se trompent aisement: mais qu'on doit se tenir à la parole du Fils de Dieu, qui est infaillible & immuable.*

Que si cela est ainsi que devient la distinction de l'Autheur ? comment peut-il éluder la censure des Peres, qui condamnent si clairement le témoignage des sens affirmatif & negatif ? Ne faut-il pas qu'il abandonne l'un & l'autre pour se reconcilier avec eux, l'affirmatif parce qu'ils l'estiment faux, le negatif parce qu'il confesse luy-mesme qu'il est trompeur.

Mais je luy veux faire voir encore plus clairement la foiblesse de sa réponse, & le piege qu'il s'est dressé en pensant se sauver par ce faux-fuyant du double témoignage des sens. Car tant s'en faut que le témoignage negatif des sens luy serve pour éluder l'authorité des Peres, qui le condamnent, qu'au contraire, il découvre évidemment la fausseté de ses preuves, qu'il appuye sur quelques textes tres-mal entendus tirez de leurs écrits.

1. Partie ch. 4. page 108. & 109.

» Il dit, Que les Peres établissent le témoignage des sens
» comme certain & infaillible, & qu'ils n'en ont jamais excepté le Sacrement de l'Eucharistie, comme une chose particuliere, & qui ne tire pas à consequence pour le reste: au
» contraire qu'ils ont établi la fidelité de ce témoignage en
» ce qui concerne mesme le Sacrement. Ie ne demande point
» où est la memoire de cet Autheur, qui ne se souvient pas de

la

la peine qu'il a à ſe deffendre de tant de paſſages formels, qui ruinent entierement ce témoignage pretendu. Ie demande où eſt ſon jugement de nous apporter une preuve qui ruine ſa deffenſe, & une deffenſe qui ruine ſa preuve ? Car ſi le témoignage negatif des ſens eſt trompeur, comme il l'avouë luy-meſme, comment peut-il conclure de leur depoſition que le Sacrement de l'Euchariſtie n'eſt que la ſimple figure du Corps de IESUS-CHRIST ? N'eſt-ce pas un témoignage negatif ? Ce témoignage negatif eſt-il ſi toſt devenu de trompeur, certain & infaillible ? N'eſt-ce pas ce témoignage contre lequel les Peres fortifient noſtre foy ? Comment ſont-ils ſi toſt de Iuges ſeveres devenus de ſi favorables approbateurs ? N'eſt-ce pas ce témoignage que l'Autheur rejette comme fautif ? Ne dit-il pas que les ſens ne peuvent juger ſi l'Euchariſtie eſt de ſimple pain ? Si c'eſt du pain ordinaire, ſi c'eſt la figure du corps de IESUS-CHRIST, ou ſi ce ne l'eſt pas ? Et n'a-t'il pas raiſon de le dire ? Ce jugement n'eſt-il pas au deſſus de leur portée ? Comment eſt-ce donc qu'ils peuvent juger que ce n'eſt qu'une ſimple figure du corps de IESUS-CHRIST, puis qu'ils ne ſont pas meſme capables de juger ſi c'en eſt une figure, ou non ?

Que veulent donc dire les Peres quand ils enſeignent, qu'il n'eſt pas permis aux Chreſtiens de revoquer en doute le témoignage des ſens, & que ce ſeroit ébranler juſques aux fondemens la verité de l'Evangile de IESUS-CHRIST ? Ils veulent dire que les ſens ne ſe trompent point au jugement qu'ils font de leur objet naturel, c'eſt à dire, des accidens ſenſibles dont les corps ſont reveſtus, parce que, comme dit Tertullien, ils en jugent toûjours comme ils en doivent juger, & ce qui ſe doit faire ainſi n'eſt point menſonge. *Quod ſic fieri oportet mendacium non eſt.* Et cela eſt vray meſme dans l'Euchariſtie, où les yeux jugent ſans ſe tromper de la blancheur du pain, & le gouſt de la ſaveur *du vin qui eſt conſacré en memoire du ſang de* IESUS-CHRIST, comme parle cét Africain ; mais s'ils veulent aller plus avant & paſſer du ſigne à la choſe ſignifiée, s'ils entreprennent de juger,

ſi c'eſt du pain ordinaire, ſi c'eſt de ſimple vin, ſi c'eſt une ſimple memoire, une ſimple figure du ſang de IESUS-CHRIST, ou ſi c'eſt une figure jointe à la verité meſme, alors, par la propre confeſſion de l'Autheur, il les faut reprimer, & affermir noſtre foy contre leur témoignage negatif, & par une ſuite neceſſaire contre toutes les preuves qu'il apporte, qui ne ſont fondées que ſur ce témoignage trompeur, dont les Peres font une excluſion ſi expreſſe, & ſi ſouvent reïterée, que je ne puis comprendre comment il oſe dire ſans rougir, que les Peres n'ont pas excepté le Tres-Saint Sacrement du témoignage des ſens.

1. P. ch. 4. page 109.

Finiſſons cette premiere partie par la définition du myſtere, & de la tromperie qu'il a priſe en deux endroits de S. Chryſoſtome, & voyons ſur qui de nous ou de luy tombe la tromperie, & à qui le myſtere demeure. Car auſſi bien *il ne veut*, dit-il, *que ces deux definitions pour vuider d'un ſeul coup tout noſtre different.* Voicy donc comme il le decide, puis qu'il le veut: *Le myſtere*, dit Saint Chryſoſtome, *eſt lors que nous ne voyons pas ce que nous croyons, mais que nous voyons une choſe & que nous en croyons une autre.* Or eſt-il que dans le myſtere de l'Euchariſtie nous ne voyons pas ce que nous croyons, mais nous voyons une choſe, & nous en croyons une autre; nous voyons les accidens du pain, & nous croyons le corps de IESUS-CHRIST, que nous ne voyons pas, par conſequent le myſtere nous appartient.

Hom. 7. in 1. Cor.

Hom. 13. in ep. ad Epheſios.

La tromperie, dit ce meſme Pere, *eſt lors qu'une choſe ne paroiſt pas eſtre ce qu'elle eſt, mais qu'au contraire elle paroiſt eſtre ce qu'elle n'eſt pas.* Or eſt-il que l'Euchariſtie ne paroiſt pas à l'Autheur eſtre ce qu'elle eſt, mais au contraire elle paroiſt eſtre ce qu'elle n'eſt pas. Car elle ne luy paroiſt pas eſtre le corps de IESUS-CHRIST, comme elle l'eſt veritablement: Et elle luy paroiſt eſtre du pain, ce qu'elle n'eſt pas. Par conſequent la tromperie eſt de ſon coſté. Et afin qu'il ne diſe plus que c'eſt Dieu meſme qui le trompe, qu'il écoute encore une fois les Peres qui l'avertiſſent de croire plûtoſt à la parole de IESUS-CHRIST, qui dit, Cecy eſt mon Corps, qu'au témoignage negatif des

ſens, qui luy diſent que ce n'eſt pas ſon corps. Croyons par tout à Dieu, & ne luy contrediſons point, encore que ce qu'il dit ſemble contraire à noſtre raiſon, & à noſtre veuë : mais que ſa parole ait plus d'authorité ſur nous que noſtre raiſon & nos yeux, car elle n'a jamais manqué, mais nos ſens ſe trompent à tous propos. Encore que le gouſt le juge, encore que le ſens te le ſuggere ainſi neantmoins que la foy te confirme. N'en laiſſe point le diſcernement à la bouche du corps, mais à la foy exempte de doute. N'en juge point par le gouſt, mais ſois tres-pleinement perſuadé par la foy.

S. Chryſoſt. hom. 83. in c. 26. Matth.

S. Epiph in Ancho

LIVRE SECOND.

OV L'ON MARQVE LES FAVTES que cét Autheur a commiſes, en prenant la Raiſon naturelle pour Iuge de la Preſence reelle de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie.

CHAPITRE PREMIER.

Que l'Autheur s'eſt imaginé par une illuſion fort groſſiere que le Myſtere de l'Euchariſtie eſt du reſſort de la Raiſon naturelle.

AYANT pour but dans cette ſeconde partie, de remarquer les fautes inſignes que l'Autheur a commiſes, en prenant la Raiſon naturelle pour juge de la preſence de IESUS-CHRIST dans le Sacrement, j'en ferois une moy-meſme, ſi je rejettois indifferemment toutes les lumieres qui viennent de cette ſource, puiſque c'eſt un grand prejugé d'une mauvaiſe cauſe, que de n'avoir point de raiſon, & de n'en vouloir point écouter. Mais il faut faire une grande diſtinction entre les preuves que les Philoſophes tirent de la raiſon purement naturelle, & celles que les Theologiens empruntent de la raiſon éclairée de la foy, pour démeſler les difficultez qui environnent nos Myſteres. Les Peres ont authoriſé celles-cy, & nous les devons recevoir avec eux, puis qu'ils en ont approuvé l'uſage: mais ils ont conſtamment reprouvé celles-là, parce que

dans les diſputes de la Religion nous devons toûjours nous ſouvenir, que nous ne ſommes pas ſeulement raiſonnables, mais fidelles, & qu'encore que les veritez revelées ne ſoient pas contre la raiſon, neantmoins elles ſont infiniment au deſſus de la raiſon. Par conſequent elle ne doit jamais preſumer d'y entrer toute ſeule, autrement elle ſe pert, comme dit ſaint Auguſtin, & toute la force du raiſonnement humain, ſi la foy ne luy ſert de guide, n'eſt qu'un égarement continuel, & une courſe de geant écarté de ſon chemin, *curſus celerrimus extra viam.*

Le defenſeur de l'abſence reelle s'eſt oublié de faire ce diſcernement, & par une illuſion fort groſſiere il a crû qu'il pouvoit raiſonner en Philoſophe Payen ſur les dogmes du Chriſtianiſme, combattre un Myſtere celeſte & divin par des raiſons humaines, & renverſer le Chef-d'œuvre d'une puiſſance ſurnaturelle par des argumens tirez de la nature. Les lumieres, dit-il, les plus communes & les plus naturelles « 1. P. ch. 5. page 78. & 79.
de la raiſon rejettent ces dogmes, tant à cauſe de leurs con- «
ſequences inoüies, que pour les contradictions qu'ils enve- «
loppent, & ſur tout parce qu'ils ſont d'eux-meſmes incon- «
cevables. Car qui peut concevoir la reproduction d'un «
corps déja exiſtant depuis pluſieurs ſiecles, ſans une deſtru- «
ction préalable ? Qui peut concevoir un corps exiſtant en «
meſme temps en pluſieurs lieux, ſans que ny ſa forme, ny ſa «
matiere, ny ſa ſubſtance ſoit multipliée ? Qui peut conce- «
voir qu'un corps un, & meſme ſubſiſte en meſme temps à «
la maniere d'un corps & à la maniere d'un eſprit ? & tant «
d'autres myſteres ſurprenans qui ſont enfermez dans ces «
doctrines. Ce ſont les preuves que l'Autheur tient indubita- «
bles, diſant que *la lumiere naturelle ne peut tromper perſonne*, que quelque deſordre que le peché ait mis dans noſtre raiſon, il y eſt reſté des clartez infaillibles en leurs jugemens, & que ce ſont ces clartez qui renverſent tout ce que Rome établit, & qui établiſſent tout ce qu'elle renverſe.

Mais pour luy répondre par luy meſme, & luy faire connoiſtre ſon erreur par ſes propres paroles, il me permettra de luy dire, Qu'en verité j'en ſuis mal ſatisfait. I'attendois «

„ de voir crever de tous costez la nuée mystique, & que les
„ lumieres de Dieu sortant tout d'un coup des Cieux, resplen-
„ diroient en terre, comme dans la conversion de S. Paul.
„ I'attendois ou des passages convainquans tirez de la parole
„ de Dieu, ou des oracles & des revelations nouvelles, ou au
„ moins des raisonnemens tirez de la substance du Christia-
„ nisme. Mais toutes les lumieres que je voy, sont des lumie-
„ res d'hommes, des fausses clartez qui sortent de la terre, &
„ qui sont bien differentes de nos mysteres & de la doctrine
„ des Peres. Il ne devoit pas si-tost se dispenser de cette re-
gle si judicieuse, que luy-mesme nous avoit donnée, qu'il
faut se tenir du costé de la lumiere de Dieu, & respecter ses
tenebres, sans entreprendre de les dissiper de soy-mesme.
Il devoit se souvenir que c'est une regle d'humilité, dont
l'inobservation, toûjours fatale à la Religion, a produit la
plus part des difficultez, dont les prophanes & les hereti-
ques chargent nos doctrines. *Aufer hæreticis quæcunque ethnici sapiunt, ut de solis Scripturis suas quæstiones sistant, & stare non poterunt.* Ostez aux heretiques les argumens des
Payens, ils n'auront plus d'appuy ny de defense. Les Phi-
losophes sont leurs Patriarches, comme dit Tertullien, qui
leur ont appris à chercher dans nos plus saints mysteres des
absurditez, des obscuritez, des contradictions, des impos-
sibilitez apparentes, qui surprennent l'esprit humain, s'il
n'est soûtenu par des lumieres surnaturelles capables de
l'assurer, & de luy oster la peur de ces phantômes.

Tertull. l. de Resur. carnis.

Tertull. de anima.

C'est pourquoy ce mesme Pere répondant à Marcion,
qui détruisoit toute l'œconomie de l'Incarnation, en mon-
trant par des raisons humaines & naturelles qu'elle estoit
indigne de Dieu, absurde, inconcevable, & impossible,
luy dit avec une merveilleuse force : *Quodcunque Deo indignum est, mihi expedit, salvus sum si non confundar de Domino meo. Natus est Dei Filius : non pudet quia pudendum est. Et mortuus est Dei Filius : prorsus credibile est, quia ineptum est. Et sepultus resurrexit : certum est quia impossibile.* Tu me dis que
c'est une chose honteuse & indigne de Dieu, d'estre neuf
mois dans le ventre d'une femme, & d'y prendre une chair

Tertull. de carne Christi.

mortelle : Il eſt vray ſi nous meſurons les œuvres de Dieu à noſtre ſens & à la regle de la raiſon humaine : Mais conſidere, Marcion, ce que dit l'Ecriture, ſi tu n'en a pas encore effacé toute la creance, que Dieu a choiſi ce qui paroiſt folie aux yeux du monde, pour confondre les Sages du monde. Tout ce que tu trouve indigne de Dieu, m'eſt trop avantageux pour le decroire. Mon ſalut & mon bon-heur eſt de ne rougir point de ce qu'a fait mon Maiſtre. Le Fils de Dieu eſt né d'une femme : I'en fais gloire, parce que tu l'eſtime honteux. Le Fils de Dieu eſt mort : je le croy, parce qu'il te paroît abſurd. Il eſt ſorti du tombeau où il avoit eſté enſeveli, j'en ſuis certain, parce que tu le juges impoſſible.

L'Autheur qui a eu aſſez d'adreſſe pour nous accorder ce principe, parce qu'il ne le pouvoit pas conteſter, ne devoit-il pas avoir autant de ſincerité & de fermeté pour s'y tenir? n'avoit-il point de plus fortes preuves contre la creance de Rome, que celles qu'il venoit luy-meſme de condamner? falloit-il employer les lumieres des hommes pour obſcurcir les lumieres de Dieu, & renouveller les vieilles objections des Philoſophes, pour renverſer ce que l'authorité de tous les Peres ſoit anciens ou modernes établit, & pour établir ce qu'elle renverſe ? Si le ſecret de l'Euchariſtie luy ſembloit impenetrable à la raiſon humaine, ne devoit-il pas conſiderer ce que diſent les Peres, que cet adorable Sacrement eſt un *myſtere de foy*, qu'on apprend par la ſoûmiſſion de l'eſprit, & non pas par la force de ſes raiſons : Vne manne cachée qui n'eſt connuë que de ceux qui la reçoivent, & non pas de ceux qui la rejettent : l'Agneau Paſchal qu'on ne mange que dans l'obſcurité de la nuit: l'Arche du Teſtament que la curioſité ne touche point impunément : Que la loy defend de tourner la pointe du couteau, c'eſt à dire, la ſubtilité du raiſonnement humain contre l'Autel : Que Dieu a caché ſes myſteres aux Sages du monde, & qu'il les a revelez aux ſimples : Que ceux qui veulent penetrer trop avant dans l'abyſme de ſes grandeurs, ſont opprimez de ſa gloire ; & qu'il faut croire, avant que d'entendre ce qu'il

en decouvre luy-meſme par la lumiere de ſa parole ?

Ne devoit-il pas ſe ſouvenir de ce que les Peres enſeignent : que l'Euchariſtie eſt le myſtere des myſteres, & la choſe du monde la plus divine : que c'eſt un Sacrifice plein de Dieu, qui remplit l'ame d'une ſainte horreur, *Sacrificium plenum Deo, & horrorem afferens* : Que c'eſt un *Sacrement ineffable, un admirable & magnifique Sacrifice, un Sacrifice plein de reverence & d'horreur, un myſtere redoutable, qui jette la frayeur dans l'ame, & enfin le plus auguſte & le plus redoutable de tous les myſteres :* Que c'eſt dans ce Sacrement que le vray David change de viſage, & qu'il paroiſt aux Sages du monde comme inſenſé, de donner ſa chair à manger, & ſon ſang à boire, mais que toute leur ſageſſe n'eſt que folie : Enfin que la chair de IESUS-CHRIST deïfiée par l'union qu'elle a avec la perſonne du Verbe, eſt un feu divin, dont la flamme éclaire les fidelles, & brûle les preſomptueux, qui pour contenter leur curioſité, veulent s'en approcher de trop prés, & en comprendre la merveille par le diſcours de la raiſon humaine ? Sois fidelle & innocent, dit Saint Ephrem, & participe au corps immaculé & au ſang de ton Seigneur en plenitude de foy, t'aſſurant que tu mange l'Agneau meſme tout entier. Les myſteres de IESUS-CHRIST ſont un feu immortel ; garde-toy de les ſonder curieuſement, de peur que tu ne ſois brûlé en y participant. Le Patriarche Abraham preſenta aux Anges du Ciel des viandes de la terre, & ils en mangerent. Certainement c'eſt un grand miracle de voir des eſprits immateriels manger des viandes materielles ſur la terre : Mais ce que le Fils unique de Dieu noſtre Sauveur IESUS-CHRIST a fait pour nous, eſt au deſſus de toute admiration, de tout eſprit, & de tout diſcours. Car eſtant comme nous ſommes reveſtus de chair, il nous a donné un feu & un eſprit à manger & à boire, c'eſt à ſçavoir, ſon corps & ſon ſang.

S. Dionyſ. l. de Eccl. hierar. 1.

Euſeb. Ceſar. l. 1. de monſtr. Evang. c. 10. S. Chryſoſ. ho. 21 in acta Apoſ. & hom. 14. & 18. in ep. ad Cor. & l. 3. de Sacerdotio & alibi paſſim. S. Ioan. Damaſc. orat. de his qui dormierunt. S. Aug. Conc. 1. in Pſalm. 13.

Quaſi furor iſte & inſania videbatur dare carnem ſuam manducandam hominibus, & bibendum ſanguinem, &c. S. Ephrem de natura Dei curioſè non ſcrutanda.

Si l'Autheur fait gloire de ne craindre point le feu, s'il le veut voir des yeux du corps, le toucher des mains, comme le Satyre des Fables, le peſer avec la raiſon humaine, & enfin s'il continuë à nous dire que nos myſteres ſont inconcevables,

concevables, nous luy accorderons volontiers, que c'eſt par cette raiſon que nous les croyons, parce que nous ne les pouvons comprendre: Mais nous luy dirons auſſi, que noſtre foy l'emporte ſur ſes raiſonnemens, que nous croyons comme les Peres, & qu'il raiſonne comme les Heretiques. *Nous voyons dans le Sacrement les eſpeces du pain & du vin: & neantmoins nous ne croyons pas que la ſubſtance du pain & du vin y demeure. Nous croyons que c'eſt le corps & le ſang de* IESUS-CHRIST, *& toutesfois nous ne voyons pas les eſpeces de ſon corps & de ſon ſang. Ces choſes demandent neceſſairement la foy: la raiſon n'y eſt point receuë. Elles veulent un homme, qui croye tout ſimplement, & condamnent celuy qui l'examine avec un artifice malicieux: la creance en eſt ſalutaire, la recherche n'en peut eſtre utile.* C'eſt ainſi que tous les Peres parlent de nos myſteres, & quand ils refutent les Heretiques, ou les Payens qui les combattent, comme l'Autheur fait celuy de l'Euchariſtie, parce qu'ils ne les peuvent entendre, ils ne leur répondent autre choſe que ce que nous diſons, qu'un Chreſtien ne fait pas profeſſion d'entendre les ſecrets de la Religion, mais de les croire, & que nous ne devons non plus nous étonner de leur abſurdité apparente que de leur obſcurité, parce que nous ne croirions pas meſme que IESUS-CHRIST fuſt reſſuſcité, ſi la foy des Chreſtiens craignoit la raillerie des Payens. Eunomius nioit la generation éternelle du Verbe, parce qu'il n'en pouvoit concevoir le myſtere: Voyez ce que luy répond Saint Baſile. Ne me demande point quelle eſt cette generation, ny comment elle peut eſtre. Car pour eſtre ineffable & incomprehenſible, nous ne devons rien diminuer de la fermeté de noſtre foy. Si nous voulions meſurer toutes choſes à la portée de noſtre eſprit, & tenir pour impoſſible, ce que nous ne pouvons comprendre, que deviendroit la foy? que deviendroit l'eſperance? ne perdrions-nous pas la recompenſe de l'une & de l'autre?

Videtur ſpecies panis & vini, & ſubſtantia panis & vini non creditur. Creditur corpus & ſanguis Chriſti, & tamen ſpecies non cernitur. hæc ſunt, fratres, quæ neceſſario exigunt fidem, rationem omnino non admittunt, ſed ſimplicem creditorem deſiderant, arguunt improbum diſcuſſorem: & ideo credi poſſunt ſalubriter, inveſtigari non poſſunt utiliter. Tribuitur S. Bernard.

In Chriſtum non credercmus quòd tertia die reſurrexit, ſi fides Chriſtianorum metueret cachinnum Paganorum. S. Aug. ep. ad Deo gratias 49. q. 6.

S. Baſil. l. 2. contra Eunomium.

Iovinien nioit la virginité de la Mere de Dieu, parce qu'elle eſtoit ſans exemple, & qu'il ne comprenoit pas comment on la pouvoit accorder avec ſa maternité. Voyez

S. Aug. ep. 3. ce que luy répond Saint Augustin. *Si l'on pouvoit trouver quelque raison de ce mystere, il ne seroit pas admirable, & si on en pouvoit donner un exemple, il ne seroit pas singulier & unique. Avoüons que Dieu peut faire quelque chose de plus, que ce que nous pouvons entendre. Toute la raison du fait est la toute-puissance de son Autheur.* Que dira icy l'Autheur de l'absence reelle? quel jugement fera-t'il de ces Heretiques, qui nioient les points de nostre foy, parce qu'ils ne les pouvoient concevoir, de mesme qu'il refuse de croire la Transsubstantiation, parce, dit-il, qu'elle est inconcevable? Approuvera-t'il leur raison? mais les Peres la condamnent. La condamnera-t'il? Pourquoy donc s'en sert-il luy-mesme? Pourquoy nous objecte-t'il, qu'on ne peut concevoir comment un corps existe en mesme temps en plusieurs lieux, comment demeurant un, & mesme, il subsiste à la maniere d'un corps, & à la maniere d'un esprit? ne voit-il pas que ces raisons sont prises de l'Echole des Heretiques & des Payens, qui pour s'estre opiniastrement attachez aux lumieres naturelles de leur esprit, se sont évanouïs dans leurs pensées? Ne sçait-il pas que Calvin, qui en avoit mal usé devant luy, n'en a pû souffrir le reproche, & qu'il se plaint de ceux qui l'accusent *d'estre tellement addonné à la raison humaine, qu'il mesure la puissance de Dieu au cours de la nature, & qu'il ne luy donne rien, que ce que le sens commun luy enseigne?*

Calv. l. 4. Instit. c. 17. §. 24.

Mais le Cardinal de Richelieu s'en est servy dans sa Methode, & c'est luy de qui l'Autheur a appris, *que la lumiere naturelle ne peut tromper personne à cause de sa pureté.*

L'Autheur page 79.

Il est vray que ce Cardinal s'en est servi, & qu'il a crû avec raison qu'elle ne peut tromper personne de la maniere qu'il s'en sert: Mais on ne nous dit point quelle est cette maniere, & c'est pourtant ce qu'on ne devoit pas omettre. Car il est si éloigné de dire, comme l'Autheur, que la lumiere naturelle peut juger sans erreur des difficultez de l'Eucharistie, qu'au contraire il se moque de l'illusion de nos adversaires, qui s'en veulent prevaloir, assurant *que la lumiere de la raison humaine est une tres-mauvaise regle dans les mysteres de la Religion. Et que pour faire voir la vanité de toutes*

Le Cardinal de Richelieu dans sa Methode l. 4. ch. 1. page 512. & page 509.

les objections qu'ils en tirent contre la preſence reelle, il ſuffiroit d'alleguer que les anciens heretiques ont ainſi combattu aux premiers ſiecles de l'Egliſe, les plus pures & les plus certaines veritez de noſtre foy, & que les Peres s'en ſont moquez, comme d'une maniere de raiſonner inepte & ridicule.

Quel eſt donc l'uſage qu'il en fait dans ſa methode, pour convertir ceux qui ſe ſont ſeparez de l'Egliſe ? Il s'en ſert pour établir un moyen general, *par lequel chacun puiſſe connoiſtre le chemin de ſalut, les fidelles comme les infidelles, les méchans auſſi bien que les vertueux* : Et pour cet effet il montre que l'Egliſe des pretendus reformez n'eſt pas la vraye Egliſe, par des preuves ſi claires, que les plus ſimples ſont capables de les comprendre, parce qu'elles ſont appuyées ſur des faits qui ſe peuvent verifier par les ſens, & par le conſentement meſme de ſes adverſaires, ou par des témoignages ſi publics & de ſi grand poids, qu'un homme de bon ſens ne les peut pas rejetter. En voicy quelques-uns, qui éclairciront d'autant mieux ſa penſée, qu'ils ſont la plus grande partie de ſon ouvrage.

L. 1. ch. 18. page 103.

Que c'eſt aſſez de faire voir que les pretendus reformez ſont nouveaux nez, pour prouver qu'ils ne ſont pas enfans de IESUS-CHRIST, *qui a engendré depuis ſeize cens ans ſa Fille unique, qui eſt l'Egliſe.* L. 2. ch. 1. p. 165.

Que la diviſion des pretendus reformez rend leur Egliſe pretenduë vraiment deſolée. L. 2. ch. 2. p. 191.

Que les premiers Autheurs de la reformation pretenduë, ne peuvent juſtifier leur Miſſion, ny par l'Ecriture ſainte, car elle ne parle d'eux ny de leur Miſſion en aucun lieu, ny par les miracles, parce qu'il eſt certain qu'ils n'en ont jamais fait. L. 2. ch. 3. p. 207.

Que l'Egliſe de IESUS-CHRIST *doit eſtre toûjours viſible, & que celle des pretendus reformez n'a paru que depuis quelques années.* L. 2. ch. 4. p. 229.

Que l'Egliſe des pretendus reformez n'eſt pas l'Egliſe de IESUS-CHRIST, *parce qu'elle falſifie l'Ecriture ſainte.* L. 2. ch. 7. p. 243.

Que Calvin ayant eſté convaincu d'un peché abominable, que l'on ne punit que par le feu, il n'eſt pas croyable que Dieu ait choiſi un homme dont les mœurs ont eſté exceſſivement deſordonnées, pour reformer ſon Egliſe. L. 2. ch. 10. p. 291. & ſeq. Et pa. 282. & ſeq.

Au reſte il ne faut que lire cet excellent traité, pour juger de la force & de l'evidence avec laquelle il prouve les queſtions de fait, que je ne fais que toucher. Noſtre adverſaire ne s'en vante pas, & je ne luy en ſçay point mauvais gré. Elles ne ſont pas trop honorables à ſon party : Mais ſa prudence ne me devoit pas donner ſujet d'en parler, ny m'obliger à produire l'arreſt de ſa condamnation.

Chapitre II.

Que l'Autheur avilit extremement le Sacrement de l'Euchariſtie, en détruiſant par la raiſon humaine les miracles qui le relevent.

Saint Auguſtin blâmant les heretiques de ſon temps, qui combattoient le myſtere de la Reſurrection & de l'Aſcenſion de noſtre Seigneur, & demandoient par une eſpece de raillerie, où il eſtoit, & quelle partie du Ciel il occupoit, leur répond ſagement, qu'il n'appartient pas à des eſprits auſſi foibles que les noſtres, de ſonder les ſecrets du Ciel, mais que c'eſt le propre de la foy, de former de nobles & ſublimes penſées de l'excellence & de la dignité du corps de noſtre Seigneur. *Non eſt fragilitatis noſtræ cælorum ſecreta diſcere, ſed eſt fidei noſtræ de Dominici corporis dignitate ſublimia & honeſta ſapere.* Si l'Autheur que j'examine euſt ſuivi ce ſage conſeil, il n'euſt jamais aſſujetti l'eſtat ſurnaturel & divin de cet adorable corps ſous les eſpeces du Sacrement, à la foibleſſe de la raiſon naturelle, ny revoqué en doute les merveilles incomprehenſibles qui le relevent. Car il n'y a que les eſprits foibles, qui pour eſtre idolatres de leur propre ſens, ſe choquent des prodiges que la toute-puiſſance de Dieu y opere : La foy s'en edifie, & la creance des Peres y trouve des ſecrets miraculeux, qui les jettent dans l'extaſe.

S. Aug. l. de ſymbolo & fide c. 6.

C'eſt pourquoy ils l'appellent ſi ſouvent, *le miracle des miracles, la nouveauté des nouveautez, le plus étonnant de tous les*

Θαῦμα θαυμάτων.

miracles, le racourci de toutes les merveilles que Dieu a jamais faites dans le monde, ſuivant ce que le Prophete Roy avoit predit. *Il a fait un memorial de ſes merveilles : il a donné une viande à ceux qui le craignent.*

Vox communis Græcor. PP. O ineffabilis admiratio! O omnium novitatum novitas! tribuitur S. Hieronymo. Officina miraculorum. S. Ioa. Damaſcen. Stupendum ſuper omnia miraculum. Vrbanus IV. in Inſtit. feſti V. S. Vide S. Aug. in Pſ. 110.

L'Autheur qui n'aime pas les miracles, parce qu'ils renverſent le tribunal qu'il a élevé à la raiſon humaine, pour juger de la puiſſance de Dieu dans le tres-ſaint Sacrement, proteſte d'abord qu'il les rejette abſolument. *L'Egliſe Romaine aſſure qu'il ſe fait pluſieurs miracles au Sacrement : Nous diſons qu'il ne s'en fait point. Saint Auguſtin definit que ces choſes peuvent luy donner du reſpect comme religieuſes, mais que pour donner de l'admiration comme miraculeuſes, c'eſt ce qu'elles ne peuvent pas.* Voila donc tous les miracles bannis du Sacrement dans la premiere chaleur du combat. Mais ſe voyant à la fin preſſé par le témoignage des Anciens, il s'aviſe d'une autre defaite, & diſſimulant ſon déplaiſir, il a recours à ſes artifices ordinaires, diſant que les Peres n'ont pas à la verité caché les miracles de l'Euchariſtie, au contraire qu'ils les ont exaltez pour relever la gloire de Dieu, & pour rendre ſa Religion plus ſainte & plus venerable : Mais que les merveilles qu'ils découvrent dans l'Euchariſtie, ne ſont pas celles de la Tranſſubſtantiation, puis qu'ils ne diſent rien que ce que ceux de ſon parti *diſent tous les jours*, & qu'on ne trouve rien de nos pretenduës merveilles ny dans leurs Catecheſes, ny dans leurs Sermons, ny dans leurs expoſitions ſur la liturgie, ny dans les traitez exprez qu'ils ont faits ſur le Sacrement. Sur quoy il nous ſomme de le *ſatisfaire de bonne foy*, & de luy montrer dans leurs écrits les miracles de la converſion ſubſtantielle : Mais à dire la verité j'ay peine à croire qu'il veuille luy-meſme de bonne foy eſtre ſatisfait ; car s'il le vouloit tout de bon, il eſt facile de le contenter.

1. P. ch. 4. page 87.

1. Partie ch. 10. p. 215. 216. & 217.

Pour voir ſi les Peres ne parlent point de nos merveilles, & s'ils ne diſent rien *que ce que diſent tous les jours* ceux du parti Calviniſte, il ne faut que les confronter, & expoſer fidellement le témoignage des uns & des autres, pour donner à l'Autheur la ſatisfaction qu'il fait mine de demander,

mais en effet qu'il craint plus qu'il ne la desire.

Que disent les pretendus reformez des merveilles de l'Eucharistie, pour donner la gloire à Dieu, & imprimer dans les esprits la veneration de ce mystere ? Du Plessis, dont le parti s'est servi comme d'un puissant organe, pour faire valoir ses sentimens, & les publier sur le theatre de la France, en la presence du plus grand Prince de son siecle, dit *qu'en matiere des Sacremens, & mesme de l'Eucharistie, il n'est point question de miracles. Que c'est de saint Augustin qu'il l'a appris. Que les miracles sont pour les infidelles, les mysteres pour les fidelles, & que l'Ecriture ne marque point de miracles és signes de ses mysteres. Que nous ne devons chercher les miracles que là où ils sont, & que quand nous pouvons sauver les Ecritures par les choses que nous voyons naturellement, nous ne devons point avoir recours à la puissance de Dieu, ny aux miracles.*

L. 4. c. 3. p. 764.

L. 4. c. 1. p. 733.

Calvin, qui est l'autheur de leur Secte, ne s'accorde pas avec luy, ce qui est assez ordinaire à nos heretiques, parce que chacun se faisant un idole de son opinion & de son esprit particulier, personne ne veut sacrifier son jugement à une authorité superieure, ny se soûmettre au jugement d'autruy. Il dit donc qu'il reconnoist un miracle dans la Cene, en ce qu'elle surpasse les bornes de la nature & la portée de nostre sens, puisque la vie de IESUS-CHRIST nous est communiquée, & que sa chair nous est donnée pour aliment. Qu'il n'y a rien de plus incroyable que de dire, que des choses qui sont separées & éloignées de tout l'espace du Ciel & de la terre dans une si grande distance de lieux, soient non seulement conjointes, mais uniës, en sorte que les ames reçoivent aliment de la chair de IESUS-CHRIST. Qu'il ne nie pas que ce ne soit un mystere impenetrable à la curiosité humaine, que IESUS-CHRIST estant au Ciel nous repaist de sa chair en terre. Que si on luy demande comment il se peut faire que le corps de nostre Seigneur estant seulement au Ciel, & nous estans seulement en terre, il nous soit neantmoins substantiellement present & substantiellement uni, il ne desavouë pas que la maniere ne soit incomprehensible à l'esprit humain, & qu'il n'a

In sacra cœna miraculum agnoscimus, quod & naturæ fines, & sensus nostri modum exuperat. Calvin. in optima in eunda concord. ratione tom. 1 fol. 163. col. 2. Nihil magis incredibile, quàm res toto cœli, & terræ spatio dissitas ac remotas in tanta locorum distantia, non so-

point de honte de confeſſer que c'eſt un ſecret trop ſublime pour le pouvoir concevoir ou expliquer : mais que la vertu divine de IESUS-CHRIST ſurpaſſe toute diſtance, & que de là il s'enſuit que noſtre debat n'eſt pas, ny de la preſence, ny de la manducation ſubſtantielle, mais de quelle façon l'une & l'autre ſe font.

Ie prie l'Autheur de me dire de bonne foy, lequel de ces deux chefs parle mieux à ſon gré, Calvin ou du Pleſſis, le maiſtre ou le diſciple. Si c'eſt du Pleſſis, il n'y a point de miracles dans ce myſtere, c'eſt le pain des fidelles, & les miracles ne ſont que pour les infidelles. Il n'y a donc rien qui ſoit admirable dans la Cene. Si c'eſt Calvin, il y a un miracle, *In ſacra Cœna miraculum agnoſcimus* : Mais il n'y a rien dans ce miracle qui ne choque la raiſon, & qui ne ſoit incroyable, *Nihil magis incredibile.* Il ne faut donc plus nous dire, qui peut concevoir comment un corps peut eſtre en deux lieux en meſme temps : car il eſt bien plus inconcevable comment un corps peut eſtre ſubſtantiellement uni à nos ames en un lieu où il n'eſt pas, puiſque Calvin meſme confeſſe qu'il n'y a rien de plus incroyable, *Nihil magis incredibile.* Il ne faut plus nous dire que les Peres ne diſent rien des merveilles de l'Euchariſtie, que ce que diſent tous les jours ceux du parti. Car je demande, qu'eſt-ce que les pretendus reformez diſent tous les jours ? Eſt-ce ce que dit Calvin, ou bien ce que dit du Pleſſis, ou l'un & l'autre tout enſemble ? S'ils parlent encore tous les jours comme Calvin, du Pleſſis n'a jamais dit ce que diſent les Peres. S'ils parlent comme du Pleſſis, les Peres n'ont jamais dit ce que dit Calvin. S'ils tiennent tantoſt le langage de l'un, & tantoſt de l'autre, ils ſoufflent donc le froid & le chaud d'une meſme bouche. Si chacun tient ce qu'il veut, & parle comme bon luy ſemble, comment s'accordent-ils avec les Peres, puis qu'ils ne ſont pas eux-meſmes de bonne intelligence entr'eux ?

Peut-eſtre que les Peres ne s'accordent pas mieux avec nous, & qu'ils ne parlent point de nos miracles. Il faut encore de bonne foy ſatisfaire l'Autheur de ce coſté-là.

« *lum conjungi, ſed uniri, ut alimentum percipiant anima ex carne Chriſti. Calvin. l. 4. Inſtit. c. 17. §. 24.*

Interea non negamus quin modus hic humana menti ſit incomprehenſibilis. Calvin. in optima ineunda concordia ratione. to. 1. fol. 863.

De modo ſi quis me interroget, fateri non pudebit, ſublimius eſſe arcanum quam ut vel meo ingenio comprehendi, vel enarrari verbis queat. Idem Inſtit. l. 4. c. 17. §. 32.

Omnem diſtantiam ſuperat divina ejus virtus : hinc conficitur, neque de præſentia, neque de eſu ſubſtantiali, ſed tantum de utriuſque modo eſſe certamen.

En l'explication de la ſaine doctrine de la vraye participation. page 844. ch. 1.

De quels miracles parlent les Peres, lors qu'ils diſent que le pain que noſtre Seigneur donnoit à ſes Diſciples, fut changé, non d'effigie, mais de nature, & qu'il fut fait chair par la toute-puiſſance du Verbe? *Panis iſte quem Dominus Diſcipulis porrigebat, non effigie, ſed natura mutatus omnipotentia Verbi factus eſt caro.* Parlent-ils d'une converſion figurée, d'une converſion metaphorique, ou d'une converſion reelle, veritable, ſubſtantielle? Il eſt evident qu'ils parlent d'une converſion ſubſtantielle. Car s'ils ne parlent que d'une converſion figurée, comme pretend noſtre adverſaire, il faut corriger ce texte, & dire à ſaint Cyprien qu'il ſe méprend, qu'il prenne garde à ce qu'il dit, que le pain ne change point de nature, mais d'effigie, qu'il prend l'effigie pour la nature, & la nature pour l'effigie. S'ils ne parlent que d'une converſion figurée, il n'eſt pas beſoin de coucher de la toute-puiſſance de Dieu, pour nous faire croire que le pain eſt fait la figure du corps de IESUS-CHRIST. Enfin, s'ils ne parlent que d'une converſion figurée, le miracle des Peres n'eſt plus qu'un miracle en figure, un miracle imaginaire, & il faut avertir ſaint Cyprien, qu'il a tort de faire paſſer la converſion du pain pour un chef-d'œuvre de la toute-puiſſance du Verbe: que ſelon le ſens des pretendus reformez la nature tant du corps que du pain demeure ſaine & entiere, & que quand nous pouvons ſauver les Ecritures ſaintes par les choſes que nous voyons naturellement, nous ne devons point avoir recours à la puiſſance de Dieu, ny aux miracles.

S. Cyprian. de cœna Domini.

Du Pleſſis pag. 733. & 734.

De quels miracles parlent les Peres, quand ils alleguent une infinité de changemens miraculeux, pour prouver par ces exemples que *l'Euchariſtie n'eſt point ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré: & que la force de la benediction eſt plus grande que celle de la nature, puiſque par la benediction la nature meſme eſt changée*? S'ils ne parlent pas d'un changement ſubſtantiel, pourquoy diſent-ils que la benediction eſt plus forte que la nature, & que par la benediction la nature meſme eſt changée? Pourquoy recherchent-ils avec tant de ſoin les plus grands prodiges, que Dieu

S. Amb. l. 4. de Sacr. c. 4.

Dieu ait jamais operé depuis la naiſſance des ſiecles, pour faciliter la creance de ce changement, ſi ce n'eſt qu'un changement en figure, qui n'a beſoin d'aucune puiſſance qui change le pain dans ſon eſtre naturel, tant s'en faut que la toute-puiſſance de Dieu y ſoit neceſſaire ? A quel propos, comme dit le Cardinal du Perron, remuer le Ciel & la terre, rapporter les exemples de la creation du monde, de la baguette de Moyſe changée en ſerpent, des fleuves d'Egypte convertis miraculeuſement en ſang, de l'ouverture de la mer rouge, des eaux ameres adouciës par le bois, des eaux douces tirées des entrailles d'un rocher, pour prouver qu'il a eſté au pouvoir de Dieu de faire que le pain de l'Euchariſtie fuſt le ſigne de ſon corps ? Eſtre pris pour un ſimple ſigne, eſt-ce un miracle qui ſurpaſſe la nature, qui change la nature, qui viole les loix de la nature ? Ce n'eſt au plus qu'une operation d'eſprit, un changement figuré, un changement metaphorique. Et donc à quel propos ramaſſer tous les lieux de l'Ecriture, où les ſimples paroles animées de la force de l'eſprit de Dieu, ont fait deſcendre le feu du Ciel, & produit des changemens effectifs, des miracles reels & ſurnaturels, pour montrer que les paroles, qui ſont les inſtrumens de l'entendement, peuvent faire des converſions mentales, & des changemens metaphoriques ? Et là deſſus reclamer la toute-puiſſance de Dieu, faire venir ſur le theatre toute l'hiſtoire de ſes chefs-d'œuvres & de ſes miracles, pour établir ce grand principe, que Dieu peut forcer les loix de la nature ? Eſt-ce pas ſe moquer de Dieu pour tromper les hommes ? Les Peres comparent l'Euchariſtie avec la manne, & l'eau de la pierre, qui furent données aux Iſraelites. Ils diſent qu'elle eſt infiniment plus excellente & plus admirable, parce que celles-là n'eſtoient que des figures du corps & du ſang de IESUS-CHRIST : & celle-cy eſt la verité meſme. Ils ſe forment eux-meſmes une objection tirée de la raiſon & des ſens, & demandent comment il ſe peut faire que l'Euchariſtie ſoit le corps & le ſang de IESUS-CHRIST. Ils répondent à cette dffiiculté, que c'eſt par la toute-puiſſance de Dieu,

S. Ambr. l. de iis qui initiantur. *S. Io. Damaſcen.* *S. Cyrill. Catech. 4. Myſtagog.*

qui peut changer la nature des choſes, qui de rien a crée le Ciel & la terre, qui a changé les fleuves en ſang, l'eau en vin, & cent autres merveilles. *Il a*, dit ſaint Cyrille, *changé l'eau en vin en Cana de Galilée par le ſeul mouvement de ſa volonté, & il ne meritera pas qu'on croye qu'il a changé le vin en ſon ſang? S'il a fait un miracle ſi ſurprenant pour des nopces corporelles, pourquoy ne confeſſerons-nous pas encore qu'il a donné ſon corps & ſon ſang aux enfans de l'Epoux? En effet, le corps de* IESUS-CHRIST *vous eſt donné ſous l'eſpece du pain, & ſon ſang ſous l'eſpece du vin: & quoy que les ſens vous rapportent autre choſe, que la foy neantmoins vous confirme.*

Où eſt l'homme de bon ſens qui ne juge auſſi-toſt que le miracle que les Peres veulent établir ſur un ſi grand denombrement de merveilles, eſt un vray miracle, un changement reel, effectif, ſurnaturel, admirable? Et cependant l'Autheur nous preſſe de luy monſtrer un changement ſubſtantiel dans les écrits des Peres. Il proteſte qu'ils n'en ont jamais parlé: qu'on prend un miracle pour l'autre, & que cette incomprehenſible merveille, dont parlent les Peres, ce changement incroyable, & inconnu à tous les ſiecles qui l'ont precedé, cette ineffable operation de la toute-puiſſance de Dieu, de laquelle ny le changement miraculeux de l'air en la manne, ny la converſion de la ſubſtance du rocher en la nature de l'eau qui eſt coulante & liquide, n'approche pas, n'eſt rien autre choſe qu'un changement figuré, un miracle en figure, & non en realité, par lequel le pain eſt pris pour la figure du corps de IESUS-CHRIST. N'eſt-il pas bien ſimple de vouloir qu'on l'en croye, & plus encore de s'applaudir d'avoir trouvé une ſi plaiſante défaite?

Que s'il n'eſt pas ſatisfait, voyons tout de nouveau de quels miracles parlent les Peres, lors qu'ils comparent la converſion du pain & du vin au corps & au ſang de IESUS-CHRIST, à ſon Incarnation qui eſt le plus grand de tous les miracles. Vſons, diſent-ils, des exemples pris de la choſe meſme. Etabliſſons la verité de ce myſtere par celuy de l'Incarnation. L'ordre de la nature a-t'il precedé, quand noſtre Seigneur eſt né de Marie? Il eſt clair que c'eſt contre

Suis utamur exemplis, Incarnationiſq; exēplo aſtruamus veritatē.

l'ordre de la nature, qu'une Vierge a engendré, *præter naturæ ordinem.* Et ce corps que nous faisons est né de la Vierge, pourquoy cherches-tu icy l'ordre de la nature au corps de IESUS-CHRIST, puisque le mesme Seigneur est né d'une Vierge contre l'ordre de la nature? la vraye chair certes, qui a esté crucifiée, qui a esté ensevelie. C'est donc vrayment le Sacrement de cette chair. Nostre Seigneur IESUS-CHRIST dit luy-mesme, *Cecy est mon Corps.* Devant la benediction des paroles celestes, il est nommé espece, apres la consecration, il est appellé corps de IESUS-CHRIST. Il dit luy-mesme que c'est son sang. Devant la consecration on le nomme autrement, apres la consecration il est appellé sang, & toy tu répons, *Amen*, c'est à dire, il est vray. Que ce que la bouche prononce, l'ame le confesse, que ce que les paroles sonnent, le cœur le croye.

Liquet igitur quod præter naturæ ordinem Virgo genera-vit, & hoc quod conficimus corpus, ex Virgine est. Quid hîc quæris naturæ ordinem in Christi corpore, cùm præter naturam sit ipse Dominus Iesus partus ex Virgine? Vera utique caro, quæ crucifixa est, quæ sepulta est. Verè ergo carnis illius Sacramentum est. S. Ambros. de initiand. c. 9.

Dans ce passage, qui est clair & decisif, saint Ambroise, de qui nous l'avons emprunté, fait quatre choses considerables, qui declarent nettement la doctrine des Anciens touchant le miracle de l'Eucharistie.

Il compare premierement la conversion du pain au corps de IESUS-CHRIST à son Incarnation, (ce qui luy est commun avec saint Iustin & saint Cyprien) pour établir, comme il dit, la verité de ce mystere sur celuy de l'Incarnation, & nous apprendre qu'en la mesme façon que le Verbe s'est veritablement fait chair, cachant sa Divinité sous sa sainte humanité, il fait aussi le pain veritablement son corps, cachant sa chair sous les especes du pain. Or qui osera dire que IESUS-CHRIST ne s'est fait chair qu'en figure, sinon Marcion qui n'avoit, comme dit Tertullien, qu'une citroüille au lieu de cœur?

S. Iustin. 2. Apol.
S. Cyprian. de Cœna Domini.

Secondement, il dit que la conversion du pain passe les loix de la nature, aussi bien que l'Incarnation. *Quid hic quæris naturæ ordinem in Christi corpore?* Ce n'est donc pas une conversion allegorique, ny un changement mental, c'est un changement miraculeux, c'est un miracle qui change la nature, c'est donc un changement substantiel.

En troisiéme lieu, il prouve la verité de ce changement

merveilleux par la parole du Fils de Dieu, *Cecy eſt mon Corps*, nous montrant par là quelle eſt la cauſe de ce miracle, & la puiſſance qui l'opere. Car, comme dit excellemment Saint Chryſoſtome, *Ce ne ſont pas là les œuvres d'une vertu humaine: mais ce que* IESUS-CHRIST *fit pour lors dans la Cene, il l'opere & l'accomplit encore maintenant. Nous tenons le rang de Miniſtres: mais c'eſt luy-meſme qui ſanctifie ces choſes & les change.* IESUS-CHRIST *qui a fait cette table, eſt encore maintenant preſent, c'eſt luy-meſme qui la prepare. Car ce n'eſt point un homme mortel, qui fait ces dons le corps & le ſang de* IESUS-CHRIST: *c'eſt* IESUS-CHRIST *meſme qui a eſté crucifié pour nous. Le Preſtre qui le repreſente, y aſſiſte veritablement, & prononce les paroles: mais la puiſſance & la grace eſt toute de* IESUS-CHRIST. *Cecy eſt mon Corps, dit-il, c'eſt cette parole qui change les choſes qui ſont preſentes. Car comme cette parole: Croiſſez, & multipliez, & rempliſſez la terre, n'a eſté dite qu'une fois; mais elle s'execute toûjours, donnant à noſtre nature la vertu d'engendrer: De meſme celle-cy prononcée une fois accomplit entierement ce Sacrement ſur chacun des Autels depuis ce temps-là juſqu'à preſent, & juſqu'à l'avenement de* IESUS-CHRIST.

S. Chryſoſt. homil. 83. in Matth. & homil 60. ad popul. Antioch.

Idem homil. de prodit. Iuda.

Enfin, il adjoûte pour derniere preuve de la verité de cette converſion miraculeuſe, que c'eſt le langage & le ſentiment de toute l'Egliſe: Que les Preſtres & le peuple parlent ainſi, d'où vient que devant la conſecration on l'appelle pain, aprés la conſecration on l'appelle le corps de IESUS-CHRIST, & le peuple répond, *Amen*, c'eſt à dire, il eſt vray. D'où il conclut, que puis qu'on le dit, on le doit croire, & qu'il faut que le cœur s'accorde avec la bouche.

Aprés des textes ſi formels, ſi l'Autheur ne voit pas dans les Peres le miracle d'une converſion non figurée, mais veritable, s'il chicane ſur un mot, s'il donne la geſne à leurs paroles, pour leur faire dire ce qu'ils n'ont jamais penſé, c'eſt qu'il ne veut pas voir ce qu'il voit, de peur de faire ce qu'il doit, & de ceder à la verité manifeſte: *Noluit intelligere, ut bene ageret.* Car de vray, il n'y a perſonne pour peu de lumiere qu'il ait, qui ne ſoit convaincu par les merveilles

qu'ils apportent pour rendre ce changement admirable, qu'ils ont ſans doute reconnu dans ce myſtere quelque choſe de plus ſaint, de plus grand, de plus miraculeux, de plus auguſte qu'une ſimple figure. Hé! quelle merveille y a-t'il que le pain ſoit tiré de l'uſage commun pour eſtre conſacré à Dieu? Cela n'arrive-t'il pas en tout ce qui eſt offert à la Majeſté ſuprême du Createur? Y a-t'il rien dans ce changement qu'un homme mortel ne puiſſe faire? Iacob prit une pierre commune, il en fit un Autel, il le conſacra à Dieu: que trouve-t'on de miraculenx en ce changement? Les Iuifs offrirent leurs pierreries pour orner l'Arche du Teſtament: Ils firent une bonne œuvre donnant par ce changement un uſage ſaint à des choſes communes: mais firent-ils un miracle? Ie dis bien plus, les Peres ont reconnu que l'Agneau Paſchal eſtoit un ſigne ſacré: l'ont-ils fait paſſer pour un miracle? Ils ont reconnu un miracle dans la manne: l'ont-ils égalé à celuy de l'Euchariſtie? N'ont-ils pas dit, comme nous montrerons en ſon lieu, que ce n'eſtoit qu'une ombre de nos myſteres? Ils ont relevé infiniment les Sacremens de la loy de grace ſur tous les Sacremens de l'ancienne loy, y en a-t'il aucun qu'ils ne mettent au deſſous du Sacrement de l'Euchariſtie? Ne diſent-ils pas que c'eſt le Sacrement des Sacremens, le Soleil de nos myſteres, l'abbregé des merveilles de Dieu? Pourquoy? ſinon parce que l'Autheur des merveilles y étant preſent, tout y eſt miraculeux, la deſtruction des ſubſtances, la conſervation des accidens, l'abſence du pain materiel, la preſence du pain celeſte en divers lieux, & cent autres merveilles, qui ſuivent de ce grand & incomprehenſible miracle de la converſion ſubſtantielle, qui eſt ſi ſolidement étably ſur la toute-puiſſance de IESUS-CHRIST, ſelon la doctrine de ces grands hommes.

(* † *)
* I * H * S *
(* ſ * ſ *)

CHAPITRE III.

Que l'Autheur meſurant la toute-puiſſance de Dieu à la raiſon humaine, croit que le corps de IESUS-CHRIST *ne peut eſtre en meſme temps en pluſieurs lieux, au Ciel, & ſur les ſacrez Autels.*

CE n'eſt pas une queſtion inconnuë aux Peres, comme l'Autheur s'imagine, à ſçavoir ſi une creature peut eſtre en pluſieurs lieux en meſme temps. Saint Auguſtin la propoſe ſur le ſujet des miracles, qui ſe font en divers lieux à l'invocation d'un meſme Saint. Il demande, ſi l'eſprit de ce Saint eſt en meſme temps veritablement preſent en tous les lieux, où ces merveilles arrivent, & il ne l'oſe pas decider: mais il apporte un peu aprés l'exemple d'un Religieux nommé Iean, qui apparut à un autre fort éloigné de luy pendant qu'il dormoit, & il conclut que s'il eſtoit veritablement preſent à celuy, qui le veid dans ſon ſommeil, ce n'eſtoit pas un effet qui fuſt au pouvoir de la nature, mais une merveille de la grace, & une rare faveur de Dieu. *Si ipſe interfuit ſomnianti, mirabili gratiâ utique id potuit, non naturâ, & Dei munere, non propriâ facultate.*

S. Aug. l. de cura pro mor. hab. c. 16. & 17.

Si l'Autheur ſe fuſt contenu dans ces bornes, ſans vouloir meſurer la toute-puiſſance divine à la raiſon humaine, nous luy accorderions volontiers, que c'eſt par un miracle ſingulier dans ſon excellence, que le corps de IESUS-CHRIST eſt en meſme temps au Ciel, & ſur les ſacrez Autels. Nous dirions avec raviſſement comme Saint Chryſoſtome. *O miracle! ô bonté de Dieu! que celuy qui eſt au Ciel aſſis à la droite de ſon Pere, ſoit en meſme temps icy bas entre les mains des hommes, & ſe donne à tous ceux qui le veulent recevoir!*

S. Chryſoſt. l. 3. de Sacerdo.

Mais il a eû la foibleſſe des hommes, qui reçoivent favorablement, non ce qui ſe peut faire, mais ce qu'ils penſent entendre, tenant pour faux tout ce qui les paſſe, comme s'il eſtoit feint & controuvé. Il a voulu penetrer avec des

Qua ſibi quiſque facilia non facti ſed captu putat, & quo animo accipit: ſu-

yeux de Philosophe un mystere qui ébloüit de son éclat les yeux mesmes des Seraphins : & se trouvant aveuglé de ses brillantes clartez, il a jugé que Dieu mesme ne pouvoit pas faire, ce qu'un homme d'esprit, comme luy, ne pouvoit comprendre. Qui peut, dit-il, concevoir un corps existant en mesme temps en plusieurs lieux, sans que ny sa forme, ny sa substance se soit multipliée ? *Ecce qualibus argumentis omnipotentiæ Dei humana contradicit infirmitas, quam possidet vanitas.* Voila de quelles raisons se sert la foiblesse humaine, qui s'abandonne à la vanité de son sens pour contredire la toute-puissance divine. Il n'est pas icy question de concevoir comment le corps de Iesus-Christ est dans le Ciel, & dans l'Eucharistie en mesme temps : il est question de sçavoir si Dieu le peut faire, & si on doit croire qu'il l'ait fait.

pra ea veluti fœta profalsis ducit. Noli eis esse similis, obsecro te. S. Aug. ep. 3. ad Volusianum. « 1. Part. ch. 3. page 79. « « « *S. Aug. l. 22. de Civit. Dei c. 11.*

Qu'il tienne le langage des fidelles, qu'il demande si les Peres ont crû le miracle de la Presence substantielle de Iesus-Christ dans le Ciel, & dans le Sacrement : Ie luy répondray avec Saint Cyrille d'Alexandrie, que « *S. Cyrill. l. 10. in Io. c. 13.*
nos dogmes ne réprouvent pas à la verité l'union spirituelle, «
que nous avons avec Iesus-Christ par le lien d'une «
charité parfaite, & d'une foy inébranlable : mais que nous «
n'ayons aucune sorte de conjonction avec luy selon la chair, «
nous le nions, & nous disons que c'est contre l'Ecriture. «
Qu'on nous apprenne un peu pourquoy l'Eucharistie a esté «
établie, & quelle est sa vertu ? Pourquoy est-ce qu'on l'in- «
troduit dans nous ? n'est-ce pas afin qu'elle fasse habiter Ie- «
sus-Christ corporellement en nous par la participa- «
tion & communion de sa sainte chair ? Le Seigneur ne dit-il «
pas luy-mesme, Celuy qui mange ma Chair, & boit mon «
Sang demeure en moy, & moy en luy ? car il faut icy consi- «
derer que Iesus-Christ ne dit pas seulement, qu'il se- «
ra en nous par une habitude mentale, par une liaison d'es- «
prit, mais par une participation naturelle.

Ie luy demanderay à mon tour ce que Saint Hilaire demandoit aux Arriens, qui ne mettoient entre le Fils & le Pere qu'une unité de volonté, & non pas une unité de substance : Comment est-ce que Iesus-Christ est en nous ?

Vtrum per naturæ veritatem hodie Christus in nobis sit, an per concordiam ?

» est-ce seulement par la concorde des volontez ? n'est ce pas
» par la verité de sa substance ? Car si le Verbe s'est veritable-
» ment fait chair, & si nous prenons veritablement le Verbe
» fait chair en prenant la viande du Seigneur, comment ne
» sommes nous pas obligez à croire qu'il demeure substantiel-
» lement en nous, luy qui estant né homme a pris la substan-
» ce de nostre chair desormais inseparable, & qui a meslé la
» substance de sa chair avec la nature de son eternelle divini-
» té, sous le Sacrement de sa chair, pour nous la communiquer.

Si enim verè Verbum caro factum est, & nos verè Verbum carnem cibo Dominico sumimus, quomodo non naturaliter » Ie luy diray avec Origene : Quand vous prenez la vian-
» de sainte, & le festin incorruptible, quand vous partici-
» pez au pain de vie, & à la coupe, quand vous mangez
» le corps, & beuvez le sang du Seigneur, alors le Sei-
» gneur entre sous vostre toit. Imitez donc ce Centenier,
» en vous humiliant vous-mesme, & dites, Seigneur, je ne
» suis pas digne que vous entriez dans ma maison. Car là
» où il entre indignement, là il entre à jugement pour celuy
» qui le reçoit. Ne pensez pas que ce soit du pain devant le-
quel vous vous humiliez ainsi. Ne vous imaginez pas que ce soit à du pain que vous faites un compliment figuré, quand vous dites, Seigneur, je ne suis pas digne de vous recevoir dans ma maison. Ne soyez pas si grossier que de prendre du pain pour ce Seigneur qui entre pour condamner celuy qui le reçoit indignement. Non, c'est le Sauveur du monde, le Seigneur du Ciel & de la terre, le souverain Dominateur de l'univers, qui est également aimable aux bons, & terrible aux incredules & aux méchans.

manere in nobis existimandus est, qui & naturam carnis nostræ jam inseparabilem sibi homo natus assumpsit, & naturæ carnis suæ ad naturam æternitatis sub Sacramento nobis communicandæ carnis admiscuit ? S. Hilar. 8. de Trinit.

Origen. de diverſ. hom. 5.

S. Cypr. de Cœna Domini.

Ie luy diray avec Saint Cyprien : Qu'il ne se mette pas en peine de l'unité, ny de l'integrité du corps de IESUS-CHRIST. La multiplicité des lieux ne multiplie ny la matiere, ny la forme, ny la substance de son corps. *Integer erogatur, distributus non demembratur, incorporatur, & non injuriatur, recipitur, & non includitur.* Il est donné à plusieurs, & demeure un mesme & tout entier. Il est distribué, & n'est point demembré. Il entre dans nos corps, & il n'y souffre point d'injure, ny de deshonneur. Il est receu & n'est point enfermé.

S'il

S'il trouve ces expreſſions trop fortes, & s'il dit, comme ce fameux ſacramentaire Pierre Martyr, que Saint Cyprien luy ſemble parler trop durement. *Cyprianus videtur loqui duriùs,* Qu'il ſe ſouvienne de ce que dit Saint Auguſtin au ſujet des Heretiques de ſon temps, qui ne croyoient pas la verité de ce myſtere, & qui diſoient comme les Capharnaïtes, *durus eſt hic ſermo:* cette parole eſt dure. Elle eſt dure à la verité, mais c'eſt à ceux, qui ont le cœur endurcy. Elle eſt incroyable, mais c'eſt aux incredules. *Durus eſt, ſed duris, id eſt, incredibilis, ſed incredulis.* *Aug. ſer. 2. de verbis Apoſt.*

Cependant je luy produiray encore Saint Chryſoſtome, qui eſt à ſon jugement un des plus eloquents, & au jugement de tous un des plus fideles interpretes de l'Ecriture, qui touche mieux le ſens litteral. Ecoutons donc ce qu'il dit & voyons, ſi l'on peut conclure de ſes écrits, comme dit l'Autheur, que la preſence reelle de IESUS-CHRIST en pluſieurs lieux eſt un miracle inconnu à ce grand Saint.

Helie, dit Saint Chryſoſtome, laiſſa ſon manteau à ſon « *S. Chryſ. ho. 2. ad pop. Antioch.*
Diſciple. Mais le Fils de Dieu en mourant nous a laiſſé ſa « « chair. Helie ſe dépoüilla de ſon manteau pour le laiſſer à « Heliſée, mais IESUS-CHRIST nous a laiſſé ſa chair, & l'a « emportée avec luy. Eſt-ce bien raiſonner? donc la chair « de IESUS-CHRIST ne peut eſtre en deux lieux, à ſçavoir, là où il l'a laiſſée, & là où il l'a emportée.

Saint Chryſoſtome introduit IESUS-CHRIST qui parle ainſi à celuy qui le reçoit. *Ie vous ay uni & conjoint avec moy, je vous ay dit, mangez-moy, beuvez-moy. Ie vous ay en haut avec moy, & je ſuis conjoint icy bas avec vous. Ne vous ſuffit-il pas que j'ay en haut les premices de vous-meſme? Ie ſuis deſcendu reciproquement icy bas, & je ne me meſle pas ſimplement avec vous, mais je ſuis paîtri avec vous, je ſouffre que vous me mangiez, & que vous me mettiez ſous la dent, afin qu'il ſe faſſe une étroite liaiſon, un meſlange, une union:* Vnion non ſeulement d'amour, mais reelle, mais effective, ὡτῷ τῷ σαρκὶ μαι, comme il dit en un autre lieu. *S. Chryſ. hom. 53. ad pop. Antioch.* *Hom. 45. in Io.*

Eſt-ce bien conclure? donc le Fils de Dieu ne peut eſtre en meſme temps & dans le Ciel où il nous a avec luy, en-

tant qu'il a les premices de nostre nature, c'est à dire, son humanité sainte : & dans la terre, où il est conjoint avec nous, non en figure, mais en effet, ὡτῷ τῷ σώματι.

In 1. Cor. hom. 24.

Ce Sacrement, dit Saint Chrysostome, *fait que la terre nous devient un Ciel. Ouvrez les portes du Ciel, ou plûtost du Ciel des Cieux, & alors vous verrez ce que je dis. Car ce qu'il y a là de plus precieux, je vous le montreray sur la terre. De vray comme aux Palais des Roys ce qui est de plus auguste ce ne sont pas les lambris dorez, mais le corps du Roy seant dans son Thrône, il en est de mesme du corps du Roy dans les Cieux. Or c'est celuy-là mesme que vous pouvez voir sur la terre. Car je ne vous montre pas les Anges, ny les Archanges, ny les Cieux, ny les Cieux des Cieux, mais le Maistre mesme de tout cela. Reconnoissez-vous donc comme c'est la chose du monde la plus precieuse que vous voyez ? & non seulement vous la voyez, mais vous la touchez, mais vous la mangez, & vous en retournez chez vous l'ayant prise.*

Cette consequence est-elle bonne ? Donc le Fils de Dieu ne peut estre en mesme temps sur l'Autel, & sur le thrône de la gloire. S'ensuit-il, parce que la terre n'est pas effectivement le Ciel, que IESUS-CHRIST qui la rend semblable au Ciel par sa presence, n'y soit pas present effectivement? Quand on dit que le Louvre paroist plus pompeux que le Ciel, lors que le Roy y est avec sa Cour, est-ce à dire que le Roy n'y est pas en personne, mais en figure, & que tous les Courtisans qui sont autour de luy, ne sont que des hommes en peinture ?

Homil. 17. in Ep. ad Hebr.

Saint Chrysostome dit que le Sacrifice de l'Autel, que nous offrons en plusieurs lieux, est par tout un mesme Sacrifice, parce que nous offrons toûjours un mesme CHRIST: par consequent c'est le mesme Sacrifice. *Et quoy*, dit-il, *sont-ce plusieurs Christs, parce qu'il est offert en plusieurs lieux ? Nullement : mais c'est par tout un mesme* IESUS-CHRIST, *Icy tout entier, & là tout entier, un seul corps par tout. Comme donc estant offert en plusieurs lieux, c'est toûjours un mesme corps ; ainsi est-ce un mesme Sacrifice.*

Ce raisonnement est-il juste ? Donc un mesme corps ne peut estre en deux lieux, sans que ny sa forme, ny sa matiere, ny sa substance se multiplie.

Saint Chryſoſtome dit, que lors que le Preſtre celebre le Sacrifice, ce n'eſt pas en vain qu'on prie pour les morts l'Agneau qui eſt là preſent, qu'on fait memoire des Martyrs, & que ce leur eſt un grand honneur d'eſtre nommez, leur Maiſtre eſtant preſent, τῦ δεσπότυ παρόντ☉, que les Anges aſſiſtent au Preſtre, qu'ils environnent les Autels, & qu'ils rempliſſent le lieu d'alentour, & pour montrer que ce n'eſt point un diſcours figuré, mais que les Anges deſcendent en effet du Ciel, pour rendre hommage au corps de IESUS-CHRIST, il confirme ce qu'il dit par le témoignage d'un admirable vieillard, qui avoit le don de Prophetie. *Et de cela*, dit-il, *la ſeule dignité de l'action qui s'accomplit, en peut faire foy: mais j'ay encore oüy raconter autres-fois à un certain, qu'un admirable vieillard accoûtumé aux revelations, luy avoit dit qu'il avoit eſté gratifié de ce ſpectacle, & qu'à cette heure-là il avoit veu une multitude d'Anges, autant que ſa veuë le pouvoit porter, veſtus de robes éclatantes, environnans l'Autel, & s'inclinans en bas, comme des ſoldats en preſence de leur Roy: Ce que je croy auſſi moy-meſme.* καὶ ἐγώγε πείθομαι.

Hom. 41. in 1. Cor.

Hom. 21. in Act. Apoſtol.

Eſt-ce bien conclure? Donc S. Chryſoſtome n'a point reconnu la preſence reelle de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie: donc il ne l'a point crûë: donc il n'a parlé que d'une preſence figurée. Tout de bon un homme de ſens & de jugement peut-il faire un ſi mauvais raiſonnement?

Que l'Autheur ſe moque de la ſimplicité de ſaint Chryſoſtome, je ne m'en étonneray pas: nos adverſaires ont coûtume de ſe rire des revelations & des miracles. Ie puis dire pourtant que ce grand Saint eſtoit un des plus forts & des plus grands eſprits de ſon ſiecle, yſſu d'une illuſtre maiſon, nourri dés ſon enfance avec les Grands, excellent dans la ſcience des Ecritures, tenu pour une des plus grandes lumieres de l'Egliſe. Qu'il tâche de ravaler le traité du Sacerdoce, pour eluder la verité de ce recit hiſtorique, je luy pardonneray, & je me contenteray de luy dire, que Suidas eſtime neantmoins que c'eſt un de ſes plus excellens ouvrages: Mais de douter de la penſée de ce Pere, mais de ſoûtenir qu'il n'a jamais crû que les Anges deſcendiſſent du

Suidas in Chryſoſt.

Ciel pour environner les Autels, & rendre honneur à leur Maiſtre qui y eſt preſent, apres avoir ſi ſouvent declaré le contraire, apres l'avoir confirmé par la depoſition & par l'experience de ceux qui en eſtoient témoins oculaires, certainement c'eſt s'aveugler volontairement que de le penſer, & l'oſer dire c'eſt croire que tout le monde eſt aveugle. Ie veux que ſaint Chryſoſtome ait eſté trop facile à croire cette viſion miraculeuſe, ce qui n'eſt pas: Ie veux que celuy qui la luy a racontée, l'ait trompé. Il ne s'agit pas icy de verifier ce miracle, mais il s'agit de ſçavoir ſi ſaint Chryſoſtome le tient pour veritable. Car s'il le tient pour vray, s'il s'en ſert pour confirmer ſa doctrine ſur la preſence de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, qui ne voit que ce ſeul texte doit ſervir de prejugé pour tous les autres où il traite le meſme ſujet, & que quand il dit *que* IESUS-CHRIST *eſt preſent ſur les Autels, qu'il eſt un en tous les lieux où il eſt offert, qu'il nous a laiſſé ſa chair icy bas, & qu'il l'a emportée dans le Ciel*, ce n'eſt point un langage figuré, mais une veritable & ſincere expreſſion de ſa creance, qui ruine entierement tout ce que l'Autheur a inventé pour en corrompre le ſens?

Or il nous aſſure luy-meſme qu'il le croit, ἐγὼγε πείθομαι. Nous avons ſa parole, qui dement tout ce qu'on peut ſuppoſer & controuver pour deguiſer ſa penſée. Et puis on nous preſſe de montrer le miracle de la preſence reelle dans la doctrine des Peres; on triomphe, on inſulte, on demande qui peut concevoir un corps exiſtant en deux lieux en meſme temps: on apporte cent paſſages des Peres, qui diſent que IESUS-CHRIST eſtant monté dans le Ciel, nous a privez de ſa preſence viſible, qu'il n'en deſcendra point juſques au temps du rétabliſſement de toutes choſes, qu'il eſt preſent ſur la terre par ſa Divinité, par ſa providence, par ſes ſoins amoureux & paternels, mais pas un qui nie ſa preſence reelle dans l'Euchariſtie: Et de là on infere froidement que IESUS-CHRIST n'y eſt qu'en figure. Se peut-il voir une plus grande aſſurance avec une plus grande foibleſſe?

Chapitre IV.

Que l'Autheur, mesurant la toute-puissance de Dieu à la raison humaine, croit que le corps de Iesus-Christ *ne peut estre en un lieu à la maniere des esprits, & en l'autre à la maniere des corps.*

VOICY une faute considerable qui me fait souvenir de ce que Luther avoit coûtume de dire, que le fondement de la doctrine des Sacramentaires, est de ne croire pas que Dieu puisse faire ce qu'il a dit. Ie ne sçay si l'Autheur & ceux de son party, qui ont fait une alliance solennelle avec les Lutheriens, declarant que leur creance sur le sujet de l'Eucharistie n'a point de venin, demeureront d'accord de cet article: mais je sçay bien que si le venin des paroles est la fausseté & l'erreur, celles-cy n'en ont point du tout, & qu'elles ne disent rien qui ne soit vray. Car apres avoir fait une juste analysie de tous les discours de l'Autheur, il se trouve que tout revient à ce point, que Iesus-Christ ne peut faire ce qu'il a dit. Car il a dit, *que sa chair est veritablement viande*, & l'Autheur assure, qu'il n'est pas en sa puissance de faire que la viande que nous prenons, soit veritablement sa chair, mais seulement la figure de sa chair. Il a dit, que le pain qu'il donne à manger *est sa propre chair*, & l'Autheur soûtient que cela ne peut estre; parce qu'il faudroit qu'il mît son corps sous les especes du pain à la maniere des esprits, ce qui luy est impossible. Car *qui peut*, dit-il, *concevoir qu'un corps demeurant un & mesme, subsiste en mesme temps à la maniere d'un corps, & à la maniere d'un esprit? On nous dit qu'il y a deux sortes de presence du corps de* Iesus-Christ, *l'une visible, l'autre invisible: l'une à la maniere d'un esprit, l'autre à la maniere d'un corps: l'une dans son estre naturel, l'autre dans son estre Sacramental: Mais les saints Peres n'ont point connu cette distinction, ce qui paroist non seulement par leur silence, mais encore par leurs paroles.*

Lib. 2. contra Zuingl.

1. Part. ch. 3. pag. 79.

1. Part. ch. 4. pag. 105.

Il faut qu'il possede bien les Peres, puis qu'il les fait taire & parler comme bon luy semble. Mais s'il a ce pouvoir je luy conseille de leur imposer silence ; car sans mentir leurs paroles ne luy sont point avantageuses.

Premierement, ils enseignent clairement que le corps du Fils de Dieu sortit du sepulchre en penetrant la pierre qui le fermoit, & qu'il entra dans le Cenacle en penetrant les portes closes, comme il estoit venu au monde sans rompre le seau de la virginité de sa Mere. Saint Augustin dit que c'est un miracle sans exemple, & que les portes fermées ne firent point d'obstacle à un corps qui estoit le temple de la divinité. *Moli corporis ubi divinitas erat, ostia clausa non obstiterunt: ille quippe non eis apertis intrare potuit, quo nascente virginitas Matris inviolata permansit.* Saint Leon dit que c'est une preuve de sa divinité, comme ses playes sont des marques de son humanité : que depuis la resurrection nous ne connoissons plus IESUS-CHRIST selon la chair, comme dit Saint Paul, c'est à dire, que sa Resurrection n'est pas à la verité la destruction, mais le changement de son corps : qu'il n'a rien perdu de sa substance, mais qu'il a changé de condition : que de passible il est devenu impassible, de mortel immortel, de fragile incorruptible : & qu'en cét état on peut dire, qu'on ne connoist plus la chair de IESUS-CHRIST, parce qu'il n'y est rien resté de la foiblesse des corps, & qu'ainsi elle est la mesme, & ne l'est pas : elle est la mesme à l'égard de son essence, elle n'est pas la mesme à l'égard de sa gloire. *Vt & ipsa sit per essentiam, & non sit ipsa per gloriam.* Saint Cyrille dit, que c'est un effet de la toute-puissance de Dieu qu'il faut admirer, mais qu'il faut bien se donner de garde de nier pour cela la verité de sa chair, ny de croire qu'il n'avoit pas repris son corps en ressuscitant, parce que les corps n'entrent pas ainsi les portes fermées par la penetration des dimensions. Ses paroles sont si remarquables que je ne les puis omettre. Les portes, dit-il, estant fermées, IESUS-CHRIST parut au milieu d'eux par une vertu ineffable, qui surpassoit l'ordre des choses naturelles & toute raison humaine, mais qui estoit convenable à

S. Aug. 159. de tempore.
Vide S. Hier. Ep. ad Hebid. q. 6. & in Epitaph. Paula.
S. Greg. hom. 29. in Evang.
S. Ambr. Serm. 10. in Ps. 118. & l. 10. in Luc.
S. Chrysost. Ser. 84. & alios.
S. Leo Serm. de Resurrectione Domini.
S. Cyrill. lib. 12. Commen. in Io. c. 53.

un Dieu. Et que perſonne ne diſe, comment eſt-ce que noſtre Seigneur, ayant un corps maſſif, & les portes eſtant fermées, a pû penetrer ſans aucun obſtacle ? ἀδιακωλύτως εἰσῆλαστε. Mais qu'il conſidere, que l'Evangeliſte ne dit pas cela d'un homme ordinaire comme nous autres, mais de celuy qui eſt aſſis à la droite du Pere, & qui fait tout ce qu'il veut. Car il eſtoit à propos, qu'eſtant vray Dieu, il ne s'aſſujetiſt pas à l'ordre de la nature comme les choſes qu'il avoit creées, mais qu'il ſe diſpenſaſt par un pouvoir ſouverain de la neceſſité, & de l'ordre qui ſe garde en tout ce qui ſe fait dans le monde. Autrement comment euſt-il marché ſur les eaux à pied ſec ? Les eaux ne portent pas ainſi nos corps : & comment euſt-il fait les autres miracles, qu'il a operé par une puiſſance digne d'un Dieu ? Mais ces miracles, dites-vous, ſont au deſſus de la raiſon. Adjoûtez-y donc encore celuy-cy, & ne vous imaginez point, comme font quelques eſprits legers, que Iesus-Christ ne reſſuſcita pas avec ſon corps, mais qu'il ſe dépoüilla de ſa chair, & qu'il abandonna cét auguſte Temple qu'il avoit pris. Car ſi vous ne pouvez comprendre la force de cette ineffable nature, pourquoy ne vous plaignez-vous plûtoſt de la foibleſſe humaine ? Il me ſemble que vous feriez bien plus ſagement. Saint Hilaire ſe ſert de ce prodige merveilleux pour confondre l'orgueil des Arriens, qui nioient la generation eternelle, parce qu'ils ne la pouvoient concevoir. *S. Hilar. l. 3. de Trin.*

Les Diſciples, dit-il, eſtoïent enfermez, ils eſtoient aſſemblez en ſecret aprés la Paſſion du Seigneur, ils étoient tous aſſis : Et voila que le Seigneur ſe preſente pour confirmer la foy de Thomas, aux conditions qu'il avoit luy-meſme propoſées. Il luy baille la liberté de toucher ſon corps, & de manier ſes playes. Certainement il eſtoit neceſſaire qu'il apportaſt le meſme corps auquel il avoit eſté bleſſé, puis qu'il devoit ſe faire reconnoiſtre par ſes bleſſures. Ie demande donc par quel endroit, & par quelle partie de la maiſon qui eſtoit fermée, il ſe coula, luy qui eſtoit reveſtu d'un corps ? Car l'Evangeliſte raconte cecy exactement, diſant : Iesus vint les portes fermées, & parut au milieu de ſes Diſciples. Paſſa-t'il au travers de la ſubſtance ſolide &

» impenetrable du bois en penetrant la structure des murail-
» les? Car enfin il avoit un corps, qui n'estoit ny feint, ny
» propre à tromper. Suivez-le donc des yeux de l'esprit, pen-
» dant qu'il penetre, & qu'il entre, & que la veuë de vostre
» intelligence entre avec luy dans la maison qui est fermée.
» Tout est entier, & fermé de bonnes serrures: & voila que
» celuy à qui tous les objets sont penetrables, se presente de-
» vant eux. Vous parles mal des choses invisibles, & moy je
» vous demande raison des choses visibles. Rien de ce qui est
» solide ne se retire & ne fait place. Les bois & les pierres ne
» laissent rien passer au travers de leur substance, comme par
» un écoulement insensible. Le corps du Seigneur ne s'anean-
» tit point en luy-mesme pour se reprendre & se retirer du
» neant aprés estre passé. D'où est-ce donc qu'il paroist au
» milieu d'eux? Il faut que le sens & la parole cedent à cette
» merveille: La verité du fait est hors de la portée de la raison
» humaine. Et donc comme nous nous trompons au sujet de la
» nativité de nostre Seigneur, mentons encore au sujet de son
» entrée, disons que cela n'est point, parce que nous ne le
» comprenons pas, & qu'il ne peut estre, parce que nostre
» sens n'y peut atteindre.

Il paroist assez que les Peres ne parlent pas icy en faveur de l'Autheur, ny de ceux de sa Secte, qui ne veulent point admettre de penetration, parce qu'elle renverse toute leur fausse creance. Ils ne disent point comme Calvin, que le Fils de Dieu ouvrit les portes sans attendre que les Apostres les luy vinssent ouvrir: *Il entra*, disent-ils, *les portes fermées*. Ils ne disent point comme Pierre Martyr, qu'il rarefia les portes. *Integra sunt omnia & obserata*, dit Saint Hilaire. Ils ne disent point qu'il entra par les fenestres, comme les autres; cette imagination est ridicule. Ils ne disent point comme Beze, que le Fils de Dieu sortit du sepulchre fermé, mais qu'il ramolit la pierre pour luy donner passage, ou qu'il l'aneantit, & puis la remit en un instant. *Il sortit*, dit Saint Iustin, *par sa divine vertu, lors que la pierre estoit dessus, & quand l'Ange la recula, ce ne fut pas pour faciliter sa Resurrection, mais pour en donner témoignage*. Enfin ils n'outragent point

S. Iustin. Martyr. q. 117.

point la virginité de Marie, ny l'integrité inviolable de son sacré corps. Ils disent constamment, que cette porte miraculeuse fut toûjours fermée, & que IESUS-CHRIST y passa sans l'ouvrir. *Transivit per eam Christus, sed non aperuit.* Que la clôture virginale de sa pudeur ne fut aucunement interessée, & que les seaux de son integrité demeurerent toûjours entiers. *Mansit intemeratum septum pudoris, & inviolata integritatis duravere signacula.* Il est donc evident dans la doctrine des Peres, que le corps de IESUS-CHRIST peut estre en un lieu à la maniere des esprits, puisque la penetration n'est propre que des substances spirituelles, & qu'ainsi ils ont reconnu deux sortes de presence du corps de IESUS-CHRIST: l'une visible, l'autre invisible: l'une à la maniere d'un esprit, l'autre à la maniere d'un corps.

S. Ambr. l. de instit. virg. c. 8.

Id. c. 7.

Secondement, les Peres donnent aux corps glorieux les qualitez de l'esprit, & ils ne le font qu'aprés le divin Apostre qui dit: *seminatur corpus animale, surget corpus spiritale. Si est corpus animale, est & spirituale.* Le corps qui est tout grossier, massif, animal dans sa premiere generation, ressuscitera tout spirituel. S'il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel. Tertullien dit que le corps des bien-heureux changera de dispositions, & deviendra tout angelique. Et c'est en ce sens qu'il faut prendre ce que dit Saint Augustin, que les corps ressuscitez ne seront plus de chair, mais angeliques: non qu'ils passent en la substance des Anges, mais parce qu'ils en prennent les qualitez; à sçavoir l'agilité, la subtilité, l'impassibilité, & la clarté. *Non amissa naturâ, sed mutatâ qualitate.* Ce qu'il ne faut pas trouver étrange, dit-il, parce que la puissance divine peut laisser, & oster de cette substance visible & palpable des corps telles qualitez qu'il luy plaist. *Valet divina potentia de ista visibili atque tractabili natura corporum, quibusdam manentibus, auferre quas voluerit qualitates.* Et c'est sur cette excellente maxime, que les Peres établissent toutes les prerogatives qu'ils donnent aux corps glorieux, & sur tout le don de subtilité, qui les met en estat de pouvoir occuper le lieu à la maniere des esprits, soit en penetrant les dimensions, soit en se dépoüil-

S. Aug. de fide & symb. c. 10. & l. 1. retr. c. 17. & l. 13. de Civit. Dei c. 22. & 23.

S. Aug. ep 146.

lant de leur extenſion, qui eſt une proprieté ſeparable de la quantité. Or ſi les corps glorieux ſont capables de porter cét état ſurnaturel, qui les rend preſens à la maniere des eſprits, que doit-on juger du corps de IESUS-CHRIST, qui eſt le modelle de tous les autres? Il faut oüir les Peres ſur ce ſujet.

Author. de cognit. vera vita apud D. Aug. c. 45.

» Le corps des Saints, diſent-ils, reſſuſcitera ſpirituel, » parce qu'il ſera égal aux eſprits en viteſſe, en legereté, en » clarté, & tout ce qui eſt ſolide ſera penetrable à ſon égard, » comme le corps du Seigneur ſortit du tombeau fermé, & » entra dans le cenacle les portes fermées. Le corps, dit S. Iean

S. Damaſc. l. 4. de fide orth. c. 28.

» Damaſcene, reſſuſcitera ſpirituel, immuable, impaſſible, ſubtil: car c'eſt ce que ſignifie ce mot de ſpirituel, tel qu'eſtoit le » corps du Seigneur aprés la reſurrection, lors qu'il entroit les » portes fermées. Et Saint Anſelme marchant ſur les pas des

S. Anſelm. l. de ſimilit. c. 53.

» anciens Peres, Ceux, dit-il, qui ſeront ſemblables aux Anges, joüiront de leur liberté par une ſuite neceſſaire. C'eſt » pourquoy comme rien ne fait obſtacle aux Anges, & ne les » peut empeſcher, ny reſſerrer de telle ſorte qu'ils ne puiſſent penetrer librement, & paſſer par tout où ils veulent: » de meſme il n'y aura point d'empeſchement qui nous retarde, ny de clôture qui nous arreſte. Ce qu'il prouve parce que Saint Paul dit, que nos corps ſeront rendus ſemblables au corps de IESUS-CHRIST qui ſortit du ſepulchre fermé, & entra dans le Cenacle les portes fermées, nous laiſſant un exemple ſignalé de la liberté future. *Futuræ libertatis grande documentum.* Saint Laurent Iuſtinien dit tout le meſ-

S. Laur. Iuſtin. l. de diſcip. & perf. mon. c. 23.

» me. Pendant que la chair eſt icy bas éloignée du Seigneur, » elle eſt d'une nature animale, mais aprés la Reſurrection » elle ſera toute ſpirituelle, en ſorte qu'il n'y aura rien de ſolide qui luy ſoit impenetrable. Il n'y aura point de clôture, » qui la puiſſe tenir enfermée, ny de liens qui la puiſſent attacher, ny de gardes qui la puiſſent arreſter, mais elle » aura un pouvoir abſolu d'entrer & de ſortir par tout où elle voudra.

Il eſt donc manifeſte que les Peres ont reconnu deux ſortes de preſence du corps de IESUS-CHRIST: l'une a la maniere d'un corps, telle qu'eſtoit ſa preſence viſible: l'au-

tre a la maniere d'un eſprit, telle qu'eſtoit ſa preſence inviſible, lors qu'il penetra la pierre du Sepulchre, & les portes du Cenacle qui eſtoient fermées : Mais paſſons encore plus avant, & montrons qu'ils ont reconnu deux ſortes de preſence du corps de IESUS-CHRIST : l'une dans ſon eſtre naturel, l'autre dans ſon eſtre Sacramental.

Saint Hieroſme voulant prouver contre les Origeniſtes, que nous reſſuſciterons au dernier jour dans la meſme chair, dont nous ſommes maintenant reveſtus, & que noſtre corps changera de condition ſans changer de nature, explique cette diverſité qui eſt entre la chair paſſible des Saints qui vivent ſur la terre, & la meſme chair glorieuſe & impaſſible apres la reſurrection par la diverſité qui eſt entre la chair de IESUS-CHRIST, qui eſtoit paſſible dans la Croix, & la meſme chair, qui eſt toute ſpirituelle & divine dans l'Euchariſtie. Et voicy ſes paroles. *Sanguis Chriſti & caro intelligitur, ſpiritualis illa atque divina, de qua ipſe dixit, Caro mea vere eſt cibus, & ſanguis meus vere eſt potus, &, niſi manducaveritis carnem meam, & ſanguinem meum biberitis, non habebitis vitam æternam: vel caro & ſanguis quæ crucifixa eſt, & qui militis effuſus eſt lanceâ. Iuxta hanc diviſionem, & in Sanctis ejus diverſitas ſanguinis & carnis accipitur, ut alia ſit caro quæ viſura eſt ſalutare Dei, alia caro & ſanguis quæ Regnum Dei nequeunt poſſidere.* On prend en deux manieres la chair & le ſang de IESUS-CHRIST : l'une eſt une chair ſpirituelle & divine, de laquelle il a dit luy-meſme : ma chair eſt vraiment une viande, & mon ſang eſt vraiment un breuvage. Et derechef, Si vous ne mangez ma chair, & ſi vous ne beuvez mon ſang, vous n'aurez point la vie eternelle. L'autre eſt la chair qui a eſté crucifiée, & le ſang qui a eſté répandu par la lance du ſoldat. Selon cette diſtinction il y a auſſi diverſe acception de chair & de ſang dans les Saints, en ſorte qu'il faut diſtinguer la chair qui verra le ſalutaire de Dieu, de la chair & du ſang qui ne peuvent poſſeder le Royaume de Dieu. Sur ces paroles je forme ce raiſonnement. La diverſité qui eſt entre la chair crucifiée de IESUS-CHRIST, & la chair de IESUS-CHRIST ſpirituelle &

divine dans l'Euchariſtie, eſt telle que celle qui ſe trouve entre la chair paſſible & corruptible des Saints, & la chair des meſmes Saints glorieuſe & immortelle apres la reſurrection. Or eſt-il que cette derniere diverſité n'eſt point une diverſité de ſubſtance, mais de condition & d'eſtat. Car les Saints n'auront pas un autre corps quant à la ſubſtance, mais ſeulement quant aux qualitez & aux diſpoſitions. Donc la premiere n'eſt point auſſi une diſtinction de ſubſtance, mais ſeulement d'eſtat & de condition. Donc c'eſt la meſme chair quant à la ſubſtance qui eſt dans l'Euchariſtie & dans la Croix, encore que ce ne ſoit pas le meſme eſtat. Quel eſt l'eſtat de ſa chair dans la Croix ? L'eſtat de ſon eſtre naturel. Quel eſt l'eſtat de cette meſme chair dans l'Euchariſtie ? L'eſtat de ſon eſtre Sacramental, ou pour me ſervir des termes de ſaint Hieroſme, l'eſtat de ſon eſtre ſpirituel & divin. Cette preuve eſt invincible, & l'Autheur n'en peut eluder la force qu'en tombant dans l'une de ces deux abſurditez : ou de ſoûtenir que ſaint Hieroſme n'a pas crû ce qu'il dit, que la chair des Saints eſt la meſme devant & apres la reſurrection quant à la ſubſtance : ou s'il l'a crû, que la comparaiſon qu'il apporte de la chair de IESUS-CHRIST dans la Croix & dans l'Euchariſtie, pour montrer la difference conſiderable qu'il y a entre une chair mortelle, & une chair glorieuſe, prouve tout le contraire de ce qu'il penſe, & de ce qu'il veut établir. S'il dit le premier, il faut que ſaint Hieroſme n'ait pas eu la foy des fidelles. S'il dit le ſecond, il faut que ce Saint n'ait pas eu ſeulement la lumiere & le bon ſens des hommes. Mais quoy qu'il diſe, le blâme qu'il luy imputera retombera toûjours ſur ſon autheur.

Nous avons encore une autre demonſtration touchant la creance des Peres ſur la preſence du corps de IESUS-CHRIST dans ſon eſtre naturel & dans ſon eſtre Sacramental, qui n'eſt pas moins claire que la precedente, & qui a cela par deſſus, qu'elle eſt priſe, non d'un autheur particulier, mais du ſentiment commun de toute l'Egliſe ancienne. Nicetas qui eſt un des plus judicieux hiſtoriens

Nicetas l. 3.

d'entre les Grecs, rapporte qu'il s'éleva une diſpute dans l'Orient ſous l'empire d'Alexius par le caprice & par l'impieté d'un Solitaire, qui mit en doute ſi dans la Communion on prenoit le corps de noſtre Seigneur paſſible & mortel, comme il eſtoit au temps de la Cene, ou immortel & impaſſible, tel qu'il eſt apres la Reſurrection. Là deſſus il produit les raiſons des Orthodoxes, qui ſoûtenoient qu'il y eſtoit pris immortel & glorieux, & s'appuyoient de l'authorité des anciens Peres, de ſaint Cyrille, de ſaint Chryſoſtome, & du grand Eutychius qui preſida au ſecond Concile de Conſtantinople.

Les uns, dit-il, aſſuroient qu'il eſtoit incorruptible; parce que la participation des myſteres eſt une confeſſion & commemoration de la mort du Seigneur, qui eſt mort pour nous, & qui eſt auſſi reſſuſcité, comme ce grand Theologien ſaint Cyrille l'enſeigne, & que quelque partie que chacun en prenne, il prend entier le meſme CHRIST que ſaint Thomas mania, & que c'eſt celuy-là qui eſt mangé apres la Reſurrection, comme ſaint Chryſoſtome aſſure par ces paroles: O miracle! celuy qui eſt aſſis à la droite du Pere, ſe trouve dans les mains de nous autres pecheurs (car les Chreſtiens recevoient anciennement le corps de noſtre Seigneur dans leurs mains) Et derechef, quelque portion que tu prenne, tu prens tout entier celuy que ſaint Thomas a manié. Et dans un autre lieu. Il a fleuri ſous la loy, il s'eſt formé & accru ſous les Prophetes, il s'eſt meuri dans la Croix, & il eſt mangé apres ſa Reſurrection. Car ce qui eſt pris n'eſt point un autre corps que celuy qui ayant vaincu la mort a donné un heureux commencement à noſtre vie. Mais comme un peu de levain fait lever toute la paſte, & ſe la rend ſemblable: ainſi le corps du Fils de Dieu devenu immortel eſtant entré dans noſtre corps, le change & tranſporte tout en ſoy-meſme. Ils produiſoient auſſi les paroles de cette grande lumiere de l'Egliſe Eutychius. Chacun prend le ſaint corps & le precieux ſang du Seigneur tout entier, encore qu'il ne prenne qu'une partie des Sacremens. Car il ſe diviſe indiviſiblement à tous à cauſe de l'im-

» mixtion, ainſi qu'un meſme cachet tranſmet tous ſes cara-
» cteres, & toutes ſes formes aux choſes ſur leſquelles on l'a-
» plique, & demeure neantmoins un & le meſme apres la
» communication, ſans eſtre ny diminué, ny diverſifié, ſelon
» les ſujets qui le reçoivent, encore qu'ils ſoient pluſieurs en
» nombre, & comme une meſme & unique voix prononcée
» & répanduë dans l'air, demeure toute entiere en celuy qui
» la profere, & s'étendant par l'air entre toute entiere dans
» l'orelle des auditeurs, de ſorte que nul d'entr'eux n'en re-
» çoit ny plus ny moins l'un que l'autre, mais elle eſt toute
» indiviſible, & toute entiere en tous, fuſſent-ils dix mille &
» davantage, encore que ce ſoit un corps; car la voix n'eſt
» autre choſe qu'un air agité. Que nul donc ne doute qu'a-
» pres le Sacrifice myſtique & la ſainte Reſurrection le corps
» incorruptible & immortel, & le ſang precieux & vivifiant
» du Seigneur introduit dans les Antitypes par les hierurgies
» myſtiques, *c'eſt à dire, par les operations ſacrées*, n'y imprime
» auſſi puiſſamment ſes propres forces; mais ſcache qu'il ſe
» trouve tout entier en tous.

Il rapporte en ſuite les raiſons des heretiques du parti contraire, qui ſembloient, dit-il, avoir joint la malice du cœur avec une egale ignorance, alleguans que ſi le corps de IESUS-CHRIST eſtoit incorruptible dans l'Euchariſtie, on ne le pourroit manger, on ne le pourroit partager, il ne pourroit ſentir de douleur, & ainſi ce ne ſeroit pas un Sacrifice.

Or de ce different, qui eſt une queſtion de fait & de droit tout enſemble, il faut conclure par une conſequence neceſſaire & demonſtrative. Premierement, que la creance commune des Orthodoxes & des heretiques du temps d'Alexius eſtoit, que le corps de IESUS-CHRIST ſe trouvoit reellement preſent dans l'Euchariſtie : car autrement ils euſſent en vain diſputé entr'eux s'il y eſtoit paſſible & corruptible, ou bien impaſſible & incorruptible : ſi on ne prenoit qu'une partie de ſon corps, ou ſi chacun le prenoit tout entier : s'il ſentoit de la douleur, ou s'il n'en eſtoit pas ſuſceptible. Secondement, que la creance propre des Or-

thodoxes estoit, que le corps de IESUS-CHRIST s'y trouvoit reellement present dans un estre Sacramental, en sorte que dans la fraction du sacré pain, chaque partie le contenoit tout entier, & qu'il estoit tout en toutes les hosties. Troisiémement, qu'ils tenoient que tous les Peres de l'Eglise qui les avoient devancez, avoient esté dans leur sentiment, ce qu'ils montroient par les paroles de saint Cyrille, de saint Chrysostome, & de plusieurs autres, entre lesquelles nous pourrions mettre celles de la liturgie de saint Iaques. *Goûtez, & voyez combien le Seigneur est doux, qui estant distribué par parties, n'est point divisé, & qui estant departi aux fidelles, n'est point consumé.* Celles de saint Gregoire de Nisse. *Il est consacré dans une infinité de lieux, & neantmoins ce n'est qu'un mesme corps.* Celles de Germain Patriarche de Constantinople. *On fait aussi-tost le partage du divin Corps: mais encore qu'il soit divisé en parties, neantmoins on le reconnoist, & il se trouve sans division en chacune des parties.* Et celles de saint Cyprien. *Toute l'Eglise est invitée au festin. On donne à tous une part egale, & on le donne tout entier, estant distribué, il n'est point demembré.*

S. Greg. Niss. Orat. de Pasch.

Germ. Archiep. Constant. in expos. Liturg.

S. Cypr. de Cœna Domini.

Que l'Autheur fasse tous ses efforts pour effacer de si visibles traces de l'antiquité, il n'en r'emportera que de la honte. La voix des Peres s'élevera contre luy, & l'accusera d'opiniâtreté & de mauvaise foy: d'opiniâtreté, pour l'attachement qu'il a à son propre sens, qui le rend rebelle à la lumiere: de mauvaise foy, pour l'abus continuel qu'il fait de leur doctrine, la prenant à contre-sens & luy donnant un faux visage, pour les rendre garants de son erreur contre les plus purs sentimens de l'Eglise. Elle luy dira que c'est une foible excuse d'alleguer l'absence visible du corps de IESUS-CHRIST, qu'on sçait assez *qu'il a porté son corps dans le Ciel: qu'il l'a enlevé de nos yeux: qu'il est maintenant absent selon la chair:* que les Peres s'en expliquent trop clairement pour en douter; mais qu'il ne devoit pas dissimuler ce qu'ils adjoûtent, que la fraction du pain nous doit consoler, qu'elle fait que cette absence n'est pas une absence: qu'il est absent aux yeux du corps; mais qu'il est pre-

Pag 105.

Qui sursum Patri consides, & hic nobis visibiliter coexistis. S. Basil. in Liturg.

ſent aux yeux de la foy : que c'eſt pour exercer noſtre foy, qu'il eſt caché ſous les eſpeces du Sacrement, & que c'eſt là qu'on le voit, qu'on le poſſede, qu'on le connoiſt, comme les Diſciples le connurent à la fraction du pain. *Eia fratres, ubi voluit Dominus agnoſci? in fractione panis, ſecuri ſumus, panem frangimus, & Dominum agnoſcimus. Noluit agnoſci niſi ibi, propter nos qui non eum viſuri eramus in carne, & tamen manducaturi eramus ejus carnem. Quiſquis ergo fidelis es, quiſquis non inaniter Chriſtianus vocaris, quiſquis Eccleſiam non ſine cauſa ingrederis, quiſquis verbum Dei cum timore & ſpe audis conſoletur te fractio panis, abſentia Domini non eſt abſentia. Habeto fidem, & tecum eſt quem non vides. Dominus præſentavit ſeipſum in fractione panis. Diſcite ubi Dominum quæratis, diſcite ubi habeatis, diſcite ubi agnoſcatis, quando manducatis. Norunt enim fideles aliquid, quod melius intelligunt in iſta lectione, quam illi non noverunt.* Dites-moy, mes freres, où eſt-ce que noſtre Seigneur a voulu ſe faire connoiſtre ? dans la fraction du pain. Nous en ſommes aſſurez : nous rompons le pain, & nous reconnoiſſons le Seigneur : il a voulu ſe faire connoître là, & non pas autre part, pour l'amour de nous : c'eſt pour l'amour de nous, qui ne le devions pas voir dans ſa chair, & qui devions pourtant manger ſa chair. Et partant ſi vous eſtes fidelle, ſi vous ne portez pas en vain le nom Chreſtien, ſi vous n'entrez pas inutilement dans l'Egliſe, ſi vous entendez la parole de Dieu avec crainte & confiance, que la fraction du pain vous conſole, l'abſence du Seigneur n'eſt pas une abſence. Ayez la foy, & celuy que vous ne voyez pas eſt avec vous. . . . Le Seigneur ſe preſenta luy-meſme dans la fraction du pain. Aprenez où vous devez chercher le Seigneur, apprenez où vous le poſſedez, apprenez où vous le reconnoiſſez quand vous mangez. Car les fideles ſçavent quelque choſe qu'ils entendent mieux dans cette expoſition de l'Ecriture, que ceux qui ne la ſçavent pas.

S. Aug. Serm. 140. de temp.

Pour peu de reflexion que l'Autheur faſſe ſur ces paroles, il y verra la communion ſous une eſpece, ſi claire & ſi expreſſe que Calvin meſme ne l'a pû deſavoüer : il y verra la diſtinction

distinction de la presence visible, & de la presence invisible du corps de IESUS-CHRIST: il y verra une absence du corps de IESUS-CHRIST qui n'est pas absence, parce que la presence invisible de ce sacré corps supplée à son absence visible : il y verra la consolation dont il se prive, de posseder sur la terre le souverain bien dans la fraction du pain: Enfin, il y verra ce secret inviolable de la presence reelle, cette manne cachée, qui n'est connuë qu'aux fidelles, & qu'il ne connoistra jamais, s'il ne renonce aux fausses clartez de la raison humaine, pour s'assujettir aux veritables lumieres de la foy.

CHAPITRE V.

Que l'Autheur mesurant la toute puissance de Dieu à la raison humaine croit, Que l'existence des Accidens sans sujet est absolument impossible.

L'AVTHEVR établissant le tribunal de la raison humaine contre les merveilles de la toute-puissance de Dieu dans l'Eucharistie, en marque trois principales, qu'il dit estre inconcevables. La premiere est la reproduction d'un corps déja existant depuis plusieurs siecles sans une destruction prealable. La seconde est la presence Page 79. d'un corps en plusieurs lieux en mesme temps. La troisiéme est l'existence d'un corps à la maniere d'un corps, & à la maniere d'un esprit. I'ay montré les fautes qu'il a commises en combattant les deux dernieres : mais à dessein j'ay laissé la premiere, parce que l'Autheur a pris une opinion probable de quelques Docteurs particuliers pour un dogme de la foy, ce qui montre le peu d'intelligence qu'il a de nos mysteres. C'est pourquoy je ne veux point avoir de dispute avec luy sur ce miracle : Qu'il en parle comme il luy plaira, il est aisé de se passer *de la reproduction des Theologiens, aussi bien que de sa destruction prealable :* I'en veux donc substituer un quatriéme qu'il a détaché des

autres, mais que nous remettrons dans son lieu naturel pour éviter les redites. C'est l'existence des accidens sans sujet qui l'a choqué furieusement & luy a donné occasion de faire de grandes fautes, qu'il devoit sans doute avoir preveuës.

Car premierement, il falloit considerer qu'il est aussi naturel à la substance de subsister par elle-mesme, qu'aux accidens de s'attacher à leur sujet, & de dépendre de la substance. Ce qu'est l'inexistence aux accidens, l'hypostase l'est à la substance: donc s'il est impossible, comme il dit, que les accidens demeurent sans leur sujet, la substance ne peut non plus estre sans son hypostase. Et si cela est, que deviendra le mystere de l'Incarnation, où la foy nous oblige à reconnoistre une substance creée, détachée par une playe honorable de sa propre subsistance? L'Autheur ne devoit-il pas éviter cét écueil, où son raisonnement se pert, & où sa foy fait un si pitoyable naufrage?

D'ailleurs, sa modestie ne devoit-elle pas l'empescher de s'engager temerairement en des propositions universelles, dont la fausseté est si aisée à découvrir, & l'expose si justement au blâme des sçavans, si tost qu'elle est découverte?

1. P. ch. 4. page 107. » Il n'y a rien, dit-il, qui soit, je ne diray pas moins favorisé, » mais plus ouvertement combattu par les Saints Peres, que » cette pretenduë existance des accidens sans leur naturelle » substance. Ils nous disent, que cela est impossible, que la » nature ne le souffre point, que c'est une chose monstrueuse, » & tout à fait contraire à la verité, que cette separation se » peut bien faire par la pensée, mais non reellement en telle » sorte que l'accident subsiste seul, que l'accident & son sujet » ne sont au fond qu'une mesme chose, & que si Dieu mesme » avoit des accidens, ils existeroient dans sa substance. Ne diroit-on pas à l'ouïr parler avec tant d'avantage, qu'il est bien assuré de ce qu'il dit, & qu'il n'auroit garde d'avancer sans fondement une proposition qui est si importante, qu'il n'en faut qu'une de cette nature pour le perdre de credit, si elle se trouve fausse? Cependant de tous les Autheurs qu'il allegue, il n'y en a aucun qui parle de l'Eucharistie dans

l'endroit qu'il cite, ny de prés ny de loin, qui eſt une marque evidente de la ſterilité & de la foibleſſe de ſes preuves. Car s'il y a lieu où les Peres euſſent occaſion de decider cette queſtion en ſa faveur, & de dire ouvertement, que les accidens ne peuvent par la toute-puiſſance de Dieu demeurer ſans le ſupport & l'appuy de leur ſujet naturel, certainement c'eſtoit dans le myſtere de l'Euchariſtie : & neantmoins c'eſt là qu'ils diſent ouvertement tout le contraire, & qu'ils enſeignent tous unaniment, *que le pain par la toute-puiſſance de Dieu change de nature, & non d'effigie, que ce qui nous paroît du pain, aprés la conſecration n'eſt plus du pain : que ſi nos yeux & noſtre gouſt depoſent au contraire, qu'il ne les faut pas croire : que c'eſt un miracle qui ſurpaſſe non ſeulement la portée de nos ſens, mais de la raiſon meſme, & de l'intelligence naturelle de tous les eſprits angeliques : que le pain eſt changé au corps de* IESUS-CHRIST, *& le vin en ſon ſang : que le miracle de la converſion de l'eau en vin aux nopces de Cana, n'eſt qu'une figure de ce changement admirable : que l'Agneau eſt caché ſous les apparences du pain, qu'il eſt giſant ſur l'Autel, & que les Anges deſcendent du Ciel pour l'y venir adorer.* Se peut-il rien dire qui favoriſe davantage l'exiſtence miraculeuſe des accidens ſans leur ſubſtance, & l'Autheur qui ſe fait fort des Peres, peut-il ſouffrir un deſaveu plus clair de leur part, & plus honteux de la ſienne ? Mais prenons la theſe generale pour le contenter, & voyons ſi les Peres, comme il pretend, ont jamais dit qu'il n'eſt pas au pouvoir de Dieu de détacher les accidens de la ſubſtance, & de ſoûtenir ces eſtres fragiles independemment de leur ſujet. Il m'eſt aiſé d'en produire pluſieurs qui aſſûrent en termes exprés que Dieu le peut, & meſme que c'eſt le premier miracle qu'il a fait au commencement du monde : mais je le défie d'en trouver un ſeul qui enſeigne que cela ſoit impoſſible à l'égard de la toute-puiſſance divine, comme il l'eſt à l'égard de la nature. Saint Gregoire de Nazianze dit, que Dieu crea la lumiere le premier jour du monde ſans corps, & ſans Soleil, φῶς ἀσώματον & ἀνήλιον. Theodoret enſeigne de meſme, que Dieu fit la lumiere à part, & puis qu'il la partagea le quatriéme jour à tous les aſtres.

S. Cyprianus de cœna Domini. S. Cyrill. Hier. Catech. Myſt. 3. & 4. S. Chryſoſt. Homil. 83. in Matth. Homil. 3. ad Eph. Homil. 2. ad popul. Antioch. & l. 3. de Sacerd. & Homil. de prodit. Iudæ. S. Ambroſ. de iis qui initiant Myſt. c. 9.

Greg. Naz. or. 43.

Theodoret quæſt. 14. & 16.

S. Baſil. Homil. 6. in Hexaem.

» Saint Baſile aſſure, que Dieu voulut que la lumiere fuſt
» trois jours ſeparée de la matiere, comme pour faire mon-
» tre d'un pouvoir extraordinaire dans l'operation de ce mira-
» cle, & nous apprendre par là, qu'il eſtoit l'autheur de cette
» belle & admirable qualité, & que le Soleil, où il la mit le
» quatriéme jour, n'eſtoit que le chariot qui la devoit porter
» avec pompe dans l'univers. Nicetas & Procope de Gaze
ſont dans le meſme ſentiment: & je m'étonne comment
l'Autheur ne s'eſt point ſouvenu de cette belle & celebre
queſtion, que tous les Interpretes traitent au commence-
ment de l'Ecriture Sainte, qui luy euſt fait tomber la plu-
me, & l'euſt averti que les ſaints Peres n'eſtoient pas de ſon
coſté, comme il ſe l'eſtoit imaginé, & comme il le vouloit
faire croire.

Nicetas ad hom. 6. S. Baſil. in Hexaem. Procop. in Geneſim.

Mais, ce qui eſt plus étrange, & ce qui ſurprendra ſans doute le Lecteur judicieux, c'eſt que s'il veut examiner les paſſages, que l'Autheur allegue pour montrer que l'exiſtence des accidens ſans l'appuy de leur ſubſtance naturelle eſt impoſſible, il trouvera qu'entre les ſaints Peres, qu'il prend pour garans de ſon erreur, les uns ne touchent pas ſeulement la queſtion, les autres diſent tout le contraire de ce qu'il avance, les autres ne diſent rien autre choſe, ſinon que les accidens ne peuvent naturellement avoir une exiſtence independante de la ſubſtance, ce que tout le monde avouë: mais il n'en trouvera pas un, qui nie que la puiſſance de Dieu ne les puiſſe diſpenſer des loix qu'il a luy-meſme établies, & les élever à une maniere d'exiſtence plus noble & plus independante, que celle qui leur eſt naturelle. La preuve n'en ſera pas difficile, il ne faut que lire ce qu'il leur fait dire, & ce qu'ils diſent eux-meſmes. Il fait dire à ſaint Baſile, que la nature ne ſouffre point cette ſorte d'exiſtence. Ce n'eſt pas là le point de la difficulté: Si ſaint Baſile dit que l'exiſtence des accidens hors de la ſubſtance n'eſt point poſſible ſelon les forces de la nature, nous le diſons tous avec luy, & perſonne ny contredit, ſi ce n'eſt quelques Philoſophes anciens, dont parle ſaint Thomas, qui tenoient certaines dimenſions de la quantité ſeparées reellement de

la matiere : mais saint Basile dit-il qu'elle est impossible à l'égard de la toute-puissance de Dieu ? Nous avons montré qu'il enseigne tout le contraire sur le sujet de la lumiere, & pour oster aux plus opiniâtres toute occasion de contester son opinion, voicy ce qu'il adjoûte à ce que nous avons déja rapporté : *Ne m'objectez point qu'il est impossible que la lumiere soit separée du corps du Soleil, car je ne vous dis pas que cette separation soit possible à vous ny à moy : mais je soûtiens, que ce que nous ne pouvons nous autres separer que de la pensée, le Createur de l'un & de l'autre le peut separer en effet.* Ie ne veux point icy insulter à l'Autheur. Ie sçay que les plus grands hommes se peuvent tromper : mais je le prie de reconnoistre de bonne foy, qu'il n'a pas bien pris la pensée de saint Basile, non plus que celle des autres Peres, qui ne disent rien moins que ce qu'il a pretendu.

S. Basil. hom. 6 in Hexaem.

Il fait dire à saint Augustin, que l'existence des accidens, sans leur naturelle substance, est une chose monstrueuse, & tout à fait contraire à la verité : & neantmoins c'est la verité que saint Augustin n'y a jamais pensé. Le dessein de ce Pere au lieu qu'il a marqué, est de montrer que l'ame est immortelle, parce que la verité, qui luy est inseparablement unie, ne peut perir, & ainsi il faudroit, si l'ame estoit mortelle, que la verité qui est immortelle, demeurast separée de l'ame, qui est une chose monstrueuse. *Car il est monstrueux*, dit-il *& tres-éloigné de la verité, que ce qui ne seroit point, s'il n'estoit dans son sujet, puisse estre lors mesme que son sujet n'est plus.*

Monstruosum enim & à veritate alienissimum est, ut id quod non esset, etiam cum ipsum non fuerit, possit esse. Soliloq. l. 2. c. 13.

Pour confirmer cecy, il fait distinction de deux sortes d'accidens, les uns qui se peuvent separer de leur sujet, comme la blancheur de la muraille, les autres qu'il dit estre inseparables, parce que l'accident & le sujet ne sont au fond qu'une mesme chose : comme, par exemple, le feu n'est point feu, s'il n'a de la chaleur, & la neige ne peut estre nommée neige, si elle n'est blanche. *Ignis si calore careat, ignis non erit, nec nivem vocare nisi candidam possumus.* Il est donc evident que saint Augustin ne parle en ce lieu, que des proprietez radicales, qui sont inseparables de leur sujet, d'au-

tant que ce sont des accidens qu'on appelle metaphysiques, qui sont tellement liez à la substance, *ut sint ipsa subjecta, ea quæ in subjectis sunt.* Que le sujet, & ce qui est dans le sujet, n'est qu'une mesme chose. Si bien que quand il dit, que le feu n'est point feu, s'il n'a de la chaleur, il parle de cette vertu radicale de produire la chaleur, qui est dans le feu, & qui n'est autre chose que le feu mesme. Car pour la chaleur, qui est un accident physique, qui ne sçait qu'encore qu'elle ne puisse estre naturellement separée de la substance du feu, elle le peut estre neantmoins par la toute-puissance divine, comme saint Augustin le reconnoist luy mesme dans l'Epistre cent quarante & sixiéme, où parlant du miracle que Dieu fit en faveur des trois enfans, qui furent jettez dans la fournaise de Babylone, il laisse indifferent de croire l'un des deux, ou que le corps des enfans fut rendu incorruptible, ou que Dieu osta au feu la faculté de brûler, qui n'est autre que la chaleur. Et il en apporte cette excellente raison, que nous avons déja remarquée. *Valet divina potentia de ista visibili atque tractabili natura corporum, quibusdam manentibus, auferre quas voluerit qualitates.* La puissance divine peut oster de cette substance visible & palpable des corps telles qualitez que bon luy semble, & y laisser celles qu'il luy plaist.

Idem ibid. c 12.

Cet éclaircissement nous doit suffire pour montrer l'abus que l'Autheur fait du témoignage des autres Peres, qui ne disent rien du tout, sinon que les accidens s'attachent à la substance par une inclination naturelle, & ne se peuvent passer de son appuy, mais ils ne vont jamais à l'exclusion de la toute-puissance de Dieu, qui peut toute seule leur donner plus de support, que toutes les causes secondes, dont la vertu est enfermée avec une eminence supréme dans la premiere cause de toutes choses.

Mais, je vous prie, à quoy pense-t'il, lors qu'il cite le chapitre quatorziéme du second livre de saint Irenée contre les heresies, le mettant mesme à la teste de tous les autres? Car je n'y vois rien qui le regarde, si ce n'est peut-estre ce que dit ce Pere un peu auparavant, que les Gnostiques, dont il refute les erreurs, estoient semblables au chien de la

fable, qui quitta le pain pour se jetter sur l'ombre qu'il perdit avec le corps, & qu'en la mesme façon ces heretiques, ostant à Dieu la creation du monde pour la donner à une intelligence separée, perdoient le vray pain de vie pour courir apres des ombres, & se precipiter en d'effroyables abysmes. Ce que son Interprete applique fort bien aux pretendus reformez, qui laissent le vray corps de IESUS-CHRIST, pour s'amuser à l'ombre & à la figure. *Qui umbris & metonymiis inhiantes, veri corporis Christi usu excidunt.* *Feuardentius in D. Irenæ. l. 2. c. 12.*

A la verité l'Autheur pourroit bien profiter de ce chapitre, mais pour le quatorziéme, il ne peut servir qu'à l'embarrasser, & faire voir la necessité où il est reduit d'employer de si mauvaises preuves, n'en pouvant trouver de meilleures. En effet, saint Irenée dans cet endroit prenant à tâche de décrier les trente Dieux des Gnostiques, qu'ils appelloient Eons, montre que l'alliance de leur Dieu Bythos avec la Deesse Sigé, n'estoit qu'une réverie, non plus que celle de Nus & d'Alethie, & que ce ne pouvoient estre des Divinitez separées, puisque Sigé, qui veut dire silence, ne peut estre separée de celuy qui se taist, ny Alethie, qui signifie la verité, ne le peut estre aussi de l'entendement qui l'a conceuë, parce, dit-il, *qu'on ne peut entendre l'un sans l'autre, non plus que l'eau sans humidité, ny le feu sans chaleur, ny la pierre sans dureté. Car ces choses sont tellement uniës, que l'une ne peut estre sans l'autre, mais il faut qu'elles soient toûjours ensemble.* L'on voit manifestement par là, que saint Irenée ne parle que des proprietez inseparables de la substance, sans lesquelles la substance mesme *ne peut estre conceuë*, ny avoir une existence reelle : d'où il s'ensuit, qu'il ne parle nullement des accidens communs, sans lesquels le sujet peut naturellement se maintenir dans son estre, beaucoup moins de ceux que la toute-puissance de Dieu peut detacher par une force majeure. Car je ne crois pas que l'Autheur soit de l'avis de ce celebre Ministre qui a composé le bouclier de la foy, qui dit que saint Irenée n'a pas leu l'Ecriture, ny entendu le Symbole des Apostres. Au moins il n'y a guere d'apparence que ce grand Saint ait ignoré l'article de la

toute-puissance de Dieu, sur tout dans le mystere de l'Eucharistie, dont il a parlé si dignement, comme nous verrons en son lieu, que nos adversaires mesmes sont contraints d'avoüer qu'il leur est incommode. Mais ils devroient considerer qu'il ne l'est qu'à ceux qui s'éloignent de la creance perpetuelle de l'Eglise, pour suivre leur propre sens, qui est un guide aveugle qui les mene au precipice. Bannissons donc les raisons humaines dans un sujet qui est au dessus de l'homme, & tenons inviolablement cette solide maxime de saint Hilaire. *Respuit captiosas & inutiles Philosophiæ quæstiones fides constans, nec humanarum ineptiarum fallaciis succumbens, spolium se præbet veritas falsitati, non secundùm sensum communis intelligentiæ Deum retinens, neque de Christo secundùm mundi elementa decernens.* Vne foy ferme & constante rejette avec mépris les questions captieuses & inutiles de la Philosophie, & la verité, qui ne succombe jamais aux trompeuses sotises de l'esprit humain, ne souffre point que le mensonge triomphe de ses dépoüilles, ne mesurant point la grandeur de Dieu aux sentimens d'une intelligence vulgaire, & ne determinant rien de IESUS-CHRIST selon les elemens du monde.

De oblatione & sacrificio Irenaus l. 4. c. 32. (si tamen locus fraude ac mendo vacat) satis videtur loqui incommodè, cum ait, novi Testamenti novam docuit oblationem, quam Ecclesia ab Apostolis accipiens in universo mundo offert Deo. Cent. 2. col. 63.

LIVRE

LIVRE III.

FAVTES QVE L'AVTHEVR a commiſes contre l'Ecriture Sainte, en combattant la Preſence reelle de IESUS-CHRIST dans le Saint Sacrement.

CHAPITRE PREMIER.

Que l'Autheur, par une artificieuſe diſſimulation, fait le ſourd à la parole de Dieu, & tâche de combattre la Preſence reelle par un ſilence imaginaire de l'Ecriture.

J'ENTRE avec une ſatisfaction particuliere dans cette troiſiéme partie, qui regarde l'authorité inviolable de la parole de Dieu contenuë dans l'Ecriture ſainte; parce que IESUS-CHRIST eſtant un Dieu caché au ſens, & à la raiſon humaine dans la divine Euchariſtie, ainſi que nous l'avons montré, l'Ecriture eſt la vraye lumiere, qui le decouvre, & la voix infaillible, qui nous aſſure qu'il y eſt.

C'eſt en vain que l'Autheur par une diſſimulation artificieuſe fait le ſourd à cette voix, & qu'il tâche de ſe prevaloir *du ſilence de la premiere de toutes les authoritez, comme ſi la preſence reelle n'avoit jamais eſté favorisée du moindre rayon de la revelation Divine, & que les Evangeliſtes, ny les Apoſtres n'euſſent point eu charge de nous en avertir, ou qu'ils ne ſe fuſſent pas ſouvenus de nous en rien laiſſer dans leurs écrits.* Ce ſilence n'eſt 1. P. ch. 3. pag. 79.

qu'un ſilence imaginaire, qui marque l'artifice de l'Autheur à ſe tromper luy-meſme : mais qui n'excuſe pas ſon erreur. Le vray ſilence de l'Ecriture, & la parole de Dieu qu'elle contient, luy ſont également contraires : Le ſilence, parce qu'il luy eſt impoſſible de produire un ſeul texte de l'Evangile, qui diſe, que l'Euchariſtie n'eſt que la figure du corps de IESUS-CHRIST, comme il pretend : La parole de Dieu, parce que tout le nouveau & l'ancien Teſtament rendent un fidelle témoignage, & un hommage reſpectueux à la preſence de IESUS-CHRIST, nous aſſurant, *que ſa chair eſt vraiment une viande, & que ſon ſang eſt vraiment un breuvage : Que ce qu'il nous donne eſt ſon corps & ſon ſang, & que celuy qui le prend indignement, eſt coupable de l'un & de l'autre.*

Io. 6.

Matth. 26.
1. Cor. 11.

Si l'Autheur a l'oreille trop dure pour entendre ces paroles ſi claires, ſi nettes, ſi éclatantes, il en doit accuſer ſon mal-heur : mais il ne faut pas qu'il prenne ſa ſurdité pour un ſilence de la premiere, & de la plus inviolable de toutes les authoritez : Elle parle trop intelligiblement, pourveu, comme dit ſaint Auguſtin, qu'elle trouve une oreille ſçavante & fidelle, qui en comprenne le ſens. Les ſaints Peres l'ont parfaitement bien entenduë, & l'ont fait entendre à toute la terre, & retentir dans tous les ſiecles. Ils ont bien compris ce que vouloient dire les figures, qui ont precedé ce myſtere, comme celle de la manne, que l'Ecriture appelle le pain des Anges, celles du pain de Melchiſedech, & du pain d'Helie, & tant d'autres, qui luy ont ſervi de crayon: & de là ils ont conclu, que ces choſes ayans eſté le corps de IESUS-CHRIST en figure, le pain de l'Euchariſtie le doit eſtre reellement & par effet : que les Iuifs avoient anciennement l'ombre, & nous la verité : qu'ils mangerent la manne, & nous IESUS-CHRIST : eux la chair des oiſeaux, & nous la chair du Fils de Dieu : eux la roſée du Ciel, & nous le Dieu du Ciel. *Iudæi quippe habebant quondam umbram, nos veritatem : Iudæi manna manducaverunt, nos Chriſtum : Iudæi carnes avium, nos corpus Dei : Iudæi pruinam Cæli, nos Deum Cæli.*

Quidquid illarum Scripturarum eſt Chriſtum ſonat, ſed ſi aures inveniat. S. Aug. tr. 2. in Ep. 1. Io.

S. Greg. Naz. Or. 2. in Paſch.

S. Irenæus l. 4. c. 35.
Salvian. l. 2. ad Eccleſiam.

Ils ont bien entendu les Propheties, qui l'ont predit long-temps auparavant, sur tout celle de Malachie, qui leur a appris sans ambiguité que l'Eucharistie *est un sacrifice tres-pur, une victime non sanglante, un sacrifice Angelique, un sacrifice nouveau : que l'Eglise qui porte par tout* JESUS-CHRIST *dans soy-mesme, n'est exclusè d'aucun lieu, mais qu'elle a des Autels dans toutes les contrées de l'univers : & enfin que les sacrifices anciens n'ayant esté que la figure de celuy-cy, ce seroit une folie de dire, que celuy-cy n'est aussi qu'une figure, qu'il faudroit toûjours inventer figure sur figure, image sur image, sans jamais fixer son esprit en Dieu seul.*

Iustin. dial. cum Tryph.
S. Cyrill. l. 2. de ador. in Spir. & Ver.
S. Chrysos. ad Ps. 96.
Io. Damascen. l. 4. Orthod. fidei c. 14.
Ecclesia, quæ ubiq; Christũ in se circumfert, à nullo prohibetur loco, sed in omni loco sunt Altaria, in omni loco doctrina. S. Chrysos. ad Ps. 95.

Ils ont bien entendu les promesses que JESUS-CHRIST nous a faites dans l'Evangile, de nous donner à manger son vray corps, & son sang à boire, & ils ont crû qu'elles étoient si sinceres, qu'il ne nous restoit aucun lieu de douter de la verité de sa presence. Ecoutez la voix d'un ancien defenseur de la presence reelle receüe avec une approbation publique dans un Concile general. Nul des Apostres qui sont les trompettes du saint Esprit, ou de nos glorieux Peres ne dira que le Sacrifice non sanglant, que nous offrons en la memoire de la Passion de nostre Seigneur JESUS-CHRIST, & de toute l'œconomie de sa vie, soit l'image de son corps (il veut dire une image nuë exclusive de la presence reelle) car celuy qui l'a appris du Seigneur ne parle pas ainsi, & ne s'explique pas de la sorte, mais voicy ses paroles Evangeliques : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & si vous ne beuvez son sang, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux. Et derechef. Celuy qui mange ma chair, & boit mon sang, demeure en moy, & moy en luy.

Coguntur hi tales semper typos typorum, & imagines imaginum adinvenire, & nunquam figere animum suũ in uno & vero Deo. S. Iren. l. 4. c. 35.
Nemo unquam sanctorum Apostolorũ, qui tuba sunt Spiritus Sancti, aut glorioſorum Patrum noſtrorum incruentum noſtrum Sacrificiũ in memoriam Paſſionis Chriſti Domini Dei noſtri, & totius ſuæ diſpenſationis facta, imaginem corporis illius

Enfin, ils ont bien entendu les paroles Sacramentales, qu'il prononça la veille de sa mort, lors qu'il dit en execution de ses promesses, *Hoc est Corpus meum, Cecy est mon Corps.* Et sans gloser sur le Testament de leur Maistre, qui ne pouvoit estre conceu en termes plus clairs, ny plus precis, ils l'ont pris à la lettre, croyant fermement que *sa parole qui avoit fait de rien le ciel, & la terre, & les mers, estoit assez puissante pour changer le pain & le vin, qui sont des estres reels, en son corps & en son sang.*

dixerit. Nam is qui accepit à Domino sic non dicit, aut confitetur, sed audiunt sic dicentem Evangelicè, Nisi comederitis carnem Filij hominis, &c. Conc. 2. Nican. seu 7. Synod. Oecumen. art. 6. to. 3. S. Ambr. l. de Sacram. c. 4. Daniel c. 8. & 12. Malach. c. 1. Ioan. 6. v. 51. 55.

Où est donc ce silence de la premiere de toutes les authoritez, dont vous pensez vous prevaloir ? N'estes-vous point de ces incredules, qui ne voyent point ce qu'ils voyent, & n'entendent point ce qu'ils entendent ? N'accusez-vous point la lumiere d'estre tenebreuse, parce que vous estes aveugle, & la voix du tonnere d'estre muette, parce que vous estes sourd ? Vraiment cette imagination est assez plaisante. Les Prophetes publient d'une voix éclatante le *Sacrifice perpetuel, l'oblation pure, le Sacrifice non sanglant*, selon les Peres, *qui doit estre offert en tout lieu depuis l'Orient jusqu'à l'Occident parmy toutes les nations de la terre*: & l'Autheur se persuade qu'ils sont muets, & que leur silence nous donne de l'inquietude. Le Fils de Dieu nous assure par des promesses reïterées, que *le pain qu'il nous donnera, est sa chair pour la vie du monde, que sa chair est vraiment viande, que celuy qui ne mangera point sa chair, n'aura point la vie.* Cette parole est receuë des Apostres, des Conciles, des Peres, de tous les fideles, *comme la parole de vie*, comme le gage infaillible de la verité, & par suite de la realité estant inseparable de la verité; & l'Autheur se flate qu'il ne dit mot, & fait triomphe de son silence. Le Fils de Dieu accomplissant fidelement ce qu'il avoit promis, prend le pain, le benit, le rompt, & le donne à ses Disciples, disant, *Prenez & mangez: Cecy est mon Corps.* Trois Evangelistes couchent par écrit ces dernieres paroles de leur Maistre, pour les transmettre à la posterité, toute l'Eglise les conserve cherement, comme le plus precieux monument de l'amour de son Epoux, & pour se consoler de son absence visible par sa presence invisible, elle les met dans la bouche des Prestres, qui les prononcent tous les jours aux Autels, sans qu'il y ait jamais eu aucune interruption depuis seize siecles, nonobstant toutes les persecutions qu'elle a souffertes, soit de la part des Tyrans, ou de la part des heretiques: & l'Autheur dit que les Evangelistes n'en ont dit mot, que les Apostres n'en ont fait aucune mention, que l'Eglise n'en a rien oüi, sinon *de la bouche de deux moines dans l'obscurité des derniers temps dans le neufiéme, & dans l'onziéme siecles*, & puis il demande si cela

1. Part. ch. 3. Pag. 80.

n'eſt pas étonnant ? Oüi certes, il eſt aſſez étonnant qu'un homme, s'il n'eſt pas prodigieuſement ſourd, prenne la voix publique de tous les ſiecles pour le ſilence de tous les ſiecles. En verité ce n'eſt pas ce ſilence qui nous fait peur, c'eſt une imagination qui nous donneroit plûtoſt envie de rire: mais ſa ſurdité nous fait pitié, & on luy diroit volontiers ce que noſtre Seigneur dit en ſoûpirant à ce ſourd de l'Evangile, luy mettant le doigt dans l'oreille, *Ephphetha*, ouvrez l'oreille, écoutez la voix du Seigneur, écoutez la voix des Apoſtres, écoutez la voix des Peres, & ſi vous n'entendez pas leur langage, écoutez au moins celuy de Luther, qui ne vous doit pas eſtre inconnu, puis qu'il paſſe chez vous comme un ſaint choiſi & inſpiré de Dieu pour la reforme de ſon Egliſe.

Ie ne puis ny ne veux deſavoüer, dit-il, écrivant à ceux « de ſa Secte, que ſi Carloſtad, ou quelqu'autre m'euſt pû « perſuader il y a cinq ans, que dans le Sacrement de l'Euchariſtie il n'y a que du pain & du vin, il ne m'euſt grandement « obligé. Car je faiſois mes efforts, & j'appliquois toutes les « forces de mon eſprit pour m'en pouvoir demeſler, ſçachant « bien que ſi j'y euſſe pû reüſſir, je ne pouvois faire plus de « deplaiſir au Pape, ny l'incommoder davantage : Mais je me « vois moy-meſme pris ſans pouvoir trouver moyen de m'échaper. Car le texte de l'Evangile eſt trop clair & trop formel, pour eſtre détourné, ny alteré par toutes les gloſes, « qui ſortent de ces cerveaux legers & mal plombez. «

Les paroles de Iesus-Christ ſont ſimples & claires, « on ne les peut par aucune interpretation déguiſer en telle « ſorte, que le pain ne ſoit toûjours le corps de Iesus-« Christ livré pour nous, & le calice le ſang de Iesus-« Christ répandu pour nous. Et comme ſi noſtre Seigneur avoit dit, ce que je donne eſt du pain & du vin, perſonne ne pourroit douter, qu'il n'euſt donné du pain & du « vin, auſſi perſonne ne peut douter que ce qu'il donne, en « diſant, Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang, ne ſoit « veritablement ſon corps, & ſon ſang. Et dans un autre lieu « ſe mocquant des ſacramentaires, Nous les prions, dit-il, « *In Apolog. de cœnâ Domini.*

» de n'exiger point de nous la preuve de ces paroles, Cecy eſt
» mon Corps. On la peut demander aux enfans, qui n'ont
» pas meſme atteint l'âge de ſept ans, & qui apprennent en-
» core à aſſembler les lettres qui compoſent ces paroles. Il y
» a des Bibles en Hebreu, en Grec, en Latin, en Allemand.
» Qu'ils nous monſtrent en quelles Bibles il eſt écrit, Cecy
» eſt le ſigne de mon corps. Et s'ils ne le peuvent monſtrer,
» qu'ils ſe taiſent, qu'ils ceſſent d'écrire juſques à ce qu'ils en
Epiſtol. ad Albertum. » puiſſent produire quelqu'une. Car puiſque dans tout l'eſtat
» du Chriſtianiſme la creance du Saint Sacrement a eſté uni-
» forme, à preſent la revoquer en doute, n'eſt-ce pas douter
» ſi IESUS-CHRIST a eu une Egliſe?

Que l'Autheur diſſimule tant qu'il voudra ſon déplaiſir, je ſuis certain qu'il luy fâche que la voix de l'Ecriture parle ſi clairement pour la creance de Rome, que ſes plus grands ennemis ſoient contraints de l'avoüer: Et je ne doute point qu'il ne craigne qu'aprés la luy avoir fait entendre ſi nettement & ſi intelligiblement, je ne luy renvoye avec juſtice le ſilence de la parole de Dieu, & que je ne l'oblige à me dire en quel endroit de l'Ecriture IESUS-CHRIST a dit que l'Euchariſtie n'eſt que la figure de ſon corps? S'il dit que c'eſt dans le ſixiéme chapitre de Saint Iean, j'y trouve que noſtre Seigneur nous promet de nous donner ſa chair, mais il ne parle point de la figure. *Panis quem ego dabo, caro mea eſt pro mundi vita.* S'il dit que c'eſt dans le chapitre vingt & ſixiéme de Saint Matthieu, ou dans le quatorziéme de Saint Marc, ou dans le vingt & deuxiéme de Saint Luc, où il inſtituë le Sacrement de ſon corps, comme il nous l'avoit promis, il dit en termes exprés, *Cecy eſt mon Corps*, & ne dit point que c'eſt la figure. *Hoc eſt corpus meum.* S'il allegue la premiere Epiſtre aux Corinthiens, où Saint Paul reprend le mauvais uſage de l'Euchariſtie, ce grand Apoſtre dit clairement, que c'eſt la participation du corps & du ſang de IESUS-CHRIST, & que celuy qui en abuſe eſt coupable de tous les deux, mais il ne fait aucune mention de la figure. Ce ſilence n'eſt-il pas étonnant? S'il y avoit lieu où le Sauveur du monde nous euſt dû éclaircir de ſon intention, c'e-

ſtoit en l'une de ces trois occaſions, qui ont un rapport eſſentiel à ce myſtere : dans l'une il s'agit de la promeſſe qui nous en a eſté faite : dans la ſeconde de ſon inſtitution : dans la troiſiéme de ſon uſage. Il eſtoit important de nous dire ce qu'on nous donnoit dans ce Sacrement. Il s'agiſſoit d'un myſtere neceſſaire à la vie eternelle. Il n'y a pas une ſi petite difference entre le corps de IESUS-CHRIST, & la figure de ce corps, qu'on puiſſe prendre ſans danger l'un pour l'autre. Si ce n'eſt que la figure, c'eſt une ſuperſtition groſſiere de l'adorer comme le vray corps : ſi c'eſt le vray corps, c'eſt une impieté criminelle au premier chef, de ne l'adorer pas. Cependant ny le Fils de Dieu, ny les Apoſtres, ny les Evangeliſtes ne nous parlent que du vray corps de IESUS-CHRIST, que de ſa chair & de ſon ſang, ſans nous dire rien de ſa figure. Tous les Peres ont pris les paroles de l'Ecriture dans leur ſens naturel, ils ne ſe ſont point aviſez de leur donner des explications forcées pour nous ravir le corps de IESUS-CHRIST, & ne nous en laiſſer que l'ombre. Il ſemble que le Verbe incarné par une diſpoſition admirable de ſa ſageſſe, ait ſuſcité dans tous les temps, & dans toutes les parties de la terre des hommes illuſtres par leur ſainteté & par leur doctrine, pour entretenir la pieté des fidelles, & perpetuer avec la foy de ce myſtere le reſpect que nous luy devons par tout où ſa bonté le rend preſent à nos beſoins. Il a donné à la Grece Saint Ignace, Saint Denys, Saint Athanaſe, Saint Baſile, Saint Gregoire, Saint Chryſoſtome, Saint Epiphane, Saint Iean Damaſcene. A l'Italie Saint Ambroiſe, Saint Leon, Saint Gregoire, Saint Thomas, Saint Bonaventure. A l'Afrique Saint Cyprien, Saint Auguſtin, Saint Fulgence. A l'Eſpagne Saint Iſidore, Saint Ildephonſe. A la France Saint Irenée, Saint Hilaire, Saint Proſper, Saint Eucher, & une infinité d'autres, qui ont enſeigné conſtamment dans tous les ſiecles la preſence reelle, ſans qu'il ſe ſoit trouvé perſonne qui ſe ſoit ſcandaliſé de cette verité que quelques Capharnaïtes charnels, ou qui en ait douté que Iudas, comme dit Saint Auguſtin, ou qui ait parlé de figure, ny d'image, ſinon quelques Hereti-

ques Brisimages, un Archidiacre relaps, qui a par trois fois abjuré son erreur, & un Ecclesiastique indigne de ce nom, & repris de Iustice, qui a renouvelé dans les derniers temps cette pernicieuse doctrine.

Que l'Autheur confesse la verité : ce silence de l'Ecriture ne luy doit-il pas donner de l'inquietude, & du regret de s'estre laissé seduire par deux transfuges qui sont sortis du camp de IESUS-CHRIST, & de n'avoir pas écouté la voix commune des legitimes Pasteurs de l'Eglise ? S'il a quelque soin de son salut, ne faut-il pas qu'il fasse une serieuse reflexion sur la faute qu'il a faite, & qu'il suive l'avis qu'Erasme donna à Conrad, qui tâchoit par ses artifices de l'engager dans cette erreur. *Ie n'ay jamais pû*, luy dit-il, *me persuader ce que vous voulez me faire croire; veû principalement que les paroles de l'Evangile marquent avec tant d'évidence le corps qui est donné, & le sang qui est répandu. Aprés cela si vous opiniâtrez, qu'il n'y a rien dans l'Eucharistie que le pain & le vin, sçachez que j'aymerois mieux estre déchiré en pieces que d'adherer à vostre opinion. Il n'y a rien que je ne souffre plûtost que de soüiller ma conscience d'un si horrible crime, & d'en porter la tache en l'autre monde.*

Ad id negavi semper me posse animum inducere, praesertim cum Evangelica atque Apostolica littera tam evidenter nominent corpus quod datur, & sanguinem qui effunditur. Et infrà. *Si tibi persuasum est in synaxi nihil esse prater panem & vinum, ego membratim discerpi malim, quam profiteri idem quod tu profiteris, & omnia perpeti malim, quam tali flagitio contra meam ipsius conscientiam admisso ex hac vita demigrare. Erasmus ad Conradum Pellicanum.*

CHAPITRE II.

Que l'Autheur par le silence imaginaire de l'Ecriture supprime le Testament du Fils de Dieu, & en suppose un autre, pour frauder ses legitimes heritiers de la possession de son corps.

SI toutes les paroles de IESUS-CHRIST doivent estre receuës avec un respect digne de l'excellence de la personne qui les a proferées, on ne peut nier que ce ne soit une extrême impieté de contester, ou alterer celles qu'il a dites avant que d'aller à la mort, & qui contiennent le dernier & le plus signalé témoignage de son amour. *Cum dilexisset suos in finem dilexit eos.*

Cum verba novissima ho-"

Quand on entend les dernieres paroles d'un homme mourant,

rant, qui doit peut-estre aller dans les Enfers, perſonne, dit Saint Auguſtin, ne le dément, & ſi un heritier en faiſoit mépris, on le tiendroit pour un impie. Comment donc éviterons-nous la cholere de Dieu, ſi nous rejettons par infidelité, ou par mépris les dernieres paroles de ſon Fils unique noſtre Seigneur & Redempteur preſt de retourner au Ciel, d'où il verra ceux qui les negligent, & ceux qui les obſervent, & d'où il viendra juger les uns & les autres? I'ay la parole tres-expreſſe de mon Paſteur, qui me recommande & me marque ſon Egliſe ſans obſcurité. Si je me laiſſe tromper par les paroles des hommes, & ſi je m'écarte de ſon troupeau, qui eſt l'Egliſe, je n'en dois imputer la faute qu'à moy-meſme; veû principalement qu'il m'en a averty, diſant: Mes oüailles entendent ma voix, & me ſuivent. Cette parole eſt claire & évidente, & elle s'eſt fait entendre. Si quelqu'un ne la ſuit pas, oſera-t'il dire qu'il eſt de ſes oüailles?

Cependant c'eſt une choſe déplorable de voir l'effort que font nos Religionnaires pour alterer & corrompre le Teſtament du Fils de Dieu compris en ce peu de paroles, qui nous declarent ſi nettement ſa derniere volonté. *Prenez, mangez, Cecy eſt mon Corps.* Il ne faut que rapporter ſimplement ce qu'en dit Luther dans la deffenſe des paroles de la Cene contre les eſprits fanatiques des Sacramentaires pour faire voir combien les hereſies de ce ſiecle ſont funeſtes & déplorables.

De ces paroles ſaintes & ſacrées, *Hoc eſt corpus meum.* Carloſtad tort miſerablement ce pronom *hoc.* Zuingle aſſomme ce Verbe ſubſtantif, *eſt.* Oecolampade donne la torture à ce nom *corpus.* Les autres déchirent tout le texte, & renverſant ce mot *hoc*, ils le reculent & le mettent tout le dernier, diſans, *Accipite, comedite, corpus meum quod pro vobis datur, eſt hoc.* Les autres eſtropient la moitié de ce texte, & mettent ce mot *hoc* au milieu, diſant: *Accipite, comedite quod pro vobis datur, hoc eſt corpus meum.* Les autres le tronçonnent ainſi: *Hoc eſt corpus meum ad mei commemorationem.* C'eſt à dire, mon corps au vray ne doit pas eſtre icy, mais ſeule-

« *minis matrimonii audiuntur ituri ad inferos, nemo eum dicit eſſe mentitum, & impius judicatur heres qui forte illa contempſerit; Quomodo ergo effugiemus iram Dei, ſi vel non credentes, vel contemnentes repulerimus verba noviſſima & unici filij Dei, & Domini noſtri ac Salvatoris, & ituri ad calum, & inde proſpecturi, quis ea negligat, quis obſervet, & inde venturi ut ea judicet. Aug. de unit. Eccleſ. c. 30.*

Ecce vox ejus clara, & aperta, ac audita.

« *Qui eam non ſequitur, quomodo ſe ovem ejus dicere audebit? Ibid.*

« *Lutherus in defenſione verborum cœnæ contra phanaticos ſacramentariorum ſpiritus. Tomo. 7.*

ment la commemoration de mon corps. Outre ceux là pour remplir le nombre septenaire, il s'en trouve d'autres, qui disent que ce ne sont point des articles de foy, & que chacun en peut croire ce que bon luy semble, sans qu'il soit besoin de tant disputer. Ces gens là foulent tout sous les pieds, & détruisent tout. Et pourtant chacun d'eux a le Saint Esprit, & nul ne veut estre repris d'erreur, quoy que leurs interpretations & leurs preuves soient si differentes, & qu'il n'y en puisse avoir qu'une vraye. Tant le diable se mocque grossierement & visiblement des hommes !

En effet, cette confusion d'opinions est une marque manifeste de l'esprit de division qui les gouverne, & qui ne permet pas qu'ils s'accordent, si ce n'est en un seul point, qui est de supprimer le sens naturel de ce texte, & le détourner à un sens étranger & supposé contre l'intention du Testateur.

Chacun sçait que l'Eucharistie est un don inestimable que IESUS-CHRIST fit en mourant à son Eglise, & qu'il luy laissa par Testament comme à l'heritiere legitime de tous ses biens. Il le déclare luy-mesme par ces paroles: *Cecy est mon Sang, le Sang du nouveau Testament*: Et les Peres expliquans sa pensée appellent l'Eucharistie le don hereditaire du nouveau Testament: *Hereditarium munus novi Testamenti:* Cette donation est couchée en ces termes dans l'Evangile. *Pendant qu'ils soûpoient* IESUS *prit du pain, & le benit, le rompit, & le donna à ses Disciples, & dit, Prenez & mangez, Cecy est mon Corps. Et prenant le Calice, il rendit graces, & le leur donna, disant: Beuvez-en tous, car cecy est mon Sang du nouveau Testament, qui sera répandu pour plusieurs pour la remission des pechez.* Le Catholique prenant ces paroles dans leur sens propre & litteral, croit que l'Eucharistie est le vray corps de IESUS-CHRIST sous la forme du pain: l'Heretique se rit de sa simplicité, & dit que ce n'est que du pain qui luy a esté donné pour signe de ce corps. Qui des deux est le mieux fondé ? Sans difficulté c'est celuy qui donne aux paroles de IESUS-CHRIST le sens le plus naturel, le plus conforme

Doctor Carloſtadius ex his ſacroſanctis vocabulis, hoc eſt corpus meum, miſerè diſtorquet pronomẽ, hoc. Zuinglius autẽ verbũ ſubſtantivũ, eſt, maccerat. Oecolampadius nomen, corpus, tortura ſubjicit: alij totum textum excarnificant, & invertunt vocabulum, hoc, ex primo in poſtremum locum deturbantes, & dicunt, accipite, comedite, corpus meum, quod pro vobis datur, eſt hoc. Alij dimidiam partem textus crucifigunt, & vocem, hoc, in medium collocant, & inquiunt: accipite, comedite quod pro vobis datur, hoc eſt corpus meum. Alij ſic obtruncant, hoc eſt corpus meum ad mei commemorationem, hoc eſt, corpus meum hic non debet adeſſe reipſa, ſed tantum commemoratio mei corporis, ut textus ſonet, accipite, comedite hoc eſt corporis mei

à ſes intentions, le plus convenable à ſa qualité, le plus avantageux à ſa famille & à ſes heritiers. Que l'Autheur peſe ſans paſſion toutes ces circonſtances, il y trouvera la conviction de ſon erreur. Car premierement il eſt hors de doute que les paroles d'un teſtament doivent eſtre priſes & entenduës dans leur ſens propre & naturel. La loy le preſcrit, & le bon ſens s'accorde avec la diſpoſition de la loy. Où eſt l'homme de jugement, qui voulant faire ſon teſtament, ne s'étudie à le coucher dans les termes les plus clairs, & les plus intelligibles qu'il luy eſt poſſible, pour oſter à ceux qui en voudroient mal uſer tout moyen d'y reüſſir? Chacun deſire que ſa derniere volonté ſoit fidellement accomplie, & craignant de ſe méprendre, ou de faillir dans les formes, il ne s'en fie pas à luy-meſme, il conſulte les plus habiles, il prend avis de ceux qui ont plus d'experience, & ſi aprés tous les ſoins qu'il s'eſt donné, il reſte quelque obſcurité, qu'il n'ait pas preveuë, on ne dira pas qu'il l'a fait à deſſein, mais qu'il n'a ſçeu s'exprimer comme il falloit, & comme il deſiroit pour retrancher tous les procez, qui pouvoient naiſtre entre ſes heritiers.

commemoratio, quod pro vobis datur, &c. S. Gaud. tr. 2. in Exod.

Quelle apparence donc que IESUS-CHRIST, qui eſt la ſageſſe meſme, euſt voulu dans une occaſion ſi importante uſer de termes ambigus & de locutions impropres, qui pouvoient laiſſer un ſujet eternel de diſcorde entre ſes enfans? S'il n'euſt pretendu leur donner par ſon Teſtament que la figure de ſon corps, qui l'euſt empeſché de s'expliquer clairement, & de dire en termes precis, *Cecy eſt le ſigne de mon Corps?* Quelle raiſon euſt-il eu de nous jetter dans l'erreur par un equivoque ſi ſurprenant, pour épargner trois ou quatre mots, qui nous euſſent mis hors de peine? Eſtoit ce manque de connoiſſance qu'il ne ſçavoit pas s'expliquer? Eſtoit-ce faute de ſincerité qu'il ne le vouloit pas? *Forte qui verbum eſt, & qui veritas eſt, loqui vera neſcivi & qui ſapientia eſt, in ſtultiloquio erravit? & qui virtus eſt ea fuit infirmitate, ne poſſet eloqui quæ vellet intelligi?* Peut-eſtre, dit ſaint Hilaire, que celuy qui eſt le verbe & la verité meſme, n'a ſceu dire vray? que la ſageſſe a failli par ex-

Hilar. l. 8. de Trin. ſub. init.

travagance ? & que la force a eu cette foiblesse, de ne pouvoir enoncer ce qu'elle vouloit donner à entendre ?

N'est-ce pas abuser de la simplicité des hommes, de dire que le Fils de Dieu, qui ne peut tromper personne, nous ait assuré en termes exprez que ce qu'il nous donnoit estoit son corps, & que nous soyons obligez à croire que ce ne l'est pas ? Est-il donc permis de se joüer ainsi de la sainte parole ? Personne, dit saint Paul, ne mépriſe le testament d'un homme, s'il est authentique, ny ne se donne la liberté d'y adjoûter, ou oster ce qu'il luy plaist. Et l'heretique se licentie jusques-là que de gloser le Testament de Iesus-Christ, de le corrompre par addition de figures, & d'expliquer ses paroles à contre-sens ?

Hominis confirmatum testamentum nemo spernit aut superordinat. Gal. 3.

Que diroit-on de celuy qui pour frauder l'heritier legitime d'un joyau, que son pere luy auroit laissé par testament, soûtiendroit que ce mot de joyau doit estre pris en un sens figuré, c'est à dire, pour la figure du joyau, & non pas pour le joyau mesme ? Ne croiroit-on pas qu'il se moque, ou qu'il a perdu le sens ? Neantmoins c'est ce que fait l'Autheur. Nous disons que Iesus-Christ nous a laissé par Testament son propre corps sous les especes de l'Eucharistie. Il proteste au contraire que *cela est impossible, qu'il est inconcevable, qu'il n'y a rien dans les trois Evangelistes, ny dans saint Paul de ce qu'on nous ordonne de croire.* Nous luy apportons l'Evangile pour le convaincre de mauvaise foy. Nous luy disons avec saint Augustin : *Pourquoy chicanez-vous ? nous sommes freres. Nostre Pere n'est pas mort sans faire son testament. Il a testé avant que de mourir, il est ressuscité apres la mort, il est vivant à jamais, il entend nos paroles, il reconnoît les siennes. Ouvrez le testament, lisons, & là où se trouvera l'heritage, tenons-nous y.* Nous exposons là-dessus le Testament de Iesus-Christ. Nous recitons ses propres paroles. *Hoc est corpus meum, Cecy est mon corps. Hic est sanguis meus, Cecy est mon sang.* Et pour nous frustrer de la possession de ce riche joyau, il dit que cette *locution est impropre*, que Iesus-Christ parle par figure, que ce qu'il nous donne à manger n'est pas son corps, mais seulement la figure de son corps. Si bien que

1. Part. ch. 3. Pag. 80. & 81.

Quare litigas ? fratres sumus. Non intestatus mortuus est Pater. Fecit Testamentum, & sic mortuus est. mortuus est, & resurrexit, &c. S. Aug. in Ps. 21.

Vbi inventa fuerit ipsa hæreditas ipsam teneamus. Aperi testamentum. Ibid.

le Teſtament du Fils de Dieu n'eſt pas à proprement parler un Teſtament, mais un Teſtament en figure, ou bien il faut dire, qu'un teſtament peut eſtre reel, quoy que tout ce qu'il contient, ne ſoit rien qu'une figure. N'eſt-ce pas abuſer des loix divines & humaines? La loy ordonne que les paroles du teſtament ſoient priſes à la rigueur de la lettre, & quand meſme elles ſeroient figurées, elle veut qu'on ſe tienne à la realité. *Quibuſcunque verbis aliquid ſit relictum, liceat legatario id proſequi.* En quelques termes que le legs ſoit couché dans le teſtament, le legataire a droit de le pourſuivre? Cependant on nous conteſte aujourd'huy celuy du Fils de Dieu, qui eſt conceu en termes propres & formels, en paroles claires, ſimples, naturelles, & on les veut figurer, ou plûtoſt defigurer, pour nous priver de noſtre droit. Quoy? on tient à infamie de cacher, changer, ou alterer le teſtament d'un homme mort, & nos heretiques feront gloire de violer ainſi, & de corrompre le Teſtament du Dieu vivant. Cette hardieſſe n'eſt-elle pas inſupportable?

Secondement, il eſt conſtant que les paroles d'un Teſtament doivent eſtre priſes dans le ſens le plus conforme à l'intention du teſtateur. L'Autheur en convient avec nous: mais il ſoûtient que l'intention du Fils de Dieu a eſté de nous laiſſer dans l'Euchariſtie la figure de ſon corps, & nous diſons au contraire, que ſon intention a eſté de nous laiſſer la ſubſtance meſme de ſon corps & de ſon ſang. De quelque coſté que ſoit la verité, il eſt important de la ſçavoir. Le bon uſage de l'Euchariſtie en dépend, & le ſalut eternel dépend de cet uſage, puis qu'on n'en peut mal uſer ſans ſe rendre coupable du corps & du ſang de IESUS-CHRIST. Pour en faire donc un bon diſcernement, & ne nous meprendre point dans une affaire de cette conſequence, nous conſultons l'Autheur meſme du Teſtament: nous cherchons ſa penſée dans ſes paroles: nous examinons ce qu'il dit, pour apprendre ce qu'il veut que nous croyons. Que dit le Fils de Dieu? Il dit que l'Euchariſtie eſt ſon corps & ſon ſang. Il le dit en termes tres-propres & tres-exprez. *Hoc eſt Corpus meum, hic eſt ſanguis meus.* Il fait coucher ces

paroles dans l'Evangile, non ſeulement une fois, mais quatre fois, par trois Evangeliſtes, & par un Apoſtre. Il ne dit pas une ſeule fois, *Cecy eſt la figure de mon corps.* Il ne le fait écrire en aucun endroit de l'Evangile. On ne trouve ces paroles, ny dans l'Evangile de ſaint Matthieu, ny de ſaint Marc, ny de ſaint Iean, ny dans aucun lieu de l'Ecriture. Iugez par là de ſon intention, & dites-moy lequel des deux il veut que nous croyons. Veut-il que nous croyons ce qu'il ne dit pas ? Veut-il que nous ne croyons pas ce qu'il dit ? Veut-il en diſant une choſe, que nous en croyons une autre ?

Certainement, s'il veut que nous établiſſions noſtre foy ſur l'Ecriture, qui en eſt l'objet & le motif eſſentiel, il veut auſſi neceſſairement que nous croyons que l'Euchariſtie eſt ſon corps & ſon ſang, puiſque l'Ecriture nous en aſſure tant de fois, & il n'eſt pas poſſible qu'il vueille nous obliger à croire le contraire, puis qu'elle ne le dit en aucun lieu.

Car je vous prie, à quelle fin l'Ecriture a-t'elle eſté conſignée aux fideles, ſinon pour leur faire ſçavoir les volontez de Dieu, & les intentions de ſon Fils unique, dont elle nous rapporte exactement les paroles ? Et donc qui jugera que IESUS-CHRIST luy faiſant dire par pluſieurs fois, que c'eſt ſon corps & ſon ſang, ſans luy faire dire en aucun lieu, que ce n'eſt ny l'un ny l'autre, il vueille nous donner à connoiſtre, que ce n'eſt ny ſon corps, ny ſon ſang ? Qui peut faire ce jugement, ſinon ceux qui eſtans dans un ſens reprouvé, veulent qu'on prenne tout de travers, qu'on entende un contraire par un autre, & qu'une propoſition affirmative paſſe pour une negative ?

Croyez-vous que IESUS-CHRIST ſe ſoit moqué des hommes quand il a fait ſon Teſtament ? Croyez-vous qu'il ait eu une intention contraire à ſes paroles, ou qu'il ait uſé de paroles contraires à ſon intention ? Puis donc qu'il vous dit ſi clairement, que c'eſt ſon corps qui eſt livré pour vous, *quod pro vobis datur*, paroles les plus ſignificatives qu'on puiſſe deſirer, qui vous peut empeſcher de croire, que c'eſt ſon vray corps, qu'il vous donne dans l'Euchariſtie ſous les eſpeces du Sacrement ?

Que voudriez-vous qu'il euſt dit, pour vous aſſurer de ſon intention, & pour affermir voſtre eſprit dans la foy de ſa preſence reelle?

Vous voudriez, dites-vous, qu'il euſt marqué *le changement des ſubſtances du pain & du vin, la ſubſiſtance de leurs accidens ſans ſujet, la poſition du corps de* CHRIST *en pluſieurs lieux, la diſtinction de ſon eſtre en naturel & en Sacramental, & ſon exiſtence à la maniere d'un eſprit.* Vous voudriez qu'il euſt dit: *Ie vous ay donné mon humanité preſente ſous les eſpeces du pain & du vin, pourquoy vous troublez-vous de mon depart? Ie ne vous abandonne pas, puiſque vous m'aurez quand vous voudrez dans vos mains & dans vos eſtomacs. Pourquoy vous affligez-vous?* Eſt-ce là tout ce que vous demandez? Ne le diſſimulez point. Vous cherchez ce que vous ne voulez pas trouver. Si vous vouliez ſincerement écouter la voix du Paſteur, il dit en quatre mots tout ce que vous venez de dire en tant de paroles: mais il ne le dit pas en homme foible comme nous, il le dit en homme Dieu: & comme autrefois d'un ſeul mot il crea le Ciel & la terre, de meſme en ce peu de paroles, *Cecy eſt mon Corps*, il comprend, il opere, il produit toutes les merveilles que vous deſirez entendre de ſa bouche, & beaucoup plus que vous ne pouvez penſer. Car en diſant ſi clairement, *Prenez, mangez, Cecy eſt mon corps, Cecy eſt mon ſang*, il faut pour garantir ſa parole, qu'il faſſe que ce qui n'eſtoit auparavant que du pain, ſoit changé en ſon corps, & que ce qui n'eſtoit auparavant que du vin, ſoit changé en ſon ſang. Voila donc *le changement des ſubſtances du pain & du vin, & la ſubſiſtance de leurs accidens ſans leur ſujet.* D'ailleurs, prenant luy-meſme la place du pain & du vin, il faut qu'il ſoit preſent en pluſieurs lieux, dans le Ciel d'une preſence viſible, ſur la terre d'une preſence inviſible & ſpirituelle. Voila donc *la diſtinction* de ſon eſtre, en naturel & Sacramental, & ſon exiſtance à la maniere d'un eſprit. Que deſirez-vous davantage? Voulez-vous qu'il renouvelle le diſcours de ſa preſence pour conſoler ſes diſciples, qui s'affligeoient de ſon depart? Ne dit-il pas expreſſement, *qu'il eſt avec eux juſqu'à la conſommation du ſiecle?*

1. p. ch. 3. pag. 80. & 81.

Au meſme lieu.

Et quand il ne le diroit pas en termes auſſi formels que ſont ceux que je cite, ne ſuffit-il pas qu'il laiſſe ſon corps, & qu'il leur diſe *que c'eſt ſon corps* ?

Pag. 81. Mais il falloit, dites-vous, qu'il adjoûtaſt, *que c'eſtoit ſon propre corps, & non plus du pain & du vin, mais la ſubſtance de ſa chair, & de ſon ſang, que nous prenons de nos mains, & qui entre dans nos bouches.* Par quelle raiſon y eſtoit-il obligé ? A-t'on coûtume d'adjoûter des gloſes, quand on s'explique en termes propres & naturels ? Quand le Meſſager du Ciel revela à la bien-heureuſe Vierge le ſecret de l'Incarnation, luy expliqua-t'il toutes les particularitez de ce myſtere ? Luy dit-il que le Fils de Dieu ſeroit ſon propre Fils, qu'il prendroit ſa propre ſubſtance, qu'il auroit un vray corps, & non pas ſeulement en apparence, qu'elle le porteroit entre ſes bras, & qu'elle le nourriroit du laict de ſes mamelles ? Ne ſe contenta-t'il pas de luy dire, que le Saint Eſprit ſurviendroit en elle, que la vertu du tres-Haut l'ombrageroit, & que rien ne luy eſtoit impoſſible ? Et quand l'Evangeliſte declara le meſme myſtere au reſte des hommes, uſa-t'il d'un long diſcours ? ne le comprit-il pas en quatre paroles, *Verbum caro factum eſt ?* Et cela ne ſuffiſoit-il pas pour nous obliger à le croire ?

Mais voyez combien ce que vous nous objectez eſt peu ſolide. D'une objection auſſi foible contre nous, que je vous l'ay montré, j'en fais une tres-forte preuve pour vous refuter. Car ſi le Fils de Dieu n'euſt voulu nous laiſſer dans le Sacrement, que la figure de ſon corps, comme vous pretendez, en diſant, *Cecy eſt mon corps*, il n'euſt pas uſé de termes propres & naturels, ſa locution euſt eſté impropre, vous l'avoüez, vous le voulez ainſi. C'eſt donc alors qu'elle euſt eu beſoin d'explication : c'eſt alors qu'il euſt eſté neceſſaire d'avertir les Apoſtres de ne s'y tromper pas, & de ne prendre point l'ombre pour le corps, ny la figure pour la choſe figurée. Donc ne le faiſant point, & l'Ecriture repetant ſi ſouvent cette cloſe de ſon Teſtament, *Cecy eſt mon corps*, ſans dire en aucun lieu, que c'eſt le ſigne de ſon corps, c'eſt une marque evidente qu'il prend ces paroles dans leur

ſigni-

ſignification naturelle, qui n'a point beſoin d'éclairciſſement, & par conſequent que ſon intention eſt de leur donner ſon propre corps.

Et de vray, pour finir cette preuve par les deux dernieres circonſtances que j'ay propoſées au commencement, comparons l'opinion de l'Autheur avec la creance de l'Egliſe touchant le Teſtament de IESUS-CHRIST, & voyons laquelle des deux eſt la plus honorable au Teſtateur, & la plus avantageuſe à ſes legitimes heritiers. Qui ne void auſſitoſt la difference qu'il y a entre le corps de IESUS-CHRIST, & un morceau de pain que l'heretique prend pour le ſigne de ſon corps? Si je ſuis perſuadé que c'eſt le vray corps de IESUS-CHRIST que je poſſede dans l'Euchariſtie, comme l'Evangile l'enſeigne, la ſeule penſée de ſa preſence reelle me remplit de l'eſtime de mon bon-heur, & de l'admiration de ſes grandeurs. Ie ſuis ravi de ſa bonté, & je dis avec étonnement: *Quel Paſteur a jamais nourri ſes brebis de ſon propre ſang? La pluſpart des meres donnent leurs enfans à des nourrices étrangeres, apres les avoir enfantez avec tant de douleurs: mais l'amour de* IESUS-CHRIST *ne luy permet pas d'en uſer ainſi. Il nous nourrit de ſon propre ſang, & nous unit totalement à luy.*

S. Chryſoſt. hom. 60. ad pop. Antioch.

Ie revere ſa puiſſance dans cet abyſme de merveilles, & je m'écrie avec les Peres: O Seigneur IESUS-CHRIST avec quelle contrition de cœur, avec quelle ſource de larmes, avec quelle reverence & tremblement, avec quelle pureté de corps & d'eſprit faudroit-il celebrer ce divin & celeſte Sacrifice, où EN VERITE' L'ON PRND VOSTRE CHAIR, ET OÙ EN VERITE' L'ON BOIT VOSTRE SANG, OÙ LES CHOSES LES PLUS HAUTES SONT JOINTES AVEC LES PLUS BASSES, OÙ LES SAINTS ANGES SE TROUVENT PRESENS, ET OÙ VOUS ESTES VOUS-MESME LE PRESTRE ET LE SACRIFICE ETABLI D'UNE MANIERE ADMIRABLE ET INEFFABLE?

Quantâ enim, Domine Ieſu Chriſte, cordis contritione, & lachrymarum fonte, quantâ reverentiâ & tremore, quantâ corporis caſtitate & animi puritate iſtud divinum & celeſte ſacrificium eſt celebrandum, ubi caro tua in veritate ſumitur, ubi ſanguis tuus in veritate bibitur, ubi ſumma imis

O Myſteres inoüis! ô Sacremens redoutables! Celuy qui eſt aſſis à la main droite du Pere, ſe trouve entre les mains des pecheurs.

Celuy que les Anges adorent, est manié par des mains soüillées. Celuy qui porte toutes choses, est porté par des personnes indignes. Il ne fuit pas les mains des pecheurs, ny les doigts des criminels, il ne brise pas des vaisseaux de terre dont il est l'ouvrier: au contraire il nous encourage, & nous dit, Prenez, mangez, portez vos mains dans mon costé, vous tenez tout mon corps: car je suis tout en chaque partie que vous prenez, le mesme que Thomas toucha de ses mains.

. l'admire sa liberalité, & ne pouvant assez reconnoistre cet excés prodigieux de la magnificence divine, je dis avec l'Ange de l'Ecole: *O banquet precieux & admirable, banquet salutaire & rempli de toutes sortes de delices! Car que peut-on se figurer de plus precieux que ce festin, où nous ne prenons pas la chair des animaux, comme dans l'ancienne loy, mais* IESUS-CHRIST *mesme, qui est vray Dieu, nous est donné à manger? Qu'y a-t'il de plus admirable que ce Sacrement, où le pain & le vin sont changez substantiellement au corps & au sang de* IESUS-CHRIST, *& par suite* IESUS-CHRIST *Dieu & homme est tout entier compris sous la forme d'un peu de pain & de vin?*

Ie suis surpris de l'honneur qu'il nous fait, & je demande avec saint Chrysostome: *Quelle pureté ne doit surpasser celuy qui joüit d'un tel Sacrifice? Quel rayon du Soleil ne doit ceder à l'éclat de la main qui distribuë cette chair, à la bouche qui est remplie de ce feu spirituel, à la langue qui est rougie de ce redoutable sang? Pensez quel honneur on vous fait, & à quelle table vous estes convié. Ce que les Anges voyent avec tremblement, & ce qu'ils n'osent fixement enviſager, à cause de la brillante splendeur qui rejallit de toutes parts, c'est cela mesme que nous mangeons, c'est à cela que nous sommes unis, c'est là que nous sommes faits un corps & une chair avec* IESUS-CHRIST.

Mais au contraire, si le sens de l'heretique a lieu, dés là que je me rends à cette fausse creance, que ce que je prends n'est que du pain, je rabats infiniment de l'estime que j'avois conceuë de ce mystere. I'y trouvois auparavant le Saint des Saints, & je n'y vois plus que son ombre, je prenois son corps & son sang precieux, & je ne mange plus que du pain. Ie possedois le souverain bien en realité & en sub-

junguntur, ubi adest præsentia Angelorum, ubi tu es Sacerdos & sacrificium mirabiliter & ineffabiliter constitutus? S. Ambrosius in Precatione 1. Præparante ad Missam. Agnoscitur ab ipso Casaubono his verbis. *Habentur apud eundem precationes duæ præparantes ad Missam, ut præfert titulus, in quibus Missa est cœna Domini. Missa igitur Eucharistia est. Casaub. exercitatione 16. Ad Ann. Baronij. c. 58. pag. 420.*

S. Chrys. l. 3. de sacerdotio, & homil. de Iud. Prodit. & alibi passim.

S. Thomas Opusc. 57.

S. Chrysos. hom. 60. ad pop. Antioch.

ſtance, & je n'en ay plus que la figure. I'eſtois riche d'un threſor infini, que Hugues de S. Victor appelle, les richeſſes de Dieu, & ſaint Chryſoſtome, tout le threſor de la bonté de Dieu, & je n'en ay plus que le ſouvenir. Dites ce que vous voudrez, il y a autant de difference entre noſtre Sacrement & le voſtre, qu'entre le jour & la nuit. Car enfin, quelle idée de la puiſſance & de la bonté de Dieu me peuvent faire naiſtre ces paroles ſacrées, *Prenez, mangez, Cecy eſt mon corps*, ſi je les explique à voſtre mode? *Prenez*, c'eſt à dire, prenez rien, & gardez-le bien. *Mangez*, c'eſt à dire, croyez. *Cecy eſt mon corps*, c'eſt à dire, ce n'eſt pas mon corps.

Ce n'eſt pas ainſi que les Peres ont expliqué le Teſtament du Fils de Dieu, & ſi vous les aviez écoutez avec un eſprit moins preoccupé, ils vous auroient inſpiré de plus nobles ſentimens de ſon amour, & du bien qu'il vous a fait avant ſa mort.

Ils vous auroient appris que voſtre Pere celeſte ne vous a point laiſſé par teſtament *la figure de ſon corps & de ſon ſang. Nullement. Mais ſon corps deïfié; puis qu'il dit luy-meſme, Cecy eſt, non la figure de mon corps, mais mon corps, non la figure de mon ſang, mais mon ſang.*

Ils vous auroient aſſuré que perſonne des fidelles ne doute qu'à l'heure du Sacrifice les Cieux s'ouvrent à la voix du Preſtre, & que les Anges ſe trouvent preſens à ce Myſtere de IESUS-CHRIST, que les choſes ſuprémes s'aſſocient aux plus baſſes, que les terreſtres ſe joignent aux celeſtes, & que les viſibles & inviſibles s'uniſſent.

Ils vous auroient enſeigné que ce n'eſt point la foy des fidelles, qui fait le Sacrement, mais la parole de IESUS-CHRIST. La foy le croit, mais la parole de IESUS-CHRIST le fait. C'eſt pourquoy *au point de la conſecration le Preſtre ne parle plus en ſa perſonne, mais en la perſonne de* IESUS-CHRIST, *C'eſt donc la parole de* IESUS-CHRIST. *Quelle parole? Certes la meſme qui a creé toutes choſes. Le Seigneur a commandé, & le Ciel a eſté fait. Il a commandé, & la terre a eſté faite. Il a commandé, & les mers ont eſté faites. Enfin il a commandé, & toutes les*

Non eſt figura panis & vinum corporis & ſanguinis Chriſti. Abſit enim hoc, ſed eſt ipſum corpus Dominè deïficatum, ipſo Domino dicente: hoc eſt meū, non figura corporis, ſed corpus, & non figura ſanguinis, ſed ſanguis. S. Io. Damaſc. l. 4. de orthod. fid. c. 14.

Quis enim fidelium habere dubium poſsit in ipſa immolationis hora ad Sacerdotis vocem cœlos aperiri, in illo Ieſu Chriſti myſterio Angelorum choros

creatures ont esté produites. Voyez-vous combien la parole de IESUS-CHRIST *est agissante? Si donc la parole de* IESUS-CHRIST *a la vertu de faire que les choses, qui n'estoient point, commencent d'estre, à combien plus forte raison aura-t'elle la force de faire que les choses qui estoient, soient, & qu'elles soient changées en d'autres? Donc afin de vous répondre, avant la consecration ce n'estoit point le corps de* IESUS-CHRIST, *mais apres la consecration je vous dis que c'est le corps de* IESUS-CHRIST. *Apprenez de quelle sorte la parole de* IESUS-CHRIST *a coûtume de changer toutes les creatures, & comme elle change encore, quand il luy plaist, les loix de la nature. Pourquoy cherchez-vous icy l'ordre de la nature dans le corps de* IESUS-CHRIST, *puisque* IESUS-CHRIST *mesme est né d'une Vierge contre l'ordre de la nature? La vraye chair de* IESUS-CHRIST *qui a esté crucifiée, qui a esté ensevelie. C'est donc le Sacrement de sa vraye chair. Le Seigneur* IESUS *le dit hautement luy-mesme: Cecy est mon corps.*

Eloignez donc tous les doutes que l'infidelité peut faire naistre, puisque celuy qui est l'autheur du don est aussi le témoin de la verité. Car le Prestre invisible par une secrete vertu change par sa parole les creatures visibles en la substance de son corps & de son sang, disant: Prenez, mangez, Car cecy est mon corps, & reïterant la sanctification, Prenez, & beuvez, cecy est mon sang. Donc comme à son commandement on veid tout à coup subsister la hauteur des Cieux, la profondeur des flots, & les vastes étenduës de la terre; par la mesme puissance dans les Sacremens spirituels la vertu de la parole commande, & l'effet obeit. Le Prestre prononce ces mots: mais tout le pouvoir & toute la grace est de IESUS-CHRIST. *Cecy est mon corps, dit-il: ces paroles changent les choses qui sont proposées. Car comme cette parole, Croissez & multipliez & remplissez la terre, a esté dite une fois, mais elle s'execute toûjours par les effets, donnant à la nature la vertu d'engendrer: de mesme celle-cy ayant esté une fois proferée par* IESUS-CHRIST, *fait entierement ce Sacrement.*

Que si vous demandez comment se fait cela? je vous feray la mesme réponse que l'Ange fit à la Bien-heureuse Vierge sur le mystere de l'Incarnation. *La Vierge luy demanda*

adesse, summis ima sociari, terrena cælestibus jungi, unum quoque ex visibilibus, & invisibilibus fieri. S. Greg. l. 4. dial. c. 43.

Vbi venitur ut conficiatur venerabile Sacramentum, jam non suis sermonibus Sacerdos, sed utitur sermonibus Christi. Ergo sermo Christi hoc conficit sacramentum. Qui Sermo Christi? nempe is, quo facta sunt omnia. Iussit Dominus, & factū est cælū: jussit Dominus, & facta est terra, jussit Dominus, & facta sunt maria. Iussit Dominus, & omnis creatura generata est. Vides ergo quam operatorius sit sermo Christi. Si ergo tanta vis est in sermone Domini Iesu, ut inciperent esse qua non erant, quanto magis operatorius est, ut sint qua erāt, & in aliud commutentur? Ergo tibi ut respondeam, non erat corpus Christi ante consecrationem, sed

comment ſe fera cela, & l'Ange luy répondit : Le Saint Eſprit ſurviendra en vous, & la vertu du tres-Haut vous ombragera. Et maintenant vous demandez comment le pain eſt fait le corps de IESUSCHRIST ? *Ie vous réponds auſſi : Le Saint Eſprit ombrage & opere ces choſes par deſſus tout ce qu'on peut dire, & ce qu'on peut entendre, & le pain & le vin ſont tranſmuez.*

Voila quel eſt le ſentiment des legitimes Interpretes du Teſtament de IESUS-CHRIST, auſquels vous ne pouvez vous ajuſter, qu'en alterant & corrompant leur veritable témoignage, comme vous faites, ou en changeant voſtre fauſſe creance, comme vous devriez faire.

poſt conſecrationem dico tibi, quod jam corpus eſt Chriſti. Accipe ergo quemadmodum ſermo Chriſti creaturam omnem mutare conſueverit, & mutat quando vult inſtituta natura. Ibid. S. Ambr. l. 4. de Sacram. c. 4.

Quid hic quæris naturæ ordinem in Chriſti corpore, cum prater naturam ſit ipſe Dominus Ieſus partus ex virgine ? Vera utique caro Chriſti quæ crucifixa eſt, quæ ſepulta eſt, vera ergo illius carnis ſacramentum eſt. Ipſe clamat Dominus Ieſus, hoc eſt corpus meum. Idem l. de iis qui myſt. c. 9. Recedat ergo omne infidelitatis ambiguum quandoquidem qui eſt author muneris teſtis eſt veritatis. Nam inviſibilis Sacerdos viſibiles creaturas in ſubſtantiam corporis & ſanguinis ſui verbo ſuo ſecreta poteſtate convertit, ita dicens : Accipite, & edite. Hoc eſt enim corpus meum. Et ſanctificatione repetita : accipite & bibite hic eſt ſanguis meus. Ergo ſicut ad nutum præcipientis repente ex nihilo ſubſtiterunt excelſa cælorum, profunda fluctuum, vaſta terrarum : pari potentia in ſpiritualibus ſacramentis verbi præcipit virtus, & ſervit effectus. Euſeb. Emiſſ. hom. 5. de Paſcha. S. Chryſoſt. hom. de Prod. Iud. S. Io. Damaſc. l. 4. de orthod. fide c. 14.

CHAPITRE III.

Que l'Autheur par le ſilence imaginaire de l'Ecriture tâche de détruire le Sacrifice de l'Autel, qui eſt l'ame de la Religion Chrétienne.

ENTRE tous les Sacremens du nouveau Teſtament, celuy de l'Euchariſtie a ce privilege conſiderable, d'eſtre tout enſemble Sacrement & Sacrifice : Sacrement entant que IESUS-CHRIST nous donne ſon corps & ſon ſang ſous la forme du pain & du vin pour la nourriture de nos ames : Sacrifice entant que nous offrons à Dieu ce meſme corps & ce meſme ſang, comme une victime de propitiation, qui fut immolée ſur la Croix, & que nous immolons encore tous les jours ſur les ſaints Autels.

Cette prerogative eſt une preuve ſi manifeſte de la pre-

sence reelle, que l'Autheur qui reconnoist le Sacrement, est contraint avec ceux de sa Secte de nier la verité du Sacrifice : Et la raison qu'il apporte est, *que l'Apostre traitant assez amplement dans son Epistre aux Hebreux le Sacrifice de* IESUS-CHRIST *par opposition aux Sacrifices de l'ancienne loy, & par rapport au Sacerdoce de Melchisedech, ne nous a rien laissé de cette presence reelle de* IESUS-CHRIST *sur les Autels sous la forme du pain & du vin, pour estre tous les jours immolé par les mains des hommes.*

1. P. ch. 3. pag. 81.

Si bien que pour le convaincre, il ne faut que luy montrer par les Ecritures saintes, & sur tout par le témoignage de saint Paul, que l'Eucharistie est un Sarifice, où la mesme Victime qui fut sacrifiée sur le Calvaire, est tous les jours miſe sur les Autels, & immolée par les mains des hommes.

Ie ne sçay s'il voudra acquiescer au jugement des Peres, à qui Dieu a donné l'intelligence de sa parole : mais soit qu'il les recuse, ou qu'il les reconnoisse pour Iuges, la conviction de son erreur luy est egalement inevitable. S'il les recuse, j'ay tous les Peres pour moy par son propre aveu, & la perpetuité de la foy de l'Eglise touchant la presence reelle est un point decidé dont il ne faut plus disputer. S'il les reconnoist pour Iuges legitimes en cette cause, je les ay encore pour moy par la confession des chefs de son party. Calvin au quatriéme livre de ses Institutions accuse les Peres d'avoir judaïsé sur le sujet du Sacrifice de l'Eucharistie, & soûtient qu'ils sont en cela inexcusables. Dans un autre lieu il blasme saint Irenée, saint Athanase, saint Ambroise, & saint Augustin : le premier d'avoir exposé le commencement de la Prophetie de Malachie du Sacrifice de la Messe, les trois autres d'avoir crû, que Melchisedech avoit offert du pain en Sacrifice, & que ce Sacrifice estoit une figure du Sacrifice de l'Autel. Dans un autre endroit il parle de la pratique de l'ancienne Eglise touchant la consecration de l'Eucharistie, comme d'une espece d'enchantement & de magie. Sans doute un homme qui décrie ainsi ses Iuges n'estime pas qu'ils luy soient fort favorables. Aussi n'y en a-t'il pas un qui ne le condamne ouvertement, & qui ne nous four-

Calvi. l. 4. c. 18. §. 1. 11. 12. 18. 21.

Idem l. de vera Eccles. Reform.

Idem l. 4. 17. §. 39.

niſſe des preuves invincibles de la verité du Sacrifice Euchariſtique, tirées de l'Ecriture, de la Tradition des Apoſtres, & de la diſcipline de l'Egliſe.

Arreſtons-nous à ſaint Paul, & montrons que cet Oracle n'eſt pas muet, ainſi que l'Autheur nous le voudroit faire croire.

Premierement, nous apprenons de luy, que IESUS-CHRIST a établi ce Sacrifice, qu'il l'a offert le premier, & qu'il nous a enſeigné le premier à l'offrir, diſant, *Faites cecy en memoire de moy.* Nous ne nous donnerons pas la liberté d'interpreter ces paroles comme bon nous ſemble, ainſi que font nos adverſaires, qui penſent avoir la clef de la ſcience: Nous en chercherons l'explication dans les écrits des Peres, & dans les plus anciennes Liturgies qu'ils nous ont laiſſées. Il eſt juſte que nous leur rendions cet honneur, de les regarder comme nos maiſtres, qui nous inſtruiront mieux qu'aucun autre de la creance des premiers ſiecles touchant le Sacrifice de la Meſſe. *Si Chriſtus eſt ſummus Sacerdos, & primus obtulit ſemetipſum Sacrificium Deo Patri, juſſitque hoc fieri in ſui commemorationem: utique & Sacerdos ille fungitur vice Chriſti, qui quod Chriſtus juſſit, imitatur, & Sacrificium verum ac plenum offert in Eccleſia Deo Patri, ſi ſic offerat, ſecundùm quod Chriſtum videt obtuliſſe.* Si IESUS-CHRIST, dit ſaint Cyprien, eſt le ſouverain Preſtre, & s'il s'eſt offert le premier en Sacrifice à Dieu le Pere, & s'il a commandé qu'on fiſt cela en memoire de luy, certes le Preſtre qui imite ce que IESUS-CHRIST a commandé, tient la place de IESUS-CHRIST, & il offre à Dieu le Pere un plein & veritable Sacrifice dans l'Egliſe, s'il offre en la maniere qu'il void que IESUS-CHRIST a offert. *Ipſe corpus habens & immaculatum, & ſine peccato, quia conceptus eſt de Spiritu ſancto, natus ex Maria Virgine, in ara crucis ipſum permiſit immolari. Quod autem Iudæi per invidiam immolaverunt, putantes ſe nomen ejus à terra abolere, nos causâ ſalutis noſtræ in ara ſanctificata proponimus, ſcientes hoc ſolo remedio nobis vitam præſtandam, & mortem effugandam. Hoc enim ipſe Dominus noſter juſſit nos agere in ſui commemorationem.*

1. Cor. 11.

S. Cyprian. ep. 63.

S. Martialis ep. ad Burdegalenſes.

IESUS, dit saint Martial, ayant un corps sans macule & sans peché, parce qu'il a esté conceu du saint Esprit, né de Marie Vierge, a permis que ce corps fust immolé sur l'autel de la Croix: Or ce que les Iuifs ont immolé par envie, pensant effacer son nom de la terre, nous le proposons sur l'Autel sanctifié pour nostre salut, sçachant que c'est par ce seul remede que la vie nous sera donnée, & la mort bannie. Car nostre Seigneur nous a luy-mesme commandé de faire cela en memoire de luy.

Saint Denys suivant les mesmes traces de la discipline de l'Eglise, remarque fort à propos, que le Prestre celebrant les saints Mysteres apres les loüanges sacrées des operations divines, s'excuse respectueusement selon les devoirs de l'Office Pontifical, de ce qu'il ose faire ce Sacrifice, qui surpasse son merite, s'adressant premierement à luy, comme il est bien-seant, & s'écriant, vous avez dit, *faites cecy en memoire de moy.*

Quocirca reverenter simul, & ex Pontificali officio post sacras divinorum operum laudes de Sacrificio quod ipsius dignitatem superat, se excusat, ad ipsum primò decenter exclamans: Tu dixisti. Hoc facite in meam commemorationem. S. Dionys. de Hier. Eccl. c. 3. Liturg. S. Chrysos.

Et de vray, dans presque toutes les Liturgies les plus anciennes apres ces paroles de saint Paul, qui portent le commandement de IESUS-CHRIST, le Prestre adjoûte immediatement, que c'est en vertu de ce precepte qu'il offre le Sacrifice. *Memores igitur salutaris hujus mandati, & omnium eorum quæ pro nobis facta sunt, tua ex tuis offerimus.* Nous souvenans donc de ce commandement salutaire, & de toutes les choses qui ont esté faites pour nous, nous vous offrons ce qui est à vous de ce qui est à vous. D'où les Peres ont pris sujet de dire, que IESUS-CHRIST est le premier Sacrificateur, qui établissant la forme du Sacrifice perpetuel, a le premier offert l'Hostie à Dieu, & nous a le premier enseigné à l'offrir. *Qui Sacrificij perennis formam instituens, primus omnium Hostiam obtulit Deo, & primus illam docuit offerri.* Il estoit necessaire qu'il le fist ainsi, parce que d'un costé le Sacrifice estant de droit naturel, comme dit saint Thomas, & de l'autre le Fils de Dieu ayant dessein d'établir une Religion, qui fust au dessus de la nature, il falloit pour garder la bien-seance, qu'il établist un Sacrifice plus excellent, qui fust proportionné à l'estat, auquel il vouloit nous élever.

S. Clemens. l. Const. Apost. c. 23. & l. 8. c. 36.
S. Iust. Dial. cum Tryph.
S. Irenæus l. 4. c. 32.
S. Greg. Niss. or. de Pasch.
S. Basil. in Liturgia.
S. Amb. in c. 10. Epist. ad Hebræos.
S. Cyprianus passim, sed præcipuè ep. 63. &

C'est

C'eſt ce qu'il a divinement executé en offrant à ſon Pere la choſe du monde la plus precieuſe, qui eſt ſon corps & ſon ſang, & nous enſeignant par là, comme dit ſaint Irenée, l'oblation nouvelle du nouveau Teſtament, que l'Egliſe a receuë des Apoſtres, & qu'elle offre à Dieu dans tout l'univers. *Novi Teſtamenti novam docuit oblationem, quam Eccleſia ab Apoſtolis accipiens, in univerſo mundo offert Deo.* Il paroiſt déja que la voix de ſaint Paul eſt aſſez intelligible, puis que toute l'Egliſe l'a bien compriſe, & qu'elle a remply le monde de ſacrifices.

Serm. de Cœnâ Domini. 2. 2. q. 85. a. 1. S. Irenæus l. 4. c. 32.

Secondement, nous apprenons de cét Apoſtre, que IESUS-CHRIST eſt Preſtre pour l'eternité ſelon l'ordre de Melchiſedech. *Tu es Sacerdos in æternum ſecundum ordinem Melchiſedech.* Et plus bas: *Secundum ordinem Melchiſedech Pontifex factus in æternum.* Et derechef: *Iuravit Dominus & non pœnitebit eum, tu es Sacerdos in æternum.* Comme Preſtre il doit avoir un ſacrifice. Car *tout Preſtre eſt étably pour offrir des ſacrifices.* Comme Preſtre eternel il doit avoir un ſacrifice perpetuel, *Sacrificium perenne, juge ſacrificium,* un ſacrifice qu'on offre continuellement, & qui ſoit autre que celuy de la Croix, qui n'a eſté offert qu'une fois. *Non ad ipſam quæ à Deo ſemel facta eſt, hoſtiam & oblationem dixit in æternum, ſed ad noſtri temporis Sacerdotes inſpiciens, per quos Chriſtus & ſacrificat, & ſacrificatur.* Quand il dit qu'il eſt Preſtre pour l'eternité, ce n'eſt pas à l'égard de l'oblation, & du ſacrifice qu'il n'a fait qu'une fois, mais en veuë des Preſtres de noſtre temps, par leſquels IESUS-CHRIST ſacrifie, & eſt ſacrifié tout enſemble.

C. 5. ad Hebr. *C. 6. ad Hebr.* *Ibid. c. 7.* *Ibid. c. 8.* *S. Hieron. l. 3. adver. Pela. c. 5.* *Oecumenius ad illa verba c. 5. ad Hebræos. Tu es Sacerdos in æternum.*

Comme Preſtre ſelon l'ordre de Melchiſedech il doit avoir un ſacrifice non ſanglant, *ſacrificium incruentum,* un ſacrifice où l'on offre *le pain celeſte, le pain ſuperſubſtantiel,* dont le pain de Melchiſedech n'eſtoit que l'ombre. Car les Peres enſeignent conſtamment, que c'eſt *pour accomplir cette figure, qu'il offrit le jour de la Cene ſon corps & ſon ſang ſous la forme du pain & du vin, que le Preſtre qui imite ce que* IESUS-CHRIST *a fait, tient ſa place, & offre à Dieu le Pere un plein & veritable ſacrifice. Que ce ſacrifice eſt perpetuel, que cét holocauſte eſt permanent, & que ce pain ne ſe conſume point par la*

S. Cyr. de cœnâ Dom. & ep. 63. & 68. S. Ambr. l. 5. de Sacram. c. 1. S. Chryſoſ. hom. 35. in Geneſ. Iſychius l. 6. in deut. c. 23. Theophil. ad c. 5. ad Hebr. S. Hier. ep. 17. c. 2. & ep. 126. & ad Pſ. 109.

multitude, ny ne s'envieillit point par le temps.

Ce n'eſt pas là le pain de la Cene Calviniſte, & l'Autheur aura peine à le digerer, s'il n'a une foy plus forte, & une charité plus fervente que celle de Geneve & de Charenton.

Qu'il explique ſans déguiſement ce beau paſſage de ſaint Hierôme. *Nequaquam Sacerdos eris ſecundùm Iudaïcas victimas, ſed eris Sacerdos ſecundùm ordinem Melchiſedech. Quomodo enim Melchiſedech Rex ſalem obtulit panem & vinum, ſic & tu offeres corpus & ſanguinem tuum, verum panem & verum vinum. Iſte Melchiſedech iſta myſteria quæ habemus dedit nobis. Ipſe eſt qui dixit, qui manducaverit carnem meam, & biberit ſanguinem meum. Secundùm ordinem Melchiſedech tradidit nobis Sacramentum ſuum.* Vous ne ſerez point Preſtre ſelon les victimes des Iuifs, mais vous ſerez Preſtre ſelon l'ordre de Melchiſedech. Car comme Melchiſedech Roy de Salem offrit du pain & du vin, ainſi vous offrirez voſtre corps & voſtre ſang le vray pain & le vray vin. C'eſt ce Melchiſedech, qui nous a donné ces myſteres que nous avons. C'eſt luy-meſme qui a dit, celuy qui mangera ma chair, & boira mon ſang. Il nous a donné ſon Sacrement ſelon l'ordre de Melchiſedech.

S. Hieron. in Pſ. 109.

Qu'il donne un ſens naturel à ce texte ſi celebre de S. Auguſtin. *Iuravit Dominus, & non pœnitebit eum: tu es Sacerdos in æternum ſecundùm ordinem Melchiſedech. Noverunt qui legunt, quid obtulerit Melchiſedech, quando benedixit Abraham, & jam ſunt participes ejus: Vident tale Sacrificium nunc offerri toto orbe terrarum. Dei autem juratio incredulorum eſt increpatio, & quòd Deum non pœnitebit, ſignificatio eſt, quòd Sacerdotium hoc non mutabit, mutavit quippe Sacerdotium ſecundùm ordinem Aaron.* Le Seigneur a fait un ſerment, & il ne s'en repentira point. Vous eſtes Preſtre pour l'eternité ſelon l'ordre de Melchiſedech. Ceux qui liſent cecy, ſçavent ce que Melchiſedech offrit quand il benit Abraham, & ils en ſont à preſent participans. Ils voyent maintenant, *nunc*, ce mot merite d'eſtre conſideré, ils voyent, dis-je, qu'on offre un tel Sacrifice par toute la terre. Le ſerment que Dieu fait eſt la reprimande des incre-

S. Aug. contra adver. Legis & Prophet. c. 20.

dules: & ce qu'il adjoûte en ſuite qu'il ne s'en repentira point, ſignifie qu'il ne changera point ce Sacerdoce; car il a changé le Sacerdoce ſelon l'ordre d'Aaron.

Qu'il interprete de bonne foy ce que dit ſaint Cyprien. *Melchiſedech Sacerdos Dei ſummi fuit, quòd panem & vinum obtulit, quod Abraham benedixit. Nam quis magis Sacerdos Dei fuit, quàm Dominus noſter Ieſus Chriſtus, qui Sacrificium Deo Patri obtulit, & obtulit hoc idem, quod Melchiſedech obtulerat, hoc eſt, panem & vinum, ſuum ſcilicet corpus & ſanguinem.* Melchiſedech fut Preſtre de la Divinité ſupreme, parce qu'il offrit le pain & le vin, & parce qu'il benit Abraham. Car qui eſt à meilleur titre Preſtre du grand Dieu, que noſtre Seigneur IESUS-CHRIST, qui offrit Sacrifice à Dieu ſon Pere, & qui luy offrit cela meſme que Melchiſedech avoit offert, c'eſt à dire, du pain & du vin, à ſçavoir ſon corps & ſon ſang. Le rayon du Soleil eſt-il plus viſible dans le Ciel, que la verité du Sacrifice dans la doctrine de l'Apoſtre, & dans la creance des Peres? *S. Cypr. ep. 63.*

Nous apprenons en troiſiéme lieu de l'Epiſtre aux Hebreux, qu'il y a dans l'Egliſe un Autel ſur lequel on offre une victime, dont ceux qui ſervent au tabernacle, c'eſt à dire, les Iuifs qui demeurent dans leur incredulité, ne peuvent pas manger. *Habemus altare de quo edere non habent poteſtatem, qui tabernaculo deſerviunt.* Et dans la premiere aux Corinthiens, parlant de l'Autel du Seigneur par oppoſition à l'Autel des Idoles. *Voyez Iſrael ſelon la chair. Ceux qui mangent des victimes ne ſont-ils pas participans de l'Autel? Quoy donc? Dis-je que ce qui eſt immolé aux Idoles eſt quelque choſe? ou que l'Idole eſt quelque choſe? Non. Mais ce que les Gentils immolent, ils l'immolent aux demons, & non pas à Dieu. Or je ne veux pas que vous ſoyez alliez aux demons, parce que vous ne pouvez boire le calice du Seigneur, & le calice des demons. Vous ne pouvez participer à la table du Seigneur, & à la table des demons.* *Hebr. 13. v 10.*

C'eſt en vain que l'heretique a recours à l'Autel de la Croix, ſur lequel noſtre Seigneur s'offrit en Sacrifice de propitiation pour les pecheurs. En vain il a recours à l'Au-

tel du cœur, & aux prieres des Chreſtiens, qui ſont des Sacrifices de loüanges. Les Peres n'ont pas ignoré ny l'un ny l'autre : mais ils n'ont pas omis pour cela l'Autel qui porte le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, l'Autel qui a ſes Preſtres qui le deſervent, l'Autel ſur lequel la meſme victime qui fut immolée ſur la Croix, eſt tous les jours immolée par la main des hommes : l'Autel duquel tous n'ont pas le pouvoir de manger, ſelon l'Apoſtre, parce qu'il eſt propre de la loy Evangelique : au lieu que les deux autres ſont communs aux Iuifs & aux Gentils, puiſque IESUS-CHRIST eſt mort pour tous, & que tous ont une obligation naturelle à reconnoiſtre un eſtre ſupreme, qui eſt le premier principe & la derniere fin de tous les eſtres.

Optat ſe plaignant des Donatiſtes de ſon temps qui briſoient les Autels, ne trouve point d'expreſſions aſſez fortes pour faire voir l'enormité de leurs crimes. *Quel plus grand ſacrilege*, leur dit-il, *que de rompre les Autels, ſur leſquels vous avez vous-meſmes autres-fois offert? Qu'eſt-ce que l'Autel, ſinon le lieu où reſide le corps & le ſang de* IESUS-CHRIST? *Qu'eſt ce que Dieu vous avoit fait, qui y eſtoit ordinairement invoqué? En quoy vous avoit offensé* IESUS-CHRIST, *de qui le corps & le ſang habite-là en certain temps? Vous avez meſme redoublé ce crime en rompant les calices, qui portent le ſang de* IESUS-CHRIST. Ce n'eſt pas ſeulement dans les derniers ſiecles que les Autels ont eſté demolis & abbatus par la fureur des heretiques : le quatriéme ſiecle, comme vous voyez, a ſouffert ces horribles profanations, & les a deteſtées comme des prodiges d'impieté, pires que tous les monſtres de l'Afrique.

Optat. l. 6. contra Parmeni.

Saint Hieroſme nous apprend que de ſon temps *l'Eveſque de Rome offroit à Dieu le Sacrifice ſur les Reliques ſacrées de ſaint Pierre & de ſaint Paul*, que les tombeaux de ces Apoſtres luy ſervoient d'Autels, & que c'eſtoit la pratique des Eveſques, non d'une ſeule ville, mais de tout le monde. Il y avoit donc déja des Autels par tout le monde du temps de ſaint Hierôme, & ſur ces Autels on offroit déja par tout *le Sacrifice des Chreſtiens, l'oblation pure* ſelon la Prophetie de Malachie, *le Sacrifice ſingulier* qui diſtingue Iſraël ſelon l'eſprit, d'avec

Iſrael ſelon la chair, comme dit ſaint Auguſtin. *Hæc quippe Eccleſia eſt Iſrael ſecundùm ſpiritum, à quo diſtinguitur Iſrael ſecundùm carnem, qui ſervicbat in umbris Sacrificiorum, quibus ſignificabatur ſingulare Sacrificium, quod nunc offert Iſrael ſecundùm ſpiritum.* L'Egliſe, dit ce Pere, qui s'étend aujourd'huy de l'Orient à l'Occident, eſt Iſrael ſelon l'eſprit, different d'Iſrael ſelon la chair, qui ſervoit ſous les ombres des Sacrifices, par leſquels le Sacrifice ſingulier qu'offre maintenant Iſrael ſelon l'eſprit, eſtoit ſignifié. *Sacrificium ſingulare, quod nunc offert*: ces mots ſont deciſifs. Ce n'eſt point le Sacrifice de l'oraiſon. La Synagogue n'avoit-elle pas ſes oraiſons, ſes Pſeaumes, ſes prieres, & ſon chant? Ce n'eſt point le Sacrifice du cœur humilié. La Synagogue n'a-t'elle pas eu ſes penitens? Ce n'eſt point le Sacrifice de la Croix: il ne ſe fait plus maintenant. C'eſt le Sacrifice ſingulier, qu'offre maintenant Iſrael ſelon l'eſprit, *quod nunc offert Iſrael ſecundùm ſpiritum.* Quel eſt cet Iſrael ſelon l'eſprit? C'eſt l'Egliſe, qui depuis les Apoſtres perſevere juſqu'à nos temps, & au delà de nos temps par les ſucceſſions tres-certaines des Eveſques, & qui immole à Dieu un Sacrifice de loüange au corps de IESUS-CHRIST. Depuis quand offre-t'elle ce Sacrifice Euchariſtique? Depuis que le Dieu des Dieux a parlé, & qu'il a appellé la terre à ſon ſervice, de l'Orient juſqu'à l'Occident.

S. Auguſt. lib. contra adverſ. legis & Proph. c. 13.

Qua ab illorum temporibus per Epiſcoporum ſucceſſiones certiſſimas uſque ad noſtra, & deinceps tempora perſeverat, & immolat Deo in corpore Chriſti ſacrificium laudis, ex quo Deus deorum locutus vocavit terram à ſolis ortu uſque ad occaſum. Ibid.

Mais n'eſt-ce point un culte ſuperſtitieux de dreſſer des Autels ſur les Reliques ſacrées des Martyrs? Deſabuſez-vous de cét erreur, dit Saint Auguſtin, c'eſt à Dieu que nous dreſſons des Autels, & non pas aux Martyrs, c'eſt à Dieu que nous offrons ſacrifice, & non pas aux hommes. *Erigimus altaria ad memorias Martyrum, ubi ſacrificamus, non Martyribus, ſed ſoli Deo.* Aux lieux où nous celebrons la memoire des Martyrs, nous dreſſons des Autels, où nous ſacrifions, non aux Martyrs, mais à Dieu ſeul. Et au vingt & deuxiéme Livre de la Cité de Dieu: *Nos Martyribus noſtris non templa ſicut diis, ſed memorias ſicut hominibus fabricamus: nec ibi erigimus altaria, in quibus ſacrificemus Martyribus, ſed uni Deo, & Martyrum, & noſtro ſacrificium immolamus.* Nous ne bâtiſ-

S. Auguſt. l. 2. contra Fauſtum c. 21.

sons pas des Temples aux Martyrs, comme à des Dieux, mais nous bâtissons des lieux Saints en leur memoire pour leur rendre honneur comme à des hommes, & si nous y dressons des Autels, ce n'est pas pour sacrifier aux Martyrs: nous immolons le sacrifice à un seul Dieu, qui est le Dieu des Martyrs & le nostre. A quoy servent ce sacrifice, & ces Autels? IESUS-CHRIST *n'a-t'il pas consommé tous ceux qui sont sanctifiez par une seule oblation?* N'a-t'il pas effacé tous les pechez du monde par le sacrifice de la Croix? Et s'il a obtenu la remission de tous les pechez par sa mort, Saint Paul ne dit-il pas, qu'il n'y a plus d'oblation ny de sacrifice? Cela est vray: Il n'y a plus de sacrifice de moutons ny ny de boucs: l'Eglise qui a dressé des Autels depuis les Apostres jusqu'à nos jours l'a fort bien entendu; aussi n'y a-t'elle jamais immolé la chair des animaux, mais elle n'a pas crû contrevenir à la doctrine de cét Apostre en y offrant le sacrifice de la Messe, parce que, comme nous dirons en suite, elle sçavoit que ce sacrifice est le mesme en substance que celuy de la Croix, & quoy qu'il soit different quant à la maniere, la mesme victime qui fut immolée par les mains criminelles des Iuifs d'une maniere sanglante, est encore aujourd'huy offerte par les mains innocentes des Prestres d'une maniere non sanglante pour les vivans & pour les morts. C'est pourquoy, le saint Concile de Trente a eu raison de prononcer anatheme contre ceux qui disent, Que c'est faire injure au sacrifice de la Croix, & déroger à sa valeur, que d'offrir le sacrifice de la Messe. Il est fondé sur la creance & sur la pratique generale de toute l'Eglise.

Si quis dixerit blasphemiam irrogari sanctissimo Christi sacrificio in cruce peracto per Missa sacrificiũ, aut illi per hoc derogari, anathema sit. Trid. sess. 22. can. 4.

Voulez-vous voir sa creance? Cette victime, dit S. Gregoire, parlant du sacrifice de la Messe, sauve l'ame singulierement de la mort eternelle, qui nous renouvelle par mystere la mort du Fils unique, lequel encore qu'il ne meure plus, estant ressuscité, & que la mort n'ait plus d'empire sur luy: neantmoins tout vivant qu'il est en luy-mesme, d'une vie immortelle & incorruptible, est derechef immolé en ce mystere de l'oblation sacrée. Car son corps y est pris, sa chair y est partagée pour le salut du peuple, son sang est répandu, non

Hæc namque singulariter victima ab æterno interitu animam salvat, quæ illam no-

plus dans les mains des infidelles, mais dans la bouche des fidelles. Iugeons par là quel eſt ce ſacrifice, qui pour nous abſoudre imite à perpetuité la Paſſion du Fils unique. Car qui eſt-ce d'entre les fidelles qui doute, qu'à l'heure meſme de l'immolation les Cieux ne s'ouvrent à la parole du Preſtre, que les Chœurs des Anges ne ſe rendent preſens à ce myſtere de IESUS-CHRIST, que les choſes ſuprêmes ne s'allient aux plus baſſes, que les terreſtres ne ſe joignent aux celeſtes, & que les viſibles ne s'uniſſent aux inviſibles?

Voulez-vous voir ſa pratique? Aprés, dit ſaint Cyrille, qu'on a achevé le ſacrifice ſpirituel, & le culte non ſanglant ſur l'Hoſtie de propitiation, nous prions Dieu pour la paix de toutes les Egliſes, pour la tranquillité du monde, pour les Rois, pour les ſoldats, pour nos alliez, pour les malades, & pour les affligez, & enfin pour tous ceux qui ont beſoin de ſecours. Or nous en avons tous beſoin. Lors que nous offrons ce ſacrifice, nous faiſons en ſuite commemoration de ceux qui ſont morts devant nous.

Et ſaint Baſile dans ſa Liturgie. Recevez-nous approchans de voſtre ſaint Autel ſelon la multitude de voſtre miſericorde, afin que nous ſoyons dignes de vous offrir ce ſacrifice raiſonnable, & non ſanglant, pour nos pechez, & pour les pechez du peuple.

Et ſaint Auguſtin. Il ne faut pas nier que les ames des deffunts ne ſoient ſoulagées par la pieté de leurs parens vivans, lors qu'on offre pour eux le ſacrifice du Mediateur, ou que l'on fait des aumônes dans l'Egliſe. Mais il n'y a rien de plus convainquant que ce que ce ſaint Docteur raconte de ſa mere au neufiéme Livre de ſes Confeſſions. Le jour de ſa mort, dit-il, eſtant proche, elle ne penſa point à faire enſevelir ſon corps ſomptueuſement, ny à le faire embaumer avec grand ſoin. Elle ne nous commanda rien de toutes ces choſes, mais ſeulement qu'on ſe ſouvint d'elle à voſtre Autel, où elle avoit aſſiſté avec une devotion ſi particuliere durant tous les jours de ſa vie, & d'où elle ſçavoit que l'on diſtribuë aux fidelles la Victime ſainte, dont le ſang a effacé cette ſcedule, où noſtre condamnation eſtoit écrite.

« *bis mortem unigeniti per myſterium reparat. Qui licet reſurgens à mortuis jam non moritur, tamen in ſemetipſo immortaliter atque incorruptibiliter vivens pro nobis iterum in hoc myſterio ſacra oblationis immolatur. Ejus quippe ibi corpus ſumitur, ejus caro in populi ſalutem partitur, ejus ſanguis jam non in manus infidelium, ſed in ora fidelium funditur. Hinc ergo penſemus quale ſit pro nobis hoc ſacrificium, quod pro abſolutione noſtra paſſionē unigeniti filij imitatur. Quis enim fidelium habere dubium poſſit in ipſa immolationis hora ad Sacerdotis vocem cælos aperiri, in illo Ieſu Chriſti myſterio Angelorum cho-*

ros adesse, summis ima sociari, terrena cælestibus jungi, unum quoque ex visibilibus atque invisibilibus fieri ? S. Greg. l. 4. dial. c. 58.

Ie prie l'Autheur de faire une profonde reflexion sur ces marques éclatantes de l'ancienne creance de l'Eglise, & de se souvenir, qu'un homme qui n'a point d'Autel, n'a point de sacrifice ; s'il n'a point de sacrifice, qu'il n'a point de Religion, & s'il n'a point de Religion, qu'il n'a point de Dieu.

S. Cirill. Hierosolim. Cathe. 5.

S. Aug. in Enchir.

S. Aug. l. 9. confess. c. 13.

Quotidianum Ecclesiæ sacrificium. S. Aug. l. 10. de C. D. c. 20.

Revenons à saint Paul, & faisons encore une fois parler cét oracle, avant que de finir cette dispute. S'il y a des Autels dans la loy Evangelique pour porter le corps de Iesus-Christ, selon le témoignage de l'Apostre expliqué par les Peres, il y a aussi des Prestres pour immoler cette Victime & offrir ce sacrifice, que saint Augustin appelle *le sacrifice perpetuel de l'Eglise, le sacrifice de tous les jours*. Car qui ne sçait ce que dit saint Paul dans l'Epistre aux Hebreux que le sacerdoce de l'ancien Testament a esté transferé au nouveau ? D'où il s'ensuit que la loy a esté aussi transferée :

Ad Hebr. c. 7.

Translato enim sacerdotio, necesse est ut & legis translatio fiat. Et parce que le sacrifice n'a pas moins de rapport au sacerdoce que la loy, il faut necessairement conclure que le changement du sacrifice a suivy le changement de l'un & de l'autre. Cela est evident & ne souffre point d'opposition.

Il est encore constant que le souverain Pontife, qui a fait ce changement, & qui a établi le sacrifice & le sacerdoce dans la loy Evangelique, c'est Iesus-Christ, qui a substitué son corps, & son sang en la place des Victimes & des sacrifices des Iuifs.

S. Leo ser. de Passione.

Vt umbræ cederent corpori, & imagines sub præsentiâ veritatis, antiqua observantia novo tollitur sacramento, hostia in hostiam transit, sanguinem sanguis excludit, & legalis festivitas, dum mutatur, impletur. Afin, dit saint Leon, que les ombres cedassent au corps, & les images à la presence de la verité, l'ancienne observance est ostée par un nouveau Sacrement, une hostie passe en une autre hostie, le sang exclut le sang, & le changement de la feste legale est son accomplissement.

Mais il est question de sçavoir, si ce premier, ce souverain, cet eternel Sacrificateur, qui est unique dans sa primauté, parce qu'il n'a personne qui luy succede, n'a pas ordonné des Prestres pour servir sous luy aux Autels, & s'il n'a

n'a pas institué un Sacrifice pour estre tous les jours offert par le ministere des Prestres.

L'Autheur est contraint de le nier, pour ne point reconnoistre le caractere Sacerdotal, ny le Sacrifice de la Messe: Mais il ne le peut faire qu'en s'éloignant infiniment de la doctrine des Peres, des Conciles, & de l'Ecriture mesme.

Il faut qu'il efface premierement le nom de Messe des écrits de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Hieroſme, de Victor d'Vtique, de Damase, de Severe Sulpice, des Conciles de Rome, de Carthage, de Milevis, d'Arles, d'Agde, de Valence en Espagne, d'Orleans, de Tours, de Mascon, de Narbonne, & de Valence en France, dont le plus proche est éloigné de nos temps de plus de dix siecles.

S. Ambr. l. 5. ep. 33.
S. Hieron in c. 11. Proverb.
S. Aug. Serm. 137. 251. de temp.
Victor Vticen. l. 2. de persecu. Vandalor.
Damas. ep. 4. ad Corepis.
Sever. Sulp. in vita S. Martini.
Cæsar. Arel. ep. 12.
Concil. Valent. in Gallia anno 589.

Il faut qu'il rejette le conseil que saint Paul donne à Timothée, *de reveiller en luy la grace qui luy a esté donnée par l'imposition des mains.* Et dans un autre lieu : *de ne la point negliger.* Et derechef, *de ne point faire legerement sur aucun l'imposition des mains.* Car saint Ambroise & saint Hieroſme assurent qu'il parle *de l'ordination des Prestres, & du pouvoir qu'ils reçoivent de presenter le Sacrifice à Dieu en la personne de* IESUS-CHRIST.

Admoneo te ut resuscites gratiam quæ est in te per impositionem manuum mearum 2. ad Timoth. c. 1.
Noli negligere gratiam quæ est in te, quæ data est tibi per Prophetiam, cum impositione manuum Presbyterij. 1. ad Tim. c. 4.
Manus citò nemini imposueris. ibid. c. 5.

Il faut qu'il passe l'éponge sur les volumes entiers que les saints Peres ont faits sur la dignité du Sacerdoce, & qu'il dementе tout ce qu'ils ont dit de l'honneur qui leur est dû, aussi bien que du pouvoir qu'ils ont *de faire de leur bouche sacrée le corps de* IESUS-CHRIST, *& d'offrir tous les jours à Dieu des victimes immaculées pour les pechez du peuple.*

Qu'il se moque de la simplicité de saint Iean Chrysostome, qui dit, *que le Sacerdoce se fait en terre, mais qu'il tient rang parmi les choses celestes, parce que ce n'est point un homme mortel, ny un Ange, ny un Archange, ny aucune autre puissance creée, mais le saint Esprit mesme, qui a établi cet ordre.*

S. Ambr. in c. 4. ep. 1. ad Timoth.
S. Hiero. in c. 58. Isaiæ.

Qu'il critique les vers de Tertullien, qui enseigne que IESUS-CHRIST estant Prestre par excellence de son Pere supréme, a associé les hommes à son office, & les a fait Prestres de son corps.

Namque suo socios homines sibi sanguine fecit,

Atque Sacerdotes voluit sui corporis esse,
Ipse Patris summi perfectus jure Sacerdos.

Theodo. in c. 5. prima ad Timoth. idem sentit.

Qu'il mette entre les fables ce que raconte saint Augustin au vingt & deuxiéme livre de la Cité de Dieu, qu'un de ses Prestres ayant esté appellé pour chasser les malins esprits qui infestoient une maison de son Dioceſe, la delivra de ces hôtes importuns *aussi-tost qu'il eut offert le Sacrifice du corps de* IESUS-CHRIST.

S. Hiero. ep. ad Heliodo. & l. 1. adverſ. Iovini. c. 19. & l. 1 adverſ. Pelagium c. 9. & in epiſt. ad Titum.

S. Chryſoſt. l. 3. de Sacerdotio.

Qu'il condamne saint Ambroise de superstition & d'erreur, d'avoir écrit si avantageusement de la grace du Sacerdoce. *Quis dat, frater, Episcopalem gratiam? Deus aut homo? Respondes sine dubio, Deus: sed tamen per hominem Deus dat. Homo imponit manus, Deus largitur gratiam. Sacerdos imponit supplicem dexteram, & Deus benedicit potenti dextera. Episcopus initiat ordinem, & Deus tribuit dignitatem.* Qui est-ce, mon frere, qui donne la grace Episcopale? Est-ce Dieu ou l'homme? Vous répondez sans doute, que c'est Dieu: Mais neanmoins c'est par l'entremise de l'homme que Dieu la donne. L'homme impose les mains, & Dieu confere la grace. Le Prestre étend sa dextre suppliante, & Dieu benit de sa dextre toute-puissante. L'Evesque consacre & confere l'ordre, & Dieu donne la dignité qui est attachée à l'ordre.

Tertull. l. 4. contra Marcionem.

S. Aug. l. 22. de Civit. Dei c. 8.

Concilium Nicæn. can. 14.

S. Dionyſ. de Eccl. Hierar. c. 1. & 5.

S. Ignat. Martyr. ep. ad Trallian.

Iuſtin. in dialog. cum Tryph.

Heſychius l. 2. in Levit..

S Gaudent. tr. 2. in Exod. „

S. Bern. ſer. de Cœna. „

Vide & S. Cypr. ep. 2. & 9. „

S. Baſil. l. 2. de Bapt. c. 8. „

Qu'il proteste contre les Conciles & les Saints, qui declarent que les Prestres ont esté établis de IESUS-CHRIST, pour offrir le Sacrifice de son corps, par une prerogative qui les distingue des autres, & qui n'a pas mesme esté accordée aux Anges.

Enfin apres avoir effacé la memoire des Prestres, des Autels, & du Sacerdoce eternel de IESUS-CHRIST, il faut qu'il supprime tout ce que les mesmes Peres ont dit de la victime qui est tous les jours immolée par les mains des hommes, à sçavoir que IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie est tout ensemble le Prestre & le Sacrifice, & que ce mystere ne se fait que par le ministere des Prestres. Que c'est l'unique, le vray, le singulier Sacrifice, qui comprend tous les autres sacrifices, qui n'en estoient que les figures. Que la mesme Victime qui fut une fois immolée sur la Croix, est

tous les jours immolée sur l'Autel.

Qu'elle se trouve entre les mains des fidelles, qu'elle entre dans leur bouche, & qu'ils boivent veritablement le sang qui coula de ses playes.

Que l'Eucharistie est la chair du Sauveur, laquelle a souffert pour nos pechez, & que les Simoniens & les Saturniens rejettoient les Eucharisties & les oblations, parce qu'ils ne le croyoient pas.

Que l'oblation que nous faisons est la mesme que celle que IESUS-CHRIST fit à la Feste de Pasque. Que son Sacrifice ne fut en rien plus saint que le nostre, & que le nostre n'est en rien moindre que le sien: mais plûtost que ce n'est qu'un mesme Sacrifice également redoutable & salutaire.

Que nous offrons toûjours le mesme: que ce n'est pas un autre que nous offrons à present, mais toûjours le mesme. Et par cette raison, que c'est toûjours un mesme Sacrifice. Qu'il n'y a pas plusieurs CHRISTS, quoy qu'il soit offert en plusieurs lieux. Que c'est le mesme CHRIST, qui est tout entier icy, & là tout entier. Par consequent que ce n'est qu'un mesme Sacrifice, comme ce n'est qu'un mesme corps qui est offert en plusieurs lieux. Que c'est luy qui est nostre Pontife, qui a offert cette victime qui nous purifie, & que nous offrons encore la mesme qu'il offrit pour lors, & qui ne peut estre consumée.

Voila, ce me semble, des preuves assez claires de cette Victime, qui est tous les jours immolée sur les Autels par les mains des hommes, & de laquelle saint André parloit si divinement devant le Proconsul Egée, ainsi qu'il est fidellement couché dans les actes de son martyre, dont la foy ne peut estre suspecte à raison de leur antiquité. *Ie sacrifie tous les jours à Dieu seul, tout puissant, tout bon & tout veritable, non de la fumée d'encens, ny de la chair des taureaux, ny du sang des chevreaux, mais l'Agneau sans tache, & sans macule, qui estant receu des fidelles, demeure aussi entier qu'auparavant.*

Si l'Autheur n'ouvre pas les yeux aux doux rayons d'un si grand jour, je plains son aveuglement: S'il croit pouvoir

« *S. Epiphan. hæresi 79.*
« *S. Chrisost. l. 3. de Sacerdotio.*
« *Concilium Lateranense.*
« *S. Chrysost. in Ps. 95.*
« *S. Aug. l. 1. contr. ad leg. c. 18.*
« *S. Gregor. l. 4. dial. c. 58.*
« *Placuit Spiritui sancto ut corpus Dominicũ prius intraret in os quàm cæteri cibi. S. Aug. ep. 118. c. 6.*
« *Vid. l. 12. contra Faustum c. 10. & 20.*
« *S. Ignat. ep. ad Smyrnens. citatur à Theodoret. Dialogo 3.*
« *S. Chrysost. hom. de jejunio prim. Pasch.*
« *Idem hom. 17. in ep. ad Hebr.*

offusquer ces éclattantes veritez par ses raisonnemens captieux, je blâme sa presomption. Quelque effort qu'il fasse pour les combattre, il ne les supprimera jamais. Cette funeste victoire n'appartient qu'à l'Antechrist, qui selon la Prophetie de Daniel supprimera le perpetuel sacrifice. Il peut bien se ranger sous ses enseignes, & s'armer du bouclier de Luther & de Calvin contre l'authorité des Saints Docteurs de l'Eglise, disant comme eux: Qu'il ne se met pas en peine si les Papistes crient l'Eglise l'Eglise, les Peres les Peres, que dans des causes aussi importantes, il ne se soucie pas de ce que disent, ny de ce que font les hommes, qu'il n'ignore pas que les Prophetes & les Apostres mesmes ont failly, qu'il juge l'Eglise, les Apostres, & mesme les Anges par la parole de IESUS-CHRIST, & que se souvenant que c'est la Cene du Seigneur, & non pas des hommes, il n'est pas juste qu'il s'en separe tant soit peu, ny par aucune authorité humaine, ny par la prescription des années. Mais je luy laisse à juger, s'il vaut mieux suivre ce party en blasphemant contre la Messe, & la faisant passer pour une idolatrie, que de croire avec l'Orient & l'Occident, avec l'Eglise Greque & Latine, avec tous les siecles passez & presens, & enfin avec tout le monde Chrétien, que c'est le vray, l'unique, le souverain sacrifice de la loy Evangelique, qui a banni du monde tous les faux sacrifices, comme dit saint Augustin, *Huic summo veroque sacrificio cuncta sacrificia falsa cesserunt.*

Hic non moramur, si clamitet Papista, Ecclesia Ecclesia, Patres Patres. Scimus enim ipsos Prophetas lapsos esse, adeoque Apostolos. verbo Christi judicamus Ecclesiam, Apostolos, adeoque ipsos Angelos. Luther, de Missa privata.

Et certè si cogitamus Domini non hominum cœnam esse, non est cur ulla hominum authoritate, vel annorum prascriptione patiamur nos ab illa vel latum unguem dimoveri. Calvin. l. 4. Instit. c. 18. §. 10. 11. & 12.

S. Aug. l. 10. de Civit. Dei c. 20.

CHAPITRE IV.

Que l'Autheur par le silence imaginaire de l'Ecriture favorise l'impieté, qui se commet dans le mauvais usage du Tres-Saint Sacrement.

VNE des plus certaines preuves de la presence reelle de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, est l'horreur que les Saints Peres ont tâché d'imprimer au cœur des fidelles du crime abominable que commettent ceux qui font

un mauvais uſage de ce Sacrement, & qui le reçoivent avec une conſcience ſouïllée de crimes. Car s'ils n'euſſent eſté puiſſamment perſuadez que c'eſt ſon propre corps que nous prenons à l'Autel, jamais ils n'euſſent parlé avec tant de zele contre les pecheurs, qui n'apportent pas les diſpoſitions neceſſaires pour recevoir leur bon Maiſtre, qui daigne habiter en eux par la communion de ſa chair & de ſon ſang. Mais leur témoignage eſt d'autant plus conſiderable, qu'il eſt appuyé ſur celuy de ſaint Paul, dont les expreſſions ſont ſi fortes dans la premiere aux Corinthiens, que l'Autheur, qui en a ſenti la force, a eſté obligé par une étrange prevarication de les envelopper ſous un ſilence imaginaire, qui ne peut ſervir qu'à faire connoiſtre ſa mauvaiſe foy, & à favoriſer ouvertement la profanation de ce myſtere. Voicy comme il en parle.

Theodoret. in c. 11. Ep. 1. ad Cor.

Le troiſiéme lieu, où ſelon toutes les apparences, cette doctrine de la preſence reelle devoit paroiſtre, eſt l'onziéme chapitre de la premiere Epiſtre aux Corinthiens, où ſaint Paul cenſure ce peuple de l'irreverence, & de la profanation qu'il commettoit dans la celebration de ce Sacrement. Ne vous ſemble-t'il pas qu'il falloit dans cette occaſion relever toute la gloire de l'Euchariſtie, & dire: C'eſt le corps propre du Fils de Dieu, & non plus du pain & du vin, la ſubſtance meſme de ſa chair & de ſon ſang, que vous prenez de vos mains, & qui entre dans vos bouches, pourquoy les prophanez-vous ſi outrageuſement? mais il ne dit rien de tout cela. D'où vient une retenuë qui a en juger ſur le pied de la Tranſſubſtantiation ſeroit ſi indigne de l'apoſtolat de ſaint Paul, & ſi peu compatible avec ſon Zele?

1. P. c. 3. pag. 81.

Saint Paul ne dit rien de tout cela. L'Autheur le peut-il avancer ſans rougir? le peut-il ſoûtenir, que par un dernier deſeſpoir de ſa cauſe? le peut-il croire qu'en s'aveuglant luy-meſme?

Saint Paul ne dit rien de tout cela. Que veulent donc dire ces paroles? *I'ay appris du Seigneur ce que je vous ay auſſi enſeigné que le Seigneur* IESUS, *la nuit qu'il fut livré, prit du pain, & rendant graces le rompit & dit: Prenez & mangez, cecy eſt mon Corps, qui ſera livré pour vous?* Faut-il

que je luy porte de nouveau jusques dans les yeux le flambeau de la doctrine des Peres, pour dissiper l'obscurité qui l'environne?

Iuvencus Presb. lib. 4.

Ne se souvient-il pas de ce que dit Iuvencus, que le Fils de Dieu prenant le pain, & disant, *Cecy est mon Corps*, enseigna à ses Disciples, qu'il leur donnoit son propre corps? *Discipulos docuit proprium se tradere corpus.* A-t'il oublié ce témoignage de Cæsarius au troisiéme de ses Dialogues? *Nous croyons selon la divine parole que c'est proprement le corps divin, qui est saintement consacré sur la divine Table, & divisé sans section à toute l'assemblée sacrée, & participé sans dechet, quoy qu'il n'en ait ny l'apparence, ny la grandeur.*

Credimus secundùm sermonem divinum, etiamsi non sit simile vel æquale, propriè tamen & convenienter id esse corpus divinum, quod in divina mensa sanctè consecratur, & universo cœtui sacro absque sectione dividitur, & absque defectu participatur. Cæsar. dial. 3.

A-t'il perdu le souvenir de ces remarquables paroles de saint Leon? *Vous devez tellement participer à la Table sacrée, que vous ne doutiez nullement de la verité du corps & du sang de* Iesus-Christ; *car l'on prend de la bouche ce que l'on croit du cœur. Et c'est en vain que ceux-là répondent, Amen, qui disputent contre ce qu'ils reçoivent.*

Veut-il que je luy fasse le mesme reproche, que ce Pere faisoit à ceux de son temps? *En quelle lâche nonchalance avez vous croupy jusqu'icy, que vous n'ayez pas entendu ou appris par la lecture, ce que tous disent dans l'Eglise de Dieu d'une voix si generale & si uniforme, que les langues mesmes des enfans publient entre les mysteres de la foy commune, la verité du corps & du sang de* Iesus-Christ?

Sic sacra mensa communicare debetis, ut nihil prorsus de veritate corporis & sanguinis Christi ambigatis. Hoc enim ore sumitur, quod corde creditur. Et frustra Amen ab eis respondetur, à quibus contra id quod accipitur, disputatur. S. Leo Serm. de Iejunio Sept. mensis.

A-t'il effacé de sa memoire cette decision si claire, & si nette d'un des Ecrivains de nostre France? *Consecratur & benedicitur à Sacerdotibus & Spiritu Sancto, & deinde frangitur, cum jam, licet panis videatur, in veritate corpus Christi est.* Le pain est consacré & beni par les Prestres, & par le Saint Esprit, & puis il est rompu lors qu'il est déja en verité le corps de Iesus-Christ, quoy qu'il semble estre du pain.

In quo hactenus desidia torpore jacuere, ut nec auditu discerent, nec lectione cognosce-

Et pour ne sortir pas encore si tost de nostre France, ignore-t'il quel a esté le sentiment des plus Saints Evesques qui l'ont éclairée long-temps avant que Berenger eust répandu le venin de l'absence reelle du corps de Iesus-Christ? Ne sçait-il pas ce que dit saint Eloy Evesque de

Noyon? *Comme* Iesus-Christ *a veritablement pris la chair de noſtre corps, & que cét homme, qui eſt né de Marie Vierge, eſt veritablement Fils de Dieu, non par grace comme les autres hommes, mais par nature de la ſubſtance du Pere: de meſme c'eſt ſa vraye chair, & ſon vray ſang que nous mangeons, & que nous beuvons dans le Sacrement. Et nous qui prenons vraiment ſous le myſtere la chair & le ſang de ſon corps, nous ſommes par eux naturellement unis avec luy. Il eſt vray qu'aprés la conſecration les apparences du pain & du vin y demeurent, de peur que quelqu'un n'ait horreur du ſang: mais la grace de la redemption y reſide. Car luy-meſme parlant de la verité naturelle de* Christ *en nous dit: Ma chair eſt vraiment une viande, & mon ſang eſt vraiment un breuvage. Il n'y a point lieu de douter de la verité de ſa chair & de ſon ſang.*

rent quod in Eccleſia Dei in ore omnium tam conſonum eſt, ut nec ab infantium linguis veritas corporis & ſanguinis Chriſti inter communis Sacramenta fidei taceatur? S. Leo ep. 23. ad Conſtant. Remigius Autiſſiod. in ep. 1. ad Cor. S. Eligius hom. 8.

A-t'il mis en oubly ce que dit ſaint Fulbert Eveſque de Chartres, qui avoit ſouvent averti ce malheureux Hereſiarque du precipice, où il tomba aprés s'eſtre écarté de la diſcipline de ce ſage Maiſtre? *Que peut-on trouver indigne de Dieu, qui s'eſt enfermé dans le ſein d'une Vierge, s'il s'inſinuë dans des creatures pures & vierges? Il eſt vray qu'elles portent auparavant l'image d'une ſimple ſubſtance, neantmoins aprés que la ſanctification y a eſté inſpirée, la vraye Majeſté celeſte s'y répand, & ce qui paroiſſoit au dehors la ſubſtance du pain & du vin, eſt fait alors au dedans le corps & le ſang de* Iesus-Christ.

S. Fulbert. ep Carnot. ep. ad Adeodatum.

Et puis on nous ſoûtient *que ſaint Paul n'a rien de tout cela.* Que veut donc dire cette cenſure ſi ſevere & ſi rigoureuſe? *Quiconque mangera le pain & boira le Calice du Seigneur indignement, ſera coupable du corps & du ſang de* Iesus-Christ.

A quel deſſein eſt-ce que l'Apoſtre parle de cette nuit ſainte en laquelle Iesus-Christ, comme dit Theodoret, mit fin à la Paſque legale, & monſtra le vray original de la figure, ouvrant la porte au Sacrement ſalutaire, & donnant ſon corps & ſon ſang precieux, non ſeulement aux Apoſtres, mais encore au traiſtre Iudas? Pourquoy uſe-t'il de menaces ſi terribles contre ceux qui mangent indignement le pain Euchariſtique? N'eſt-ce pas, comme dit cét

Si Dominus ex aquo tibi ac pauperi mensam propriy corporis & sanguinis poculum tradit, tu hunc audes à tua mensa dividere ac despicere ?

excellent Interprete, & apres luy Oecumenius, pour faire honte aux Corinthiens, qui venoient à la Table du Seigneur avec un esprit d'orgueil & de luxe, qui ne leur donnoit que du mépris, & du dédain pour les pauvres ? Comme s'il leur disoit : Si le Seigneur donne également, & à vous, & au pauvre, la Table de son propre corps & de son sang avec la coupe, comment osez-vous le separer de vostre Table, & l'avoir à mépris ?

N'est-ce pas pour faire concevoir aux fidelles la grandeur du crime que commettent ceux qui participent aux divins mysteres avec une mauvaise conscience, & pour leur faire entendre que c'est fouler en terre le corps de IESUS-CHRIST, comme dit saint Ambroise, *Hoc peccato conculcatur corpus Domini* : Que c'est luy faire violence & l'outrager de la bouche & des mains, comme dit saint Cyprien : *Vis infertur corpori Domini, & ore ac manibus in Dominum delinquitur.* Que c'est imiter le crime de Iudas & des Iuifs ses meurtriers, comme dit Theodoret. *Ces paroles de l'Apostre : il sera coupable du corps & du sang, signifient qu'en la mesme façon que Iudas trahit nostre Seigneur, & que les Iuifs luy insulterent, de mesme ceux-là le deshonorent & l'outragent qui reçoivent son tres-saint Corps avec des mains soüillées & immondes, & le jettent dans leur bouche polluë & execrable.*

S. Ambr. in c. 10. ad Hebr.

S. Cyprian. Serm. de lapsis.

Theodoret in c. 11. ep. ad Corinth.

Illud autem, Reus erit corporis & sanguinis, hoc significat, quod quemadmodum tradidit illum Iudas, ipsi autem insultarunt Iudai, ita eum ignominia & dedecore afficiunt, qui sanctissimum ejus corpus immundis manibus accipiunt, & in pollutum os immittunt. Idem habet Oecumenius. Quod ait, Reus erit corporis & sanguinis Domini, hoc indicat quod quemadmodum Iudas eum tradidit, Iudai verò in ipsum debacchati sunt, ita ipsum ignominia afficiunt qui sanctissimum ejus corpus manibus impuris suscipiunt, veluti tunc Iudai eum tenuerunt, & execrando admovent ori.

N'est-ce pas, selon l'explication de saint Chrysostome, pour épouvanter les impies, en leur faisant connoistre quelle est la grandeur & la Majesté du Seigneur, qui est immolé sur l'Autel, & quelle devroit estre la sainteté de ceux qui mangent sa chair & boivent son sang ? Comme s'il disoit : *Vous avez participé à cette Table, & vous estes le plus inhumain de tous, vous qui devriez estre le plus doux, & le plus humain, & pour ainsi dire, égal aux Anges. Vous avez beu le sang du Seigneur & vous méconnoissez encore aprés cela vostre frere ? Quel pardon*

Per hoc autem quod frequenter ait, corporis & sanguinis Domini, manifestat, quòd non sit nudus homo

pardon meritez-vous ? Apres avoir pris le pain de vie, vous commettez des actions mortelles, & vous n'en avez point d'horreur. Et vous les faites aprés avoir esté admis à la Table de IESUS-CHRIST *le jour mesme que vous avez eu l'honneur de toucher sa chair de vostre langue. Qui que vous soyez, purifiez vos mains & châtiez vostre langue & vos lévres qui ont servi de porte à l'entrée de* IESUS-CHRIST.

qui in molatu sed ipse dominus & factor omnium, ut videlicet per hac ipsos exterreat. Ibid. S. Chrysost. hom. 27. in 1. ad Corinth.

Si l'Autheur croit encore que saint Paul n'a rien dit de tout cela, qu'il nous apprenne ce que porte ce precepte qu'il ajoûte à sa rigoureuse censure : *Que l'homme s'éprouve luy-mesme, & qu'il mange ainsi de ce pain, & qu'il boive de ce Calice. Car celuy qui mange & boit indignement, mange & boit son jugement, ne discernant pas le corps du Seigneur. C'est pourquoy plusieurs d'entre-vous sont malades, & languissans, & plusieurs dorment.* Ou l'Apostre ne parle que du pain materiel, que l'on mange de la bouche du corps à la Cene Calviniste, ou bien il parle du pain celeste, qui est le vray corps de IESUS-CHRIST. s'il parle du corps de IESUS-CHRIST, nos Religionnaires ne le peuvent manger indignement, le precepte ne les regarde pas. Car ils ne le mangent, disent-ils, que par la foy : ayant donc la foy, ils ne peuvent selon leurs principes, le manger indignement, parce que la foy les justifie : ne l'ayant pas, ils ne le mangent point du tout, par consequent s'ils pechent, ce n'est pas pour le manger indignement : & c'est neantmoins ce que saint Paul & tous les Saints Peres condamnent. Que s'il ne parle que du pain materiel, que l'heretique mange de la bouche du corps, en le mangeant indignement il n'est pas coupable du corps de IESUS-CHRIST, mais tout au plus du signe de son corps. C'est assez, me dites vous, de violer le signe de son corps pour se rendre coupable du corps mesme ; parce que celuy qui viole l'image du Seigneur, luy fait injure comme s'il l'outrageoit en sa personne. Vous vous moquez : Vous avez tant abbatu d'images de IESUS-CHRIST en France, & vous n'en avez point fait de scrupule, bien loin de vous rendre coupables de son corps en brisant & deshonorant sa figure, vous avez crû luy faire un sacrifice. Vrayment je ne

m'étonne plus ſi vous nous voulez perſuader que ſaint Paul *ne dit rien de tout cela.* Car en effet, tandis que vous croyez que l'Euchariſtie n'eſt point le corps du Seigneur, mais ſeulement le ſigne de ſon corps, tout ce que dit ſaint Paul ne vous regarde point, vous ne le pouvez appliquer à voſtre Cene : & tous les gens qui n'ont pas beaucoup de Religion vous ſont bien obligez. Car vous leur levez tout d'un coup la crainte que leur devroit donner avec raiſon l'irreverence, la profanation, le ſacrilege horrible, qu'ils ont tant de fois commis en s'approchant indignement de la Table de IESUS-CHRIST.

Mais ne les flattez point de cette fauſſe perſuaſion, elle eſt trop indigne de l'Apoſtolat de ſaint Paul, trop prejudiciable à la vraye pieté, trop contraire aux ſentimens des Saints, & trop incompatible avec leur zele. Souffrez que je vous repreſente celuy de Pacian, qui parlera pour tous les autres, & jugez vous-meſme s'il explique le texte ſacré ſur le pied de l'abſence reelle.

» *Quiconque mangera ce pain, & boira le Calice du Seigneur in-*
» *dignement, ſera coupable du corps & du ſang de* IESUS-CHRIST.
» N'avez-vous point tremblé en entendant ces menaces ? *Il*
» *ſera*, dit-il, *coupable du corps & du ſang de* IESUS-CHRIST.
» Celuy qui ſeroit convaincu d'avoir attenté à la vie d'un
» homme, ne pourroit eſtre abſous, & celuy qui fait outrage
» au corps du Seigneur demeurera impuny ? *Celuy*, dit-il, *qui*
» *mange & boit indignement, boit & mange ſon jugement.* O pe-
» cheur réveille toy ! Apprehende ce jugement qui eſt pre-
» ſent dans tes entrailles, ſi tu as commis quelque choſe de
» ſemblable. *De là vient*, dit-il, *que pluſieurs d'entre vous ſont*
» *infirmes & malades, & pluſieurs dorment.* A ce coup, ſi quel-
» qu'un n'eſt point touché de la crainte des peines futures,
» qu'il craigne au moins la maladie & la mort, qui ſont pre-
» ſentes. *Lors que nous ſommes jugez*, dit-il, *c'eſt noſtre Seigneur*
» *qui nous châtie, afin que nous ne ſoyons point damnez avec le*
» *monde.* Réjoüis-toy, pecheur, ſi en ce ſiecle tu es ſurpris de
» la mort, ou conſumé de langueur, afin que tu ne ſois point
» puny aprés cette vie. Conçois quel énorme crime commet

celuy, qui s'approche indignement de l'Autel, puis qu'on luy donne pour remede les maladies ou la mort meſme. Que ſi tu fais peu d'état de ton ame, épargne au moins le peuple, s'écrie l'Apoſtre, épargne les Preſtres. Vn peu de levain enfle toute la maſſe. Que feras-tu ſi à cauſe de toy toute la maſſe ſe corrompt, ſi toute la ſocieté des freres en eſt incommodée? Comment pourras-tu vivre eſtant coupable de tant de morts? Qui t'excuſera, lors que les innocens t'imputeront les maux qu'ils ſouffrent comme par contagion, & que toute l'Egliſe te declarera l'Autheur de ſa ruine?

Ne vous plaignez donc plus que ſaint Paul ne dit rien de tout cela. Il en dit plus que vous ne voulez, & de tout ce que vous voudriez qu'il vous diſt, il n'y a rien que je ne vous monſtre dans les Peres, & que les Peres ne trouvent compris dans les paroles de cét Apoſtre.

Vous voudriez *qu'il relevaſt dans cette occaſion toute la gloire de l'Euchariſtie.* Il le fait au ſentiment de ſes plus ſçavans Interpretes, & quand il vous repete ſi ſouvent que c'eſt le corps du Seigneur, c'eſt pour vous faire entendre que l'Euchariſtie ſurpaſſe en dignité tout ce que vous pouvez vous imaginer de plus grand & de plus auguſte.

Vous voudriez qu'il diſt, *que c'eſt le propre corps du Fils de Dieu.* Il le dit luy-meſme, *Prenez, mangez, cecy eſt mon corps;* & les Peres vous en aſſurent, *Diſcipulos docuit proprium ſe tradere corpus.* Vous voudriez qu'il diſt, *que c'eſt la ſubſtance meſme de ſa chair, & de ſon ſang que vous prenez, & qui entre dans vos bouches.* Il vous le dit par ſon fidelle interprete ſaint Chryſoſtome. *Noſtre bouche eſt ſingulierement honorée de recevoir le corps du Seigneur.* Et ſaint Iean Damaſcene, *Allons à luy avec un ardent deſir, & compoſant nos mains en forme de Croix, recevons le corps du Crucifix.*

καὶ γὰρ ὁ δεσπότης σε, φησὶ, τὸ αὐτοῦ σῶμα πάντας ἀξιώσε τραπέζης κοινῆ σφόδρα φειδωλὸς ὢν πολὺ δὲ ἁπάντων ὑπερβαίνοις ἀξίαν. *S. Chryſoſ. ho. 27. in 1. ad Cor.*

Si ille gratias agit, qui propriũ dividit, traditque corpus, ὀικεῖον σῶμα, tu non multò magis gratias agendo in his quæ tibi donata ſunt ſocios & convivas accipies pauperes? Oecumen locojam citato. Non vulgari honore os noſtrum afficitur, cùm corpus Dominicum excipit. S. Chryſoſ. ho. 30. in 2. ad Cor. Ardenti cupiditate ad eum adeamus, manibuſque in formam crucis compoſitis Crucifixi corpus ſuſcipiamus. S. Damaſcen. l. 4. de fide c. 14.

Enfin, vous voudriez qu'il étonnaſt les pecheurs, qui mangent indignement la chair de IESUS-CHRIST, &

qu'il leur diſt avec des paroles ſanglantes, *Pourquoy la prophanez-vous ſi outrageuſement?* Il le fait luy-meſme les declarant coupables du corps & du ſang de IESUS-CHRIST, & les Peres ne parlent qu'aprés luy, quand ils comparent ces impies à Herodes, à Iudas, & aux Iuifs, qui ont dechiré cét adorable corps de clouds, d'épines & de foüets.

Confeſſez la verité, Saint Paul n'a-t'il rien dit de tout cela? l'Eſcriture n'en a-t'elle jamais parlé? Ne ſoyez pas une autrefois ſi prodigue de voſtre honneur, & donnez pour le moins quelque couleur à vos erreurs, autrement on ne vous croiroit plus.

CHAPITRE V.

Que de tous les textes de l'Ecriture Sainte que l'Autheur employe pour établir la fauſſe creance de l'abſence Réelle, il n'y en a pas un ſeul, qui declare que IESUS-CHRIST *n'eſt point dans l'Euchariſtie; mais que les Peres au contraire ſe ſervent preſque de tous pour nous apprendre qu'il y eſt.*

LE Cardinal de Richelieu a ſagement remarqué que le propre des heretiques eſt de ſe ſervir toûjours de l'Ecriture, & de la corrompre toûjours pour établir leurs erreurs. Ils font profeſſion en apparence de n'avoir point d'autre regle de leur foy que la pure parole de Dieu, & c'eſt l'appas avec lequel ils attirent les ſimples pour les faire tomber dans leurs pieges: mais il faut qu'ils la corrompent, parce qu'eſtant priſe dans ſa pureté, elle ne peut favoriſer le menſonge. Ils ſont obligez de recourir aux artifices, & de cacher leur venin ſous quelque texte mal interpreté, tronqué, alteré, & détourné du ſens legitime que le Saint Eſprit a pretendu luy donner.

Ainſi les Arriens niant la divinité de IESUS-CHRIST prenoient ces paroles de l'Evangile: *Mon Pere & moy ne ſommes qu'un,* dans un ſens figuré, comme ſi elles n'euſſent ſignifié autre choſe qu'une Vnité de reſſemblance, & non pas une Vnité de nature.

Ainſi Neſtorius qui mettoit deux perſonnes en IESUS-CHRIST, gloſant ce texte de ſaint Matthieu, *Celuy-ci eſt mon Fils bien-aimé*, aſſuroit que c'eſtoit une locution impropre, qui ne vouloit rien dire, ſinon, *Celuy-cy eſt uni à mon Fils.*

Ainſi Apollinaris tenant que IESUS-CHRIST n'avoit point d'ame comme nous, mais qu'il eſtoit animé de la divinité, expliquoit ces paroles, *Ie mets mon ame pour mes oüailles*, dans un ſens metaphorique, prenant l'ame pour la figure & l'apparence de l'ame.

Ainſi Eutyches ſoûtenant qu'il n'y avoit qu'une nature & une operation en IESUS-CHRIST, diſoit que les operations de l'autre n'y eſtoient qu'en apparence, & comme en peinture.

Ainſi Apelles enſeignant que IESUS-CHRIST n'eſtoit mort qu'en figure, pour couvrir ſon impoſture expliquoit ces paroles dans un ſens figuré, *Ceci eſt mon corps qui ſera livré pour vous.* Prenant le corps pour la figure.

Ainſi Marcion interpretoit ces paroles, *Le Verbe a eſté fait chair*, c'eſt à dire en apparence & non pas en verité: & celles-ci en ſuite, *Ceci eſt mon corps*, c'eſt à dire, non un vrai corps, mais la figure d'un corps, prouvant que c'eſtoit le veritable ſens de ces deux textes, parce que IESUS-CHRIST eſtoit né d'une Vierge, parce qu'il avoit quelquesfois changé de forme, parce qu'il avoit marché ſur les eaux, parce qu'il s'eſtoit rendu inviſible, parce qu'il eſtoit ſorti du Sepulchre ſans lever la pierre, & enfin parce qu'il eſtoit entré dans la chambre des Apoſtres les portes eſtant fermées. Choſes qu'il croyoit ne pouvoir abſolument convenir à un veritable corps. Voila, dit ſaint Auguſtin, le genie de tous les eſprits preſomptueux, qui aiment mieux eſtre maiſtres de l'erreur, que diſciples de la verité. *Si animum occupaverit alicujus erroris opinio, quidquid aliud aſſeruerit Scriptura, figuratum arbitrantur.* Depuis qu'ils ſe ſont attachez à quelque fauſſe opinion, ils expliquent tout ce que l'Ecriture dit au contraire, dans un ſens impropre & figuré. *S. Aug. l. 3. de doctr. Chriſtiana.*

L'Autheur de l'abſence réelle marchant ſur les traces

de ces vieux heretiques, donne à peu prés une explication ſemblable à ces paroles, qui ſont tout le ſujet de noſtre diſpute, *Ceci eſt mon corps.* Non qu'il eſtime que le corps de IESUS-CHRIST ſoit un phantoſme, je ne luy veux pas imputer une ſi horrible impieté : il eſt aſſez chargé de ſes propres fautes, ſans luy impoſer celles d'autruy : mais parce qu'il pretend que Noſtre Seigneur ne parle pas proprement, & qu'il ne dit pas ceci eſt mon vrai corps, mais ſeulement, *Ceci eſt le ſigne & la figure de mon corps.* Interpretation forcée & abuſive, qui a ſi peu de fondement dans l'Evangile, que de tous les paſſages qu'il a mis en gros pour la ſoûtenir, il n'y en a aucun qui puiſſe faire naiſtre dans un eſprit raiſonnable, le moindre ſoupçon de l'abſence réelle : Au contraire, je trouve que les Peres les font preſque tous ſervir, pour expliquer la preſence ſubſtantielle, qui a toûjours eſté receuë dans l'Egliſe Catholique, comme la creance de tous les ſiecles. Ie veux icy coucher à deſſein l'amas qu'il en fait, ſans rien adjoûter, ni diminuër, pour faire voir le peu d'avantage qu'il en peut tirer. Dans

1. Part. ch. 3. page. 82.

» l'Inſtitution, dit-il, du Sacrement, IESUS-CHRIST dit
» du pain, *Ceci eſt mon corps rompu ou livré pour vous.* Il parle
» de ſon ſang comme *d'un ſang répandu.* Il ordonne de cele-
» brer le Sacrement *en commemoration de luy.* Il appelle le ſa-
» cré Calice *du fruict de Vigne.* Dans ſa derniere conſolation
» aux ſiens, il leur declare qu'il s'en va, qu'il laiſſe le mon-
» de, & qu'il eſt meſme neceſſaire qu'il s'en aille. Dans la
» cenſure des Corinthiens ſaint Paul appelle pluſieurs fois le
» Sacrement *du pain,* & le diſtingue meſme d'avec *le corps de*
» IESUS-CHRIST. Dans l'Epiſtre aux Hebreux, non ſeu-
» lement il dit *que* IESUS-CHRIST *eſt au Ciel,* mais il aſſure
» avec beaucoup de force, *Que s'il eſtoit ſur la Terre, il ne ſe-*
» *roit pas Sacrificateur.* Ie ne touche pas maintenant, ſi la ſub-
» tilité de l'Ecole Romaine peut ou ne peut pas éluder la for-
» ce de ces paſſages. Cela n'eſt pas de mon ſujet. Il me ſuffit
» de faire voir que dans les meſmes lieux, où il faudroit trou-
» ver la tranſſubſtantiation, & la preſence réelle, ſi c'eſtoient
» des doctrines Apoſtoliques, on y trouve des choſes contrai-

res, ſans qu'il y ait ni correctif, ni explication qui les adouciſſe. «

Voila tout ce qu'il a ramaſſé de plus fort dans l'Ecriture Sainte, pour nous combattre; car il eſt à croire qu'il n'a pas pris ce qu'il eſtimoit le plus foible. Au reſte il ne doit nullement craindre que j'uſe de ſubtilité, pour éluder la force de ces paſſages. Tout au contraire, j'y cherche de la force, & je n'en trouve point, ſinon pour détruire ce qu'il a entrepris d'établir. Donnez-vous le loiſir de les conſiderer l'un apres l'autre, vous aurez peine à dire ce qu'il en veut inferer.

Il oppoſe donc en premier lieu, *que dans l'inſtitution du ſaint Sacrement* IESUS-CHRIST *dit du pain, Cecy eſt mon Corps rompu ou livré pour vous.* Ie le veux, que faut-il conclure de ce texte? Que le corps de IESUS-CHRIST n'eſt pas ſous les eſpeces du pain? mais les Peres en tirent une conſequence toute contraire. *Puiſque* IESUS-CHRIST *l'aſſure*, diſent-ils, *& qu'il dit du pain, Cecy eſt mon Corps, qui deſormais en oſera douter? Sçachez & tenez pour certain, que le pain qui vous ſemble pain, n'eſt plus pain, quoy que le gouſt le juge ainſi, mais que c'eſt le corps de* IESUS-CHRIST. *Le pain & le vin ne ſont pas la figure du corps & du ſang de* IESUS-CHRIST *nullement: mais c'eſt le corps meſme deïfié de noſtre Seigneur, puis qu'il dit luy-meſme, cecy eſt mon corps, & non pas la figure de mon corps.* Iugez s'il faut eſtre bien rafiné pour éluder la force de ce paſſage? He! pourquoy ſe departir du propre ſens de ces paroles, *cecy eſt mon corps*, puiſque les Peres nous aſſurent de la puiſſance, de la volonté & de l'intention de celuy qui les prononce? Eſt-ce le pain materiel qui eſt livré pour nous? Eſt-ce la figure du corps de IESUS-CHRIST, qui a eſté crucifiée & donnée pour noſtre rançon? Quelle paſſion, quelle opiniâtreté, quel attachement à noſtre ſens nous a rendu ſi rebelles à la verité connuë? Ne ſçaurions-nous aſſujettir noſtre jugement à l'authorité divine, qui ne veut, ny ne peut tromper perſonne?

Il oppoſe en ſecond lieu, *que* IESUS-CHRIST *parle du ſang comme d'un ſang répandu.* Il eſt vray, mais que peut-on

Αυτὸν δὲ ἀποφηναμένου καὶ εἰπόντος περὶ τοῦ ἄρτου, τοῦτό μου ἐστὶ τὸ σῶμα, τίς τολμήσει ἀμφιβάλλειν λοιπόν. *S. Cirill. Catech. 4. Miſtag*

Ταῦτα μαθὼν καὶ πληροφορηθεὶς, ὃς ὁ φαινόμενος ἄρτος οὐκ ἄρτος ἐστὶν, εἰ καὶ τῇ γεύσει αἰσθητὸς, ἀλλὰ σῶμα Χριστοῦ. *S. Cirill. ibid*

Οὐκ ἐστὶ τύπος ὁ ἄρτος καὶ ὁ οἶνος τοῦ σώματος καὶ αἵματος τοῦ Χριστοῦ, μὴ γένοιτο· ἀλλ' αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ κυρίου τεθεωμένον. αὐτὸ γὰρ κυρίου εἰπόντος, τοῦτό μου ἐστὶν ὁ τύπος τοῦ σώματος ἀλλὰ τὸ σῶμα. *S. Damaſcen l. 4. de fide Orthod. c. 14.*

inferer de ces paroles ? ne diroit-on pas que l'Autheur eſt gagé pour nous fournir des preuves invincibles contre l'abſence reelle ? Y a-t'il rien de plus formel, ou de plus precis pour exprimer la preſence reelle du ſang IESUS-CHRIST que le texte qu'il tire de l'Evangile de S. Luc ? *Cette coupe eſt le nouveau Teſtament en mon ſang, laquelle eſt répanduë pour vous.* Si ces paroles ſont veritables, ne faut-il pas neceſſairement dire l'un des deux, ou que ce qui eſt contenu dans la coupe, c'eſt le vray ſang de IESUS-CHRIST & non pas du vin, ou que ce qui eſt répandu pour nous, c'eſt du vin & non pas ſon vray ſang ? N'eſt ce pas par la force de cét argument que Beze ſe trouvant extraordinairement preſſé, & ne ſçachant que répondre, s'en eſt pris à ſaint Luc comme par dépit, l'accuſant d'avoir fait un ſoleciſme, & ſoûtenant qu'il devoit dire, Cette coupe eſt le nouveau Teſtament en mon ſang, lequel eſt répandu pour vous ? Correction ou plûtoſt corruption qui ſe voit encore dans les Bibles de l'impreſſion de Geneve. Mais qui a donné le pouvoir à ce Miniſtre de s'ériger en cenſeur pour reformer l'Evangile ? S'il eſt permis d'en uſer ainſi, quel article de foy pourra-t'on prouver par l'Ecriture ? *Puiſque* IESUS-CHRIST *dit luy-meſme, cecy eſt mon ſang, qui en doutera*, dit ſaint Cyrille, *aſſurant que ce n'eſt pas ſon ſang ? Autresfois en Cana de Galilée il a changé l'eau en vin, qui a beaucoup de rapport avec le ſang, & il ne merite pas d'eſtre crû quand il change le vin en ſang ? Soyez aſſuré que le vin qui paroiſt vin ne l'eſt pas, quoy que le goût le juge ainſi, mais le ſang de* IESUS-CHRIST. *Ante verba Chriſti calix eſt vini & aquæ plenus, ubi verba Chriſti operata fuerint, ibi ſanguis efficitur qui plebem redemit. Ergo videte quantis generibus potens eſt Sermo Chriſti univerſa convertere.* Avant les paroles de IESUS-CHRIST le calice, comme dit ſaint Ambroiſe, eſt remply de vin & d'eau. Apres que les paroles ont operé, là ſe fait le ſang qui a rachepté le peuple. Voyez donc en combien de manieres la parole de Dieu peut convertir toutes choſes.

τοῦτο τὸ ποτήριον ἡ καινὴ διαθήκη ἐν τῷ αἵματί μου τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυνόμενον. *Luca. 22.*

S. Cirill. Hieroſ. Catech. 4. Myſtag.

S. Ambr. l. 4. de Sacram. c. 5.

Il oppoſe en troiſiéme lieu, *que* IESUS-CHRIST *ordonne de celebrer le Sacrement en commemoration de luy.* Ie l'accor-

de.

de. Donc il n'y eſt pas preſent: Donc l'Euchariſtie n'eſt pas un vray ſacrifice. Ie le nie avec tous les Peres que nous avons déja alleguez. Dieu avoit ordonné de celebrer les ſacrifices de l'ancienne loy en commemoration de ſa mort & de la Paſſion de ſon Fils, donc ce n'eſtoient pas de vrais ſacrifices. La conſequence ſeroit-elle receuë dans l'Echole de Geneve? Le myſtere de la Transfiguration du Fils de Dieu ſur le Thabor eſtoit un crayon de la gloire du corps de IESUS-CHRIST apres la Reſurrection, donc IESUS-CHRIST n'eſtoit pas reellement ſur le Thabor, mais en figure. Ce raiſonnement eſt-il d'un homme de bon ſens? S'il eſt beſoin d'ajoûter d'autres exemples, ſans introduire des Rois ſur le theatre, puis qu'ils déplaiſent à l'Autheur, Henry troiſiéme inſtitua l'Ordre des Chevaliers du ſaint Eſprit en memoire des deux Couronnes de Pologne & de France qu'il avoit receuës du Ciel le jour de la Pentecoſte,& voulut luy-meſme aſſiſter en perſonne à la premiere ceremonie: donc ce n'eſtoit qu'un Roy de Theatre. Voila quelles ſont les conſequences que nos reformateurs tirent de l'Ecriture.

Vide S. Greg. Nyſſen. or. de Reſurr. & S. Ambr. in Luc. 1.

Mais les Saints Docteurs ne nous ont pas laiſſé de ſi foibles raiſonnemens. Ils nous apprennent que le ſaint Sacrement eſt tout enſemble un ſigne memoratif, un ſigne demonſtratif,& un ſigne pronoſtic. Signe memoratif du ſacrifice de la Croix: *Hoc facite in meam commemorationem.* Signe demonſtratif du corps de IESUS-CHRIST: *Hoc eſt corpus meum.* Signe pronoſtic de la vie eternelle: *Qui manducat meam carnem & bibit meum ſanguinem vivet in æternum.* Voulez-vous voir le ſigne memoratif dans la doctrine des Peres. *Quotidie Eccleſia exequias Chriſti celebrat.* L'Egliſe, dit ſaint Ambroiſe, celebre tous les jours les funerailles de IESUS-CHRIST. En quel lieu? à l'Autel, au ſacrifice de la Meſſe, que ſaint Gaudence appelle, *exemplar paſſionis*, la copie de la Paſſion, parce que c'eſt là que ſe fait le ſacrifice non ſanglant ἀναιμακτὸν, Image du ſacrifice ſanglant de la Croix. C'eſt là que IESUS-CHRIST, qui s'eſt immolé pour nous ſur le Calvaire, s'offre tous les jours ſur l'Autel par les mains des Preſtres. La maniere de s'offrir eſt differente: mais ce-

S. Ambr. de Paſſ.

luy qui s'offre, & qui eſt offert, eſt toûjours le meſme. C'eſt là qu'il nous applique le prix de ce ſang qu'il répandit ſur la Croix, & que par un juſte ſentiment de reconnoiſſance nous celebrons la memoire de ſa mort, le ſacrifiant ſur l'Autel, comme il s'eſt ſacrifié ſur la Croix, parce qu'il n'y a que ſon ſang qui puiſſe payer ſon ſang. C'eſt pourquoy nous pouvons comparer l'arbre de la Croix à l'arbre de vie, où l'ame juſte va tous les jours, comme le bon Larron, recueillir au ſacrifice de l'Autel le corps de IESUS-CHRIST qui eſt le fruit de vie. Tous les jours l'arbre de la Croix fructifie dans l'Egliſe. Arbre fertile, arbre qui produit un fruit également beau à la veuë, & agreable au gouſt de ceux qui le mangent, à ſçavoir IESUS-CHRIST crucifié.

Voulez-vous voir le ſigne demonſtratif? *Corpus Chriſti & veritas & figura. Eſt veritas dum Corpus Chriſti, & ſanguis virtute Spiritus Sancti in virtute ipſius ex panis & vini ſubſtantia efficitur. Figura verò eſt id quod exterius ſentitur.* Le corps de IESUS-CHRIST, comme porte un ancien Canon pris de ſaint Auguſtin, eſt verité & figure. C'eſt verité lors que la vertu du Sant Eſprit fait de la ſubſtance du pain & du vin le corps & le ſang de IESUS-CHRIST; c'eſt figure, ce que le ſens apperçoit au dehors. Tout ainſi que c'eſt IESUS-CHRIST qui baptiſe, de meſme c'eſt luy qui change en ſa chair la ſubſtance du pain, & qui fait paſſer le vin en ſon ſang. *Sicut ipſe eſt qui baptizat, ita ipſe eſt qui per Spiritum, hanc ſuam efficit carnem, & tranſit vinum in ſanguinem.* Car comme dit excellemment Fulbert Eveſque de Chartres, & devant luy pluſieurs Peres des premiers ſiecles, ce Sacrement n'eſt pas un ſymbole d'un vain myſtere, mais le vray corps de IESUS-CHRIST. Il n'y a point lieu d'en douter, puis que l'Autheur du preſent eſt luy-meſme le témoin de la verité. *Ne ſublati corporis fraudaremur præſenti munimine, corporis nihilominus, & ſanguinis ſui pignus ſalutare nobis reliquit, non inanis myſterij ſymbolum, ſed compaginante Spiritu ſancto corpus Chriſti verum.* & infrà. *Iam jam procul removendus totius lubricæ ſcrupulus dubietatis: cùm is qui eſt author muneris, teſtis eſt veritatis.*

S. Auguſtin. citatus à Gratiano c. utrum ſub figura. de conſecr. diſt 2.

Tertull. l. 4. contra Marci. c. 40.
S. Cirill. catech. 4.
S. Hilar. l. 8. de Trin.
Fulbert. Ep. Carn. ep. 1.
Poſt Euſeb. Emiſſen. hom. 5. de Paſch.
S. Ambr. l. 1. de offic. c. 48.

Enfin voulez-vous voir le ſigne prognoſtic de la gloire ? Ecoutez ſaint Ambroiſe au premier livre des offices. *Dies illos requirit vitæ æternæ, qui ſunt, non qui præterierunt : hîc umbra, hîc imago, illic veritas. Vmbra in lege, imago in Evangelio, veritas in cœleſtibus. Ante Agnus offerebatur, offerebatur & vitulus. Nunc Chriſtus offertur, ſed offertur quaſi homo, quaſi recipiens paſſionem, & offert ſe ipſe quaſi Sacerdos, ut peccata dimittat. Hic in imagine, ibi in veritate, ubi apud Patrem pro nobis quaſi advocatus intervenit. Hîc ergo in imagine ambulamus, in imagine videmus. Illic facie ad faciem, ubi plena perfectio, quia perfectio omnis in veritate eſt.* David, dit-il, cherche ces jours de la vie eternelle, qui ſubſiſtent & qui ne paſſent point, afin qu'il ſçache ce qui luy manque, & quelle eſt cette terre de promiſſion qui porte des fruits immortels. Icy l'ombre, icy l'image, là haut la verité. L'ombre dans la loy, l'image dans l'Evangile, la verité dans les Cieux. Auparavant on offroit un agneau, on offroit un veau. Maintenant on offre Iesus-Christ, mais on l'offre comme homme, comme recevant la mort, & luy-meſme s'offre comme Preſtre, afin de remettre nos pechez. Icy l'image, là haut la verité, où il intervient pour nous comme Avocat auprés de ſon Pere. Nous marchons donc icy en image, là haut nous verrons face à face, là où la perfection eſt dans ſa plenitude. Car toute perfection eſt dans la verité.

En effet, ſaint Gregoire de Nazianze remarque, que dans le langage de l'Apoſtre les choſes du Ciel ſont appellées veritez, & les Myſteres de l'Evangile des figures. Que le nouveau Teſtament eſt l'image du Paradis, & l'ancien eſt l'ombre de l'image. Que dans l'ancien Teſtament ſe trouve la figure ſans la verité ; dans le nouveau la verité & la figure ; dans le Ciel la verité toute nuë, ſans images & ſans figures. C'eſt pourquoy lors qu'il dit que nous participons encore à la Paſque figuralement, il adjoûte auſſi-toſt, pour montrer qu'il parle par rapport à la Beatitude, qui eſt la Paſque des Saints ; qu'encore que noſtre Paſque ſoit encore cachée ſous des figures, elle eſt neantmoins plus manifeſte que l'ancienne, *Que la Paſque legale n'eſtoit que la* *S. Greg. Naz. orat. 4.*

figure de la figure, qu'elle eſtoit plus obſcure : mais qu'en peu de temps nous en joüirons avec plus de pureté & de perfection, lors que noſtre eſprit boira cette liqueur nouvelle dans le Royaume du Pere, voyant à découvert, ce qu'il ne connoiſt maintenant que ſous une mediocre lumiere.

Vous voyez donc que ſaint Gregoire & ſaint Ambroiſe ne veulent dire autre choſe, ſinon qu'en prenant ici bas le corps de IESUS-CHRIST ſous le voile du Sacrement, nous avons une image, un crayon, un eſſay de la Beatitude, dont nous joüirons un jour en le voyant clairement dans la gloire. C'eſt par cette raiſon que ſaint Baſile appelle l'Euchariſtie ἀντίτυπον τῶν μελλόντων l'exemple des choſes futures : *Non qu'elle ne ſoit vrayment le corps de* IESUS-CHRIST, *mais parce que nous participons maintenant par elle à la divinité de* IESUS-CHRIST, *& alors nous la poſſederons intellectuellement par la ſeule veuë*, dit excellemment ſaint Damaſcene. Et c'eſt par la meſme raiſon que l'Egliſe appelle la ſainte Euchariſtie le gage de la gloire future ; parce que quand on emprunte ſur gage, il faut que le gage vaille pour le moins la choſe qu'on reçoit par emprunt. Or ce que nous prenons à l'Autel eſt en ſubſtance auſſi precieux, que ce que nous verrons dans la gloire, veu que c'eſt le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, accompagnez de ſon ame & de ſa divinité meſme : & ſi la donation n'eſt pas ſi parfaite, certes l'amour avec lequel il ſe donne, n'eſt guere moins admirable. Car veritablement c'eſt un prodige d'amour incomprehenſible, de voir un pauvre pecheur manger ſon Seigneur, & ſon Dieu en terre. *O res mirabilis ! manducat Dominum pauper ſervus & humilis.* En quoy paroiſt l'excellence de l'Euchariſtie ſur tous les autres Sacremens de l'Egliſe, qui nous donnent droict à la Beatitude de Dieu : mais celuy-ci nous donne le Dieu de la Beatitude, d'où le diſciple de ſaint Auguſtin a pris ſujet de dire, que celuy qui reçoit le corps de IESUS-CHRIST, reçoit la viande du ſalut, & le breuvage de l'eternité ; *qui corpus Chriſti ſumit, eſcam ſalutis accipit, & æternitatis poculum bibit.*

Ie me ſuis un peu eſtendu ſur cette diſtinction de ſignes,

Ἀντίτυπα τῶν μελλόντων λέγονται, ἐπ' ὡς μὴ ὄντα ἀληθῶς σῶμα καὶ αἷμα Χριστοῦ, ἀλλ' ὅτι πνευματικῶς δι' αὐτῶν μετέχομεν τῆς Χριστοῦ θεότητος, τότε δὲ γυμνῶς δι' αὐτῆς τῆς θέας. *S. Damaſcenus l. 4. de fide c. 14.*

S. Thom.

S. Proſper de corp. Domin.

parce qu'eſtant ſolidement eſtablie ſur la doctrine des Peres, elle ſuffit pour demeſler la pluſpart des difficultez, que l'Autheur a tumultuairement entaſſées dans ſa ſeconde Partie, pour ſe ſauver dans l'embarras, & dans la multitude confuſe des textes qu'il a ramaſſez des Peres. Par exemple, lors que ſaint Baſile & Euſtathius appellent l'Euchariſtie du nom de type, d'antitype, & de figure, qui ne ſçait ce que dit le ſeptiéme Concile general, qu'ils ne parlent que du pain & du vin avant la conſecration; mais qu'apres la conſecration c'eſt le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, & qu'il le faut croire ainſi. Car comme remarque Origene, il n'a pas dit ceci eſt la figure de mon corps, mais il a dit demonſtrativement, ceci eſt mon corps, δεικτικῶς, afin que nul ne ſe perſuade que les choſes qui paroiſſent ſoient figure.

7. *Sinod. Act.* 6. *Idem docet S. Ambr. l.* 4. *de Sacram. c.* 4. *&* 5. *& S. Damascen. l.* 4. *de fide Orthod. c.* 14. *Orig. hom.* 7. *in Num.*

Et quand ſaint Auguſtin dit que *Noſtre Seigneur n'a point fait difficulté de dire, ceci eſt mon corps, en donnant le ſigne de ſon corps*, Qui ne void qu'il entend parler d'un ſigne demonſtratif, qui ſuppoſe la choſe preſente, & que c'eſt de ſes paroles meſmes qu'a eſté tiré le Canon que nous venons d'alleguer, *Corpus Chriſti & veritas, & figura eſt.* Le corps de IESUS-CHRIST eſt verité & figure. Verité entant qu'il eſt mis ſous les eſpeces par la vertu du ſaint Eſprit. Figure entant que les eſpeces qui le cachent à nos ſens le repreſentent à l'eſprit. A quoy s'accorde cét autre Canon, qui eſt pris du Pape Hilaire, ſucceſſeur de Leon premier du nom. *Corpus Chriſti, quod ſumitur de Altari, figura eſt, dùm panis & vinum videtur extra, veritas autem, dum corpus & ſanguis Chriſti in veritate interius creditur.* Le corps de IESUS-CHRIST, qui eſt pris de l'Autel, eſt tout enſemble verité & figure. Figure en ce qu'il paroiſt à l'exterieur que c'eſt du pain & du vin. Verité, en ce que nous croyons que c'eſt vrayment au dedans le corps & le ſang de IESUS-CHRIST. Ie reprens les textes de l'Eſcriture.

ὃ γὰρ εἶπε τοῦτό ἐστι τὸ σχῆμα, ἀλλὰ τοῦτό ἐστι τὸ σῶμα δεικτικῶς ἵνα μὴ νομίσῃς τύπον εἶναι τὰ φαινόμενα. *Vide ipſum Baſilium in Liturgia.* *S. Aug. l. contra Adimant. c.* 12.

De Conſecr. diſt. 2. *c. Corpus Chriſti.*

Il oppoſe en quatriéme lieu, que IESUS-CHRIST *appelle le ſacré Calice du fruit de vigne.* Il n'a oſé mettre le paſſage entier, prevoyant la découverte de ſon erreur. *Or je vous dis que je ne boiray plus deſormais de ce fruit de vigne,* *Matt.* 26.

jusqu'à ce jour, que je le boiray nouveau avec vous dans le Royaume de mon Pere. Ie demande à l'Autheur, quel est ce jour, ce Royaume, & ce fruit nouveau de la vigne, dont parle le Fils de Dieu ? ce jour, n'est-ce pas celuy de l'Eternité, qui est sant nuit? ce Royaume, n'est-ce pas le Royaume des Cieux ? le fruit nouveau n'est-ce pas la joüissance de la Beatitude, dont la possession est signifiée & donnée par avance dans la Communion au corps de IESUS-CHRIST ? Qu'il accommode donc cela à sa Cene, & qu'il me montre que les Saints boivent du vin nouveau dans le Royaume des Cieux. Que s'il veut donner une autre explication à ces paroles, voyons s'il se tirera mieux d'affaire. Est-ce le jour de la Resurrection, dont le Fils de Dieu vouloit parler à ses Disciples ? Est-ce sa renaissance du tombeau, qu'il signifie par le Royaume de son Pere ? Qu'il me montre donc dans l'Ecriture qu'apres la Resurrection il ait pris le Calice sacré, & qu'il l'ait donné à ses Apostres. Ne faut-il pas qu'il revienne par necessité au sentiment des Peres, & qu'il entende par ce Royaume l'Eglise Catholique, en laquelle seule depuis la Resurrection, on boit le sang de celuy qui a dit : Ie suis la vraye vigne, ou bien l'Eglise triomphante, où on le gouste d'une maniere qui sera toûjours nouvelle ? Ne faut-il pas qu'il reconnoisse avec saint Hieroſme, que ce n'est point Moyse qui nous a donné le vray pain, mais le Seigneur IESUS, qui est luy-mesme le convié, & le banquet, celuy qui mange, & la viande qui est mangée : que nous beuvons son sang, & que sans luy nous ne pouvons boire : que tous les jours dans ses sacrifices nous exprimons les douces liqueurs du fruit de la vraye vigne, de la vigne de Sorec, qui veut dire, vigne choisie ? Ne faut-il pas qu'il se soûmette à l'authorité de saint Gaudence, & qu'il écoute ce sage conseil ? *Quod annuntiatum est credas, quia quod accipis corpus est panis illius cœlestis, & sanguis est illius sacræ vitis. Nam cum panem consecratum, & vinum discipulis suis porrigeret, sic ait. Hoc est corpus meum, hic est sanguis meus. Credamus quæso, cui credidimus. Nescit mendacium veritas.* Croyez ce qu'on vous a annoncé, que ce que vous

Nec Moyses dedit nobis panem verum, sed Dominus Iesus ipse conviva & conviviũ, ipse comedens & qui comeditur. Illius bibimus sanguinem, & sine ipso potare non possumus, & quotidie in Sacrificiis ejus de genimine vitis vera, & vinea sorec, quæ interpretatur, electa, ruben-

prenez, eſt le corps de ce pain celeſte, & le ſang de cette vigne ſacrée. Car en preſentant à ſes diſciples le pain conſacré & le vin, il leur dit : *Ceci eſt mon corps. Ceci eſt mon ſang.* Croyons, je vous prie, à celui à qui nous avons donné toute creance. Car la verité ne ſçait ce que c'eſt que de mentir.

tia multa calcamus. S. Hieron. ep. 150. ad Hebid. S. Gaudent. tr. 2. in Exod.

Il oppoſe en cinquiéme lieu, *que* IESUS-CHRIST *dans ſa derniere conſolation aux ſiens, leur declare qu'il laiſſe le monde, & qu'il eſt meſme neceſſaire qu'il s'en aille.* Il nous avoit déja fait cette objection, mais comme il manque de preuves ſolides, il eſt contraint d'uſer ſouvent de redites. Nous luy avons fait voir clairement que l'abſence viſible de IESUS-CHRIST ne détruit point ſa preſence inviſible. Et s'il eſt neceſſaire d'ajoûter de nouveaux témoignages des Peres à ceux que nous avons produits dans la ſeconde partie, ils luy diront derechef que IESUS-CHRIST eſt preſent quand nous ſacrifions, & que c'eſt luy-meſme qui eſt immolé. *Cum ſacrificamus Chriſtus adeſt, Chriſtus immolatur.* Qu'il eſt en haut aſſis avec le Pere, & qu'il nous eſt inviſiblement preſent icy bas. *Qui ſurſum cum Patre ſedes & deorſum nobis aſſiſtis.* Qu'il a établi ce Sacrement ſur la fin de ſa vie afin que nous quittant d'une preſence viſible pour aller à la mort, nous euſſions au moins ce bon-heur de joüir de luy ſous les eſpeces & les ſymboles ſacrez, où il eſt ſacramentalement caché, & qu'il nous appriſt par là qu'il eſt tres-vray que ſes délices ſont de demeurer avec les enfans des hommes. *Et diſcedens à nobis ad mortem preſentiâ viſibili, ſaltem ſubbis ſacris ſpeciebus & ſymbolis ſacramentaliter tecto frueremur, veriſſimumque eſſe doceret delicias ejus eſſe cum filiis hominum commorari.*

S. Ambr. in c. 1. Luca.

S. Chryſoſt. in Liturgia ſua.

S. Chryſoſ. in 1. ad Cor. c. 11.

D'où il s'enſuit que pour donner une explication nette & preciſe aux paroles du Fils de Dieu, il faut dire qu'il s'en va, & qu'il ne s'en va pas; qu'il quitte le monde & ne le quitte pas, qu'il le prive de ſa preſence viſible, & ne luy oſte pas ſa preſence inviſible, en la meſme façon que ſaint Auguſtin explique ce qu'il dit au meſme lieu : *Ie m'en vais à mon Pere, & vous ne me verrez plus.* Ce n'eſt pas à dire, vous ne me verrez plus abſolument, car ils le virent encore aprés ſa Re-

surrection ; mais vous ne me verrez plus tel que je suis maintenant, passible & mortel, sujet à la faim & à la soif. *Quid est ad Patrem vado, & non videbitis me ? nisi quomodo sum cum vobiscum sum. Tunc enim adhuc erat mortalis. Hunc ergo Christum, id est, talem Christum cum transisset de hoc mundo ad Patrem non erant jam visuri.*

S. Aug. tr. 94. & 95. in Io.

Il oppose en sixiéme lieu, *que dans la censure des Corinthiens saint Paul appelle plusieurs fois le Sacrement du pain, & il le distingue mesme d'avec le corps de* Iesus-Christ. Qu'il l'appelle du pain cela est vray, qu'il le distingue d'avec le corps de Iesus-Christ, cela n'est pas : bien loin de le distinguer, il dit que ce pain est le corps mesme de Iesus-Christ. *Le Calice de benediction que nous benissons, n'est-ce pas la communication du sang de* Iesus-Christ ? *Et le pain que nous rompons, n'est-ce pas la participation du corps de* Iesus-Christ ? Et saint Chrysostome, qui entendoit bien la pensée de son Maistre. *Qu'est-ce que le pain que nous rompons ? le corps de* Iesus-Christ. Et de rechef. *Ce qui est dans le Calice, c'est ce qui a coulé du costé de* Iesus-Christ, *& nous en sommes participans.* Est-ce distinguer le pain d'avec le corps, & la coupe d'avec le sang, de dire que le pain est le corps, & que ce qui est dans le calice est ce qui a coulé du sacré costé de Iesus-Christ ? Il devoit dire que ny l'Apostre, ny les Evangelistes ne parlent jamais de ce pain celeste, qu'ils ne le distinguent d'avec le pain materiel par quelque marque qui fait voir, que c'est vraiment le corps de Iesus-Christ. Au chapitre sixiéme de saint Iean. *Ie suis le pain vivant, qui suis descendu du Ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra eternellement. Le pain que je donneray, est ma chair pour la vie du monde.* Cette marque est éclattante : elle fait voir clairement que le pain Eucharistique est tout autre que celuy des Calvinistes. Le pain que le Fils de Dieu donna à ses Disciples, & qu'ils mangerent par son commandement, c'est un pain vivant qui est descendu du Ciel. Le pain que les Calvinistes prennent à la Cene, & qu'ils portent à la bouche, n'est pas un pain vivant. On ne peut pas dire qu'il est descendu du Ciel, il faut dire avec eux qu'il est venu du four.

1. Cor. 10.

S. Chrys. ho. 24. in 1. ad Cor.

four. Ce n'eſt donc pas le pain que IESUS-CHRIST a donné à ſes Diſciples.

Au meſme lieu. *Il n'en eſt pas comme de vos Peres qui ont mangé la manne, & toutesfois ils ſont morts. Celuy qui mange ce pain vivra eternellement.* On ne peut douter de cette marque. Le pain dont parle noſtre Seigneur, c'eſt le pain qu'il donna à ſes Apoſtres le jour de la Cene ſelon le ſentiment des Peres. La manne n'en eſt que la figure. *Manna umbra erat, iſte veritas eſt.* Or la manne eſtoit la figure du corps de IESUS-CHRIST, donc le pain qu'il donna à ſes Diſciples eſtoit ſon veritable corps. Les Iſraëlites mangeant la manne de la bouche du corps mangeoient la chair de IESUS-CHRIST en figure, donc les Chreſtiens mangeant le pain Euchariſtique de la bouche du corps, mangent en verité la chair de IESUS-CHRIST; autrement la figure ſeroit plus parfaite que la choſe figurée, l'ombre que le corps, le portrait que l'original. *Conſidera uter præſtantior ſit panis Angelorum, an caro Chriſti, quæ utique eſt corpus vitæ. Manna illud è cælo, hoc ſupra cælum. Illud cæli, hoc Domini cælorum. Illud corruptioni obnoxium, ſi in diem alterum ſervaretur, hoc alienum ab omni corruptione, quod quicumque religioſe guſtaverit, corruptionem ſentire non poterit.* Que l'Autheur conſidere lequel des deux eſt le plus excellent, le pain des Anges, ou la chair de IESUS-CHRIST, qui eſt certainement le corps de la vie. La manne eſtoit du Ciel, & ce corps au deſſus du Ciel. Celle-là eſtoit du Ciel, & celuy-cy eſt du Maiſtre de tous les Cieux. La manne eſtoit ſujette à corruption, quand on la gardoit plus d'un jour. Ce corps eſt incorruptible, & quiconque le mangera religieuſement, ne ſentira point la pourriture. *Illis aqua de petra fluxerit, tibi ſanguis è Chriſto. Illos ad horam aqua ſatiavit, te ſanguis diluit in æternum. Iudæus bibit & ſitit, tu cum biberis ſitire non poteris, & illud in umbra hoc in veritate.* Pour ceux-là l'eau coula du rocher, & pour vous le ſang de IESUS-CHRIST. L'eau deſaltera ceux-là pour un temps, le ſang vous rafraîchit pour l'eternité: Le Iuif boit & a ſoif, mais quand vous aurez beu vous ne ſerez plus alteré. Cela n'eſtoit qu'en ombre, cecy en verité.

Beda in c. 6. Io.

S. Ambr. lib. de ijs qui initiantur c. 9.

S. Ambr. ibid. Origen. ho. 7. in Numeros. S. Athanaſ. in illud, qui dixerit verbum, &c. S. Baſil. l. 1. de Bapt. c. 3. S. Cyrill. catech. 4. Theodoret. l. 4.

Que répondra l'Autheur à la force de ces raisons ? Quel rapport a le pain Calviniſte avec le pain de Iesus-Christ ? Le pain que Iesus-Christ promet, eſt ſa chair meſme, & le pain de Calvin n'en eſt que la figure. Le pain que Iesus-Christ promet, eſt un pain vivant, & le pain de Calvin ne l'eſt pas. Le pain que Iesus-Christ promet eſt plus excellent que la manne, le pain de Calvin luy eſt de beaucoup inferieur. Le pain que Iesus-Christ promet eſt un chef-d'œuvre de ſa puiſſance, dont la merveille eſt plus étonnante, que de voir monter un corps au deſſus des Cieux, ainſi qu'il le témoigne luy-meſme, le pain de Calvin eſt l'ouvrage d'un artiſan, qui n'a rien de miraculeux quant à la ſubſtance, ny de particulier quant à la ſignification, qui eſt commune à toutes les figures de l'ancien Teſtament.

hiſt. c. 11. Epiphan. Hareſ. 55. S. Io. Damaſc. l. 4. c. 14. & omnes Graci interp. in c. 6. Io. S. Cypr. Ser. de Orat. Dom. S. Hilar. l. 8. de Trin. S. Hier. ep. ad Hebid. q. 2. S. Aug. de conſenſ. Evang. l. 3. c. 1. S. Leo Ser. 6. de jejunio 7. menſis. S. Greg. l. 7. mor. c. 4. & innumeri alij.

Ie laiſſe une infinité d'autres marques dont les Evangeliſtes ſe ſervent pour diſtinguer le pain Euchariſtique, d'avec toutes les figures du corps de Iesus-Christ, pour toucher le dernier texte de l'Ecriture.

Il oppoſe en dernier lieu, *que ſaint Paul dans l'Epiſtre aux Hebreux, dit, non ſeulement que* Iesus-Christ *eſt au Ciel, mais qu'il aſſure avec beaucoup de force, que s'il eſtoit ſur la terre il ne ſeroit pas ſacrificateur.* L'autheur ne pouvoit mieux finir pour monſtrer l'inutilité de ſes preuves, & l'abus perpetuel qu'il fait de l'Ecriture. Car il coupe finement la queuë de ce paſſage, comme pour s'enfuir : mais il n'eſt pas difficile de l'arreſter, & de faire voir la bonne foy de nos adverſaires, qui ſe glorifient d'eſtre gardiens de l'Evangile, & les depoſitaires de la pure parole de Dieu. Voicy le texte de ſaint Paul. *Si ergo eſſet ſuper terram nec eſſet Sacerdos, cum eſſent qui offerrent ſecundum legem munera, qui exemplari & umbræ deſerviunt cæleſtium.* Si donc il eſtoit ſur la terre, il ne ſeroit pas meſme Sacrificateur ; veû qu'il y en auroit d'autres, qui offriroient des ſacrifices ſelon la loy, à ſçavoir ceux qui ſervent au tabernacle, & qui offrent des victimes terreſtres, qui ne ſont que des ombres & des figures des celeſtes. L'Apoſtre parle aux Iuifs, & leur monſtre que le Sacerdo-

Ad Hebr. 8.

ce de IESUS-CHRIST surpasse infiniment celuy de leur souverain Pontife, & de leurs Sacrificateurs, parce que IESUS-CHRIST est Prestre selon l'ordre de Melchisedech, & les autres selon l'ordre d'Aaron. Ceux-cy sont mortels, celuy-là immortel : ceux-cy n'ont que les ombres & les figures, celuy-là la verité : ceux-cy sont sur la terre, celuy-là au Ciel. Et afin qu'ils ne s'imaginent pas que pour estre souverain Pontife, & pour exercer les fonctions de sa charge, il soit obligé d'estre sur la terre, comme leurs Levites & leurs Prestres, il dit au contraire, que s'il estoit sur la terre de la maniere qu'ils le prennent il ne seroit pas mesme Sacrificateur. *Si ergo esset super terram, nec esset Sacerdos.* Pourquoy ? est-ce qu'il ne pourroit estre en deux lieux en mesme temps ? Cela est tout à fait hors de propos, & saint Paul ne dit rien moins que cela. Pourquoy donc ? Parce, dit-il, qu'il y en auroit d'autres que luy, qui offriroient des sacrifices selon la loy : son sacerdoce ne seroit donc pas necessaire. Parce qu'il seroit sujet à la mort comme les autres, qui sont sur la terre, il ne seroit donc pas Prestre pour l'eternité. Parce qu'estant sur la terre tel que les Iuifs le desiroient, il faudroit qu'il offrist dans leur Temple des victimes & des sacrifices sanglans, ce qui dérogeroit au sacrifice de la Croix, qui a mis fin à tous les sacrifices de la loy.

Qui a-t'il dans toute la suite de ce discours qui soit contraire à la Presence reelle, si ce n'est peut-estre qu'on infere de là que IESUS-CHRIST ayant aboly par sa mort les sacrifices de l'ancienne loy, il ne nous en a point laissé dans la nouvelle ? Ie vois bien que c'est tout ce que pretend l'Autheur, mais les Peres l'ont prevenu, & luy ont osté le moyen de nous nuire. Car ils nous enseignent expressément que ce n'est point la pensée de saint Paul, & que le sacrifice que les Prestres offrent tous les jours à l'Autel ne déroge point à celuy de la Croix, parce disent-ils, que c'est la mesme victime & le mesme sacrifice. *Si le sacerdoce legal a pris fin*, dit Theodoret, *& si le Prestre selon l'ordre de Melchisedech a déja offert son sacrifice, & rendu les autres sacrifices non neccessaires, pourquoy les Prestres du nouveau Testament celebrent-ils la Litur-*

Theodoret. in Ep. ad Heb. ad hæc verba. Si ergo esset super terram, nec esset Sacerdos.

gie mystique ? C'est l'objection que fait ce Pere. Voicy sa réponse. *Mais il est evident à ceux qui sont sçavans dans les choses divines, que nous n'offrons point un autre sacrifice, mais que nous faisons commemoration de cét unique & salutaire sacrifice. Car c'est nostre Maistre mesme qui nous l'a commandé, Faites cecy en memoire de moy.* Si Theodoret avoit entrepris de satisfaire à l'Autheur, & de luy donner l'intelligence du passage, qu'il nous objecte, auroit-il pû luy apprendre plus nettement, que de tout temps dans le nouveau Testament il y a des Sacrificateurs, ἱερεῖς, des Messes, μυστικὴ λειτουργία. Vn sacrifice qui est le mesme en substance que celuy de la Croix, οὐκ ἄλλη θυσία, un commandement exprés d'offrir ce sacrifice. τοῦτο ποιεῖτε. Et par consequent que le sacrifice de l'Eucharistie ne déroge point au sacrifice de la Croix, que c'est *un vray & plein sacrifice*, comme dit saint Cyprien, *un vray & souverain sacrifice*, selon saint Augustin, *une hostie salutaire par laquelle le peché de ce monde est effacé*, comme saint Ambroise l'enseigne, *une victime immaculée que l'Evesque offre tous les jours à Dieu pour ses pechez, & pour ceux du peuple*, selon le témoignage de saint Hierôme, *un sacrifice d'adoration, d'action de grace, d'expiation, & d'impetration*, comme l'Eglise Greque l'appelle.

Ie sçay que Luther ne fait point de scrupule de desavoüer les Peres, & qu'il déclare ouvertement au Livre de la Captivité, que si l'on n'a rien à dire; il est plus seur de nier tout que d'avouër que la Messe est un sacrifice, mais je veux croire que l'Autheur aura plus de respect pour ces grands hommes, & qu'il regretera de s'estre si fort éloigné de leurs sentimens, ainsi que nous avons montré dans les trois premieres parties de ce Livre, & que nous allons encore monstrer plus amplement dans la suivante.

ἀλλ' ὅπου τὴν χαρακτῆρα ἐκείνης ἐμφανίζουσι οἱ ἱερεῖς τὴν μυστικὴν λειτουργίαν ἐπιτελοῦσιν; ἀλλὰ δῆλον τοῖς τὰ θεῖα πεπαιδευμένοις ὡς οὐκ ἄλλην τινὰ θυσίαν προσφέρομεν, ἀλλὰ τὴν μιᾶς ἐκείνης τὴν σωτηρίαν τὴν μνήμην ἐπιτελοῦμεν. τοῦτο γὰρ ἡμῖν αὐτὸς ὁ δεσπότης προσέταξε τοῦτο ποιεῖτε εἰς τὴν ἐμὴν ἀνάμνησιν.

S. Cyprian. l. 2. ep. 3. vel 63. cui titul. de Sacramento corporis.
S. Aug. l. 10. de Civ. Dei. c. 20.
S. Ambr. exhort. ad Virg.
S. Hier. in c. 1. ep. ad Titum.

Si nihil habetur quod dicatur, tutius est omnia negare, quàm Missam Sacrificium esse concedere. Luther. l. de captivit. c. 1.

MA CHAIR EST VRAYEMENT VIANDE. *Io.* 6.

LIVRE IV.

OV L'ON MARQVE LES FAVTES que l'Autheur a commiſes, abuſant du témoignage des Peres contre la foy de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie.

CHAPITRE PREMIER.

Que l'Autheur fait parler les Peres en des termes bas & injurieux à la dignité du Sacrement.

ARTICLE PREMIER.

Affectation de l'Autheur dans la citation des Peres.

CEt illuſtre defenſeur des Sacremens, qui a refuté les erreurs de Vviclef contre la preſence réelle de IESVS-CHRIST dans l'Euchariſtie, dit que la premiere ſcience des heretiques eſt de corrompre l'Ecriture, pour l'accommoder à leur ſens. La ſeconde, de reveſtir leur erreur de la parole des Saints Peres, & de luy faire un habit de pluſieurs lambeaux, qu'ils prennent par tout où ils peuvent, qu'ils coupent & taillent à leur mode, afin de couvrir ſa laideur. Car c'eſt alors que l'hereſie ſe voyant en bon équipage, leve le front, & ſe vante, comme l'ami de Iob, d'eſtre d'une extraction auſſi noble & ancienne que la verité meſme. *Senes & antiqui ſunt in nobis multo vetuſtiores quam Patres tui.* Nous avons parmy nous des Anciens qui ſont beaucoup plus vieux que vos Peres. Voila, dit ſaint Gregoire, le langage de tous les heretiques, qui

Thomas Vvaldenſis initio tract. de Sacramentis.

S. Gregor. l. 12.

Moral. in hac verba Iob. pour faire valoir ce qu'ils disent, & pour gagner l'estime des esprits foibles par une fausse opinion d'antiquité, se glorifient d'avoir les anciens Peres pour maistres & pour garands de leur doctrine.

C'est ce que fait l'Autheur, qui renouvelle aujourd'huy les erreurs de Vviclef, & nous dispute la presence réelle. Pour se donner du credit, il étalle avec beaucoup d'ostentation & de pompe tous les Autheurs qu'il a leus pour s'instruire de la verité de ce Mystere, & le denombrement qu'il en fait est si long, que je suis contraint d'en faire un racourcy. *I'ay consulté*, dit-il, *tous les Commentateurs anciens.* 1. Part. ch. 5. page 120. *I'ay leu Tatien disciple de Iustin Martyr; j'ay leu Theophile d'Antioche; j'ay leu Origene; j'ay leu Tertullien. I'ay consulté saint Hilaire; j'ay leu saint Chrysostome, saint Hieroſme, Theodoret, Victor d'Antioche. I'ay en suitte examiné Primasius; j'ay veu Beda; j'ay consulté Raban; j'ay veu Drutmar.* En un mot il en conte tant, que la vie d'un homme ne suffiroit pas à les lire d'un bout à l'autre. Mais je vous prie, quel fruit a-t'il recüeilly de cette grande lecture? Que luy ont appris ces grands hommes, qui ont éclairé successivement l'Eglise l'espace de plus de huit siecles? Que luy ont-ils dit de cét auguste Sacrement, qui est le fondement de l'Eglise, la vie des fidelles, l'admiration des Anges, la merveille de tous les temps, le plus grand ornement de l'Vnivers? 1. Par. ch. 4. page 84. *Que c'est du bled, du froment, le fruit de la moisson, & la joye de la vigne, les fruits de la Terre, des creatures de ce monde où nous naissons, & vivons, un aliment sec & liquide, un pain composé de plusieurs grains; un pain que l'on rompt, & dont chacun prend une partie; un pain que l'on prend, & qui rassasie le ventre.*

Duquel des deux me dois-je plûtost plaindre, de la pieté de l'Autheur, ou de sa sincerité? Certes j'ay peine à croire que ceux-mesmes de son party pussent estre bien edifiez de sa pieté. Seroient-ils bien satisfaits, si le Ministre de Charenton en leur distribuant le pain de la Cene leur venoit dire: I'ay appris du Seigneur ce que je vous ay aussi enseigné, que le Seigneur, la nuit mesme qu'il fut livré, prit du pain, le benit & le rompit, disant, Prenez, mangez, *Ceci*

eſt mon corps, mais ne le croyez-pas pourtant. Car j'ay leu tous les anciens Commentateurs, qui ont expliqué ces paroles, & ils aſſeurent que ce que vous prenez c'eſt du bled, c'eſt un aliment ſec & liquide, c'eſt un pain que l'on mange, & qui raſſaſie le ventre. Quoy qu'il ſoit vray que la Cene Calviniſte ne ſoit en effet que du pain, parce que les Miniſtres n'ont pas le pouvoir de conſacrer le corps de IESUS-CHRIST, croyez-vous que ce diſcours, pour veritable qu'il ſoit à l'égard des heretiques, leur donnaſt beaucoup de devotion, & d'eſtime pour les Myſteres de la Religion?

Qui eſt-ce donc qui ſe perſuaderoit que les Peres, qui avoient de ſi grands ſentimens de pieté, euſſent voulu parler en des termes ſi bas du plus auguſte de tous nos Sacremens? Quand ſaint Ignace Martyr ſoûpiroit auſſi ardemment apres la divine Euchariſtie, qu'il le témoigne dans ſon Epiſtre aux Romains, diſoit-il je veux des fruits de la terre, je veux un pain qui raſſaſie le ventre? *Non*, s'écrie-t'il, *je ne mangeray point une viande qui ſe corrompe, je ne deſire point les delices de ce monde. Ie veux le pain celeſte. Ie veux un pain de Vie, qui eſt la chair de* IESUS-CHRIST *Fils de Dieu vivant, qui eſt nay dans les derniers temps de la race de David, & d'Abraham: Et je veux pour breuvage le ſang de celuy, qui eſt l'amour incorruptible & la vie eternelle.* En bonne foy eſt-ce-là une expreſſion Calviniſte? Quand ſaint Denys, s'élevant en eſprit, s'adreſſoit aux Saints Myſteres pour invoquer leur ſecours, eſtoit-ce aux fruits de la terre qu'il diſoit avec tant de reverence : *O tres-divin Sacrement, faites que vous nous paroiſſiez clairement en tirant les voiles des enigmes, dont vous eſtes ſymboliquement environné, & rempliſſez de voſtre lumiere les yeux de noſtre intelligence.* Euſt-il ainſi reclamé un aliment ſec & liquide? Euſt-il invoqué ce tres-divin Sacrement, s'il euſt crû que ce n'eſtoit que du bled? Où eſt donc la ſincerité de l'Autheur, qui abuſe ainſi du témoignage des Saints? Quand les fidelles de l'ancienne Egliſe d'Affrique alloient à la communion, diſoient-ils allons prendre le fruit de la moiſſon, & la joye de la vigne, un aliment ſec & liquide? rien moins. *Allons*, diſoient-ils, *à la vie,*

Montrant par là qu'ils croyoient recevoir celuy qui eſt la ſource de la vie. Qui le dit ? Saint Auguſtin. *Ceux qui appellent du nom de vie le Sacrement de la table du Seigneur, que regardent-ils ſinon ce qui a eſté dit : Ie ſuis le pain de Vie ?* Mais nos adverſaires répondent, que ce langage eſtoit particulier à l'Egliſe d'Affrique. *Non,* dit ce Pere au meſme lieu, *il venoit de la Tradition ancienne & Apoſtolique.* Par conſequent il eſtoit commun à toute la terre ; au moins il eſt indubitable que toutes les Egliſes du monde croyoient la meſme choſe, que celles d'Affrique exprimoient par ce langage, à ſçavoir que le corps de Noſtre Seigneur nous eſt donné dans l'Euchariſtie, pour nous rendre participans de la vie eternelle.

S. Aug. de pecc. merit. & remiſſ. c. 24. Caſaub. exercit. 16. n. 54.

Et de vray, quand on donnoit l'Euchariſtie dans l'ancienne Egliſe, que diſoit le Preſtre qui diſtribuoit ce Pain de vie ? Parloit-il le langage Calviniſte ? Diſoit-il c'eſt du bled, c'eſt un fruit de la terre, c'eſt du pain qui raſſaſie le ventre ? Cette penſée eſt trop groſſiere, & trop indigne d'un Chreſtien. Que diſoit-il donc ? *Le corps de* IESUS-CHRIST. Et tous ceux qui le recevoient s'écrioient : *Cela eſt vrai.* D'où vient que ſaint Auguſtin dit, *que le ſang de* IESUS-CHRIST *a une grande voix en terre, lors qu'apres l'avoir pris tout le monde répond. Amen. C'eſt-là une claire voix du ſang, que le ſang meſme tire de la bouche des fidelles, qui ont eſté rachetez de ce meſme ſang.* Voix qui publie hautement la creance de l'Egliſe par toute la terre. Voix qui s'éleve contre nos Religionnaires, qui font injure au ſang de IESUS-CHRIST. Voix que ſaint Hieroſme compare à celle du tonnerre, qui ne retentit nulle part, dit ce pere, avec plus d'éclat, que parmi les fidelles de Rome. Ie ſçay que l'Autheur n'en pouvant ſoûtenir la force, tâche d'en détourner le coup, & ſe cacher ſous un ſens étranger & figuré, abuſant ainſi, ſelon ſa coûtume, du témoignage des Peres, qu'il fait parler comme il luy plaiſt, tantoſt par un abus de langage lors qu'il faut prendre leurs paroles dans un ſens propre & naturel, & tantoſt proprement, lors qu'ils témoignent eux-meſmes évidemment, qu'ils ſe ſervent d'expreſſions impropres & figurées.

Habet magnam vocem Chriſti ſanguis in terra, cum eo accepto ab omnibus gentibus reſpondetur Amen. Hæc eſt clara vox ſanguinis, quam ſanguis ipſe exprimit ex ore fidelium, eodem ſanguine redemptorum. S. Aug. l. 12. contra Fauſtum c. 10. Vbi ſic ad ſimilitudinem cœleſtis tonitrui Amen roboat ? S. Hieron. proœmio 2. l. in ep. ad Gal.

Mais

Mais c'eſt en vain qu'il tâche de s'échaper. Il ne faut qu'écouter les Autheurs qu'il allegue luy-meſme pour le convaincre. Il n'y en a pas un qui ne luy reproche ſon infidelité, & qui ne luy donne un deſaveu manifeſte des erreurs qu'il leur impoſe.

Demandons-leur ce que nous prenons à la table Euchariſtique, ils nous répondront unanimement *que c'eſt le corps de* Iesus-Christ. Ce qui entre dans noſtre bouche, *le propre ſang de* Iesus-Christ. Ce que le Preſtre fait de ſa bouche ſacrée, lors qu'il prononce les paroles Sacramentales, *le corps de* Iesus-Christ. Ce que Iesus-Christ portoit dans ſes mains, lors qu'il inſtitua le ſaint Sacrement, *ſon propre corps, ce qu'aucun autre que luy ne pouvoit faire.* Ce que les pecheurs profanent quand ils communient indignement, *& ce qu'ils livrent à l'exemple de Iudas, non aux Iuifs, mais toutesfois aux pecheurs, c'eſt à dire, à leurs membres pecheurs. L'ineſtimable & l'inviolable corps de* Iesus-Christ. Ce que nous reverons, ce que nous adorons, ce que nous voyons poſé & immolé ſur l'Autel, *le corps de* Iesus-Christ. Le meſme corps qui a eſté formé dans le chaſte ſein de la Vierge, qui a repoſé dans la creche, qui a eſté adoré des Mages, qui a guery les malades par ſon attouchement, qui a eſté attaché à la Croix, qui a fait eclypſer le Soleil, & qui eſt ſorty du tombeau tout éclatant des rayons de la gloire. C'eſt ainſi que parlent ces Peres, lors qu'ils inſtruiſent les fidelles de la creance & du reſpect qu'ils doivent avoir pour le Myſtere de l'Euchariſtie. *Quand vous verrez*, diſent-ils, *ce corps poſé devant vous* τραπεζώδιον *dites en vous-meſmes. A cauſe de ce corps je ne ſuis plus terre & cendre, je ne ſuis plus eſclave, mais libre. Par luy j'eſpere de poſſeder les Cieux, & tous les treſors des Cieux, la vie immortelle, la condition des Anges, la familiarité avec* Iesus-Christ. *Ce corps ayant eſté percé de cloux & battu de verges, la mort ne l'a pû ſupporter. Le Soleil meſme ayant veu ce corps attaché à la Croix en détourna ſes rayons. C'eſtoit à cauſe de ce corps qu'en ce meſme temps le voile ſe déchira, que les rochers ſe fendirent, & que la terre trembla. Ce corps eſt le meſme qui fut enſanglanté, qui fut*

S. Chryſoſt. homil. 24. in 1. Cor.

percé de la lance, & qui jetta deux fontaines salutaires à toute la terre; l'une d'eau, l'autre de sang. Est-ce-là parler comme les Calvinistes ?

S. Chrysos. hom. 24. in 1. Cor. Qualem clamorem faciat Ecclesia universa, dum potatur sanguis Christi, & dicit Amen. S. Aug. sive Author 65. quæst. 40.

Demandez-leur ce qui est contenu dans le calice sacré, ils vous diront aussi-tost que ce que nous beuvons *c'est le sang de* IESUS-CHRIST. *Le mesme sang qui est découlé du costé de* IESUS-CHRIST. A qui l'on rend témoignage, lors que toute l'Eglise aprés avoir pris la coupe sacrée répond d'une voix éclatante, *Amen*, c'est à dire, il est vray ? *au sang de* IESUS-CHRIST. Dequoy vivent les oüailles du meilleur de tous les Pasteurs. *Du propre sang de* IESUS-CHRIST. De quel seau le Fils de Dieu seella son Testament, faisant mention du sacré calice. *Du seau de son precieux sang.* Ce que c'est que *le sang de l'Agneau, que les fidelles connoissent mieux en le beuvant, qu'en l'oyant dire ? Le sang de* IESUS-CHRIST, *le sang qui a sauvé le monde, qui a racheté l'Eglise, qui a ouvert le Paradis. Ce sang fait que l'image du Roy fleurit en nous. Ce sang ne laisse point flestrir la beauté, & la noblesse de l'ame, qu'il arrose, & qu'il nourrit incessamment. Ce mystique sang chasse les demons, & attire à nous les Anges, & le Maistre des Anges. Car lors que les malins esprits voyent en nous ce sang, ils s'enfuyent de nous, & les Anges s'en approchent.* Et afin que vous ne doutiez point de la verité, ny de la realité de ce sang. *C'est celuy-là mesme qui estant répandu a lavé toute la rondeur de la terre. Ce sang purgeoit l'oracle, & le sanctuaire. Que si celuy qui estoit sa figure a eu tant de vertu dans le Temple des Hebreux, & au milieu de l'Egypte estant répandu sur les posteaux, combien plus la verité ? ce sang sanctifioit l'Autel d'or. Sans ce sang le souverain Sacrificateur n'osoit entrer dans le secret sanctuaire. Ce sang faisoit les Prestres. Ce sang en figure purgeoit les pechez. Mais s'il a eu une telle force en la figure, si la mort a ainsi abhorré l'ombre, combien, je vous prie, redoutera-t'elle la verité mesme ? Ce sang est le salut de nos ames, nostre ame est lavée de ce sang, elle en est ornée, elle en est embrazée. Il la rend plus claire que le feu, & plus éclatante que l'or. L'effusion de ce sang a ouvert le Ciel. Ce sang a toûjours esté prefiguré aux Autels, & au massacre des justes. Ce sang est l'ornement de la terre. Enfin ce sang*

Nostis fideles quale testimonium perhibeatis sanguini, quem accepistis. Certè enim dicitis Amen. S. Aug. Serm. 29. de verb. Apost.

S. Chrysos. ho. 60. ad pop. Antioch. & hom. 83. in Matth. In calicis mentione testamentum constituens sanguine suo obsignatum, substantiam corporis confirmavit. Tertul. l. 4. contra Marci. c. 40. Quid sit sanguis Agni non jam audiendo, sed bibendo didicistis. Qui sanguis super utrũque postem ponitur, quando non solùm ore corporis, sed etiam ore cordis hauritur. S. Greg. hom. 22. in Evang. S. Chrysos. hom. 45. in Ioannem.

eſt celuy meſme par lequel IESUS-CHRIST *a racheté & orné ſon Egliſe. Car comme les hommes achetent & payent les eſclaves avec de l'or, ainſi* IESUS-CHRIST *nous a rachetez de ſon ſang.* Où eſt l'homme ſi peu raiſonnable, qui entendant ſans paſſion parler les Peres de la ſorte, & s'énoncer avec des termes ſi nobles, ſi ſignificatifs, & ſi forts, ne ſoit entierement perſuadé, qu'ils parlent du vray ſang de IESUS-CHRIST, & non pas du vin materiel, comme dit l'Autheur, *ny d'un aliment ſec ou liquide, qui raſſaſie le ventre?* Eſt-ce du vin qui a découlé du coſté du Fils de Dieu. Eſt-ce du vin qui a eſté répandu pour la remiſſion de nos pechez? Eſt-ce du vin qui a eſté figuré par le ſang de l'Agneau Paſchal, & par celuy des victimes, & par celuy de tous les juſtes de l'ancien Teſtament? Eſt-ce du vin qui ouvre le Ciel, qui purge la terre, qui orne l'Egliſe, qui rachete les hommes, qui eſt le prix & la rançon de nos ames? Si ſaint Chryſoſtome n'euſt crû fermement que le propre ſang du Fils de Dieu eſtoit contenu dans le ſacré calice, auroit-il pû attribuer ſans blaſpheme la remiſſion des pechez, la redemption du monde, l'ouverture du Ciel, & le ſalut de tous les hommes, à du blé, à du vin, à un aliment qui raſſaſie le ventre? Avec quelle ſincerité, mais avec quelle pudeur l'Autheur a-t'il pû détourner les merveilles que cét excellent Orateur dit du vray ſang de IESUS-CHRIST, au ſimple ſigne, qui n'eſt, ſelon luy, que du vin? Croit-il qu'il ſoit permis à l'éloquence de détruire la verité pour faire paroiſtre ſon art, de nous débiter des blaſphemes pour des ornemens de langage, & de cacher le venin d'une pernicieuſe doctrine ſous des fleurs de Rhetorique?

Sanguis ipſe eſt pretioſus in quo redimimur in paſſione Domini Salvatoris, cujus carnibus alimur, & cruore potamur. S. Hiero. l. 14. in Ezech.

Qu'il me diſe comment il voudroit que les Peres euſſent parlé pour l'aſſurer de la preſence reelle du corps & du ſang de IESUS-CHRIST, & luy oſter tout ſujet de la revoquer en doute. Il eſt impoſſible de trouver des expreſſions plus propres, ni des preuves plus evidentes, que celles dont tous leurs écrits ſont remplis. Je les veux expoſer icy comme dans un tableau, afin que les regardant tout d'une veuë, on en puiſſe juger plus ſainement, & connoiſtre au vray

combien leurs sentimens sont contraires à ceux que leur impose cét Autheur.

ARTICLE II.

Preuves de la Presence Reelle tirées de la doctrine des Peres.

PREMIERE PREUVE. Ils enseignent clairement, que la chair que nous prenons à la Table du Seigneur, est la mesme qu'il a pris au sein de sa B. Mere. Saint Hilaire dit, *Que c'est à ce dessein qu'il a uny en se faisant homme la nature de nostre chair à la nature de son eternité, afin de nous communiquer cette mesme chair dans le Sacrement.* Saint Chrysostome parlant de ce que nostre Seigneur nous donne dans l'Eucharistie, luy fait dire. *I'ay voulu estre vostre Frere. I'ay pris chair & sang pour l'amour de vous. Ie vous donne reciproquement la mesme chair, & le mesme sang, que j'ay pris à cause de vous.* Saint Augustin assure, *que nostre Seigneur nous donne à manger la mesme chair, qu'il a pris de la chair de Marie, & dans laquelle il a vescu, & conversé parmy les hommes.* Primasius ajoûte, *que le mesme corps, dont le Fils de Dieu s'est revestu au sein de la B. Vierge, est tous les jours offert sur l'Autel par le ministere des Prestres.* Et le Cardinal Pierre Damien dit que c'est le sentiment de toute l'Eglise. *Le corps*, dit-il, *que la B. Vierge a engendré, qu'elle a porté dans son sein, qu'elle a enveloppé de langes, qu'elle a nourry avec un soin maternel, c'est celuy-là mesme sans aucun doute, que nous prenons à l'Autel, & dont nous beuvons le sang pour Sacrement de nostre redemption. C'est ce que tient la foy Catholique. C'est ce que la sainte Eglise enseigne fidellement.* Comment pourroit-on sauver la verité de ces paroles, si ce que nous prenons dans le Sacrement, n'estoit que du pain, & non pas le veritable corps de IESUS-CHRIST?

S. Hilar. l. 8. de Trinit.

S. Chrysost. hom. 61. ad pop.

S. Aug. in Ps. 98.

Primasius in c. 10. ad Hebr.

Petr. Damian. Ser de Nat. Virg.

II. PREUVE. Pour donner encore plus de clarté, & plus de force à leur pensée, ils joignent aux circonstances de son Incarnation celles de sa mort, & nous apprennent que nostre Seigneur nous a laissé dans le Sacrement la mesme chair qui fut immolée sur la Croix, & le mesme sang qui y fut répandu. Cette expression est familiere aux deux plus

grands esprits de l'Eglise Greque & Latine. Quelle difficulté, dit saint Chrysostome, feroit nostre Seigneur, qui t'a donné sa propre vie mourant pour toy, de te donner son corps pour la nourriture de ton ame? Ecoutons donc, qui que nous soyons, soit Prestres, ou non, combien le don qu'on nous fait est grand & admirable. Ecoutons-le, dis-je, avec une sainte frayeur: il nous nourrit de sa propre chair: celuy qui a esté immolé & sacrifié pour nous, se donne luy-mesme à nous. Et saint Augustin parlant des Iuifs qui se convertirent apres la mort du Sauveur du monde, qu'ils avoient crucifié. Ils virent, dit-il, IESUS-CHRIST mourant par leur crime, & ils crurent en IESUS-CHRIST qui leur pardonnoit leur crime. Ils desesperérent de leur salut, jusques à ce qu'ils beurent le sang qu'ils avoient répandu. Radbert qui estoit bien versé dans la doctrine de saint Augustin, a recueilli sa pensée, comme un lingot d'or, qu'il met en œuvre pour en faire voir la beauté. Que personne, dit-il, ne s'émeuve au sujet du corps & du sang de IESUS-CHRIST, de ce que sa vraye chair, & son pur sang sont dans le mystere, parce que celuy qui les a creés, l'a ainsi voulu. Car le Seigneur a fait tout ce qu'il luy a plû au Ciel & en terre. Et parce qu'il l'a voulu, encore que la figure du pain & du vin soit icy, neantmoins apres la consecration, il faut croire absolument, que ce n'est autre chose, que la chair & le sang de IESUS-CHRIST. D'où vient que la verité mesme dit, C'est ma chair pour la vie du monde. Et pour le dire d'une maniere plus admirable, ce n'est point une autre chair, que celle qui est née de Marie, qui a souffert dans la Croix, & qui est ressuscitée du Tombeau.

« *S. Chrysost. hom. 51. in Matth.*

« *Qui viderũt Christum suo scelere morientem, & crediderunt in Christum suis sceleribus ignoscentem. Quousque biberent sanguinẽ quem fuderant, de sua salute desperaverũt. S. Aug. in Evang. Io. tr. 31. Radber. l. de corpore & sang. Christi c. 3. citatur à Thoma Vvaldensi c. 35. de Sacrament. sub nomine Rabani.*

III. PREUVE. Afin de donner l'exclusion à l'erreur des Sacramentaires, ils avertissent expressément que l'Eucharistie n'est pas seulement un signe du corps de IESUS-CHRIST, mais le corps mesme. *Lisez tant qu'ils vous plaira,* dit le second Concile de Nicée, *vous ne trouverez jamais, que nostre Seigneur, ny les Apostres, ny les Peres ayent appellé du nom d'image le Sacrifice non sanglant, qui est offert par le Prestre, mais le corps mesme, & le sang mesme de* IESUS-CHRIST.

2. Concil. Nicænum Act. 6.

Auſſi ſaint Damaſcene, qui fait profeſſion de ne rien enſeigner, qui ne ſoit conforme au ſentiment des Peres, & à la creance de l'Egliſe orthodoxe n'en parle pas autrement. *A Dieu ne plaiſe que nous croyons qu'il n'y ait dans ce Sacrement que la figure du corps, & du ſang de noſtre Seigneur, car le corps meſme y eſt avec la divinité.* Theophilacte. *Noſtre Seigneur diſant, Cecy eſt mon corps, enſeigne que c'eſt ſon propre corps, & non pas la figure de ſon corps.* Euthyme. *Noſtre Seigneur n'a pas dit du pain & du calice, ces choſes ſont les ſignes de mon corps & de mon ſang, mais mon corps & mon ſang.*

S. Damaſc. l. 4. de fid. c. 14.

Theophilac. in c. 26. Matth.

Euthym. in c. 27.

IV. PREUVE. Ils font un article de Foy de la preſence réelle, dont il ne nous eſt pas permis de douter, non plus que de la divinité de IESUS-CHRIST, & des autres veritez fondamentales de la Religion. *Il n'y a plus de lieu,* dit ſaint Hilaire, *de douter de la verité de la chair, & du ſang de* IESUS-CHRIST : *Car c'eſt vrayment ſa chair, & c'eſt vrayment ſon ſang, & par la declaration du Seigneur, & par la creance que nous en avons, & ces choſes eſtant priſes & avalées, font que nous ſommes en* IESUS-CHRIST, *& que* IESUS-CHRIST *eſt en nous. N'eſt-ce pas-là une verité ? Qu'il ne ſoit pas vray pour ceux qui nient que* IESUS-CHRIST *ſoit vray Dieu.* Et il ne faut pas s'eſtonner s'il lance ces foudres avec tant de force contre les Sacramentaires, veu qu'il les appelle formellement heretiques au meſme lieu, & dit que cét erreur eſt un fruit de l'impieté des Arriens, qui nioient la verité du corps & du ſang de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, pour nier en ſuitte la verité de l'Incarnation, & l'union perſonnelle de ce meſme corps avec le Verbe. En quoy il s'accorde parfaitement avec tous les Peres, mais ſur tout avec ſaint Ignace Martyr, qui met les Saturniens au rang des heretiques de ſon temps, parce qu'ils ne croyoient pas que l'Euchariſtie fuſt la chair de IESUS-CHRIST. Voicy ſes paroles, rapportées par Theodoret au troiſiéme de ſes Dialogues. *Ils rejettent les Euchariſties & les oblations, parce qu'ils ne confeſſent pas, que l'Euchariſtie ſoit la chair de Noſtre Sauveur* IESUS-CHRIST, *qui a ſouffert pour nos pechez, & que le Pere Eternel a reſſuſcité par ſa bonté.*

De Veritate carnis & ſanguinis non eſt relictus ambigendi locus. Nunc enim & ipſius Domini profeſſione & fide noſtra verè caro eſt & verè ſanguis. Et hæc accepta atque hauſta efficiunt, ut & nos in Chriſto, & Chriſtus in nobis ſit. Anne hoc veritas non eſt ? contingat planè his verum non eſſe, qui Chriſtum Ieſum verum eſſe Deum negant. S. Hil. l. 8. de Trin.

Voyez la preuve ſuivante.

L'Autheur peut voir par là quels ſont les chefs de ſa Secte, & de quelle ſource ils ont puiſé leur doctrine.

V. PREUVE. Pour établir le Dogme de la preſence réelle, ils ſe fondent ſur la parole de IESUS-CHRIST, & diſent qu'il là faut tenir pour inviolable, veu qu'eſtant la verité meſme, il ne peut nous tromper, non plus qu'il ne peut eſtre trompé. *Hic eſt ſanguis meus qui fundendus eſt. Non eſt alius iſte, & alius ille. Cras igitur fundetur ex meo latere, quem vos bibetis in calice.* Cecy eſt mon ſang, qui doit eſtre répandu. Celuy-cy n'eſt pas different de celuy-là. Ce ſang que vous boirez dans la coupe, ſera demain répandu de mon coſté. Voila les paroles de IESUS-CHRIST aſſez clairement expliquées, ce me ſemble, touchant la realité du ſang. Il n'y a ni figure, ni metaphore. C'eſt le meſme ſang qu'on boit dans le ſacré Calice, & qui ſort du coſté; l'un n'eſt point different de l'autre. Il ſort en verité du coſté de IESUS-CHRIST; il eſt donc en verité dans le Calice. *Euſeb. Emiſſen. Serm. 5. de Paſſione.*

Voyons comme ils expliquent ce que le Fils de Dieu dit de la realité de ſon corps. [a] Puis qu'il a prononcé luy-meſme, « & qu'il a dit du pain, Cecy eſt mon corps; qui en doutera « deſormais? [b] Croyons à Dieu en toutes choſes ſans luy re- « pugner, encore que ce qu'il dit paroiſſe abſurd à nos ſens, « & à nos penſées. Ses paroles ne nous peuvent tromper. Mais « nos ſens ſe trompent aiſément. Celles-là ne peuvent eſtre « fauſſes: ceux-cy s'abuſent ſouvent. Puis donc qu'il a dit, « Cecy eſt mon corps, n'en ſoyons plus en doute: mais croyons « ce qu'il dit, & le regardons avec les yeux de l'eſprit, & non « pas avec les yeux de la chair. «

a *S. Cyrill. Hieroſ. catech. 4.*
b *S. Chryſoſt. hom. 83. in Matth. & ho. 60. ad popul. Antioch.*

[c] Nous avons oüy noſtre ſincere & veritable Maiſtre, no- « ſtre divin Redempteur, noſtre debonnaire Sauveur, qui « nous recommandoit ſon ſang, qui eſt noſtre rançon. Car il « nous a parlé de ſon corps & de ſon ſang. Il nous a donné « une viande & un breuvage. Les fidelles reconnoiſſent le Sa- « crement des fidelles. Et en l'écoutant que font-ils autre cho- « ſe, ſinon de s'y ſoûmettre? Lors donc qu'en recommandant « une telle viande, & un tel breuvage, il diſoit. Si vous ne « mangez ma chair, & ſi vous ne beuvez mon ſang, vous «

c *S. Aug. Ser. 2. de verb. Apoſt. citatur à Beda in 1. Cor. 10. ad Phil. 2.*

n'aurez point la vie. Et qui diſoit cela de la vie, ſinon celuy qui eſt la vie: En ſorte, que celuy-là qui croit que la vie eſt menſongere, ne doit point attendre la vie, mais la mort? Lors, diſ-je, qu'il parloit ainſi, ſes Diſciples s'en ſcandalizerent, non pas tous à la verité, mais pluſieurs, diſant en eux-meſmes. Cette parole eſt dure: qui eſt-ce qui la peut écouter? Il eſt vray qu'elle eſt dure, mais à ceux qui ſont durs. Elle eſt incroyable, mais c'eſt aux incredules.

VI. PREUVE. Ils paſſent plus avant (ſi toutesfois on peut rien adjoûter à ce que nous venons de dire) & aſſurent qu'il faut prendre ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, au pied de la lettre, & qu'il en faut meſurer la verité, non aux forces de la nature, mais à la toute-puiſſance de Dieu: qu'il eſt vray de dire que IESUS-CHRIST apres les avoir prononcées, ſe portoit dans ſes mains, & qu'il accompliſſoit à la lettre ce qui eſt dit de David, qu'il contrefit le fol devant Achis, & qu'il ſe portoit dans ſes mains. Qui comprendra, dit S. Auguſtin, comment cela ſe peut faire dans un homme? Qui eſt-ce qui ſe porte luy-meſme dans ſes mains? Vn homme peut eſtre porté dans les mains des autres: mais perſonne ne ſe porte dans ſes propres mains. Nous ne voyons point comment cela ſe peut entendre literalement en la perſonne de David; mais bien dans la perſonne de IESUS-CHRIST. Car IESUS-CHRIST ſe portoit dans ſes mains, lors qu'en recommandant ſon corps, il dit, Cecy eſt mon corps. Car il portoit ce corps dans ſes mains. C'eſt un effet de l'humilité de IESUS-CHRIST, elle eſt par-là ſingulierement recommandée aux hommes. Que peut inventer toute la ſubtilité de l'Echole de Geneve pour éluder la force de ce paſſage? Certes il faut que l'Autheur abandonne ſaint Auguſtin, ou qu'il avouë de bonne foy que ce Pere a crû que IESUS-CHRIST portoit ſon propre corps dans ſes mains, & non pas ſeulement le ſigne de ſon corps. De dire qu'il ne portoit que le ſigne de ſon corps, ce n'eſt pas expliquer l'Ecriture au pied de la lettre, comme veut ſaint Auguſtin, *ſecundum litteram*. Ce n'eſt pas dire une choſe miraculeuſe qu'aucun homme ne puiſſe faire. *Manibus ſuis nemo por-*

Ferebatur in manibus ſuis. Hoc verò, fratres, quomodo fieri poſſet in homine, quis intelligat? Quis enim portatur in manibus ſuis? manibus aliorum poteſt portari homo, manibus ſuis nemo portatur. Quomodo intelligatur in ipſo David ſecundùm litteram non invenimus, in Chriſto autem invenimus. Ferebatur enim Chriſtus in manibus, quando commendans ipſum

mo portatur. Car qui eſt-ce qui ne puiſſe porter ſon portrait dans ſes mains? Ce n'eſt pas dire une choſe difficile à comprendre. Car comme un enfant ſe peut porter luy-meſme en cette ſorte, il en peut auſſi concevoir la maniere. Ce n'eſt pas dire une choſe de grand exemple, qui rende l'humilité de IESUS-CHRIST recommendable. Car quel abbaiſſement y a-t'il à donner un morceau de pain à manger? Mais donner ſon propre corps en viande, mais en faire le lait des enfans, *lac noſtrum humilis Chriſtus eſt,* mais en faire la paſture des hommes, qui ne ſont que des vers de terre, mais ſe livrer entre leurs mains, entrer dans la bouche des malades, paſſer juſques dans leur eſtomac, pour s'unir étroitement à eux. *Ipſa eſt humilitas Domini noſtri Ieſu Chriſti.* C'eſt un acte d'humilité qui n'appartient qu'à IESUS-CHRIST, c'eſt un miracle de vertu, auſſi bien que de puiſſance, c'eſt le dernier aneantiſſement du Verbe incarné, ſelon les Peres, auſſi bien que le dernier excez de ſon amour.

corpus ſuũ dic-, Hoc eſt Corpus meum. Ferebat enim illud corpus in manibus ſuis. Ipſa eſt humilitas Dominĩ noſtri Ieſu Chriſti, ipſa multùm commendatur hominibus. S. Aug. in Pſ. 33.

VII. PREUVE. Ils donnent aux paroles de la conſecration une vertu ſecrette, par laquelle ils enſeignent que le pain & le vin ſont changez au corps & au ſang de IESUS-CHRIST. Et de peur qu'on ne doute de quel changement ils parlent, ils s'énoncent en des termes qui ne peuvent marquer qu'un changement ſubſtantiel. Saint Cyprien dit, *Que le pain eſt changé non d'effigie, mais de nature.* Saint Cyrille d'Alexandrie, *que* IESUS-CHRIST *change ce qui eſt preſenté en la verité de ſa propre chair.* Saint Gregoire de Nyſſe, *que la ſubſtance des choſes viſibles eſt changée au corps de* IESUS-CHRIST. Saint Ambroiſe, *que la nature du pain eſt changée par la benediction, en ſorte qu'il n'eſt plus ce que la nature a formé, mais ce que la benediction a conſacré.* Hyſichius, *que les choſes ſenſibles ſont transferées aux intelligibles.* Saint Chriſoſtome, *que le pain eſt conſumé par la preſence du corps de* IESUS-CHRIST. Saint Remi, *que le pain paſſe au corps de* IESUS-CHRIST, *& qu'il n'y a pas deux corps, mais ſeulement un.* Euſebe d'Emeſe, *que le Preſtre inviſible change par ſa parole les creatures viſibles en la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang par*

S. Cypr. de Cœna.
S. Cyrill. ad Caloſyrium.
S. Greg. Niſſ. in catech.
S. Ambr. l. 4. de Sacram. c. 4.
Hyſic. l. 2. in Levit.
S. Chryſoſt. hom. in Encœniis.
S. Remig. Autiſſiod. in c. 10. prima ad Cor.
Euſeb. Emiſſ. ho. 5. de Paſch. &

homil. in Ramis.

une puiſſance ſecrette, diſant, prenez, & mangez, cecy eſt mon corps. Et dans un autre endroit, *celuy qui dit alors par luy-meſme, cecy eſt mon corps, le dit maintenant par ſes Miniſtres, & la vertu & l'efficace de cette parole eſt ſi grande, que ce qui eſt dit eſt auſſi-toſt fait.* Eſt-ce là le langage de nos Heretiques? l'Autheur ne craint-il point comme Beze & Calvin, qu'il y ait de la magie dans ces paroles qu'on dit tout bas? S'il y en a, c'eſt la magie que les Peres nous ont appriſe. Il eſt à preſumer qu'elle n'eſt pas ſi noire, puis qu'ils n'ont point eu de commerce qu'avec l'eſprit de IESUS-CHRIST.

VIII. PREUVE. Pour faire voir qu'ils ne reconnoiſſent pas ſeulement un changement de ſignification, ou d'uſage, mais un changement de nature & de ſubſtance, [a] Ils diſent que ce changement eſt un chef-d'œuvre de la toute puiſſance de Dieu qui ſurpaſſe toute la nature: [b] Que c'eſt un miracle ſemblable à celuy des nopces de Cana, qui en eſtoit la figure: [c] Que cette parole du Fils Dieu, *Cecy eſt mon corps*, n'eſt pas moins puiſſante, que celle qui de rien a fait l'univers: [d] Que IESUS-CHRIST crée juſques à maintenant ſon tres-ſaint & tres-veritable corps: [e] Qu'il monſtra qu'il eſtoit le Createur du monde, lors qu'il donna ſon corps & ſon ſang à ſes Apoſtres: [f] Que ſi IESUS-CHRIST n'eſtoit pas vray Fils de Dieu, & le Verbe du Pere, qui rend les plantes fecondes, & qui fait couler les fontaines, on ne pourroit pas prouver que le pain conſacré eſt le corps de IESUS-CHRIST: [g] Que IESUS-CHRIST fit à deſſein le miracle des pains dans le deſert pour preparer les eſprits à la creance de celuy-cy: [h] Que ceux-là ſont dignes du dernier ſupplice, qui mépriſent juſqu'à ce point le Createur de toutes choſes que d'oſer examiner ſes ouvrages avec le *Quomodo* des Iuifs, ſçachant bien qu'il eſt le Diſtributeur de la ſageſſe, & que rien ne luy eſt impoſſible. Ayez la patience de voir comme ſaint Cyrille s'en explique. Si tu continuë, ô Iuif, de nous rebattre ton, *Quomodo*, me conformant à ton ignorance, je te demanderay auſſi volontiers, comment la baguette de Moyſe fut changée en ſerpent, comment ſa main devenuë lepreuſe en un moment fut rétablie en ſon

a *S. Cypr. de Cœna. S. Ambr. l. 4. de Sacram. c. 4. & lib. de iis qui initian. c. 9. Euſeb. Emiſſ. ho. 5. de Paſch.*

b *S. Cyrill. catech. 4. Maximus Taurin. ſerm. 1. in Epiphan.*

c *S. Irenæus l. 4. c. 34.*

d *Chriſtus uſque hodie ſanctiſſimum & veriſſimum corpus ſuum creat. S. Cypr. de cœna Domini.*

e *Tertull. l. 5. contra Marcio. c. 8.*

f *S. Chryſoſt. ho. 45. in Ioan.*

g *S. Cyrill. l. 4. c. 13. in Io.*

» voir comme ſaint Cyrille s'en explique. Si tu continuë, ô Iuif, de nous rebattre ton, *Quomodo*, me conformant à ton ignorance, je te demanderay auſſi volontiers, comment la baguette de Moyſe fut changée en ſerpent, comment ſa main devenuë lepreuſe en un moment fut rétablie en ſon

premier eſtat, comment les eaux paſſerent en la nature du « ſang, comment les fontaines coulerent d'un rocher. Il fal- « loit donc croire à IESUS-CHRIST, & s'il y avoit quelque « choſe qui vous paruſt difficile, luy en demander humble- « ment l'intelligence, plûtoſt que de crier, comme des hom- « mes peu ſobres. Comment celuy-cy nous peut-il donner ſa « chair à manger ? «

IX. PREUVE. Les comparaiſons dont ils ſe ſervent pour éclaircir ce changement, ne nous permettent pas de douter qu'il ne ſoit ſubſtantiel, puis qu'ils aſſurent qu'il eſt auſſi réel & effectif, que celuy du pain que nous mangeons, & qui paſſe en noſtre ſubſtance. Il eſt à propos, diſent-ils, « *S. Damaſc. l. 4. c. 14.* de ſçavoir que comme naturellement le pain en le prenant « pour nourriture, & le vin & l'eau en les prenant pour breu- « vage, ſont changez au corps, & au ſang de celuy qui man- « ge & qui boit, & ne font pas un autre corps, que celuy « qui eſtoit auparavant ; de meſme le pain & le vin qui ſont « preſentez, ſont par l'invocation & l'intervention du Saint « Eſprit changez au corps & au ſang de IESUS-CHRIST « d'une maniere qui ſurpaſſe la nature, & que ce ne ſont plus « deux choſes, mais qu'il ne s'en fait qu'une ſeule. «

Theophylacte releve cette comparaiſon, l'appliquant apres S. Gregoire de Nyſſe, au pain que Noſtre Seigneur mangeoit, pendant qu'il converſoit parmy les hommes. IESUS-CHRIST, c'eſt ainſi qu'il parle, ne dit pas le pain « *Theophil. in c. 6. Ioa. S. Greg. Niſſ. in Catech.* que je donneray eſt la figure de ma chair. Car le pain eſt « transformé par les paroles ſecretes en la chair du Seigneur « par la benediction Myſtique, & par le ſaint Eſprit qui ſur- « vient. Et que perſonne ne ſe trouble de ce qu'on nous obli- « ge de croire que le pain eſt chair. Car lors que Noſtre Sei- « gneur marchoit en la chair, & qu'il tiroit ſa nourriture du « pain, le pain qu'il mangeoit eſtoit changé en ſon corps, & « devenoit ſemblable à ſa ſainte chair, & contribuoit à la ſub- « ſiſtance, & à l'accroiſſement de ſon corps à la façon des « hommes. Donc maintenant le pain eſt changé en la chair « du Seigneur. «

X. PREUVE. Il ne ſe peut rien dire, ce ſemble de

plus exprés, que ce que nous venons d'alleguer : Neantmoins ſaint Gregoire de Nyſſe encherit par deſſus, & decide cette queſtion ſi nettement, qu'il n'y a plus lieu de revocquer en doute le ſentiment des Peres. Car il dit que la cauſe, pour laquelle le pain eſt changé au corps de Iesus-Christ, c'eſt afin que nous le mangions corporellement; ce qui ne ſe pourroit faire, ſi le pain ne paſſoit en ſa chair.

S. Greg. Niſſ. in Catech. » Si le pain & le vin, dit-il, n'eſtoient changez en la chair & » au ſang, jamais on ne le mangeroit, ni on ne le boiroit cor- » porellement. Car ces choſes-là ſont changées en celles-cy, » & celles-cy ſont beuës & mangées en celles-là. En qu'elle » maniere cela ſe fait, celuy-là ſeul le ſçait qui peut tout, » & qui ſçait tout.

XI. Preuve. Lors qu'ils rendent raiſon pourquoy on appelle l'Euchariſtie du nom de pain, les éloges qu'ils donnent en ſuitte à cét aliment celeſte, ſont autant de marques illuſtres de la Tranſſubſtantiation, qui nous font reconnoiſtre le precieux corps de Iesus-Christ par le diſcernement qu'ils en font d'avec le pain materiel. [a] Ils diſent que *c'eſt le pain, qui eſt nay en Bethleem.* [b] *Que l'Autel nous tient lieu de la Creche, parce que le corps de Noſtre Seigneur y eſt, non plus enveloppé de langes, mais environné de toutes parts du Saint Eſprit.* [c] *Que la Creche eſtoit la Mere de la Table de l'Egliſe : Et que* Iesus-Christ *fut mis dans la creche, afin qu'il fuſt mangé à la table, & qu'il devint une viande ſalutaire pour les fidelles.* [d] Ils diſent que *c'eſt le pain celeſte, & que le froment dont il eſt fait, eſt celuy duquel parle Noſtre Seigneur, lors qu'il dit, ma chair eſt vraiment viande. Et que c'eſt auſſi de ce vin dont il dit, Mon ſang eſt vraiment breuvage.* [e] Ils l'appellent *le pain des Anges*, & pour exclure la penſée du pain materiel, ils diſent que nous ſommes invitez à une table où l'on ne trouve pas la viande des hommes, mais où l'on met le pain des Anges. Que nous le mangeons maintenant ſous le Sacrement, mais que nous le mangerons puis apres ſans Sacrement, & plus à découvert dans les Cieux. Ils l'appellent *le pain Seigneur*, qui eſt une expreſſion que ſaint Auguſtin a trouvée pour diſtinguer

a *S. Hieron. in procem. l. 5. Comment. in Ierem.*

b *S. Chryſoſ. orat. in ſanctum Philogon.*

c *Theodor. Epiſc. Ancyr. in Concil. Epheſino.*

d *Triticum de quo panis cæleſtis efficitur, illud eſt de quo loquitur Dominus, caro mea verè eſt cibus. Rurſumque de vino, ſanguis meus verè eſt potus. S. Hier. in c. 62. Iſaiæ.*

e *Invitati ſumus ad menſam, ubi non invenitur cibus*

l'Eucharistie d'avec le morceau trempé que Iesus-Christ donna à Iudas, qu'il appelle le pain du Seigneur ; parce que ce n'estoit pas le corps du Seigneur qu'il avoit pris déja auparavant, au sentiment de ce Pere. *Les Apostres*, dit-il, *mangeoient le pain Seigneur, & Iudas mangeoit le pain du Seigneur; ceux-là mangeoient la vie, & celuy-cy la peine.* Dites tout ce qu'il vous plaira, vous ne pouvez, sans une extréme violence, ajuster ces textes au pain de la Cene Calviniste, *qui est un aliment sec & liquide qui rassasie le ventre.* Ce n'est pas le pain qui est nay en Bethleem, ce n'est pas le pain des Anges que nous mangerons à découvert dans le Ciel. Le froment, dont le pain que vous prenez à la Cene de Charenton, est composé, n'est pas la chair de Iesus-Christ. *C'est du bled, c'est un fruit de la terre.* Enfin, ce n'est *pas le pain Seigneur*, que les Apostres mangerent; mais vous avez sujet de craindre, que ce ne soit *le pain du Seigneur*, que Iudas prit à son grand prejudice.

hominum, sed panis ponitur Angelorum. S. Aug. ser. 2. de temp. Panem Angelorum sub Sacramento manducamus in terris, eundem sine Sacramẽto manifestius edemus in cœlis. S. Cypr. de Cœna Domini. Illi manducabant panem Dominum, ille panem Domini. Illi vitam, ille pœnam. S. Aug. tr. 59. in Ioan. vide tract. 62. in Io.

XII. Preuve. Que si vous doutez encore de la verité du changement substantiel, que la consecration opere; si vous voulez que les Peres vous disent absolument, qu'il ne demeure rien de la substance du pain apres qu'il a esté consacré, mais seulement la forme & l'apparence, jugez vous-mesme si on le peut dire en termes plus exprés que ceux-cy. [f] Le corps du Seigneur n'est pas seulement une commemoration, comme quelques heretiques ont voulu, contre ce que Nostre Seigneur a dit ouvertement, Cecy est mon corps ; & ainsi il ne reste plus de doute touchant ce qu'on en doit croire. Au reste la verité Chrestienne appelle ces Mysteres du nom de pain & de vin, non qu'ils retiennent la nature du pain & du vin apres la consecration, sinon quant à l'apparence, & à la saveur, & à l'odeur.

« f *Dominicum corpus non solùm est commemoratio, ut quidam hæretici voluerunt. Cùm tamen Dominus apertè dixerit, Hoc est corpus meum, & sic sentẽtia quæ sequitur, nulla relinquitur dubitatio. Panis autẽ & vinum à Christiana veritate dicun-*

XIII. Preuve. Ce n'est pas tout. Il faut voir, si l'Autheur s'accorde mieux avec les Peres en ce qui regarde l'usage du Sacrement, qu'à l'égard de son institution, & de sa nature. Croit-il ce qu'ils enseignent constamment: [g] Que nous prenons la chair de Iesus-Christ, non seulement de la bouche du cœur, mais encore de la bouche

» du corps. [b] Que ce que nous croyons par la foy, nous le
» recevons par la bouche. [c] Que nos ennemis invisibles
» prennent la fuite lors qu'ils voyent, non plus le sang de
» l'Agneau Paschal mis sur les poteaux des maisons, qui n'e-
» stoit que la figure, mais le sang mesme de IESUS-CHRIST
» qui est la verité, éclatant dans la bouche des Chrestiens.
» [d] Que nous recevons d'un cœur fidelle, & de la bouche,
» IESUS-CHRIST le mediateur entre Dieu & les hommes,
» Dieu & homme tout ensemble, qui nous donne sa chair à
» manger & son sang à boire, quoy qu'il semble plus horri-
» ble de manger la chair humaine que de la tuer, & de boire
» le sang humain que de le répandre. Qui se peut imaginer,
que les Peres eussent jamais parlé de la sorte, s'ils eussent crû, comme nos heretiques, que ce que nous prenons de la bouche du corps, n'est pas la chair propre de IESUS-CHRIST, mais de vray pain qui en est seulement le signe? Qu'elle horreur peut-on avoir de manger du pain, & de boire du vin en memoire de IESUS-CHRIST crucifié? Est-ce chose plus horrible de manger un morceau de pain, qui est un aliment commun, que de tuer un homme? Est-il plus horrible de boire un peu de vin, que de répandre le sang humain?

ur, non q uòd naturam panis & vini post consecrationem in se retineant, nisi quantum ad speciem, & saporem, & odorem. S. Remigius Autissiod. in Ps. 21.

a. *Greg. ho. 22. in Evang. & ho. 28.*
b *S. Leo serm. 6. de jejunio Sept. mens.*
c *S. Chrysost. ho. ad Neophytos, & ho. 45. in Io. & ho. 61. ad popul.*
d *S. Aug. l. 2. contra adversl. leg. & Proph. c. 9.*

XIV. PREUVE. Davantage je demande si l'Autheur croit que les méchans mangent le corps & boivent le sang de IESUS-CHRIST. Il proteste que non & rejette cette creance, comme une suitte de la Transsubstantiation, & de la presence reelle. C'est neantmoins la creance des Peres, & je me suis étonné comment il a osé les prendre pour ses garans en cette rencontre. Ie feray voir clairement au chap. cinquiéme avec quelle hardiesse il abuse de leur authorité dans toutes les preuves qu'il en a pretendu tirer: mais puis que la suite de mes demonstrations m'engage à luy monstrer par avance combien il en a mal usé au sujet de la communion des méchans, je luy veux donner pour juge celuy mesme qu'il a pris pour principal protecteur, qui est S. Augustin. Que veut dire ce Pere par ces paroles qui sont si nettes & decisives? *Le corps que prit le traître Iudas estoit bon,*

1. Partie ch. 4. Pag. 110.

& le Bapteſme de IESUS-CHRIST *que receut Simon le Magicien eſtoit bon. Mais parce qu'ils n'uſerent pas bien d'une bonne choſe, les méchans en faiſant un mauvais uſage furent détruits.* En diſant que Iudas prit le corps de IESUS-CHRIST, favoriſe-t'il l'Heretique, qui dit que Iudas ne le prit pas? La lumiere eſt-elle devenuë amie des tenebres? La verité a-t'elle fait alliance avec le menſonge & l'erreur? Que veut-il dire encore une fois au cinquiéme Livre du Bapteſme contre les Donatiſtes? *Quiconque prend le Sacrement du Seigneur indignement, ne fait pas qu'il ſoit mauvais, parce qu'il eſt méchant luy-meſme, ny qu'il ne prenne rien, parce qu'il ne le prend pas pour ſon ſalut. Car c'eſtoit, nonobſtant cela, le corps & le ſang du Seigneur, meſme à l'égard de ceux auſquels l'Apoſtre diſoit: Qui mange & boit indignement, mange & boit ſon jugement.*

Iudas proditor bonum corpus, Simon Magus bonum Baptiſma Chriſti percepit. Sed quia bono bene non uſi ſunt, mali malè utendo deleti ſunt. S. Aug. l. contra Fulg. Donat. c. 7. S. Aug. l. 5. de Bapt. contra Donatiſtas c. 8.

Ne faut-il pas dire que l'Autheur ſçait bien mal choiſir ſes amis & ſes Protecteurs, puis qu'ils ſont les premiers à luy faire ſon procez. Il allegue pour luy Origene. Voyez je vous prie comme il parle aux méchans. *Oſes-tu participer au corps de* IESUS-CHRIST *t'approchant de l'Euchariſtie comme pur & innocent: & tu penſes eviter le jugement de Dieu?* Et dans la cinquiéme Homelie ſur divers lieux de l'Evangile: *Quand tu reçois la viande ſainte & incorruptible, quand tu prens ce pain & ce breuvage de la vie, tu mange & tu bois le corps & le ſang de* IESUS-CHRIST, *& alors noſtre Seigneur entre chez toy. Imites donc ce Centenier en t'humiliant toy-meſme, & diſant, Seigneur je ne ſuis pas digne que vous entriez dans ma maiſon. Car là où il entre indignement, il entre pour le jugement, & pour la condamnation de celuy qui le reçoit.*

Orig. in Pſ. 37.

Il cite ſaint Hierôme. Ecoutez comme il parle de Iudas. *Le Seigneur ne ſe plaint pas ſeulement de ſa Paſſion, mais auſſi du traiſtre ſon Diſciple. Car nous liſons qu'il ſe cacha des Iuifs: mais de Iudas il ne s'en cacha point. Il le volut avoir au ſaint banquet.* Quelle viande luy donna-t'il? *Son corps & ſon ſang, que cét homme indigne prit. Dulcis cibus eſt corpus Chriſti, quod ipſe accepit indignus.* Que ne nous citoit-il encore Theodoret, qu'il employe à toute occaſion? Car il n'eſt pas d'un autre ſentiment que les precedens. *Noſtre Seigneur*, dit-il, *départit ſon*

S. Hiero. in Pſ. 54.

Theodoret. in c. 11. 1. ad Cor.

corps & son sang precieux non seulement aux onze Apostres, mais encore au traître Iudas. Et dans le mesme lieu, parlant generalement des méchans, qui viennent à la Table du Seigneur, il fait cette comparaison remarquable entre leur crime & celuy des Iuifs. *Comme les Iuifs firent outrage à* IESUS-CHRIST, *de mesme ceux-là le deshonorent; qui prennent son tres-saint corps avec des mains impures, & qui le mettent dans leur bouche polluë & abominable.* Que n'alleguoit-il saint Basile, saint Cyprien, saint Leon, & sur tout saint Chrysostome. Car ils conviennent tous avec saint Hierôme & saint Augustin. Lorsque IESUS-CHRIST dit, Cecy est mon sang qui sera répandu pour plusieurs en remission des pechez. Iudas estoit present. Comme s'il eust dit. O Iudas! Cecy est le corps, que tu as vendu trente deniers. Cecy est le sang, duquel tu as déja fait marché avec les Pharisiens. O bonté de IESUS-CHRIST! ô fureur de Iudas! Ce miserable avoit convenu de trente deniers pour le vendre, & IESUS-CHRIST luy offroit le mesme sang qu'il avoit vendu, afin de luy faire obtenir, s'il eust voulu, la remission de ses pechez. Car Iudas fut present & eut la communication de ce sacrifice. Comment donc me direz-vous, l'Autheur a t'il pû se prevaloir du témoignage de ces saints Docteurs, puis qu'ils se déclarent si manifestement contre luy? Ie vous découvriray son artifice au lieu que je vous ay promis. Il me suffit icy de monstrer par des raisons invincibles que la doctrine des Peres est infiniment éloignée de ses erreurs.

S. Basil. l. 2. de Bapt. c. 2.
S. Cypr. l. 1. ep. 5.
S. Leo serm. 6. de jejunio.
S. Chrysost. hom. de prodit. Iuda.

Au chap. 5. de ce Livre.

ARTICLE III.

Suite des Preuves de la Presence Reelle tirées de la doctrine des Peres.

QVINZIEME PREUVE. Ie reprens donc mes démonstrations, & je luy demande de nouveau, s'il croit que IESUS-CHRIST prit luy-mesme son propre corps, & qu'il but son propre sang. S'il l'avouë il n'est plus Calviniste. Car ceux de sa Secte s'en moquent, sçachant bien que

que Iesus-Christ ne pouvoit boire son sang, ny manger sa chair de la bouche de la foy. S'il le nie il ne s'accorde pas avec les Peres. Car ils enseignent formellement, *Que* Iesus-Christ *beut luy-mesme son sang tout le premier, de peur, disent-ils, que les Apostres n'en fussent troublez.* D'où ils concluent, *qu'il est luy-mesme le convié & le banquet, celuy qui mange & qui est mangé. Ipse conviva & convivium, ipse comedens, & qui comeditur.* Sans doute il m'avouëra que cela n'est pas *du stile* de Calvin, ny de l'Echole de Geneve.

S. Chrysost. hom. 83. in Matt.

S. Hieron. ep. ad Hebid.

XVI. Preuve. Croit-il que la chair de Iesus-Christ entre dans nos corps, & qu'il est necessaire qu'elle y entre pour les rendre capables de recevoir un jour l'immortalité avec les autres doüaires de la gloire? C'est une des plus immediates suites de la presence réelle, qu'il tâche de renverser de toutes ses forces, mais que les Peres ont trop solidement établie pour qu'il la puisse détruire. *Comme un peu de levain fait lever toute la pâte*, dit saint Gregoire de Nysse, *& se la rend semblable: de mesme ce corps vivifiant entre dans les nostres, les change, les fait semblables à soy, & capables d'estre rendus immortels en leur temps. Car il est necessaire que nostre nature reçoive au corps la force & la vertu salutaire, autant qu'il en est capable.*

S. Greg. Niss. Orat. Catech.

XVII. Preuve. Croit-il qu'il y ait communication d'idiomes entre les especes du Sacrement, & le corps de Iesus-Christ, à raison de l'étroite liaison, qui les unit ensemble, en sorte qu'on puisse dire que le corps de Iesus-Christ est rompu, qu'il est veu, qu'il est touché, qu'il est enfermé dans nos entrailles, comme parle saint Cyprien; qu'il est sur les sacrez Autels qui le portent, comme dit Optat; qu'il est porté dans un Ciboire, comme dit saint Hieroſme; que son sang rougit la langue de celuy qui le boit; que la bouche est remplie de ce feu divin; que la langue est teinte de cét admirable sang, comme dit saint Chrysostome? Qu'il parle sincerement, ces expressions ne conduisent-elles pas nostre esprit sans aucune violence au point de la presence réelle? & ne faut-il pas qu'il se donne la gesne à luy-mesme, pour les tirer forcé-

S. Cypr. ser. de Lapsis. Optat. Milevit. l. 6 cõtra Parm. S. Hiero. ep. ad Rusticum Monach. in fine.

S. Chrysost. hom. 45. in Io. hom. 60. & 61. ad Pop. & hom. 83. in Matt.

ment hors de leur ſens naturel, & les accommoder à ſa creance?

XVIII. PREUVE. Croit-il que ce que nous recevons dans le Sacrement de l'Euchariſtie ſoit une viande incorruptible, vivante, & immortelle, qui ne ſe conſume point par l'uſage? C'eſt le ſentiment des Peres, & leur maniere ordinaire de parler, qui ne convient nullement au pain materiel de ſa Cene, qui eſt un fruit corruptible de la terre. Saint Cyrille blâmant les heretiques de ſon temps, qui ſoûtenoient que l'Euchariſtie ne ſe pouvoit garder juſqu'au lendemain, aſſure que ce ſont des gens ſans raiſon & ſans jugement: *Parce*, dit-il, *que* IESUS-CHRIST *eſt inalterable, & que ſon ſaint corps ne ſera jamais ſujet à changement; au contraire la vertu de la benediction & la Grace vivifiante eſt perpetuelle en luy.* C'eſt pourquoy dans la Liturgie de ſaint Iacques, il eſt dit que le Fils de Dieu eſt compoſé de membres, mais qu'il n'eſt point diviſé μελιζόμενον & μὴ μελιζόμενον. Qu'il eſt diſtribué aux fidelles, mais qu'il n'eſt point conſumé, ὁ μεταδιδόμενον & μὴ δαπανώμενον. C'eſt une viande qui ne perit point, ſelon le témoignage du Fils de Dieu, mais qui demeure pour la vie eternelle. *L'Agneau Paſchal eſtant conſumé, le Maiſtre,* dit ſaint Cyprien, *donne à ſes Diſciples la viande qui ne peut eſtre conſumée.* Et ſaint Ambroiſe faiſant difference de la viande que nous prenons à la ſainte Table, d'avec la Manne des Iuifs, dit *que leur viande eſtoit corruptible, & ſe corrompoit effectivement lors qu'on la gardoit au lendemain: mais que noſtre viande eſt exempte de corruption.* Nous avons déja cité Origene, qui appelle cette viande *ſainte & incorruptible*, & aſſeure *que celuy qui la mange, mange le corps de* IESUS-CHRIST?

S. Cyrill. ad Caloſyr.

Orig hom. 5. in diverſ. loc. Evang.

XIX. PREUVE. Croit-il qu'il ſe faſſe une union réelle, effective, de ſubſtance à ſubſtance entre le corps de IESUS-CHRIST, & celuy qui le reçoit? S'il ne le croit pas, ſaint Hilaire le met au rang des heretiques. Car il dit que de ſon temps les heretiques qui nioient la divinité du Fils de Dieu, & l'union naturelle qu'il a avec ſon Pere en unité d'eſſence, ſe ſervoient de l'exemple de l'Euchariſtie

S. Hilar. l. 8. de Trin.

pour établir leur erreur, disant que l'union que nous avons avec Nostre Seigneur par le moyen du Sacrement, n'est qu'une union de volonté & d'amour, comme si nous ne participions pas proprement à la chair & à la substance de Iesus-Christ. S'il le croit, je dis qu'elle est impossible dans la Cene Calviniste. Car il est impossible que deux substances soient unies ensemble réellement, si elles ne sont réellement presentes. Il n'y a point d'homme de bon sens, qui ne voye clairement que l'union réelle presuppose necessairement la presence réelle, & que cét argument est sans repartie. Le corps de Iesus-Christ n'est pas réellement icy bas avec nous, il en est aussi éloigné, que le Ciel l'est de la terre Donc il n'est pas réellement uny à nous.

XX. Preuve. Croit-il que le Fils de Dieu nous ait commandé de manger son corps, & de boire son sang ? S'il dit que non, il se separe non seulement du sentiment des Peres, mais encore de l'Ecriture. S'il dit qu'oüy, il se contredit luy-mesme. Car Nostre Seigneur ne commanda aux Apostres de manger que ce qu'il leur donna, & il ne leur donna que ce qu'il leur commanda de manger. Or il soûtient qu'il ne leur donna que du pain, donc il ne leur commanda de manger que du pain. *Prenez*, dit-il, *mangez, cecy est mon corps*. Il ne leur dit pas prenez du pain, & mangez mon corps. Mangez ce que vous ne prenez pas, prenez ce que vous ne mangez pas, mangez ce que je ne vous donne pas. Il leur dit absolument, Prenez, mangez, cecy est mon corps. Dans ces paroles il y a deux choses; le commandement du Fils de Dieu, *Prenez, mangez*, & la declaration qu'il fait en suite, *Cecy est mon corps;* la declaration est relative au commandement. Ce qu'il declare estre son corps, c'est sans doute ce qu'il commande de manger. Qu'on me dise donc s'il commande de le manger par la foy, ou de la bouche du corps. Si c'est par la foy, je conclus que c'est le vray corps de Iesus-Christ, & non pas du pain, que ce qu'il declare estre son corps; car on ne mange pas le pain par la foy. S'il commande de le manger de la bou-

che du corps, je conclus, ou que ce n'eſt pas ſon vray corps qu'il commande de manger, ou bien qu'il commande de le manger de la bouche du corps.

XXI. PREUVE. Ie laiſſe le reſpect qui eſt dû à l'Euchariſtie ſelon les Peres, dont je ſuis obligé de produire le témoignage au chapitre ſuivant, & je paſſe de l'uſage du divin Sacrement aux effets merveilleux de miſericorde & de juſtice qu'il opere ſelon la diſpoſition de ceux qui le prennent. Faites, je vous prie, attention à ce que la Theologie ancienne des Apoſtres, & de leurs ſucceſſeurs nous enſeigne, & jugez ſi les effets admirables qu'ils attribuent à l'Euchariſtie, ne ſont pas des marques inconteſtables de la preſence reelle. Ils diſent que l'Euchariſtie eſt [a] un ſacrifice plein de Dieu, un ſacrifice d'une nouvelle inſtitution ſelon le nouveau Teſtament, [b] un ſacrifice de loüanges que l'Egliſe immole au corps de IESUS-CHRIST, [c] un ſacrifice propitiatoire, qui ſeul appaiſe la cholere de Dieu, & nous le rend propice & favorable, [d] une hoſtie ſalutaire qui efface le peché du monde [e] une victime ſinguliere qui ſauve noſtre ame de la mort eternelle, & qui demande miſericorde au Pere eternel au milieu de nos entrailles. *Le ſang de* IESUS-CHRIST, dit ſaint Cyprien, *criant de la Croix demande la paix & la reconciliation, & ce meſme ſang, parce que nous le beuvons, ſi toutesfois nous le beuvons dignement, crie dans nos corps & pouſſe des paroles pacifiques.* Il n'y a point d'apparence *que le vin qui eſt tiré de la cave,* comme dit Calvin, *puiſſe avoir cet effet.* Ce n'eſt pas *le fruit de la vigne* qui demande la paix, c'eſt le ſang de IESUS-CHRIST. Ce n'eſt pas le ſang de IESUS-CHRIST en figure, c'eſt le meſme ſang qui l'a demandée ſur la Croix, *idem ſanguis.* Ce n'eſt pas ſeulement dans le Ciel, qu'il la demande, c'eſt dans nos corps, *clamat in corporibus verba pacifica.* C'eſt luy qui a apporté la paix au monde en cachant ſa divinité dans la chair, comme dit ſaint Laurent Iuſtinien, & qui ſe donne encore pour oſtage de la paix, en cachant ſa chair dans le ſaint Sacrement, à cauſe de quoy il dit, je ſuis avec vous juſques à la conſommation du monde.

vobiſcũ ſum omnibus diebus uſque ad conſũmationẽ ſæculi. S. Laur. Iuſt. de caſto con. c. 24.

a *Euſeb. l. 1. de monſtr. c. ultim.*
b *Eccleſia per ſucceſſores Apoſtolorum immolat in corpore Chriſti ſacrificium laudis. S. Aug. l. 1. cõtra adverſ. leg. c. 20.*
c *Alexander. 1. ep. 1. ad orthod. Iulius 1. ep. ad Epiſc. Ægypti. Concilium Bracar. 3. can. 1. Iuſtinus in dialog. cum Triph. Damaſc. l. 4. de ortho. c. 14. Baſil. & Chryſoſ. in Liturgijs.*
d *S. Ambr. in exhor. ad Virg.*
e *Chriſti ſanguis de cruce clamãs pacem loquitur & reconciliationem: quin idem ſanguis, quoniã à nobis bibitur, ſi modò dignè bibitur, clamat in corporibus noſtris verba pacifica. S. Cypr.*

Pacem ſecum Dei attulit Sapiẽtia, & in carne occultavit celſitudinẽ majeſtatis. Per ipſam quidem humanã carnem pacis ſe Dei & hominum fecit authorem. Vnde Apoſtolus ipſe eſt pax noſtra. Hujus etenim pacis ſe obſidem fecit, cũ ſe in hoc præbuit Sacramẽto, propterea ait, ego

XXII. PREUVE. Ils assurent que l'Eucharistie attire les Anges du Ciel, & qu'ils viennent en foule pour luy rendre hommage. Il ne se peut dire quelle multitude de ces esprits celestes assiste au sacrifice, dit saint Laurent Iustinien, la dignité de ce mystere est si grande, que la nature mesme Angelique est ravie de son excellence, & revere IESUS-CHRIST sous les accidens, adorant la Majesté divine dans le Sacrement, & se réjouïssant infiniment de ce que Dieu est avec les hommes. Voila, disent-ils, le Tabernacle de Dieu avec les mortels, il habitera avec eux, & ils seront son peuple, & il sera avec eux comme leur Dieu. Ce grand saint l'avoit appris des Anciens, qui ne nous permettent pas d'en douter, soit pour l'avoir oüy dire à des personnes dignes de creance, soit pour l'avoir vû de leurs yeux. C'estoit une grace si ordinaire à saint Chrysostome, qu'en tout temps, comme raconte saint Nile, il voyoit l'Eglise remplie d'Anges, mais particulierement au point qu'on offroit le divin & non sanglant sacrifice. Alors ils descendoient du Ciel en grand nombre, & se tenoient autour de l'Autel, la teste baissée, les yeux attachez à leur objet avec un respect & un silence profond, & puis à la fin du mystere ils se rangeoient prés des Evesques, des Prestres, & des Diacres, qui distribuoient le corps & le sang de IESUS-CHRIST, les assistans avec un soin & une application extrême. C'est pourquoy saint Denys avoit coûtume d'exhorter les Chrestiens de frequenter les Eglises, & ne s'absenter jamais de la Communion, apportant trois raisons considerables pour les y obliger. La premiere, parce que les Anges marquent ceux qui entrent, & les presentent à Dieu, priant pour eux. La seconde, parce que le Saint Esprit y reside avec une plus abondante communication de ses graces. La troisiéme, parce qu'au temps de la Communion il transforme & deifie chacun de ceux qui se trouvent presens. I'ajoûteray à ces remarques ce que dit saint Chrysostome au sixiéme Livre du Sacerdoce, que les Anges rendent tant d'honneur à ceux qui participent dignement aux saints Mysteres, qu'aprés leur trépas ils gardent leurs corps, ainsi que le Palais du

S. Laur. Iustin. ser. de Euch.

S. Greg. l. 4. dial. c. 58.

S. Chrysost. l. 6. de Sacerd. c. 4. S. Nilus in epist. ad Anastasium Episc.

Maximus Monachus in expos. it. Liturg. c. 25.

S. Chrysost. 6. de Sacerdotio.

Prince ; & conduiſent leur bienheureux eſprit comme en triomphe dans le Ciel. S'il n'y avoit que *du pain tiré du four* dans l'Euchariſtie, croyez-vous que ces ſublimes intelligences quittaſſent le Ciel pour luy faire eſcorte ? cette reverence extraordinaire, ce ſilence, ces ſoûmiſſions, ces adorations profondes ne témoignent-elles pas clairement la preſence reelle de leur Maiſtre ?

XXIII. PREUVE. Ioignons par oppoſition aux approches des eſprits celeſtes la fuite des demons, & la terreur de ces puiſſances tenebreuſes. Si le corps de IESUS-CHRIST n'eſtoit preſent dans le Sacrement, qui croiroit ce que dit ſaint Chryſoſtome, qu'à la premiere veuë du ſang de IESUS-CHRIST les demons s'enfuyent, & que les Anges accourent ? Et ſaint Auguſtin auroit-il raiſon d'inſulter comme il fait à cet ennemy malin ? *Ille ſanguis quem effudiſti ; ô dæmon, te vicit, me redemit. Denique illum bibo, & veneni tui perniciem ultra non timeo.* Demon le ſang que tu as répandu, t'a vaincu, & m'a rachepté. Car enfin je le bois, & aprés l'avoir bû je ne crains plus la malignité de ton venin. Saint Pierre Damien auroit-il jamais dit, *Terretur adverſarius cum Chriſtiani labia videt cruore Chriſti rubentia. Agnoſcit enim ſuæ perditionis jndicium, & divinæ victoriæ qua captivatus eſt, & obſtrictus, non tolerat inſtrumentum.* Noſtre ennemy s'épouvante quand il void les levres d'un Chreſtien rougies du ſang de IESUS-CHRIST. Car il reconnoiſt les marques de ſa totale ruine, & il ne peut ſupporter l'inſtrument de la victoire divine qui l'a captivé & enchaiſné. Les Miniſtres de Charenton ont-ils jamais fait trembler les demons avec le pain de leur Cene ? A-t'on jamais oüy dire qu'ils les ayent chaſſez des corps, dont ils s'eſtoient emparez, comme les Preſtres l'ont fait dés la naiſſance du Chriſtianiſme par la vertu du ſacrifice de la Meſſe, & par la ſeule preſence du Sacrement ?

S. Chryſoſ. hom. 61. ad pop. Antioch.

Petr. Damian. de Inſtit. Moni. c. 3.

XXIV. PREUVE. Que diray-je des impreſſions merveilleuſes que le pain celeſte fait ſur les corps, dont les plus celebres Ecrivains de l'ancienne Egliſe nous rendent un fidelle témoignage ? Le Pere de ſaint Gregoire de Na-

zianze fut guery d'une maladie incurable par la ſainte Communion, qu'il prit le jour de Paſques. Sa ſœur Gorgonie fut délivrée d'un mal tres-ſenſible, & inconnu aux Medecins qui l'avoit long-ten travaillée, *en invoquant fervemment celuy qu'on honore ſur l'Autel*, & mettant avec une ſainte hardieſſe ſa teſte ſur ce meſme Autel, à l'exemple de l'Hemorrhoiſſe, qui ſe jetta dans la foule pour toucher le bord de la robbe de IESUS-CHRIST. Le frere de ſaint Ambroiſe fut garenti du naufrage à la faveur *du divin Sacrement des fidelles*, qu'il attacha à ſon col avec autant de reſpect que de confiance, & ſe ſauva ainſi du peril, qui paroiſſoit inevitable. Le venerable Bede raconte qu'un jeune ſoldat qu'on appelloit Imma, ayant eſté bleſſé dans un combat, & depuis eſtant tombé entre les mains de l'ennemy victorieux, fut miraculeuſement ſecouru par ſon frere, qui le croyant mort dans la bataille, offroit tous les jours le ſacrifice de la Meſſe pour la délivrance de ſon ame, & ce qui eſt tout à fait merveilleux, toutes les fois qu'il celebroit, les chaînes dont ce priſonnier eſtoit lié, ſe defaiſoient, & tomboient d'elles meſmes. Pallade aſſure dans ſon hiſtoire qu'un ſaint Abbé nommé Hor veſcut l'eſpace de trois ans ſans prendre aucune nourriture, ſinon la ſainte Euchariſtie qu'un Ange luy apportoit trois fois la ſemaine. Ie ne ſçay ſi l'Autheur aura aſſez de deference pour ces graves Autheurs: mais je crois qu'il a trop de jugement pour ſe perſuader que ces miracles favoriſent ſa creance, ou que ce ſoient des effets d'un pain materiel & corruptible. Et toutesfois les Peres les attribuent à la vertu du ſacrifice de l'Autel, & il n'y a rien de plus conſtant dans la pratique perpetuelle de l'Égliſe que cette ſainte coûtume de celebrer la Meſſe, & d'offrir la ſainte Victime qui y eſt ſacrifiée [a] pour la paix & tranquillité publique, [b] pour la gueriſon des malades, [c] pour la délivrance des Energumenes, [d] pour l'expulſion des eſprits malins qui infeſtent les maiſons, [e] pour la liberté des priſonniers & des captifs, [f] pour les fruits de la terre, [g] & pour toutes les neceſſitez ſoit ſpirituelles ou temporelles, d'où vient que S. Iacques dans ſa Liturgie, ordonne *qu'on offre le ſacrifice pour*

S. Greg. Naz. Orat. 11. in funere S. Gorgonia.

S. Ambroſ. in Orat. Funeb. Satyri fratris.

Venerab. Beda l. 4. Inſt. Eccleſiaſt. gentis Angl. c. 22.

Pallad. in Lauſiac. c. 8.

a *Cyrill. catech. myſt. S. Auguſt. ep. 59. Euſeb. l. 4. de vit. Conſtant. c. 45. & alij.*

b *S. Chryſoſt. ho. 77. in Ioan.*

c *Clemens l. 8. cõſtit. c. 8. & 18. Et Proſper l. de Prad. Dei c. 6.*

d *D. Aug. l. 22. de Ciu. Dei c. 18.*

e *S. Greg. hom. 27. in Evang. & alij.*

f *S. Chryſoſt. ho. 18. & 21. in Acta, & hom. 77. in Ioan.*

g *S. Baſil. in Liturg.*

Theodoret q. 24. in Exod.

le renouvellement des corps, & des ames. Et Theodoret aſſure *que nous mettons le ſang de l'Agneau ſur l'un & l'autre poſteau, ſanctifiant exterieurement nos levres & nos langues, & purifiant interieurement l'entendement, & les facultez de noſtre ame, tant l'iraſcible que la concupiſcible.* Dequoy le B. Alger rend une excellente raiſon, parce, dit-il, que IESUS-CHRIST eſtant venu racheter le corps & l'ame, a voulu ſe communiquer à l'un & à l'autre dans le Sacrement, afin que l'ame mangeant ce que le corps goûtoit, l'un & l'autre tiraſt également de IESUS-CHRIST l'unique eſperance de ſon ſalut.

Quia utrumque, corpus ſcilicet & animam venit redimere, utrique ſe voluit in Sacramento communicare, ut dum anima exederet, quod corpus guſtaverat, utrique una ſpes ſalutis æqualiter in Chriſto proveniret. B. Algerus l. 1. de Sacram.

XXV. PREUVE. Mais que répondra l'Autheur, ſi nous luy monſtrons que l'Egliſe de tout temps a offert le ſacrifice de la Meſſe, non ſeulement pour les vivans, mais encore pour les morts, qui eſtant decedez en grace ſe trouvent redevables de quelques peines à la juſtice de Dieu, qu'ils n'ont pas pleinement ſatisfaite pendant leur vie? Oſera-t'il dire aprés cela que les doctrines des Peres touchant l'Euchariſtie ſoient conformes à celles des Calviniſtes? *Sacrificium pro fidelium defunctorum requie offerre, vel orare pro eis, quia per totum hunc orbem cuſtoditur, credimus quod ab ipſis Apoſtolis traditum ſit. Hoc enim ubique Eccleſia tenet Catholica, quæ niſi crederet fidelibus defunctis dimitti peccata, non pro eorum ſpiritibus vel eleemoſynam faceret, vel ſacrificium offerret.* Nous croyons, dit Iſidore, que c'eſt une tradition Apoſtolique, d'offrir le ſacrifice pour le repos des fidelles trépaſſez, ou de prier pour eux, parce que cela ſe garde par toute la terre. Car l'Egliſe Catholique le tient & l'obſerve ainſi par tout. Que ſi elle ne croyoit pas que les pechez ſe remettent aux fidelles aprés leur deceds, elle ne feroit point d'aumônes, ny n'offriroit point de ſacrifices pour leurs ames. D'où vient je vous prie cette creance generale établie ſur la tradition des Apoſtres, confirmée par les Conciles, par les Peres, par la pratique de toute l'Egliſe Catholique, & oppoſée directement à l'erreur de nos Religionnaires, ſinon de l'eſtime qu'on a toûjours euë de la valeur du ſacrifice & du prix ineſtimable du ſang de IESUS-CHRIST, qui en eſt tout enſemble.

Iſidor. l. 1. off. c. 18.

Concil. Cartha. 3. c. 29. & 4. c. 79. Concil. Bracar. 1. c. 34. S. Chryſoſt. hom. 3. in ep. ad Philipp. S. Aug. ſer. 33. de verb. Apoſt.

ble *le Preſtre & la victime*, ſelon le langage des Saints bien contraire à celuy de Geneve.

Cependant l'Autheur ſe glorifie de les avoir pour Protecteurs, & quoy qu'il voye luy-meſme en toutes les pages de leurs écrits la cenſure de ſes opinions, il veut que nous croyons qu'ils luy donnent gain de cauſe, & qu'il luy adjugent la victoire. Mais il faut luy oſter cette vaine eſperance, & faire voir à ceux qui cherchent la verité, que toutes les maximes ſur leſquelles il fonde une pretention ſi injuſte, ne ſont que des illuſions, & toutes ſes preuves des ſophiſmes & des raiſonnemens captieux.

Rabanus l. 2. Inſtit. c. 44. Omitto Tertul. de coron. militis. Dionyſ. de Eccl. hier. c. ultimo. Cypr. l. 1. ep. 9. Athanaſ. l. var. quæſt. 4. 34. S. Ephrem in or. qua dicitur illius Teſtament. Nyſſen. ep. ad Olympiad. S. Ambr. l. 2. ep. 8. & alios.

Chapitre II.

Que l'Autheur par une illuſion toute viſible s'eſt imaginé que l'Adoration de l'Euchariſtie n'eſt point une pratique receuë de tout temps dans l'Egliſe Catholique, ny reconnuë des Peres.

Article Premier.

Abbregé des Preuves de l'Autheur contre l'Adoration.

JE veux ouvrir cette diſpute touchant l'adoration de l'Euchariſtie, qui eſt une des plus certaines preuves de la preſence reelle par une excellente remarque de ſaint Auguſtin, qui dit que noſtre Seigneur Iesus-Christ s'eſt fait adorer dans tout l'Vnivers par la diſtribution de l'Euchariſtie, comme Ioſeph ſe fit adorer de ſes freres par la diſtribution du bled, qu'il leur donna durant la famine. Iesus-Christ, dit-il, *m'eſt repreſenté dans la perſonne de Ioſeph, qui eſtant perſecuté & vendu par ſes freres, aprés ſes travaux eſt honoré dans l'Egypte. Car nous avons appris par les diverſes ſouffrances des Martyrs quels ont eſté les travaux de* Iesus-Christ *dans toutes les nations du monde, ſignifié par l'Egypte : Et maintenant nous voyons l'honneur que l'on rend par toutes ces nations à* Iesus-Christ *qui s'eſt aſſujety toutes choſes par la diſtribution de ſon froment.* C'eſt aprés ce grand

Ipſe mihi in Ioſeph innuitur, qui perſequentibus & vendentibus fratribus in Ægypto poſt labores honoratur. Didicimus enim labores Chriſti in orbe gentium quem ſignificabat Ægyptus per varias paſſiones Martyrum, & nunc videmus honorem Chriſti in eodem orbe terrarum erogatione frumenti ſui ſibi omnia

subjugantis. S Aug. l. 12. contra Faust. c. 28. Timoth. Presbyter Hieros. orat. de Simeone ulnis suis Christū complectente.

esprit que saint Eloy assure que le monde a esté subjugué par le Sacrement de l'Autel: *Sacramento Eucharistiæ totus mundus subjugatus est.* Et Timothée Prestre de Ierusalem tient, *que le monde est formé par le moyen de la Table mystique, que toute la terre subsiste par son appuy, que l'empire est conservé, & que Dieu est glorifié en* IESUS-CHRIST *nostre Seigneur.* Saint Bonaventure en apporte la raison: parce que c'est ce divin Sacrement dont le bon usage entretient la foy, l'amour, la Religion & le vray culte de la divinité. *Ostez*, dit-il, *ce Sacrement de l'Eglise il n'y aura plus dans le monde qu'erreur & infidelité: le peuple Chrestien ne sera plus qu'un troupeau d'animaux immondes, dissipé & attaché à l'idolâtrie, comme les infideles en font foy. Car c'est par sa vertu que l'Eglise subsiste, que la foy est affermie, que la Religion & le culte divin demeure dans sa vigueur. Per hoc stat Ecclesia, roboratur fides, viget Christiana Religio, & divinus cultus.* C'est pourquoy, l'esprit de tenebres qui est également jaloux de l'honneur que les fidelles rendent au corps de IESUS-CHRIST, & du bien qu'ils en retirent, aprés avoir fait tous ses efforts dans les premiers siecles pour luy dérober la gloire qu'on doit à sa divinité, qui est comme le faiste de la Religion, tâche dans les derniers temps de luy ravir l'honneur que nous devons à son humanité dans l'Eucharistie, qui en est le fondement, comme dit Albert le Grand. *Tota domus Iacob, hoc est Ecclesia, fundata est super hoc Sacramentum.* Toute la maison de Iacob, c'est à dire, l'Eglise est fondée sur ce Sacrement. L'Autheur, dont nous découvrons icy les dangereuses illusions, a ce malheur de conspirer avec luy, si ce n'est par complot & par dessein, au moins par la necessité de son party, qui l'oblige inevitablement, en nous disputant la presence reelle du corps de IESUS-CHRIST, à nous quereller sur l'adoration, que nous luy rendons comme un hommage qui luy est dû à raison de l'union qu'il a avec la personne du Verbe. Il voit bien que ce culte souverain que l'Eglise a toûjours conservé depuis les Apostres, & qu'elle a renouvellé de temps en temps, soit par les exhortations des Pasteurs, soit par les ceremonies exterieures, qu'elle a introduites selon les usages, & les

Tolle hoc Sacramentum de Ecclesia, & quid erit in mundo nisi infidelitas & error, & populus Christianus erit quasi Grex porcorum dispersus & idolatriæ deditus, sicut patet expresse in infidelibus. Nam per hoc stat Ecclesia, roboratur fides, viget Christiana Religio & divinus cultus. S. Bonau. de præpar. c. 2.

coûtumes du païs, où la religion s'eſt étenduë, ſoit par les Loix & les Canons exprés qu'elle a dreſſez pour réveiller la pieté des peuples, qui n'eſt que trop ſujette au relâchement, eſt une marque indubitable de ſa creance, & que ſi une fois il avouë que les Peres des premiers ſiecles ont adoré l'Euchariſtie, il faut qu'il accorde en ſuite, qu'ils ont crû la preſence du corps de IESUS-CHRIST caché ſous les eſpeces, qui eſt le vray objet de leur adoration. Voila pourquoy il fait ce qu'il peut pour en effacer les traces. Il appelle à témoins tous ceux d'entre *les Anciens qui nous ont décrit la celebration de l'Euchariſtie avec toutes ſes circonſtances, ſoûtenant qu'il n'y en a aucun qui nous ait averty de cette eſſentielle & importante particularité.* 2. Partie ch. 8. Pag. 431.

Il dit *que ſi l'ancienne Egliſe euſt adoré l'Euchariſtie comme ſon Dieu, elle euſt fait à peu prés les meſmes choſes que l'Egliſe Latine a fait depuis l'établiſſement de la Tranſſubſtantiation, & de la preſence reelle; & neantmoins qu'elle n'a rien fait de tout ce que Rome fait aujourd'huy pour témoigner cette adoration.* Pag. 435. & pag. 446.

Il paſſe plus avant, & proteſte que *les anciens ont fait cent choſes, qui marquent qu'ils ne rendoient pas au Sacrement le culte divin qu'on veut aujourd'huy que nous luy rendions.* Pag. 438.

Il reprend par une redite qui luy eſt familiere, tout ce qu'il avoit dit auparavant *des diſputes anciennes des Chreſtiens contre les infidelles, & des infidelles contre les Chreſtiens, qui ont intenté mille accuſations contre la ſainteté de nos doctrines & de nos cultes, & qui n'ont pourtant jamais touché à cette adoration du Sacrement.* Pag. 440. Pag. 444.

Il rebat encore le ſilence des Peres dans des occaſions importantes, qui les obligeoient à parler de l'adoration deuë à ce Sacrement, & où neantmoins ils n'en ont rien dit. Pag. 447.

Il rapporte en ſuite les textes formels de ces Peres, qu'on luy objecte, qu'il ne traite que de mépris. Quoy qu'ils diſent clairement qu'il faut adorer IESUS-CHRIST preſent ſur les Autels, il veut qu'on s'aveugle, & qu'on croye qu'ils n'ont parlé que de l'honneur qu'on luy rend dans le Ciel, s'enfuyant ainſi, & ſe perdant dans les nuées, lors qu'il ſe void mal-traité ſur la terre. Pag. 458.

Par ce vain artifice croyant s'eſtre bien moqué des gens, il prend courage, & dit *qu'il eſt certain que Paſchaſe* qu'il appelle *le premier autheur de la preſence reelle, n'a point diſputé formellement & diſtinctement de cette adoration Sacramentale, que c'eſt par la partie dogmatique que l'erreur s'eſt introduite d'abord, & que l'adoration de l'Euchariſtie n'a eſté publiquement établie dans l'Egliſe Latine, qu'au commencement du treiziéme ſiecle.*

Pag. 454. & ſeq.

Pag. 455.

Pag. 459.

Enfin, il s'emporte ſi fort par la chaleur de la diſpute, que ſans ſçavoir où il va, il court tout l'univers, & dit aſſurement, *que l'adoration du Sacrement eſt une choſe inconnuë à toute la terre, à la reſerve de l'Egliſe Romaine, & que ni les Grecs, ni les Armeniens, ni les Ruſſiens, ni les Iacobites, ni les Ethiopiens, ni en general aucuns Chreſtiens, horſmis ceux qui ſe ſoûmettent au Pape, ne pratiquent cette adoration, & qu'il eſt fort perſuadé de cette verité.*

Au meſme lieu, pag. 459.

Dans cette ligue generale de toutes les Egliſes ſchiſmatiques, qu'il croit avoir faite contre l'Egliſe Catholique, qui eſt l'unique Epouſe de IESUS-CHRIST, il n'y a qu'un certain Gabriel Archeveſque de Philadelphie, qui arreſte le cours de ſes triomphes. *I'avouë*, dit-il, *que ſi ce que l'on produit contre nous de Gabriel Archeveſque de Philadelphie, eſt fidellement rapporté, il y a lieu de croire que cet homme a eſté imbu de l'opinion Romaine, & qu'il a pratiqué ſon culte. Mais il ne ſeroit pas étrange qu'un Grec, qui eſtoit Prelat à Veniſe il y a environ quarante ou quarante-cinq ans, ſe fuſt laiſſé gagner par le commerce ordinaire des Latins, & il eſt certain que ſon exemple & ſon témoignage ne concluent rien touchant le corps de l'Egliſe Greque. Car Arcudius qui a écrit contre luy, & qui nous le dépeint comme un homme impertinent, qui n'avoit ny Theologie, ny Philoſophie, ny Grammaire, aſſure poſitivement que les Grecs ne rendent que peu ou point d'honneur au Sacrement apres la ſanctification. Le Cardinal du Perron, qui a allegué ce meſme paſſage de Gabriel, n'a pas eu le ſoin de nous le donner en Grec à la marge, & il y a apparence qu'il a eſté pris de luy. Quoy qu'il en ſoit, Arcudius ne repreſentant en aucun endroit de ſon livre ces paroles, on ne trouvera pas mauvais que je ſuſpende encore mon jugement là-deſſus.*

Pag. 465.

Qui ne jugeroit de cette réponſe ou qu'on impoſe à Ga-

briel, puis qu'Arcudius, qui écrit contre luy, ne repreſente en aucun endroit les paroles qu'on luy attribuë, ou que c'eſt un homme gagé par l'Egliſe Latine pour introduire l'adoration de l'Euchariſtie dans la Grece, puiſque le meſme Arcudius aſſure poſitivement que les Grecs rendent peu ou point d'honneur au Sacrement apres la ſanctification ?

Commençons donc par là à mettre en evidence les illuſions de cet Autheur ; il ſera aiſé de juger de toute la piece par cet endroit, & d'apprendre une bonne fois quelle creance il merite dans tout le reſte de ſon ouvrage. Il ne faut point d'autre témoin pour le convaincre, que celuy-là meſme qu'il a pris pour ſe deffendre.

Article II.

Témoignage de Gabriel Archeveſque de Philadelphie pour l'adoration du tres-Saint Sacrement.

IL dit qu'Arcudius ne repreſente en aucun endroit de ſon livre les paroles que le Cardinal du Perron attribuë à l'Archeveſque de Philadelphie ; mais en voulant rendre ſuſpecte la bonne foy de ce Cardinal, il donne ſujet de croire qu'il n'en a point luy-meſme, puiſque ces paroles ſe trouvent effectivement dans le livre d'Arcudius au chapitre qui precede celuy qu'il a cité à la marge. Ayez le plaiſir de voir ces deux ſçavans hommes confrontez enſemble. L'Archeveſque de Philadelphie dit chez le Cardinal du Perron, *que le pain*, qui eſt la matiere de l'Euchariſtie, *reçoit & poſſede trois dignitez. La premiere il l'a naturellement : la ſeconde il la reçoit participativement : la troiſiéme y eſt introduite par le Saint Eſprit tranſſubſtantiellement.* Arcudius a ſoin de nous donner ce texte en Grec, τρεῖς λαμβάνῃ καὶ κεκτῆσθαι τιμὰς. πρώτην φυσικὴν. δευτέραν μετοχικὴν τρίτην καὶ μετουσίωσιν. *Arcudius l. 3. Concor. c. 20.*

Le Cardinal luy fait dire que le pain *a ſa dignité naturelle comme creature & facture de Dieu. Car Dieu veid, dit l'Ecriture, toutes les choſes qu'il avoit faites, & voici elles eſtoient grandement bonnes.* Arcudius ſe contente de rendre ces paroles en Latin, parce qu'elles ne tirent point à conſequence. *Que*

enim Deus procreaverat, testante Scriptura, erant valde bona, quare panis ut creatura Dei est, valde bonus est, & per consequens honore afficiendus, hoc est laudandus.

Le Cardinal luy fait dire que *le pain reçoit sa seconde dignité participativement quand il est presenté à la sacrée table, & est beni par le Prestre, & est sanctifié. Alors il n'est plus pain tel qu'auparavant, mais sacré, & est don precieux & divin, & matiere susceptible & necessaire & destinée pour estre faite proprement le corps de* IESUS-CHRIST, *conservant toutesfois encore lors sa substance & ses accidens. Et pour cette cause il est adoré raisonnablement, & adoré justement.*

Arcudius fait bien plus, car il refute ce passage de Gabriel comme le point capital dont ils sont en different. Il s'agit entr'eux de sçavoir si les Grecs font mal d'adorer le pain qui n'est pas encore consacré, lors que le Prestre le porte avec ceremonie à l'Autel, selon la coûtume de l'Eglise Orientale. L'Archevesque de Philadelphie soûtient que non, & dit dans son Apologie qu'il a composée pour la defense de ce rit, *que toute l'Eglise d'Orient enseigne que les dons sacrez doivent estre adorez & reverez, comme dons saints & dignes de veneration, mais non pas comme le corps parfait de* IESUS-CHRIST. *Nous ne les adorons pas, dit-il, du culte de latrie, parce qu'ils ne sont pas encore le corps parfait de* IESUS-CHRIST. Arcudius le blâme là-dessus, & dit que cet abus jette le peuple dans l'erreur, & luy donne occasion d'adorer le pain qui n'est pas encore consacré, comme son Dieu, qui est une espece d'idolatrie si commune dans l'Orient, *qu'aujourd'huy toutes les Villes, les Provinces, & les Royaumes, c'est à dire, toute la Grece, la Russie, la Moscovie, la Moldavie, la Bulgarie, & plusieurs autres Provinces Orientales en sont infectées.*

ἡ Ἀνατολικὴ Ἐκκλησία διδάσκει τὰ ἅγια δῶρα προσκυνεῖν καὶ λατρεύειν ὡς ἅγια δῶρα καὶ πνεῦμα. οὐκ ὄν ὡς τέλειον σῶμα τοῦ Χριστοῦ.

ἡμεῖς δὲ λατρεύομεν ἐπεὶ καὶ αὐτὸ τέλειον σῶμα καὶ αἷμα Χριστοῦ ἐστι.

Enfin, le Cardinal du Perron fait dire à Gabriel que *le pain reçoit la troisiéme dignité & honneur indicible par la transsubstantiation, quand il depose sa propre substance d'aliment, & est transsubstancié en la chair de* CHRIST, *& pour cette cause il n'est pas seulement adoré, mais adoré de latrie, & cru de tous les Chrestiens Orthodoxes estre proprement le corps de* CHRIST *nostre Dieu, encore que les accidens d'iceluy soient conservez,*

Dieu le concedant par condescension à l'infirmité humaine.

Arcudius n'allegue pas ce texte, parce qu'il n'en disconvient pas avec lui, mais il en cite un autre en ces termes: *Toute l'Eglise d'Orient enseigne à ses vrais enfans qu'il faut adorer les saints dons, & les respecter à l'entrée, & dire, Seigneur, je vous supplie de vous souvenir de moy dans vostre Royaume. Mais quand ils sont consacrez, & que le corps de* IESUS-CHRIST *est parfait, alors chacun dit, Ie crois Seigneur, & confesse que vous estes* IESUS-CHRIST *Fils de Dieu vivant, qui estes venu en ce monde pour sauver les pecheurs, dont je suis le premier.* Sur quoy portant son jugement, il dit que ce seroit une folie & une impieté d'invoquer le pain qui n'est pas consacré. *Panem benedictum, non tamen consecratum, stultè & impiè invocaremus:* Et plus bas, il adjoûte. *Nous adorons le sacrifice consacré par les paroles du Seigneur, parce qu'il est luy-mesme le Sacrifice, le Sacrificateur, & celuy à qui l'on sacrifie. Car* IESUS-CHRIST *comme Dieu accepte le sacrifice. Mais devant la consecration je ne vois pas que l'adoration soit necessaire. Mais parce que les dons sont destinez au sacrifice, & benis par le Prestre, je puis leur rendre quelque sorte de veneration & d'honneur.*

Que dites-vous aprés cela de la sincerité de nostre Calviniste, qui dit qu'Arcudius ne represente en aucun endroit de son livre les paroles de l'Archevesque Gabriel, & qu'il assure positivement, que les Grecs ne rendent que peu ou point d'honneur au Sacrement aprés la sanctification? Qui ne se donneroit de garde de ses surprises, seroit persuadé sur sa bonne foy que les Grecs ne croyent que peu ou point la Presence reelle, ny la Transsubstantiation, puis qu'ils ne rendent que peu ou point d'honneur au Sacrement, selon le témoignage d'Arcudius. Et toutesfois il enseigne formellement tout le contraire, & le prouve si solidement que le seul abbregé que j'en vais faire suffiroit pour oster toute creance à l'Autheur, qui l'a bien voulu prendre pour son garand. C'est pourquoy, je ne plaindray pas le temps que j'y mettray, puis que l'éclaircissement de ce point est la baze & le fondement de toute nostre dispute, touchant l'adoration de l'Eucharistie.

ARTICLE III.

Témoignage d'Arcudius sur la creance des Grecs touchant la Transsubstantiation. Qui est le fondement de l'Adoration.

Arcudius c. 2. lib. 3.

„ DANS le Sacrement de l'Eucharistie, dit-il, les Grecs
„ reconnoissent, & embrassent, & croyent d'une ferme
„ foy la vraye Transsubstantiation comme il est constant par
„ le témoignage des Peres anciens, & de tous les âges, & nou-
„ vellement de Ieremie Patriarche de Constantinople au cha-
„ pitre dixiéme de la censure contre les Lutheriens. Car en-
„ core qu'ils n'usent point de ce nom, ils en ont neantmoins
„ inventé d'autres qui la marquent, & l'expriment autant
„ qu'il se peut faire, employant ces termes, μεταβάλλειν καὶ με-
„ ταβολὴν, μεταποιεῖσθαι καὶ μεταποίησιν, μεταβαίνειν καὶ μετάβα-
„ σιν, μεταῤῥυθμίζειν μετασκευάζειν, μεταστοιχειῶν, τελείωσιν, &
„ τελειοῦν, μετένεξιν, & d'autres semblables. Ce qu'il estoit à
„ propos de remarquer, non à l'occasion des Latins, qui con-
„ viennent en ce dogme avec les Grecs, & tiennent leur sen-
„ timent orthodoxe, mais à cause des Heretiques qui n'ont
„ point de honte d'attribuer aux autres leur infamie. I'entens
„ Pierre faussement surnommé Martyr, qui a l'effronterie de
„ dire que les Grecs ont eu la Transsubstantiation en horreur,
„ & Kemnitius qui par une pareille supposition tres-familiere
„ aux Heretiques assure que les Grecs refuserent au Concile
„ de Florence, d'admettre le changement du pain au corps de
„ IESUS-CHRIST. Car il ne fut point question dans ce Concile
„ de sçavoir si le pain est vrayment & substantiellement chan-
„ gé au corps du Seigneur: Iamais les Latins n'ont conteſté sur
„ ce point en aucun autre temps, ny en aucun autre Concile
„ avec les Grecs, mais ils disputerent entr'eux par quelles pa-
„ roles se fait cét ineffable changement. Au reste tous les Pe-
„ res Grecs excepté Marc Ephesien declarerent la haute esti-
„ me qu'ils faisoient des paroles de IESUS-CHRIST, assu-
„ rant que c'est par elles seules que se fait le corps du Sei-
„ gneur, & détruisant par des réponses solides toutes les ob-
„ jections qu'on peut tirer de la Liturgie.

Voila

Voila quelle a eſté de temps immemorial la foy de l'Egliſe Orientale ſelon le témoignage d'Arcudius, qui allegue, pour le ſoûtenir, la doctrine de ſaint Cyrille, de ſaint Gregoire de Niſſe, de ſaint Chryſoſtome, de ſaint Damaſcene, & de Theophilacte, dont les noms ſont en ſinguliere veneration parmy les Grecs.

Si l'Autheur n'eſt pas ſatisfait de cet illuſtre témoin, il ne s'en doit prendre qu'à luy-meſme, puis qu'il eſt de ſon choix, & que c'eſt luy qui l'a produit. Que s'il n'en a pas receu le contentement qu'il eſperoit, il ſe peut conſoler ſur l'exemple de ſes freres, qui ne reüſſirent gueres mieux il y a environ trente ans lorſque par l'adreſſe de l'Ambaſſadeur des Eſtats ils ſurprirent Cyrille Patriarche de Conſtantinople, & tirerent de luy dans ſa grande vieilleſſe la ſignature de leur Confeſſion de Foy, qu'ils firent paſſer dans les Païs-Bas, & dans la France pour celle de l'Egliſe Orientale. Mais Parthenius ſucceſſeur de ce Patriarche ayant découvert leur fourberie, aſſembla un Concile à Conſtantinople en l'année 1642. où la doctrine Calviniſte fut rejettée, & condamnée comme meritoit une telle impoſture. Voicy la cenſure du dix-ſeptiéme Article qui regarde l'Euchariſtie.

ARTICLE IV.

Témoignage du Concile de Conſtantinople en l'Année 1642.

IL déchire tellement la divine Euchariſtie, dit le Concile parlant de cet Article qu'il ne luy laiſſe rien que la ſimple figure toute nuë, comme ſi nous ſervions encore dans l'ombre de l'ancienne loy. Car il nie que le pain que nous voyons, & que nous mangeons eſtant déja ſanctifié, ſoit le vray corps de IESUS-CHRIST, mais ſeulement en idée, ou pour mieux dire en imagination. Ce qui eſt plein d'impieté. Car IESUS-CHRIST n'a pas dit, cecy eſt la figure de mon corps, mais cecy eſt mon corps, cecy eſt mon ſang, c'eſt à dire ce que l'on void, ce que l'on prend, ce que l'on mange, ce que l'on rompt eſtant déja ſanctifié & beny.

Τὴν θείαν τ' Ευχαριστίαν ὑπερβάλλουσαν, ὡς μηδὲν αὐτῇ ἕτερον ἢ μὴ τύπον φιλὸν ἐγκαταλείπειν, ὡς αὖ εἰ ἔτι τῇ σκιᾷ τῇ παλαιᾷ τὸ μὴ ἐλαττέουσθαι, ὃ γὰρ φησὶν εἶναι σῶμα Χριστοῦ ἀληθινὸν τ'

ὁρίζομεν δὲ ἐνθυμούμενοι ἀρτον ἡδὺ ἀγιασθέντα, ἀλλὰ τὸ κύριον σῶμα πνευματικῶς καὶ μᾶλλον εἰπεῖν φαντάζόμενοι. ὁ πάσης αἱρέσεως ἀνάπλεως. ὁ γὰρ Ἰησοῦς οὐκ εἶπε τοῦτό ἐστι ὁ τύπος τοῦ σώματός μου, ἀλλὰ τοῦτό ἐστι τὸ σῶμά μου, καὶ τοῦτο ἐστι τὸ αἷμά μου. τοῦτο διαβεβαιούμενοι ὁρίζομεν, καὶ λαμβανόμενοι δὲ ἐνθυμούμενοι, καὶ καλοῦμεν ἁγιασθὲν ἡδὺ καὶ εὐλογηθέν.

» Et un peu plus bas. C'eſt pourquoy nous déclarons que » celuy qui eſt l'Autheur de ces Articles nous calomnie fauſ- » ſement, diſant que ſa creance particuliere eſt la profeſſion » de foy de tous les Grecs d'Orient, veû qu'elle eſt Calvini- » ſte & non pas noſtre. Quant à ceux qui liſent ces Articles » comme vrais & pieux, & qui les retiennent opiniâtrement, » & qui les deffendent, ſoit par paroles, ou par écrits nous » les ſeparons de la congregation des fidelles, comme com- » plices des hereſies, & corrupteurs de l'Egliſe de IESUS- » CHRIST, & nous ordonnons qu'on les tienne comme » Payens & Publicains, qui n'ont aucune part avec nous de » quelque condition qu'ils puiſſent eſtre. Qu'ils ſoient ſujets à » l'anatheme perpetuel, ſeparez du Pere, du Fils, & du Saint » Eſprit en cette vie & dans l'autre. Car jamais noſtre Egliſe » n'a eſté abuſée de ſemblables dogmes, & nous ſouhaitons » qu'elle n'y tombe jamais par la grace de l'Eſprit qui la regit » & qui la gouverne.

Ce n'eſt pas là un voyageur inconnu qui nous dit des nouvelles d'un païs étranger. C'eſt l'Egliſe d'Orient aſſemblée en corps, c'eſt un Patriarche de Conſtantinople à la teſte des Eveſques, & des Docteurs, qui découvre qui condamne, qui publie par toute la terre l'impoſture des Calviniſtes, & qui proteſte que jamais la Grece n'a crû que l'Euchariſtie fuſt la ſimple figure de IESUS-CHRIST, que c'eſt une erreur pleine d'impieté, & que ce que nous voyons, ce que nous prenons, ce que nous mangeons, ce que nous rompons eſt ſon vray corps eſtant beny & conſacré. Mais écoutons encore ſur ce ſujet le ſentiment du ſçavant Archeveſque de Cogni, qui nous a laiſſé une exacte cenſure de cette Confeſſion de Foy Calvinienne, dont il examine ſi ſolidement tous les Articles, mais ſur tout celuy de l'Euchariſtie, qu'il n'y a aucune difficulté conſiderable dans cette matiere qu'il ne decide en faveur de l'Egliſe Catholique contre nos Sacramentaires.

ARTICLE V.

Témoignage de Caryophile Archeveſque de Cogni.

IL condamne en premier lieu ce que diſent les Calviniſtes dans cet article, que la preſence reelle de IESUS-CHRIST eſt dans l'adminiſtration du Sacrement : & voicy comme il les refute.

Il eſt conſtant par la pratique perpetuelle de l'Egliſe des Grecs, que jamais ils n'adminiſtrent les Sacremens, où l'uſage de la matiere eſt requis, qu'ils ne diſtinguent & qu'ils ne ſeparent la benediction & conſecration de la matiere, de l'adminiſtration du Sacrement. Ainſi ils beniſſent premierement l'eau, & puis l'ayant benie, ils s'en ſervent pour baptiſer. Ils obſervent la meſme choſe au Sacrement de la Confirmation. Ils en font de meſme au Sacrement de l'Extreme-Onction. Comment donc ſe peut-il faire, qu'ils n'ayent point diſtingué l'adminiſtration du Sacrement, de la conſecration de la matiere au ſeul Sacrement de l'Euchariſtie, mais qu'ils ayent voulu que les deux ne fuſſent qu'une meſme choſe? Or pour ſçavoir quelle eſt la conſecration de la matiere, qui precede l'adminiſtration du Sacrement de l'Euchariſtie, & combien elle eſt differente de la conſecration de la matiere des autres Sacremens, il le faut apprendre des meſmes ſaints Peres, qui reconnoiſſent tous d'un commun conſentement, confeſſent, preſchent, enſeignent, & font retentir par tout, comme des trompettes éclatantes, qu'apres la conſecration du pain & du vin, IESUS-CHRIST eſt veritablement, reellement, & ſubſtantiellement preſent ſous les eſpeces viſibles. Il eſt certain que le divin Sacrifice de la Meſſe eſt appellé chez les ſaints Peres, & dans la Liturgie meſme, un Sacrifice non ſanglant. Si c'eſt un Sacrifice, c'eſt donc une oblation d'une choſe vivante. Or cette choſe vivante ne peut eſtre ſinon ſous les eſpeces. Car d'appeller de ſimple pain un ſacrifice, c'eſt une propoſition tres-fauſſe, c'eſt une ignorance tres-groſſiere, c'eſt une doctrine indigne des Peres.

In cujus adminiſtratione præſentiã veram, realem Chriſti Domini confitemur, & profitemur. Art. 17. Confeſ. fidei Calviniana.

Secondement il cite les Peres & les Liturgies, pour prouver la presence substantielle de IESUS-CHRIST sous les especes visibles avant l'administration du Sacrement.

» Saint Basile, dit-il, dans les oraisons de sa Liturgie avant » la consecration parle en ces termes. Donnez-moy, Sei- » gneur, par la vertu de vostre saint Esprit le pouvoir de de- » meurer devant ce saint Autel, & de faire vostre corps im- » maculé, & vostre precieux sang.

» Et derechef. Rendez-moy digne de vous offrir ces dons, » moy qui suis un pecheur indigne de vous servir. Car vous » estes l'offrant & l'offrande, celuy qui reçoit & qui est di- » stribué, ô IESUS-CHRIST nostre Dieu.

» Et puis dans l'oraison suivante apres avoir repeté la mes- » me priere. Regardez ce service de latrie que nous vous of- » frons, & recevez-le comme vous avez receu ce culte sou- » verain de vos saints Apostres. Et ce qu'il appelle icy du nom » de latrie, il l'avoit un peu auparavant appellé Sacrifice rai- » sonnable & non sanglant.

» Et apres la consecration ayant reïteré jusqu'à quatre fois » le mesme discours de la vraye presence de IESUS-CHRIST, » il adjoûte. Enseignez-nous, ô nostre Dieu, à parachever » cette sainte action en vostre crainte, & à prendre avec pu- » reté de conscience les particules de vos sanctifications, pour » nous unir au corps & au sang de vostre CHRIST, afin que » les ayant prises, nous ayons IESUS-CHRIST habitant » dans nos cœurs. Enfin apres la Communion il met cette » oraison. Seigneur IESUS-CHRIST nostre Dieu, regar- » dez-nous de vostre sainte demeure, & du thrône de gloire » de vostre Royaume, & venez pour nous sanctifier, vous qui » estes en haut assis avec vostre Pere, & qui estes icy present » avec nous d'une maniere invisible. Et rendez-nous dignes » par vostre main puissante de participer à vostre corps im- » maculé & à vostre precieux sang.

» Et puis en action de graces il dit tout aussi-tost: Nous » vous remercions, ô nostre Dieu, de la participation de vos » saints, immaculez, immortels, & celestes mysteres. Enfin » achevant l'œuvre de la divine Liturgie, il dit. O CHRIST

noſtre Dieu, nous avons accompli ſelon nos forces le myſtere de voſtre œconomie. Nous avons eſté remplis d'une vie interminable. Nous avons participé au feſtin des delices inépuiſables. Rendez-nous tous dignes d'y participer dans l'eternité.

Toute la Liturgie de ſaint Chryſoſtome contient les meſmes ſentences. Au reſte je les appelle les Liturgies de ſaint Baſile & de ſaint Chryſoſtome, non qu'elles n'ayent eſté compoſées & données par tradition des Apoſtres, comme ſaint Baſile le remarque dans ſa Liturgie, & comme il paroiſt par le témoignage de ſaint Denys au livre de la Hierarchie Eccleſiaſtique, chapitre de la Communion, & par les Apologies de ſaint Iuſtin Martyr, & de ſaint Athanaſe: mais parce que ſaint Baſile & ſaint Chryſoſtome apres luy ont reduit les Oraiſons & les Prieres qui eſtoient plus longues, en la forme où elles ſont à preſent. D'où il eſt évident que l'authorité de la Liturgie n'eſt pas moindre que celle de la Tradition Apoſtolique, de la creance univerſelle de l'Egliſe, & d'une atteſtation qui ſurpaſſe toute certitude.

Que diray-je de la Liturgie des Pré-ſanctifiez, qui ſeule détruit l'extréme impieté des Calviniſtes? Dans cette Liturgie on a le ſacrifice déja accomply, c'eſt à dire, l'Hoſtie déja conſacrée, comme la Rubrique l'enſeigne. Et quand on met la particule ſur l'Autel, pour garder le rit de la Liturgie, on dit cette Oraiſon.

SEIGNEUR SAINT, nous vous prions, vous qui eſtes riche en miſericorde, de nous eſtre propice, & de nous rendre dignes de recevoir voſtre Fils unique, noſtre Dieu, qui eſt le Roy de la gloire, Car voicy que nous portons à cette heure ſon corps & ſon ſang vivifiant, pour les mettre ſur cette Table myſtique inviſiblement accompagnez d'une troupe nombreuſe de la milice celeſte.

Et dans l'Oraiſon ſuivante lors qu'on a déja porté les dons. O Dieu, qui nous avez revelé le miniſtere de cette Liturgie, & qui nous avez établis par l'excés de voſtre miſericorde, nous qui ſommes pecheurs, afin de vous offrir ces

» presens & ces sacrifices pour nos pechez & pour les pechez
» du peuple. Regardez-nous, Seigneur, nous qui sommes vos
» serviteurs indignes presens devant vostre Autel sacré, com-
» me devant le thrône des Cherubins, sur lequel repose vostre
» Fils unique, nostre Dieu, sous les especes redoutables: afin
» que prenans ces divins Sacremens, & estant par eux sancti-
» fiez, nous nous unissions à IESUS-CHRIST nostre vray
» Dieu, qui a dit, Celuy qui mange ma chair, & boit mon
» sang, demeure en moy, & moy en luy. En sorte que vostre
» Verbe, ô Seigneur, demeurant en nous, nous devenions le
» temple de vostre tres-saint & adorable Esprit. Apres cela les
» Calvinistes oseront-ils seulement ouvrir la bouche, & dire
» faussement que les Grecs sont complices de leur Atheisme?
» Car de douter si les Grecs croyent & confessent la presence
» substantielle sous les especes visibles, non seulement dans
» l'administration, mais avant toute administration & tout
» usage, c'est avoir les yeux ouverts, & ne voir pas le soleil
» en plein midy.

En troisiéme lieu, il accuse nos heretiques d'atheisme, parce qu'ils détruisent par leurs dogmes le Sacrifice de la Messe.

» Car, dit-il, si la presence de IESUS-CHRIST n'est que
» dans l'administration du Sacrement, donc selon les Calvi-
» nistes l'Eucharistie n'est pas un Sacrifice non sanglant, mais
» seulement un Sacrement. Or cela est un blaspheme insup-
» portable, qui repugne aux ceremonies de la sainte & sacrée
» Liturgie, aux sacrez Conciles Generaux & Provinciaux, &
» à tous les Peres & Docteurs de l'Eglise Catholique.

» D'où vient que saint Chrysostome au second discours
» contre les Iuifs, prouve invinciblement la verité de la loy
» Evangelique, parce que l'on offre aujourd'huy par toute la
» terre une oblation pure, selon la prediction de Malachie.
» Oblation pure, dit ce saint Pere, parce qu'elle est offerte
» par l'operation de la grace du saint Esprit. En sorte, dit-il,
» qu'il y a une difference infinie entre le sacrifice de la nou-
» velle loy & les sacrifices de l'ancienne. Ce qu'il repete au
» quatriéme discours. C'est pourquoy le venin que porte ce

blaſpheme ne peut venir que de l'abyſme.

En quatriéme lieu, il condamne la preſence imaginaire que les heretiques ont inventée pour éluder le témoignage des Peres.

« Quant à ce que les Calviniſtes, dit-il, confeſſent la veritable & reelle preſence de IESUS-CHRIST, mais que la foy leur offre, *ſed quam illis offert fides*, c'eſt une fort belle maniere de preſence, qu'ils nous enſeignent de IESUS-CHRIST qui eſt abſent. C'eſt comme s'ils diſoient que ce qui eſt dans la penſée eſt hors de la penſée. Mais ce ſont là des ſonges d'un eſprit égaré. Si l'Egliſe des Grecs eſt travaillée de ces reveries, auſſi bien que les Calviniſtes, qu'ils nous diſent pourquoy elle donne la communion aux enfans? car la preſence de IESUS-CHRIST ne peut eſtre offerte aux enfans par la foy. Donc les Grecs confeſſent que IESUS-CHRIST eſt preſent d'une autre maniere, à ſçavoir ſubſtantiellement, & non pas par une preſence feinte & imaginaire. Autrement ce qu'ils verſent ſur les levres des enfans, ne ſeroit que du vin tout pur. Et ſi vous appellez cela communion, on en pourra dire autant du laict de leur nourrice.

En cinquiéme lieu, il dit que ſi les Calviniſtes tiennent pour impoſſible la preſence reelle, c'eſt parce qu'ils ne veulẽt pas ſoûmettre leur entendement à l'obeiſſance de IESUS-CHRIST, & qu'ils ſe perſuadent que Dieu ne peut faire par ſa toute-puiſſance ce qu'ils ne peuvent comprendre.

« En quoy, dit-il, ils ont pour compagnons tous les anciens heretiques, qui ſont tombez dans l'erreur, parce qu'ils vouloient comprendre par la foibleſſe de l'eſprit humain, qui rampe ſur la pouſſiere de la terre, les plus hauts myſteres de la Religion Chreſtienne. Encore ceux-cy avoient-ils cet avantage, qu'on ne les pouvoit convaincre par de forts exemples: Mais les Calviniſtes, qui veulent attirer les Grecs à leur erreur par quelque voye que ce ſoit, bonne ou mauvaiſe, pouvoient puiſer dans les ſources des Peres Grecs de quoy s'inſtruire aucunement, ſi un corps peut eſtre en deux lieux enſemble par la toute-puiſ-

» sance divine. Car saint Gregoire de Nazianze témoigne
» ouvertement dans l'oraison funebre de son pere, que le jour
» solemnel de Pasques il fut gueri miraculeusement par la ver-
» tu de l'Eucharistie, & que les saints dons qui devoient estre
» consacrez ce jour-là, furent presens en deux lieux en mesme
» temps, & sur l'Autel de l'Eglise, & à ce saint Evesque qui
» les consacroit dans sa maison. Pourquoy donc les Calvini-
» stes croyent-ils qu'il est impossible que IESUS-CHRIST,
» qui est la source des miracles, soit assis à la droite du Pere,
» & qu'il soit contenu en mesme temps sous les especes Sa-
» cramentales ?

En sixiéme lieu, il condamne nos pretendus Reformez, en ce qu'ils font passer la transsubstantiation pour une invention humaine.

Præsentiam veram, realem Christi Domini confitemur. At illam quam fides nobis offert, non autem quam excogitata docet transsubstantiatio. Art. 17. Calviniana Confessionis.

» C'est icy, dit-il, le couronnement de l'impieté, c'est le
» blaspheme des blaspheme : car c'est nier le mystere des
» mysteres, comme l'appelle l'Areopagite dans le livre de la
» Hierarchie Ecclesiastique au chapitre du Bapteſme. De
» vray en niant la transsubstantiation, on nie l'unité de l'E-
» glise, on nie la source de la vie, on nie la fin & la perfection
» de tous les Sacremens. De tant d'heresies qui se sont élevées
» dans l'Orient, il n'y en a aucune qui soit allée jusqu'à ce
» poinct d'impieté, de dire que la transsubstantiation fust une
» chose controuvée.

» Nestorius usoit de ce syllogisme, comme nous l'appre-
» nons de la premiere action du troisiéme Concile. IESUS-
» CHRIST disoit au chapitre sixiéme de saint Iean, celuy
» qui me mange aura la vie. Que mangeons-nous, la divinité,
» ou l'humanité ? D'où il concluoit que IESUS-CHRIST
» estoit un pur homme, parce qu'il croyoit qu'on prenoit l'hu-
» manité, & non pas la divinité. Mais saint Cyrille répondoit,
» comme il paroist par l'Epistre à Nestorius, qu'on offre dans
» l'Eglise le sacrifice non sanglant, qu'on reçoit les benedi-
» ctions mystiques, & que ceux-là sont sanctifiez, qui pren-
» nent la sainte chair, & le precieux sang de IESUS-CHRIST,
» non comme une chair commune, nullement, ny comme
» d'un homme sanctifié, mais vrayment la chair vivifiante, &

propre

propre du Verbe. S'il n'y avoit point de Transſubſtantiation, comme les Calviniſtes blaſphement, quelle ſeroit je vous prie l'objection de Neſtorius, & la réponſe de S. Cyrille?

Au ſixiéme Concile action huitiéme l'heretique Macarius Patriarche d'Antioche repete les meſmes paroles de ſaint Cyrille dans ſa Confeſſion de Foy, & reconnoiſt ouvertement la force & la verité de la Transſubſtantiation.

Dans le ſeptiéme Concile, action ſixiéme dans la réponſe à la conſtitution du faux Concile des Iconomaques, on met en avant le dogme de ces Heretiques : à ſçavoir que le pain de l'Euchariſtie eſt l'image de IESUS-CHRIST, à quoy neantmoins ils adjoûtent que ce pain eſt ſanctifié par le ſaint Eſprit qui intervient, & qu'il eſt fait le corps divin par le miniſtere du Preſtre, qui le transfere d'un pain commun à un qui eſt ſaint. La réponſe des Catholiques approuve cette derniere partie de leur Confeſſion : mais elle les reprend ſeverement de ce qu'ils appellent le pain conſacré l'image de IESUS-CHRIST, vû que c'eſt le corps meſme & le ſang de IESUS-CHRIST. Voila comme les Iconomaques reconnoiſſent que le Preſtre transfere. Et qu'eſt-ce que cette tranſlation d'un pain commun à un qui eſt ſacré, ſinon la Tranſſubſtantiation?

Car il eſt certain & evident que tous les Orientaux, & meſme les Heretiques pour la pluſpart, ont pris de tout temps ces paroles de IESUS-CHRIST, *Cecy eſt mon corps*, dans leur ſens propre & literal. C'eſt pourquoy, perſonne n'a jamais oſé douter de la force & de l'efficace de ces paroles, d'où ſuit neceſſairement la Tranſſubſtantiation; parce que chacun ſçavoit qu'Origene avoit eſté condamné des SS. Peres, dautant qu'il ne ſuivoit pas le ſens literal des paroles de l'Ecriture, mais au contraire qu'il les détournoit à ſon plaiſir, ainſi que ſaint Baſile l'aſſure en la ſeconde Homelie ſur l'Exameron.

Ce meſme ſaint au Livre des Conſtitutions abbregées demande en la Queſtion cent deuxiéme avec quelle crainte, & avec quelle certitude on doit prendre le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, & il répond que pour la crain-

» te l'Apoſtre nous l'enſeigne lors qu'il dit, celuy qui mange
» & boit indignement, mange ſon jugement. Mais que ce qui
» fait la certitude c'eſt la foy que nous adjoûtons aux paroles
» de IESUS-CHRIST, qui dit, *Cecy eſt mon corps, qui eſt don-*
» *né pour vous, faites cecy en memoire de moy.* Et Saint Chry-
» ſoſtome au ſermon de la trahiſon de Iudas. IESUS-CHRIST qui
» a dreſſé cette table, eſt encore maintenant preſent, & la pre-
» pare encore à preſent. Car ce n'eſt pas l'homme qui fait
» que les choſes propoſées ſoient faites le corps & le ſang de
» IESUS-CHRIST, mais IESUS-CHRIST luy-meſme qui a eſté
« crucifié pour nous. Le Preſtre eſt là qui le repreſente en pro-
» nonçant les paroles de la priere : mais la vertu & la grace
» eſt de Dieu. *Cecy eſt mon corps*, dit-il, cette parole change
» les choſes propoſées. Et dans la quatre-vingt & deuxiéme
» Homelie ſur ſaint Matthieu. Nous tenons lieu, dit-il, de
» Miniſtres, mais c'eſt luy qui les ſanctifie & les transforme.
» Mais dans la Liturgie aprés la conſecration faite par les pa-
» roles de IESUS-CHRIST, Saint Baſile & ſaint Iean Chry-
» ſoſtome adjoûtent ces paroles comme les ayant receuës par
» tradition Apoſtolique le Preſtre fait la benediction, diſant:
» *Ayant changé ces choſes par voſtre ſaint Eſprit.*
» Et dont nos nouveaux Theologiens les Calviniſtes oſe-
» ront-ils encore nier la creance tres-certaine, tres-indubita-
« ble & Apoſtolique de tous les Orientaux touchant la Tranſ-
» ſubſtantiation, & appeller le dogme inviolable des Chre-
» ſtiens une invention humaine ? Si noſtre Seigneur euſt dit,
» *Ce pain eſt mon corps*, ils auroient peut-eſtre quelque pre-
» texte. Mais diſant, cecy eſt mon corps, le propre ſens de ces
» paroles, & la verité Evangelique, & la tradition des Apo-
» ſtres, & la foy conſtante de l'Egliſe Catholique, & l'uſage
» perpetuel de la Liturgie, & le conſentement unanime des
» Docteurs nous obligent à croire que ces paroles ne peuvent
» admettre que leur ſens litteral. D'où vient que la vertu &
» l'efficace des paroles de IESUS-CHRIST, que ſaint Chry-
» ſoſtome admire au lieu que j'ay allegué, fait ce qu'elle ſigni-
» fie, & ſignifiant le corps, non pas la ſubſtance du pain, in-
» fere neceſſairement un changement de ſubſtance en ſubſtan-

ce, qui eſt proprement la Tranſſubſtantiation myſtere vray- «
ment digne de la toute-puiſſance, & de la Majeſté de IE- «
SUS-CHRIST, myſtere ineffable & incomprehenſible aux «
ſens des hommes mortels. «

En ſeptiéme lieu, il condamne nos Heretiques, qui diſent que les fidelles mangent le corps de IESUS-CHRIST non en le briſant de la dent, mais en le prenant par la penſée de l'eſprit.

Ce n'eſt point, dit-il, ce que la foy des Chreſtiens enſei- «
gne. Saint Chryſoſtome condamne ce blaſpheme en plu- «
ſieurs endroits, mais il le fait ſur tout tres-manifeſtement «
en l'Homelie quatre-vingt deuxiéme ſur ſaint Matthieu, & «
en la quarante & ſixiéme ſur ſaint Iean. Nous avons ce bien «
par la viande que IESUS-CHRIST nous a donnée, que «
nous ſommes meſlez avec ſa chair, non ſeulement par cha- «
rité, mais encore reellement. Car pour nous monſtrer l'a- «
mour qu'il a pour nous, il ne s'eſt pas ſeulement donné à voir «
à tous ceux qui le deſirent, mais meſme à toucher & à man- «
ger juſqu'à mettre la dent dans ſa chair, & l'embraſſer tres- «
étroitement, & ſatisfaire à l'ardeur de noſtre amour. Et «
afin que perſonne ne priſt de là occaſion de croire que nous «
déchirons & démembrons le corps de IESUS-CHRIST «
dans la Communion, le meſme ſaint Chryſoſtome expoſe «
la verité de ce dogme ſur les paroles de noſtre Seigneur qui «
ſont couchées au ſixiéme de ſaint Iean. IESUS ſçachant «
que les Diſciples en murmuroient, leur dit, Cela vous ſcan- «
dalize-t'il? C'eſt l'eſprit qui vivifie la chair ne ſert de rien. «
Les paroles que je vous ay dites ſont eſprit & vie. Il faut, «
dit ſaint Chryſoſtome, entendre ces paroles ſpirituellement «
& myſtiquement. Car elles ſont eſprit & vie, c'eſt à dire, «
qu'elles ſont ſpirituelles & divines, elles n'ont rien de char- «
nel, ou qui approche de l'uſage naturel: mais elles ſont au «
deſſus de cette baſſe neceſſité, elles ſurpaſſent les loix des «
choſes inferieures, elles ont un ſens tout nouveau. Comme «
donc il entend par l'eſprit un ſens ſpirituel, de meſme par la «
chair il entend un ſens charnel. Et partant ſi quelqu'un «
prend ce mot de chair dans un ſens charnel, il ne luy ſert de «

» rien. Quoy donc ? ſa chair n'eſt plus chair ? au contraire el-
» le l'eſt tres-certainement. D'où vient donc qu'il dit la chair
» ne ſert de rien ? Il ne parle pas de ſa chair. Nullement, mais
» de ceux qui entendent ſes paroles charnellement. Qu'eſt-ce
» que les entendre charnellement ? c'eſt regarder ſuperficiel-
» lement les choſes qui ſont propoſées, & n'avoir point d'au-
» tre penſée dans l'eſprit. Ce n'eſt pas là le ſentiment qu'il
» faut avoir des choſes propoſées : mais il faut penetrer dans
» tous les myſteres avec les yeux interieurs. C'eſt ce que veut
» dire ce mot ſpirituellement. Car comment eſt-ce que la
» chair ne ſert de rien ſans laquelle on ne peut vivre ? Voyez-
» vous donc que ce n'eſt pas de ſa chair, mais de l'intelligence
» charnelle, qu'il eſt dit *la chair ne ſert de rien.*

» Les Calviniſtes peuvent apprendre par là que pour pren-
» dre ſubſtantiellement le corps de IESUS-CHRIST, il ne
» s'enſuit pas qu'on le briſe des dents, ny qu'on le déchire. Il
» ne faut pas auſſi qu'ils inferent qu'on ne le prend que par la
» penſée de l'eſprit, & qu'il n'y eſt pas ſubſtantiellement, par-
» ce qu'on ne le déchire pas. Car le corps de IESUS-CHRIST
» eſt ſous les eſpeces d'une maniere ſubſtantielle, mais non
» charnelle & ſenſible. Et aprés la Tranſſubſtantiation on
» prend IESUS-CHRIST preſent ſous les eſpeces viſibles
» de la penſée de l'eſprit éclairée de la foy. Car comme dans
» la Croix on déchiroit le corps de IESUS-CHRIST, mais
» non pas la divinité de IESUS-CHRIST : de meſme dans
» l'Euchariſtie on rompt avec les dents les eſpeces viſibles du
» Sacrement, mais ce qui eſt contenu ſous les eſpeces ne ſouf-
» fre rien.

» Cela eſt manifeſte par la pratique de la Liturgie ; car le
» Preſtre en rompant les eſpeces pour prendre la Communion
» dit ces paroles.

» L'Agneau de Dieu eſt coupé, & diviſé en parties. Il eſt
» coupé, & n'eſt point diviſé ; il eſt toûjours mangé, & n'eſt
» jamais conſumé.

» Et voila la profondeur incomprehenſible de ce myſtere.
» Mais pour les Calviniſtes, qui nient la Tranſſubſtantiation,
» comment peuvent-ils dire que ce Sacrement eſt admirable?

Quelle merveille de manger du pain commun, & de concevoir IESUS-CHRIST par la penſée ? Les Hebreux conçoivent auſſi IESUS-CHRIST à venir en mangeant la manne, qui eſtoit plus excellente que le pain : & ainſi il faudroit ſelon les Calviniſtes l'appeller Euchariſtie. Car ſi c'eſt la foy qui conſtitue l'Euchariſtie en offrant IESUS-CHRIST à l'ame fidelle, qu'importe qu'elle conçoive IESUS-CHRIST déja venu ou à venir ?

Ie pourrois encore alleguer ce que cét illuſtre Prelat enſeigne touchant la Communion des méchans, & l'uſage de la coupe : mais en voila aſſez pour donner lieu à noſtre Autheur d'aſſeoir ſon jugement, & d'avoüer qu'il s'eſt mépris, lors qu'il s'eſt imaginé que les Egliſes de l'Orient ſont Calviniſtes. A la verité il eſt fâcheux d'avoir failly, & de s'en voir convaincu : mais il y a de la gloire à reconnoiſtre ſa faute, & la vouloir opiniâtrément deffendre, c'eſt s'expoſer au mépris des Sages, & ſe rendre doublement coupable en voulant paroiſtre innocent.

Les Lutheriens furent en cela plus ſinceres que nos Sacramentaires. Car ayant fait la meſme tentative qu'eux, & tâché d'attirer tout l'Orient à leur parti contre l'Egliſe Romaine, ſans y pouvoir reüſſir, ils donnerent eux-meſmes au public les Réponſes de Ieremie Patriarche de Conſtantinople aux Articles que les Theologiens de Vvittemberg luy avoient propoſées, pour tirer ſon approbation, & faire une étroite alliance avec luy. Ie ne puis me diſpenſer de mettre icy ce qu'il enſeigne touchant l'Euchariſtie : car c'eſt une preuve inconteſtable de la foy univerſelle de l'Egliſe Orientale, qui fera voir le peu de creance qu'on doit donner à l'Autheur que je refute, puis qu'il avance des choſes ſi éloignées de la verité contre la notorieté publique.

ARTICLE VI.

Témoignage de Ieremie Patriarche de Conſtantinople.

LA divine Euchariſtie, qui eſt le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, conſerve & contient la vie. Car

Tiré des Actes & des Eſcrits des

Theologiens de Vvittemberg, & du Patriarche Ieremie. Imprimez à Vvittemberg en l'année 1584. Page 240. Seconde réponse de Ieremie.

» ce pain de vie fait que les choses qui ont esté creées se con-
» servent & demeurent en vie. Et nous vivons en IESUS-
» CHRIST, lors que nous le mangeons dignement, comme
» il dit luy-mesme : *Qui mange ma chair & boit mon sang,*
» *demeure en moy & moy en luy.* Car le pain est fait le corps
» de IESUS-CHRIST, & le vin & l'eau le sang de IESUS-
» CHRIST par l'intervention du saint Esprit, qui les chan-
» ge par dessus la raison & la pensée des hommes. Le pain,
» dis-je, qui est proposé, & le vin & l'eau sont changez sur-
» naturellement au corps & au sang de IESUS-CHRIST
» par le saint Esprit qui est invoqué, & qui intervient, en sor-
» te que ce ne sont plus deux choses, mais une seule. Au reste
» le pain & le vin ne sont pas la figure du corps & du sang de
» IESUS-CHRIST. Nullement. mais le corps mesme deifié
» du Seigneur : veu que le Seigneur mesme dit, Cecy est, non
» la figure de mon corps, mais mon corps, non la figure de
» mon sang, mais mon sang. Et auparavant il dit aux Iuifs,
» Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, & si vous
» ne beuvez son sang, vous n'avez point la vie en vous. Car
» ma chair est vraiment viande, & mon sang est vraiment
» breuvage. C'est pourquoy approchons avec toute reveren-
» ce & pureté de conscience & certitude de foy, & nous au-
» rons certainement ce que nous croyons sans hesiter. Hono-
» rons-le donc en toute pureté de corps & d'esprit, car il sert
» à ceux qui le reçoivent dignement pour la remission de leurs
» pechez, pour la vie eternelle, & pour la sauve-garde de l'es-
» prit & du corps. Et au contraire pour châtiment eternel à
» ceux qui le reçoivent indignement & sans foy. Que si quel-
» ques-uns ont appellé le pain & le vin antitypes du corps &
» du sang du Seigneur, comme Basile cet homme plein de
» Dieu, ce n'est pas apres la consecration qu'ils les ont ainsi
» appellez, mais devant que l'oblation fust consacrée. Nous
» les nommons aussi antitypes des choses futures, non qu'ils
» ne soient vraiment le corps & le sang de IESUS-CHRIST,
» mais parce que maintenant nous sommes par eux rendus
» participans de la Divinité de IESUS-CHRIST: mais alors
» nous la possederons par la seule veuë de l'esprit.

οὐκ ἔστι γὰρ τύπος ὁ ἄρτος καὶ ὁ οἶνος τοῦ σώματος καὶ αἵματος τοῦ Χριστοῦ, μὴ γένοιτο. ἀλλ' αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ πεθεωμένον. αὐτὴ γὰρ Χριστοῦ ἐστὶν εἰπόντος. τοῦτό μού ἐστιν ὁ τύπος τοῦ σώματος, ἀλλὰ τὸ σῶμα, καὶ οὐ τύπος τοῦ αἵματος, ἀλλὰ τὸ αἷμα. Διὸ μετὰ πάντος φόβου καὶ συνειδήσεως καθαρᾶς καὶ ἀδιαλείπτου πίστεως προσέλθωμεν καὶ πάντως ἔστιν ἡμῖν καθὼς πιστεύομεν μὴ διαζώντες. προσφέρομεν γὰρ αὐτὴ πάντη καθαρότητι ψυχικῇ καὶ σωματικῇ.

I'omets à deſſein ce que dit ce Patriarche du Sacrifice de la Meſſe, de l'antiquité des Liturgies, & des ceremonies qu'on y obſerve, parce que je le produiray en un autre lieu. Mais avant que de finir ce témoignage ſi clair & ſi deciſif, l'Autheur me permettra de luy donner icy le meſme avis que Ieremie donna aux Theologiens de Vvittemberg ſur la fin de ſa troiſiéme réponſe.

Puiſque vous changez & pervertiſſez ainſi ce que les Docteurs anciens & modernes ont dit touchant les ſaints myſteres, & que vous les rejettez comme des traditions qui n'ont point de fondement dans l'Ecriture, nous répondons à tout ce que vous nous apportez au contraire, que les paroles divines que vous nous citez, ne nous ont point eſté expliquées par des Theologiens ſemblables à vous: & que ny ſaint Chryſoſtome, ny aucun autre de ces Saints, & de ces vrais Theologiens n'ont jamais eſté emportez comme un torrent: mais luy & ſes ſemblables, hommes divins & remplis du Saint Eſprit, illuſtres par les miracles qu'ils ont fait durant leur vie & apres leur mort, les ont interpretées comme nous les avons, & ceux qui ont embraſſé ces traditions, comme neceſſaires & pleines de pieté, nous les ont tranſmiſes de main en main par une ſucceſſion non interrompuë, dont l'ancienne Rome en garde encore quelques-unes, & les embraſſe avec nous. D'où vient donc que vous avez quitté les doctrines des vrais Theologiens; & que vous leur avez preferé les voſtres, comme ſi vous eſtiez plus intelligens que l'ancienne & la nouvelle Rome? Cela vient originairement des Iuifs. Car en effet les Iuifs ont donné le commencement au mépris que l'on fait des ſaintes Images & des Reliques ſacrées, comme les hiſtoires en font foy. Et l'on dit auſſi que ce ſont quelques Iuifs, qui ont ſous pretexte de pieté introduit & ſemé ces Schiſmes, qui ſont en ſi grand nombre entre vous Lutheriens, & qui vont toûjours croiſſans de mal en pis, comme l'on void. Quant à nous, nous declarons que nous n'y prenons aucune part, mais que nous conſervons immuablement les myſteres de noſtre Egliſe: nous attachant à ce qu'ont dit les ſucceſſeurs

» des Apostres, qui sont les herauts de la Divinité : & tenant
» leurs expositions plus precieuses que l'or & les pierreries.
» C'est pourquoy, nous vous prions de ne nous plus impor-
» tuner d'orenavant, & de ne nous écrire plus sur ces matie-
» res. Car vous traitez ces grandes lumieres de l'Eglise & ces
» Theologiens d'une maniere fort bizarre, & les honorant de
» paroles, vous les rejettez en effet, & tâchez de rendre nos
» armes inutiles, à sçavoir leurs saintes & divines paroles,
» dont nous pourrions nous servir, pour vous écrire & nous
» opposer à vos erreurs. C'est pourquoy, vous nous avez deli-
» vrez du soin de tout ce qui vous regarde. Suivez donc vo-
» stre route, & ne nous écrivez plus de vos dogmes, mais seu-
» lement pour entretenir l'amitié si vous l'avez agreable.

Seroit-il besoin apres de si evidentes demonstrations, de remonter plus haut, pour aller chercher des traces de la creance de l'Eglise Orientale touchant la transsubstantiation & l'adoration de l'Eucharistie ? N'avons-nous pas assez reconnu le peu de sincerité de l'Autheur à citer pour luy ceux qui luy sont plus contraires, à nier qu'ils ayent dit en aucun endroit ce qu'ils ont enseigné en des chapitres, & mesme en des livres exprez, & à leur faire dire ce qu'ils n'ont jamais dit, avec autant d'asseurance, que s'il estoit en son pouvoir de faire que les choses les plus fausses devinssent vrayes aussi-tost qu'il les a dites ?

Certainement j'aurois droit de luy dire, à l'exemple de Ieremie, suivez vostre route, ne nous parlez plus de vos dogmes alterez, falsifiez, déguisez, citez les Peres comme bon vous semble, sans avoir égard ny à la pieté, ny à l'honneur, ny à la foy publique, nous n'en sommes plus en peine, on ne vous croira plus.

Mais je n'en veux pas ainsi user, & je ne fais point de difficulté de le suivre, & de continuer nostre voyage, quand je n'en esperois autre fruit que de rendre témoignage à la verité en luy monstrant combien il s'en est éloigné.

Il dit que nous ne pouvons tirer aucun avantage du Concile de Florence, & *que les choses s'y passerent avec tant d'artifice, & de violence de la part du Pape Eugene, & de sa Cour, &* Page 467.

avec

avec tant de timidité, & d'interest temporel du costé de l'Empereur Grec, avec tant de foiblesse du costé de ses Evesques, avec un si leger examen des doctrines, & des cultes, & enfin avec un si pitoyable succez & pour les uns & pour les autres, que nous n'avons nul sujet de nous-en glorifier, ny luy de conter pour quelque chose tout ce qui s'y fit.

Il n'en falloit pas attendre moins d'un sacramentaire, dont les erreurs sont si ouvertement condamnées dans ce Concile, que toutes les ruses dont il a coûtume de se servir pour éluder la censure des Peres luy sont entierement inutiles. Car le Pape Eugene qui y presidoit en personne dans la Confession de Foy qu'il donna aux Armeniens qui estoient venus à Florence pour se reünir à l'Eglise Romaine aussi bien que les Grecs, déclare formellement, *Que le Prestre parlant en la personne de* IESUS-CHRIST, *fait le Sacrement: que la substance du pain est changée au corps de* IESUS-CHRIST, *& la substance du vin en son sang par la force de ces paroles: en sorte neantmoins que* IESUS-CHRIST *est contenu tout entier sous l'espece du pain, & tout entier sous l'espece du vin. Que* IESUS-CHRIST *est tout entier sous chaque partie de l'Hostie consacrée, & du vin consacré, quand on les a separez. Et enfin que l'effet de ce divin Sacrement, qu'il opere dans l'ame de celuy qui le reçoit dignement, est l'union de l'homme avec* IESUS-CHRIST.

C'est ce qui fâche nostre Adversaire, & le met en si mauvaise humeur, qu'il n'épargne ny le Pape, ny les Evesques, ny l'Empereur mesme, faisant passer ce Prince pour un homme interessé, les Evesques pour des esprits timides & lâches, & le Pape Eugene pour un homme egalement artificieux & violent: mais il est aisé de faire voir la foiblesse & la vanité de ces reproches par trois preuves qui n'ont point de repartie.

La premiere est que Ioseph Patriarche de Constantinople, qui estoit present au Concile en qualité de chef de l'Eglise Grecque, & qui mourut à Florence avant la conclusion de ce Synode general, voulut signer l'union des deux Eglises d'Orient & d'Occident le soir mesme qu'il ex-

pira, témoignant par là combien il l'avoit toûjours euë à cœur, puis qu'il l'approuvoit de son plein gré en un temps où toutes les considerations humaines meurent avec nous, & nous laissent la liberté de parler sans dissimulation & sans feintise.

La seconde est que le different entre les Grecs & les Latins n'estant point sur la verité de la transsubstantiation, dont ny l'un ny l'autre parti n'avoit jamais douté, mais sur la matiere du Sacrement, & sur les paroles de la consecration : il est evident que ce n'est point ny par interest, ny par foiblesse que les Grecs souscrivirent à cet article, puis qu'il contenoit un dogme qui leur estoit commun avec les Latins.

Mais la troisiéme preuve que j'apporte, ne nous laisse aucun lieu de former le moindre doute. Car les deux points qui furent contestez dans ce Concile avec tant de chaleur touchant le Sacrement de l'Eucharistie, montrent evidemment que les uns & les autres croyoient la transsubstantiation du pain & du vin au corps de IESUS-CHRIST. Premierement, les Grecs schismatiques estimoient que la transsubstantiation se faisoit par la priere qui suit immediatement ces paroles, *Cecy est mon corps* : & les Latins disoient qu'elle se fait par les paroles mesmes du Fils de Dieu, & c'estoit là un des points de leur dispute. Ils croyoient donc tous le changement substantiel, puis qu'ils contestoient entr'eux des paroles qui l'operent, cela est evident. Secondement, les Grecs soûtenoient que les Latins ne consacrent point, & que leur Sacrement n'est point le corps de IESUS-CHRIST, parce que le pain sans levain n'est pas une matiere capable de recevoir ce changement miraculeux. Cela paroist par les Actes du Concile, & par les reproches mesmes de Marc d'Ephese, qui fut le plus grand ennemi de la reunion, comme tout le monde sçait, & par les articles qui furent envoyez de Basle à l'assemblée de Bourges, contenans les erreurs des Grecs, entre lesquels celuy-cy est le sixiéme. *Que l'Eucharistie consacrée par l'Eglise Romaine, n'est point le corps de* IESUS-CHRIST, *parce qu'elle*

Act. Concil. Flor.

Bessarion de verbis consecr.

Gregor.

Spondanus in contin. Annal.

ſe fait d'un pain ſans levain. Peut-on donc ſans s'aveugler volontairement douter encore de la creance de l'Egliſe d'Orient, & l'Autheur peut-il conter pour rien des raiſons ſi fortes & ſi convainquantes, qui ruinent entierement tout ce qu'il peut oppoſer à la cenſure de ce Concile ? *Card. Baron. ad annum Domini 1438. n. 25.*

Mais que diray-je de la ſecurité avec laquelle il ſoûtient que Cabaſilas Archeveſque de Theſſalonique dans toute cette longue & exacte explication qu'il a fait de la Liturgie, *ne dit pas un mot de l'honneur divin qu'on veut que l'Egliſe Grecque rende au Sacrement.*

Remarquez, je vous prie, que ce Grec eſt un des Schiſmatiques les plus declarez contre l'Egliſe Latine, & que bien loin de favoriſer l'ancienne Rome, il fait profeſſion de deffendre les erreurs de la nouvelle. Par conſequent on ne peut choiſir un plus fidelle témoin de la creance des Grecs, & noſtre Auteur a grand intereſt de nous deguiſer ſes ſentimens ſur le myſtere de l'Euchariſtie : car s'il y a un ſeul mot de la tranſubſtantiation & de l'adoration du divin Sacrement dans les écrits de cét Eveſque, il ne faut plus qu'il nous allegue les Peres, nous ſommes deſormais diſpenſez de l'en croire à ſa parole. Rendons-nous donc attentifs à ſon diſcours. *c. 29. & 30.*

ARTICLE VII.

Témoignage de Cabaſilas Archeveſque de Theſſalonique.

APRES que le Preſtre a glorifié Dieu, & qu'il l'a loüé avec les Anges, & qu'il l'a remercié de tous les biens qu'il nous a faits de toute éternité, & enfin qu'il a fait commemoration du myſtere ineffable & incomprehenſible de l'Incarnation, il conſacre en ſuite les precieux dons, & le Sacrifice s'accomplit entierement. De quelle ſorte ? Apres qu'il a fait le recit de la venerable Cene, & de la maniere que IESUS-CHRIST la fit avec ſes diſciples, comme il prit la coupe, comme il prit le pain, & ſanctifia l'Euchariſtie, & comme il dit les paroles par leſquelles il declara le myſtere, apres qu'il a luy-meſme prononcé ces paroles, il » *Cabaſilas in expoſit. Liturg. c. 27. & ſeq.*

» flechit le genoux, & ſe met en prieres, & appliquant ces di-
» vines paroles du Fils unique de Dieu noſtre Sauveur aux
» dons propoſez, il le ſupplie que le pain ſoit par la reception
» de ſon eſprit tres-ſaint & tout-puiſſant, converti en ſon pro-
» pre corps ſaint & precieux, & le vin en ſon propre ſang tres-
» pur & tres-ſaint. Cette priere eſtant faite, le Sacrifice eſt
» achevé & parfait, les dons ſont ſanctifiez, l'hoſtie eſt entie-
» re & parfaite, & l'on void cette grande victime, qui eſt im-
» molée pour le monde, poſée ſur l'Autel. Car le pain n'eſt
» plus la figure du corps du Seigneur, ny un don portant l'i-
» mage du vray don, ny exprimant comme dans un tableau
» les ſouffrances du Sauveur, mais c'eſt le vray don luy-meſ-
» me, le propre corps du Seigneur, qui a ſouffert tous ces op-
» probres, ces outrages, & ces playes, qui a eſté crucifié, qui
» a eſté mis à mort, qui a eſté ſoufflet, couvert dignominies,
» & de crachats, & abbreuvé de fiel. Pareillement le vin c'eſt
» le ſang meſme qui coula de ce corps meurtri & mis à mort.
» Enfin, c'eſt ce corps & ce ſang qui ont eſté formez par le
» ſaint Eſprit, nez de la bien-heureuſe Vierge Marie, qui reſ-
» ſuſcita le troiſiéme jour, qui monta au Ciel, & qui eſt aſſis
» à la droite du Pere. Qui fait foy de cela? Luy-meſme a dit,
» *Cecy eſt mon corps, Cecy eſt mon ſang*: luy-meſme a commandé
» aux Apoſtres, & par eux à toute l'Egliſe, de faire cela. *Fai-*
» *tes cela*, dit-il, *en memoire de moy*. Or il n'euſt pas commandé
» de le faire, s'il n'euſt donné la puiſſance de le faire. Quelle
» eſt cette puiſſance? Le ſaint Eſprit, qui d'en haut arma les
» Apoſtres, ſelon ces paroles du Seigneur. *Demeurez dans la*
» *ville de Ieruſalem, juſques à ce que vous ſoyez reveſtus de la ver-*
» *tu d'en haut*. Voila l'effet de ſa deſcente. Car il n'eſt pas deſ-
» cendu une fois pour nous quitter apres, mais il eſt & ſera
» toûjours avec nous. Et non ſeulement noſtre Seigneur nous
» a envoyé ſon Eſprit pour demeurer avec nous, mais il nous a
» promis d'y demeurer luy-meſme juſques à la conſommation
» des ſiecles. Le ſaint Eſprit y eſt inviſiblement, parce qu'il
» n'a point porté de corps: Mais le Seigneur ſe fait voir &
» toucher par les ſacrez myſteres, comme celuy qui a pris no-
» ſtre nature, & la portera dans l'eternité. Voila quelle eſt la

puiſſance du Sacerdoce : voila quel eſt le Preſtre. Car celuy « qui s'eſt une fois offert & ſacrifié, ne deſiſte point du Sacer- « doce : mais il exerce continuellement l'office de Sacrifica- « teur pour nous, & par là il eſt noſtre advocat auprés de Dieu « pour toûjours. C'eſt pour cela qu'il eſt dit : *Vous eſtes Preſtre* « *pour l'eternité.* C'eſt pourquoy les fidelles ne doivent nulle- « ment douter de la ſanctification des dons, ny des autres my- « ſteres, s'ils ſont faits ſelon les formes & les prieres que les « Preſtres obſervent. «

Il ne ſe peut rien ajoûter à ce témoignage touchant la Tranſſubſtantiation, qui eſt le fondement du culte divin que nous rendons au Sacrement. L'Adoration en eſt une ſuitte neceſſaire, comme l'Autheur meſme le reconnoiſt, & partant encore que Cabaſilas n'en euſt rien dit, cette ſeule authorité nous devroit ſuffire : mais s'il parle clairement de l'une, il ne ſe déclare pas moins ouvertement pour l'autre.

Le Preſtre, dit-il, ayant participé aux choſes ſanctifiées, « ſe tourne vers le peuple, & monſtrant les choſes ſaintes ap- « pelle ceux qui deſirent y participer, & leur commande d'y « venir avec crainte, & avec foy, ne les mépriſans point à « cauſe de ce qui paroiſt exterieurement, ny ne doutans point « que ce que l'on en croit ne ſoit par deſſus la raiſon : mais « que reconnoiſſant leur dignité, ils s'approchent avec « cette creance qu'ils donnent la vie à ceux qui les reçoivent. « Et eux monſtrant leur pieté & leur foy adorent & beniſſent, « & reconnoiſſent IESUS-CHRIST comme leur Dieu qu'ils « conçoivent eſtre en eux. Et afin que leur glorification ſoit « illuſtre, ils la tirent de ces paroles Prophetiques : Beny ſoit « celuy qui vient au nom du Seigneur. Il eſt noſtre Seigneur, « noſtre Dieu, & il nous eſt apparu. Ie ſuis venu, dit-il, au « nom du Pere, & les hommes ne m'ont pas receu. Et vous « ne me recevez pas. Si quelqu'un vient en ſon nom, & de « luy-meſme, vous le recevrez. Le propre du vray Fils unique « c'eſt de loüer ſon Pere. L'autre eſt un orgueil, & une rebel- « lion d'un eſclave fugitif. Le Prophete ſçachant cela, & con- « noiſſant la difference du bon Paſteur, d'avec le loup, benit « de loin celuy qui vient au nom du Seigneur, appellant le Pe- «

» re du nom de Seigneur, & confeſſe que celuy qui eſt apparu
» eſt un meſme Dieu avec luy. Semblablement eux uſans des
» meſmes paroles beniſſent IESUS-CHRIST, comme ve-
« nant à eux, & leur apparoiſſant.

Il n'eſt rien de plus deciſif que ce texte : mais celuy qui ſuit ne l'eſt pas moins.

Canon 49. Concil. Laodiceni & 52. Concilij Trullani.

Les Grecs ne conſacrent durant le Careſme que deux jours la ſemaine, comme portent leurs Canons, à ſçavoir le Dimanche & le Samedy. Les autres jours ils ſe ſervent des dons conſacrez, qu'ils gardent exprés, comme l'on fait le Vendredy Saint dans l'Egliſe Latine, & ils appellent ces Liturgies, des Meſſes preſanctifiées, & ces dons, des dons preſanctifiez, que le Preſtre porte avec grand reſpect du lieu où ils eſtoient gardez juſqu'à l'Autel, & lors que le Preſtre paroiſt à l'entrée les portant ſur la teſte, chacun les adore en diſant. Ie croy, Seigneur, que vous eſtes IESUS-CHRIST le Fils de Dieu vivant, qui eſtes venu au monde pour ſauver les pecheurs, dont je ſuis le premier. Mais aux Meſſes ordinaires, comme les dons que le Preſtre porte à l'Autel ne ſont pas encore conſacrez, on ne les doit pas adorer, on rend ſeulement honneur au Preſtre qui doit offrir le ſacrifice. Neantmoins comme le peuple, qui eſt ordinairement peu inſtruit dans les myſteres ſe méprend aiſément, Cabaſilas remarque dans ſon expoſition de la Liturgie, qu'il peche quelques fois par ignorance, rendant aux dons, c'eſt à dire, au pain & au vin, qui n'ont pas encore eſté ſanctifiez, un honneur qui ne leur appartient pas, les adorant comme le corps de IESUS-CHRIST. Et c'eſt ce culte ſuperſtitieux dont l'Archeveſque Gabriel prend mal à propos la deffenſe, comme nous l'avons déja appris d'Arcudius au commencement de ce chapitre. Mais Cabaſilas, qui eſtoit bien plus intelligent, dit que c'eſt un abus qui ſe gliſſe parmy quelques-uns qui confondent les dons preſanctifiez & conſacrez avec ceux qui ne le ſont pas.

» Si quelques-uns, dit-il, de ceux qui ſe proſternent à ter-
» re, lors que le Preſtre entre portant les dons, adorent ces
« dons & leur parlent, comme au corps & au ſang de IESUS-

CHRIST, ils se trompent à l'occasion de l'entrée des dons « pre-consacrez, ignorans la difference qu'il y a entre l'un & « l'autre sacrifice. Car dans celuy-cy les dons ne sont pas en- « core sanctifiez à l'entrée du Prestre. Mais dans celuy-là ils « sont déja consacrez, & ils contiennent le corps & le sang de « IESUS-CHRIST. «

L'Autheur convaincu par ce passage n'ose nier que les Grecs n'adorent les dons aprés la consecration, & que ce ne soit le sentiment de Cabasilas; mais ne sçachant comment se tirer d'affaire il est contraint de recourir à ses artifices, & d'avouër qu'on peut bien conclure du témoignage de cét Evesque *que le pain & le vin aprés la consecration doivent estre considerez de nous avec un tout autre respect, que quand ils ne sont encore que de simples alimens, mais qu'il ne dit point qu'on les doive servir du culte de latrie.*

Mais croit-il parler à des aveugles? ne craint-il point la censure des sçavans, pourveu qu'il puisse tromper les simples? *Adorer les dons, & leur parler comme au corps, & au sang de* IESUS-CHRIST, *n'est-ce pas les servir du culte de latrie?* Parle-t'on à du pain, & à du vin materiel, comme à IESUS-CHRIST? Adore-t'on le corps & le sang de IESUS-CHRIST d'un autre culte, que de l'adoration suprême? Cabasilas ne dit-il pas clairement qu'aprés la consecration les dons sanctifiez ne sont plus la figure du corps & du sang de IESUS-CHRIST, mais le propre corps & le propre sang de IESUS-CHRIST, le mesme sang qui coula de ce corps durant sa Passion, le mesme corps qui fut crucifié, le mesme corps & le mesme sang, que le Saint Esprit forma dans le sein virginal de sa B. Mere? Ne redit-il pas cent fois *que le* ch. 32. *sacrifice de la Messe n'est pas une image & une figure du sacrifice, mais un vray sacrifice. Que ce n'est pas du pain qui est sacrifié, mais le corps mesme de* IESUS-CHRIST, *que le pain qui n'est pas sacrifié est changé en ce qui est sacrifié. Que d'un pain qui n'est pas immolé, il est changé au corps, qui est vraiment immolé. Que ce changement est un vray sacrifice, parce qu'il se fait non en la figure, mais en la chose mesme qui est immolé, à sçavoir au corps de* IESUS-CHRIST, *qui est sacrifié. Que si le pain demeuroit, & qu'il*

fust sacrifié, ce seroit alors un sacrifice de pain: mais que le pain estant changé au corps de IESUS-CHRIST, *c'est le sacrifice de l'Agneau divin, & qu'il est ainsi appellé. Que le sacrifice se fait non pas en tuant cét Agneau, mais en changeant le pain en l'Agneau, qui a esté occis. Et qu'ainsi il est clair, qu'il se fait un changement, mais qu'il n'arrive point de nouvelle mort, que le changement se fait plusieurs fois, mais qu'il n'y a eu qu'une mort, comme il n'y a qu'un mesme corps?*

S'il avoit voulu desabuser nostre Adversaire, & luy monstrer combien il est loin de sa pensée, auroit-il pû le luy dire en plus de manieres, & en des expressions plus belles & plus ingenieuses?

Page 466. Cependant il soûtient que Cabasilas n'en dit mot, & que s'il eut crû que l'intention de son Eglise estoit d'adorer les dons sacrez comme nostre vray Dieu, la molesse ou la froideur avec laquelle il en parle, ne seroit pas pardonnable. En verité cette réponse est bien froide: mais puis qu'il veut plus de feu qu'il n'en a luy-mesme, donnons luy encore un autre Evesque schismatique, qui fasse paroistre plus de chaleur à soûtenir la transsubstantiation contre ceux qui la combatent, ou qui la revoquent en doute.

ARTICLE VIII.

Témoignage de Nicolas Evesque de Methone.

Nicolaus Methonensis Episcopus ad eos qui hæsitant aiunt quæ panem & vinum consecratum non esse corpus & sanguinem Christi.

» DE qui avez-vous appris cette consecration mystique,
» & non sanglante, par laquelle nous croyons que le
» pain & le vin estant consacrez sont changez au corps & au
» sang du Seigneur? N'est-ce pas de luy-mesme, comme les
» saints Evangiles nous enseignent? Ouy sans doute. Par
» quelles paroles nous l'a-t'il ordonné? *Faites cecy*, dit-il, *en*
» *memoire de moy.* Quelle est la fin de ce commandement? La
» participation de IESUS CHRIST, & la vie eternelle de
» ceux qui y participent. *Qui mange ma chair, & boit mon sang,*
» *il a la vie eternelle.* Car nous donnant sa chair comme un ap-
» pas autour de l'hameçon, il enfonce le serpent par sa divine
» vertu, & nous enleve en mesme temps. O que ce mystere

est

eſt terrible & redoutable ! Celuy qui le donne, c'eſt celuy-là meſme qui s'eſt fait noſtre victime pour nous delivrer de la mort. La cauſe pour laquelle il le donne, eſt le ſouvenir d'un ſi ſignalé bien-fait. Ce qui ſe fait par cette action, c'eſt le corps & le ſang de IESUS-CHRIST. La fin de cette operation eſt la participation de IESUS-CHRIST & la vie eternelle : ce qui eſt autant que ſi vous diſiez la deification de ceux qui y participent. Le pain que nous rompons n'eſt-ce pas la participation du corps de IESUS-CHRIST ? Et puis qu'il n'y a qu'un pain, nous qui ſommes pluſieurs, nous ne faiſons qu'un meſme corps : car nous participons tous à un pain. Comme s'il diſoit, Qu'eſt-ce que le pain ? Le corps de IESUS-CHRIST. Que deviennent ceux qui y participent ? Le corps de IESUS-CHRIST. Car noſtre chair eſtant corrompuë par le peché, nous avions beſoin d'une chair nouvelle. Qui eſt donc ſi hardy & ſi temeraire, que de vouloir introduire quelque nouveauté contre cette tradition, ou d'accuſer ce myſtere de fauſſeté, & d'en exterminer l'autheur ? Qui eſt-ce qui foule aux pieds le Fils de Dieu, qui profane le ſang du teſtament, & fait outrage à ſa grace ? N'eſt-ce pas celuy qui rejette ſon corps, qui ne l'admet point, & qui ne tient conte du commandement, & de la tradition de celuy qui eſt veritable, & qui ne peut mentir ? Pourquoy heſitez-vous ? pourquoy accuſez-vous le tout-Puiſſant de foibleſſe ? N'eſt-ce pas luy qui de rien a fait toutes choſes ? N'eſt-il pas une des perſonnes de l'adorable Trinité ? Ne s'eſt-il pas incarné aux derniers temps ? N'eſt-ce pas luy qui a commandé que le pain fuſt changé en ſon corps ? Pourquoy cherchez-vous la cauſe & l'ordre de la nature dans ce changement du pain au corps de IESUS-CHRIST, & de l'eau & du vin en ſon ſang, veu qu'il eſt né d'une Vierge par deſſus toute la nature, toute raiſon & toute intelligence ? Vous ne croirez donc plus ny ſa Reſurrection, ny ſon Aſcenſion, ny les autres miracles qui ſont au deſſus de la nature, & de toute la raiſon humaine. Voſtre mal vient ſans doute, de ce que vous ne croyez pas que IESUS-CHRIST ſoit vray Dieu, ny Fils de Dieu : mais

» vous sentez l'Arrien, ou pour mieux dire le Iuif. Mais peut-
» estre que vous doutez, ou que vous ne croyez pas, parce
» que vous ne voyez ny chair, ny sang, mais du pain & du
» vin. Or sçachez, ingrat que vous estes, qui reconnoissez si
» mal vostre Bien-faiteur, que Dieu qui voit tout, estant tres-
» debonnaire, a fait cela avec beaucoup de sagesse, pour con-
» descendre à la foiblesse des hommes, de peur que plusieurs
» voyans de la chair & du sang, n'en fussent offensez, & n'eus-
» sent en aversion ce gage de la vie eternelle. C'est pourquoy,
» il a voulu que ce mystere se fit de choses ausquelles nous
» sommes accoûtumez, y joignant sa divinité, lors qu'il a dit,
» *Cecy est mon corps, Cecy est mon sang.* Et c'est par cette raison
» qu'adjoûtant foy à sa parole, nous luy offrons le pain par-
» fait, le pain vivant, à sçavoir le corps de IESUS-CHRIST,
» qui demeura aussi entier & parfait apres sa passion, puis
» qu'on ne rompit pas un seul de ses os, & fut toûjours inse-
» parablement uni à la vie divine: Nous l'offrons, dis-je, tout
» tel que nostre premier & souverain Pontife, qui est le Sacri-
» ficateur & la victime, le donna à ses disciples, & que ses dis-
» ciples qui l'ont veu de leurs yeux, & l'ont servi dés le com-
» mencement, l'ont donné par tradition à l'Eglise depuis un
» bout de la terre jusqu'à l'autre. Tous ensemble l'ont laissé à
» l'Eglise de Ierusalem, où saint Iacques a exposé la Liturgie
» mystique & non sanglante: Saint Pierre & saint Paul à l'E-
» glise d'Antioche, saint Paul specialement à tout l'Vnivers,
» saint Marc à l'Eglise d'Alexandrie, saint Iean & saint André
» à l'Asie & à l'Europe, & tous à toute l'Eglise, en quelque
» part qu'elle soit, par la Liturgie de saint Clement. Que si
» vous pensez que ce que nous faisons, soit moins que ce qu'ils
» ont fait, vous ignorez que IESUS-CHRIST opere encore
» en ce temps, & qu'il soit encore present, selon la parole
» qu'il nous a donnée: *Ie seray avec vous jusqu'à la consomma-*
» *tion des siecles.* L'Apostre admirant ce mystere jusqu'à l'ex-
» tase, nous exhorte d'en approcher avec crainte & avec foy,
» & declare que celuy qui mange ce pain indignement, se
» rend coupable du corps & du sang de IESUS-CHRIST,
» qui est comme s'il disoit, que ceux qui mettent indigne-

ment dans leur bouche le tres-saint corps de IESUS-CHRIST, « & qui l'approchent de leur corps impur & souïllé, sont sem- » blables à Iudas qui le trahit, & aux Iuifs qui le chargerent » d'opprobre & d'ignominie. Que sera-ce donc de celuy qui « peche contre la consecration, & qui offense immediate- « ment le corps du Seigneur, qui le nie, qui abroge la tradi- « tion, qui en méconnoist l'Autheur, & le foule aux pieds par « un injurieux mépris? De quel reproche & de quel supplice « n'est-il pas digne? Cela n'est-il pas horrible? Y a-t'il aucun « crime, ny perfidie, ny impieté, qui approche de l'insolence « de ce forfait, & de cet atheisme? O Seigneur! delivrez par « vostre misericorde de cette imposture & de cette folie tous « ceux qui ne confessent pas que le pain & le vin que nous « consacrons, sont le corps parfait & le sang precieux de vo- « stre CHRIST. «

L'Autheur ne se plaindra pas à mon avis, de la molleſſe ny de la froideur de cet Evesque. Il se declare d'abord contre les Sacramentaires, il fait profession de les combattre, il en fait le sujet de cet écrit, qui n'est qu'une invective continuelle contre ceux qui doutent, ou qui nient que le pain consacré soit le corps de IESUS-CHRIST. Il les instruit d'abord de la verité de la transsubstantiation, & de l'excellence de ce mystere. Il leur apprend son principe, sa fin, sa pratique & son usage. Il leur met devant les yeux la tradition des Apostres, les Liturgies, le consentement de l'Eglise universelle. Il leur remontre le tort qu'ils font au Fils de Dieu, de douter de sa puissance. Il les compare aux Arriens & aux Iuifs. Il les accuse d'impieté, d'insolence, d'atheisme. Et enfin apres les avoir menacez de la justice divine, il s'adresse à la misericorde, la conjurant de leur ouvrir les yeux, de leur toucher le cœur, & de les guerir de leur erreur. Si bien qu'il ne nous laisse presque rien à faire desormais, si ce n'est que l'Autheur nous abandonnant toute l'Eglise Orientale depuis le schisme des Grecs, & renonçant à l'alliance qu'il vouloit faire avec ces Schismatiques, avouë qu'il s'est mépris, & qu'au lieu de rencontrer comme il esperoit des Pag. 431. partisans de son erreur, il n'a trouvé que des censeurs rigou-

reux qui le condamnent: Mais qu'il en appelle aux anciens Peres, & qu'il soûtient qu'ils n'ont jamais rien dit de l'adoration que nous rendons au Sacrement, ny dans leurs Liturgies, ny dans leurs autres écrits: que Paschase mesme, & ses disciples, qui ont esté, à ce qu'il dit, les premiers autheurs de la transsubstantiation & de la presence reelle, ne l'ont point preschée, ny établie, & qu'elle n'a esté introduite que quelque temps apres les Conciles tenus contre Berenger.

Examinons s'il est bien fondé dans son appel, & s'il agit avec nous de meilleure foy, qu'il n'a pas fait jusqu'icy.

PREMIERE PREVVE DE L'ADORATION.

PREMIEREMENT donc je dis que la creance generale de tous les Peres a esté qu'aprés la consecration du pain & du vin, le corps & le sang de IESUS-CHRIST sont reellement presens sous les especes du Sacrement, & que c'est la raison qu'ils apportent pourquoy il le faut singulierement honorer.

Qu'ils ayent crû que le Sacrement de l'Eucharistie doive estre en singuliere veneration, on n'en peut pas douter. Le silence profond, & le respect qu'ils demandent au point de la consecration, la pureté, la foy, la reverence avec laquelle ils veulent qu'on y participe, la coûtume qu'ils observoient anciennement de faire retirer les Cathecumenes, & les Demoniaques avant la consecration, & cent autres marques d'honneur, dont nous parlerons au chapitre suivant, en sont des preuves manifestes, qui ont fait dire à S. Augustin que le tres-saint Sacrement est un Sacrement de Religion, un Sacrement établi pour entretenir la pieté & le culte de Dieu. Calvin mesme n'osant pas contester une verité si certaine & si evidente, est contraint d'avouër dans un écrit qu'il a fait touchant l'usage de la Cene, qu'il faut recevoir l'Eucharistie avec un grand respect, & que c'est avec raison qu'on adore à la Cene en esprit & verité. Il est vray que dans les dernieres editions de Geneve, ces paroles ont esté effacées; mais

Ces paroles de Calvin se trouvent dans l'Edition de l'année 1540.

Elles ne se trouvent point dans l'Edition de l'année 1545.

ce changement ne peut ſervir qu'à monſtrer l'inconſtance, & la bizarrerie de l'eſprit humain, depuis qu'il s'écarte de la foy, & de la pratique de l'Egliſe.

Que ces meſmes Peres ayent crû la preſence reelle, je l'ay déja monſtré par des raiſons ſi fortes qu'il n'y a que l'opiniaſtreté & la paſſion qui y puiſſe contredire : Mais je le fais encore de nouveau en monſtrant clairement que c'eſt la cauſe qu'ils apportent du reſpect & de la veneration que nous devons à l'Euchariſtie.

Saint Auguſtin s'en explique divinement dans l'Epiſtre cent dix-huitiéme. Car eſtant conſulté ſur la Communion de tous les jours, qui partageoit les fidelles de ſon temps en divers avis, il répond en ces termes : Que chacun faſſe bonnement, ce qu'il croira devoir faire en conſcience. Car ny l'un, ny l'autre ne deshonore le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, ſi chacun tâche à l'envy d'honorer ce tres-ſalutaire Sacrement. Car celuy-cy par honneur n'oſe le prendre tous les jours, & croit qu'il eſt indigne à l'exemple du Centurion de recevoir ſon Maiſtre dans ſa maiſon. Et celuy-là par honneur n'oſe l'omettre aucun jour, mais le reçoit chez luy avec joye comme Zachée. Le ſeul mépris eſt ce que cette viande ne ſouffre point. C'eſt par cette raiſon que l'Apoſtre dit, que ceux-là la reçoivent indignement, qui ne la diſtinguent pas des autres viandes, par le reſpect qui luy eſt ſingulierement deû. C'eſt pourquoy ayant dit que celuy qui la prend indignement, mange ſon jugement, il en donne auſſi-toſt la raiſon, parce qu'il ne diſcerne pas le corps de IESUS-CHRIST.

S. Aug. ep. 118. ad Ianuar.

« *Faciat unuſquiſq; quod ſecundum fidem ſuã credet eſſe faciendũ neuter enim horum ex honorat corpus & ſanguinem Domini, ſi ſaluberrimũ Sacramentũ certatim honorare contẽderit. Nam & ille honorando non audet quotidie ſumere; & exemplo Centurionis indignum ſe putat Dominum ſub tectum recipere; & ille honorãdo non audet ullo die prætermittere, ſed quaſi Zacheus Dominum gaudens in domum ſuam ſuſcipit. Contemptum ſolum non vult cibus hic. Inde*

Il ne ſe peut rien adjoûter à ces paroles. L'honneur qu'on doit au Sacrement y eſt marqué. *Si ſaluberrimum Sacramentum certatim honorare contenderit.* La raiſon y eſt exprimée, qui nous oblige au reſpect, ſoit qu'on s'en approche, ſoit qu'on s'en retire, à ſçavoir la preſence reelle du Seigneur, que l'un reçoit avec joye comme Zachée, l'autre s'en jugeant indigne comme le Centurion par un ſentiment de reverence. De cette preſence, il infere que l'honneur qui eſt deû à l'Euchariſtie, n'eſt pas un honneur commun, mais ſin-

gulier, tel que Zachée le rendit au Fils de Dieu, en le recevant dans sa maison, tel que le Centurion le luy témoigna, en se jugeant indigne de le recevoir dans la sienne. *Honore singulariter debito.* C'est donc un honneur divin, un culte de latrie, une adoration suprême, puis que c'est un culte que nous rendons à la presence de IESUS-CHRIST. Car c'est sur cette presence que saint Augustin fonde la veneration singuliere que nous rendons au Sacrement, & comme il mesure ce respect par celuy qui est dû au corps de IESUS-CHRIST, qui est present, aussi il mesure le mépris qu'en fait celuy qui le reçoit indignement par l'outrage qu'il fait à cét adorable corps. *Non dijudicans corpus Domini.*

enim Apostolus indigne dicit acceptum ab eis qui non discernebant à cæteris cibis veneratione singulariter debitâ Cõtinuo quippe cum dixisset, judicium sibi manducat & bibit, addidit ut diceret, non dijudicans corpus Domini.

Aprés avoir averty nostre adversaire qu'il a rejetté l'adoration de l'Eucharistie jusqu'au commencement du treiziéme siecle, je veux luy faire parler Remy d'Auxerre qui fleurissoit sur la fin du neufiéme. *Panis quem frangimus in altari, nonne participatio corporis Domini est? Vtique primum consecratur, & benedicitur à Sacerdotibus & Spiritu sancto, & deinde frangitur, cum jam licet panis videatur in veritate corpus est Christi, ex quo pane quicumque communicant, corpus Christi edunt.* Le pain que nous rompons sur l'Autel, n'est-ce pas la participation du corps de IESUS-CHRIST? En effet, il est premierement consacré & beny par les Prestres & par le Saint Esprit: & puis il est rompu, lors qu'il est en verité le corps de IESUS-CHRIST bien qu'il paroisse du pain: du quel pain tous ceux qui participent mangent le corps de IESUS-CHRIST. Et peu aprés: *Caro quam verbum Dei Patris assumpsit in utero virginali, in unitate suæ personæ, & panis qui consecratur in Ecclesia unum corpus Christi sunt. Sicut enim illa caro corpus Christi est, ita iste panis transit in corpus Christi; sed nec sunt duo corpora, sed unum corpus. Divinitatis enim plenitudo, quæ fuit in illo, replet & istum panem, & ipsa divinitas verbi, quæ implet cælum & terram ipsa replet corpus Christi, quod à multis Sacerdotibus per universum orbem sanctificatur, & facit unum corpus Christi esse.* La chair que le verbe de Dieu le Pere a pris dans le sein virginal en unité de personne, & le pain qui est consacré dans l'Eglise, ne sont qu'un corps de IESUS-

Remigius Antissiod. in c. 10. 1. ad Corinth.

Christ. Car comme cette chair, qu'il a prise de la Vierge, est le corps de Iesus-Christ: de mesme ce pain passe au corps de Iesus-Christ. Et ce ne sont point deux corps, mais un corps. Car la plenitude de la divinité, qui a esté en celuy là, remplit aussi ce pain: & la mesme divinité du Verbe, qui remplit le Ciel & la terre, remplit le corps de Iesus-Christ, qui est consacré par plusieurs Prestres dans tout l'univers, & le fait estre un corps de Iesus-Christ. Et derechef: *Sicut caro Christi, quam assumpsit in utero virginali, verum corpus ejus est, & pro nostra salute occisum, ita panis, quem Christus tradidit discipulis suis omnibus prædestinatis ad vitam æternam, & quem quotidie consecrant Sacerdotes in Ecclesia cum virtute divinitatis, quæ illum panem replet, verum corpus est Christi: Nec sunt duo corpora quæ assumpsit, & iste panis, sed unum corpus Christi, in tantum ut dum ille frangitur, & comeditur, Christus immolatur, & comeditur, & tamen vivus manet. Et sicut illud corpus quod in cruce deposuit, pro nostra salute, & redemptione est immolatum, ita quotidie ad nostram salutem & redemptionem iste panis Deo offertur, qui licet panis videatur, corpus est Christi.* Comme la chair que Iesus-Christ a pris dans le sein de la Vierge, est son vray corps, qui fut mis à mort pour nostre salut: de mesme le pain que Iesus-Christ donna à tous ses Disciples predestinez à la vie eternelle, & que les Prestres consacrent tous les jours dans l'Eglise avec la vertu de la divinité, qui remplit ce pain, est le vray corps de Iesus-Christ. Et ce ne sont point deux corps, ce qu'il a pris & ce pain, mais un corps de Iesus-Christ. De sorte que quand celuy-cy est rompu & mangé, Iesus-Christ est immolé & mangé, & neantmoins il demeure vivant. Et comme le corps qu'il mit sur la Croix fut immolé pour nostre salut & redemption, de mesme ce pain est tous les jours offert à Dieu pour nostre salut, & pour nostre redemption, & quoy qu'il semble du pain, c'est le corps de Iesus-Christ.

Voila le dogme de la presence reelle & de la transsubstantiation établi par S. Remy, que nostre adversaire pouvoit faire autheur de son pretendu changement, avec autãt de raison

quePaschase : Voyons comment il établit en suite la pratique de l'adoration sur la presence reelle. *Cum timore & tremore debemus accedere ad illud terribile Sacramentum, ut sciat mens reverentiam se debere præstare ei, ad cujus corpus sumendum accedit.* Nous devons nous approcher avec crainte & tremblement de ce Sacrement redoutable, afin que l'ame sçache qu'elle doit respecter celuy duquel elle vient prendre le corps. *Nihil enim distat ab infideli, qui irreverenter cùm sit omnibus peccatis criminalibus commaculatus, ad mensam Domini præsumit accedere, sed potiùs deterior est illo, & majori pœna dignus, quia melius est viam veritatis non agnoscere, quàm post cognitionem retrorsum abire.* Car celuy qui ose s'approcher avec irreverence de la table du Seigneur, estant soüillé de toutes sortes de crimes, n'est en rien different d'un infidelle : mais plûtost il est pire que luy, & digne d'un plus grand châtiment, parce qu'il vaut mieux ignorer le chemin de la verité, que de retourner en arriere apres l'avoir connu.

Ie prie l'Autheur de me dire si le culte qui se doit au corps present de IESUS-CHRIST, & qui est fondé sur cette presence, n'est pas un culte de latrie.

SECONDE PREVVE DE L'ADORATION.

ET de vray, c'est dans cette veuë que les Peres s'adressent au saint Sacrement, & luy parlent comme à leur Dieu, luy donnant des loüanges qui n'appartiennent qu'à la Divinité : ce qu'ils ne feroient jamais, s'ils ne croyoient que c'est effectivement le Fils de Dieu.

S Greg. Nazianz. or. 2. in Pasch. Pag. 696.

» Mais vous, ô grande & sacrée Pasque, s'écrie saint Gregoire de Nazianze, l'expiation de tout l'univers. Car je parleray à vous comme à une chose animée, ô Verbe divin, ô » lumiere, ô vie, ô sageſſe, ô puiſſance ! Car je me plais en » tous vos noms. O production, ô rejetton, ô expreſſion de la » supreme intelligence ! O verbe intelligible, & tout ensemble homme visible, qui portez & contenez toutes choses » par la force de vostre parole, recevez cette oraison, non » comme les premices, mais peut-estre comme les derniers » fruits de ma vie.

Qu'on

Qu'on me diſe à qui parle ce Pere, ce Theologien par excellence. N'eſt-ce pas à l'Euchariſtie, à cette grande Paſque, à ce Sacrement Paſchal, qu'il avoit appellé auparavant la figure de la Paſque celeſte, que nous verrons un jour à decouvert dans le Ciel? Et donc s'il ne croyoit que c'eſt vraiment le corps & le ſang du Fils de Dieu, luy donneroit-il des eloges ſi magnifiques & divins? Diroit-il que c'eſt l'expiation de l'univers? Luy parleroit-il comme à une choſe vivante & animée? L'appelleroit-il du nom de Verbe, de vie, de ſageſſe, de lumiere, de force? Enfin luy donneroit-il tous les attributs de la Divinité, s'il n'eſtoit perſuadé, comme dit Pachymere, *que cette Paſque à laquelle il s'adreſſe, eſt le meſme* IESUS-CHRIST, qui porte tout l'univers, & qui le ſouſtient par ſa puiſſance infinie? Ie ſçay bien que les Peres s'adreſſent quelques-fois à la Croix, & aux autres inſtrumens de noſtre ſalut, avec des eloges tres-glorieux; mais ils ne leur parlent pas comme à Dieu meſme. Ils ne diſent point à la Croix, qu'elle eſt *homme viſible & verbe intelligible* tout enſemble. Ils ne l'appelleront jamais le *Verbe de Dieu*, *l'expreſſion de la ſupréme intelligence.* Cela n'appartient qu'à IESUS-CHRIST en perſonne. Et neantmoins les Peres traitent le tres-ſaint Sacrement de toutes ces qualitez. Ils l'appellent l'Agneau de Dieu, le Verbe du Pere, le Roy de gloire, qui porte tout l'univers par la force de ſa parole. En conſcience parleroient-ils ainſi, s'ils n'eſtoient perſuadez que IESUS-CHRIST eſt reellement preſent ſous les eſpeces, & que c'eſt à luy qu'ils parlent, quand ils parlent au Sacrement de l'Euchariſtie?

Pachym. in Dion. ſ. ad c. 3. Eccleſ. Hierar.

TROISIEME PREVVE DE L'ADORATION.

MAIS non ſeulement les Peres parlent au tres-ſaint Sacrement comme à leur Dieu, ils invoquent encore ſon ſecours en cette qualité, & luy demandent le pardon de leurs offenſes. Cela ſe void dans les Liturgies de ſaint Denys, de ſaint Baſile, de ſaint Chryſoſtome, de ſaint Gregoire. Et ce n'eſt point depuis le temps de Berenger que

l'on a donné commencement à cette sainte & loüable pratique, comme l'Autheur s'imagine, elle est si ancienne, qu'on n'en trouve la source que dans la tradition des Apostres. Nous voyons bien qu'on s'est servi de differentes expressions dans l'Eglise de Dieu, selon la pieté des Pasteurs, & la necessité des peuples : mais l'invocation du Sacrement est de tout temps, & son usage n'est pas moins ancien que celuy du Sacrement mesme.

Dans la Liturgie des Ethyopiens, imprimée en leur Langue avec les Evangiles & les Epistres de saint Paul, comme témoigne le sçavant Cardinal du Perron, le Prestre élevant le Sacrement, dit à haute voix, *Seigneur* IESUS-CHRIST, *ayez pitié de nous* : Et le peuple redit les mesmes paroles. Puis le Prestre dit. *Prions. Penitens humiliez vos testes, levez-vous pour adorer. Paix soit à vous tous.*

Le Cardinal du Perron l. 2. de l'Euch. pag. 839.

Dans la Liturgie des Grecs, quand on fait l'office des dons pré-sanctifiez, le Prestre prenant le saint Sacrement du lieu où il repose, pour l'apporter à l'Autel, encense premierement trois fois, disant : *O Dieu, soyez-moy propice.* Et puis il prend le sacré pain avec la reverence & l'application qui est convenable, disant. *Ie crois, Seigneur & je confesse.* Et avant la communion il dit à voix basse. *Regardez-nous, Seigneur* IESUS-CHRIST *nostre Dieu, de vostre sainte demeure, & du throsne de gloire de vostre Royaume, & venez-nous sanctifier, vous qui estes en haut assis avec vostre Pere, & qui estes icy invisiblement present avec nous, & daignez avec vostre main puissante nous communiquer vostre corps immaculé, & vostre sang adorable, & par nous à tout le peuple.* En suite le Prestre avec le Diacre, & tout le peuple adore trois fois, disant : *O Dieu soyez propice à moy pecheur.* Et ne sert rien de dire qu'on adore IESUS-CHRIST, qui est invisiblement present par sa Divinité, & non par son humanité. Car S. Cyrille d'Alexandrie montre evidemment la fausseté de cette distinction, lors qu'il dit en termes formels. *Comme le corps que le Verbe a fait sien par une vraye & ineffable union est vivifiant : de mesme si nous participons à sa chair & à son sang, nous sommes vivifiez, le Verbe habitant en nous divinement par son saint Esprit, & hu-*

In Liturgia præsanctificatorum.

mainement par ſa chair & ſon precieux ſang. Y a-t'il rien de plus convainquant ?

Dans la Liturgie de ſaint Pierre & de ſaint Gregoire, le Preſtre prenant l'hoſtie conſacrée, & la diviſant, dit deux fois. *Agneau de Dieu, qui oſtez les peches du monde, ayez pitié de nous*, & à la troiſiéme fois : *Agneau de Dieu, qui effacez les pechez du monde, donnez-nous la paix.* Pratique qui n'eſt point nouvelle, puiſque le Pape Sergius l'a établie en forme de priere au commencement du huitiéme ſiecle, & que long-temps avant luy ſaint Chryſoſtome nous apprend, *Que ce n'eſt pas en vain que nous faiſons commemoration des morts dans les ſaints myſteres, nous approchans de l'Agneau qui repoſe ſur l'Autel, & qui efface les pechez.* Auſſi dans la Liturgie de ce meſme Pere, le Preſtre diviſant le pain conſacré, dit ces paroles : *L'Agneau eſt divisé qui efface les pechez du monde.* Et dans celle de ſaint Iacques : *Voila l'Agneau de Dieu, le Fils du Pere, qui efface les pechez du monde, immolé pour la vie & le ſalut du monde.* Ce qui montre clairement que c'eſt á la divine Euchariſtie, que cette invocation s'adreſſe, auſſi bien que celle de ſaint Denys, qui pour avoir eſté tant de fois alleguée par tous ceux qui traitent cette matiere, ne perd rien de ſa beauté. *O ſaint & tres-divin Sacrement, developant les voiles des enygmes dont vous eſtes ſymboliquement environné, montrez-vous clairement à nous, & rempliſſez les yeux de noſtre eſprit de voſtre unique lumiere, qui ne peut eſtre offuſquée.*

Vide Baron. ad an. Domini 701.

Alcuinum. c. Quid ſignificent veſtimenta.

Amalarium l. 3. c. 32. Rupert. l. 2. c. 21. & alios.

S. Chryſoſt. hom. 41. in 1. ad Cor.

S. Dionyſ. c. 3.

C'eſt donc ſur ces illuſtres exemples de l'antiquité que les Saints des derniers ſiecles ont dreſſé de ſemblables prieres, pour témoigner leur ſouverain reſpect à la preſence de IESUS-CHRIST, qu'ils adoroient ſous les eſpeces. C'eſt à leur imitation que ſaint Thomas diſoit à l'élevation de l'hoſtie : *Tu Rex gloriæ Chriſte, tu Patris ſempiternus es Filius.* Alexandre de Ales : *Adorote Ieſu Chriſte, Salvator, qui per mortem tuam redemiſti mundum.* Saint François. *Protector noſter aſpice Deus, & reſpice in faciem Filij tui chariſſimi, in quo bene placitum eſt tibi.* Et depuis le Regne de Louis XII. toute la France.

Clitho. l. 1. hymno.

O ſalutaris Hoſtia,
Quæ Cœli pandis oſtium,
Bella premunt hoſtilia,
Da robur, fer auxilium.

QVATRIEME PREVVE DE L'ADORATION.

CE ſont là des marques certaines de la perpetuité de la foy de l'Egliſe touchant l'adoration, que l'Autheur n'euſt jamais accuſée de nouveauté, s'il les euſt conſiderées avec deſſein de connoiſtre la verité, plûtoſt que de la combatre comme il a fait. La ſeule elevation de l'Hoſtie eſtoit capable de le convaincre, s'il en euſt examiné les circonſtances. Car il eſt evident par la maniere qu'elle ſe faiſoit anciennement dans l'Egliſe univerſelle, que ce n'eſtoit pas ſeulement pour l'offrir à Dieu ſelon les ceremonies de l'ancien Teſtament, mais encore pour l'expoſer aux yeux des fidelles, & la leur faire adorer comme leur Dieu. Maxime & Pachymere nous en aſſurent dans leurs commentaires ſur ſaint Denys, & Cabaſilas, comme nous l'avons déja remarqué, dit formellement, *Que le Preſtre apres avoir participé aux choſes ſanctifiées, ſe tourne vers le peuple, & qu'ayant montré les choſes ſaintes, il appelle ceux qui y veulent participer, & leur commande d'y venir avec crainte & avec foy, ne les mépriſans point par l'apparence, ny ne doutans point que ce que l'on croit, ne ſoit par deſſus la raiſon, mais reconnoiſſant leur excellence, & croyant qu'elles donnent la vie eternelle à ceux qui les reçoivent. Et eux montrans leur pieté & leur foy, adorent, & beniſſent, & celebrent comme Dieu* IESUS-CHRIST, *qu'ils reconnoiſſent eſtre en elles, & afin que leur glorification ſoit plus illuſtre, ils la font de ces paroles Prophetiques. Beni ſoit celuy qui vient au nom du Seigneur. Le Seigneur eſt Dieu, & il nous a apparu.* Et peu apres il remarque que les peuples uſans de ces paroles, beniſſent IESUS-CHRIST venant à eux, & leur apparoiſſant.

Cabaſilas in expoſ. Liturg. c. 39.

Mais pour voir encore plus clairement le ſentiment des Peres, ſi toutesfois on peut rien dire de plus clair que ce

que nous venons d'alleguer, regardons quelle a eſté la pratique dans toutes les Egliſes de la terre.

Dans la Liturgie de ſaint Iacques, qui eſt celle de l'Egliſe de Ieruſalem. *Le Preſtre élevant le don* (c'eſt à dire l'Hoſtie conſacrée) dit tout bas. *O ſaint, qui repoſez dans les choſes ſaintes.* C'eſt à dire dans l'Euchariſtie. Τὰ ἅγια τοῖς ἁγίοις, les choſes ſaintes aux Saints, dit-il incontinent aprés. *Seigneur ſanctifiez-nous par la parole de voſtre grace, & par l'avenement de voſtre ſaint Eſprit. Car vous avez dit, Seigneur, vous ſerez Saints, parce que je ſuis Saint. Seigneur noſtre Dieu, Verbe incomprehenſible de Dieu, conſubſtantiel au Pere, & au ſaint Eſprit, coëternel, & inſeparable, recevez cét Hymne ſincere que je vous offre dans voſtre ſaint & non ſanglant ſacrifice avec les Cherubins, & les Seraphins, moy, dis-je, pecheur, qui m'écrie, & qui dis.* EXCLAMATION.

Les choſes ſaintes aux Saints.

Et le peuple répond. *Il n'y a qu'un Saint, il n'y a qu'un Seigneur,* IESUS-CHRIST *à la gloire du Pere, à qui ſoit tout honneur dans les ſiecles des ſiecles.* Ne paroiſt-il pas viſiblement par ces loüanges, par ces Hymnes ſinceres, par ces Eloges que le peuple & le Preſtre rendent à IESUS-CHRIST au point de l'élevation *dans ce ſacrifice non ſanglant, dans ces choſes ſaintes où il repoſe*, que l'Hoſtie n'avoit eſté élevée que pour la faire adorer? Et ſi ce n'eſtoit l'intention du Preſtre d'exciter, non ſeulement à la communion, mais encore à l'adoration, pourquoy, dit-il, incontinent aprés en diviſant l'Hoſtie. *Voila l'Agneau de Dieu, le Fils du Pere, qui efface les pechez du monde?* Va-t'il chercher IESUS-CHRIST dans le Ciel pour l'adorer? ne le monſtre-t'il pas au doigt? ne dit-il pas qu'il repoſe dans les choſes ſaintes? ne le loüe-t'il pas dans ſon ſacrifice non ſanglant? ne dit-il pas en touchant l'Hoſtie, voila l'Agneau de Dieu? & ſi c'eſt l'Agneau de Dieu, ne faut-il pas l'adorer?

Dans la Liturgie de ſaint Baſile & de ſaint Chryſoſtome, qui eſt celle de tous les Grecs, & de l'Egliſe d'Orient, voicy ce qui ſe pratique.

» Le Prestre élevant le saint pain dit à haute voix.
» Les choses saintes aux Saints.
» Le Chœur. Il n'y a qu'un Saint, il n'y a qu'un Seigneur
» IESUS-CHRIST, à la gloire de Dieu le Pere. Ainsi soit-
» il. Le Prestre divisant le saint pain en quatre parties, dit
» avec attention & reverence l'Agneau de Dieu, le Fils du
» Pere est partagé, & n'est point divisé: Il est partagé &
» n'est point demembré. Il est tous les jours mangé, & il n'est
» point consumé: mais il sanctifie ceux qui en sont partici-
» pans. Le Prestre prend le saint pain, & inclinant la teste de-
» vant la sainte Table il fait cette priere.

Ie crois, Seigneur, & je confesse que vous estes IESUS-CHRIST *Fils de Dieu vivant, qui estes venu au monde pour sauver les pecheurs, dont je suis le premier. O Fils de Dieu, rendez-moy aujourd'huy participant de vostre Table mystique. Car je ne reveleray point le mystere à vos ennemis. Ie ne vous donneray point le baiser comme Iudas. Mais je vous diray comme le bon Larron. Souvenez-vous de moy, Seigneur, dans vostre Royaume. Et je ne suis point digne que vous entriez dans la maison de mon ame, qui est soüillée d'ordures: mais comme il vous a plû reposer dans la creche des bestes, & que vous avez receu une femme abandonnée & pechereſſe semblable à moy, dans la maison de Simon le Lepreux, daignez aussi entrer dans la creche de mon ame brutale, & dans mon corps soüillé comme celuy d'un mort, & d'un lepreux: Et comme vous n'avez point refusé avec horreur un baiser de la bouche d'une femme prostituée, qui baisoit vos tres-saints pieds: Ainsi, mon Seigneur, & mon Dieu, ne me rebutez point tout pecheur que je suis; mais comme vous estes bon, & que vous aymez les hommes, daignez me rendre participant de vostre tres-saint corps & de vostre precieux sang.*

» Le Prestre tenant le saint Calice appelle le Diacre, di-
» sant, *Approchez-vous Diacre.* Le Diacre vient & adore une
» fois, disant: *Voila que je m'approche du Roy immortel.* Et puis:
» *Ie croy, Seigneur, & je confesse.* Et le Prestre dit: *Diacre ser-*
» *viteur de Dieu, prenez le sacré corps, & le precieux sang de no-*
» *stre Seigneur & Sauveur* IESUS-CHRIST, *pour la remission*
» *de vos pechez, & pour la vie eternelle.*

Aprés que le Diacre a communié le Preſtre dit, «
Cecy a touché vos levres, & il effacera vos iniquitez, & pur- «
gera vos pechez. «

Le Diacre ayant adoré une fois avec reverence vient à la «
porte du ſanctuaire, & levant le ſaint Calice, il le monſtre «
au peuple, diſant: *Approchez avec la crainte de Dieu, & avec* «
la foy. «

Le chœur répond, *Amen, amen, amen. Beny ſoit celuy qui* «
vient au nom du Seigneur. Le Seigneur eſt Dieu & il nous a ap- «
paru. «

Dites la verité, n'y a-t'il rien dans toutes ces ſaintes ceremonies, qui prouve l'adoration du ſacré pain, comme vous nous voulez faire croire? Eſt-ce une choſe inoüie parmy les Grecs de ſervir les dons conſacrez du culte de latrie, d'y reconnoiſtre IESUS-CHRIST preſent, & d'avertir le peuple de luy rendre ſes hommages comme à ſon Roy, & à ſon Dieu, qui le daigne honorer de ſa preſence? Page 48.

Mais les Ethiopiens dites vous n'élevent point le Sacrement dans leurs Liturgies. Vous l'avez appris de voſtre fameux Ecrivain le ſieur du Pleſſis, & vous l'avez crû: mais ne ſçavez-vous pas, que les fauſſes citations de cét Autheur luy ont fait perdre toute creance? Ne deviez-vous pas craindre de perdre auſſi voſtre credit aprés luy? Ne falloit-il pas au moins examiner la réponſe du Cardinal du Perron, qui vous euſt donné l'éclairciſſement de voſtre doute?

Quant à ce que le ſieur du Pleſſis dit que les Ethiopiens « n'élevent point le Sacrement en leurs Liturgies, c'eſt cho- « ſe manifeſtement fauſſe (ce ſont les paroles de ce Cardinal) « Car les editions tant Ethiopiques, que Latines de la Litur- « gie des Ethiopiens contiennent ces mots. «

Le Preſtre élevant le Sacrement dit à haute voix, Sei- « gneur IESUS-CHRIST ayez pitié de nous. Les peuples « reiterent les meſmes paroles. Et le Preſtre dit. Prions. Vous « tous qui eſtes penitens, humiliez vos teſtes, levez-vous pour « adorer, paix ſoit à vous tous. «

Claude de Saintes Eveſque d'Evreux, aſſure que ces paroles ſe trouvent dans l'edition Chaldaique, & que le Pre- *De Saintes repetit. nona de adoratione c. 17*

» ſtre dit immediatement apres, Cecy eſt le corps venerable,
» & vivant de noſtre Seigneur & Sauveur IESUS-CHRIST,
» qui a eſté donné pour la remiſſion des pechez, & pour l'ac-
» quiſition de la vie eternelle à tous ceux qui le prennent veri-
» tablement. Cela eſt ainſi en verité. Et cecy eſt le ſang de no-
» ſtre Dieu Emmanuel. Amen. Le peuple répond : Ie croy, je
» croy, je croy de ce moment juſqu'à l'eternité. Amen. Cecy
» eſt le corps, & cecy eſt le ſang de noſtre Seigneur & Sau-
» veur IESUS-CHRIST, qu'il a pris de la ſainte & immacu-
» lée Vierge Marie Noſtre-Dame. Le peuple : Ie croy, je
» croy, je croy, que la Divinité n'a jamais eſté ſeparée de
» l'humanité, non pas meſme une heure, non pas meſme un
» clin d'œil.

Ce n'eſt donc pas une ſuppoſition, comme vous dites. Ces deux excellens autheurs ſont trop celebres par leur pieté & par leur doctrine, pour avoir ſuppoſé à plaiſir une Liturgie qui ne leur eſtoit aucunement neceſſaire, en ayant tant d'autres qu'on ne leur peut pas conteſter ; veu meſme que le Cardinal du Perron aſſure, *Que cette Liturgie eſt imprimée en langue Ethiopique, avec les Evangiles & les Epiſtres de ſaint Paul.* Et partant s'il y a de la *fourberie*, elle eſt toute du ſieur du Pleſſis, qui vous a fourni le témoignage d'Alvarez & de Damien Goez, auquel ce Cardinal a ſi ſolidement répondu, qu'il ſeroit inutile d'y rien adjoûter. Ie vous feray ſeulement remarquer deux choſes. La premiere, que Zaga-Zabo Abyſſin dans la confeſſion de foy des Ethiopiens, traduite par Damien Goez, dit que le reſpect qu'ils portent au Sacrement eſt ſi grand, *qu'apres avoir pris la venerable Euchariſtie, il n'eſt pas permis, ny aux Preſtres, ny aux Laiques, de cracher ce jour-là juſqu'au Soleil couché. Et que s'il ſe trouvoit quelqu'un l'euſt fait, il ſeroit griévement puni.* La ſeconde, qu'on ne trouve point dans cét autheur ce que vous vous eſtes laiſſé perſuader, que les Ethiopiens n'élevent pas l'Euchariſtie dans le Sacrifice de la Meſſe, mais bien *que le Sacrement n'eſt point montré là comme icy* : parce qu'il n'eſt pas montré au temps qu'on a coûtume de l'élever dans l'Egliſe Latine, immediatement apres la conſecration. Ce que l'on peut

Au meſme livre pag 339.

Au lieu allegué pag. 849.

In quo miniſterio Sacramentũ Euchariſtiæ non oſtenditur ſicut hic videofieri.

peut dire encore des Egliſes Orientales, de Ieruſalem, de Conſtantinople, & d'Antioche, qui ne le montrent que ſur le point de la communion, & non pas de la conſecration, comme dans les Egliſes Latines. Car pendant ce temps-là les portes du chœur ſont fermées, & les voiles tendus: ſi bien que le Preſtre ne ſort pour montrer le Sacrement au peuple, qu'apres que toutes les ceremonies ſont achevées. Au reſte, cette diverſité de rits & de coûtumes n'empeſche pas l'uniformité de l'Egliſe univerſelle touchant l'adoration & la preſence reelle, qui eſt ſi grande, que David Chitreus Lutherien dans un diſcours imprimé à Francfort en l'année mille cinq cent quatre-vingt, avouë franchement que toutes les Meſſes & Liturgies des Egliſes de la Grece, de l'Ethiopie, de la Syrie, & de l'Armenie, ſont conformes dans le point eſſentiel avec celles de Rome, & ne different qu'en quelques ceremonies. Et c'eſt ce que Lanfrancus reprochoit à Berenger il y a ſix cens ans. *Tous ceux qui ſe réjoüiſſent d'eſtre Chreſtiens, & d'en porter le nom, font gloire de recevoir dans ce Sacrement la vraye chair & le vray ſang de* IESUS-CHRIST, *l'un & l'autre pris de la bienheureuſe Vierge. Interroge tous ceux qui ont quelque connoiſſance de la langue Latine, interroge les Grecs, & les Armeniens, & enfin tous les Chreſtiens de quelque nation qu'ils ſoient, ils proteſteront tous d'une voix qu'ils ſont dans cette creance.*

Voyez Genebrard dans ſa Liturgie.

Lanfrancus de Euch. Sacram.

CINQVIEME PREVVE DE L'ADORATION.

C'EST dans cette ferme foy que les premiers Chreſtiens ſe ſont proſternez en la preſence du ſaint Sacrement avec une ſainte frayeur, & dans un profond ſilence, faiſant voir par cet extraordinaire reſpect, qu'ils ſe tenoient devant l'Euchariſtie comme devant leur Dieu. Saint Chryſoſtome juſtifie cette pratique par l'exemple des Mages, qui ſe proſternerent en terre pour adorer le Fils de Dieu dans la creche. *Procidentes adoraverunt eum.*

IESUS-CHRIST, dit ce Pere, nous a donné ſon corps à prendre & à manger, qui eſt un effet d'une ardente cha-

« τῦτο τὸ σῶμα
« ἔδωκεν ἡμῖν
« ἐσθίειν καὶ κατέχειν

ἐν ἐδίοις.

» rité. C'eſt pourquoy Iob voulant montrer l'amour que luy
» portoient ſes ſerviteurs, dit que ſouvent l'excés de leur af-
» fection leur faiſoit dire : Qui nous donnera le moyen de
» nous raſſaſier de ſa chair ? C'eſt la faveur que IESUS-CHRIST
» nous a faite de nous remplir de ſa chair, pour nous attirer à
» ſon amour. Approchons-nous donc de luy avec une ferveur
» & une charité tres-ardente, de peur que nous ne ſoyons châ-
» tiez. Car plus il nous oblige, plus nous ſerons ſeverement
» punis, ſi nous nous montrons indignes de ſes bien-faits. Les
» Mages reſpecterent & revererent ce corps lors qu'il eſtoit
» encore dans la creche, & quoy qu'ils fuſſent infideles &
» barbares, ils quitterent leur païs & leur maiſon, & entre-
» prirent un long voyage : Et lors qu'ils furent arrivez, ils l'a-
» dorerent avec beaucoup de crainte & de tremblement.
» Imitons donc au moins l'exemple des barbares, nous qui
» ſommes citoyens des Cieux. Car pour eux ils ne le virent
» que dans une creche & dans une pauvre demeure, rien ne
» leur paroiſſoit de ce que vous voyez maintenant, & neant-
» moins ils s'approcherent avec un grand reſpect ; au lieu que
» vous le voyez, non plus dans une étable, mais ſur l'Autel,
» non une femme le tenant dans ſes bras, mais le Preſtre pre-
» ſent, & le ſaint Eſprit qui deſcend ſur les choſes propoſées
» avec une grande plenitude. Non ſeulement vous voyez ce
» meſme corps comme eux, mais vous en ſçavez toute la ver-

οὐχ' ἁπλῶς αὐτὸ τῦτο τὸ σῶμα ὁρᾶς ὥσπερ ἐκεῖνοι, ἀλλ' οἶδα ὑπὲρ ἃ πλὰ δύναμαι.

» tu & toute l'œconomie : vous n'ignorez rien de tout ce
» qu'il a fait, eſtant pleinement inſtruits de tous les myſteres.
» Et un peu plus bas. Ce myſtere vous fait un Ciel de la terre.
» Ouvrez les portes du Ciel, ou plûtoſt du Ciel des Cieux, &
» vous verrez ce que je dis. Car tout ce qu'il y a là-haut de
» plus precieux & de plus venerable, je vous le montreray icy

τὰ γὰρ πάντων ἐκεῖ τιμιώτερα τῦτό σοι δεῖξω τὸ γῆς ἐνθάδε κείμενον.

» bas ſur la terre. Car comme dans un Palais Royal ce qu'il y
» a de plus magnifique, ce ne ſont pas les murailles, ny les
» lambris dorez, mais le corps du Roy ſeant dans ſon thrône:
» de meſme en eſt-il du corps du Seigneur dans les Cieux. Or
» c'eſt ce que vous pouvez maintenant voir ſur la terre. Car je
» ne vous montre pas les Anges, ny les Archanges, ny les
» Cieux, ny le Ciel des Cieux, mais le Maiſtre meſme & des

Anges & des Cieux. Voila donc, comme vous voyez, sur la terre ce qu'il y a de plus venerable dans le Ciel ; & non seulement vous le voyez, mais vous le touchez, mais vous le mangez, & l'ayant pris vous vous en retournez dans vostre maison.

Purifiez donc vostre ame, & preparez vostre esprit à la reception de ces mysteres. Car si on vous avoit donné à porter le fils d'un Roy avec tous ses ornemens, sa pourpre, & son Diademe, ne jetteriez-vous pas tout ce que vous avez par terre ? Et maintenant que vous prenez non le fils d'un homme mortel, mais le Fils unique de Dieu, dites-moy, n'estes-vous point touché de frayeur ? ne quittez-vous point l'affection de tous les biens de la vie ? ne vous contentez-vous pas de l'honneur que vous avez de porter un si superbe ornement ? Prenez-vous encore plaisir de voir les choses de la terre ? soûpirez-vous encore apres les richesses & l'éclat de l'or qui vous ébloüit ? Quel pardon pouvez-vous esperer ? comment pouvez-vous excuser cette faute ?

ἴδες πῶς τὰ παίκτων πμιάτερα ὁρᾷς ὅτι τὰ γῆς. καὶ οὐχ ὁρᾷς μόνον, ἀλλὰ καὶ ἅπτῃ, καὶ οὐχ ἅπτῃ μόνον, ἀλλὰ καὶ ἐσθίεις, καὶ λαμβάνων οἴκαδε ἀναχωρεῖς. *S. Chrysost. hom. 24. in 1. Cor.*

SIXIEME PREVVE DE L'ADORATION.

LEs Peres estant aussi persuadez de la presence reelle de IESUS-CHRIST, comme cet eloquent Pere nous le vient d'apprendre, il ne faut pas s'étonner, s'ils ont crû, non seulement, qu'on pouvoit adorer l'Eucharistie, mais qu'on le devoit : non seulement qu'il estoit permis de luy rendre un souverain respect, comme à Dieu mesme : mais qu'on ne le luy pouvoit refuser sans impieté, d'où vient qu'ils ne permettoient à personne de manger ce pain divin, sans l'avoir auparavant adoré.

Ie suis en peine, dit saint Augustin, quand on me dit qu'il faut adorer l'escabeau de ses pieds, parce qu'il est saint. D'un costé je crains d'adorer la terre, de peur d'estre condamné par celuy qui a fait le Ciel & la terre : d'autre part j'ay peur de faillir n'adorant pas l'escabeau des pieds de mon Seigneur, car le Pseaume porte. Adorez l'escabeau de ses

pieds. Voila le ſcrupule qui retient noſtre Autheur, & qui l'empeſche, à ce qu'il dit, de reconnoiſtre le Fils de Dieu ſous les eſpeces du Sacrement. Voyons comme ſaint Auguſtin le reſout.

Fluctuans converto me ad Chriſtũ, quia ipſum quæro hic, & invenio quomodo ſine impietate adoretur terra, ſine impietate adoretur ſcabellum pedum ejus. Suſcepit enim de terra terram, quia caro de terra eſt, & de carne Mariæ carnem accepit. Et quia in

» Ie demande donc quel eſt l'eſcabeau de ſes pieds? Et l'E-
» criture me dit. La terre eſt l'eſcabeau de mes pieds. Dans
» cette incertitude je me tourne vers IESUS-CHRIST, par-
» ce que je le cherche icy, & je trouve enfin comment la ter-
» re peut eſtre adorée ſans impieté, comment on peut ſans
» impieté adorer l'eſcabeau de ſes pieds. Car de la terre il a
» pris la terre, d'autant que la chair vient de la terre, & il a
» pris ſa chair de la chair de Marie. Et parce qu'il a converſé
» icy bas dans cette chair, & qu'ils nous a donné cette meſme
» chair à manger pour noſtre ſalut, *ipſam carnem*, & que per-
» ſonne ne mange cette chair, qu'auparavant il ne l'ait ado-
» rée: par ce moyen j'ay trouvé comment l'on peut adorer
» cét eſcabeau des pieds du Seigneur, & comment non ſeule-
» ment nous ne pechons pas en l'adorant, mais, qui plus eſt,
» nous pechons en ne l'adorant pas.

ipſa carne hic ambulavit, & ipſam carnem nobis manducandam ad ſalutem dedit. Nemo autem illam carnem manducat, niſi prius adoraverit, inventum eſt quemadmodum adoretur tale ſcabellum pedum Domini, & non ſolum non peccemus adorando, ſed peccemus non adorando. S. Aug. in Pſ. 98.

Si l'Autheur ne ſe peut reſoudre ſur le ſeul témoignage de ſaint Auguſtin, qu'il interroge ſaint Ambroiſe, il luy dira la meſme choſe.

Per ſcabellũ terra intelligitur, per terram autem caro Chriſti, quam hodie quoq; in myſteriis adoramus, & quã Apoſtoli, ut ſupra diximus, in Domino Ieſu adoraverunt. Neque enim diviſus, ſed unus: neque cum adoraretur tanquã

» Par l'eſcabeau du Seigneur on entend la terre: & par la
» terre la chair de IESUS-CHRIST, que nous adorons en-
» core aujourd'huy dans nos myſteres, & que les Apoſtres,
» comme nous avons déja dit, ont adoré dans la perſonne de
» IESUS-CHRIST. Car IESUS-CHRIST n'eſt point divi-
» ſé, mais un: & quand on l'adoroit comme Fils de Dieu, on
» ne nioit pas pour cela qu'il fuſt Fils de la Vierge.

Ie ne voy pas deſormais qu'il y ait rien qui puiſſe diſpenſer l'Autheur de l'adoration du Sacrement. Dira-t'il encore que les Peres vont chercher IESUS-CHRIST dans le Ciel pour l'adorer? mais ils nous diſent qu'ils l'adorent dans nos myſteres. *Quam hodie quoque in myſteriis, adoramus.* Di-

ra-t'il qu'ils adorent la chair qui eſt figurée dans nos myſteres ? mais ils nous diſent que c'eſt la chair qui eſt mangée : *Nemo autem illam carnem manducat, niſi prius adoraverit.* Dira-t'il que c'eſt la chair que l'on mange par la bouche de la foy ? mais ils nous aſſurent qu'on adore la chair de IESUS-CHRIST qui eſt mangée par la bouche du corps. Car ſaint Auguſtin remarque que les riches du ſiecle attirez par l'éclat, & par la gloire du nom de IESUS-CHRIST, qui remplit toute la terre, s'approchent auſſi de ſa ſainte Table, qu'ils mangent ſa chair, & qu'ils l'adorent, mais qu'ils n'en ſont point raſſaſſiez : *Accipiunt de corpore & ſanguine ejus, ſed adorant tantum, non etiam ſatiantur, quoniam non imitantur. Manducantes enim pauperem dedignatur eſſe pauperes.* Et de rechef : *Veniunt ad menſam, manducant & adorant, non tamen ſaturantur.* Ils participent, dit-il, à ſon corps, & à ſon ſang, mais ils l'adorent ſeulement, & n'en ſont point raſſaſiez, parce qu'ils ne l'imitent point. Car en mangeant le pauvre, ils dédaignent d'eſtre pauvres. Ils viennent donc à la Table, ils mangent, & ils adorent, mais pourtant ils ne ſont point raſſaſiez. S'ils ne ſont point raſſaſiez, donc ils ne la prennent pas par la bouche de la foy, & s'ils ne la prennent pas par la foy, donc ils n'adorent pas ce qu'ils mangent par la bouche de la foy, mais ce qu'ils mangent par la bouche du corps. Enfin dira-t'il qu'il n'y a point dans l'Ecriture aucun precepte de l'adorer ? D'où vient donc que nous pechons en ne l'adorant pas. *Non ſolum non peccamus adorando, ſed peccamus non adorando.*

Dei Filius, natus ex Virgine negabatur. S. Ambr. l. 3. de Sp. Sancto c. 12.

S. Aug. ep. 120. c. 27.

SEPTIEME PREVVE DE L'ADORATION.

CERTES ſi l'Autheur continuë nonobſtant de ſi fortes raiſons à pecher contre l'Euchariſtie en luy raviſſant l'honneur qui luy eſt ſi legitimement dû, qu'il écoute les reproches que les Peres font, je ne dis pas ſeulement à ceux qui nient la preſence de IESUS-CHRIST ſur les Autels, mais encore à ceux qui par une froideur criminelle negligent de luy venir rendre leurs hommages, ou qui s'en approchent indignement.

S. Chrysost. hom. 7. in Matt.

» Quoy, disent-ils, les Mages font un voyage si penible
» avant que d'avoir vû IESUS-CHRIST, & vous ne voulez
» pas les imiter aprés mesme que vous l'avez vû? Vous le
» quittez aussi-tost pour courir aux spectacles. Quels suppli-
» ces sont assez grands pour punir un si grand excés? Dites-
» moy, je vous prie, si quelqu'un vous offroit de vous mener
» au Palais du Roy, & de vous l'y faire voir dans son thrône,
» aymeriez-vous mieux alors aller au theatre? D'ailleurs que
» gagnez-vous dans ces spectacles, au lieu que vous venez à
» une Table sainte, d'où il sort une source de feu, qui donne
« la vie aux ames? IESUS-CHRIST est icy present, il est as-
» sis proche de cette fontaine celeste pour parler non à une
« femme, comme autresfois à la Samaritaine: mais à tout un
» peuple. Et peut-estre il n'y est que pour une seule personne,
» puis qu'on ne se met point en peine de l'y venir voir. Quel-
» ques-uns y viennent, mais de corps seulement, & les autres
» n'y viennent pas mesme de cette sorte. Cependant IESUS-
» CHRIST ne s'en retire point, il y demeure, & ne cesse
» point de nous demander à boire, non de l'eau, mais nostre
» sanctification dont il est alteré. Car il est icy pour donner
» aux Saints les choses saintes. Il ne nous presente point de
» cette divine source un eau corruptible à boire, mais son sang
» vivant, qui nous est en mesme temps le symbole de sa mort,
» & la cause de nostre vie. Cependant vous quittez cette
» source de sang, & ce breuvage terrible, pour voir dans une
» mesme eau une prostituée, qui nage, & vostre ame qui se
» noye, & perit malheureusement.

Peut-on estre plus penetré du sentiment de la presence de IESUS-CHRIST, que ces grands Saints l'ont esté? mais peut-on rien voir de plus fort que ce qu'ils ont dit en suite de cette creance pour contenir le peuple dans le respect, & luy apprendre avec quelle pureté de cœur il le faut adorer.

Ibidem paulò supra.

» Quand vous seriez, disent-ils, étranger & barbare, com-
» me ces Mages, rien ne vous empeschera de voir cét enfant,
» pourvû que vous y veniez pour adorer le Fils de Dieu, &
» non pour le fouler aux pieds, comme dit saint Paul, & que

vous vous preſentiez devant luy avec frayeur & avec joye, « qui ſont deux choſes qui peuvent fort bien s'allier enſemble. «

Mais prenez garde de ne pas reſſembler à Herode, & « qu'en diſant comme luy, que vous viendrez l'adorer, vous « ne veniez en effet pour le tuer. Tous ceux qui approchent « indignement des ſacrez myſteres ſe rendent ſemblables à ce « tyran. Celuy qui mange indignement ce pain, dit ſaint « Paul, eſt coupable du corps & du ſang du Sauveur. Car ils « ont dans eux-meſmes un tyran, qui eſt encore plus méchant « qu'Herode, & plus ennemy de la gloire & du Royaume de « IESUS-CHRIST. C'eſt le demon de l'avarice. Ce tyran « veut regner ſeul dans voſtre ame, & il envoye ſes ſujets pour « adorer IESUS-CHRIST en apparence, & pour le tuer en effet. « Craignons donc auſſi nous-meſme d'eſtre en apparence les « adorateurs de Dieu, & d'eſtre en effet dans une diſpoſition « toute contraire. Renonçons à tout lors que nous allons « adorer IESUS-CHRIST. «

HVITIEME PREVVE DE L'ADORATION.

MAIS qu'y a-t'il de plus invincible dans la doctrine des Peres, pour établir l'adoration de l'Euchariſtie, que l'exemple qu'ils apportent des Anges, qui environnent la table du Seigneur avec reſpect, adorant la victime qui eſt immolée ſur l'Autel, & rendant à IESUS-CHRIST qui eſt preſent, l'honneur ſupreme qu'ils luy doivent comme à leur Dieu?

Conſiderez cecy, je vous prie, dit ſaint Chryſoſtome, « *S. Chryſoſt. hom. 3. in ep. ad Epheſ.* témoin oculaire de ce qu'il enſeigne. La table Royale eſt « miſe: les Anges y ſervent, le Roy y eſt preſent luy-meſme: « & vous eſtes tout languiſſant. «

Et dans un autre lieu. En ce temps-là (c'eſt à dire au « point de l'adoration & de la communion) non ſeulement « les hommes jettent un cri effroyable, mais les Anges meſ- « mes flechiſſent le genou, & les Archanges prient. Ce temps « leur ſemble fort propre, & cette victime fort favorable. « C'eſt pourquoy comme les hommes ont coûtume de por- «

" ter des branches d'olivier pour toucher le cœur des Roys,
" & les exciter à la compaſſion & à la douceur : ainſi les An-
" ges au lieu de rameaux d'oliviers montrant le corps meſme
" du Seigneur, prient pour tout le genre humain, comme
" s'ils diſoient : Nous vous prions, Seigneur, pour ceux que
" vous avez tant aimez, que de mourir en croix pour leur ſa-
" lut : Nous vous prions pour ceux pour qui vous avez donné
" voſtre ſang : Nous vous prions pour ceux pour qui vous
" avez immolé ce corps.

" Et au ſixiéme livre du Sacerdoce. En ce temps-là les An-
" ges ſe tiennent auprés du Preſtre, & le lieu qui eſt proche
" de l'Autel eſt rempli d'Anges, qui viennent honorer celuy
" qui eſt immolé.

Il adjoûte au meſme lieu, que la grandeur du myſtere n'eſt que trop ſuffiſante pour le luy faire croire : mais qu'il en eſt tout perſuadé par le témoignage d'un grand ſerviteur de Dieu, qui les voyoit au point de la conſecration s'incliner profondement devant l'Euchariſtie, *comme des ſoldats en la preſence de leur Roy*. Faveur que ſaint Ambroiſe ſouhaitoit avec une ſainte ardeur, lors qu'il diſoit : *Vtinam nobis quoque adolentibus altaria, Sacrificium deferentibus aſſiſtat Angelus, imo præbeat ſe videndum. Non enim dubites adſiſtere Angelum, quando Chriſtus adſiſtit, Chriſtus immolatur.* Que je ſouhaiterois qu'en immolant ſur l'Autel, & offrant le Sacrifice, un Ange nous aſſiſtaſt, & meſme qu'il nous apparuſt. Car ne doutez point qu'il ne ſoit là quand IESUS-CHRIST y eſt preſent, quand IESUS-CHRIST y eſt immolé.

S. Ambroſ. in c. 1. Luc.

S. Chryſoſ. hom. 22. in Acta Ap.

Que dites-vous à cela ? vous qui diſputez au Fils de Dieu l'honneur que tous les fideles luy rendent ? *L'Hoſtie eſt entre les mains du Preſtre, tout eſt bien diſposé, les Anges ſont preſens, les Archanges ſont preſens, le Fils de Dieu meſme eſt preſent, tous ſont en reſpect devant luy, les Anges élevent leurs voix, pendant que les hommes ſont dans un profond ſilence ; & vous croyez que cela ſe fait ſans ſujet ?* Et vous dites que l'adoration de l'Euchariſtie a eſté inconnuë aux anciens, & que Paſchaſe meſme ne l'a pas oſé introduire, qu'il s'eſt contenté d'établir le dogme de la preſence reelle, ſans parler de ce culte, qui

Pag. 475. ch. 8. de la ſeconde Partie de la réponſe au ſecond Traité.

qui en eſt une ſuite naturelle ? De quel culte, Monſieur, croyez-vous qu'il n'a oſé parler ? eſt-ce du culte interieur, qui conſiſte dans les actes de foy, d'eſperance, d'amour, & de reſpect ? Tout ſon livre en eſt rempli. Eſt-ce du culte exterieur, qui conſiſte dans les loüanges & dans les benedictions qu'on luy donne pour marques du culte interieur ? Pouvez-vous dire qu'il n'oſe enſeigner qu'il le faut adorer, prier, recevoir avec toute reverence, luy qui cite les Peres & les Conciles pour le prouver, luy qui aſſure avec ſaint Auguſtin, *que non ſeulement on ne peche pas en l'adorant, mais qu'on peche en ne l'adorant pas.* Luy qui dit avec le meſme Pere, que ceux qui ne l'adorent pas *ſont imitateurs de Iudas, qu'ils ſont comme une terre ſterile, pleine d'épines, deſerte, & reprouvée : Et au contraire, que ceux qui reçoivent le ſang de* IESUS-CHRIST *avec toute la reverence poſſible, obtiennent la remiſſion de leurs pechez.*

Si enim ad Iudam pertines, ſi facta ejus imitaris, ſi ſanguinem non cum timore & tremore accipis, eris villa deſerta, maledicta, reproba & ſpinoſa. Si autem ſanguinē Chriſti totâ cum reverentiâ accipis, cognoſces per illum tua tibi dimitti peccata. S. Aug. citatus à S. Paſchaſio. in locis. SS. PP. collectis.

Luy qui enſeigne avec ſaint Chryſoſtome, *que le Preſtre en conſacrant fait deſcendre le ſaint Eſprit, pour embraſer les cœurs des aſſiſtans, & les rendre plus purs & plus éclatans que l'argent qui eſt rafiné par le feu : par conſequent qu'il faut eſtre hors de ſon bon ſens, pour mépriſer une action qui merite un ſi grand reſpect : veu qu'un homme ne pourroit pas ſupporter le feu de l'Hoſtie, mais qu'il en ſeroit conſumé & aneanti, s'il n'eſtoit ſoûtenu d'un puiſſant ſecours de la grace de Dieu.*

Luy qui dit avec Euſebe d'Emeſe : *Sacram Domini tui corpus & ſanguinem fide reſpice, mente continge, honora, mirare, cordis manu ſuſcipe, & maximè hauſtu interiore aſſume.* Regardez avec les yeux de la foy le corps & le ſang de voſtre Seigneur, touchez-le en eſprit, honorez-le, admirez-le, recevez-le de la main du cœur, prenez-le de la bouche interieure de l'ame.

In epiſt. de corp. & ſanguine Domini ad Frudegardum.

Luy qui dit avec ſaint Cyrille, & cent cinquante Eveſques aſſemblez au Concile d'Epheſe, *qu'il s'approche de la benediction myſtique, & qu'il ſe ſanctifie par la participation du ſaint corps & du precieux ſang de* IESUS-CHRIST, *ne le prenant pas comme une chair commune, nullement, ny comme d'un homme ſaint uni au Verbe par une union morale, & habitant en*

Ibidem.

Dieu par la grace : mais comme la chair propre du Verbe, & vraiment vivifiante. Peut-il s'approcher avec cette veuë de la chair du Verbe sans l'adorer ?

Luy qui dit, *que le corps & le sang de* IESUS-CHRIST *fait dans le Sacrement ce qu'il fit dans la Croix, donnant le Royaume du Ciel à celuy des deux larrons crucifiez avec luy, qui le confessa, & la mort à celuy qui le blasphema.*

Caterum universaliter in Ecclesia omnes cũ summa religione jejuni cõmunicare consueverunt. Paschas. ex S. Aug. l. de corp. & sanguine Christi. c. 20.

Luy qui dit derechef avec saint Augustin, *que dans l'Eglise tous universellement ont coûtume de communier à jeun avec un souverain respect, & qu'il a plû au Saint Esprit d'ordonner par les Apostres, qu'en l'honneur d'un si grand mystere, on prist le corps & le sang de* IESUS-CHRIST *avant toutes les autres viandes.*

Hinc & prius canitur Agnus Dei quã comedatur, quatenus per hoc fides incalescat, quia ipsius est caro immolata pro nobis, ut tollat rursus peccata mũdi. c. 22. ejusdem libri.

Luy qui assure, *que l'Eucharistie n'est pas de moindre prix pour le salut du monde, que la chair de* IESUS-CHRIST, *parce que ce n'est rien autre chose que sa chair mesme. Que c'est pour cela qu'avant que de la manger, on l'invoque à haute voix en chantant l'Agnus Dei, afin de rechauffer la foy de ce mystere, & de vivifier cette ferme creance, que c'est la chair de* IESUS-CHRIST *immolée pour nous, afin d'effacer de nouveau les pechez du monde.* Qu'est-ce qu'adorer, Monsieur, si cela ne l'est pas ?

Luy qui enseigne, *qu'il ne faut pas avoir égard à la quantité de ce qu'on met sous la dent, mais de ce qu'on prend avec foy & amour : parce qu'on ne peut bien prendre la chair de* IESUS-CHRIST *sans la Divinité, & que la Divinité ne se communique point sans la chair. Que c'est le threſor caché dans le champ ; qu'on n'achete point le champ, qui est la chair, sans le threſor de la Divinité, ny le threſor de la Divinité sans le champ, qui est la chair. Que c'est avec raison qu'on l'appelle un threſor caché, parce que la Divinité, qui habite corporellement dans la chair, est tellement cachée à nos yeux dans ce mystere, qu'on ne void pas mesme la chair. Pourquoy ? Vt fide avidiùs quæratur, quæsita veriùs inveniatur, inventa vero chariùs habeatur, & habita desiderabiliùs fruatur.* Afin qu'on la cherche par la foy avec plus de desir, que l'ayant cherchée on la trouve avec plus de verité, que l'ayant trouvée on la possede avec plus d'amour & d'estime, & que la possedant on en joüisse avec plus de plaisir. Croyez-vous que

Ibid. c. 17.

celuy qui enſeigne ſi clairement l'adoration interieure, craigne d'enſeigner auſſi l'adoration exterieure?

Luy qui dit que par la communion *la ſubſtance de* IESUS-CHRIST *ſe trouve dans noſtre chair, de meſme qu'il a pris noſtre chair pour l'unir à ſa Divinité. D'où vient, dit-il, qu'il n'y a rien qui releve tant noſtre eſperance, que d'adreſſer nos prieres à noſtre ſubſtance, la reverer en Dieu meſme, & par l'union qu'elle a avec la perſonne divine luy dire avec confiance: O mon Dieu, ma ſubſtance, qui m'avez fait ce que je ſuis, m'avez-vous creé pour neant? Non certes, parce qu'encore que tout homme vivant ſoit ſujet à vanité, neantmoins le Verbe du Pere ſon createur & ſon Dieu s'eſt fait homme.*

Enfin, luy qui n'a point d'autre deſſein, comme il le declare au commencement de ſon ouvrage, que d'établir le bon uſage du Sacrement, & le reſpect qu'on luy doit, en faiſant voir quelle eſt ſa dignité & ſon eminence par-deſſus tous les Sacrifices de l'ancien Teſtament, par la preſence reelle du corps de IESUS-CHRIST. *Per hoc tanti Sacramenti virtus inveſtiganda eſt, & diſciplinâ Chriſti fides erudienda: ne fortè ob hoc cenſeamur indigni ſalute, ſi non ſatis diſcernimus illud, nec intelligimus myſticum Chriſti corpus, & ſanguis quanta polleat dignitate, quantáque præemineat virtute, & diſcernatur à corporeo guſtu, ut ſit præſtantius omni ſacrificio veteris Teſtamenti. Hoc ſane ſi quis ignorat, non diſcernit. Et ideo timendum ne per ignorantiam quod nobis proviſum eſt ad medelam, fiat accipientibus in ruinam.* c. 2.

Et ſur la fin de ſon livre, comme s'il vouloit recüeillir le fruit de tout ce qu'il a dit, & montrer en abregé quelle diſpoſition nous devons apporter à la table du Seigneur, apres avoir tout reduit à la foy & à l'amour reſpectueux de ce Sacrement, il conclud ainſi: *Ideo ſic iſta debes cogitare quaſi cæleſtia ſic contingere quaſi divina, ſic accipere ut ſalutaria, in quibus vita æterna repromittitur, ſic credere ut dicuntur: deinde ſic vivere, ut in Chriſto ſemper veritate & ſinceritate conſperſus, membrum ejus inveniaris.* Vous devez eſtimer ces choſes comme celeſtes les toucher comme divines, les prendre comme portant voſtre ſalut, & vous promettant la vie eternelle: les

croire telles qu'on vous l'enſeigne, & vivre ſi ſaintement, qu'eſtant toûjours rempli de la verité & de la ſincerité de ce pain celeſte en IESUS-CHRIST, vous ſoyez trouvé digne d'eſtre un de ſes membres.

NEVFIEME PREVVE DE L'ADORATION.

OV eſt donc la timidité de Paſchaſe, qui n'oſe, à ce que vous dites, parler de l'adoration, & qui ſe contente de commencer par le dogme de la preſence reelle? Ne voyez-vous pas que cette chimere que vous avez conceuë dans le deſeſpoir de vos affaires, ſe defait d'elle-meſme, & ne vous laiſſe pour fruit de vos peines, que la confuſion de l'avoir produite?

Que direz-vous ſi je vous montre que ce ſaint Abbé employe un chapitre tout entier, pour prouver que pluſieurs ont veu non ſeulement les Anges rendans hommage à ce myſtere, mais encore IESUS-CHRIST reellement preſent, & qu'ils l'ont adoré?

c. 14. » Perſonne, dit-il, ne peut ignorer, s'il a lû la vie & les » exemples des Saints que ces Sacremens myſtiques du corps » & du ſang de IESUS-CHRIST, n'ayent eſté ſouvent monſtrez viſiblement ſous la forme d'un Agneau, ou ſous la couleur de chair & de ſang, ſoit à l'occaſion de ceux qui en doutoient, ſoit en faveur de ceux qui aymoient ardemment » IESUS-CHRIST. Car d'un coſté la bonté de Dieu a fait, » que ce qui eſtoit caché dans le myſtere, fuſt découvert par » un miracle, afin de fortifier dans la foy ceux qui croyoient » déja, mais d'une foy chancelante, & ainſi qu'ils tiraſſent » plus de profit du Sacrement. Et d'ailleurs que les plus ardens amateurs de IESUS-CHRIST ayent eſté favoriſez de » cette ſorte de viſions miraculeuſes, je n'en choiſiray qu'un » exemple entre pluſieurs.

» Il y avoit un Religieux Preſtre nommé Pléegils, qui celebroit ſouvent la Meſſe au tombeau de ſaint Nine Eveſque » & Confeſſeur. Cét homme ayant par la grace de IESUS-CHRIST mené une vie fort reglée & fort ſainte ſe mit à

prier devotement le Tout-puiſſant de luy monſtrer le corps « & le ſang de ſon Fils non par aucun doute qu'il euſt de la ve- « rité du myſtere, mais par un mouvement de devotion. Car « il avoit eſté inſtruit dans la loy divine dés ſon enfance, & il « avoit meſme quitté ſon païs, & la maiſon de ſon pere pour « l'amour du Roy celeſte, afin d'apprendre plus ſoigneuſe- « ment dans ſon exil les myſteres de IESUS-CHRIST. C'eſt « pourquoy ſe ſentant de plus en plus enflammé de ſon « amour, il demandoit tous les jours en offrant les precieux « dons, qu'il pluſt à Dieu luy monſtrer, ce qui eſtoit caché « ſous la forme du pain & du vin. L'heure donc eſtant venuë, « comme il celebroit la Meſſe ſelon ſa coûtume, il ſe mit à « genoux, diſant. O Tout-puiſſant je vous prie de me mon- « ſtrer dans ce myſtere la ſubſtance du corps de IESUS- « CHRIST, en ſorte que je le puiſſe voir de mes yeux, & « toucher de mes mains ſous la forme d'un enfant tel qu'il « eſtoit entre les bras de ſa Mere. Pendant qu'il faiſoit ſa prie- « re, un Ange venant d'enhaut, luy dit. Levez-vous prom- « ptement, & ſi vous voulez voir IESUS-CHRIST, le voila « preſent reveſtu d'un corps, que la B. Vierge a porté dans « ſon ſein. Alors le venerable Preſtre ſaiſi de crainte, & le- « vant les yeux vit ſur l'Autel le Fils du Pere, tel que Simeon « le porta dans le Temple, & le prenant dans ſes bras tous « tremblans le preſſe contre ſa poictrine, il l'embraſſe tendre- « ment, il baiſe ſon Dieu, & met ſes lévres ſur les lévres de « IESUS-CHRIST, puis il le remet ſur l'Autel, & ſe pro- « ſternant encore une fois par terre il prie Dieu de vouloir « reprendre ſa premiere forme. Ce qui arriva aprés qu'il eut « achevé ſa priere. «

DIXIEME PREVVE DE L'ADORATION.

IE trouve dans le recit de ce miracle, & dans tous les écrits de Paſchaſe beaucoup de pieté & de doctrine, mais je n'y vois point de déguiſement, ny d'artifice. L'adoration du Sacrement y eſt bien marquée, & ſolidement établie ſur la preſence reelle de IESUS-CHRIST. Il ne s'en cache

point, il en parle à tout propos, il la recommande, il en enſeigne la pratique, il l'authoriſe par les Peres & par les miracles, & s'il n'en choiſit qu'un ſeul, ce n'eſt pas qu'il n'en puſt produire cent autres, mais il ne le juge pas neceſſaire.

Il pouvoit citer ce que ſaint Denys dit de Carpus ce grand contemplatif, qui ne celebroit jamais qu'il n'euſt auparavant eſté favoriſé de quelque viſion miraculeuſe.

Il pouvoit rapporter ce que dit Tertullien d'une Dame Chreſtienne de ſon temps, qui durant le ſacrifice de la Meſſe eſtoit ordinairement ravie en extaſe, & converſoit familierement avec les Anges, & avec noſtre Seigneur qu'elle voyoit preſent.

Il pouvoit alleguer ce que ſaint Cyprien raconte d'une fille, qui ayant pris innocemment un peu de pain trempé dans le vin qu'on avoit offert aux idoles, ne pût jamais retenir la divine Euchariſtie qu'on luy vouloit faire avaler : *In corpore atque ore violato Euchariſtia permanere non potuit ſanctificatus in Domini ſanguine potus de pollutis viſceribus erupit. Tanta eſt poteſtas Domini, tanta majeſtas. Secreta tenebrarum ſub ejus luce detecta ſunt. Sacerdotem Dei nec occulta crimina fefellerunt.* L'Euchariſtie, dit ce Pere, ne peut demeurer dans un corps, ny dans une bouche, qui avoit eſté profanée. Ce breuvage ſanctifié dans le ſang de IESUS-CHRIST ſortit avec violence d'un eſtomac qui avoit eſté pollu & ſoüillé, tel eſt la grandeur de la puiſſance & de la majeſté du Seigneur. Le ſecret des tenebres fut découvert par ſa lumiere, & le crime que la langue de l'enfant ne pouvoit encore déceler, ne pût eſtre caché à la connoiſſance du Preſtre.

S. Cypr. de lapſis.

Il pouvoit ſe prevaloir des reproches qu'Optat de Milevis fait aux Donatiſtes, qui par un horrible ſacrilege ayant jetté le pain celeſte aux chiens, furent punis à l'heure meſme. Car les chiens reſpecterent la preſence du Seigneur, & tournant leur rage contre leurs propres maiſtres les dechirerent avec leurs dents comme des aſſaſſins coupables du ſaint corps de IESUS-CHRIST. *Canes accenſi rabie ipſos dominos ſuos, quaſi latrones ſancti corporis reos dente vindice tanquam ignotos & inimicos violaverunt.*

Optat. Milevit. l. 2. contra Donatiſtas.

Il pouvoit employer le témoignage de S. Chryſoſtome, qui enſeigne que les poſſedez ſe retirant avant la conſecration de l'Hoſtie, inclinoient leurs teſtes par hommage au Roy celeſte, qui devoit bien-toſt ſe rendre preſent aux Autels, n'eſtans pas dignes de paroiſtre devant luy.

Il pouvoit ſe ſervir de celuy de Caſſien, qui dit que la ſainte Communion eſt comme un feu violent, un brazier dans le corps des demoniaques, qui en chaſſe l'eſprit malin, qui les poſſede, & qu'il en a vû pluſieurs délivrez par la vertu de l'Euchariſtie, entre leſquels il nomme l'Abbé Andronic. Pourquoy cela, ſinon parce que l'eſprit de tenebres ne peut ſupporter la preſence du Fils de Dieu qui eſt un feu conſumant & devorant? *Sacra communio ab homine dæmoniaco percepta, eum qui in membris ejus inſidet ſpiritum, ſeu in ipſis latitare cognoſcitur, velut quoddam exurens fugat incendium. Hoc namque modo curatum & Abbatem Andronicum nuper aſpeximus, alioſque complures.*

Caſſian. collat. 7. c. 30.

Vide Proſperum de promiſſ. & prædict. Dei. l. 4. c. 6.

Enfin, pour abreger, il pouvoit remarquer avec ſaint Iean Climaque, que c'eſt le propre des demons de combattre l'honneur du tres-ſaint Sacrement, & d'importuner ceux qui l'adorent par des blaſphemes horribles qu'il leur ſuggere: mais qu'ils ne s'en doivent point étonner, parce que l'adoration qu'ils pratiquent, eſt une marque qu'ils ne conſentent point à ſes ſuggeſtions. *Car*, dit-il, *ſi ces paroles execrables venoient de moy, comment eſt-ce que j'adore le don celeſte en le recevant? Puis-je le benir & le maudir en meſme temps?*

S. Climachus grad. 23.

Voila des preuves bien anciennes de l'adoration & de la preſence reelle, qui font voir que noſtre Autheur ſe ſoucie bien peu du jugement des Sages, lors qu'il dit, *que nous ne commençons à voir des miracles de cette nature, que dans le neufiéme ſiecle.* Les premiers ſiecles en ont plus veu que les derniers, & Paſchaſe ne les ignoroit pas; mais il n'a pas jugé neceſſaire de groſſir ſon livre de tant d'exemples, pour prouver une verité que perſonne, comme il dit, n'avoit encore oſé contredire publiquement, quoy que pluſieurs en euſſent douté, ou ignoré le ſecret d'un ſi grand myſtere. *Vſque ad præſens nemo de his erraſſe legitur, quamvis plurimi dubitaverint*

Pag. 491. ch. 9. de la ſeconde Partie.

Paſchaſ. in expoſit. ad illud Matt. Canantilus autem eis, &c.

vel ignoraverint tanti myſterij Sacramenta. Et plus bas. *Orat Sacerdos ut fiat corpus & ſanguis dilectiſſimi Filij Domini noſtri Ieſu Chriſti. Qua prece expleta, conſona voce omnes Amen dicimus. Sicque omnis Eccleſia in omni gente, & lingua orat & confitetur, quod hoc ſit quod orat. Vnde videat qui contra hoc venire voluerit magis quàm credere, quid agat contra ipſum Dominum, & contra omnem Eccleſiam. Nefarium ergo ſcelus eſt orare cum omnibus, & non credere quod ipſa veritas teſtatur, & ubique omnes univerſaliter verum eſſe fatentur.* En verité eſt-ce-là le diſcours d'un homme timide & ruſé, qui n'oſe pas introduire la pratique de l'adoration? Mais quel ſujet auroit-il de craindre, ou de diſſimuler ſes ſentimens, puiſque toute l'Egliſe croit ce qu'il enſeigne? puiſque toutes les nations le confeſſent? puiſque toutes les Langues le publient? puiſque ceux meſmes qui en doutent ne s'oſent declarer, mais le confeſſent de bouche avec tous les autres? Le Preſtre, dit-il, prie que le pain & le vin ſoient faits le corps & le ſang de IESUS-CHRIST: & ſi-toſt qu'il a achevé ſa priere, nous diſons tous d'une voix, *Amen.* Et ainſi toute l'Egliſe prie, & confeſſe par toutes les nations, & en toutes ſortes de langues, que ce qu'elle demande s'accompliſſe effectivement. S'il ſe trouve donc quelqu'un qui aime mieux contrarier cecy, que de le croire, qu'il conſidere ce qu'il attente contre le Seigneur, & contre toute l'Egliſe. Car c'eſt un crime tres-noir de prier avec tout le monde, & ne croire pas ce que tout le monde croit, & ce que la verité atteſte par elle-meſme.

Chap. 9. de la ſeconde Partie de la réponſe au ſecond traité. pag. 479. & 480. &c.

Page 481.

Et puis on nous vient dire *que Paſchaſe a trompé le monde par des façons de parler ambiguës, & qu'encore qu'il ait eu deſſein d'enſeigner la converſion des ſubſtances & la preſence reelle, ſon langage eſt par tout ſi myſtique & ſi mélé, qu'il ne ſeroit pas difficile de le reduire à un ſens Calviniſte. Qu'il envelope ſes penſées d'expreſſions Sacramentales, à deſſein de ne ſe faire entendre qu'à demy, & laiſſer ceux qui le combatoient en quelque eſpece de doute. Qu'il avoit un double deſſein, l'un de jetter les premieres ſemences de ſon opinion, & d'engager les hommes par la curioſité à entrer plus avant dans ſes myſteres, & l'autre de ſe cacher ſous des ambiguitez*

ambiguitez affectées, pour n'effaroucher pas tout à fait le monde. Se peut-il rien voir de plus plaisant que l'illusion de cet Autheur? Il faut avoüer qu'il exprime naïvement le caractere d'un heretique fourbe, qui veut debiter ses songes, & s'insinuer finement dans l'esprit des peuples: Et s'il avoit voulu faire le portrait de Ratram, de Iean l'Escossois, de Berenger, ou de Calvin, comme il en connoist parfaitement l'esprit, il n'auroit pû rien faire de mieux. Mais de le vouloir faire passer pour le portrait de Paschase, c'est s'exposer à plaisir au mépris des personnes tant soit peu intelligentes, qui auront peine à croire comment un homme d'esprit a pû faire une si mauvaise copie d'un si excellent original.

Mais il faudra encore une fois retoucher cet endroit, lors que nous parlerons de l'innovation imaginaire qu'il impute à Paschase: Il n'est icy question que du point de l'adoration, dont l'Autheur nie qu'il ait parlé sans aucun autre fondement, sinon parce qu'il luy plaist ainsi. Car il croit qu'il luy est permis de nier tout ce que bon luy semble, sans en rendre raison à personne, *veu qu'il a toûjours oüy dire qu'on n'est point obligé à prouver des negatives.* C'est un moyen fort aisé de se defendre, & un merveilleux abregé des controverses, qui ruine en trois paroles tout ce que les sçavans hommes ont enseigné, en disant, Ie le nie. Pag. 504.

Chapitre III.

Que l'Autheur par une illusion semblable à la precedente soûtient que les Anciens ont rendu beaucoup moins d'honneur, qu'on n'en rend aujourd'huy dans l'Eglise au Saint Sacrement de l'Autel.

CE seroit une gloire incomparable aux derniers siecles, d'avoir adjoûté quelque chose au respect qui est dû au plus adorable de nos mysteres: Et l'Autheur nous auroit fort obligé en nous donnant cet avantage sur nos Peres, s'il l'eust voulu faire sans offenser leur pieté, en ravalant tant qu'il peut la singuliere veneration qu'ils ont eu pour le

corps & le ſang de IESUS-CHRIST reellement preſent dans le Sacrement. Il a cela tellement à cœur, qu'il le repete en cinq ou ſix endroits differents, où il nous fait pluſieurs reproches, qui ne tendent à autre but, qu'à nous perſuader le peu d'eſtime que les Anciens, à ce qu'il dit, avoient pour la ſainte Euchariſtie. Arreſtons-nous aux plus conſiderables pour en voir la fauſſeté & l'injuſtice. Du mal qu'il a commis nous en tirerons deux biens. Nous ferons voir l'honneur perpetuel que l'Egliſe a rendu au tres-ſaint Sacrement: & nous apprendrons à nous défier de l'artifice avec lequel il cache & deguiſe la verité, pour donner couleur à ſes illuſions.

1. Part. ch. 5. pag. 116. & 117. 2. Part. ch. 8. pag. 435. pag. 437. pag. 439. 440. & en pluſieurs autres endroits.

Il nous reproche *la couſtume qui a duré long-temps dans l'Egliſe d'adminiſtrer avec un verre, comme une choſe incompatible avec la foy de la tranſſubſtantiation & de la preſence reelle.* Quoy donc? penſe-t'il que la pauvreté de la creche, qui ſervit de berceau au Verbe incarné, & des langes dans leſquels il fut enveloppé, ait derogé au reſpect que la bien-heureuſe Vierge rendoit à ſon corps, ou à la ferme creance qu'elle avoit que c'eſtoit le vray corps du Fils de Dieu? Croit il qu'Exupere Eveſque de Toulouſe euſt moins de veneration pour le corps de IESUS-CHRIST, parce qu'il le portoit dans un panier d'oſier, ny pour ſon precieux ſang, parce qu'il le portoit dans un verre? Sa pauvreté eſtoit-elle incompatible avec ſa foy, ou plûtoſt n'eſtoit-ce pas ſa foy qui rendoit ſa pauvreté precieuſe, ſuivant cet eloge de ſaint Hieroſme: *Nihil illo ditius qui corpus Domini caniſtro vimineo, ſanguinem portat in vitro.*

Pag. 125. & 116.

S. Hieron. ad Ruffi. ep. 4.

Mais pourquoy nous parler de la pauvreté de l'Egliſe dans ſes premiers commencemens pour en tirer une preuve de l'abſence reelle, & s'oublier des richeſſes qu'elle employoit au ſervice divin, meſme durant la perſecution des tyrans, d'où il devoit à plus juſte titre tirer des marques de ſa preſence? Ne ſçait-il pas ce que le tyran diſoit à ſaint Laurent? *Vous vous plaignez de la cruauté que nous exerçons contre les Chreſtiens. Mais vous voyez la douceur avec laquelle je vous traite. Ie ne vous demande rien que ce que vous devriez faire de*

vous-meſme ſans en eſtre requis. On nous a dit que dans vos celebritez vos Pontifes ont coûtume de ſacrifier en des vaſes d'or, que le ſang ſacré eſt mis tout fumant dans des coupes d'argent. Et que vous faites brûler des cierges ſur des chandeliers d'or durant vos ſacrifices nocturnes. Ce ſeul témoignage qu'il ne peut conteſter, n'accuſe-t'il pas ſon propre ſilence, & ne monſtre-t'il pas evidemment la fauſſeté du ſilence imaginaire des Payens qu'il nous objecte ailleurs ſans fondement ? Ne ſçait-il pas que Felix, un des ſuppoſts de Iulien l'Apoſtat, voyant la magnificẽce des vaſes ſacrez, qui ſervoient aux Autels, en fut ſurpris, & que piqué de jalouſie il s'écria : *Voyez en quels vaſes eſt ſervy le Fils de Marie ? qu'ils ſont magnifiques & ſomptueux?*

Hunc eſſe veſtris orgiis Morumq; & artem proditũ eſt, Hanc diſciplinam fœderis, Libent ut auro Antiſtites. Argenteis ſcyphis ferunt Fumare ſacrum ſanguinem Auroque nocturnis ſacris Aſtare fixos cereos. Prudent. hymno de S. Laurentio. Theodor. l. 3. c. 8.

Ne ſçait-il pas ces beaux vers que ſaint Remy Apoſtre de la France fit graver ſur ſon calice comme un riche monument de ſa foy touchant la realité du corps & du ſang de Iesus-Christ, qui a duré juſqu'au temps de Hincmare qui dit qu'il fut fondu pour payer la rançon des Chreſtiens captifs parmy les infidelles.

Hincmar. in Vita S. Remigÿ.

Hauriat hinc populus vitam de ſanguine ſacro
Injecto, æternus quem fudit vulnere Chriſtus,
Remigius reddit Domino ſua vota Sacerdos.

Que l'Autheur ſe juge luy-meſme. La voix de ce ſang divin, ſorty des playes de Iesus-Christ, d'où le peuple tire la vie de l'ame, ne le condamne t'elle pas ouvertement ? Ie luy donne le choix des deux. Il eſt certain que l'Egliſe a eſté pauvre, & que dans ſa pauvreté elle s'eſt ſervy de calices d'étain & de fer, & nous voyons avec douleur, qu'elle s'en ſert encore dans les villages. Il eſt certain qu'elle a eſté riche long-temps avant le ſiecle de Paſchaſe, & qu'elle a employé l'or, l'argent, & les pierreries pour honorer le corps & le ſang de Iesus-Christ par la magnificence des vaſes ſacrez, qui les devoient porter. Mais je ſoûtiens qu'il ne peut tirer aucune conſequence ny de ſa pauvreté, ny de ſes richeſſes, qui ne ſoit contraire à ſon deſſein. S'il s'attache à la pauvreté, il paroiſt manifeſtement que le grand reſpect, que les Chreſtiens portoient aux calices ſacrez, ne venoit pas de l'or, comme diſent les Peres, mais de la dignité du

Stephanus Eduensis l. de Sacram. Altar. c. 16.

Sacrement. *Non enim pro fulgore attribuitur claritas calici, sed de dignitate Sacramenti.* C'est pour cela que saint Ierôme assure, *que nous devons honorer les vases destinez au sacrifice avec la mesme majesté que le corps & le sang de* IESUS-CHRIST, *parce que nous ne les honorons, qu'à cause qu'ils ont l'honneur de le toucher & de le porter. Ex consortio corporis & sanguinis Domini, eadem quâ corpus ejus & sanguis majestate veneranda.*

S. Hieron. ep. ad Theoph. Alexand. prafixa operi Paschali.

Quant aux richesses, il se trompe bien fort, s'il se persuade que la liberalité des Chrestiens égale aujourd'uy celle de nos Peres. Il ne faut que lire ce qu'Anastase écrit dans la vie du Pape Sylvestre, & de ses successeurs, & ce que Paul Orose raconte de la quantité des vaisseaux d'or & d'argent qui furent enlevez de la sacristie de saint Pierre & portez en triomphe sur la teste des hommes depuis l'une des portes de la ville jusqu'à l'autre, lors que Rome fut prise par Alaric Roy des Goths, pour voir le tort qu'il a de douter de la magnificence des premiers siecles, & de la veneration que les fidelles ont témoigné de tout temps envers le divin Sacrement de l'Autel, & pour luy dire avec saint Chrysostome :

Vide Theod. l. 3. hist. c. 8.

Orosius l. 7. hist. c. 29.

S. Chrysost. hom. 3. in epist. ad Ephes.

Ne voyez vous pas les vases sacrez si nets, si propres, & si splendides ? Il faut que nos ames soient encore plus pures, plus saintes & plus richement parées. Pourquoy ? parce que c'est pour nous qu'on les rend tels. Ils ne participent point à celuy qui est dedans, ils ne le sentent point : mais nous y participons & nous le sentons. Ἐκεῖνα οὐ μετέχει τοῦ ἐνόντος, οὐκ αἰσθάνεται, ἡμεῖς δὲ ναί.

Secondement il nous reproche *la coûtume qui a duré longtemps dans l'Eglise de prendre la Communion avec la main, d'en emporter une partie chez soy, de l'envoyer aux malades, par des personnes laïques sans aucun scrupule, & mesme de communier quelquesfois aprés le repas ordinaire.* Mais il ne s'apperçoit pas que tous ces reproches produisent un effet entierement opposé à ce qu'il pretend.

La coûtume de prendre la sainte Hostie avec la main estoit-elle une marque de moindre respect incompatible avec la foy de la presence reelle ? Il vaudroit autant dire que S. Thomas qui mit son doigt dans le costé du Fils de Dieu, saint Simeon qui le reçeut entre ses bras, sainte Magdelaine

qui luy baisa les pieds, les Disciples qui le toucherent avec les mains aprés sa glorieuse Resurrection, ne l'honoroient pas comme le vray corps de leur Dieu. Mais avant que de nous objecter cette pratique ne devoit-il pas interroger les Peres mesmes pour s'informer de leur intention ? Ils luy eussent appris, qu'ils prenoient le Sacrement avec la main, parce qu'ils estimoient que la main d'un homme sanctifié par le Bapteſme estoit le plus digne & le plus honorable organe avec lequel ils le pouvoient recevoir. *Si quelqu'un*, disent-ils dans un Concile tenu à Constantinople, *veut participer au corps immaculé au temps de la Communion, avant que de se presenter, qu'il compose ses mains en forme de Croix, & puis qu'il s'approche, & reçoive la Communion de la grace. Car pour ceux qui font faire des vases d'or, ou d'autre matiere pour recevoir le don divin, nous ne les admettons nullement en ce qu'ils preferent une matiere inanimée, qui tient sa forme de la main des hommes, à l'image de Dieu.* Ils luy eussent dit, *qu'ils faisoient servir la main gauche comme de thrône à la droite qui devoit recevoir le Roy.* Que les femmes ne le recevoient pas la main nuë, mais couverte d'un voile blanc, sans lequel il ne leur estoit pas permis d'y toucher. Que les mains des Chrestiens qui avoient l'honneur de toucher le saint Sacrement estoient estimées *illustres* & nobles. Que cet honneur les obligeoit à une pureté extraordinaire, *de peur d'estre opprimez par la grandeur de cét inestimable mystere.* Que c'est par cette raison que dans la Liturgie de saint Thomas, le Diacre recite cette priere. *Seigneur, fortifiez ces mains, que nous avons étenduës pour recevoir le Saint. Rendez-les dignes de produire tous les jours de nouveaux fruits à vostre divine Majesté. Que tout ce qui a chanté vos loüanges au dedans du sanctuaire soit rendu digne de vous benir à jamais. Que l'oreille qui a entendu l'harmonie de vos Hymnes sacrez, n'entende jamais, Mon Seigneur, le bruit des querelles, & des dissensions. Que les yeux, qui ont esté spectateurs d'une si grande pieté, voyent aussi quelque jour ce que vous nous faites esperer. Que nos langues, qui ont fait retentir le Trisagion, ne prononcent jamais aucune parole qui ne soit veritable. Que nos pieds, qui ont marché dans*

Concil. Constantinop. in Trullo can. 102.

S. Cyrill. Hierosol. catech. 5. mystag.

Non licet mulieri nudâ manu Eucharistiæ accipere. Concil. Antisiod. can. 36. & can. 42.

Illustres manus quæ non nisi divinis operibus assueverant, sacrificiis sacrilegis restiterunt. S. Cypr. ser. 5. de lapsis.

Quanto magis qui corpus Domini omnipotentis accipiunt custodire in se mũditiam carnis debent, ne ipsi inæstimabilis mysterij magnitudine pragraventur. S. Greg. in respon. ad interrog. D. Aug. Cantu. c. 12.

l'Egliſe, marchent auſſi dans la region des lumieres. Et que nos corps qui ont goûté voſtre corps vivant, ſoient reparez en nouveauté de vie.

En verité, Monſieur, ſont-ce là des marques que les premiers Chreſtiens fuſſent moins perſuadez que nous de la verité du corps de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, & du reſpect que nous luy devons? *Voudriez-vous*, dit ſaint Chryſoſtome, *vous approcher du Sacrifice ſans avoir lavé les mains? Non je ne le croy pas. Vous aimeriez mieux n'en approcher point, que d'y venir les mains ſales. Et vous qui eſtes ſi reſpectueux & ſi religieux en ce qui eſt moins conſiderable, vous y venez, & vous oſez le toucher avec une ame impure & ſoüillée. Cependant vous ne le tenez qu'un peu de temps dans vos mains, mais il paſſe tout entier dans celle-là.* Penſez-vous que ce ſoit là le diſcours d'un homme qui ne croye pas la preſence reelle? *Si nous rougiſſons & ſi nous craignons*, dit ſaint Auguſtin, *de toucher l'Euchariſtie avec des mains qui ne ſoient pas nettes, nous devons bien davantage apprehender de la recevoir dans une ame ſoüillée de vices.* Quel manque de reſpect trouvez-vous dans ces paroles, qui vous faſſe conclure que nous avons de plus nobles ſentimens du Sacrement, que ce Pere, de qui nous les avons appris? Ie ne puis m'empeſcher de joindre à la penſée de ces deux grands hommes, celle du Cardinal Pierre Damien, pour vous faire voir la conformité des derniers ſiecles avec les premiers touchant la pureté & le reſpect qu'on doit au corps de IESUS-CHRIST. Noſtre doux Redempteur a tant aimé la pureté, qu'il a voulu naiſtre d'une Mere Vierge, & eſtre porté par un homme vierge, lors qu'il eſtoit dans le berceau: Quels doivent donc eſtre ceux qui manient ſon ſacré corps, maintenant qu'il regne avec un pouvoir immenſe dans les Cieux? *Si mundis attingi manibus volebat in præſepio poſitus, quantam corpori ſuo nunc adeſſe vult munditiam, jam in paternæ Majeſtatis gloria ſublimatus*? S'il ne vouloit eſtre touché que par des mains pures eſtant encore dans une creche, avec quelle pureté veut-il que nous approchions de ſon corps maintenant qu'il eſt élevé à la gloire de ſon Pere? A voſtre avis, ce Cardinal qui touchoit tous les jours de ſes

S. Chryſoſt. hom. 3. in epiſt. ad Epheſ.

S. Aug. ſer. 244. de Temp.

Petrus Damianus l. 1. ep. 6.

mains la divine Hoſtie, en ſacrifiant ſur les Autels, eſtoit-il moins perſuadé de la preſence de IESUS-CHRIST, & du reſpect qui luy eſt dû, que le peuple qui ne le touchoit plus de ſon temps? Et pourquoy donc nous veut-on faire acroire que les Chreſtiens qui prenoient autres-fois le pain divin avec les mains, avoient moins d'eſtime & de reſpect pour nos myſteres, que les Preſtres d'aujourd'huy qui le prennent de meſme, & le donnent encore tous les jours?

Mais ils en emportoient, dit l'Autheur, une partie chez eux, & l'envoyoient aux malades ſans aucun ſcrupule. Donc ils ne croyoient ny la tranſſubſtantiation ny la preſence reelle du corps de IESUS-CHRIST. D'où tire-t'il cette conſequence?

Eſt-ce parce qu'ils mettoient l'Euchariſtie en reſerve? Nullement. Car il ſoûtient luy-meſme que ſi les Ethiopiens eſtoient dans la creance de Rome, & s'ils honoroient le Sacrement comme leur Dieu, ils le garderoient comme nous ſans aucun doute, & ne voudroient pas *ſe priver de la gloire de ſa preſence.*

Eſt-ce parce qu'ils l'envoyoient aux malades? Rien moins. Car il pretend prouver au meſme lieu, que les Ethiopiens ne ſont point dans la creance de Rome, parce qu'ils ne donnent point la communion aux malades.

Eſt-ce qu'ils la gardoient dans leurs maiſons particulieres, & qu'ils l'envoyoient aux malades par des perſonnes laïques ſans aucun ſcrupule? Saint Baſile qui en ſçavoit bien la cauſe, & qui l'a voulu tranſmettre à la poſterité, ne dit pas que ce fuſt ſans aucun ſcrupule, mais par la neceſſité des temps. *Que quelqu'un,* dit-il, *puiſſe dans la neceſſité au temps de la perſecution n'y ayant point de Preſtre, ny de Diacre qui adminiſtre le Sacrement, prendre la communion de ſa main propre, il ſeroit inutile de montrer qu'il n'y a point d'inconvenient, veu que la longue coûtume l'a confirmé par la pratique. Car tous ceux qui menent une vie ſolitaire dans les deſerts, là où il n'y a point de Preſtre, gardent la communion dans leur maiſon & ſe communient eux-meſmes.* S. Baſil ep. 289. ad Cæſar. Patrici.

Eſt-ce parce qu'ils la gardoient avec moins de reſpect?

C'est ce qu'il falloit dire pour en tirer une solide preuve de leur creance. Mais il n'avoit garde d'entrer bien avant dans cette recherce, parce qu'il estoit assuré d'y trouver la conviction de son erreur. En effet, on ne peut assez admirer la foy, la pieté, la reverence avec laquelle ils conservoient le precieux corps de IESUS-CHRIST.

Ils avoient un soin tout particulier de ne laisser tomber la moindre particule du pain sacré, & ils en apprehendoient la perte comme de leurs propres membres. *Prenez soigneusement garde*, dit saint Cyrille de Ierusalem, *que vous n'en perdiez rien. Car tout ce que vous en perdrez, tenez-le comme la perte d'un de vos membres.*

ὅταρ γὰρ ἐαὶ ἀπολέσῃ, τύτῳ ὡς ἀπὸ οἰκείυ δηλονότι ἐζημιώθης μέλυς. S. Cyrill. Hieros. catech. 5. mystag.

Ils ramassoient les particules comme de riches joyaux, & en faisoient leur threſor. Si quelqu'un, dit ce mesme Pere, vous avoit donné des grains d'or, ne les garderiez-vous pas avec soin, de peur d'en perdre la moindre partie? Et ne devez-vous pas prendre garde avec plus d'exactitude de ne rien perdre d'une chose qui est plus precieuse que l'or & les pierreries? C'est ainsi qu'en usoit sainte Gorgonie, sœur de saint Gregoire de Nazianze, qui guerit miraculeusement aux pieds de l'Autel, *reclamant à haute voix celuy qui estoit honoré dessus. Si sa main*, dit saint Gregoire, *avoit amassé comme un threſor quelque chose des antitypes du precieux corps, ou du sang de* IESUS-CHRIST, *elle le méloit avec ses larmes*, ayant la mesme confiance en luy, que la femme malade eut en touchant le bord de sa robe, & Magdelaine en baisant ses pieds. croyant fermement que si elle pouvoit seulement toucher le Sacrement du corps de IESUS-CHRIST ainsi bagné de ses pleurs, elle obtiendroit, comme elle fit, la guerison de sa maladie. *Ces choses sont grandes*, conclud ce saint Docteur, *mais elles sont vrayes. Ayez y foy vous tous, tant sains que malades: les uns pour conserver vostre santé, les autres pour la recouvrer.*

τ ἐπ' αὐτῷ πεμφόμενον ἀναχαλκεύειν μεγάλῃ τῇ βοῇ. S. Greg. Naz. Orat. 11. in laudem Gorgoniæ.

καὶ εἴπερ τι τῶν ἀντιτύπων τιμίυ σώματος, ἢ τῦ αἵματος ἢ χεὶρ ἐθησαύρησεν, &c.

Ils gardoient l'Eucharistie comme leurs plus fortes armes contre la persecution des tyrans, ne croyans pas estre assez preparez au martyre, si l'Eglise ne les avoit armez au combat; ny assez constans pour soûtenir la cruauté des tourmens,

tourmens, si l'Euchariſtie ne relevoit leur courage, & ne les embraſoit d'une ſainte ferveur. *Idoneus non poteſt eſſe ad martyrium, qui ab Eccleſia non armatur ad prælium: & mens deficit quam recepta Euchariſtia non erigit & accendit.* *S. Cypr. de Lapſis.*

Ils la gardoient comme le viatique du Ciel, l'antidote de la mort, & le remede qui donne l'immortalité. C'eſt pourquoy ils avoient un égard particulier à la porter aux malades qui eſtoient en danger de mort; & quoy qu'ils fuſſent encore au rang des penitens ſeparez de la communion par la diſpoſition des Canons, neantmoins le ſaint Concile de Nicée ordonna qu'on ne la leur refuſaſt plus alors, tant on la jugeoit neceſſaire á ce moment deciſif de la vie eternelle, dont le precieux corps de IESUS-CHRIST eſt la ſource, & le ſaint Sacrement le canal par où elle découle. *Concil. Araſican. can. 3. & Nicanü can. 13. Euſeb. l. 6. hiſt. c. 36. S. Greg. l. 4. dialog. c. 15. & homil. 40. in Evang. Niceph. l. 13. c. 37 Paulinus in Vita S. Ambroſij. Beda l. 4. hiſt. c. 14. 23. & 24. Petr. Clun. l. 2. miracul. c. 22.*

Ils euſſent mieux aimé perdre la vie, que de l'expoſer á la veuë des infideles avec danger d'en attirer le mépris. Cette loy eſtoit ſi fidelement gardée, que Tarſice la ſigna de ſon ſang. Ce genereux Chreſtien portant ſur ſoy, ſelon la coûtume de ce temps-là, le tres-ſaint Sacrement, rencontra des ſoldats inſolens, qui eurent la curioſité de voir ce que c'eſtoit: Et comme il refuſoit conſtamment de le leur montrer, ils l'outragerent avec tant de cruauté, qu'il en mourut ſur la place. Mais le foüillant apres ſa mort, choſe merveilleuſe, ils ne trouverent point le pain celeſte. *Ex actis Stephani Papæ & Martyris.*

Ils luy rendoient par tout un ſingulier reſpect, ſoit qu'ils la portaſſent ſur eux, ſoit qu'ils la gardaſſent dans leur logis, & s'ils ne l'enfermoient pas dans l'or, ny dans les pierreries, ny dans la ſoye, mais dans un linge blanc, c'eſtoit, dit ſaint Ieroſme, pour ſignifier la pureté de l'ame, & honorer la pauvreté de IESUS-CHRIST, qui voulut que Ioſeph d'Arimathie envelopaſt ce meſme corps dans un linge neuf & blanc, condamnant par là l'ambition des riches, dont la vanité paroiſt juſques dans leurs tombeaux, & ne ſe peut paſſer de richeſſes. *S. Hieron. in Matt. l. 4. c. 27. Vide Pelag. apud S. Hieron. in l. ad Cor. c. 11.*

Le jour de la communion eſtoit pour eux *un jour de triomphe, un jour de nopces, un jour de réjoüiſſance publique.* C'eſt pourquoy les jours de jeuſne ils ne ſacrifioient, ny ne com-

munioient que sur le soir, lors qu'ils finissoient leurs pleurs & leurs larmes, parce qu'ils estimoient, comme dit Zonaras, que c'estoit le comble du bon-heur & de la beatitude de cette vie, de sacrifier à Dieu, & de recevoir son tres-saint corps. Quelle apparence donc de mêler la tristesse & le deüil avec la souveraine joye ?

Ils consommoient l'Eucharistie avec un saint tremblement, avec une singuliere innocence, & une pureté de cœur admirable : & ceux qui osoient la prendre dans une autre disposition indigne de la presence du corps de IESUS-CHRIST, estoient souvent châtiez à l'heure mesme par des voyes extraordinaires & miraculeuses. Ainsi saint Cyprien témoigne qu'une femme Chrestienne, qui avoit sacrifié aux idoles durant la persecution, retournant à son logis, & voulant ouvrir son coffre, dans lequel elle avoit enfermé le Saint du Seigneur, en fut empeschée par une flamme qui en sortit, & qui la remplit de la crainte de Dieu, qui est *un feu consumant*, comme dit l'Ecriture sainte. Ainsi saint Isidore reprenant un Prestre nommé Zosyme, qui s'oublioit de la saintetè de son ministere, le menace du feu du Ciel, s'il ne change de vie, ou s'il ne s'abstient du Sacrifice. *N'avez-vous point d'horreur*, luy dit-il, *de commettre ces excez, & de vous approcher si souvent de l'Autel ? Comment osez-vous toucher les mysteres immaculez ? Ie vous conjure donc de ne plus rien commettre de semblable, ou de vous abstenir du venerable Sacrifice de l'Autel, de peur que vous n'attiriez le feu du Ciel sur vostre teste, & que vous ne portiez la peine que vous avez meritée.*

S. Cypr. l. de lapsis c. 10.

S. Isidor. Pelusiota. l. 5. ep. 12.

Mais ce qui fait paroistre avec plus d'éclat la grandeur inestimable de ce divin Sacrement, & le souverain respect que les Peres de l'Eglise ancienne luy portoient, c'est que si un Cathechumene fust par hazard demeuré parmy les fideles durant le sacrifice, & qu'il eust participé au pain celeste, quand il n'eust esté qu'au premier jour de son instruction, on le tiroit aussi-tost du Catechumenat, & sans delay il estoit baptisé, confirmé, & receu au rang des fidelles. L'Eucharistie luy remettoit toutes les longueurs de cette épreuve, & sa visite, comme celle des Rois, délivroit des

S. Clemens l. 7. constit. c. 26.

Balsamo.

peines, & faiſoit grace aux criminels. N'eſtoit-ce pas reconnoiſtre par cette police, comme dit un ſçavant Eveſque de noſtre ſiecle, que l'Euchariſtie peut illuminer en un moment, qu'en un moment elle donne, ce que la penitence n'acquiert que par le travail de pluſieurs années, qu'en un moment elle diſpoſe au Bapteſme & à l'uſage des Sacremens, & enfin qu'en un moment elle éleve ces novices à l'état des parfaits, c'eſt à dire, des enfans de Dieu, & des membres de IESUS-CHRIST? A cela que peuvent dire nos adverſaires? où eſt leur manducation par la foy? Ce Catechumene n'en a, ny mouvement, ny connoiſſance. Il n'a jamais oüy parler de l'Euchariſtie, il ne ſçait ce qu'on luy donne. Il ne croit pas prendre ce qu'il prend, ny manger ce qu'il mange. Et toutesfois il prend quelque choſe qui a la vertu par elle-meſme, ſans le ſecours de la foy, ſans l'operation de ſon eſprit, ſans la ferveur de ſon cœur de faire en luy toutes ces merveilles, & de le rendre digne de la participation de tous nos myſteres. Pourquoy? parce que, dit Balſamon, comme ſaint Pierre ne fit point de difficulté de baptiſer le Centurion ſur lequel l'eſprit Saint eſtoit deſcendu: de meſme on ne doit point refuſer les Sacremens, ny les privileges des enfans de l'Egliſe à celuy qui a receu le corps de IESUS-CHRIST, parce qu'il en eſt remply, comme Corneillle l'eſtoit du ſaint Eſprit. Il y a donc proportion de l'un avec l'autre. L'un eſt l'eſprit du Fils de Dieu, l'autre eſt le corps du Fils de Dieu.

Monſieur de l'Aubepine Eveſque d'Orleans liv. 1. de l'Euchar. ch. 3.

Ils la prenoient à jeun, & c'eſt à leur pieté que nous devons cette religieuſe pratique, ou pour mieux dire au ſaint Eſprit qui la leur avoit inſpirée, & qui la fait encore aujourd'huy garder exactement dans l'Egliſe. C'eſt pourquoy je me ſuis étonné comment l'Autheur s'eſt aviſé de nous objecter la pratique de quelques particuliers, qui prenoient l'Euchariſtie aprés le repas le jour du Ieudy ſaint en memoire de l'inſtitution du tres-ſaint Sacrement, ſçachant bien que cét uſage a eſté aboly par les anciens Canons, & par la diſcipline de l'Egliſe univerſelle. S'il pretendoit en faire une preuve contre la preſence reelle, il pouvoit encore avec

Vide Concil. 3. Carthag. c. 29. & Concil. 2. Matiſcon. & 6. Synodum Conſt. c. 29.

Concil. Nicanũ 1. Africanum, Bracarense 2. Antisiodorense, Toletanum 7. Constantinense Sess. 13.

plus de couleur nous prouver que l'Eglise ne croit plus à present que l'Eucharistie soit veritablement le corps du Fils de Dieu, parce qu'elle permet aux malades de recevoir le Viatique sans observer la loy du jeûne naturel. Car cette dispense est universelle par toute la terre, & la pratique qu'il nous reproche n'a esté soufferte que peu de temps, & en quelques Eglises particulieres. Mais s'il a crû sur un si leger fondement pouvoir dire que les Peres n'estoient point

Isido. l. 1. de offic. Eccl. c. 18. S. Aug. ep. 118. c. 6. S. Basil. epist. ad Cæsar. Patric. S. Naz. or. 40. S. Chrysost. hom. 27. in 1. Cor. S. Clemens ep. 2. Tertull. l. 2. ad uxo. c. 5. S. Cypr. l. 2. ep. 3. S. Ambr. ser. 8. in Ps. 118. S. Greg. Turon. l. de glor. Martyr. c. 86. S. Eligius ho. 8. Beda in c. 22. Luca.

persuadez comme nous de la realité du corps & du sang de IESUS-CHRIST, n'ay-je pas sujet par la loy des contraires de le desabuser, en luy monstrant que le jeûne a toûjours esté tres-religieusement observé de tous les fidelles avant la Communion, & qu'il est non seulement de precepte, mais encore de tradition Apostolique, non seulement de tous les lieux, mais encore de tous les temps, suivant ces remarquables paroles de saint Augustin & de saint Isidore. *Placuit Spiritui sancto per Apostolos ut in honorem tanti sacramenti in os Christiani prius dominicum corpus, quam ceteri cibi, intraret, & ideo per universam terram mos iste servatur.* Il a plû au saint Esprit, selon la tradition des Apostres, qu'en l'honneur d'un si grand Sacrement le corps du Seigneur entrast dans la bouche des Chrestiens avant toute autre viande. C'est pourquoy cette coûtume est observée par toute la terre.

„ En troisiéme lieu, il dit qu'il n'y a rien de plus incompati-
„ ble avec la foy de la Transubstantiation, que la coûtume de
Pag. 127. „ mesler de l'eau chaude avec le vin du calice apres la conse-
„ cration, & l'action de Theodore Evesque de Rome en la
„ condamnation de Pyrrhus, & celle du Concile tenu à Con-
„ stantinople l'an 869. pour la condamnation de Photius. Car
„ ils prirent le calice consacré, & en verserent avec de l'en-
„ cre, & ayant trempé leurs plumes dans ces deux liqueurs
„ meslées ils en signerent les depositions de ces hommes.

Pour la coûtume de mesler de l'eau chaude avec le vin, je ne sçay pourquoy il dit qu'elle est incompatible avec la foy de la Transubstantiation. Dans l'Eglise Romaine la coûtume est encore aujourd'huy de mesler l'eau froide avec le vin pour representer l'union des fidelles avec leur chef, & celle

des Grecs eſt de meſler l'eau chaude pour ſignifier l'eau qui ſortit du coſté du Fils de Dieu apres ſa mort. Ie luy demande ce qu'il trouve dans ces pratiques qui ſoit contraire à la foy de la Tranſſubſtantiation. Eſt-ce l'eau froide ? Nous ſommes donc devenus tout Calviniſtes par un changement auſſi ſurprenant que celuy du temps de Paſchaſe. Eſt-ce l'eau chaude ? mais qu'importe qu'elle ſoit chaude ou froide ? Cette difference de qualitez fait-elle une oppoſition nouuelle à la Tranſubſtantiation ? Nous meſlons l'eau froide avec le vin, & nous croyons pourtant que le vin ſe change au ſang de IESUS-CHRIST au point de la conſecration. Où eſt donc cette incompatibilité pretenduë ? Les Grecs meſlent l'eau chaude avec le vin, & ſont neantmoins dans la meſme creance que nous, comme nous l'avons monſtré. Que devient donc le raiſonnement de l'Autheur ? ne s'eſt-il point noyé dans une goutte d'eau ?

Quant à l'action de Theodore, & des Peres du Concile tenu à Conſtantinople, le Cardinal Baronius, que l'Autheur allegue, dit qu'elle n'eſt appuyée que ſur la foy des Grecs, & qu'il n'en trouve rien ny dans les Canons, ny dans la diſcipline de l'Egliſe Romaine, ny dans les Actes du Concile, qui ſont encore tous entiers. Mais ſi elle eſt vraye, & s'il en faut croire Nicetas, qui eſt aſſurément un Hiſtorien judicieux & ſçavant, j'avouë qu'elle eſt capable de donner de la frayeur à ceux qui la liſent, & que ç'a eſté le deſſein de ceux qui l'ont faite, d'imprimer dans les eſprits l'horreur du ſchiſme & de l'hereſie : mais qu'elle donne quelque atteinte à la foy de la preſence reelle, cela eſt ſi éloigné du bon ſens qu'il ne faut que lire les paroles de l'Hiſtorien pour eſtre convaincu du contraire. Car les Annales des Grecs diſent que Theodore voulant condamner l'heretique Pyrrhus *demanda le divin calice, & qu'il en fit diſtiller le ſang vivifiant de* IESUS-CHRIST *dans l'encre.* Et Nicetas parlant des Peres du Concile de Conſtantinople dit qu'ils ſignerent la condamnation de Photius, non avec de l'encre ſimple, mais ce qui eſt horrible à dire, *horrendum dictu*, avec le ſang meſme du Sauveur, *ipſo ſalvatoris ſanguine.* Non avec du vin

de la cave, semblable à celuy de la Cene de Charenton, il ne faudroit point s'écrier, *horrendum dictu*, on ne se mettroit gueres en peine d'une telle censure, mais *avec le propre sang du Sauveur, avec le sang vivifiant tiré du divin calice*, dont la seule pensée nous fait trembler.

En quatriéme lieu, il nous objecte la question que Consentius propose à saint Augustin. *Si* IESUS-CHRIST *depuis sa resurrection a du sang:* & la réponse que fait ce Pere, *qu'il ne veut pas decider ce fait, puisque l'Ecriture n'en dit rien, & que si l'on avoüoit qu'il a du sang, les prophanes demanderoient encore s'il a de la pituite, & de la melancholie.* Puis il adjoûte d'une maniere enjoüée, *Qui ne voit que cette question est du style de Geneve, & que la réponse est aussi bien digne de Charenton?* Si bien qu'on doute à Geneve si IESUS-CHRIST depuis sa resurrection a du sang: & l'on ne veut point répondre à cette importante question dans le consistoire de Charenton, de peur que les profanes ne demandent s'il a encore de la pituite, & de la melancholie. Mais si le troupeau de Geneve est en doute si IESUS-CHRIST a du sang, que fera-t'il desormais de la coupe? comment prendra-t'il par foy le sang de IESUS-CHRIST si Charenton ne l'assure, & ne répond à sa demande? Ne faut-il pas avoir bien de la pituite, & de la melancholie pour s'empescher de rire? Saint Augustin répond à une question prise des reveries des Heretiques de son temps sur le sujet de la resurrection. *Vtrum nunc corpus Domini ossa & sanguinem habeat*, sçavoir si le corps de IESUS-CHRIST a des os & du sang d'ans l'estat de gloire où il est à present, & apres avoir dit en un mot, qu'il ne faut qu'avoir la foy pour vuider cette question, *Fides adsit, & nulla quæstio remanebit.* Il s'objecte par une delicate raillerie, *Que Nostre Seigneur disant à ses Apostres, touchez & voyez si un esprit a de la chair & des os, ne leur parle point de son sang. Et bien, dit-il, n'en parlons donc point aussi, c'est le moyen de finir plustost nostre dispute. Car peut estre que ces faiseurs de questions prendroient occasion de nous demander encore s'il a de la pituite, & de la melancholie.* Là dessus on dit que ce Pere a douté si IESUS-CHRIST a

Pag. 127.

du ſang, pour inferer qu'il n'a pas crû la preſence reelle. Ie penſe bien que ce raiſonnement eſt digne de Charenton, mais il eſt indigne de ſaint Auguſtin.

En voicy un autre *de meſme ſtyle*. Il ſoûtient *que la coûtume de l'ancienne Egliſe, de faire ſortir de l'aſſemblée tous ceux qui ne pouvoient, ou qui ne vouloient pas communier*, prouve invinciblement qu'ils ne reconnoiſſoient point d'autre uſage du Sacrement, que celuy de la communion. Car, dit-il, ſi outre la communion ils l'euſſent tenu pour un objet d'adoration, comment euſſent-ils oſé defendre à leurs penitens & aux autres qui n'eſtoient pas en eſtat de communier, les actes de la pieté & de l'humilité Chreſtienne? Comment les euſſent-ils empeſchez d'aller répandre leurs larmes, & témoigner leur contrition devant le Dieu qu'ils reconnoiſſoient, & qu'ils avoient offenſé? Comment euſſent-ils oſé priver leur Dieu de cet honneur public, dont Rome eſt aujourd'huy ſi jalouſe, & qu'elle eſt ſi ardente à luy faire rendre exterieurement par ceux-là meſmes qui ne le reconnoiſſent pas? Pag. 440.

Soit que l'Autheur n'ait pas penetré dans la diſcipline de l'Egliſe, ſoit qu'il ait reconnu combien elle luy eſtoit contraire, & qu'il nous l'ait voulu cacher, il eſt evident qu'il nous trompe, ou qu'il ſe veut tromper luy-meſme, lors qu'il dit qu'on defendoit aux penitens & aux autres qui n'eſtoient pas en eſtat de communier, les actes de la pieté & de l'humilité Chreſtienne: Et la concluſion qu'il tire de là, que le Sacrement n'eſtoit point tenu pour un objet d'adoration, & par ſuite qu'ils ne croyoient point la preſence reelle, eſt encore plus fauſſe que ſon principe. Tout le monde ſçait que dans l'ancienne Egliſe on faiſoit retirer trois ſortes de perſonnes avant le Sacrifice: les Catechumenes qui aſpiroient au Bapteſme, mais qui ne l'avoient pas encore receu: les Energumenes, qui eſtoient corporellement poſſedez de l'eſprit malin, quoy qu'ils euſſent déja eſté baptiſez: & les Penitens qui avoient violé la grace de leur bapteſme par des crimes enormes & publics.

La conduite qu'on gardoit dans l'excluſion de ces trois

ſortes de perſonnes, eſt une preuve convainquante de l'adoration & de la preſence reelle, que l'Autheur a voulu affoiblir, mais ſans autre ſuccés, que de nous avoir donné occaſion de la faire paroiſtre dans toute ſa force.

Car s'il eſt queſtion des penitens, qui ne ſçait que ceux qui eſtoient déja arrivez au quatriéme degré de la penitence, n'eſtoient pas obligez à ſortir avec les autres, mais qu'il leur eſtoit permis d'aſſiſter à la Meſſe, & de voir l'Euchariſtie, quoy qu'ils ne fuſſent pas encore admis à la communion? Pourquoy cette difference, ſinon parce que l'Egliſe les jugeoit aſſez purs pour voir & adorer le corps de IESUS-CHRIST, & paroiſtre en ſa preſence, mais qu'ils n'eſtoient pas encore aſſez ſaints pour y participer. D'ailleurs, il eſt conſtant par les Canons & par la police de l'Egliſe, que les femmes mariées n'eſtoient point ſujettes aux humiliations exterieures de la penitence publique, & que pour eviter le ſcandale, on ſe contentoit de les priver de la communion, & non pas de la veuë ny de la preſence du Sacrement. On gardoit meſme cette conduite à l'endroit de pluſieurs autres, qui pour eſtre obligez de s'abſtenir de la communion, n'eſtoient pas pour cela privez de la preſence du Sacrement, beaucoup moins encore ceux qui s'en abſtenoient par la reverence qu'ils portoient au corps de IESUS-CHRIST, dont ils s'eſtimoient indignes. Il n'eſt donc pas vray qu'il n'y euſt point d'autre uſage du Sacrement, que celuy de la communion. Ils aſſiſtoient au Sacrifice ſans y communier, ils joüiſſoient de la veuë du Sacrement ſans le toucher ny le recevoir. Ils ſe tenoient reſpectueuſement en ſa preſence, ſans oſer s'en approcher. Ils le regardoient donc comme un objet de leur adoration, quoy qu'ils n'oſaſſent pas pretendre à la poſſeſſion d'un ſi grand bien.

Concil. Nican. can. 11. Ancyra. can. 4. 5. 6. 7. 8.

1. Epiſt. Siricij. c. 5.

Que diray-je des Energumenes, & de la police qu'on obſervoit à les chaſſer du Sacrifice, & meſme à leur en interdire la veuë? Se peut-il rien dire de plus beau ny de plus fort, pour confirmer l'ancienne creance de la preſence reelle? Ils aſſiſtoient au commencement de la Meſſe, & apres que les Catechumenes eſtoient ſortis de l'Egliſe, le Diacre leur commandoit

commandoit de se mettre en priere, exhortant les fideles de prier aussi pour eux. Puis l'Evesque leur imposoit les mains faisant quelques prieres, dont on voit la formule dans les Constitutions qu'on attribuë à saint Clement. Et enfin, on leur faisoit incliner la teste vers l'Autel, pour honorer le lieu où leur Iuge devoit bien-tost s'asseoir dans son tribunal, apres quoy on les mettoit hors de l'Eglise. Que veut dire cette ceremonie, sinon que les premiers Chrestiens estoient tellement persuadez de la saintetè de nos mysteres, & de la presence substantielle de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, qu'ils eussent crû manquer de respect, s'ils l'eussent exposée aux yeux d'un homme profane, & d'un esclave du diable. *Ie veux vous apprendre*, dit excellemment saint Chrysostome, *pourquoy le Diacre un peu avant les mysteres fait baisser la teste à ceux qui sont agitez des demons. Comme lors que le temps s'approche que le juge doit sortir en public & s'asseoir dans son tribunal, les geoliers ont coustume de tirer les criminels de leurs prisons, & les ranger devant le Parquet, sales, crasseux, les cheveux longs, & les habits dechirez: Ainsi les Peres ont ordonné qu'au point que* IESUS-CHRIST *est prest de seoir dans son lict de justice, & d'apparoistre dans les Sacremens, on amene les energumenes, qui sont agitez du diable, comme des Prisonniers chargez de fers & de chaisnes, non pour estre examinez sur leurs crimes, ny pour en estre punis, mais afin que tout le peuple estant present, on fasse des prieres communes, & que tous les fideles joignans leurs vœux, s'employent pour eux auprés de nostre Seigneur.* *S. Chrysost. de incompreh. de Nat. hom. 3. & 4.*

Que l'Autheur deguise tant qu'il luy plaira la pensée de cet eloquent Evesque, il paroistra toûjours que dans les premiers siecles on ne respectoit pas seulement l'Eucharistie, mais le lieu mesme où elle devoit estre, comme l'on respecte le thrône des Monarques, quoy qu'ils ne soient pas encore presens. Qu'ils regardoient l'Autel comme le thrône de IESUS-CHRIST, sur lequel il estoit quelques-fois present: Qu'ils luy adressoient leurs prieres comme à celuy qui estoit actuellement sur l'Autel, sans l'aller chercher ailleurs: Et qu'ils ne les luy adressoient pas de cette sorte en toutes les

parties de la Messe, mais au temps de la consecration. Ce qui montre qu'apres les paroles Sacramentales ils croyoient fermement que le vray corps de IESUS-CHRIST estoit là present d'une presence reelle, mesme avant la communion, autrement ils ne l'eussent pas invoqué comme present.

Mais achevons de le convaincre par l'exemple des catechumenes, & montrons luy combien il s'écarte du sentiment des anciens Peres, lors qu'il assure qu'on ne les eust jamais obligez à sortir de l'Eglise, si on eust crû en ce temps-là que l'Eucharistie estoit le vray corps du Fils de Dieu, veu que c'eust esté le priver d'un honneur public, qui luy estoit dû, & qu'ils n'eussent pas osé luy refuser. S'il avoit voulu choquer directement la police ancienne de l'Eglise, il ne pouvoit rien dire qui luy fust plus opposé. Car la vraie raison qui les obligeoit à cacher l'Eucharistie à tous ceux qui n'estoient pas encore baptisez, estoit la creance certaine qu'ils avoient que c'estoit le corps de IESUS-CHRIST, & qu'on ne le pouvoit prostituer à la veuë des hommes profanes, sans l'offenser. En quoy ils estoient si severes, que quand mesme ils eussent esté asseurez que les étrangers ne l'eussent point mépriſée, au contraire qu'ils luy eussent rendu tout l'honneur qui est dû à la Divinité, & qu'ils eussent crû tout ce que l'Eglise en croyoit, neantmoins ils n'eussent rien relâché de leur rigueur, parce qu'ils estoient persuadez que c'eust esté contre le respect de leur en permettre seulement la veuë, puis qu'ils ne pouvoient la voir ny toucher sans indecence, estans encore en la possession du diable, soüillez du peché originel & des pechez actuels qu'ils avoient commis depuis leur naissance. Et certes il ne faut pas trouver étrange s'ils en usoient ainsi avec les étrangers, puis qu'eux-mesmes ne voyoient jamais *ce mystere épouventable*, & n'en approchoient jamais qu'en tremblant. Encore moins en sera-t'on surpris, si on considere qu'en estant les dispensateurs, ils estoient responsables de l'injure que le saint Sacrement eust receu, s'ils eussent permis la moindre chose, quand ce n'eust esté qu'un regard, à des hommes qui n'avoient pas receu le Saint Esprit, & qui estoient en-

core sous la tyrannie de Sathan. C'est pourquoy saint Cyrille dit que l'Eglise avoit établi cette loy par la mesme raison que nostre Seigneur avoit declarée à la Magdelaine, ne voulant pas qu'elle le touchast, parce qu'il n'estoit pas monté à son Pere, & que le Saint Esprit n'estoit pas encore descendu. *De là*, dit-il, *l'Eglise a pris une regle de defendre la communion aux Catechumenes, encore qu'ils connoissent la verité, & qu'ils confessent hautement la foy: parce qu'ils ne sont pas encore sanctifiez par le saint Esprit, qui n'habite qu'en ceux qui sont regenerez & rendus parfaits par le Baptesme. D'où vient qu'apres leur Baptesme il ne leur est pas defendu de toucher, ny de participer au corps de* IESUS-CHRIST, *parce qu'on croit que le saint Esprit reside en eux.* S. Cyrill. l. 12. c. 50.

Où je remarque trois operations deifiques de cet Esprit sanctificateur, qui ont une admirable liaison. L'Incarnation, la Transsubstantiation, & la sanctification de l'homme fidele qui se dispose à la communion. Dans l'Incarnation le Saint Esprit forme le corps de IESUS-CHRIST du plus pur sang de la bien-heureuse Vierge, *Quod enim in ea natum est, de Spiritu Sancto est.* Dans la Transsubstantiation il met ce corps sous les especes du pain, & c'est à luy que les Peres donnent par attribution la gloire de cette merveille. *Nous prions Dieu qui est amateur des hommes*, dit saint Cyrille, *d'envoyer le Saint Esprit sur les choses proposées, afin que du pain il fasse le corps de* IESUS-CHRIST, *& du vin le sang de* IESUS-CHRIST. *Car ce que touche le Saint Esprit, est absolument sanctifié & changé.* Et Theophylacte, *Le pain est changé en la chair du Seigneur par les paroles secretes en vertu de la benediction & de l'infusion du Saint Esprit.* Saint Germain Patriarche de Constantinople dans sa Theorie mystique, & saint Iean Damascene disent que la consecration est une expression du mystere de l'Incarnation, & que le Saint Esprit survenant, & se rendant invisiblement present par le bon plaisir du Pere & du Fils, change les saints dons au corps & au sang de nostre Seigneur IESUS-CHRIST. Si bien que nous pouvons dire avec saint François d'Assise: *Ecce quotidie humiliat se, sicut quando à Regalibus sedibus venit ad uterum* S. Cyrill. catech. 5. mystag.

παίτως γὸ ὧ αὐ ἐφάλμα τὸ ἅγιον πνεῦμα, τὸ ἁγιαζόμενα ἢ μεταβάλλεται. Theoph. in 5. c. Ioan.

S. Ioan. Damasc. l. 4 de fid. orthod. c. 14.

μεταβάλλεται τὸ προκείμενα ἄρτα δῶρα εἰς σῶμα ἢ αἷμα τ̃ Χυείυ.

S. Germ. Patr. Constant. in myst. Theoria.

S. Franciſcus admonit. ad omnes fratres. c. 2.

Virginis. Quotidie venit ad nos ipſe humilis apparens : quotidie deſcendit de ſinu ſummi Patris ſuper Altare in manibus Sacerdotis. Tous les jours le Fils de Dieu s'humilie, comme lors qu'il vint de ſon thrône Royal dans le ſein de la Vierge. Tous les jours il vient à nous, & nous apparoiſt dans un eſtat d'humiliation. Tous les jours il deſcend du ſein de ſon Pere ſuprême ſur l'Autel, & dans les mains du Preſtre.

Vide Ioan. Moſchum in limenario c. 25. 27. & 150.

De là vient que le ſaint Eſprit eſtant l'Autheur de cét admirable myſtere, les anciens ont eu raiſon de croire, que ſans ſon ſecours particulier perſonne n'eſtoit digne de s'approcher des Autels, & nous ſçavons meſme, que pluſieurs d'entr'eux ne celebroient pour l'ordinaire qu'aprés l'avoir vû deſcendre ſous quelque ſymbole ſenſible de ſa preſence inviſible.

Aprés tant de raiſons peut-on douter encore que les premiers ſiecles n'euſſent la meſme foy, & la meſme eſtime de ce myſtere que nous? Cette police ſi ſainte qu'ils obſervoient avec tant de ſoin ne fait-elle pas voir clairement, que la pieté avec laquelle ils adminiſtroient le Sacrement, ſurpaſſoit la noſtre, & que ſi nos adverſaires peuvent avec juſtice nous reprocher quelque choſe, c'eſt le peu d'honneur que nous luy rendons en comparaiſon de nos Peres?

CHAPITRE IV.

Que l'Autheur par la plus inſigne de toutes les illuſions s'imagine que les infidelles n'ont jamais rien reproché aux Chreſtiens touchant l'adoration de l'Euchariſtie, ny la realité du corps de IESUS-CHRIST.

ARTICLE PREMIER.

L'Autheur établit ſa Preuve ſur de faux principes.

VOICY la plus fine & la plus inſigne de toutes les illuſions. L'Autheur pour endormir le monde, & ſe-

mer l'yvraie dans les esprits simples & credules, fait faire un silence general dans toute l'antiquité, & ne veut pas qu'il se trouve un seul Payen, qui ait jamais rien dit, qui touche la realité du corps de IESUS-CHRIST, ny l'adoration de l'Eucharistie. De ce silence imaginaire des Payens il conclut que la presence reelle n'estoit point connuë aux Peres des premiers siecles, non plus que le culte de latrie que nous rendons au Sacrement.

Il traite au long cette question dans la premiere Partie de sa réponse. ch. 8. p. 173. 174. 175. &c. Il la reprend dans la seconde Partie. ch. 8. pag. 444.

Car, dit-il, *si les anciens Chrestiens eussent crû la Transsubstantiation, & la presence reelle, il n'estoit pas possible que les Payens l'ignorassent, & ne l'ignorant pas il estoit impossible qu'ils ne s'en servissent pour en tirer de l'avantage dans ces generales contestations, qui ébranloient tout l'univers. Or est-il que les Payens ne l'ont jamais reprochée aux Chrestiens, ny mentionnée comme une de leurs doctrines.* Ce n'a donc jamais esté la creance des anciens. La conclusion ne seroit pas mauvaise, si la verité de ses principes estoit, comme il pretend, *inconteſtable.* Mais s'il est si assuré de ce qu'il avance, n'est-il pas étrange qu'il établisse la preuve d'une verité, qu'il croit inconteſtable, sur des faits qui sont d'une fausseté inconteſtable?

Pag. 173. & 174.

Pag. 181.

Il dit que la coûtume de cacher l'Eucharistie aux infideles, n'est nullement de la pratique des trois premiers siecles, & que Monsieur de l'Aubepine Evesque d'Orleans l'a reconnu. C'est une fausseté toute visible.

Pag. 171. & 172.

Il soûtient qu'on ne trouve point dans les vrais ouvrages de ces premiers Autheurs aucune de ces reticences, qui sont familieres aux Ecrivains du quatriéme & du cinquiéme siecle. C'est une fausseté semblable à la premiere.

Il assure que ce que les Peres du quatriéme & du cinquiéme siecle ont caché de l'Eucharistie aux Catechumenes, aux Payens, & aux Iuifs a esté *la matiere seulement*, sçavoir le pain & le vin, de peur qu'ils ne mépriſassent nos mysteres par la bassesse de ces elemens. C'est une fausseté manifeste.

Mais la plus importante, & la plus inconteſtable de toutes les fausſetez qu'il debite, c'est le silence des Idolâtres

qui est le point principal de nostre dispute.

Quant au premier chef, il ne faut que lire le traitté de l'Eucharistie de Monseigneur de l'Aubespine Evesque d'Orleans, que l'Autheur prend pour garant de ce qu'il dit, que la coûtume de cacher l'Eucharistie aux infidelles n'estoit point de la pratique dès trois premiers siecles.

Car dans son premier Livre il monstre d'abord que la pratique de l'Eglise *dans les quatre prémiers siecles estoit d'oster la veuë & la connoissance de l'Eucharistie, non seulement aux infidelles, mais encore aux Catechumenes, tant ils avoient crainte*, dit-il, *de profaner ce divin mystere, ou par la bouche, ou par les mains, ou par la connoissance, ou par la veuë des gens prophanes.* Pag. 6. 8. & 9.

Ie sçay bien que dans ses observations, qui furent imprimées en l'année 1622. il dit, *que les fidelles du premier siecle ne faisoient point de difficulté de parler de leurs mysteres* : mais il ne touche point l'Eucharistie en particulier, & quand il l'envelopperoit avec les autres, il ne parle que des Chrestiens du premier siecle. *Cum primi sæculi Christiani sua lubentes mysteria enuntiarent.* Par consequent l'Autheur se tromperoit encore de deux cens ans. Et c'est agir de mauvaise foy, d'étendre jusqu'au troisiéme siecle le témoignage de cét Evesque, qui ne parle que du premier, & ce qui est considerable, qui ne dit rien de l'Eucharistie en particulier, au lieu que dans son traité de l'Eucharistie, imprimé depuis en l'année 1629. il employe les deux premiers chapitres du premier Livre pour prouver que l'Eucharistie a toûjours esté cachée avec soin aux Catechumenes dans les quatre premiers siecles. p. 13. Observat.

Qui croira donc desormais nostre Autheur, quand il nous dira qu'on ne trouve point dans les vrais ouvrages des premiers Peres de l'Eglise ces reticences qui sont familieres aux Ecrivains du quatriéme & cinquiéme siecles ? A cela j'ay trois choses à luy répondre : La premiere, qu'il suit parfaitement le genie des Heretiques, qui se vont toûjours cacher dans l'obscurité des premiers siecles, qui nous ont donné plus de Martyrs que d'Ecrivains & de Docteurs, pour éviter ce grand jour des siecles suivans, où leurs finesses, &

leurs tromperies seroient aussi-tost découvertes. La seconde, qu'il s'est oublié de la censure de Tertullien contre les femmes Chrestiennes, qui s'allioient aux Payens ? *Ton mary ne sçaura-t'il point ce que tu prens en secret avant toute autre viande ?* N'est-ce pas là une reticence, qui fait voir clairement que les Peres du troisiéme siecle n'ont pas esté moins jaloux du secret de l'Eucharistie, que ceux qui sont venus aprés eux ? La troisiéme, qu'il se confond dans son raisonnement. Car si dans les trois premiers siecles, on ne cachoit point ce mystere aux infidelles, comment l'eust-on voulu celer au quatriéme ? comment s'en fust-on avisé si tard ? comment l'eust-on pû executer ? Estoit-il au pouvoir des Peres de ce temps-là de rendre inconnu ce qui estoit connu de tout le monde ? Que l'Autheur me dise si trois siecles entiers pouvoient donner aux Payens une suffisante connoissance de nos mysteres, ou non ? s'il dit qu'oüy. N'estoit-ce pas en vain que les Peres usoient de reticences pour cacher une chose, qui estoit déja publique depuis trois cens ans ? Leurs soins n'estoient-ils pas inutiles, & ridicules ? s'il dit que non, comment soûtient-il qu'il estoit impossible que les Payens l'ignorassent ?

Tertull. l. 2. ad uxorem. c. 4.

Mais voyons pourquoy les Anciens ont eu tant de soin d'oster la connoissance de ce mystere, soit aux infidelles, soit aux Catechumenes. Est-ce *la matiere seulement* qu'ils ont voulu cacher, de peur qu'on ne méprisast l'Eucharistie par la bassesse de ces elemens ? rien moins. C'est un mal-heur que la sublimité des choses divines ne peut entrer dans l'esprit des Heretiques. Ie ne nie pas que cette raison ne dûst estre en quelque consideration. Mais si les Peres n'en avoient point d'autres, pourquoy ostoient-ils la veuë du Sacrement aux penitens, aussi bien qu'aux idolâtres ? Craignoient-ils le mépris ? Les penitens le respectoient, parce qu'ils en sçavoient le merite. Craignoient-ils la froideur & le dégoust ? Les penitens le desiroient de tout leur cœur, parce qu'ils le regardoient *comme le port*, selon le langage de saint Cyprien, c'est à dire, comme la fin & la recompense de toutes leurs peines. Donc il n'y avoit rien à craindre de leur

part, rien ne manquoit ny à leur desir, ny à leur foy. Donc ce n'est pas sur la seule raison du mépris, comme dit l'Autheur, ny sur la bassesse des elemens, qui servent de matiere à l'Eucharistie, qu'estoit fondée cette police.

La principale & la plus essentielle raison est la presence reelle du corps de IESUS-CHRIST, dont ils estoient si persuadez, qu'ils ne croyoient pas qu'on pûst sans irreverence, exposer un objet si saint & si divin à la veuë des pecheurs, qui n'avoient pas *le saint Esprit habitant en eux*, selon saint Basile, ou des profanes, qui n'avoient pas seulement *des yeux* pour le voir, comme dit saint Denys, beaucoup moins pour le respecter & l'adorer. Il est donc constant que l'Autheur se trompe dans tous les faits qu'il avance pour établir sa preuve, & que les principes de son raisonnement estans faux, il n'en peut rien conclure qui ne soit faux.

S. Basil. supra stat. c. praced.

ARTICLE II.

Le silence des Payens détruit par le témoignage de Iustin.

MAIS puis qu'il a tant de fois rebatu le silence des Payens, voyons si nonobstant toute la circonspection & la fidelité que les Peres apportoient à cacher l'Eucharistie, les Payens n'en ont rien decouvert, soit par la trahison des Apostats, soit par la confession des fideles; & si l'ayant decouvert, ils ne l'ont point relevé.

Il est hors de doute que les Payens ont eu par ces deux voyes quelque connoissance de nos mysteres. Iustin qui n'estoit pas éloigné du temps des Apostres, fut contraint d'en parler, à cause de la calomnie sanglante & barbare qui commençoit à attaquer les Chrestiens, que l'on accusoit d'immoler des enfans dans leurs assemblées secretes, pour en manger la chair, & en boire le sang, & de commettre d'autres crimes honteux que je n'ose dire, λυχνίας μὲν ἀναστροπὴν, καὶ τὰς ἀνέδην μίξεις, καὶ ἀνθρωπείων βαρκῶν βορᾶς. C'est pourquoy se trouvant dans les premiers assauts de cette horrible persecution, il jugea qu'il estoit necessaire pour adoucir la colere de l'Empereur Antonin, de luy presenter une

Iustin. Apol. 2. Dicimur sceleratissimi de Sacramento infanticidij & pabulo inde. Tert. c. 7. Apologet.

une Apologie pour la Religion Chreſtienne, où il declare naïvement la ſainteté du Sacrifice de la Meſſe, & la converſion du pain & du vin au corps & au ſang de IESUS-CHRIST, de peur, comme il dit, qu'en omettant quelque choſe, on ne penſaſt qu'il l'euſt voulu celer par malice.

Illum jam velim convenire, qui initiari eos dicit aut credit de cade infantis & ſanguine. Minutius Felix in octav.

Mais je puis dire que cette premiere decouverte eſt ſeule capable de détruire le ſilence chimerique des Payens, & de prouver invinciblement contre la ſuppoſition de l'Autheur, que les infideles dans leurs diſputes en vouloient au Sacrifice de l'Autel, & que les Chreſtiens, qui repouſſoient leur inſulte, eſtoient bien éloignez de la fauſſe creance de Geneve. Il ne faut que faire un peu d'attention à la calomnie des Idolatres, & à la réponſe de Iuſtin, pour en eſtre convaincu.

Arguendi magis ut non differentur ſe Chriſtianos, ſed ut de inceſtis ſtupris, de impiatis ſacris, de infantibus immolatis faterentur. Arnobius l. 8.

Les idolatres accuſoient les Chreſtiens d'immoler un homme, d'en manger la chair, & d'en boire le ſang. Qui peut avoir donné couleur à ce reproche? Eſt-ce la foy des Calviniſtes? Nullement. Ils n'immolent point le corps de IESUS-CHRIST, ils ne font point de ſacrifice, ils n'en admettent point, ils ne mangent point ſa chair de la bouche du corps. Si Iuſtin euſt eſté dans leur ſentiment, il luy eſtoit facile de fermer la bouche à ſes calomniateurs. Il ne falloit que leur dire en ſe joüant: Nous ne ſacrifions point de victimes au Dieu que nous adorons, nous ne ſçavons ce que c'eſt que d'Autels, nous les rompons, nous les abatons, nous les demoliſſons. Le pain que nous prenons, n'eſt point la chair d'un homme: *C'eſt du blé, c'eſt un aliment qui raſſaſie le ventre.* Le vin que nous beuvons n'eſt point le ſang humain: *C'eſt du fruit de la vigne, c'eſt du vin tiré de la cave.* Mais ce ſçavant Pere ne répond pas de la ſorte.

Vide de eodem Iuſtin. in Dial. cum Tryph. infra citando.

Apres, dit-il, que celuy qui preſide a fait l'Euchariſtie, & que tout le peuple luy a répondu par ſes acclamations, ceux que nous appellons Diacres diſtribuent à chacun des aſſiſtans le pain & le vin avec l'eau déja conſacrez, & en portent aux abſens. Et nous donnons à cette viande le nom d'Euchariſtie, à laquelle il n'eſt permis à perſonne de participer, ſinon à ceux qui croyent que ce que nous enſeignons

» est veritable, & qui ayant esté lavez de l'eau du Bapteſme
» pour la remiſſion de leurs pechez & pour leur regeneration,
» vivent ſelon les enſeignemens de IESUS-CHRIST. Car
» nous ne prenons pas ces choſes comme un pain commun ny
» comme un breuvage ordinaire : mais on nous a enſeigné
» que comme IESUS-CHRIST noſtre Sauveur incarné par
» la parole de Dieu a eu une chair & du ſang pour noſtre ſa-
» lut ; en la meſme maniere la viande, qui a eſté conſacrée par
» la parole de la priere qui procede de luy, & de laquelle no-
» ſtre ſang & nos chairs ſont nourries par immutation, eſt la
» chair & le ſang du meſme IESUS-CHRIST fait chair.
» Car les Apoſtres dans leurs memoires, que nous appellons
» Evangiles, nous ont enſeigné que IESUS-CHRIST le
» leur avoit ainſi ordonné, & qu'en prenant le pain & le con-
» ſacrant, il dit, *Faites cecy en memoire de moy, Cecy eſt mon*
» *corps*. Et que prenant pareillement le calice, & le conſa-
» crant, il dit : *Cecy eſt mon ſang*.

Qu'y a-t'il dans cette declaration ſi naïve, ſi ſincere, ſi nette, qui convienne à la Cene Calviniſte ? Qu'y a-t'il qui ne ſoit egalement conforme à la creance & à l'uſage de l'Egliſe Catholique ? Il marque expreſſement les paroles de la conſecration, dont l'Egliſe ſe ſert depuis l'inſtitution du Sacrement : *Cecy eſt mon corps*. Les Calviniſtes n'en uſent point dans leur Cene. Ils rejettent cette pratique comme une eſpece de charme & d'enchantement. Il exprime le changement reel & ſubſtantiel du pain & du vin au corps & au ſang de IESUS-CHRIST. Les Calviniſtes n'en veulent point. Il dit que le pain conſacré eſt le corps du Fils de Dieu, en la meſme maniere que le Fils de Dieu en s'incarnant a pris ce corps pour nous ſauver. Les Calviniſtes diſent que ce n'eſt que la figure. Il dit qu'on le porte à ceux qui ſont abſens : d'où il s'enſuit que l'exiſtence du corps de IESUS-CHRIST dans le Sacrement, n'eſt pas paſſagere dans le ſeul uſage, mais permanente. Les Calviniſtes ne s'en mettent pas en peine, parce qu'ils croyent qu'il n'eſt permanent que par la foy & dans le ſeul uſage. L'oppoſition peut-elle eſtre plus grande ? & n'eſt-il pas evident que la réponſe

de Iuſtin à la calomnie des Payens eſt toute dans l'eſprit de l'Egliſe, & qu'il n'y a rien qui ne ſoit infiniment éloigné de celuy de Geneve ?

Mais je trouve dans un autre traité de ce meſme Pere une ſeconde preuve, qui nous mettra dans un grand jour la creance du premier ſiecle, & la maniere dont les Peres juſtifioient le Sacrifice des Chreſtiens contre les accuſations injuſtes de leurs ennemis. C'eſt dans ſon dialogue avec Tryphon, où d'abord qu'il eſt entré en matiere, & qu'il s'eſt defait de quelques railleurs qui ſe moquoient de ſa doctrine, il demande à ce Philoſophe Iuif ce qu'il trouve à reprendre dans le Chriſtianiſme, & s'il croit tous les bruits qu'on fait courir de ceux qui en font profeſſion, comme s'ils devoroient la chair humaine. τοῦτο δ' ἔστιν ὃ λέγω, μὴ καὶ ὑμεῖς πεπιστεύκατε περὶ ἡμῶν, ὅτι δὴ ἐσθίομεν ἀνθρώπους. Voila déja bien du bruit qui interrompt le ſilence de noſtre adverſaire, bruit du coſté des Payens, bruit du coſté des Iuifs, bruit du coſté des Chreſtiens, qui ne demeurent pas ſans defenſe. Ecoutons ce Pere qui parle pour eux. Apres avoir fait un long diſcours de l'ancien Teſtament & du nouveau, qui luy avoit ſuccedé, il tombe ſur le ſujet du Sacrifice des Chreſtiens, qui eſtoit l'occaſion de cette infame calomnie, dont on les avoit noircis. Sur quoy il dit trois choſes remarquables.

La premiere, *que le myſtere de l'Agneau que Dieu avoit commandé d'offrir pour la Paſque, eſtoit la figure de* Iesus-Christ, *du ſang duquel les fideles, ſelon la foy qu'ils ont en luy, oignent leurs maiſons, c'eſt à dire, eux-meſmes.*

La ſeconde, *que l'oblation de la fleur de farine, qu'on offroit pour les lepreux, eſtoit la figure du pain de l'Euchariſtie.*

La troiſiéme, *que Malachie, l'un des douze Prophetes de l'ancien Teſtament, parlant du Sacrifice des nations, que nous offrons par toute la terre, c'eſt à dire, du pain de l'Euchariſtie, avoit predit que nous devions glorifier le nom de Dieu, & que les Iuifs au contraire le profaneroient.* περὶ τῆς ἐν παντὶ τόπῳ ὑφ' ἡμῶν τῷ ἐθνῶν προσφερομένων αὐτῷ θυσίων, τοῦτ' ἔστι τοῦ ἄρτου τῆς Εὐχαριστίας, &c.

A juger ſans preoccupation de la penſée de ce Pere, pouvoit-il mieux nous donner à connoiſtre que le Sacrifice de

l'Eucharistie est un vray Sacrifice, qu'en disant que c'est *le Sacrifice des nations*, que Dieu a preferé aux sacrifices des Iuifs, sacrifice dont l'Agneau Paschal, & la fleur de farine qu'on offroit pour les lepreux, qui estoient de vrais sacrifices, n'estoient neantmoins que la figure ? Pouvoit-il mieux justifier ce sacrifice de la calomnie publique à l'égard des Iuifs, qu'en disant que c'est cette oblation pure, ce sacrifice saint & innocent, long-temps auparavant predit par le Prophete Malachie, qui devoit donner plus de gloire à Dieu, que tous les sacrifices sanglans de l'ancienne loy ?

ARTICLE III.

Le silence des Payens détruit par le témoignage de Tertullien, d'Athenagore, d'Origene, de Minutius Felix, de saint Augustin, & de Prudence.

OV est donc ce silence artificieux des premiers siecles, dans lequel on veut ensevelir la memoire du sacrifice de la Messe, comme si les Chrestiens ny les Payens n'en avoient jamais parlé ? Si les Payens ne l'eussent point attaqué, pourquoy Iustin se fut-il mis en peine de le defendre? Mais pourquoy Tertullien se fut-il plaint de l'imposture des Gentils, qui accusoient les Chrestiens d'immoler un enfant, & d'en manger la chair ? *De Sacramento infanticidij & pabulo inde.* Pourquoy Athenagore eut-il parlé des festins de Thieste, si on ne nous les eust reprochez ? Pourquoy Origene eut-il dit que les Iuifs estoient les premiers autheurs de cette noire calomnie, & *que pour decrier le Christianisme dans sa naissance, ils publioient par tout que la coûtume des Chrestiens estoit d'immoler un enfant, & de manger chacun un morceau de sa chair* ? Pourquoy Minutius Felix eut-il si exactement décrit toutes les circonstances de cet execrable sacrilege ? Pourquoy eut-on fait tant d'Apologies, pour en effacer la tache, & soûtenir l'innocence des Chrestiens ?

Tertul. c. 7. Apologet. Athenagor. orat. pro Christ.

Apparet sane nihil secus egisse ac Iudæi in ipsis Christianæ religionis, & veræ disciplinæ primordiis factitabant, qui ad nostræ doctrinæ notam & infamiã illud dissemina-rent, quòd Christianis puerum aliquem immo-

Que l'Autheur n'use point icy de dissimulation, ny de feinte. Qu'il parle franchement. Les ennemis des Chrestiens ne leur ont-ils pas reproché, qu'ils immoloient un

homme dans leurs ſacrifices, & qu'ils en mangeoient la chair ? Il ne le peut nier ſans contredire tous les Peres, qui en font le ſujet de leurs plaintes, & de leurs Apologies. S'il eſt vray que les Payens leur ont fait un reproche ſi outrageux, quel eſtoit l'objet de cette accuſation calomnieuſe ? N'eſtoit-ce pas l'Euchariſtie ? S'il n'en convient pas avec moy, qu'il me diſe donc pourquoy Iuſtin en entreprend la deffenſe devant l'Empereur Romain, & par ſuite devant toute la terre. A-t'on coûtume de ſe juſtifier d'une choſe dont on n'eſt point accuſé ? Ne ſçavoit-il pas les mauvais deſſeins de ſes adverſaires ? Semoient-ils ces bruits en cachette ? N'avoient-ils pas *l'art & la liberté de parler ?* Ne le faiſoient-ils pas dans toutes ſortes de rencontres juſques ſur les Tribunaux, où les accuſations ne peuvent eſtre ſecretes ? Les Iuges ne leur demandoient-ils pas raiſon des rumeurs que leurs ſacrifices nocturnes excitoient parmy le peuple ? Les hommes ſçavans ne s'en informoient-ils pas par leurs lettres & par leurs écrits ? Quittez, je vous prie, diſoit ce Payen écrivant à ſaint Auguſtin, quittez les armes de l'eloquence, qui vous ont acquis tant de gloire : laiſſez-moy ces argumens de Chryſippe que vous avez coûtume d'employer dans la diſpute : n'uſez point des ſubtilitez de la dialectique, qui n'a de force, que pour nous faire douter de toutes choſes. Dites-moy en verité qui eſt ce Dieu que vous vous appropriez vous autres Chreſtiens, & que vous feignez de voir preſent en des lieux ſecrets & inconnus. Car nous autres nous adorons nos Dieux en plein jour, à la veuë & au ſçeû de tout le monde, & nous les rendons propices par des victimes agreables.

landi mos eſſet, cujus & carnem ſinguli deguſtarent. Origen. lib. 6. contra Celſũ. Minutius Felix in Octavio initio.

Epiſt. Vienn. & Lugdun. Eccleſia ad Chriſtianos. Phryg. apud Euſeb. l. 5. hiſt. c. 1.

« *Quis ſit iſte Deus, quem vobis, Chriſtiani, quaſi propriũ vendicatis, & in locis abditis præſentem vos videre comparitis ? Nos enim Deos noſtros luce, palam, ante oculos atque aures omnium mortalium piis precibus adoramus, & per ſuaves hoſtias propitios nobis efficimus.* Maximus Mandaur. ad Aug. ep. 43.

Qui eſt ce Dieu que les Chreſtiens *s'approprient*, ſinon IESUS-CHRIST ? Où croyoient-ils *le voir preſent*, ſinon dans l'Euchariſtie ? Quel ſens plus naturel peut-on donner à ces demandes ? Que peut-on oppoſer aux ſacrifices publics des idolâtres, que le ſacrifice du corps de IESUS-CHRIST qu'on cachoit avec tant de ſoin aux yeux des hommes profanes ?

L'Autheur qui a bien reconnu la force de ce témoignage

d'un Payen l'a voulu éluder par une traduction violente, & infidelle. Car au lieu de dire, *qui est ce Dieu que vous feignez de voir present en des lieux cachez?* Il tourne : *Quel est ce Dieu que vous feignez estre present, & vous voir dans les lieux cachez?* Mais il est tout visible que ce n'est point là la pensée de ce Payen, par deux raisons qui convaincront tout esprit tant soit peu raisonnable : La premiere est que Maxime parle d'un Dieu qui est propre des Chrestiens, *quem vobis quasi proprium vindicatis.* Il ne parle donc pas de cét œil de la divinité qui voit tout, & qui découvre ce qui se passe dans les lieux les plus secrets : Les Payens en avoient la connoissance : il ne pouvoit pas dire qu'elle fust propre des Chrestiens, puisque les Livres des Philosophes en sont tous pleins. La seconde, parce qu'il parle d'une presence de Dieu, que les Chrestiens feignoient, *quem præsentem vos videre componitis.* Il ne parle donc pas de l'immensité de Dieu, qui est present à toutes choses, mesme les plus secrettes : Les Philosophes Payens ne la prennent pas pour une feinte. Q'on dise à un Payen les Chrestiens voyent leur Dieu present dans leurs assemblées secrettes, *in conventiculis secretioribus :* il peut bien répondre, c'est une feinte : mais quand on luy dira le Dieu des Chrestiens les voit dans leurs assemblées secrettes : il répondra, vous ne m'apprenez rien de nouveau, mais il ne dira jamais que c'est une feinte. Ny les Chrestiens, ny les Payens ne feignent point que Dieu est present, ils en sont persuadez, ils le publient hautement. Que sert de fermer nos consciences, dit Seneque, & de cacher nos pensées? Nous sommes exposez aux yeux de Dieu. *Patemus Deo.* Il est donc evident que la curiosité de Maxime donnoit une atteinte au sacrifice de l'Eucharistie, où IESUS-CHRIST se rend present sous les especes visibles, & que de là venoit ce bruit qui couroit parmy les infidelles, que les Chrestiens voyoient leur Dieu present dans leurs assemblées secrettes.

Aurel. Prudent. quarti sæculi Author.

Nous en serons encore mieux éclaircis, si nous nous souvenons de ce que le Poëte Chrestien fait dire au Prefet de Rome, qui interrogeoit saint Laurent, dont il décrit le martyre.

Hunc esse vestris orgiis
Moremque & artem proditum est,
Hanc disciplinam fœderis,
Libent ut auro Antistites
Argenteis scyphis ferunt
Fumare sacrum sanguinem
Auroque nocturnis sacris
Adstare fixos cereos.

Soit que Prudence se donne la liberté de faire parler le Tyran selon son sens, soit qu'il fasse un fidelle recit de ses propres paroles, il suffit de sçavoir que cet Autheur est du quatriéme siecle, pour connoistre quel estoit le reproche des Payens de ce temps-là. Ce sang fumant dans les vases d'or, monstre sans doute qu'ils avoient oüy parler du calice de l'Eucharistie plein du sang de IESUS-CHRIST, & que c'estoit ce sacrifice, qui avoit donné lieu à tous leurs soupçons, & à toutes leurs calomnies. Ie n'ignore pas que les abus pleins d'impieté & de fureur, que les heretiques de ce temps-là commettoient dans l'usage, ou plûtost dans la profanation des divins mysteres, augmenterent notablement l'horreur que les infidelles en avoient conceu par la malice des Iuifs, qui furent les premiers Autheurs de cette imposture selon le témoignage d'Origene. Ie sçay ce que saint Irenée raconte des abominables pratiques des Gnostiques, que la pudeur m'oblige à taire en ce lieu, parmy lesquelles ils prononçoient ces paroles. *Cecy est le corps de* IESUS-CHRIST. *Cecy est la Pasque, c'est pourquoy nos corps souffrent, & sont contraints de confesser la passion de* IESUS-CHRIST. Ie sçay qu'un infame Magicien, nommé Marc disciple de Valentin, contrefaisant nos sacrifices, changeoit par ses prestiges la couleur du vin blanc en couleur de sang, & le donnoit à boire à ses disciples pour attirer leur admiration, & les infatuer de l'estime de sa personne.

Mais cela mesme confirme ce que je dis, & fait voir de plus, à qui a tant soit peu de lumiere, & de discernement, quelle estoit la creance des premiers Chrestiens touchant l'Eucharistie par celle mesme de leurs plus grands ennemis.

Vide Irenæum l.1. c.8.& 9. S. Epiphan. hæresi 26.

Aiunt tria pocula apud illos candidissimo ex vitro comparari, in qua album vinum infusum, dum illam quã putant Eucharistiã, revera autem incantamẽta per agunt, subito cõmutatur, ut aliud sanguinei, aliud purpurei, aliud cærulei coloris appareat. S. Epiph. hæresi 54.

Car pourquoy ce changement prodigieux du vin en couleur de sang, sinon pour imiter les fidelles qui croyoient effectivement boire le sang de IESUS-CHRIST ? Pourquoy ces corps ensanglantez & meurtris des petits enfans, qu'ils couvroient de farine, sinon pour contrefaire l'immolation du corps de IESUS-CHRIST couvert sous les especes du pain ? Pourquoy ces paroles de la consecration, *Cecy est mon Corps*, sinon parce qu'ils avoient appris qu'on en usoit dans les liturgies des fidelles ?

ARTICLE IV.

Le silence des Payens destruit par la dispute de saint Augustin avec Fauste Manicheen, & par celle de saint Isidore avec le Iuif Benjamin.

APres toutes ces raisons si fortes, & si conformes au bon sens, qui monstrent que le silence des Payens sur le sujet de l'Eucharistie, n'est qu'une supposition inventée à dessein d'éluder le temoignage des Anciens, & d'affoiblir les preuves de leur foy touchant la Transsubstantiation, & la presence reelle. I'adjoûte encore la dispute de Fauste, ce fameux chef des Manicheens, avec S. Augustin, qui peut suffire toute seule pour obliger les plus opiniastres partisans de l'erreur à reconnoistre que les infidelles & les heretiques des premiers siecles se prevaloient de la doctrine de l'Eucharistie pour refuter les objections que les Chrestiens faisoient aux uns contre leurs erreurs, aux autres contre le culte de leurs Dieux ? les Manicheens distinguoient deux IESUS, l'un passible, l'autre impassible, & disoient que l'impassible IESUS s'estoit servy du corps de leur IESUS passible, pour endurer dans la Croix. A cette extravagance ils en joignoient une autre encore plus ridicule. Car ils croyoient que le corps de leurs IESUS passible estoit enfermé dans tous les fruits de la terre, & lié aux troncs des arbres, qu'ils appelloient les croix de IESUS. Saint Augustin releve cette faute avec des termes pleins de douceur, & de force. *Vous assurez* leur dit-il, *par une erreur fort grossiere,*

grossiere, mais vous l'assurez pourtant, que vostre CHRIST *naist tous les jours, & qu'il meurt tous les jours. Peut estre que c'est en la personne de ceux qui croyent en luy, & qui souffrent, ou qui donnent leur vie pour luy. Non, dites-vous, ce n'est pas là qu'il endure, mais dans les pourreaux, & dans le pourpié, & dans les autres choses de cette nature. O la grande folie! ô l'aveuglement extrême!* Voila comme saint Augustin attaque les Manicheens. Que repartent ces Heretiques? Ils repoussent ce reproche par un autre, & disent que les Chrestiens n'ont pas sujet de s'étonner s'ils croyent que IESUS-CHRIST est enclos dans toutes les viandes qu'ils prennent, puis qu'ils tiennent eux-mesmes qu'il est enclos dans le pain. *Nous croyons*, disent-ils, *que toute l'étenduë de l'air est le lieu où repose le saint Esprit, & que la terre estant renduë feconde par l'infusion de sa vertu engendre le passible* IESUS, *qui est la vie des hommes pendu & attaché à tout bois. C'est pourquoy le mesme sentiment de Religion que nous avons à l'égard de toutes ces choses, vous l'avez à l'égard du pain & du calice.* Que l'Autheur fasse reflexion sur cette replique, & qu'il juge si elle ne détruit pas absolument son silence imaginaire. C'est là repartie d'un Heretique : & d'un Heretique qui répond aux Chrestiens, qui le blâment de ce qu'il enferme le corps de IESUS-CHRIST dans tous les alimens, & dans tous les fruits de la terre : d'un Heretique qui leur replique qu'ils l'enferment eux-mesmes dans le pain & dans le calice: Qu'ils ne doivent point condamner dans les autres un point de Religion, qu'ils tiennent, & qu'ils pratiquent eux-mesmes. Il parle donc de l'Eucharistie, puis qu'il parle du pain & du calice, qui est l'objet de leur Religion. Il fait donc *mention de la presence reelle du corps de* IESUS-CHRIST, puis qu'il dit que les Chrestiens croyent qu'il est enclos dans le pain & dans le calice, comme les Manicheens dans tous les fruits de la terre. Il veut donc *s'en prevaloir*, puis qu'il fait retomber sur eux le mépris qu'ils faisoient de ses dogmes. Où est ce grand & mysterieux silence des Heretiques? Ce n'est pas tout. Il faut voir ce que saint Augustin répond à son tour. Ne dément-il pas aussi-tost ce Manicheen? Ne

luy dit-il pas qu'il se trompe, & que les Chrestiens ne sont pas si simples que de croire que le corps de CHRIST soit dans le pain, qu'il en est aussi éloigné que le Ciel l'est de la terre, qu'il est monté sur le thrône de la gloire, & qu'il ne viendra qu'au jour du rétablissement de toutes choses: qu'un corps ne peut pas estre *un & mesme en deux lieux à la fois, estre present en un lieu d'une presence visible, & en l'autre d'une presence invisible?* C'est assurément ce qu'il luy devoit dire, selon les principes de l'Autheur, & comme il estoit infiniment éclairé, il n'y eust jamais manqué, s'il eust esté Calviniste. Mais il ne dit rien de tout cela, & la chanse à ce coup est bien tournée. Le silence n'est plus du costé des infideles, il est du costé des Chrestiens. Saint Augustin ne s'inscrit point en faux contre son adversaire, il ne nie pas que le corps de IESUS-CHRIST soit dans l'Eucharistie. Mais il dit, *qu'il s'étonne comment Fauste assure que nostre Religion à l'égard du pain & du calice est la mesme que la sienne, veû que c'est sacrilege, & non pas Religion au regard des Manicheens de boire du vin. Qu'ils reconnoissent leur Dieu dans la grappe, mais qu'ils le desavouënt dans la cuve. Quant à nous que nostre pain, & nostre calice n'est pas un pain commun, ny du vin ordinaire, comme si* IESUS-CHRIST *estoit lié aux épics, & aux sermens, ainsi qu'ils s'imaginent. Que c'est un pain mystique, qui n'est point fait le corps de* IESUS-CHRIST *quand il naist de la terre, mais quand il est consacré d'une certaine maniere. Par consequent que quand il ne l'est pas, ce n'est point un Sacrement de Religion, mais un aliment qui sert à la refection du corps. Qu'il a donc tort de mettre en comparaison nostre pain, & nostre calice, & de ne faire point de difference entre nostre Religion, & une erreur aussi écartée de la verité que la sienne: Qu'en cela il est plus déraisonnable que quelques-uns qui croyent à cause du pain, & du calice, que nous adorons Ceres & Bacchus.*

Cur autem arbitretur Faustus parem nobis esse religionem circa panem & calicem, nescio: cum Manichais vinum gustare nõ Religio, sed sacrilegium sit. In uva enim agnoscunt Deum suum, in cupâ nolunt, quasi aliquid eos calcatus & inclusus offenderit. Noster autem panis & calix, non quilibet (quasi propter Christum in spicis, & sarmentis ligatum, ut illi desipiunt) sed certa consecratione mysticus, fit nobis corpus Christi non nascitur. Proinde quod non ita fit, quamvis sit panis & calix, alimentum est refectionis, non Sacramentum Religionis. S. Aug. l. 20. contra Faustum. c. 13.

Quomodo ergo comparas panem & calicem nostrum & parem religionem dicis errorem longè à veritate discretum: pejus desipiens quam nonnulli, qui nos propter panem & calicem cererem ac liberum colere existiman. Paulò infrà eod. capite.

A la fin les Payens rompent le silence, aussi bien que les

Heretiques, & nous reprochent que nous adorons Ceres & Bacchus auſſi bien qu'eux. L'Autheur meſme eſt contraint de l'avoüer. *Nous trouvons qu'on a reproché aux Chreſtiens de ſervir Ceres & Bacchus ſous pretexte du pain & du vin.* Tant il eſt difficile de cacher long-temps une fauſſeté ſans qu'elle ſe découvre d'elle-meſme : mais il falloit encore avoüer franchement la cauſe de ce reproche. Pourquoy donc nous reprochent-ils que nous ſervons Ceres & Bacchus ? *Propter panem & calicem.* A cauſe du pain & du calice. Ils nous reprochent donc que nous ſervons du pain à Ceres, & du vin à Bacchus : Car autrement ſous quel pretexte diroient-ils que nous les ſervons & les adorons ? Certainement il faut dire que c'eſt pour l'une de ces deux cauſes, ou parce que nous offrons à Dieu le pain & le vin Euchariſtique, ou parce que nous les adorons, ou pour tous les deux enſemble. Si c'eſt parce que nous les offrons à Dieu. Voila un ſacrifice qu'on ne pratique point à Geneve. Si c'eſt parce que nous les adorons, voila un culte de latrie, qui n'eſt point receu à Charenton. Cependant les Payens nous reprochent l'un ou l'autre, ou tous les deux enſemble. *Qui nos propter panem & calicem Cererem ac liberum colere exiſtimant.* Il n'y a donc plus de ſilence pour eux. Et ſi je ne me trompe, les Iuifs ſeront auſſi de concert, & ne manqueront pas de former leurs plaintes contre nous, de ce que *nous avons établi la ſainteté du ſervice divin dans du pain, au lieu que la loy l'établit dans le ſang des ſacrifices.* Ie prens librement cette remarque chez l'Autheur meſme, & il ne doit pas s'offenſer que je retire de ſes mains, ce qui nous appartient. Chacun prend le ſien où il le trouve.

I. Part. ch. 9. pag. 189.

L'Autheur pag. 189. I. Part. ch. 9.

I'avois déja monſtré par le témoignage d'Origene que les Iuifs furent les premiers ennemis du ſacrifice des Chreſtiens, qui tâcherent de le décrier par leurs calomnies, & de le rendre odieux à tout le monde. En voicy un exemple que l'Autheur a produit avec beaucoup d'adreſſe, non pour en tirer aucun avantage, mais pour nous oſter l'envie de nous en ſervir. Il eſt trop illuſtre pour le luy abandonner, & ſouffrir qu'il demeure inutile entre ſes mains.

Saint Iſidore de Damiette écrivant à un Iuif nommé Benjamin, qui nous accuſoit d'avoir changé les ſacrifices » de la loy, luy répond en peu de mots. Vous dites que cette » eſpece d'oblation nouvelle & étrangere, dont l'Egliſe ſe » ſert, n'eſt qu'une invention humaine, parce qu'elle établit » la ſanctification dans le pain, au lieu que la loy preſcrit & » établit les ſacrifices dans le ſang. Mais comment ne voyez- » vous pas, vous qui faites gloire de ſuivre la loy ſans la ſça- » voir, que la loy ordonnoit qu'on fiſt ces ſacrifices ſanglans » hors du Sanctuaire dans le porche du Temple, au lieu que » les pains de propoſition eſtoient mis ſur la table qui eſtoit au » dedans, & que la veuë en eſtoit defenduë au peuple, au » rang duquel vous eſtes, vous qui n'avez pas connu juſqu'i- » cy cette verité cachée dans la loy que je viens de vous de- » clarer.

Souffrez que je m'éclairciſſe avec vous ſur ce paſſage. Benjamin blâme l'oblation du pain qui eſt en uſage dans l'Egliſe. Cette oblation n'eſt autre que l'Euchariſtie : cela eſt evident, vous n'en pouvez diſconvenir : pourquoy la blâme-t'il ? parce qu'elle eſt contre la loy. Pourquoy contre la loy ? *parce que la loy établit le ſacrifice dans le ſang, & l'Egliſe l'établit dans le pain.* Donc ce Iuif blâme l'Euchariſtie comme un ſacrifice qui eſt contre la loy. Donc l'Euchariſtie paſſe pour un ſacrifice dans ſa penſée. De qui l'a-t'il appris ? Qui luy a dit que l'Euchariſtie eſtoit le ſacrifice des Chreſtiens ? S'il y euſt eu des Calviniſtes en ce temps-là, luy euſſent-ils donné cette impreſſion ? Mais que répond ſaint Iſidore ? Nie-t'il que ce ſoit un ſacrifice ? Tout au contraire, il prouve qu'il eſt plus excellent que tous les autres. Comment le prouve-t'il ? par l'exemple des pains de propoſition, qui eſtoient offerts dans un lieu plus ſaint, cachez au dedans du Sanctuaire, éloignez de la veuë du peuple, qui eſt une marque d'une ſinguliere reverence : Et neantmoins ce n'eſtoit que la figure du pain celeſte, qui eſt tous les jours offert ſur les Autels par les mains des Preſtres.

ARTICLE V.

Le silence des Payens détruit par l'Autheur mesme.

OV est donc ce silence de l'Antiquité que vous avez inventé ? Car il faut que je vous le demande encore une fois. Quoy donc ? Les Payens n'ont-ils point calomnié le sacrifice des Chrestiens ? Les Iuifs ne l'ont-ils point relevé ? Les heretiques des premiers siecles ne l'ont-ils point profané ? Les Chrestiens n'ont-ils rien dit pour sa defense ? Les Calviniſtes & les Sacramentaires n'en ont-ils rien avoüé ? Zuingle ne dit il pas nettement que saint Auguſtin tenoit en secret la presence figurée du corps de IESUS-CHRIST, mais qu'il ne s'osoit pas declarer, parce que l'Egliſe estoit déja corrompuë, & imbuë de l'opinion de la presence reelle ?

Facile adducimur Auguſt. præ alijs acuto perſpicacique ingenio virum ſuâ tempeſtate non fuiſſe auſum diſertè veritatem proloqui, quæ jam caſum magna parte dederat. Vidit omnino pius homo, quid hoc Sacramentum eſſet, & in quem uſum eſſet inſtitutum. Verum invaluerat opinio de corporea carne. Zuingl. in comment. de vera & falſa relig. pag. 214. edit. Tigur.

Mais vous-meſme, Monſieur, n'en dites-vous rien ? O que la verité est forte ! elle sort de la bouche meſme de ceux qui la retiennent en injuſtice. L'Autheur fait tout ce qu'il peut pour nous perſuader que la foy de l'Egliſe Romaine touchant le sacrifice de l'Euchariſtie, a esté inconnuë dans les premiers siecles : Que les anciens Peres l'ont laiſſée au bout de leurs plumes, sans qu'il en soit rien échapé dans leurs écrits : Qus les Iuifs n'en ont rien marqué dans leur Talmud : Que les Philoſophes n'en ont rien dit : Et qu'il ne s'en voit *ny ombre, ny veſtige dans l'Antiquité.* Et neantmoins six lignes apres cette longue amplification pleine de chaleur & de vehemence, il fait luy-meſme dire aux eſclaves des Chreſtiens, eſclaves qui eſtoient payens, comme Euſebe le remarque, & que les Tyrans forçoient par la rigueur des ſupplices, de decouvrir les secrets de leurs maiſtres : Il leur fait, dis-je confeſſer, *Qu'ils avoient oüi dire qu'ils recevoient dans la communion le corps & le ſang de* IESUS-CHRIST. *Et que ces perſecuteurs prenant cela comme s'il euſt eſté fait reellement, contraignoient par des tourmens Sancus & Blandine deux Martyrs, à leur confeſſer que cela eſtoit ainſi.*

» I. Part. ch. 9. pag. 188. & 189.

I. Part. ch. 9. pag. 189.

Qui croiroit qu'un homme d'eſprit qui nous vient de di-

re, que jamais les Payens n'ont parlé aux Chrestiens de la presence reelle, qu'il ne s'en voit ny ombre, ny vestige dans l'Antiquité, en un moment s'oublie de son discours, & nous raconte une histoire, où il n'y a pas jusqu'aux esclaves qui n'ayent oüi dire, à ce qu'il témoigne, que les Chrestiens reçoivent dans la communion le corps & le sang de IESUS-CHRIST? Qui l'obligeoit à se dedire? Qui le pressoit de détruire luy-mesme la fable de son silence, aussi-tost qu'il l'avoit produite? Qui le contraignoit de nous donner cet avantage? Mais il adjoûte, *Que Blandine en les desabusant, leur dit qu'il n'y avoit pas d'apparence que cela fust vray, puisque les Chrestiens par exercice de devotion s'abstenoient de manger des chairs qui leur estoient permises.* C'est ce qui vous surprendra encore plus de dire qu'un homme d'esprit qui doit estre exact en ce qu'il avance dans une dispute de cette importance, & prendre garde de ne rien dire qui donne prise à son adversaire, falsifie à plaisir les actes d'un Martyre si celebre, si ancien, & si connu aux sçavans; cite Oecumenius qui n'en dit mot, au lieu d'Eusebe qui les a inserez dans son histoire; prenne Sancus pour Sanctus; & ce qui est étrange, fasse dire à Blandine par une supposition qui n'est pas supportable, que les Chrestiens ne reçoivent pas reellement le corps & le sang de IESUS-CHRIST: au lieu qu'elle dit en termes formels, *Que les Chrestiens sont bien éloignez de manger leurs enfans* (c'est le crime que les Tyrans vouloient tirer de sa bouche) *puis qu'il ne leur estoit pas seulement permis de prendre le sang des animaux.*

Pag. 189.

Euseb. l. 5. hist. c. 1.

Il devoit dire Biblias au lieu de Blandine, s'il eust pris cette Histoire dans sa source, & s'il eust suivy les meilleurs interpretes.

Certes, Monsieur, dites desormais tout ce qu'il vous plaira, vous me serez toûjours suspect. Ie n'ay que faire du témoignage de Iulien l'Apostat pour vous convaincre. Saint Ierôme dit qu'il composa sept livres, pour décrier la Religion Chrestienne, durant son voyage & ses entrepriſes contre les Perses. Saint Cyrille n'en conte que trois, & ne les refute pas si amplement, qu'il n'omette beaucoup de choses, ainsi qu'il le declare en cent endroits: [a] C'est pourquoy quand il auroit affecté de passer sous silence tous les reproches de Iulien contre l'Eucharistie, il n'y auroit pas lieu de

[a] l. 4. pag. 143. l. 5. pag. 161. l. 6. pag. 193. l. 7. pag. 229.

s'en étonner, puiſque par voſtre aveu c'eſtoit le temps *de ces reticences, qui eſtoient familieres aux Peres du quatriéme & cinquiéme ſiecles.* Cependant ſi vous avez pris la peine de lire vous meſme la defenſe de ce Pere que vous citez, vous avez dû faire reflexion que ce miſerable Apoſtat, contre lequel il écrit, parle tout comme les Calviniſtes du Sacrifice des Chreſtiens, de leurs Autels, & de leurs Reliques, & de leurs ceremonies. Cela, Monſieur vous devoit étonner, de voir d'un coſté un Athée qui tient voſtre langage, & ſaint Cyrille de l'autre, qui luy repart qu'il eſt *un railleur, un Apoſtat, un impie, un Sophiſte, qui n'uſe que de raiſons captieuſes, & qui ne dit rien à propos.*

l. 8. pag. 277. l. 9. pag. 321. l. 10. p. 351.

En effet, Iulien ne reproche-t'il pas aux Chreſtiens l'honneur qu'ils rendent aux Reliques des Martyrs? Ne les blâme-t'il pas *d'avoir adjoûté à un mort*, il veut dire, à IESUS-CHRIST crucifié, *pluſieurs autres par une ſuperſtition execrable, & d'avoir rempli le monde de ſepulchres*? C'eſt ainſi que cet Athée parle des tombeaux des Martyrs, ſur leſquels on avoit coûtume de celebrer le Sacrifice. Ne leur demande-t'il pas pourquoy adorant le Dieu des Iuifs, ils ne luy ſacrifient point de victimes comme les Iuifs, & d'où vient qu'ils ont inventé un nouveau Sacrifice? τὴν χαμηλὴν θυσίαν εὑρόντες. Quel nouveau Sacrifice pouvoient avoir inventé les Chreſtiens, ſinon le Sacrifice de la Meſſe? Les Sacrifices des prieres, de l'encens, des fruits de la terre, de la chair des animaux, n'eſtoient-ils pas en uſage parmy les Payens & parmy les Iuifs? Qui ne voit donc que ce Sacrifice dont il parle, qui eſtoit propre des Chreſtiens, & qui n'eſtoit pas commun ny aux Iuifs ny aux Payens, eſt celuy de la Meſſe?

πολλὰς ἐπεισάγοντες τῷ παλαιῷ νεκρῷ τὰς περισσοφάτους νεκρίας. l. 10. pag. 335. πάντα ἐπληρώσατε τάφων καὶ μνημάτων. ibid. ὑμεῖς δὲ οἱ τὴν χαμηλὴν θυσίαν εὑρόντες ἀδίκως δώσετε τῇ Ἱερουσαλὴμ, αὐτὴ γὰρ ἔφη ὑμῖν. l. 9. pag. 306.

Et ſaint Cyrille qui evite tant qu'il peut de parler de l'Euchariſtie, de peur de violer la diſcipline de l'Egliſe en decouvrant la ſainteté de nos myſteres aux Infideles, ne dit-il pas cent fois dans le dixiéme livre répondant à ce reproche, que les ſacrifices des Iuifs n'eſtoient que des figures, & que nous avons la verité? Et apres beaucoup de repliques de part & d'autre, ne dit-il pas enfin en termes formels? *Les Iſraëlites ont ſacrifié l'Agneau, & de plus ils ont mangé les pains ſans le-*

vain, ſelon l'ordonnance de l'ancienne loy: Mais, comme j'ay dit, les choſes ſpirituelles eſtoient dépeintes dans ces vieilles ombres, Et la verité a paru avec éclat. Car IESUS-CHRIST *le vray Agneau a eſté immolé pour nous, qui eſt en verité une victime pure & immaculée. Nous avons quitté les figures, parce qu'elles n'eſtoient plus de ſaiſon. Nous avons fait une tres-pure viande, ſelon les preceptes de l'Evangile: Et nous avons jugé qu'il eſtoit juſte & raiſonnable de nous ſeparer ſpirituellement du levain, c'eſt à dire, de la malice du diable. Donc, comme j'ay dit, nous avons*

l. 10. pag. 355. *quitté les figures, & nous accompliſſons le vray culte divin,* πλὼ δὲ ἀληθῆ πληρώμεν λατρείαν. Et un peu plus bas. *Nous ſommes auſſi au rang des enfans d'Abraham, & nous faiſons eſtat de l'imi-*

pag. 356. *ter. Car nous autres nous ſacrifions mieux maintenant qu'ils ne faiſoient alors. Les figures eſtoient en vigueur au temps des figures: mais la verité ayant eſté manifeſtée, il faut que le vray culte divin prévale.*

Dites-moy quelle eſt cette pure viande, que nous faiſons ſelon les preceptes de l'Evangile, ſinon l'Euchariſtie? Dites-moy quel eſt ce vray culte divin, qui a pris la place des ſacrifices anciens, qui n'en eſtoient que la figure, ſinon le ſacrifice de la Meſſe? Enſeignez-moy pourquoy nous ſacrifions mieux aujourd'huy, qu'ils ne faiſoient pour lors, ſinon parce que noſtre victime eſt l'Agneau immaculé que ſaint Denys appelle *l'Hoſtie ſalutaire que nous ſacrifions à Dieu*; Saint Iuſtin: *L'Hoſtie du nouveau Teſtament.* Saint Hierôme: *Le ſacrifice des Chreſtiens.* Saint Auguſtin: *l'oblation du ſaint Autel, le tres-veritable & ſingulier ſacrifice*, qui a ſuccedé à tous les ſacrifices des Iuifs, & dont les victimes anciennes n'eſtoient que les images. Certes, Monſieur, vous avez trop vanté le ſilence des Payens, ſi vous en euſſiez moins dit, on vous euſt crû davantage. Souffrez-donc qu'en finiſſant ce chapitre je vous avertiſſe de deux choſes: La premiere, que ce ſilence qui n'eſt qu'une ſuppoſition ſans fondement à l'égard de l'Egliſe Catholique eſt une verité à l'égard de voſtre foy Calvinienne, & qu'il n'y en a ny ombre, ny veſtige dans ces grandes & generales conteſtations entre les Chreſtiens & les Payens, qui ébranloient tout l'univers.

S. Dion. ſ. 3. de Eccl. Hier.
S. Iuſtin. in Apolog. 2.
S. Iren. l. 4. c. 34.
S. Hieron. in ep. ad Agl.
S. Aug. ep. 59. l. 20. de Civ. Dei. c. 20. & l. 17. c. 17. lib. 3. de Bapt. c. 19. Lib. de Spir. & litt. c. 11.

Qu'elle

Qu'elle n'eſt point mentionnée dans les écrits des Peres : que les Philoſophes n'en ont rien dit : que ſi les Chreſtiens euſſent crû ce que vous enſeignez à Geneve : à ſçavoir, Qu'il y a autant de diſtance entre le pain de l'Euchariſtie & le corps de IESUS-CHRIST, qu'entre le Ciel & la terre : Que nonobſtant cette diſtance le corps de IESUS-CHRIST eſt reellement uny à nos ames, quoy qu'il ne ſoit pas reellement preſent : Que ce miracle ſe fait par l'Eſprit de Dieu, qui fait *deſcendre la ſubſtance du corps de* IESUS-CHRIST *juſques à nous comme par un canal, quoy qu'il en ſoit auſſi éloigné que le Ciel l'eſt de la terre.* Si dis-je les Chreſtiens euſſent eſté dans cette creance, auſſi bien que vous, comme il eſtoit impoſſible que les Payens l'ignoraſſent, il n'eſt pas auſſi croyable qu'ils ne l'euſſent point relevée. Car non ſeulement elle eſt *incomprehenſible à la raiſon & au ſens,* ſelon le témoignage de Calvin : mais elle porte une contradiction manifeſte, qui la met hors de toute la puiſſance, non ſeulement des hommes, mais de Dieu meſme. La ſeconde choſe que j'ay à vous dire, eſt que vous deviez conſiderer, que ſi les Peres dans leurs diſputes, ou dans leurs entretiens avec les Payens, ont eſté plus retenus à parler de l'Euchariſtie, ils ſe ſont expliquez ailleurs ſi clairement de la preſence reelle, lors qu'il leur eſtoit permis d'en parler, ſoit dans les Conciles generaux, ou dans les Synodes, ou dans les Liturgies, qu'ils ont dreſſées, ou dans les Livres qu'ils ont faits pour l'inſtruction des fidelles, qu'il faut eſtre bien peu verſé dans la lecture de leurs écrits, ou bien preoccupé de paſſion pour le nier. Nous l'avons déja ſuffiſamment monſtré dans toutes les parties de cet ouvrage. Neantmoins s'il vous reſte encore quelque difficulté ſur le ſentiment de ces grands hommes, je ſuis preſt de l'écouter, & de ſatisfaire à tous les textes qui vous paroiſtront les plus forts contre la veritable doctrine, & contre la foy commune de toute l'Egliſe.

« Calvin. l. 4. ch. 17. §. 10. 16. 19.

« Calvin. l. 4. Inſt. c. 17. §. 12.

CHAPITRE V.

Que toutes les Preuves que l'Autheur tire du témoignage des Peres sont captieuses, & ne peuvent servir qu'à le combattre luy-mesme.

ARTICLE PREMIER.

Que l'Autheur mesle sans distinction les Preuves Lutheriennes, Zuingliennes & Calviniennes.

COMME il n'y a point de si beaux fruits, dont les insectes, & les animaux venimeux ne puissent faire un mauvais suc: aussi n'y a-til rien de si bien dit dans les écrits des Peres, qui ne puisse estre mal entendu, quand on le lit avec un esprit envenimé de quelque passion, ou prevenu de quelque erreur. Qu'y a-t'il de meilleur, ny de plus beau, *que le froment des Eleus, & le vin qui produit les Vierges?* Qu'y a-t'il de plus sublime, ny de plus divin que ce que les Saints ont dit du mystere de l'Eucharistie, qui contient l'un & l'autre? Neantmoins les Heretiques, qui se sont attachez à leurs ouvrages avec un dessein opiniastre d'en tirer le venin de leur mauvaise doctrine, les ont tellement déguisez & travestis, que si on ne se defioit de leur surprise, on prendroit les uns pour des Lutheriens, les autres pour des Zuingliens, & les autres pour des Calvinistes. Ie marque icy particulierement ces trois sortes d'Heretiques, soit parce qu'ils composent les trois principales sectes, qui se sont élevées de nostre temps contre le tres-saint Sacrement, soit parce que l'Autheur que je refute emprunte ses plus fortes armes des uns & des autres. Tantost il paroist tout couvert des armes de Luther, tantost il emprunte celles de Zuingle, tantost il rentre dans Geneve, quand il est obligé à se mettre en deffense: Et s'il en falloit juger par ses preuves, & par ses réponses, on pourroit douter de sa religion, & croire que tout luy est indifferent, pourvû qu'il attaque l'Eglise Romaine. Mais il

ne voit pas qu'en se servant ainsi indifferemment des preuves Lutheriennes, Zuingliennes, & Calviniennes, il se détruit luy-mesme, & qu'il n'est pas possible, que les raisons, qui sont propres aux Lutheriens, & aux Zuingliens ne ruinent celles des Calvinistes, vû l'extrême opposition qui est entr'eux.

Les Lutheriens estiment qu'encore que le corps de IESUS-CHRIST soit reellement & substantiellement present dans l'Eucharistie, neantmoins la substance du pain n'est point détruite, mais qu'elle demeure apres la consecration revestuë de ses accidens, comme elle estoit auparavant: & ainsi ils nient la Transsubstantiation, mais ils ne nient pas la presence reelle. Ils different d'avec nous au premier point, mais ils conviennent au second: Ils nient la Transsubstantiation, parce qu'ils croyent que la substance du pain subsiste sous les especes. Ils ne nient pas la presence reelle, parce qu'ils croyent que le corps de IESUS-CHRIST y est aussi de compagnie.

Les Calvinistes nient l'un & l'autre, je veux dire la Transsubstantiation & la presence reelle, parce qu'ils croyent que le corps de IESUS-CHRIST estant dans le Ciel, ne peut estre en mesme temps reellement present sur la terre: mais ils adjoûtent, ce qui est inconcevable, qu'encore que le corps de IESUS-CHRIST ne soit point sur la terre, mais dans le Ciel: & que nostre ame ne soit point dans le Ciel, mais sur la terre: neantmoins nostre ame reçoit reellement & substantiellemeut le corps de IESUS-CHRIST, & ce corps de IESUS-CHRIST est uny reellement & substantiellement à nostre ame: *La divine vertu de* CHRIST *surmontant*, comme dit Calvin, *toute distance* d'une maniere qu'il appelle ailleurs *incomprehensible, miraculeuse, surpassant les bornes de la nature, & la portée de nos sens.*

Voyez la Confession de foy des Pretendus Reformez, art. 26. 27. 28.

Calvin en l'explication de la saine doctrine contre Heshusius. ch. 1. pag. 844. *In optima ineunda concordia ratione. Tom. 1. fol. 263. col. 2.*

Les Zuingliens, qu'on appelle Sacramentaires par une attribution d'un nom commun à une espece particuliere d'erreur contre le saint Sacrement, les Zuingliens, dis-je, nient egalement & la presence reelle, & la transsubstantiation, & l'union substantielle du corps de IESUS-CHRIST

avec noſtre ame, & ſoûtiennent qu'on ne reçoit dans la Cene que la figure du corps & du ſang de IESUS-CHRIST, & non pas la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang, bien qu'on reçoive les effets de ſa Paſſion & de ſa mort.

Luther de Cœna Dom.

La difference de ces opinions met une telle diſſenſion entre les chefs de party, qu'ils ſe traitent d'heretiques les uns les autres. Luther oſte Zuingle du nombre des Chreſtiens : Calvin reprend tous les deux, l'un d'avoir trop donné au Sacrement, l'autre de luy avoir donné trop peu. L'un tire les Peres de ſon coſté, l'autre du ſien avec tant de chaleur & de contradiction, qu'il eſt impoſſible de les accorder enſemble.

Si bien qu'il ne faut pas s'étonner ſi noſtre Autheur n'a pû ramaſſer des ſentimens ſi contraires, ſans mettre la confuſion dans ſon propre camp, & ſe defaire luy-meſme, en penſant nous attaquer par des moyens qui luy ſont plus de tort qu'á nous. Il faut verifier cecy par les textes des Peres qu'il croit eſtre les plus forts, & qu'il repete à toute heure: En ſuite de quoy il ſera aiſé de montrer la foibleſſe & la nullité de tout le reſte de ſes preuves.

ARTICLE II.

Premier texte pris des Lutheriens.

THEODORET.

IE mets le texte de Theodoret au premier rang, parce que c'eſt celuy dont l'Autheur ſemble faire plus d'eſtat: Et afin de luy donner toute la force qu'il peut avoir, je me ſers de la traduction de noſtre adverſaire. Elle eſt priſe d'un traité de ce Pere en forme de dialogue entre un heretique Eutychien, qu'il appelle *Eraniſte*, & un Orthodoxe, qui eſt luy-meſme.

» *L'Eraniſte.* C'eſt fort à propos que vous avez émeu le diſ-
» cours des divins myſteres. Car je pretens vous montrer par
» là que le corps de IESUS-CHRIST eſt changé en une autre
» nature. Répondez donc aux queſtions que je vous feray.

L'Orthodoxe. I'y répondray.

L'Eraniſte. Comment appellez-vous avant l'invocation Sacerdotale le don qui eſt offert ?

L'Orthodoxe. Il n'en faut pas parler ouvertement : car il peut eſtre que nous ſommes écoutez par des perſonnes qui ne ſont pas initiées.

L'Eraniſte. Répondez obſcurement.

L'Orthodoxe. Ie l'appelle un aliment fait de quelques grains.

L'Eraniſte. Et comment nomme-t'on l'autre ſymbole ?

L'Orthodoxe. On luy donne un nom ordinaire qui deſigne certaine eſpece de breuvage.

L'Eraniſte. Mais apres la conſecration comment les appellez-vous ?

L'Orthodoxe. Le corps & le ſang de IESUS-CHRIST.

L'Eraniſte. Et croyez-vous recevoir le corps & le ſang de IESUS-CHRIST ?

L'Orthodoxe. Ie le croy ainſi.

L'Eraniſte. Comme donc les ſymboles du corps & du ſang du Seigneur *ſont autres avant l'invocation Sacerdotale, mais apres la conſecration ſont changez & ſont faits autres* : de meſme le corps du Seigneur a eſté changé en la ſubſtance divine apres ſon Aſſomption.

L'Orthodoxe. Vous vous eſtes envelopé dans les filets que vous avez vous-meſme tiſſus. Car les ſymboles myſtiques ne quittent point leur propre nature apres la conſecration, puis qu'ils demeurent en leur premiere ſubſtance, en leur premiere figure, & en leur premiere forme. Ils ſont viſibles & palpables, tels qu'ils eſtoient auparavant. Mais on conçoit par l'entendement qu'ils ſont ce qu'ils ont eſté faits, *& on les conçoit, & on les venere comme eſtant ce qu'on les croit.* Comparez donc maintenant cette image avec ſon original, & vous verrez le rapport qu'il y a de l'un à l'autre. Car il faut que la figure reſſemble à la verité. Le corps donc de IESUS-CHRIST garde ſa premiere forme, ſa premiere figure, ſa premiere circonſcription, & pour le dire en un mot, il a la ſubſtance d'un corps. Mais apres la Reſurrection il a eſté

» fait immortel & incorruptible, il s'eſt aſſis à la dextre de » Dieu, & toute creature l'adore, parce qu'il eſt appellé le » corps du Seigneur de la nature.

» *L'Eraniſte.* Mais le ſimbole myſtique change ſon pre- » mier nom. Car on ne l'appelle plus comme on faiſoit au- » paravant, mais on le nomme le corps de IESUS-CHRIST. » D'où il s'enſuit que la verité, qui répond au ſigne, doit eſtre » appellée Dieu, & non pas corps.

» *L'Orthodoxe.* C'eſt une groſſiere ignorance. Car le ſym- » bole n'eſt pas ſeulement nommé corps, mais auſſi pain de » vie. Le Seigneur meſme l'appelle ainſi. Et quant au corps » meſme nous l'appellons un corps divin, un corps vivifiant, » le corps du Seigneur, voulant dire par là que ce n'eſt pas le » corps d'un homme ordinaire, mais le corps de IESUS-CHRIST » noſtre Seigneur, qui eſt Dieu & homme.

Ie n'examine pas encore ſi ce texte eſt fidellement traduit, je le prens tel qu'il eſt, & je conviens meſme avec l'Autheur, que le deſſein de Theodoret dans ce dialogue, eſt de refuter l'erreur des Eutychiens, qui ſoûtenoient que le corps de IESUS-CHRIST au moment de ſon elevation dans la gloire celeſte, avoit eſté changé en la nature, ou en la ſubſtance divine.

Réponſe au Traité. I. Part. ch. 5. pag. 134.

2.

I'adjoûte pour deſcendre plus en particulier au point de noſtre different, qu'il pretend icy refuter l'argument, dont les Eutychiens ſe ſervoient pour prouver ce changement pretendu du corps de IESUS-CHRIST en la Divinité, par le changement qui ſe fait du pain & du vin au meſme corps, & au ſang de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie. Cela eſt conſtant par les paroles de l'Eraniſte. *C'eſt fort à propos que vous avez émeu le diſcours des divins myſteres. Car je pretens vous montrer par là que le corps de* IESUS-CHRIST *eſt changé en une autre nature. Répondez donc aux queſtions que je vous feray.*

I'adjoûte en ſecond lieu, que l'argument de l'Eraniſte eſt fondé ſur la tranſſubſtantiation. Cela eſt encore manifeſte, & il ne faut pas avoir l'eſprit fort penetrant pour le reconnoiſtre. Il ſuffit d'avoir des yeux, & un peu de ſens commun pour en juger. Voicy les propres termes de l'Eraniſte. *Com-*

me donc les ſymboles du corps & du ſang du Seigneur, ſont autres avant l'invocation Sacerdotale, mais apres la conſecration ſont changez & ſont faits autres : de meſme le corps du Seigneur a eſté changé en la ſubſtance divine apres ſon aſſomption.

Qui ne voit par ce raiſonnement qu'il preſuppoſe, que le pain eſt changé reellement au corps de IESUS-CHRIST, pour conclurre de ce principe le changement reel du corps de IESUS-CHRIST en la ſubſtance divine ? Donc il la preſuppoſe comme une verité reconnuë ou par les Orthodoxes, ou par les Eutychiens, ou par les uns & les autres tout enſemble. Que l'Autheur choiſiſſe, il ne m'importe pas, j'auray toûjours de quoy le convaincre. S'il dit qu'elle eſt reconnuë par les deux partis, il abandonne ſa cauſe, & me donne tout ce que je veux. S'il dit qu'elle n'eſtoit reconnüe que des Eutychiens, il ſe contredit luy-meſme, & trouble cette profonde paix qu'il penſoit avoir ſi bien établie entre les Orthodoxes & les Eutychiens en faveur du Calviniſme, aſſurant *qu'ils n'ont jamais rien eu à demêler ſur le ſujet de l'Euchariſtie, & que ny les uns ny les autres ne croyoient point la tranſſubſtantiation.* Pag. 134. & 135

Mais je paſſe plus avant. Non ſeulement l'Eraniſte preſuppoſe la tranſſubſtantiation comme un principe receu de l'Orthodoxe : mais l'Orthodoxe meſme le reconnoiſt : & les Centuriateurs de Magdebourg l'ont tres-bien remarqué. Car apres avoir mis ſaint Chryſoſtome au rang des Peres qui tiennent la tranſſubſtantiation, ils diſent auſſitoſt apres, *que Theodoret ſemble eſtre dans le meſme ſentiment en ce qu'il dit, que les ſymboles ſont autres avant l'invocation du Preſtre, mais qu'apres l'invocation ils ſont changez, & faits autres qu'ils n'eſtoient auparavant.* Et plus bas au chapitre dixiéme de la cinquiéme centurie, parlant des fautes de Theodoret, ils portent de nouveau cette cenſure contre luy : *De Cœna periculosè dicit ſymbola corporis & ſanguinis Domini poſt invocationem Sacerdotis mutari, & alia fieri.* Il parle en des termes ſuſpects de la Cene, diſant que les ſymboles du corps & du ſang du Seigneur ſont changez apres l'invocation du Preſtre, & qu'ils ſont faits autres qu'ils n'eſtoient. De vray ce

Magdebur. centur. 5. cap. 4. de Inclinatione doctrina. tit. de Cana Domini.

& c. 10. tit. de navis Theodor.

n'eſt point ſeulement l'Eraniſte qui dit que les ſymboles ſont changez, & qu'ils ſont faits autres apres la conſecration Sacerdotale ; c'eſt l'Orthodoxe qui encherit ſur luy, avoüant, *qu'ils ſont faits autres, & qu'on les croit, & qu'on les adore, comme eſtant tels qu'on les croit.* Et un peu apres il dit, *que le ſymbole n'eſt pas ſeulement nommé corps, mais auſſi pain de vie, & que le Seigneur meſme l'appelle ainſi.* Paroles qui battent en ruine la doctrine Calviniſte, & qui obligent meſme les Lutheriens les plus intelligens à renoncer aux pretentions qu'ils pouvoient avoir ſur ce paſſage. Car premierement il dit que le ſymbole apres la conſecration eſt *ce pain de vie* dont noſtre Seigneur parloit au chapitre ſixiéme de ſaint Iean. Or il eſt clair par le conſentement des Peres, qu'il parloit pour lors de ſon vray corps, de ſa propre chair, & de ſon propre ſang. *Ego ſum panis vitæ. Caro mea verè eſt cibus, & ſanguis meus verè eſt potus.* Ioan. 6.

Secondement il dit, *que les ſymboles ſont changez, & qu'ils ſont faits autres.* Par qui ? *par le Preſtre.* Ce n'eſt point par les Miniſtres de Charenton. Il n'y avoit point encore de ces gens-lá dans le monde. Comment les change-t'il ? *par la conſecration ſacerdotale.* Ce n'eſt point par les diſcours qu'on fait au preſche. Au reſte ce changement reel, par lequel le corps de IESUS-CHRIST prend la place du pain materiel, & ſe rend preſent ſous les eſpeces, eſt ſi vray dans la penſée de Theodoret, qu'il dit que c'eſt pour cela qu'on adore les ſymboles, comme eſtans ce qu'on les croit, c'eſt à dire, comme eſtans le corps de IESUS-CHRIST. Il ne dit pas ſimplement *qu'on les venere*, ainſi que tourne l'Autheur, mais qu'on les adore ; & du Moulin qui l'a bien reconnu, s'efforce en vain de faire monter cette adoration juſques au Ciel. Theodoret enſeigne qu'on la rend aux ſymboles, comme eſtans le corps de IESUS-CHRIST. Et meſme dans ſon troiſiéme Dialogue il prouve par là, que les Heretiques qu'il combat, ſont bien aveugles, *de n'adorer pas le corps de* IESUS-CHRIST, *puis qu'ils adorent les ſymboles*, qui ne ſont adorables, que parce qu'ils repreſentent & contiennent ce meſme corps.

καὶ προσκυνεῖται ὡς ἐκεῖνα ὄντα ἃ πιστεύεται.

D'où

D'où je conclus, que l'Autheur, qui l'a voulu tirer à ſon party, l'a fort mal connu, & que s'il n'a point de plus fort appuy, c'eſt en vain qu'il ſe glorifie, *d'avoir plus fortement établi l'hereſie de Calvin, qu'il ne l'établit luy-meſme.* A la verité il ne luy fait point de tort de l'appeller hereſie, il ne pouvoit mieux dire: mais il ſe méprend s'il croit qu'une hereſie puiſſe eſtre fortement établie par l'induſtrie des hommes. Il n'y a rien de plus foible que le menſonge, d'où elle tire toutes ſes forces. Ce qui le trompe, c'eſt premierement qu'il prend à contreſens ce que dit Theodoret, que l'Euchariſtie eſt la figure du corps de IESUS-CHRIST, ne voyant pas qu'il y a des figures égales à leur prototype, comme la perſonne du Verbe, qui eſt ſelon l'Apoſtre, *la figure de la ſubſtance du Pere égale à ſon original*, & que le ſaint Sacrement eſt de ce nombre dans le propre ſens de Theodoret, puis qu'il dit qu'on *l'adore*, comme eſtant le corps de IESUS-CHRIST. Outre que c'eſt le propre des Sacremens de la nouvelle loy d'operer ce qu'ils ſignifient, & par conſequent d'eſtre les ſignes, & les figures d'une choſe preſente (comme nous dirons plus bas en répondant aux textes qu'il emprunte des Zuingliens.) Sur tout cette prerogative eſt ſi propre de l'Euchariſtie, que Calvin impute *à une extrême folie* de croire que le ſaint Sacrement du corps & du ſang de IESUS-CHRIST ſoit une figure nuë & ſimple d'une choſe abſente: & Beze dit que c'eſt *un blaſpheme horrible*.

Calvin. l. 4. Inſtit. c. 17. §. 9. in fin.

Beza. ep. 8.

Secondement, ce qui luy donne occaſion de s'écarter du vray ſens de ce Pere, c'eſt l'obſcurité de ces paroles, μένει γὰρ ἐπὶ τῆς προτέρας οὐσίας ϲὺν τῷ σχήματι καὶ τῷ εἴδει. Car on les peut rendre en deux manieres. L'une plus nette & plus intelligible, ſçavoir que les ſymboles ne quittent point leur nature, *parce qu'ils demeurent dans la figure & dans la forme de leur premiere ſubſtance*, approchant ces mots καὶ τῷ σχήματι ϲὺν τῷ εἴδει de la prepoſition qui les gouverne en forme d'ablatif Latin, & renvoyant le mot οὐσίας en ſa place naturelle en forme de genitif, que les Grammeriens appellent poſſeſſif. L'autre plus ambiguë, ſçavoir que les ſymboles ne quittent point leur nature, parce qu'ils demeurent *dans*

leur premiere substance, & dans leur figure, & dans leur forme. Confondant ces trois mots, *de substance, de figure & de forme*, & les enveloppant dans un mesme regime. Mais ny l'une, ny l'autre de ces versions ne repugnent à la Transsubstantiation, si l'on prend le mot de substance, οὐσία, dans le sens de Theodoret & dans la maniere assez ordinaire, que les Peres & les Philosophes le prennent. Car il est important de remarquer que ces deux mots de *nature*, & de *substance*, sont employez à deux usages differens dans le langage des Peres. Tantost ils s'en servent pour signifier ce que les Philosophes appellent proprement substance, entant qu'ils la distinguent des accidens, telle qu'est la matiere & la forme, qui composent les substances corporelles. Et dans ce sens il n'y a point de substance, ny de nature visible, qui tombe sous les sens. C'est ainsi que saint Chrysostome dit, *qu'il ne demeure rien de la substance du pain & du vin dans l'Eucharistie*: Que saint Cyprien enseigne, *que le pain apres la consecration change, non d'effigie, mais de nature*: Et que saint Ambroise assure, *que la nature du pain & du vin est changée par la benediction.* Ils entendent par ces mots de *substance* & de *nature* la matiere & la forme du pain & du vin, qui cedent leur place au corps & au sang de IESUS-CHRIST.

S. Chrysost. serm. de Euchar. in encœniis.

S. Cyprian. de Cœna Dom.

S. Ambr l. de iis qui initian. c. 9.

Tantost ils les employent par un usage plus populaire pour signifier les proprietez, les qualitez naturelles & les accidens, dont les substances sont revestuës. Ainsi nous disons, qu'un aliment a peu de suc & de substance, quand il a peu de vertu, & de bonnes qualitez naturelles. Ainsi les Medecins disent, que la substance des herbes demeure dans leurs remedes, parce qu'ils en retiennent les proprietez, & la vertu. Ainsi saint Hilaire dit, que nos corps dans l'estat de la Resurrection passeront par refusion dans l'essence de l'ame, c'est à dire qu'ils auront des proprietez & des qualitez spirituelles, semblables à celles de l'ame. Ainsi saint Gelase Pape dit, *que la substance de l'homme a esté depravée par le peché originel*, c'est à dire, que les inclinations, & les affections naturelles de l'homme ont esté depravées par le peché d'origine. Ainsi saint Paul mesme dit, que nous estions par natu-

S. Hilar. canon. 10. in Matth.

re enfans de cholere, que les Gentils ſont par nature ce que la loy commande, qu'il eſt Iuif par nature.

Or il eſt certain que c'eſt dans cette ſeconde ſignification que Theodoret prend le mot de ſubſtance, quand il dit que les ſymboles demeurent apres la conſecration dans leur premiere ſubſtance, c'eſt à dire, dans leur ſubſtance exterieure & ſenſible, que ſaint Ephrem appelle excellemment θέαν αἰσθητὴν, la ſubſtance ſenſible du Sacrement, pour la diſtinguer de la ſubſtance inviſible du corps de IESUS-CHRIST, qu'il appelle χάριτα νοητὴν, la grace ſpirituelle du Sacrement, comme nous le montrerons encore plus à fonds dans l'article ſuivant. Il me ſuffit icy de faire remarquer la foibleſſe du raiſonnement de noſtre Autheur, qui n'eſt fondé que ſur ce mot de ſubſtance, qui eſt un nom equivoque qui peut ſouffrir deux interpretations, dont l'une luy eſt auſſi contraire, que l'autre favoriſe ſa penſée : ſi bien que quand meſme il y auroit ſujet de douter en quel ſens Theodoret s'en eſt ſervi, ce texte luy ſeroit toûjours inutile : Mais non, il n'y a rien qui puiſſe laiſſer aucun doute à un eſprit tant ſoit peu raiſonnable, premierement parce que Theodoret dit que les ſymboles *ſont changez, qu'ils ſont faits autres.* Or ils ne le ſont pas quant à la ſubſtance exterieure. Il reſte donc qu'ils le ſoient quant à la ſubſtance interieure. Secondement parce que l'exiſtence des accidens dans l'Euchariſtie eſt miraculeuſe, independante de leur ſujet, & aucunement ſemblable à celle des ſubſtances. Donc il y a une raiſon particuliere de les appeller du nom de ſubſtance. En troiſiéme lieu, parce que Theodoret joignant à ce mot de *ſubſtance* les deux termes ſuivans de *figure* & de *forme*, en oſte toute l'ambiguité, & montre par là, qu'il entend cette ſubſtance ſenſible & cet amas de qualitez & d'accidens, qui environnoit la ſubſtance du pain, avant qu'elle fût détruite & changée au corps de IESUS-CHRIST, & qui demeure encore apres ſon changement. Or cela ſuffit à ce Pere pour refuter l'objection des Eutychiens, en leur montrant dans le Sacrement deux ſubſtances & deux natures reelles, phyſiques, ſans confuſion & ſans mélange, à ſçavoir la ſubſtance du corps

de IESUS-CHRIST, qui est presente d'une presence reelle, quoy qu'invisible, & la substance des accidens, que nous appellons espece, qui est exterieure & visible. C'est pourquoy nous ne le mettrons point à ce coup *au rang des heretiques.* Il ne sera *insupportable* qu'à ceux qui ne peuvent souffrir la transsubstantiation, ny la presence reelle de IESUS-CHRIST, ny l'adoration qui luy est deuë : mais nous condamnerons avec luy tous les heretiques, qui ne croyent pas *que l'Eucharistie soit la chair de* IESUS-CHRIST *qui a souffert pour nos pechez, & que le Pere a ressuscitée par sa bonté.* Nous deplorerons leur mal-heur, les voyans *perir dans leurs disputes, parce qu'ils contredisent le don de Dieu.* Et nous detesterons toûjours, comme luy, tous les impies, qui se rendent complices du crime des Iuifs en prenant le corps de IESUS-CHRIST.

Theodoret. Dialog. 3.

Ibid.

ARTICLE III.

Autres textes pris des Lutheriens.

S. CHRYSOSTOME, S. EPHREM, ET GELASE PAPE.

IL me semble que Theodoret ne pouvoit se declarer plus clairement pour la creance de l'Eglise, contre tous les ennemis de la presence reelle : Neantmoins l'Autheur s'applaudit dans sa disgrace, & faisant des feux de joye apres la perte de la victoire, il nous avertit de ne rien entreprendre legerement contre l'honneur de cet Evesque, *parce qu'il seroit soûtenu par d'autres Peres, dont il ne seroit pas à propos de choquer l'authorité. Avant,* dit-il, *qu'Eutyches parût, saint Chrysostome Archevesque de Constantinople avoit raisonné de mesme que Theodoret : Saint Ephrem Patriarche d'Antioche confirme sa doctrine & sa maniere de proceder, en disant la mesme chose : Et Gelase Pape de Rome le dit & l'enseigne de mesme en des termes si formels, qu'il n'y a pas moyen de les contester. Quelle apparence y a-t'il que l'on puisse aujourd'huy faire le procés à deux saints Patriarches, & à un souverain Pontife ?*

Loco citato. pag. 138.

Ie me défie de ces Papes que l'on reconnoist à Charen-

ton, & des Saints qu'on y canonise. Il nous les avoit déja produits en un autre endroit, les mettant tous trois auprés de Theodoret, comme pour l'appuyer & luy servir de defense : Mais je trouve d'abord que cet Archevesque de Constantinople, qu'on nous fait passer pour saint Chrysostome, n'est point au vray ce grand disciple de saint Paul, cette bouche d'or de l'Eglise, cet incomparable Docteur, dont toute la posterité admire les ouvrages. Car l'Epistre à Cæsarius que l'Autheur luy attribuë, contient la refutation des Eutychiens, qui ne parurent qu'apres la mort de ce Patriarche sous Flavian son septiéme successeur au gouvernement de son Eglise. Aussi le premier qui l'a fait passer parmi les ouvrages de ce grand Saint, est un Imprimeur Zuinglien, qui n'a pas osé luy faire porter le nom de Saint, ny celuy de Chrysostome, mais seulement celuy de Iean de Constantinople, laissant à nostre Autheur l'honneur d'en faire un Saint & un Prophete, qui combat les heretiques Eutychiens quarante ans avant leur naissance. Il est probable que cette Epistre est de Iean de Constantinople, qui fleurissoit au commencement du sixiéme siecle, & qui eut beaucoup à démesler avec les Partisans d'Eutyches. Mais enfin, qui que ce soit qui l'ait écrite, bien loin d'établir l'absence reelle, il la détruit absolument. Car apres avoir dit, *que la nature du pain demeure dans l'Eucharistie*, il adjoûte aussi-tost, *qu'encore qu'elle demeure, neantmoins il n'y a pas deux corps dans le Sacrement, mais un seul corps du Fils de Dieu.* Par où l'on voit clairement qu'il distingue *le corps du pain d'avec la nature du pain*, disant que la nature du pain demeure, c'est à dire, les accidens sensibles & les qualitez naturelles du pain ; & toutesfois que le corps du pain, c'est à dire, la substance interieure composée de matiere & de forme, ny est plus, mais seulement le corps unique du Fils de Dieu : *Naturam panis permanere, non tamen duo corpora esse in Eucharistia, sed unicum Filij Dei.* Il ne se peut rien dire de plus orthodoxe, ny qui explique mieux la pensée des Peres de ce temps-là, qui ayans à defendre contre les Eutychiens le changement du pain au corps de IESUS-CHRIST, sans qu'ils en pussent

I. Part. ch. 4. pag. 87.

tirer avantage, ny inferer leur changement imaginaire du corps de IESUS-CHRIST en la substance divine, distinguoient la nature sensible & exterieure du pain, d'avec le corps du mesme pain, entendant par la substance exterieure du pain ce que nous appellons aujourd'huy les especes sensibles, & par le corps du pain la substance interieure & invisible de la matiere & de la forme, qui entre dans la constitution de son estre.

Mais nous comprendrons encore mieux le fond de leur doctrine, apres que nous aurons rétabli les veritables paroles de saint Ephrem, que l'Autheur a coupées & falsifiées, pour les ajuster à ses preuves.

Ce Pere qui n'est pas celuy, dont nous avons les ouvrages ascetiques, mais un Patriarche d'Antioche, de qui nous trouvons quelques fragmens dans la Bibliotheque de Photius, apportant l'exemple de l'Eucharistie pour prouver l'union des deux natures en IESUS-CHRIST contre l'heresie Eutychienne, s'énonce en ces termes : *οὕτω δὲ τὸ σῶμα τοῦ πιστῶν λαμβανόμενον σῶμα χειροῦ, δὲ τῆς αἰσθητῆς οὐσίας οὐκ ἐξίσταται, δὲ τῆς νοητῆς ἀδιαίρετον μένει χάριτος. Ainsi le corps de* IESUS-CHRIST, *qui est pris des fidelles, ne se depart point de la substance sensible* des especes Sacramentales, *& demeure inseparable de la grace intelligible*, c'est à dire, de luy-mesme; car nous monstrerons tantost que c'est le langage ordinaire des Peres. Puis il employe l'exemple du Baptesme, non pour expliquer sa pensée sur le sujet de l'Eucharistie, mais pour confirmer par cette seconde comparaison ce qu'il avoit dit de la distinction des deux natures en IESUS-CHRIST. Que fait nostre adversaire ? Au lieu de rendre fidellement le texte de ce Pere, il luy fait dire, *qu'il y a deux choses dans l'Eucharistie; la substance sensible, & la grace intelligible, de mesme qu'au Baptesme*, pour surprendre le Lecteur, & luy faire croire, que comme le Baptesme represente IESUS-CHRIST, & ne le contient pas reellement: de mesme l'Eucharistie est la figure de son corps, & qu'il n'y est pas reellement.

Apud Photium cod. 229.

I. Part. ch. 4. pag. 87.

Mais en nous voulant jetter la poudre aux yeux, il a don-

né sans y penser un grand jour à ce mystere.

Car premierement quant au Baptesme, quoy que ce ne soit pas le dessein de saint Ephrem de le comparer à l'Eucharistie; je trouve neantmoins qu'Euſebe d'Emese s'est servy de cet exemple pour prouver la Transsubstantiation reelle. Ses paroles sont admirables.

Que personne ne doute que les premieres creatures ne puissent passer en la nature du corps de nostre Seigneur par la grandeur de sa puissance, & par la presence de sa majesté, puis qu'il voit que l'homme mesme est fait le corps de IESUS-CHRIST *par l'artifice de sa misericorde. Or comme celuy qui venant à la foy est encore dans les liens du peché originel avant les paroles sacramentales du Baptesme, mais aprés qu'on les a prononcées, il est à l'instant purifié de toute ordure du peché: de mesme quand on met sur les sacrez Autels le pain & le vin pour estre benis par les paroles celestes, avant qu'ils soient consacrez par l'invocation du nom suprême, la substance du pain & du vin est là. Mais aprés les paroles, c'est le corps & le sang de* IESUS-CHRIST. *Or quelle merveille s'il peut changer les choses qu'il a crées, puis qu'il a eu le pouvoir de les creer par sa parole? Il semble mesme que c'est un moindre miracle de changer en mieux, ce qu'il a creé, que de l'avoir tiré du neant. Cherchez si vous pouvez trouver quelque chose qui soit difficile à celuy, qui a produit sans peine les choses visibles & invisibles par le seul empire de sa volonté.* *Euseb. Emiss. hom. 5. de Pascha.*

On ne peut rien adjoûter au témoignage de ce Pere. Il compare la force des paroles de la consecration avec celle des paroles sacramentales du Baptesme. Et comme celles-cy ont la force d'effacer reellement le peché originel, & de sanctifier nostre ame: de mesme il assure que celles-là ont la force de changer la substance du pain en la nature du corps de CHRIST. Il ne dit pas au signe du corps de IESUS-CHRIST, il dit en la nature du corps, & assure que c'est un coup de sa puissance, & qu'il n'en faut point douter. *Nec dubitet quisquam primarias creaturas nutu potentiæ, præsentia majestatis in dominici corporis transire posse naturam.* Voila donc de quelle sorte il faut prendre la comparaison du Baptesme avec l'Eucharistie dans la pensée des Peres. Revenons main-

tenant au texte de ſaint Ephrem, qui dit qu'il y a deux choſes dans l'Euchariſtie : *La ſubſtance ſenſible & la grace inviſible.*

I'ay déja fait voir au precedent Article, que les Peres appellent les eſpeces Sacramentales du nom de ſubſtance exterieure & ſenſible ; il ne reſte icy qu'à montrer ce qu'ils entendent par *la grace intelligible.* Car ſi je verifie une fois que par la grace intelligible ils entendent le corps de IESUS-CHRIST, il eſt evident que le témoignage de ſaint Ephrem ruine entierement la preſence figurée des heretiques, & qu'il établit au contraire la preſence reelle ſur des fondemens ſolides & immuables.

Or je puis dire qu'il n'y a rien de plus commun ny de plus familier aux Peres, que cette expreſſion. Tantoſt ils appellent le corps de IESUS-CHRIST *la grace de l'Eſprit* : tantoſt *la grace de* IESUS-CHRIST : tantoſt *la grace* ſelon la foy : tantoſt *la grace* abſolument : tantoſt *la grace des graces, grace ſur grace*, parce qu'en effet c'eſt la grace ſubſtantielle, la grace par excellence, le don des dons, la ſource de toutes les graces, que le Sauveur du monde nous a laiſſée pour gage de ſon amour, avant que de s'en aller à la mort. *Suçons*, dit ſaint Chryſoſtome exhortant les fideles à communier avec ferveur, *ſuçons comme de petits enfans la grace de l'eſprit.* Et S. Ambroiſe, *Veniſti ad altare, accepiſti gratiam Chriſti, ſacramenta es cæleſtia conſecutus.* Vous eſtes venu à l'Autel, vous avez receu la *grace* de IESUS-CHRIST, vous avez obtenu les Sacremens celeſtes. *Norunt fideles quemadmodum manducent carnem Chriſti. Vnuſquiſque accipit partem ſuam, unde & ipſa gratia partes vocantur.* Les fideles ſçavent, dit ſaint Auguſtin, comment ils mangent la chair de IESUS-CHRIST. (ce n'eſt pas par la ſeule foy, c'eſt de la bouche du corps) Chacun en prend ſa part, d'où vient que la grace meſme s'appelle part. Et le ſixiéme Concile. » Celuy qui boit & mange IESUS-CHRIST, ſurpaſſant toutes les creatures ſenſibles, & acquerant une dignité celeſte » par la Paſſion ſalutaire, ſe prepare & ſe diſpoſe à la vie eter- » nelle, ſanctifiant ſon ame & ſon corps par la participation

S. Chryſoſ. 83. in Matth.

S. Ambr. l. 5. de Sacr. c. 3.

S. Auguſt. apud Bedam 1. Cor. 10.

Sexta Synodus can. 101.

de la

de la grace. C'eſt pourquoy celuy qui veut participer au corps immaculé, & ſe preſenter à la communion durant la celebration des divins myſteres, qu'il mette ſes mains l'une ſur l'autre en forme de croix, & ainſi qu'il s'approche, & reçoive la communication de la grace. «

Palladius racontant les faveurs celeſtes dont le Ciel gratifioit un de ces ſaints Religieux qui habitoient dans les deſerts, nommé Ammon, dit qu'un jour il vid un Ange, qui marquoit dans un livre le nom de ceux *qui s'approchoient de la grace* (c'eſt à dire, du precieux corps de IESUS-CHRIST) & qui effaçoit le nom de ceux qui eſtoient abſens, leſquels moururent trois jours aprés. L'Abbé Franco rendant raiſon de ce beau nom, dit que noſtre Seigneur inſtituant le ſaint Sacrement, apres avoir mis fin aux ceremonies anciennes en celebrant la Paſque legale, ſubſtitua la vraye & eternelle Paſque par l'oblation du vray Agneau, dans l'immolation duquel *la Charité* ſe rendit quaſi ſenſiblement viſible à nos yeux. *In cujus immolatione Charitas oculis noſtris quaſi viſibiliter ſe contuendam obtulit.*

Hiſtor. Lauſiaca ſect. 66.

Franco Abbas tom. 10. de Gratia Dei.

Vide alias pulcher. rationes apud Turrecramatam tract. de Euch. c. 4. Alcuinum l. de divinis officijs c. 40.

Quand donc ſaint Ephrem dit qu'il y a deux choſes dans le Sacrement qui demeurent enſemble & qui ne ſe ſeparent point, à ſçavoir *la ſubſtance ſenſible*, & *la grace intelligible*, il ne faut point douter qu'il ne parle comme les Peres, & qu'il ne donne le nom de *grace intelligible* au corps de IESUS-CHRIST, qui eſt dans le Sacrement d'une maniere ſpirituelle & inviſible: & aux eſpeces le nom de *ſubſtance ſenſible*, qui eſt une maniere de parler aſſez ordinaire aux Anciens, dont nous avons déja apporté des exemples, auſquels on peut encore adjoûter celuy de ſaint Auguſtin, lors qu'il dit que ce qui n'eſt point ſubſtance, n'eſt rien du tout. *Quod nulla ſubſtantia eſt, nihil omnino eſt.* Qu'eſtre ſubſtance, c'eſt eſtre quelque choſe. *Subſtantia aliquid eſſe eſt.* Que rien eſt un nom ſans ſubſtance. Que les vices ne ſont point ſubſtance. *Vitia non ſunt ſubſtantia.* Que l'homme eſt déchû de ſa ſubſtance dans laquelle il a eſté creé, c'eſt à dire, de la juſtice originelle qui avoit accompagné ſa naiſſance. Par où l'on voit clairement que les Peres prennent ſouvent le nom

S. Aug. in Pſal. 68. Conc. 1.

de *ſubſtance* indifferemment pour tout eſtre reel, & pour toutes les qualitez naturelles qui environnent la ſubſtance meſme : Mais il n'y en a point qui nous donne plus de lumiere ſur ce ſujet, que ſaint Chryſologue, qui vivoit dans le meſme ſiecle que ſaint Auguſtin. Car expliquant ce que les Evangeliſtes diſent, que noſtre Seigneur changea de forme apres ſa Reſurrection, il remarque fort à propos qu'il ne changea pas de corps, mais ſeulement de qualitez, en tant qu'il n'eſtoit plus mortel & paſſible, mais immortel & impaſſible. *Ce qui eſt*, dit-il, *changer de ſubſtance, mais non pas de perſonne. Vt hoc ſit mutaſſe ſubſtantiam, non mutaſſe perſonam.* Peut-on douter apres cela du ſentiment de ſaint Ephrem, ou de celuy de Theodoret, qui dit *que* IESUS-CHRIST *a honoré les ſymboles viſibles du nom de ſon corps & de ſon ſang, non en changeant la nature, mais en adjoûtant la grace à la nature* ? N'eſt-il pas viſible qu'il prend le mot de *grace*, ſelon le langage des Peres, pour la chair de IESUS-CHRIST, & celuy de *nature* pour les eſpeces que S. Ephrem appelle par cette raiſon *une ſubſtance ſenſible*, pour nous avertir qu'il ne parle que des accidens, qui ont un eſtre palpable & ſenſible, proportionné à la portée de nos ſens, qui ne voyent rien que le dehors & la ſurface des objets ?

S. Chryſol. ſer. 82.

Theodor. dial 1.

Quant à Gelaſe, je ne veux point luy conteſter la qualité de ſouverain Pontife, que l'Autheur luy donne. Ie ſerois ravi qu'il voulût toûjours reconnoiſtre le Chef de l'Egliſe : Ie laiſſe à decider aux ſçavans ſi c'eſt un écrivain Grec ou Latin, ſi le livre qu'on allegue eſt un original, ou une copie, un fragment, ou un ouvrage entier. C'eſt aſſez qu'on m'avoüe qu'il dit la meſme choſe que Theodoret & ſaint Ephrem, veu meſme qu'il le dit d'une maniere qui établit la tranſſubſtantiation & la preſence reelle, ſans nous laiſſer aucun lieu d'en douter. Car il aſſure en termes formels, *que les ſymboles paſſent en la ſubſtance divine par l'operation du ſaint Eſprit, demeurans toutes-fois dans la proprieté de leur nature. In divinam tranſeunt, Spiritu perficiente, ſubſtantiam, permanent tamen in ſuæ proprietate naturæ.* Et c'eſt pour cela qu'il appelle l'Euchariſtie, une image de l'Incarnation, parce qu'elle nous

represente par l'alliance du corps de Iesus-Christ avec la substance sensible des symboles, l'union hypostatique de la nature humaine avec la nature divine dans une mesme personne. Et voila ce qui a donné sujet à quelques Theologiens de dire que les especes Sacramentales ont une si étroite & si divine liaison avec le corps de Iesus-Christ, qu'elle approche de l'union hypostatique: opinion qu'on attribuë à Rupert, & mesme Bellarmin croit qu'il a passé plus avant, jusques à dire que le corps de Iesus-Christ est uni hypostatiquement avec la substance du pain, c'est à dire avec la matiere & la forme, qui est l'erreur des Lutheriens.

Vid. Bellarm. de Euch. c. 11. Et l. de Scrip. in Ruperto. Et Suar. tom. 3. 3. p. disp. 49. sect. 2.

C'est pourquoy je m'étonne comment l'Autheur l'a voulu faire Calviniste, aussi bien que Theodoret, Chrysostome, Gelase, & saint Ephrem, vû que tous ces Autheurs sont manifestement pour la realité du corps de Iesus-Christ, & que s'il falloit les tenir suspects, ce seroit d'avoir favorisé l'erreur Lutherienne, & non pas celle de Calvin. Mais nous les avons pleinement déchargez de ce soupçon par l'aveu & le témoignage des Lutheriens mesmes: & je ne puis trouver d'autre raison pourquoy l'Autheur les a voulu employer sinon que l'affection qu'il avoit pour son party, l'a emporté sur son jugement, & luy a fait faire un mauvais choix, n'estant pas possible de trouver de bonnes raisons pour deffendre une mauvaise cause.

Valentiam 3. p. d. 1. q. 4. p. 1. Alvar. disp. 22. de Incar. concl. 5. Alanum l. 1. de Euch. c. 27. Vasquem 3. p. dis. 30. c. 5. Suar. to. 1. 3. p. disp. 14. sect. 4.

Article IV.

Textes pris des Zuingliens.

En effet il n'a pas mieux reüssi dans les preuves Zuingliennes, que dans les Lutheriennes: & quoy que le nombre en soit plus grand, il n'en augmente pas la force, au contraire il ne sert qu'à donner plus de prise sur l'Autheur & à faire paroître davantage sa foiblesse.

Quiconque voudra se donner la peine de considerer les dix-sept preuves qu'il a tirées du témoignage des Peres, & qui font la premiere partie de sa Réponse, jugera qu'elles ten-

dent toutes à l'une de ces deux fins : La premiere, à montrer que la ſubſtance du pain & du vin demeure dans l'Euchariſtie : La ſeconde, à faire voir que IESUS-CHRIST n'y eſt qu'en figure. Pour établir le premier dogme, il combat avec les armes de Luther, je veux dire, qu'il ſe ſert des preuves Lutheriennes, que nous avons déja refutées. Pour établir le ſecond, il combat avec les armes de Zuingle, & pretend prouver par le témoignage des Peres, que le Sacrement Euchariſtique eſt *un ſigne excluſif de la Preſence reelle.* Si bien que pour le deſarmer, & achever de détruire tous ſes raiſonnemens, il ne nous reſte qu'à éclaircir le ſentiment des Saints, qui diſent que les divins myſteres ſont des ſignes, des ſymboles, des images, des types, des antitypes, des figures, des memoriaux, des repreſentations, des reſſemblances, des gages, des enigmes, des expreſſions, des voiles materiels, des apparences, des portraits du corps & du ſang de IESUS-CHRIST. Voila en abregé tout ce que porte cette foule de textes qu'il a ramaſſé dans ſon Livre, qui paroiſt deux fois plus grande qu'elle n'eſt, par la frequente repetition des meſmes textes de ſaint Auguſtin, de Tertullien, de Facundus, de Theodoret, & de quelques autres Peres qu'il tourne en tous ſens, excepté le vray & legitime : & à qui il donne toutes ſortes de viſages, ſans montrer jamais le naturel. C'eſt donc à nous de le faire, & il eſt bien raiſonnable de rendre juſtice à ces grands hommes de l'Antiquité, dont on a voulu deshonorer la vieilleſſe, par les fauſſes couleurs des hereſies de noſtre ſiecle.

Voyez la pag. 90. 1. Par. ch. 4.

Surquoy je dis premierement, que toutes les raiſons Zuingliennes, qu'il tire du témoignage des Peres, au lieu d'établir la foy de Geneve, combattent directement la doctrine de Calvin, & que la doctrine de Calvin ruine reciproquement toutes ces raiſons. Si bien que ſans nous mettre en peine de chercher d'autre deffenſe, nous n'avons qu'à oppoſer Calvin à l'Autheur, & faire parler le Maiſtre pour corriger & redreſſer le diſciple.

I. Part. ch. 4. pag. 90.

L'Autheur dit, que nos myſteres ſont *des ſignes, des figures, des images, des types, des portraits du corps de* IESUS-

Christ. Ie répons que ce ſont vrayment des ſignes du corps de Iesus-Christ, mais que Calvin meſme reconnoiſt, qu'ils ſont tellement ſignes, que la verité ne laiſſe pas neantmoins d'y eſtre unie: *Ita ſigna eſſe, ut nihilominus veritas cum eis conjuncta ſit.* Calvin de la Cene du Seigneur, p. 10. & 11.

L'Autheur dit. *L'Egliſe Romaine aſſure qu'il ſe fait pluſieurs miracles au Sacrement: nous diſons qu'il ne s'en fait point.* Ie répons que Calvin en reconnoiſt. *In ſacrâ cœnâ miraculum agnoſcimus, quod & naturæ fines & ſenſus noſtri modum exuperat.* Nous reconnoiſſons un miracle dans la Cene, en ce qu'elle ſurpaſſe les bornes de la nature & la portée de nos ſens. Pag. 86. *Calvin. in optimâ inundæ concordiæ ratione. to. 1. fol 863.*

L'Autheur dit, Que la doctrine de l'Egliſe Romaine choque les ſens, dont la fidelité eſt inviolable, meſme en ce qui concerne le Sacrement. Ie répons avec Calvin, *Que les hommes travaillent en vain, quand ils veulent par leurs ſens charnels comprendre le ſecret de l'Euchariſtie. Qu'il vaut mieux avoüer noſtre foibleſſe, que d'avilir par nos ſens groſſiers, ce que ſaint Paul dit eſtre un grand myſtere.* Pag. 109. *Calvin. in ep. ad Ephes.*

L'Autheur dit, Que la doctrine de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie eſt oppoſé à la raiſon, & neantmoins que cet objet eſt de ſon reſſort, & qu'elle en doit juger. Ie répons avec Calvin, *Que ceux-là ont l'eſprit renverſé qui ne reconnoiſſent rien dans ce myſtere, que ce que la meſure de leur entendement leur peut faire entendre. Que la raiſon meſme nous enſeigne, que tout ce qui eſt ſurnaturel, ſurmonte la capacité de noſtre eſprit.* Pag. 78. *Calvinus loco citato.*

L'Autheur dit, Qu'il eſt inconcevable, & meſme impoſſible qu'un corps ſoit en deux lieux tout à la fois, dans le Ciel & ſur la terre. Ie répons que la creance de Calvin eſt encore plus inconcevable, comme il le confeſſe luy-meſme. *Nihil magis incredibile, quàm res toto cœli & terræ ſpatio diſſitas ac remotas in tanta locorum diſtantiâ, non ſolum conjungi, ſed uniri, ut alimentum percipiant animæ ex corpore Chriſti.* Il n'y a rien de plus incroyable que de dire que des choſes qui ſont éloignées & ſeparées de tout l'eſpace du Ciel & de la terre, dans une ſi grande diſtance de lieux, ſoient non ſeulement conjointes, mais unies, afin que les ames reçoivent aliment de Pag. 105. & pag. 79. *Calvin. lib. 4. Inſt. c. 17. § 24.*

la chair de IESUS-CHRIST. Et quant à l'impoſſibilité, il n'eſt pas hors de la toute puiſſance de Dieu de mettre un corps en deux lieux : mais de faire qu'un corps ſoit uni à mon ame dans un lieu où il n'eſt pas, c'eſt une contradiction manifeſte.

Enfin pour reſſerrer en peu de paroles toute l'étenduë que l'Autheur donne à ſes raiſonnemens, il ſoûtient que l'Euchariſtie eſt *un ſigne du corps de* IESUS-CHRIST *excluſif de la preſence reelle.* Ie répons que Calvin dit au contraire, [a] *Que noſtre different n'eſt pas ny de la preſence, ny de la manducation ſubſtantielle, mais ſeulement de quelle façon l'une & l'autre ſe font.* [b] *Que c'eſt en cela que les Zuingliens ſe trompent, n'ayant autre but que d'enſeigner, que le pain & le vin ſont appellez le corps & le ſang de* IESUS-CHRIST *parce qu'ils en ſont les ſignes, au lieu qu'ils devoient adjoûter en meſme temps, qu'ils ſont tellement ſignes que la verité neanmoins, ne laiſſe pas d'y eſtre unie.* [c] *Qu'il n'admet point les ſimilitudes : que quelques-uns empruntent des choſes profanes, parce qu'elles ont quelque choſe, qui eſt different des Sacremens du Seigneur. La ſtatuë d'Hercule s'appelle Hercule, mais qu'y a-t'il autre choſe qu'une nuë & vaine figure ? mais la colombe eſt appellée le ſaint Eſprit, parce qu'elle eſt une marque aſſurée de la preſence du ſaint Eſprit. Donc le pain eſt le corps de* CHRIST, *parce qu'il témoigne avec certitude, que ce corps qu'il repreſente, nous eſt donné : ou bien parce que le Seigneur en nous preſentant ce ſymbole viſible, nous donne enſemble ſon corps. Car* CHRIST *n'eſt point trompeur pour nous abuſer par de vaines figures. Par conſequent il eſt hors de doute que la verité eſt icy conjointe avec le ſigne. Illud mihi eſt extra controverſiam, veritatem hîc cum ſuo ſigno eſſe conjunctam.*

Pag. 90.

a Calvin dans l'explication de la ſaine doctrine contre Heshuſius. pa. 844. ch. 1.

b Au traité de la Cene du Seigneur. pag. 10. & 11.

c *In priorem epiſt. ad Cor. c. 11, v. 24.*

Que l'Autheur ſe deffende comme il luy plaira, il faut qu'il renonce à ſon party, & qu'il change *le ſtyle de Geneve en celuy de Zurich*, ou que toutes les preuves qu'il appuye ſur le témoignage des Peres s'évanouïſſent, puis qu'il n'apporte aucun texte, dont je ne trouve l'éclairciſſement dans la ſeule doctrine de Calvin.

Pag. 91. » Saint Auguſtin dit, Que IESUS-CHRIST témoigna
» une patience admirable, quand il admit Iudas au banquet,

où il donna à ſes diſciples la figure de ſon corps & de ſon ſang. Il eſt vray, mais comme dit Calvin, c'eſt un ſigne qui eſt conjoint à la verité. Car IESUS-CHRIST n'eſt point un trompeur, qui nous abuſe par de vaines figures. « *Calvinus loco citato.*

Saint Auguſtin aſſure que noſtre Seineur ne fit point de difficulté de dire, *Cecy eſt mon corps*, quand il donnoit la figure de ſon corps. Il n'en devoit pas faire auſſi, puiſque comme dit Calvin, *ce n'eſtoit pas une figure nuë & ſimple, & qu'en leur preſentant ce ſymbole viſible, il leur donnoit enſemble ſon corps.* Pag. 99. *Calvin. ibid.*

Saint Auguſtin dit que le Sacrement du corps de CHRIST eſt le corps de CHRIST en quelque maniere. Il eſt vray. Car il n'y eſt pas d'une maniere corporelle. *C'eſt un myſtere ſpirituel*, dit Calvin, *que l'œil ne peut voir, & que l'eſprit ne peut comprendre. Il faut qu'il ſe montre ſous des ſignes & des figures qui puiſſent tomber ſous les ſens, pour condeſcendre à noſtre foibleſſe: en ſorte neantmoins que ce ne ſoit pas une figure nuë & ſimple, mais conjointe à la verité & à la ſubſtance de ſon corps. Ita tamen ut non ſit figura nuda & ſimplex, ſed veritati ſuæ & ſubſtantiæ conjuncta.* « Pag. 98. « *Calvin. de Cœna Domini.*

Saint Auguſtin enſeigne que noſtre Seigneur dit à ſes diſciples: *Vous ne mangerez pas ce corps que vous voyez.* Il eſt vray: mais, comme dit Calvin, ſaint Auguſtin ne vouloit pas nier que le corps qui nous eſt preſenté à la Cene, ne fuſt celuy-là meſme que IESUS-CHRIST offrit en ſacrifice. Mais il vouloit marquer la maniere dont nous le devions manger. *Negare certè noluit quin idem corpus quod in ſacrificium Chriſtus obtulit, in Cœna porrigatur, ſed manducationis modum notavit.* *Lib. 4. Inſt. c. 17. §. 34.*

Saint Auguſtin expliquant ces paroles: *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez point la vie*, dit que noſtre Seigneur ſemble par là commander un crime: par conſequent qu'il y a figure dans ſes paroles. *Facinus videtur jubere, figura ergo eſt.* Il eſt vray: on ne la déchire pas avec les dents, on ne la demembre pas: on rompt l'hoſtie ſans bleſſer le corps, on la met ſous la dent ſans entamer la chair de IESUS-CHRIST: Mais, comme dit Calvin, *il faut toûjours adjoûter qu'on ne doit aucunement ſeparer les Sacremens*

Calvin. in Cœna Domini.

du Seigneur de leur verité ny de leur substance. Sacramenta Domini nullo modo à substantia & veritate sua separari oportere.

Voila les plus celebres *Passages* de saint Augustin expliquez par les propres paroles de Calvin: Et si je ne craignois l'ennuy du Lecteur, il me seroit facile d'expliquer de mesme tous les textes des Peres que l'Autheur a citez, en presuppoſant toûjours cette maxime si souvent reconnuë, avoüée, & confirmée par Calvin, que le Sacrement de l'Eucharistie est un signe sacré du corps de IESUS-CHRIST, qui est conjoint à ce qu'il represente, & qui n'en doit point estre separé.

C'est pourquoy l'Autheur se flate & se trompe luy-mesme, lors qu'il dit que les Peres & les Theologiens des derniers siecles ne souffrent qu'avec peine ces noms de figures, de types, de mysteres, de corps mystique, de sang mystique, de corps spirituel, de corps symbolique, dont les anciens ont coûtume de se servir. Il n'estoit pas besoin d'aller fouïller dans l'antiquité, pour chercher toutes ces expressions dans les anciens, il les eust trouvées dans tous les Theologiens orthodoxes, & dans tous les Peres des derniers siecles, & il eust pû les faire tous Calvinistes par les mesmes preuves qu'il apporte pour attirer ceux des premiers siecles à son party. Car ils parlent tous un mesme langage, comme ils n'ont eu qu'un mesme sentiment. Et ce qui est merveilleux, les anciens ne nous donnent pas moins de lumiere pour entendre les nouveaux, que nous en tirons de ceux-cy pour entrer dans la pensée des anciens.

La conformité de leurs sentimens & de leurs expressions donnera un double contentement au Lecteur, voyant d'un costé quelle a esté de tout temps la veritable doctrine des Peres sur le sujet de l'Eucharistie, & decouvrant de l'autre les artifices dont l'Autheur s'est servi pour la corrompre.

(**†**)
I*H*S
(*ℑ*ℑ*)

ARTICLE

Article V.

De quelle maniere les Peres ont consideré le Sacrement de l'Eucharistie.

Ie remarque donc que les Peres ont consideré le tres-saint Sacrement en plusieurs manieres, dont la diversité leur a fait naistre de rares idées de ce mystere, & les a obligez à trouver de differentes expressions pour les produire au dehors.

Tantost ils le considerent par rapport à ce qu'il signifie, & dans cette veuë ils luy donnent trois qualitez: l'une de signe memoratif, l'autre de signe demonstratif, la troisiéme de signe pronostic.

Tantost ils le considerent par rapport à son principe & à sa fin, & dans ce regard ils distinguent les diverses ceremonies qui accompagnent la celebration du mystere, & les divers effets qu'il produit en ceux, qui en font un bon usage.

Tantost ils le considerent par rapport à Dieu & aux hommes: & en cette qualité ils luy donnent deux excellentes prérogatives de Sacrement & de Sacrifice: de Sacrement que Dieu a établi en faveur de ses éleus, & où il a mis la source de toutes les graces qu'il leur communique: de Sacrifice que nous offrons à Dieu, par lequel nous reconnoissons son excellence supreme, & le souverain empire qu'il a sur toutes les choses creées.

Tantost ils le considerent en luy-mesme: & alors ils distinguent deux choses, le signe & la chose signifiée, le mystere qui est caché, & le voile qui le cache, ce qui est contenu dans le Sacrement, & ce qui le contient, en un mot les especes du pain & du vin qui touchent nos sens, & le corps de Iesus-Christ qui est l'objet de nostre foy.

De ces differens égards naissent, comme jay dit, ces manieres de parler si differentes, dont les Peres, soit anciens ou nouveaux, se servent egalement, & que l'Autheur a confonduës par un dessein plein d'adresse & d'artifice, pour deguiser la verité, attribuant au corps de Iesus-Christ

ce qu'ils disent des especes, & aux especes consacrées ce qu'ils disent du pain & du vin avant la consecration : prenant ce qu'ils enseignent du signe memoratif & pronostic, pour détruire le signe demonstratif, meslant les ceremonies essentielles avec celles qui ne le sont pas : & enfin broüillant, alterant, envelopant sans distinction toutes leurs pensées, pour se sauver dans le desordre, & laisser les esprits foibles dans l'embaras & dans le trouble. Il faut demesler ce chaos, & montrer que les anciens n'ont rien dit, que les nouveaux ne disent apres eux, sans prejudicier aucunement à la presence reelle.

ARTICLE VI.

De quelle maniere les Peres parlent du Sacrement de l'Eucharistie en qualité de signe memoratif, demonstratif, & pronostic.

NE croyez point que je dissimule, ou que j'affoibliſſe le témoignage des Peres que l'Autheur allegue pour établir son erreur : j'en adjoûteray mesme de nouveaux, afin de luy montrer que les Ecrivains des derniers siecles, qui les ont eux-mesmes employez, n'en ont pas tiré les fausses consequences, qu'il infere de leurs paroles mal entenduës : qu'il a tort de dire, qu'ils ne sont pas conformes dans leurs expressions : & qu'il ne faut que les écouter pour le convaincre, qu'il a abusé de l'authorité des anciens, & qu'il n'a pas assez deferé aux nouveaux.

Les anciens Peres considerant l'Eucharistie comme un signe memoratif, disent, [a] Que le Sacrifice que nous offrons à l'Autel, est la Passion du Seigneur : [b] Que les Hebreux dans l'immolation de leurs victimes *celebroient en plusieurs manieres la Prophetie de la future victime*, que IESUS-CHRIST a offerte : que maintenant les Chrestiens *celebrent la memoire du Sacrifice*, qui est déja accompli par la sainte & sacrée oblation & participation du corps & du sang de IESUS-CHRIST : [c] & enfin que nous qui celebrons les mysteres de la Passion du Seigneur, devons imiter ce que nous faisons.

a S. Cypr. ep. 63.
b S. Aug. l. 20. contra Faustum c. 18.
c S. Greg. hom. 37. in Evang.

Les nouveaux disent la mesme chose, & se declarent neanmoins en mesme temps pour la presence reelle. C'est dans ce tres-doux memorial, dit le Pape Vrbain Quatriéme, dans ce memorial tres-sacré, dans ce memorial admirable, dans ce memorial salutaire que nous renouvelons la memoire de nostre Redemption, & que nous avançons en toutes les vertus par la presence corporelle du Sauveur mesme. Car pour les autres choses, dont nous celebrons la memoire, nous les embrassons en esprit & par la pensée, & nonobstant nous n'en obtenons pas la presence. Mais dans cette commemoration Sacramentale de Iesus-Christ, il est present avec nous sous une autre espece à la verité, mais dans sa propre substance. *In hac vero Sacramentali Christi commemoratione Iesus-Christus præsens sub alia quidem specie, in propria vero substantia est nobiscum.*

Clement. 11. ic. de Reliq & vener. §.

Vide Lanfrancum l. contr. Berengar. & Guitmundi. l. 2.

Les anciens regardant l'Eucharistie comme un signe demonstratif, disent, que c'est [a] le signe du corps de Iesus-Christ, [b] la figure du corps de Iesus-Christ, [c] l'antitype du corps de Iesus-Christ, [d] le Sacrement vivant du corps & du sang de Iesus-Christ, [e] le Sacrement de la compagnie du corps de Iesus-Christ, [f] l'image du corps de Iesus-Christ.

[a] *S. Aug. l. contra Adimantum c. 12.*
[b] *Tertul. 4. contra Marc. c. 40.*
[c] *S. Dionys. c. 3. Eccles. Hier.*
Clemens Rom. 5. constit. c. 13.
Theod. Dial. 1. & alij nō pauci
[d] *Severus Alexander in ordine Missæ.*
[e] *Dionys. c. 1. cœlestis Hierar.*
[f] *Origen. Dial. 3. contra Marc. si tamen est ejus author operis.*
Elias Cretensis

Les nouveaux en conviennent avec eux sans prejudicier à la presence reelle. Car ils remarquent que les Peres prennent le mot d'antitipe pour une figure égale à son original, en sorte que le mot, ἀντίτυπον, signifie le mesme que le mot, ἰσότυπον : Et d'ailleurs ils observent qu'une chose peut estre l'image d'elle-mesme par rapport & par convenance d'un estat à l'autre. Comme en effet les Peres disent communément que le corps de Iesus-Christ transfiguré sur le Thabor estoit une figure du mesme corps glorieux dans le Ciel paré du diademe de l'immortalité. Et saint Ambroise asseure que le Fils de Dieu demeura trois jours dans le Temple à l'âge de douze ans pour representer les trois jours de sa demeure dans le tombeau. En la mesme façon le corps de Iesus-Christ dans le saint Sacrement est l'image, la figure, le type du mesme corps conceu dans le sein de la

S. Ambr. in c. 2. Luc.

Vierge, immolé dans la Croix, ressuscité du tombeau, & triomphant dans la gloire. *Personne*, dit Lanfranc, *ne peut trouver étrange, que la mesme chair & le mesme sang, soit le Sacrement de soy-mesme, puisque le Seigneur aprés sa Resurrection a esté le type, & la figure de luy-mesme, eu égard à la diversité des temps.*

Lanfr. l. contra Berengar.

S. Ansel. lib. de Sacram. alt. p. 2. c. 11.

Et saint Anselme suivant les pas de son Maistre : *Sapiendum est, quod carnis illius vel corporis spiritualis de quo jam supra multa diximus, Sacramentum est caro vel corpus Christi, quod in ara crucis, & in altari sacrificatur, & corporaliter manducatur.* Il faut sçavoir que le Sacrement de cette chair, ou de ce corps spirituel, dont nous avons déja beaucoup parlé, est la chair ou le corps de IESUS-CHRIST qui est sacrifié à la Croix & à l'Autel, & mangé de la bouche du corps.

Fulbert Evesque de Chartres excellent Maistre d'un tres-mauvais Disciple, je veux dire de Berenger, qu'il fit sortir de sa chambre estant prest d'expirer, parce qu'il prevoyoit en esprit le mal qu'il devoit causer dans l'Eglise de Dieu, Fulbert, dis-je, dans la premiere de ses Epistres, qui est presque toute du tres-saint Sacrement, ne s'explique que par les paroles des anciens Peres : & cependant voyez comme il parle de la presence de IESUS-CHRIST, & comme » il prend ce mot de Symbole & de Figure. Nostre Seigneur, » dit-il, ayant pitié de nostre fragilité, nous a pourveus d'un » sacrifice expiatoire contre les offenses où nous tombons tous » les jours : Et parce qu'il devoit bien-tost enlever dans le » Ciel, & retirer de nostre veuë ce corps, qu'il offroit une » fois pour nostre rançon, afin que nous ne fussions point pri- » vez de la protection presente de ce corps, qu'il enlevoit, il » nous a laissé *le gage de son corps & de son sang* : Ie ne dis pas un » symbole d'un vain mystere, *non inanis mysterij symbolum*, » mais le vray corps de IESUS-CHRIST formé par le saint » Esprit, qu'une vertu secrette opere tous les jours invisible- » ment sous la forme visible de la creature dans nos sacrifices » solennels. Et plus bas, comparent ce tres-saint corps à la manne qui avoit toutes sortes de gousts selon le desir des ju- » stes, qui en mangeoient : Il dit, Que IESUS-CHRIST

par l'infusion de l'Eucharistie influë au fonds de l'ame la « douceur du mystere sous lequel elle le regarde present en « communiant, soit qu'elle le considere comme enfant dans « le sein de sa Mere, ou comme immolé dans la Croix, ou « comme reposant dans le tombeau, ou comme renaissant « glorieux de son sepulchre, ou comme montant au Ciel « sur le thrône de son Pere. En verité le symbole ne s'accorde-t'il pas bien avec la presence reelle, la figure avec la verité, & le type avec son prototype?

Les Anciens regardant l'Eucharistie comme le signe prognostic de la Beatitude future, disent, [a] Que l'Eucharistie est *le symbole de la resurrection*, [b] *le gage du salut eternel*, [c] *les arrhes de la vie eternelle*, & s'il m'est permis de dire, l'investiture du Paradis. Les nouveaux n'en disent pas moins, & ne pensent rien dire contre la realité du corps & du sang de Iesus-Christ. Comme un peu de levain, dit le Cardinal Bessarion, rend toute la paste semblable à soy; de mesme le corps du Fils de Dieu, qui est mort pour nous, estant dans le nostre, le change & le transforme en soy. Car comme ce qui est contagieux estant meslé avec ce qui est sain, « rend toute la masse inutile: de mesme ce corps immortel « estant au dedans de celuy qui l'a pris, le change tout en luy-mesme. «

a *Concil. Nican.* 1.
b *Optat. l.* 6. *contra Parmen.*
c *S. Chrysost. ser.* 1. *de Resurr. & homil.* 2. *ad Ephes.*
Bessarion opusculo de Verbis consecrat. Euch.

C'est à dessein, comme dit Paschase, que le Fils de Dieu « nous a donné l'aliment de l'immortalité, afin que nous ne « craignions point la mort: & il nous l'a donné avant que de « mourir, parce que s'il l'eust donné aprés la resurrection, les « heretiques eussent dit, qu'estant au Ciel les fidelles ne peuvent pas manger sa chair sur la terre. Mais maintenant qu'il « demeure incorruptible, nous disons contr'eux, que nous « recevons ces choses dans sa mort, afin que nous en soyons « tous nourris jusques à la fin du siecle: & neantmoins que ce « grain de froment, qui a esté semé dans la terre, demeure incorruptible aprés sa Resurrection. Car c'est pour cela que ce « grain est tombé en terre afin de porter beaucoup de fruit. «

Paschas. de Sacra. c. 18. *Vide c.* 11. & 19.
Vide Guerricum serm. 2 *de Resurrect.*

Mais qu'est il besoin d'apporter d'autres preuves, puisque nous avons le témoignage public de l'Eglise, qui dans la

Fac nos, quæsumus Domine,

divinitatis tuæ sempiternâ fruitione repleri, quâ pretiosi corporis & sanguinis tui temporalis perceptio præfigurat.

Messe qu'elle celebre le propre jour du tres-saint Sacrement, demande à Dieu la joüissance eternelle de sa divinité qui est prefigurée par la participation temporelle de son corps & de son sang? Que peut dire icy l'Autheur qui appuye toute la force de ses preuves contre la presence reelle sur ces noms de types & de figures qui se trouvent dans les écrits des Anciens, voyant qu'ils ne sont pas moins familiers aux nouveaux, qui tiennent unanimement la Transsubstantiation? Ne luy prend-il point envie de conclure de là, que toute l'Eglise Romaine est dans son sentiment, puis qu'elle se sert de ces expressions, & qu'elle reconnoist publiquement que l'Eucharistie est une figure? Mais ne feroit-il pas mieux de se rendre au sentiment unanime de tous les siecles, & d'avoüer sincerement qu'il y a des figures qui ne sont point exclusives de la verité, & que le corps de IESUS-CHRIST residant dans le Sacrement, peut estre la figure, le symbole, le gage de luy-mesme, entant qu'il est dans le Ciel? Ne sçait-il pas que saint Maxime prouve cette verité par le témoignage de saint Denys, qui enseigne que nous devons tirer de la participation de l'Eucharistie, une conjecture de l'union que nous aurons avec Dieu dans le Ciel? Ignore-t'il que saint Damascene appelle l'Eucharistie, *le pain du siecle futur*, parce qu'elle est la figure de la gloire celeste, & qu'on peut dire, que c'est ce pain supersubstantiel que nous demandons en l'Oraison Dominicale? A-t'il oublié ce que dit saint Augustin, *du Sacrement d'esperance qui est le sacré lien, qui unit tous les membres de l'Eglise, tandis qu'ils boivent ce qui a coulé du costé de* IESUS-CHRIST: *& du repos des Saints qui dans la consommation du salut eternel, n'auront plus besoin de mysteres corporels, parce qu'ils contempleront à découvert la verité qui est immuable?* Ne se souvient-il plus de ce que dit Theodoret, que l'Apostre appelle la chair de IESUS-CHRIST du nom de Voile, parce que comme le grand Prestre n'entroit dans le sanctuaire, que par le voile qui estoit tendu au devant, de mesme nous n'entrons dans le Ciel, que par la participation du corps de IESUS-CHRIST? Enfin a-t'il mis en oubly ces trois tabernacles

S. Maximus in c. 1. cæleſt. Hierarch. & in expoſit. Liturgiæ c. 25.

S. Damaſc. l. 4. de fide. c. 14.

S. Aug. l. 12. contra Fauſt. c. 20.

Theodoret. in c. 10. ad Hebr.

qu'Eusebe d'Emese explique si nettement, dont l'un est la Pasque legale, qui est une figure nuë & simple, l'autre est la Pasque du Ciel, qui est une verité toute pure, le troisiéme est la Pasque des Chrestiens, c'est à dire, l'Eucharistie, qui est verité & figure : Verité au regard de la premiere, figure au regard de la seconde. Verité parce qu'elle contient le vray corps de IESUS-CHRIST, figure parce qu'elle represente l'union que nous aurons avec Dieu dans la gloire, par l'union reelle que nous avons avec luy dans la participation des divins mysteres ?

Euseb. Emissen. Sabb. post Dom. 1. Quadragesi.

ARTICLE VII.

De quelle maniere parlent les Peres, soit anciens ou modernes, du mystere de l'Eucharistie, lors qu'ils le considerent comme Sacrement.

POUR entendre ce que les Anciens disent de l'Eucharistie en qualité de Sacrement, il faut necessairement presupposer avec les Theologiens, que tout Sacrement est un signe visible d'une chose sacrée & invisible, étably de Dieu pour la sanctification de nos ames. *Sacramenta signacula rerum divinarum sunt visibilia : sed res invisibiles in eis honorantur.* Les Sacremens, dit saint Augustin, sont les seaux visibles des choses divines : mais nous honorons en eux les choses invisibles.

S. Aug. de catech. rud. c. 26.

Ainsi qui dit Sacrement dit deux choses, par l'aveu & le consentement de tout le monde, l'une visible & l'autre invisible, l'une qui est cachée & l'autre qui la cache & qui la contient, l'une qui est signe sensible proportionné au sens, l'autre qui est signifiée & representée par ce signe visible. C'est pour cette raison que les Peres disent, Que le Sacrement de l'Eucharistie est tout ensemble & pain & chair, *simul panis & caro.* Il est chair par rapport au corps de IESUS-CHRIST, qui est caché & invisible : il est pain par rapport aux especes visibles qui le contiennent. C'est par la mesme raison qu'ils prennent quelquesfois le Sacrement

Hesych. l. 2. in Levitic. c. 8.

pour la partie principale qui le compose, & qu'ils luy en donnent le nom, l'appellant *le corps de* IESUS-CHRIST, *le corps du Roy, le corps de Dieu, le corps de vie, le corps vivifiant, le corps de l'humilité de* IESUS-CHRIST. D'où vient que l'Abbé Eckbert refutant les heretiques de son temps, qui croyoient que nostre Seigneur entendoit parler du pain materiel, lors qu'il disoit, *Cecy est mon corps*, parce que tout corps appartient au Seigneur, se moque de leur extravagance, & leur montre qu'on ne peut expliquer ces paroles que du vray corps de IESUS-CHRIST, qui est uny à la divinité, & que c'est celuy là seul, dont l'Ecriture parle quand elle commande aux fidelles de manger le corps du Seigneur.

Vocatur corpus Dei à Salvian. l. 2. ad Eccles. *Corpus Regis à Clemente Romano 2. constit. c. 61.* *Corpus vita ab Arnobio in Ps. 33.* *Corpus humilitatis Christi à S. Aug. in Ps. 21.* *Eckbertus Abbas ser. 11. contra Catharos.*

D'autres-fois ils le prennent pour les especes & pour les symboles, qui contiennent le corps du Fils de Dieu : & pour cet effet ils l'appellent *le pain sanctifié, le pain eucharistisé*, c'est à dire, consacré, *le pain mystique, le pain de benediction, le pain beni* ; non qu'ils estiment que le pain y demeure quant à la substance, comme dans le pain beni qu'on donnoit aux Catechumenes, & qu'on depart encore aujourd'huy aux fideles (saint Augustin montre qu'il y a une grande difference, & Thomas Valdensis assure qu'un heretique de son temps ayant osé prononcer ce blaspheme, que le pain de l'Eucharistie n'estoit que du pain beni, fut puni de mort à l'heure mesme) mais parce qu'il y demeure quant aux apparences, *non substantialiter, sed mysticè*, comme dit Alger, c'est à dire, selon ses qualitez sensibles, & ses proprietez naturelles, que les Peres appellent du nom de substance sensible, d'autant qu'elles ont une existence miraculeuse à la maniere des substances.

S. Cypr. de Cœna Domini. Origen. tract. 35. in Matth. *Author operis imperfect. in Matth hom. 17.* *Acta Arsenij.* *Iustin. apolog. 2.* *S. August. l. 2. de peccat. merit. c. 26.* *Alger. l. 1. c. 6.*

Bien davantage, ils font souvent un échange de noms, & par une espece de communication d'idiomes, ils donnent au corps de IESUS CHRIST le nom de pain, & aux especes du pain le nom du corps de IESUS-CHRIST. Ainsi saint Chrysostome dit que nous voyons le corps de IESUS-CHRIST, que nous le touchons, & que nous le rompons, parce que nous touchons & voyons les especes qui luy servent

vent de voiles. Ainſi ſaint Gregoire de Nyſſe dit que le corps de IESUS-CHRIST que nous prenons dans l'Euchariſtie, eſt un *pain admirable qui vient du Ciel, & qui ſe trouve ſur la terre ſans aucune agriculture.* Ainſi Pierre de Blois apres ſaint Chryſologue, dit que la chair de IESUS-CHRIST eſt un pain deſcendu du Ciel, formé dans le ſein de la Vierge, cuit dans le four de la Croix, conſervé dans l'Egliſe, ſervi ſur la table de l'Autel, diſpenſé par les Preſtres, qui ſert tous les jours de nourriture aux fideles. Ainſi ſaint Cyrille dit que le pain Euchariſtique *ne deſcend point au ventre, & ne s'en va point en excrement, mais que ſa vertu ſe répand par tout, en ſorte que le corps & l'ame en profitent.* Ainſi par un échange reciproque Theodoret dit que IESUS-CHRIST a honoré du nom de ſon corps les ſymboles du pain : Et ſaint Iſidore enſeigne que nous appellons le corps & le ſang de IESUS-CHRIST ce qui eſtant tiré des fruits de la terre, eſt ſanctifié, & eſt fait Sacrement.

S. Greg. Nyſſ. l. de vita Moyſis.

S. Chryſol. ſer. 67.

Petr. Bleſenſ. ſer. 13.

S. Cyrill. catech. 5. Myſtag.

Theodoret. dial. 1.

S. Iſidor. l. 6. orig. c. 19.

Cette diſtinction, qui ne peut ſouffrir de contredit apres tant de preuves ſi ſolides, eſt la clef de la doctrine des Peres, qui nous fait entrer ſans peine dans leurs penſées, & nous donne une claire intelligence de deux paſſages, qui paroiſſent difficiles à la premiere veuë. L'un eſt de ſaint Auguſtin qui dit, *Que le Sacrement du corps de* IESUS-CHRIST *eſt en une certaine maniere le corps de* IESUS-CHRIST, *comme le Sacrement de la foy eſt la foy.* Le ſecond eſt de Facundus, qui dit, *Que nous appellons le Sacrement du corps & du ſang, qui eſt au pain & au calice conſacrez, le corps & le ſang de* IESUS-CHRIST, *non que proprement le pain ſoit ſon corps, & le calice ſon ſang, mais parce qu'ils en contiennent le myſtere : & que pour cette raiſon le Seigneur meſme a appellé le pain qu'il benit, & le calice qu'il donna à ſes diſciples, ſon corps & ſon ſang.* Car il eſt evident par ce que nous venons de dire, que l'un & l'autre prend le Sacrement du corps de IESUS-CHRIST pour les eſpeces & les ſymboles du pain & du vin. Facundus le dit en termes exprez : *non que proprement le pain ſoit ſon corps, & le calice ſon ſang, mais parce qu'ils en contiennent le myſtere.* Pouvoit-il mieux diſtinguer les deux

S. Aug. ep. 23.

Facundus l. 9. pro defenſ. trium Capit.

parties du Sacrement, qu'en disant que le pain n'est pas proprement le corps de IESUS-CHRIST, mais qu'il en contient le mystere? Ne marque-t'il pas evidemment ce qui est signifié par le Sacrement, & ce qui le signifie, ce qui est contenu & ce qui le contient, ce qui est caché & ce qui le cache? Le mot de mystere ne le porte-t'il pas? Ne dit-on pas le corps mystique, en parlant du corps de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, parce qu'il y est caché? Ne l'appelle-t'on pas spirituel, parce qu'il y est à la maniere d'un esprit? Ne dit-on pas que c'est *le mystere de la vie, le mystere du salut, le mystere de la foy? Vt quid mysterium, nisi quia occultum? ut quid fidei, nisi quod hoc non carnis oculo, sed intuitu fidei convenit contemplari?* Pourquoy mystere, dit Guimond, sinon parce qu'il est caché? pourquoy mystere de la foy, sinon parce qu'il le faut regarder non avec les yeux de la chair, mais avec les yeux de la foy? Pour saint Augustin ne s'explique-t'il pas luy-mesme si nettement, qu'il ne nous laisse aucun sujet de douter de sa pensée? Ne dit-il pas au mesme lieu que si les Sacremens n'avoient quelque ressemblance avec les choses dont ils sont Sacremens, ils ne seroient pas Sacremens: & que c'est pour cela qu'ils prennent mesme souvent le nom des choses qu'ils signifient? *Si enim Sacramenta quandam similitudinem earum rerum, quarum Sacramenta sunt, non haberent, omnino Sacramenta non essent. Sicut ergo secundùm quemdam modum Sacramentum corporis Christi, corpus Christi est, & Sacramentum sanguinis Christi, sanguis Christi, ita Sacramentum fidei fides est.* Mais qu'est-il besoin d'user d'un long discours pour faire voir sa pensée, puisque nous la trouvons toute éclaircie dans les Peres des derniers siecles? *Quod dixit Augustinus ad Bonifacium, sicut Sacramentum corporis Christi secundùm quemdam modum corpus Christi est, ita Sacramentum fidei fides est, intelligendum est de forma panis & vini, quæ non verè, sed figurativè, & nuncupativè dicitur corpus Christi.* Ce que saint Augustin écrit à Boniface, dit Alger, à sçavoir que le Sacrement du corps de IESUS-CHRIST est en certaine maniere son corps, comme le Sacrement de la foy est la foy, se doit entendre des especes du pain & du vin, qui ne

Guitmundus l. 1. de Euchar.

Algerus l. 1. de Euchar. c. 12.

ſont pas proprement ſon corps, mais ſeulement en figure, & par attribution de noms.

Que l'Autheur ne s'imagine donc plus que les nouveaux Theologiens & les Peres des derniers temps s'offenſent & ſe ſcandaliſent des expreſſions des anciens. Dans cet amas confus de paſſages qu'il a tirez de Monſieur Aubertin, je ne trouve rien qui ne leur ait eſté objecté il y a pluſieurs ſiecles, & qu'ils n'ayent pleinement éclairci: Si bien que quand je n'aurois d'autre avantage ſur luy, celuy-là ſeul devroit luy faire reconnoiſtre la foibleſſe de ſon party. C'eſt qu'eſtant queſtion de ſçavoir qui de nous deux prend mieux le ſentiment des anciens Peres, & connoiſt mieux la foy de l'Egliſe primitive, j'ay pour moy tous les Theologiens, tous les Peres, tous les Papes, tous les Conciles, & enfin tous les plus grands hommes du Chriſtianiſme depuis le neuviéme ſiecle, qui ont tous expliqué comme moy la doctrine de ceux qui les avoient precedez, & condamné les heretiques qui en ont voulu abuſer comme luy contre la perpetuité de la foy touchant le tres-ſaint Sacrement.

Cette conſideration merite que nous luy donnions une plus grande étenduë dans la derniere partie de cet ouvrage, où nous allons combattre le changement imaginaire qu'il ſuppoſe eſtre arrivé dans la foy, & dans la doctrine de l'Euchariſtie, plus de huit cens ans apres ſon premier établiſſement. Mais avant que de commencer, jettons encore un regard ſur toutes les preuves qu'il a pretendu tirer du témoignage des ſaints Peres, & de la pratique de l'Egliſe, afin de reconnoiſtre la nullité & la fauſſeté de chacune en particulier, & qu'il ne paroiſſe pas que nous ayons rien negligé.

ARTICLE VIII.

Nullité de toutes les Preuves de l'Autheur en particulier.

DANS la premiere il dit que les Peres appellent communément l'Euchariſtie conſacrée *du pain, & du vin, du blé, du fromant, un aliment qui raſſaſie le ventre.* Cette

Cette preuve a eſté refutée au ch. 1. du 4. liv.

preuve est fausse & captieuse, parce qu'il apporte seulement ce que les Peres ont dit de la matiere de l'Eucharistie avant la consecration, & supprime ce qu'ils en disent aprés la consecration, l'appellant avec tant d'éloges [a] le pain divin, [b] le pain Seigneur, [c] le pain de Dieu, [d] le pain qui ne se consume point, [e] le pain qui fait les delices des Rois, [f] le pain vivant, qui est descendu du Ciel, le froment des Eleus, [g] la viande des Saints, [h] le banquet des Anges, [i] le festin incorruptible, [k] la viande immortelle, inconsomptible, incomparable, ineffable, [l] la viande celeste & celuy qui la mange tout ensemble *cibus & conviva*: & tant d'autres expressions qui montrent clairement le sentiment qu'ils avoient de la realité du corps de IESUS-CHRIST.

Dans la seconde il dit que les Peres usent de comparaison qui font voir que l'Eucharistie n'est que du pain & du vin. Cette preuve est pleine de foiblesse & de fausseté. Car de toutes les comparaisons qu'il met en avant, il n'y en a aucune qui prouve ce qu'il pretend, & presque toutes prouvent le contraire, estant prises dans le vray sens des Saints Peres. Par exemple la comparaison qu'il apporte des deux especes du Sacrement avec le pain & le vin de Melchisedech est une des plus fortes preuves qu'on puisse tirer de l'ancien Testament, pour la verité du sacrifice de la Messe, & pour la presence reelle. Celle des pains de Proposition qui estoient offerts en sacrifice dans l'ancienne loy, est toute semblable. Celle du sacré Calice avec le vin que nostre Seigneur beut avant la consecration & apres sa Resurrection n'est qu'une illusion. Car qui ne voit que les Peres ne parlent que de la matiere éloignée du Sacrement, qui doit estre en effet de vray vin, autrement on ne consacreroit point? mais comment est-ce qu'il ose citer là dessus saint Chrysostome dans une Homilie, où ce saint se declare si ouvertement pour la presence reelle, & où il nous avertit, *de n'avoir point égard au témoignage des sens, qui nous disent que ce n'est que du vin: qu'ils sont aisez à tromper, mais que la parole de* IESUS-CHRIST *est infaillible, & partant puis qu'il a dit Cecy est mon corps, qu'il le faut croire sans aucun doute?* Comment

a *Anastas. Sinaita or. de communione.*
b *S. Aug. tr. 59 in Ioan.*
c *S. Ignat. ep. ad Rom.*
d *Acta S. Leontij 18. Iunij.*
e *Rupert. l. 9. in Genes. c. 34. S. Hyppolitus. S. Cyrill. Euch. & alij in cathena Genes. 49.*
f *Chrysol. serm. 97. & alij passim.*
g *S. Ambr. l. de bened. Patriar. c. 9.*
h *Petrus Damian. opusc. 18. c. 4.*
i *Origenes hom. 5. in diversos. & Anselm. l. de Sacram. alt. p. 2. c. 10.*
k *Cæsarius dial. 3. Creditus Aug. l. 2. de visit. infirm. c. 4. Paschasius l. de Sacram. c. 19. S. Hieron. q. 2. ad Hebid. Creditus Bern. serm. de dignit. Sacerd.*
l *S. Thomas opusc. 60. a. 17. ubi hæc habet. Rex sedet in cœna Turba cinctus duodena, Se tenet in manibus,*

s'avise-t'il de citer saint Cyrille de Ierusalem dans le mesme endroit où ce Pere dit si clairement, *qu'avant la consecration, ce n'est que du pain & du vin, mais qu'aprés la consecration ce qui nous paroist pain n'est plus du pain, mais le propre corps de* IESUS-CHRIST? Comment ose-t'il falsifier si grossierement le témoignage de saint Augustin, & luy faire dire que le pain consacré de l'Eucharistie, & le corps de IESUS-CHRIST sont deux pains differens, dont l'un est le pain du Seigneur, que les méchans mangent, & l'autre le pain qui est le Seigneur mesme, que les méchans ne peuvent manger, mais que les fidelles reçoivent. Au lieu qu'il dit tout le contraire, sçavoir que le morceau trempé qu'il donna à Iudas, qui n'estoit point l'Eucharistie, estoit le pain du Seigneur : mais que l'Eucharistie qu'il donna à tous les Apostres estoit le pain qui est le Seigneur. Certes il faut avoir bien de la douceur pour luy pardonner cette faute.

Se cibat ipse cibus.

S. Chryso. ho. 83. in Matth. S. Cyrill. Catech. 4. Mystag.

Nous l'avons déja marqué au premier chapitre de ce livre dans la quatorziéme preuve, & dans la onziéme.

Dans la troisiéme il assure, qu'il n'y a presque point de questions essentielles contestées entre l'Eglise Romaine & luy, qui ne soient formellement vuidées en sa faveur par les SS. Peres. Cette preuve n'est qu'un assemblage de toutes les autres, & un abus continuel du témoignage des Anciens, ainsi que nous l'avons amplement montré jusques icy.

Dans la quatriéme il dit, que les Peres parlant de l'Eucharistie se servent de termes exclusifs de la presence reelle, assurant que ce sont des signes, des symboles, des voiles, &c. Cette preuve est captieuse, & nous en avons clairement montré le deffaut dans ce chapitre.

La cinquiéme, sixiéme, & septiéme ne sont que des circonstances & dépendances de la quatriéme, & n'y adjoûtent autre chose qu'une repetition ou multiplication de textes aussi mal entendus que les autres.

Dans la huitiéme & neufiéme il pretend, que lors que les Peres appellent l'Eucharistie le corps & le sang de IESUS-CHRIST, ils font assez voir que c'est un langage figuré, & qu'ils en rendent mesme la raison. Il n'y a rien de plus faux: & nous avons prouvé le contraire dans le troisiéme & quatriéme livre.

Dans la dixiéme il ſoûtient, que les Peres ont ignoré ces diſtinctions de preſence viſible & inviſible, d'eſtre nature & Sacramental, d'exiſtence à la maniere d'un corps & à la maniere d'un eſprit. Nous luy avons fait voir au ſecond livre, que les Peres n'ont point ignoré cette doctrine, mais qu'il a ignoré luy-meſme, ou plûtoſt qu'il a feint d'ignorer la doctrine des Peres.

Dans la onziéme il dit que les Peres ont rejetté les doctrines qui accompagnent la tranſſubſtantiation, & il en marque trois : la premiere, que les accidens peuvent eſtre ſans leur ſujet naturel : la ſeconde que le témoignage des ſens ne doit point eſtre crû dans le rapport qu'ils font que l'Euchariſtie n'eſt que du pain & du vin : la troiſiéme, que les méchans reçoivent effectivement le corps de IESUS-CHRIST dans la communion. Nous avons montré la foibleſſe & la fauſſeté de cette preuve dans le premier livre, où nous avons combattu le témoignage des ſens : dans le ſecond, où nous avons prouvé l'exiſtence des accidens ſans leur ſujet : & dans le troiſiéme & quatriéme, où nous avons établi la tranſſubſtantiation & la manducation reelle de la bouche du corps.

Dans la douxiéme, il dit que les Peres ſe ſont declarez pour la ſubſiſtence du pain, & il en apporte deux preuves: la premiere qu'ils ont crû que la communion du ſaint Sacrement rompt le jeuſne : la ſeconde, qu'ils ont eſtimé que la ſubſtance de noſtre corps eſt veritablement nourrie & augmentée par l'aliment de l'Euchariſtie. La premiere eſt une fort plaiſante illuſion de l'Autheur, qui a pris une erreur groſſiere dont Tertullien ſe moque, pour la doctrine de Tertullien meſme, & de tous les Peres enſemble. La ſeconde eſt un ſophiſme captieux. Car les Peres ne diſent pas que le corps de IESUS-CHRIST nourrit & augmente la ſubſtance des noſtres, mais qu'il leur imprime une vertu vivifiante, & une ſemence de la reſurrection, qui eſt une preuve viſible de ſa preſence reelle. La nourriture que nos corps tirent du Sacrement, vient des eſpeces, qui ont la meſme vertu naturelle qu'elles avoient auparavant, avec cette difference, que

Dieu supplée par sa puissance miraculeuse à l'absence de leur sujet, sans le support duquel comme elles ne peuvent naturellement exister, aussi ne peuvent-elles naturellement agir. Mais Dieu qui possede avec une eminence souveraine la vertu de toutes les causes secondes, soûtient leur action, & quelques-fois mesme il adjoûte une force surnaturelle à la vertu naturelle des especes, capable d'entretenir la vie sans aucun autre aliment par l'espace de plusieurs mois & de plusieurs années, comme nous l'avons déja remarqué.

La treiziéme n'est pas une nouvelle preuve, mais une confirmation de la precedente, par laquelle il montre que les Peres ont donné diverses significations mystiques au Sacrement, qui supposent toutes la subsistence du pain. Par exemple, que le pain qui est composé de plusieurs grains, & le vin qui est fait de plusieurs raisins, marque l'union des fideles, qui ne font qu'un mesme corps mystique de IESUS-CHRIST. Mais qui ne voit la foiblesse de cette objection, veu que les especes Sacramentales peuvent porter cette signification mystique, soit que la substance du pain & du vin y demeure, soit qu'elle n'y demeure pas?

Dans la quatorziéme, qui est encore une confirmation de la douziéme, il montre que les Peres n'ont point connu la transsubstantiation, parce qu'ils n'en disent mot aux occasions les plus importantes, & sur tout lors qu'ils expliquent ces paroles de IESUS-CHRIST, *Cecy est mon corps.* Sur quoy il cite seize Autheurs de conte fait, qui donnent tous un sens figuré aux paroles de la consecration. Et cependant de ce grand nombre je n'en trouve que deux, qui puissent luy estre aucunement favorables. Le premier est Ratram, qui a suivy Iean l'Escossois, que l'Archevesque Hincmare accuse d'avoir esté l'Autheur d'une heresie nouvelle contre la presence de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie. Le second est un Conciliabule tout composé d'heretiques Iconomaques, qu'on nomme vulgairement Brisimages. Pour les autres, ils sont tous ses juges & ses parties: ses juges, parce qu'ils condamnent tous ouvertement son erreur, comme nous verrons au cinquiéme livre: ses parties, parce qu'il

abuſe de leur authorité contre leur propre doctrine, & qu'il nous produit des textes falſifiez par nos adverſaires, comme celuy de Drutmar, dont le Cardinal du Perron prouve la falſification par un ancien manuſcrit que Sixtus Senenſis trouva à Lyon, où au lieu de ces paroles ſuppoſées par l'Autheur, *Cecy eſt mon corps, c'eſt à dire, en Sacrement*, il y a, *Cecy eſt mon corps vrayment ſubſiſtant au Sacrement. Hoc eſt corpus meum, hoc eſt, verè in Sacramento ſubſiſtens.* Et un peu plus bas, au lieu de ces mots falſifiez & corrompus, *Transferens ſpiritaliter corpus in panem, & vinum in ſanguinem*, c'eſt à dire, transferant ſpirituellement ſon corps au pain & ſon ſang au vin, il y a, *Transferens panem in corpus, vinum in ſanguinem*: transferant le pain en ſon corps & le vin en ſon ſang. Il eſt aiſé de remplir un livre des témoignages des Peres en les alterant ainſi. Il n'y a point d'erreur dont on ne les puſt rendre complices.

Vide Sixtum Senenſ. l. 6. Biblioth. Sanctæ annot. 112. & Cardin. du Perron l. 2. de Euchar. pag. 569.

Dans la quinziéme il dit, que les Peres ont porté moins d'honneur au tres-ſaint Sacrement que nous, & qu'ils en ont celebré le myſtere avec plus de ſimplicité. C'eſt une ſuppoſition que nous avons détruite au chapitre troiſiéme de ce livre.

Dans la ſeiziéme il dit, qu'il y a beaucoup d'autres choſes dans les Peres, qui prouvent qu'ils n'ont pas crû la preſence reelle. Premierement parce que ſaint Auguſtin a douté ſi le corps glorieux de IESUS-CHRIST avoit du ſang. Il impoſe à ce Pere, & ſe moquant de luy, il ſe détruit luy-meſme. Car ſi ſaint Auguſtin doute que IESUS-CHRIST ait du ſang, il doute par conſequent de la reception de ce ſang auſſi bien que de ſa preſence reelle dans le tres-ſaint Sacrement. Et toutes-fois la confeſſion de foy de nos Religionnaires porte, que nous recevons reellement le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, & qu'ils nous ſont preſentez, encore qu'ils ne ſoient pas preſens. Secondement parce que ce Pere ne répond rien au reproche que les Payens faiſoient aux Chreſtiens, de ce qu'ils adoroient Ceres & Bacchus, non plus que ſaint Iſidore à Benjamin, qui l'accuſoit d'avoir inventé une oblation nouvelle & étrangere, en conſacrant à Dieu

à Dieu du pain, au lieu que la loy établit les Sacremens dans le ſang. Ne diriez-vous pas qu'il nous veut donner des armes pour le combattre ? Où eſt donc ce ſilence des Payens, dont il fait tant de bruit ? où celuy des heretiques & des Iuifs ? Mais nous avons aſſez amplement refuté cette illuſion dans les chapitres precedens.

Enfin dans la dix-ſeptiéme il ſoûtient, que les Peres ont employé le myſtere de l'Euchariſtie pour combattre les heretiques d'une maniere fort contraire à la creance de Rome. C'eſt une ſuppoſition qui ne luy peut acquerir que du blâme, & qui me donne un avantage conſiderable pour le convaincre d'erreur, en luy montrant qu'avant le neufiéme ſiecle il y a peu d'heretiques qui ſe ſoient élevez contre la preſence reelle, tant la creance en eſtoit certaine & indubitable dans le premier âge de l'Egliſe : & que dés-lors que quelqu'un ſemoit des doctrines contraires, il eſtoit rebuté des fideles, & reprimé promptement par les Paſteurs. Si bien qu'il eſt vray de dire, que l'erreur des Sacramentaires eſt comme la lie des hereſies, & le fruit mal-heureux de la corruption des derniers ſiecles, qui s'eſt formé, groſſi, & multiplié par le refroidiſſement de la charité, & par l'affoibliſſement de la foy. C'eſt ce qui nous reſte à prouver pour achever cet ouvrage, & le conduire au point de ſa perfection.

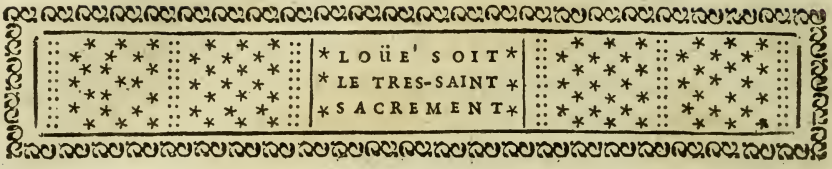

LIVRE V.

OV L'ON FAIT VOIR LA FAVSSETÉ du changement imaginaire que l'Autheur pretend eſtre arrivé dans la creance de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie.

CHAPITRE PREMIER.

Fauſſeté de ce pretendu changement prouvée par l'uniformité de la foy des huit premiers ſiecles avec celle des ſiecles ſuivans.

NOus ſommes bien-toſt à la fin de noſtre voyage: & ce long chemin que nous avons fait avec noſtre Autheur, nous ayant donné le loiſir de luy remontrer l'abus continuel qu'il a commis en ſe ſervant du témoignage des Sens, de la Raiſon, de l'Ecriture, & des Peres, pour rendre les huit premiers ſiecles complices de ſon erreur touchant l'Euchariſtie: il ne nous reſte plus qu'à conclure, & faire voir la fauſſeté de ce changement chimerique, dont il accuſe les ſiecles ſuivans, comme ſi l'Egliſe avoit depuis ce temps-là paſſé inſenſiblement du dogme de l'abſence reelle à celuy de la preſence de IESUS-CHRIST dans le tres-Saint Sacrement.

Commençons donc par là à montrer l'illuſion de cette innovation pretenduë; parce qu'elle eſt fondée ſur un faux

principe, & qu'elle suppose contre toute apparence de verité, que les huit premiers siecles ont ignoré la presence reelle, & qu'ils ont esté constamment dans l'opinion contraire. Car si les Peres qui ont precedé le neufiéme siecle, ont eu les mesmes sentimens que ceux qui sont venus apres eux, s'ils ont esté dans une parfaite uniformité de doctrine: assurement l'Autheur nous trompe, & ce changement si surprenant, qui a corrompu, à ce qu'il dit, toute l'Eglise, sans qu'elle s'en soit apperceuë, n'est qu'un vain phantôme & un ouvrage de son esprit. Or il est evident par tout ce que nous avons établi jusqu'icy, que les Peres des huit premiers siecles ont enseigné les mesmes doctrines touchant l'Eucharistie, que nous embrassons aujourd'huy : Qu'ils ont rejetté tous les dogmes que nous condamnons : & qu'ils ont pratiqué les mesmes ceremonies essentielles, & le mesme culte que nous dans la celebration des mysteres. Il est donc evident que la supposition de l'Autheur est sans fondement, & qu'elle s'en va à neant. La verité de cette demonstration, qui est invincible, paroistra encore mieux par l'induction & la comparaison que nous allons faire de leurs sentimens avec les nostres, qui sera comme un abregé de tout ce que nous avons dit.

Article Premier.

Fausseté du changement pretendu prouvée par l'uniformité de l'Eglise des derniers siecles avec les anciens Peres quant aux dogmes qu'elle reçoit.

Il est certain premierement que tout ce que l'Eglise enseigne sur le sujet de l'Eucharistie, elle le tient par tradition des Peres, des Conciles, & de l'Ecriture.

I. Nous tenons que le corps de Iesus-Christ est réellement & substantiellement present sous les especes apres la consecration du Prestre. Nous l'avons appris des Peres. *Quid est Altare, nisi sedes & sanguinis & corporis Christi?* Optat. l. 6. *Quid vos offenderat Christus, cujus illic per certa momenta corpus & sanguis habitat?* Qu'est-ce que l'Autel, sinon le lieu où re-

ſident le ſang & le corps de IESUS-CHRIST? En quoy vous avoit offenſé IESUS-CHRIST, dont le corps & le ſang habitent-là par certain temps? Faites attention à ces paroles. Ce n'eſt pas ſeulement par ſa Divinité qu'il eſt preſent à l'Autel, ſon corps & ſon ſang y habitent. *Ce calice de benediction que nous beniſſons, dit ſaint Paul, n'eſt-ce pas la communication du ſang de* IESUS-CHRIST? *Il parle d'une maniere hardie & terrible. Et voicy ce qu'il dit: Ce qui eſt dans le calice, c'eſt ce qui a coulé du coſté de* IESUS-CHRIST., *& nous y participons.* Il ne ſe peut rien dire de plus fort. Non ſeulement nous participons au ſang de IESUS-CHRIST, mais le ſang auquel nous participons eſt dans le calice. Ce ſang, dis-je, qui eſt coulé du coſté de IESUS-CHRIST. *Ferebatur Chriſtus in manibus ſuis, quando commendans ipſum corpus ſuum, ait, Hoc eſt corpus meum. Ferebat enim illud in manibus ſuis.* IESUS-CHRIST ſe portoit dans ſes mains, lors qu'il dit, *Cecy eſt mon corps.* Car il portoit ce corps dans ſes mains. Ce témoignage ne ſouffre point de repartie. On ne peut pas dire qu'il portoit la figure de ſon corps. Il faut prendre ces paroles à la lettre. Saint Auguſtin le dit formellement. *Hoc vero, fratres, quomodo poſſit fieri in homine quis intelligat? Quis enim portatur in manibus ſuis? Quomodo intelligatur in ipſo David ſecundùm litteram non invenimus, in Chriſto invenimus.* Qui peut comprendre comment cela eſt poſſible dans un homme ordinaire? Qui eſt-ce qui ſe peut porter dans ſes mains? Nous ne trouvons pas comment on le peut entendre à la lettre en la perſonne de David, mais bien en celle de IESUS-CHRIST. Ce n'eſt donc pas en figure que IESUS-CHRIST portoit ſon corps dans ſes mains; qui ne le pourroit faire? C'eſt á la lettre qu'il le faut prendre, & non pas en ſigne ny en figure. Voila donc déja une parfaite conformité dans le dogme de la preſence reelle.

S. Chryſoſ. hom. 24. in 1. Cor. c. 10.

S. Aug. in Pſ. 33. ſerm. 1.

Ibid.

II. Nous croyons que le pain conſacré eſt tranſſubſtantié au corps de IESUS-CHRIST, c'eſt à dire que le corps du Fils de Dieu prend la place de la ſubſtance du pain, qui eſt détruite quant à la matiere & quant à la forme. Nous ne diſons rien de nouveau; Les Peres l'ont crû, & l'ont dit de

meſme, & c'eſt d'eux que nous l'avons appris. *Panis iſte quem Dominus diſcipulis porrigebat, non effigie, ſed natura mutatus, omnipotentia Verbi factus eſt caro: Et ſicut in perſona Chriſti humanitas videbatur, & latebat Divinitas, ita Sacramento ineffabiliter divina ſe infudit eſſentia.* Le pain que le Seigneur donnoit à ſes Apoſtres, changeant non de forme, mais de nature, fut fait chair par la toute-puiſſance du Verbe : Et comme l'on voyoit l'humanité dans la perſonne de IESUS-CHRIST, mais la Divinité eſtoit cachée : de meſme la divine ſubſtance ſe coula dans le Sacrement d'une maniere ineffable. *S. Cyprian. de Cœna Dom.*

Nous prions Dieu, qui eſt amateur des hommes, qu'il envoye ſon Saint Eſprit ſur les choſes qui ſont offertes, afin qu'il faſſe le pain le corps de IESUS-CHRIST, *& le vin, le ſang de* IESUS-CHRIST. *Car tout ce que le Saint Eſprit touche il le ſanctifie & le change abſolument.* πάντως μεταβέβληται. *S. Cyrill. catech. 5. myſtag.*

Vous me demandez comment le pain eſt fait le corps de IESUS-CHRIST, *& le vin ſon ſang. Ie vous répons que le Saint Eſprit ſurvient, & qu'il fait ces divins myſteres le corps & le ſang de* IESUS-CHRIST *par deſſus tous les raiſonnemens & toutes les penſées des hommes. On prend le pain & le vin, parce que Dieu connoiſt noſtre foibleſſe, qui a horreur des choſes qu'elle n'a pas coûtume de manger. Et parce que le pain & le vin ſont nos alimens ordinaires, il y joint ſa divinité, & les fait ſon corps & ſon ſang. Le pain & le vin ſont changez au corps & au ſang de Dieu m.....* σωνέζευξεν ἀυτοῖς τὴν ἀυτὴν θεότητα, ἵνα πεποίηκεν ἀυτὰ σῶμα καὶ αἷμα ἀυτοῦ ἀυτὸς ὁ ἄρτος καὶ ὁ οἶνος μεταποιοῦνται εἰς σῶμα καὶ αἷμα θεοῦ. *S. Ioan. Damaſcen. l. 4. c. 14.*

De peur que nous n'euſſions horreur de ſa chair & de ſon ſang qui ſont mis ſur les ſacrez Autels, Dieu condeſcendant à noſtre fragilité, influë aux choſes qui ſont offertes une vertu vivifiante les changeant en la verité de ſa propre chair, afin que le corps de la vie ſe trouve en nous, comme une ſemence vivifiante, d'où vient qu'il adjoûte : Faites cecy en memoire de moy. Nous n'avons donc point encore changé de dogme quant à la Tranſſubſtantiation, il n'y a rien de plus commun dans les écrits des Anciens, que ces mots de converſion, de transformation, de tranſelementation, qui montrent une uniformité parfaite. Mais afin d'oſter à nos adverſaires le moyen de s'échaper par la diſtinction des converſions metaphoriques, qu'ils écou- *S. Cyrill. Alex. epiſt. ad Calosyrium.*

tent ce que dit ſaint Chryſoſtome.

S.Chryſoſ. hom. 16. in c. 9. ad Hebr.

Le ſang des victimes n'eſtoit pas l'expiation des conſciences, mais celuy duquel il eſt dit, Cecy eſt mon ſang du nouveau Teſtament, qui eſt répandu pour vous en remiſſion des pechez. C'eſt un ſang ſpirituel dont ils ont eſté mouillez. Quoy donc eſt-ce un ſang imaginaire conceu en eſprit par la foy? Non, c'eſt un ſang reel & effectif découlé du corps de Iesus-Christ *par ſes propres paroles. Moyſe l'appelle ſpirituel, parce qu'il a eſté formé par la vertu du ſainct Eſprit. Ce n'eſt pas Moyſe qui nous a teints de ce ſang: mais* Iesus-Christ *par la parole de la conſecration, qui a eſté prononcée, Cecy eſt mon ſang du nouveau Teſtament. Cette parole au lieu de l'hyſſope fait & porte le ſang, & en arroſe les fidelles, purifiant les ames & les rendant fortes & innocentes.*

III. Nous tenons pour conſtant que ce changement miraculeux ſe fait par le miniſtere des Preſtres, & par la vertu des paroles de Iesus-Christ qui ſortent de leur bouche au point de la conſecration: Et en cela nous ne nous départons aucunement de la doctrine des Peres.

S Chryſoſ. hom. de prod. Iuda.

Le Preſtre, dit ſaint Chryſoſtome, *prononce les paroles, & les ſaints dons ſont conſacrez par la vertu & par la grace de Dieu. Cecy eſt mon corps*, dit-il, *c'eſt par ces paroles que les choſes qui ſont offertes ſont conſacrées. Ce ne ſont pas des œuvres d'une force humaine, que ce que* Iesus-Christ *fit dans la Cene: il opere encore maintenant, il parfait le ſacrifice, nous ne ſommes que ſes miniſtres. Mais c'eſt luy-meſme qui ſanctifie ces choſes, & qui les tranſmuë. Ie donnerois plûtoſt mille vies que de livrer ce corps à quelqu'un, qui en fuſt indigne. Ie verſerois plûtoſt mon ſang, que de donner ce tres-ſacré ſang à d'autres qu'à celuy que j'en juge digne.*

b *Idem ho. 83. in Matth. & ho. 60. ad pop. Antioch.*

Etſi nunc Chriſtus non videtur offerre, tamen ipſe offertur in terris, quando Chriſti corpus offertur. Imo ipſe manifeſtatur offerre in nobis, cujus ſermo ſanctificat ſacrifi-

Saint Ambroiſe. *Nous avons vû le Prince des Preſtres venant à nous: Nous l'avons vû, & nous l'avons ouï offrant ſon ſang pour nous. Suivons-le de tout noſtre pouvoir nous qui ſommes Preſtres, afin d'offrir le ſacrifice pour le peuple. Si nous ſommes foibles par noſtre peu de merite, le ſacrifice nous rend venerables. Car encore que maintenant noſtre Seigneur n'offre pas viſiblement, neantmoins il eſt offert en terre, quand le corps de* Iesus-Christ *eſt offert: & meſme il offre viſiblement en noſtre per-*

ſonne, puis que c'eſt ſa parole qui ſanctifie le ſacrifice qui eſt offert. *cium quod offertur. S. Ambr. in Pſ. 38.*

Saint Germain Patriarche de Conſtantinople, qui vivoit au commencement du huitiéme ſiecle. *Le Seigneur ne nous a pas ſeulement envoyé le ſaint Eſprit pour demeurer avec nous: mais il nous a promis qu'il y demeureroit luy-meſme juſques à la conſommation des ſiecles. Le ſaint Eſprit y eſt inviſible parce qu'il n'a point de corps: mais noſtre Seigneur ſe laiſſe voir & toucher par les myſteres ſacrez & terribles, parce qu'il a pris noſtre nature, & la porte dans toute l'eternité. Telle eſt la vertu du ſacerdoce, tel eſt le Preſtre. Car il ne s'eſt pas contenté de faire l'Office de Preſtre en s'offrant & ſe ſacrifiant une fois, mais il exerce continuellement les fonctions de noſtre miniſtere: & par là il eſt noſtre Avocat pour jamais auprés de Dieu. C'eſt pourquoy perſonne ne doit eſtre en peine de la ſanctification des dons, non plus que des autres Sacremens, ny douter qu'il ne s'accompliſſe ſelon l'intention & les prieres du Preſtre.* *S. Germ. Patr. Conſtan. in Theoria.*

IV. Nous croyons que l'Euchariſtie eſt un ſacrifice propitiatoire qui ne déroge point au ſacrifice de la Croix, parce que c'eſt de là qu'il tire toute ſa force, n'y ayant en tous les deux qu'une meſme victime, qui eſt le corps & le ſang de IESUS-CHRIST. C'eſt pourquoy nous diſons que c'eſt le plus noble & le plus admirable de tous les ſacrifices, comme la Religion Chreſtienne, qui a ſeule le privilege de l'offrir, eſt la plus excellente de toutes. Cette doctrine n'eſt point nouvelle. Le Fils de Dieu qui en eſt l'Autheur, eſtoit trop jaloux du ſalut des ames & de la gloire de ſon Pere, pour nous laiſſer ſans ſacrifice, vû que c'eſt le ſeul culte exterieur, qu'on ne peut rendre qu'à Dieu, & qui n'appartient qu'à ſon infinie grandeur. Il nous a enſeigné celuy-cy, qui eſt digne de luy, puiſque c'eſt luy-meſme, qui en veut eſtre la victime: digne de ſon Pere, puiſque c'eſt un Dieu qui adore, & un Dieu qui eſt adoré: digne de la Redemption qu'il a operée, & de la victoire qu'il a remportée par ſa mort, puiſque c'en eſt un vif portrait, où l'original meſme ſe trouve enfermé pour nous appliquer ſes merites, & pour appaiſer la colere de Dieu, que nous irritons par nos pe-

chez. Saint Athanase le decide en trois mots. οὐδὲν αἱμάτικτος θυσία ἐξιλαστικός. Qu'est-ce que le sacrifice non sanglant ? la propitiation pour nos pechez.

S. Athan. hom. de dormient.

S. Chrysost. l. 3. de Sacerdotio.

Le Prestre, dit saint Chrysostome, *est à l'Autel comme député, afin d'interceder pour tout l'univers, & comme mediateur aupres de Dieu, afin de le rendre propice aux vivans & aux morts, & leur obtenir le pardon de leurs pechez.* Ce n'est donc point, une invention moderne d'offrir le sacrifice de la Messe pour les vivans & pour les morts. Les Peres nous assurent que c'est une institution Apostolique. οὐκ εἰκῇ ταῦτα ὑπὸ τῶν ἀποστόλων τὸ ἐπὶ τῶν φρικτῶν μυστηρίων μνήμην γίνεσθαι τῶν ἀπελθόντων. Ce n'est point en vain ques les Apostres nous ont ordonné de faire commemoration des morts aux sacrifices redoutables. *Si cette pratique*, dit saint Iean Damascene, *n'estoit agreable à Dieu, l'Eglise ne la garderoit pas comme elle fait avec une constance immuable sans que personne y contredise.* Lors que le vray sacrifice que les fidelles sçavent n'estoit encore annoncé qu'en figure, les Anciens celebroient les images d'une chose à venir (c'est saint Augustin qui parle, & qui parle du vray Sacrifice que les fideles sçavent ; il merite d'estre écouté) Plusieurs sçavoient bien ce qu'elles signifioient, mais il y en avoit beaucoup plus qui l'ignoroient. Car les Prophetes & les saints Patriarches en avoient la connoissance : mais le reste du peuple estoit si charnel, qu'il signifioit ce qui devoit arriver sans le sçavoir. Enfin la chose est arrivée. Le premier Sacrifice a esté aboly, les holocaustes des moutons, des boucs, & des veaux, & toutes les autres victimes ont cessé. Dieu n'en a point voulu. Pourquoy n'en a-t'il point voulu ? Pourquoy les avoit-il voulu auparavant ? Parce que c'estoient des paroles de promesse : Et les promesses cessent quand ce qui est promis est accompli. Ces Sacrifices donc ont esté abolis comme des paroles de promesse. Qu'est-ce qu'on a donné pour l'accomplissement ? Le corps que vous sçavez, que vous ne sçavez pas : Et plaise à Dieu que ceux qui le sçavent, ne le sçachent pas pour leur condamnation. Voyez ce qui est dit. Car c'est nostre Seigneur IESUS-CHRIST qui parle tantost en ses membres

S. Chrysost. hom. 3. ad Philipp.

S. Io. Damasc. orat. cui titulus, mortuos precibus juvari.

Antiqui quando adhuc Sacrificium verum quod fideles norunt in figuris prænuntiabatur, celebrabant figuras rei futuræ : multi sciebant, sed pauci agnoscebant. S. Augustin. in Ps. 39. Sacrificia ergo illa tanquam verba promissiva, ablata sunt. Quid est quod datum est completivum ? Corpus quod nostis. Quod non omnes nostis, quod

membres, & tantoſt en ſa perſonne. Vous n'avez point voulu, dit il, de Sacrifice ny d'oblation. Quoy donc nous a-t'on laiſſé en ce temps ſans Sacrifice ? A Dieu ne plaiſe. Vous m'avez donné un corps qui eſt l'accompliſſement des Sacrifices. C'eſt pourquoy vous avez rejetté ceux-là, pour accomplir celuy-cy : & vous avez voulu ceux-là avant que cettuy-cy fuſt accompli. L'accompliſſement des promeſſes a oſté les paroles qui nous le faiſoient eſperer. Les ſignes des promeſſes ont eſté oſtez, parce qu'on nous a donné la verité qui nous a eſté promiſe. Nous ſommes dans ce corps, nous ſommes participans de ce corps, nous ſçavons ce que nous prenons : que ceux qui ne le ſçavent pas, l'apprennent, & quand ils l'auront appris, je ſouhaite qu'ils ne le reçoivent pas à leur condamnation.

« *utinam qui noſtis omnes ad judicium non noveritis. Ibid.*
« *Quid ergo? nos jam hoc tempore ſine ſacrificio dimiſſi ſumus? Abſit. Corpus autẽ perfeciſti mihi. Ideo illa noluiſti, ut hoc perficeres: illa voluiſti antequam hoc perficeres. Ibid.*

Il n'y a donc point encore de changement dans nos doctrines, & l'Autheur qui s'eſtoit imaginé d'y en avoir remarqué, ſe peut deſabuſer par la ſeule lecture de ce paſſage. Il y apprendra que le Fils de Dieu ne nous a point laiſſé ſans ſacrifice, & qu'outre le ſacrifice de la Croix, il y a encore aujourd'huy dans l'Egliſe *un vray Sacrifice qui eſt l'accompliſſement de tous les Sacrifices des anciens*. Il connoiſtra que la victime de ce Sacrifice eſt ce corps *que les fideles ſçavent*, & qu'il ne peut ignorer luy-meſme, s'il ne veut étouffer les lumieres de Dieu. Enfin il verra que nous n'avons pas oublié le langage de nos Peres, qu'ils parlent comme nous, & que nous parlons comme eux, & que nous ſommes dans une parfaite conformité de ſentimens : conformité touchant la preſence reelle, conformité touchant la tranſſubſtantiation, conformité touchant la verité du Sacrifice de la Meſſe, conformité touchant le Sacerdoce de la nouvelle loy, qui ſont les quatre principes eſſentiels de la doctrine de l'Euchariſtie. Mais il n'en faut pas demeurer là : il faut luy montrer que les Peres rejettent les meſmes dogmes que nous, & qu'ils combatent les heretiques avec les meſmes armes dont l'Egliſe ſe ſert encore aujourd'huy. I'ay bien peur qu'il ne ſe trouve bien avant engagé dans la meſlée : c'eſt à luy à voir comment il en pourra ſortir.

ARTICLE II.

Fausseté du changement pretendu prouvée par l'uniformité de l'Eglise d'à present avec les anciens Peres touchant les dogmes qu'elle rejette.

DE tous les heretiques que les anciens Peres ont combatu, je trouve que les uns ont erré dans la doctrine de l'Eucharistie, les autres ne l'ont pas osé attaquer, parce que l'Ecriture sainte, d'où ils ont coûtume de tirer la plus-part des témoignages qu'ils alleguent contre nous, leur donne moins de prise sur cet article, que sur aucun autre point de nostre foy. Tout y est si clair & decisif en faveur de la realité du corps de IESUS-CHRIST, qu'il ne s'est trouvé presque personne qui se soit hazardé de la contester par des écrits publics, que depuis le neufiéme siecle, comme Paschase l'a fort bien remarqué.

Cela est si vray, que pour peu de reflexion qu'on fasse sur les plus fameuses heresies qui ont agité l'Eglise dans ses commencemens, on verra que les Peres les ont toutes combatuës par le principe de la presence reelle, comme par la plus constante & la plus indubitable maxime du Christianisme, dont les heretiques n'osoient disconvenir: au contraire ils s'en servoient eux-mesmes, quoy que mal à propos, pour appuyer leurs erreurs, & trouver plus de creance dans les esprits. Je me contenteray d'en produire les plus remarquables exemples.

I. Saint Irenée Evesque de Lyon, qui vivoit au second siecle, prouve la resurrection de la chair contre les Marcionites par la realité du corps de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie. Car apres avoir blâmé de vanité ces heretiques qui nioient *le salut de la chair, & qui mépriſoient ſa regeneration, diſans qu'elle n'eſt pas capable d'incorruptibilité*, il les refute par ce raisonnement. *Quomodo carnem negant capacem esse donationis Dei qui est vita æterna, quæ sanguine & corpore Christi nutritur, & membrum ejus?* Comment nient-ils que la chair soit capable du don de Dieu, qui est la vie eternelle, puis

S. Irenæus l. 5. c. 2.

qu'elle eſt nourrie du ſang & du corps de IESUS-CHRIST, & qu'elle eſt un de ſes membres? Et dans un autre endroit. *Quomodo autem conſtabit eis, eum panem in quo gratiæ actæ ſint, corpus eſſe Domini ſui, & calicem ſanguinis ejus?* Comment ſeront-ils aſſurez que le pain conſacré eſt le corps du Seigneur, & le calice de ſon ſang? *Quomodo autem rurſus dicant carnem in corruptionem devenire, & non percipere vitam, quæ à corpore Domini & ſanguine alitur?* Comment peuvent-ils dire encore que la chair qui eſt nourrie du corps & du ſang du Seigneur, tombe en corruption, & ne peut recevoir la vie? Car comme le pain qui vient de la terre, recevant l'invocation divine, n'eſt plus un pain commun, mais l'Euchariſtie, qui eſt compoſée de deux choſes, l'une terreſtre, l'autre celeſte: de meſme nos corps recevans l'Euchariſtie, ne ſont plus deſormais corruptibles, ayans l'eſperance de la reſurrection. *Quemadmodum enim qui à terra eſt panis percipiens invocationem Dei, jam non communis panis eſt, ſed Euchariſtia ex duabus rebus conſtans, terrena & celeſti: Sic & corpora noſtra percipientia Euchariſtiam, jam non ſunt corruptibilia, ſpem reſurrectionis habentia.* *Idem l. 4. c. 34.*

C'eſt en vain que noſtre Autheur s'efforce d'affoiblir ce témoignage, il n'en peut eluder la force. Saint Irenée croit que nos corps ſont rendus immortels, parce qu'ils ſont nourris du corps de IESUS-CHRIST. Il croit donc auſſi qu'il faut prendre ce corps non ſeulement par la foy, qui eſt la bouche de l'ame, mais encore par la bouche du corps. Saint Irenée enſeigne que le pain conſacré par les paroles Sacramentales, que l'on prend de la bouche du corps, n'eſt plus un pain commun, mais un Sacrement parfait, compoſé de deux choſes, l'une terreſtre, ce ſont les eſpeces du pain, l'autre celeſte, c'eſt le corps glorieux & immortel de IESUS-CHRIST. Donc il enſeigne conſequemment que nous prenons le corps glorieux de IESUS-CHRIST de la bouche du corps. Donc il croit qu'il eſt preſent. Donc il croit qu'il eſt en pluſieurs lieux tout à la fois. Enfin ſaint Irenée enſeigne que le pain Euchariſtique eſt changé par la conſecration de l'eſtre terreſtre au celeſte, de meſme que nos corps de mor-

tels & corruptibles deviendront incorruptibles & immortels par la participation de l'Eucharistie. Or nos corps seront changez, non en figure, mais en effet. Donc il croit aussi que le pain d'un aliment terrestre est fait reellement, & non en figure le corps de IESUS-CHRIST.

II. Saint Cyprien Evesque de Carthage, qui fleurissoit au troisiéme siecle, établit la pratique de la penitence par le respect qui est deu à la presence reelle du corps de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, assurant que ceux qui par la crainte des supplices sacrifioient aux Idoles, & renioient la foy, ne devoient pas estre admis à la communion, avant que d'avoir expié leur crime, & purifié leur ame soüillée par une sainte penitence. *Il est vray*, dit-il, *qu'on peut leur accorder le pardon: Car qui est le mort qui ne se presse de recouvrer la vie? Qui ne se hâteroit de venir au salut? Mais c'est aux Prelats de garder l'ordre, & d'instruire ceux qui pechent par precipitation, ou par ignorance; de peur qu'ils ne deviennent leurs meurtriers, au lieu d'estre leurs Pasteurs.* La raison qu'il apporte, est que les Prestres qui les reçoivent à la participation des divins mysteres, *profanent le corps de* IESUS-CHRIST, *souffrans que des pecheurs qui ne font que revenir de l'Autel des demons, s'approchent de l'Autel du Seigneur, les mains encore toutes sales & infectées, qu'ils ravissent son corps, qu'ils luy fassent violence, & qu'ils l'outragent plus cruellement & de bouche & de mains, que lors qu'ils l'ont renié formellement.* Chose étrange! dit-il, *Un malade gisant par terre, plein d'ulceres & de playes, menace ceux qui sont sains & parfaits; & le profane qu'il est, il se fâche contre les Prestres de ce qu'il ne reçoit pas le corps du Seigneur avec ses mains soüillées, & qu'il ne boit pas son sang avec une bouche polluë aussi-tost qu'il le demande.* Certainement ces expressions montrent evidemment que saint Cyprien croyoit comme nous, que le corps & le sang du Seigneur sont à l'Autel, non par la foy des heretiques, qui n'en ont point, mais en effet dans leur propre substance. Car on ne defend point la foy aux plus abandonnez, non pas mesme au fort de leur impieté: on ne leur defend point ce desir empressé de s'unir avec leur Redempteur: & neantmoins il leur defend de prendre

S. Cypr. ep. 11. ad Martyr. & Confess.

Idem de lapsis. Mortiferos idolorum cibos adhuc pene ructãtes, exhalantibus etiam nunc scelus suum faucibus, & contagia funesta redolentibus Domini corpus invadunt.

Spretis his omnibus atq; contemptis vis infertur corpori ejus & sanguini & plus modo in Dominum manibus atque ore delinquunt, quà cum Dominum negaverunt. Ib.

Iacens stantibus, & integris vulneratus minatur: & quod non statim Domini corpus inquinatis manibus accipiat, aut ore polluto Do-

le corps de Iesus-Christ, avant que de s'estre purifiez par la penitence, & ne se contentant pas de les épouvanter par des menaces si severes, il adjoûte quatre signalez miracles, que Dieu fit de son temps pour punir la temerité de ceux qui prenoient son corps indignement, dont les deux premiers arriverent en sa presence, lors qu'il sacrifioit à l'Autel. *Sacrificantibus nobis.* Marquez cecy, Monsieur, vous qui dites que nous n'avons plus de sacrifices, ny de sacrificateurs. Indubitablement saint Cyprien n'estoit point de vostre party. Il estoit Prestre, & vous n'en avez point: il sacrifioit à l'Autel, & vous ne voulez ny Autels ny sacrifices: il reconnoissoit des miracles dans l'Eucharistie, & vous dites qu'il ne s'en fait point: & afin que vous n'ayez pas sujet de dire, que vous ne rejettez point les miracles dont il parle, dites-moy, si vous avoüez ceux-cy, qui sont de luy, ou d'un Autheur aussi ancien que luy, & qui ne peut souffrir de reproche: *Vniversa Ecclesia ad has epulas invitatur, æqua omnibus portio datur, integer erogatur, distributus non demembratur, incorporatur, non injuriatur: recipitur, non includitur: cum infirmis habitans non infirmatur, nec pauperum ministerio indignatur. Fides pura, mens sincera hunc habitatorem delectat, neque immensi & omnipotentis Dei magnitudinem pauperculæ domus nostræ angustia offendit, vel arctat. Panis iste Angelorum omne delectamentum habens* VIRTVTE MIRIFICA, *omnibus qui digne & devote sumunt secundum suum desiderium sapit, & amplius quàm manna illud eremi implet, & satiat edentium appetitus, & omnia carnalium saporum irritamenta, & omnium exuperat dulcedinum voluptates.* Toute l'Eglise est invitée à ce banquet, on donne à tous une égale portion, il est partagé & il est tout entier, il est distribué, & n'est point demembré, il est incorporé & n'est point outragé, il est receu, & il n'est point enfermé, il demeure avec les malades, & n'est point sujet à leurs foiblesses, il ne dedaigne point le ministere des pauvres. La foy pure, & l'esprit sincere sont ageables à cet hoste, qui habite chez nous: ce Dieu dont la grandeur est immense & la puissance infinie, n'est point à l'étroit dans nostre pauvre maison. Ce pain des Anges, qui par une ad-

mini sanguinem bibat, Sacerdotibus sacrilegus irascitur. Ibidem.

S. Cypr. de Cœna Domini.

mirable vertu contient toutes sortes de delices, à tel goût que chacun de ceux qui le reçoivent dignement, peut desirer : il contente ceux qui en mangent, beaucoup mieux que la manne, surpassant toute la delicatesse des viandes les plus exquises, & toute la douceur des plus grands plaisirs. Mais revenons à nostre sujet.

III. Ce sentiment de la presence de IESUS-CHRIST dans le tres saint Sacrement, & du respect qui luy est dû en cette qualité ne s'affoiblit point dans le quatriéme siecle. La creance en estoit si generale & si universelle dans toute l'Eglise, que les Arriens, qui tâcherent d'opprimer saint Athanase par toutes sortes de calomnies, n'en inventerent point de plus odieuse, que le crime d'impieté vers la divine Eucharistie, dont ils le chargerent, l'accusant d'avoir rompu le calice sacré dans la cellule d'Ischyras Prestre Arrien, qu'ils qualifioient du nom d'Eglise.

καὶ πότηριον διὰ ἔαλλοι κεκλᾶσθαι μυστικὸν. *Tom. 1. oper. S. Athanas. pag. 564.*

Cette accusation parut si étrange, qu'elle emeut toute l'Afrique, & obligea les Evesques de l'Egypte, de la Thebaïde, de la Lybie, & de Pentapolis assemblez au Concile d'Alexandrie d'écrire une lettre circulaire à la décharge de saint Athanase, lettre qui est un precieux monument de l'ancienne creance de l'Eglise des premiers siecles. Car parlans des sacrifices, qu'ils offroient aux Autels à l'occasion de ce calice. *Nos sacrifices*, disent-ils, *qui sont encore aujourd'huy aussi purs & innocens que jamais, n'ont esté sanctifiez que du sang de* IESUS-CHRIST, *& du culte religieux, que nous luy rendons.* Quelles plus illustres marques peut-on souhaitter de la presence reelle & de l'adoration de IESUS-CHRIST dans le saint sacrifice de la Messe ? Mais voyons ce qu'ils disent de ces calomniateurs. *N'ont-ils point de honte de faire ainsi des tragedies de nos mysteres, en la presence des Catechumenes, & ce qui est encore plus criminel, en la presence des Payens ? Mais quel calice a-t'il rompu, & en quel lieu, & chez quelles personnes ? Nul ne doute qu'il n'y ait par tout, & dans les maisons, & dans les places publiques plusieurs coupes, qu'on peut rompre sans impieté : mais ce calice mystique qui rend impie celuy qui le rompt de propos déliberé, ne se trouve point que*

τὰ παρ' ἡμῖν ἱερατεῖα ὡσαύτως ἀεὶ καθαρὰ καὶ ἀμόλυντα τῷ αἵματι τοῦ Χριστοῦ, καὶ τῆς εἰς αὐτὸν εὐσεβείας. *Ibid. Sancta Synodus Alexandrina to. 1. oper. S. Athanas. pag. 564.*

chez les legitimes Prelats. Car il n'y a qu'un ſeul uſage du calice, & outre celuy-là il n'y en a point d'autre. C'eſt celuy-là que vous preſentez legitimement au peuple, c'eſt celuy-là que vous avez receu par la diſpoſition des Canons Eccleſiaſtiques. Et ce calice n'eſt confié qu'à ceux qui preſident à l'Egliſe Catholique: car il n'appartient qu'à vous ſeuls de preſenter le ſang de IESUS-CHRIST *par excluſion à tous les autres.* Et plus bas: *Les accuſateurs d'Athanaſe nous rapportent un calice rompu pour faire croire qu'il eſt impie. Mais quel ſoin du calice myſtique faut-il attendre d'eux? D'où eſt-ce que les principaux chefs de l'impieté contre* IESUS-CHRIST *pourroient avoir aucun ſentiment de Religion pour le ſacré calice? D'où pourroit venir cette connoiſſance du calice de* IESUS-CHRIST *à ceux qui ne connoiſſent point* IESUS-CHRIST? *Et comment eſt-ce que ceux qui feignent d'avoir de la reverence pour le calice, deshonorent le Dieu du calice? Par quelle raiſon ceux qui déplorent un calice rompu, s'efforcent-ils de faire mourir l'Eveſque, qui opere dans ce calice les myſteres divins?* Voila, Monſieur, de qui nous avons appris l'honneur qu'il faut porter aux choſes ſaintes, & aux Eveſques qui y preſident: Nous n'avons point changé le gouvernement de l'Egliſe comme vous: nous n'avons point pris de Miniſtres pour faire la Cene, nous avons reconnu les Preſtres & les Eveſques, comme les diſpenſateurs legitimes du ſang de IESUS-CHRIST: nous avons conſervé le reſpect que nos Peres portoient aux calices, & aux vaſes ſacrez qui ſervoient aux Autels: nous avons toûjours crû avec eux que c'eſtoit une impieté de les rompre & de les profaner comme vous avez fait en tant d'Egliſes de France. Ie ne vous en fais le reproche qu'avec douleur: mais vous m'y obligez vous-meſme en m'accuſant d'un changement dont vous eſtes coupable. C'eſt vous qui avez changé les Autels de nos Anceſtres en tables profanes: C'eſt vous qui avez aboly par tout, où vous avez eu du pouvoir, toutes les ceremonies de l'Egliſe, le ſacrifice de la Meſſe, les Temples, les Autels, les Images, les vaſes ſacrez, les prieres pour les Morts: en un mot toutes les marques de Religion, que l'antiquité avoit ſi ſaintement pratiquées, & qu'elle nous

τῶν μόνοι ὄντες τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας προεδρεύοντες· μόνοι γὰρ ὑμῖν ὄντες προσήκει τὸ αἷμα τοῦ Χριστοῦ. πόθεν ἀσεβείας εἰς Χριστὸν ὑποστάσεις περὶ τιμῆς τοῦ εὐσεβοῦς; πῶς οἱ τιμίου αἵματος προστατεύμενοι τὸ τιμίου θεοῦ φιλοτιμοῦνται;

avoit si fidellement transmises de Pere en Fils. Et puis vous faites gloire de conserver la doctrine des Peres, vous qui l'avez alterée dans tous les points essentiels : vous qui n'avez retenu aucun vestige de leur pieté vers le saint Sacrement, vous vous vantez d'en retenir les dogmes. Non, Monsieur, ne vous abusez pas : vous n'en avez ny les sentimens ny la pratique. Ie vous en ay déja donné des preuves inconteſtables, ſouffrez que je les continuë, & que j'en adjoûte de nouvelles.

IV. Nous avons veu de quelle ſorte les Arriens abuſoient du reſpect que les fideles portoient à la preſence de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, & de l'eſtime qu'ils faiſoient de tout ce qui touchoit ſon precieux ſang : Conſiderons maintenant comme les Peres s'en ſervoient pour combatre ces heretiques, qui nioient que IESUS-CHRIST fuſt Dieu. De quels argumens ſe ſert ſaint Athanaſe pour établir ſa Divinité en la preſence de tant d'Eveſques, de Confeſſeurs, de Saints qui eſtoient aſſemblez au premier Concile de Nicée ? De la vertu du tres-ſaint Sacrement, qui fut comme l'appas avec lequel il attira tous les peuples, & convertit l'Vnivers, qui eſt le chef-d'œuvre de la puiſſance de Dieu. *Après ſa Paſſion & ſa Reſurrection*, dit ce Pere, *la Sapience, la vertu, le Verbe Dieu envoya ſes Apoſtres aux Gentils, qui ne connoiſſoient point Dieu, leur propoſant la table, c'eſt à dire l'Autel ſacré, ſur lequel il leur donna le pain celeſte & incorruptible, qui vivifie tous ceux qui le reçoivent, à ſçavoir, ſon tres-ſaint & tres ſacré corps, & ce vin qui réjoüit l'eſprit, & qui rend ſobres ceux qui en goûtent, mêlant dans la coupe ſon propre ſang.* Dites-moy, Monſieur, ſaint Athanaſe parle-t'il comme vous? Le pain que vous mettez ſur la table, quand vous faites la Cene, eſt-il incorruptible ? eſt-il celeſte ? eſt-il vivifiant ? en un mot eſt-ce le vray corps de IESUS-CHRIST ? IESUS-CHRIST mêle-t'il ſon propre ſang dans la coupe que vous prenez ? Quelle torture faudroit-il donner à ces paroles, s'il falloit les expliquer à voſtre mode ? Avez-vous un Autel ſur lequel vous mettiez ce pain qui ne ſe corrompt jamais? Avez-vous un calice ſacré dans lequel IESUS-CHRIST mêle ſon propre

μετ' ὀλίγα· πάλιν αὐτοῦ, ἡ τῶν ἁπάντων ἀπεκάλει σοφία, ἡ δύναμις, ὁ λόγος τοῦ Θεοῦ τοὺς Ἀποστόλους τοὺς ἁγίους πανταχοῦ, τοὺς ἀσεβεῖς τοὺς μὴ εἰδότας τὸν Θεὸν εὐσεβεῖς ποιῶν τράπεζαν, τουτέστι, τὸ ἅγιον θυσιαστήριον, ἐπ' αὐτῇ ἄρτον ἄφθαρτον καὶ ἀφθαρσίαν καὶ πᾶσι ζωὴν χαριζόμενον τοῖς μεταλαμβάνουσιν ἐξ αὐτοῦ· ὃ ἅγιον καὶ πανάγιον αὐτοῦ σῶμα, εἴδεσί τε ἀφεκτὸν ποτὸν καρδίαν καὶ πνεῦμα εὐπρεπῶν ἐν τῇ ἐκείνου ψυχῇ ἐμπιπλῶν· ἐξ αὐτοῦ ὡς ἐκ πηγῆς ἐκφέρων καὶ αὐτὸ ἕκαστος τὸ ἑαυτοῦ αἷμα. S. Athan. diſputat. habita in Nican. Conc. tom. 1. pag. 90.

propre ſang ? Ce vin que vous y verſez, eſt-ce l'appas avec lequel IESUS-CHRIST a pris toutes les nations de la terre? Non. C'eſt du vin, dit Calvin, tiré de la cave. Non. Ce pain, comme vous dites vous-meſme, *c'eſt du blé, c'eſt un fruit de la terre, c'eſt un aliment qui raſſaſie le ventre.* Ce n'eſt pas ainſi que ſaint Athanaſe parle. Il eſt bien éloigné d'avoir des penſées ſi baſſes d'un ſi ſublime myſtere. Ce n'eſt pas ainſi que les Peres du Concile de Nicée parlent dans ce celebre Canon que Photius a inſeré dans ſa Bibliotheque. Ils reconnoiſſent tous, *Que l'Agneau qui oſte le peché du monde, eſt ſur la table ſacrée, & qu'il eſt ſacrifié par les Preſtres d'une maniere non ſanglante, & que prenant vrayment ſon corps & ſon ſang precieux, ils croyent que ces choſes ſont les ſymboles de noſtre reſurrection.*

κεῖσθαι τὸν ἱερέως ὑπὸ τούτων θυόμενον καὶ τὸν πιστεύειν ταῦτα εἶναι τὰ ἡμέτερα ἀναστάσεως σύμβολα. *Photius ex Actis Concil. à Gelaſio Cyriceno conſcriptis.*

Enfin, ce n'eſt pas ainſi que ſaint Hilaire parle dans cet admirable ouvrage qu'il a compoſé contre les Arriens. *Les heretiques*, dit-il, *ſoûtenans fauſſement qu'il n'y a point d'autre unité entre le Pere & le Fils, qu'une unité de volonté, ſe ſervent de l'exemple de l'unité que nous avons avec Dieu, comme ſi nous n'eſtions unis au Fils de Dieu, & par le Fils au Pere, que par la ſoûmiſſion & par les actes de la volonté, que la Religion commande, & que nous n'euſſions proprement aucune communion naturelle avec luy par le Sacrement de ſa chair & de ſon ſang. Au lieu qu'il faut reconnoiſtre le myſtere d'une vraye & naturelle unité, & par l'honneur que Dieu nous a fait, de nous avoir donné ſon Fils, & par ce Fils qui demeure corporellement en nous, comme nous ſommes en luy corporellement & inſeparablement unis.*

Voluntatis tantum inter Patrẽ & Filium unitatem hæretici mentientes, unitatis noſtræ ad Deum utebantur exemplo tanquam nobis ad Filium, & per Filium ad Patrem, obſequio tantum ac voluntate Religionis unitis nulla per Sacramentũ carnis & ſanguinis naturalis communionis proprietas indulgeretur: cum & per honorem nobis datum Filij Dei, & permanentem in nobis carnaliter filiũ, & in eo nobis corporaliter & inſeparabiliter unitis myſteriũ vera ac natura-

Voila donc le ſentiment du quatriéme ſiecle hors de doute. *L'Agneau mis ſur l'Autel* nous aſſure de ſa preſence reelle: *L'Agneau immolé par les Preſtres* nous aſſure du Sacrifice: *Son corps & ſon ſang que nous prenons veritablement* nous aſſure de ſa demeure corporelle en nous, & de nous reciproquement en luy. Saint Athanaſe en eſt garant: Saint Hilaire l'enſeigne: tous les Eveſques aſſemblez en corps le decident: leur témoignage eſt ſans reproche: c'eſtoient pour la pluſpart des Confeſſeurs, qui portoient les marques de leur foy empreintes ſur leurs corps par le fer des perſecuteurs:

lis unitatis sit pradicandum. D. Hilar. l. 3. de Trinit.

Les uns avoient l'œil arraché, les autres estoient privez de l'usage de leurs mains & de leurs pieds affoiblis par la violence des tourmens, les autres portoient les stigmates de IESUS-CHRIST imprimées sur leur front avec le feu. Il n'y a donc plus rien à disputer desormais, & il n'est plus necessaire de chercher des preuves de l'uniformité de nostre doctrine dans le cinquiéme ny dans le sixiéme siecle, en ayant de si nettes & de si claires dans les premiers, qui les ont precedez.

V. Ie ne puis neantmoins passer sous silence le témoignage de saint Cyrille, qui gouverna l'Eglise d'Alexandrie dans le cinquiéme siecle, & qui presida avec tant de gloire au Concile d'Epheſe contre l'heresie de Nestorius Patriarche de Constantinople. Cet heretique nioit par une horrible impieté que la bien-heureuse Vierge fust Mere de Dieu, d'autant qu'il mettoit en nostre Seigneur deux personnes, aussi bien que deux natures, soûtenant que la nature de l'homme n'estoit point unie hypostatiquement à la personne du Verbe : mais que le Verbe avoit seulement associé l'homme par dignité & par honneur, & non pas par la communication de son estre. Saint Cyrille s'opposa au cours de cette pernicieuse doctrine, premierement par des lettres familieres qu'il écrivit à Nestorius, & puis dans un Concile particulier composé des Evesques de toute l'Egypte, où il fit une lettre circulaire du consentement de l'assemblée, à laquelle il joignit douze anathemes contre l'erreur Nestorienne. Nestorius piqué de vanité & de colere, fit douze anathemes contraires, & assembla un Conciliabule, où il fit deposer saint Cyrille. Ce different fut le sujet du Concile d'Epheſe, dans lequel les Peres assemblez ayant examiné les anathemes de l'un & de l'autre, condamnerent ceux de Nestorius, & receurent avec une approbation generale ceux de saint Cyrille. Or entre ces douze points de la foy, il y en a un qui regarde la chair de IESUS-CHRIST, qui est conceu en ces termes.

Le onziéme.

Cyrill. Alexand. epist. ad Nestor.

Si quelqu'un dit que la chair du Seigneur n'est point vivifiante, & que ce n'est pas la propre chair du Verbe qui procede du Pere,

mais de quelqu'autre quel qu'il ſoit, qui eſt conjoint avec le Verbe par dignité, comme n'ayant autre avantage, ſinon que Dieu habite en luy : au lieu de reconnoiſtre, comme nous avons dit, qu'elle eſt vivifiante, parce qu'elle a eſté faite propre du Verbe, qui a la force de vivifier toutes choſes, qu'il ſoit anatheme.

Cet anatheme regarde la chair de IESUS-CHRIST en general : mais voicy comme ſaint Cyrille l'applique à la divine Euchariſtie.

Declaratio undecima.

Nous faiſons dans les Egliſes le ſaint Sacrifice vivifiant & non ſanglant, croyant que le corps qui eſt mis devant nous, & pareillement le precieux ſang, ne ſont point de quelque homme commun & qui nous ſoit ſemblable : mais plûtoſt les recevant comme eſtant faits le propre corps & le propre ſang du Verbe, qui vivifie toutes choſes. Car la chair commune ne peut pas vivifier. Et le Sauveur meſme le témoigne, diſant : La chair ne profite de rien, c'eſt l'eſprit qui vivifie. Mais cette chair ayant eſté faite propre du Verbe, on la tient pour cela vivifiante, & elle l'eſt en effet, ainſi que le Sauveur le dit luy-meſme : Comme mon Pere vivant m'a envoyé, & que je vis à cauſe de mon Pere : de meſme celuy qui me mangera, vivra à cauſe de moy. Puis donc que Neſtorius & ſes adherans détruiſent la vertu de ce myſtere, c'eſt avec raiſon qu'on a fait cet anatheme.

Mais pourquoy, dit-il, que Neſtorius détruit la vertu de ce myſtere ? Eſt-ce parce que Neſtorius nioit la preſence reelle de la chair de IESUS-CHRIST ? Non certes, il la ſuppoſoit avec ſaint Cyrille : mais il diſoit que ce n'eſtoit pas la chair propre du Verbe, d'autant qu'elle ne luy eſtoit pas perſonnellement unie, par conſequent elle n'eſtoit pas vivifiante, & ne pouvant donner la vie à nos ames, ny à nos corps, le Sacrement perdoit ſa force, & la vertu du myſtere eſtoit détruite. Et pour faire voir que Neſtorius eſtoit dans le ſentiment de la preſence ſubſtantielle, & que c'eſtoit un principe receu de part & d'autre : Saint Cyrille ayant expliqué ſon Anatheme, les Eveſques d'Orient qui ſuivoient le parti de Neſtorius, luy firent pluſieurs objections, & ſur tout ils diſoient, que dans le ſaint Sacrement on ne mangeoit que la chair de IESUS-CHRIST, parce

que la divinité ne se pouvoit pas manger: voulant inferer de là que le corps de IESUS-CHRIST n'estoit pas uny hypostatiquement à la divinité, puis qu'on le mangeoit effectivement, & que la divinité ne se mangeoit pas. Vous voyez par là qu'ils parlent d'une manducation corporelle: vû que si c'estoit une manducation spirituelle, la divinité est un objet plus propre de la foy que l'humanité de IESUS-CHRIST.

Defensio S. Cyrilli adverſ. Orient.

Aussi saint Cyrille qui sçavoit leurs maximes, répond admirablement, que la chair du Fils de Dieu estant unie au Verbe, participe à la vertu de la divinité, & est renduë vivifiante, & que c'est par cette raison que nostre Seigneur dit, qui mange ma chair & boit mon sang demeure en moy & moy en luy. Qu'au reste si nous ne mangions que la chair d'un homme separée de la personne divine, nostre Eucharistie ne seroit qu'une antropophagie, ce qui est indigne de la grandeur de nos mysteres. Que les Chrestiens ne sont point des mangeurs d'hommes comme les Antropophages, mais que nous mangeons la chair vivifiante de IESUS-CHRIST qui est Dieu.

De plus, Theodoret qui estoit plus amy de la personne de Nestorius que de son erreur, entreprit aussi saint Cyrille sur cet Anatheme: mais il s'y prit plus adroitement que les autres, objectant qu'il n'avoit parlé que de la chair, & que son silence montroit assez qu'il vouloit exclure l'ame raisonnable de l'Eucharistie. Vn homme qui parle ainsi n'a pas envie d'exclure la presence reelle de la chair, puis qu'il veut qu'on y adjoûte celle de l'ame: mais S. Cyrille se riant de cette subtilité, luy répondit qu'on pourroit ainsi accuser l'Evangeliste qui n'avoit parlé que de la chair en expliquant le mystere de l'Incarnation, & disant simplement, *le Verbe s'est fait chair:* Bien davantage qu'on pourroit rejetter ce blâme sur IESUS-CHRIST, parce qu'il avoit dit seulement, le pain que je donneray est ma chair que je livreray pour la vie du monde. *Reprenez donc aussi ces paroles, si bon vous semble. Car il ne fait mention que de la chair, & ne parle point de l'ame raisonnable: mais si vous eussiez esté plus intelligent, vous*

Γραπτέον, εἰ δοκεῖ, καὶ ταῖς αὐτῶν λόγοις σάρκα τὸ ἐν μάζει μόνον. *Defensio Cyrilli adverſ. Theod.*

n'euſſiez pas ignoré, que par la ſeule chair l'Ecriture entend ſouvent un composé de corps & d'ame raiſonnable, à ſçavoir l'homme.

A moins que de s'aveugler à plaiſir, il eſt impoſſible de douter du ſentiment de ſaint Cyrille dans cette conteſtation : mais pour vaincre la derniere opiniâtreté, il ne faut que conſiderer ce qu'il dit au quatriéme livre contre Neſtorius. *Comme ce corps du meſme Verbe eſt vivifiant, parce qu'il ſe l'eſt approprié par une veritable union qui ſurpaſſe toute intelligence & tout diſcours : Ainſi nous qui jouïſſons de ſa ſainte chair & de ſon ſang, ſommes entierement vivifiez, parce que le Verbe demeure en nous divinement par le ſaint Eſprit, & humainement par ſa ſainte chair, & par ſon precieux ſang.* Et ſur la fin du meſme livre. *S'il ſe trouvoit quelqu'un qui oſaſt dire que le Verbe a eſté changé en la nature d'un corps, on le pourroit accuſer de n'avoir pas dit en nous donnant ſon corps. Prenez, mangez, cecy eſt ma divinité, laquelle eſt rompuë pour vous. Et, cecy eſt non pas mon ſang, mais ma divinité, laquelle eſt répanduë pour vous. Puis donc que le Verbe eſtant Dieu s'eſt approprié un corps né d'une Vierge ſans ſouffrir aucune alteration ny changement, comment ne falloit-il pas qu'il nous diſt ſans aucun menſonge, Prenez, mangez, cecy eſt mon corps. Or eſtant la vie entant qu'il eſt Dieu, il a fait ce corps la vie & l'a rendu vivifiant tout enſemble.* Si ſaint Cyrille avoit preveu noſtre diſpute, en quels termes plus formels pouvoit-il ſe déclarer pour moy ? Il prouve contre Neſtorius que le corps du Fils de Dieu, qui eſt né de la B. Vierge n'eſt pas ſimplement le corps d'un homme, mais le corps d'un homme Dieu. Pourquoy ? parce qu'il eſt vivifiant, & s'il n'eſtoit Dieu, il ne donneroit pas la vie. C'eſt la raiſon ſur laquelle il appuye davantage. Mais comment prouve-t'il qu'il eſt vivifiant ? parce qu'il nous l'a donné dans le ſaint Sacrement pour nous vivifier en demeurant en nous *divinement & humainement tout enſemble : divinement par le ſaint Eſprit, humainement par ſa chair & ſon ſang.* Parce qu'il a dit ſans aucun menſonge, *Prenez, mangez, cecy eſt mon corps.* Parce qu'il a dit ſans aucun menſonge : *Operez non une viande qui perit, mais une viande qui de-*

ὥσπερ καὶ ὁ αὐτοῦ ἴδιος λόγος σῶμα ζωοποιὸν ὄφθη, ἴδιον αὐτοῦ ποιησάμενος καθ' ἕνωσιν ἀληθῆ τὴν ὑπὲρ νοῦν τε καὶ λόγον· ὕτω καὶ ἡμεῖς οἱ ἐν μετέξει γενόμεθα τῆς ἁγίας σαρκὸς καὶ αἵματος αὐτοῦ πῶς τε πάντας ζωοποιούμεθα, μέτοχοι ἐν ἡμῖν τοῦ λόγου θεϊκῶς μὲν διὰ τοῦ ἁγίου πνεύματος ἀνθρωπίνως δὲ αὖ διὰ τῆς ἁγίας σαρκὸς καὶ τιμίου αἵματος. S. Cyrill. adverſ. Neſtor. l. 4.

Idem S. Cyrill. in lib. Reginis nuncupato. tit. quod Christus est vita & vivificus.

meure à la vie eternelle, que le Fils de l'homme vous donnera. Car le Pere qui est Dieu l'a seellée de son seau. Le Fils de l'homme nous a donné une viande qui demeure à la vie eternelle, à sçavoir sa chair; car elle est vivifiante. Et donc, comment celuy qui peut vivifier par sa propre chair, ne seroit-il pas Dieu?

Ne faut-il pas renoncer aux figures, & embrasser la realité si l'on ne veut renoncer au sens commun en tirant saint Cyrille à un sens impropre & figuré?

ARTICLE III.

Suitte de la mesme Preuve. L'heresie des Sacramentaires condamnée en tous ses chefs par les Anciens Peres.

MAIS ce n'est pas assez de vous avoir fait voir que les Anciens Peres reçoivent & confirment nostre doctrine par des témoignages si clairs, qu'on ne peut raisonnablement les contester: Il faut vous montrer qu'ils rejettent l'erreur des Sacramentaires que vous deffendez, & qu'ils la condamnent dans tous ses chefs, quant au dogme & quant à l'usage: par consequent que le changement & l'innovation que vous nous imputez retombe sur vous à la confusion de vostre party. L'induction n'en sera pas difficile.

I. Vous tenez qu'il est impossible que le corps de IESUS-CHRIST soit sous les especes du pain, parce qu'il n'y peut estre d'une maniere sensible & charnelle, tel que vous vous l'imaginez. Ce fut ce qui trompa les Capharnaites, aussi bien que vous, lors que le Fils de Dieu leur dit que s'ils ne mangeoient sa chair, & s'ils ne beuvoient son sang il n'auroient point la vie eternelle. *Ils se troubloient,* dit Euthymius, *& ne pouvoient croire à sa parole, parce que cela leur sembloit impossible. Car comme ils mesuroient tout à la nature, ils n'admettoient rien qui fust au dessus, ny qui surmontast ses forces. Ainsi ils jugeoient cela impossible: mais il leur montra qu'il estoit non seulement possible, mais necessaire. Car celuy qui peut rendre sa chair celeste pour s'élever au Ciel, peut bien faire que cette mesme chair soit la viande des hommes. Ma chair est vrayment viande.*

Euthym. in 16. Ioan.

Il dit cela pour montrer qu'il ne parle point par enigme ny en parabole : mais qu'il faut effectivement manger ſon corps.

βούλεται πιστώσασθαι αὐτὸς περὶ τῆς εἰρημένων, ὡς τε μὴ νομίζειν αἴνιγμα εἶναι ὃ εἰρημένον, ἀλλ', εἰδέναι ὅτι πάντως δεῖ φαγεῖν ὃ σῶμα.

Il parle donc manifeſtement de la participation de ſon corps, dit Theophilacte, *le pain que je donneray, c'eſt ma chair. Remarquez que le pain que nous mangeons dans les myſteres, n'eſt point l'antitype de la chair de* IESUS-CHRIST, *mais la chair meſme du Seigneur. Car il ne dit pas le pain que je donneray eſt l'antitype de ma chair, mais ma chair. Car ce pain eſt transformé avec des paroles ſecrettes par la benediction myſtique, & par l'écoulement du ſaint Eſprit en la chair du Seigneur. Et que perſonne ne ſe trouble de ce que nous croyons que le pain eſt ſon corps. Car lors qu'il eſtoit au monde le pain qu'il mangeoit ſe changeoit en ſa chair, & maintenant encore le pain eſt changé en la chair du Seigneur.*

μεταποιεῖται δὲ ἀπορρήτοις λόγοις ὁ ἄρτος διὰ τῆς μυστικῆς εὐλογίας. *Theophil. in c. 6. Ioan.*

Mais s'il parle de la participation de ſa chair, pourquoy dit-il que la chair ne ſert de rien, & que c'eſt l'eſprit qui vivifie ? *Il ne parle pas de ſa chair*, dit ſaint Chryſoſtome, μὴ γένοιτο, *nullement, mais de ceux qui entendent charnellement ce qu'il dit.* πῶς οὖν ὄφελεῖ ἡ σὰρξ, ἧς ἄνευ ζῆν οὐκ ἔνι ; *comment eſt ce que la chair ne ſert de rien, ſans laquelle on ne peut vivre ? Ne voyez-vous pas qu'il ne parle point de ſa chair, mais de ceux qui l'entendent charnellement ?*

Qui ſont ceux qui l'entendent charnellement ? [a] *Ceux qui n'en jugent que ſelon les apparences exterieures.* οὐδὲν πνευματικῶς συλλαμβάνοντες, ἀλλὰ πάντα κατὰ τὸ φαινόμενον.

a *Theophil.*

[b] Ceux qui s'imaginent qu'il faut manger la chair du Fils de Dieu comme la chair que l'on fait boüillir ou roſtir, & que l'on coupe par morceaux.

b *Abierunt retro exiſtimantes hoc eo modo dici, ut carnem ejus vel aſſam, vel lixam ſectamque membratim edere cogerentur. S. Cypr. de Cœna Domini.*

[c] Ceux qui doutent ſi le pain vivant eſt deſcendu du Ciel, & comment il peut nous donner ſa chair à manger. καὶ πῶς δύναται ἡμῖν τοῦ σάρκας δοῦναι φαγεῖν.

c *S. Chryſoſ.*

[d] Enfin ceux qui penſent que c'eſt la chair toute ſeule qu'il nous donne, & non pas la chair d'un homme Dieu.

d *S. Aug. tr. 27. in Ioan.*

O Domine magiſter bone quomodo caro non prodeſt quicquam, cùm tu dixeris : Niſi quis manducaverit carnem meam, & biberit ſanguinem meum, non habebit in ſe vitam ? An vita non prodeſt quicquam ? Propter quid ſumus quod ſumus, niſi ut habeamus vi-

tam æternam, quam carne promittis ? Quid est ergo, non prodest quicquam caro ? Non prodest quidquam quomodo illi intellexerunt. Carnem quippe sic intellexerunt quomodo in cadavere dilaniatur, aut in macello venditur. Sic dictum est, caro non prodest quicquam, quomodo dictum est, scientia inflat sola sine charitate, sic caro sola non prodest quicquam sine spiritu. Accedat spiritus ad carnem, sicut charitas ad scientiam, & prodest plurimùm. Nam si caro non prodesset, Verbum caro non fieret, ut habitaret in nobis. O Seigneur ! ô mon bon Maistre ! comment est-ce que la chair ne sert de rien, puisque vous avez dit : Si quelqu'un ne mange ma chair, & ne boit mon sang, il n'aura point la vie ? La vie est-elle donc inutile ? Pourquoy sommes-nous ce que nous sommes, sinon pour avoir la vie éternelle, que vous nous promettez par le moyen de vostre chair ? Que veulent donc dire ces paroles la chair ne sert de rien ? Elle ne sert de rien en effet de la maniere que ceux-là l'entendoient. Car ils pensoient qu'il en estoit comme d'un corps mort qu'on démembre, ou qu'on vend à la boucherie. On dit que la chair ne sert de rien, comme l'on dit que la science seule enfle sans la charité : ainsi la chair ne sert de rien sans l'esprit. Vnissez l'esprit à la chair, comme la charité à la science, alors la chair sera tres-utile. Car si la chair ne servoit de rien, le Verbe ne se seroit pas fait chair pour habiter en nous.

Voila donc ce qui trompa les Capharnaïtes, voila ce qui trompe les heretiques. Et il ne faut pas s'en étonner : car les Disciples mesmes du Fils de Dieu en furent troublez. Et ce fut la premiere heresie qui les divisa, & qui enleva meſme un des Apostres, comme saint Chrysostome & saint Augustin le remarquent. Mais saint Pierre s'opposa à ces incredules avec une ferme foy, & quoy qu'il n'entendist pas encore le secret de l'Eucharistie, il ne laissa pas de croire aux paroles de son Maistre, & luy dire, Seigneur, à qui irons-nous ? vous avez les paroles de la vie eternelle. *Numquid jam Petrus intelligebat secretum illius sermonis Domini ? Nondum intelligebat, sed bona esse verba quæ non intelligebat, piè credebat.* Pierre entendoit-il le secret de ces paroles de son Maistre ?

S. Chrysost. hom. 46. in Ioan.
S. August. in Ps. 68.
S. Aug. in Ps. 54. vers. 22.

Maiſtre ? Il ne l'entendoit pas encore : mais il croyoit ſaintement que ces paroles eſtoient bonnes, quoy qu'il ne les compriſt pas.

Vous voila donc déja condamné avec les Capharnaïtes par le Prince meſme des Apoſtres, qui porte la parole pour tous les autres. Il n'y a pas d'apparence que vous ſoyez de meilleure intelligence avec leurs ſucceſſeurs.

II. Vous dites en ſecond lieu que le pain que vous prenez à la Cene eſt une figure, & une image du corps de IESUS-CHRIST excluſive de ſa preſence reelle. Les heretiques Iconoclaſtes ne s'eſtoient pas tant emportez dans ce conciliabule, que vous avez pris pour un Concile Oecumenique, quoy qu'il ne s'y trouva de tous les Patriarches, que celuy de Conſtantinople, qui s'eſtoit honteuſement proſtitué à la paſſion de l'Empereur Copronyme : Ils s'eſtoient contentez de dire que l'Euchariſtie eſtoit la ſeule image du corps de IESUS-CHRIST qu'il falloit honorer, pour donner l'excluſion aux ſaintes Images, qu'ils combatoient de toute leur force : mais ils n'avoient oſé paſſer ouvertement à l'excluſion de la preſence reelle : neantmoins parce que cette maniere de parler eſtoit ſuſpecte, & qu'elle pouvoit donner lieu à voſtre fauſſe creance, elle fut condamnée au ſecond Concile de Nicée, & il eſt important de vous faire connoiſtre de quelle maniere furent traitez dans cette aſſemblée generale de toute l'Egliſe ces briſimages impies, que vous avez pris pour vos Peres, & pour vos Maiſtres. Voicy ce que portent les actes de ce Concile. *Ces illuſtres voulant obſcurcir la contemplation des ſaintes images, ont introduit une autre image, qui n'eſt point en effet image, mais le corps & le ſang.* Marquez, Monſieur, ces paroles : L'Euchariſtie n'eſt point l'image, mais *le corps meſme de* IESUS-CHRIST. C'eſt un Concile Oecumenique qui confirme ce dogme, & le munit du ſeau de ſon authorité ; Ce n'eſt donc point Paſchaſe qui l'a introduit, ce Concile eſtoit avant luy, & il n'a fait que marcher ſur ſes veſtiges : & cela ſeul me ſuffit pour renverſer ce changement imaginaire, que vous luy attribuez, mais je ne m'arreſte pas là. Ie dis que ce n'eſt point

Concil. Nican. 2. Act. 6.

non plus une innovation faite dans le Concile. Il déclare formellement que c'est la doctrine de l'ancienne Eglise. *Car jamais nul des saints Apostres, qui sont les trompettes du saint Esprit, ny de nos glorieux Peres, n'a appellé le sacrifice non sanglant, qui se fait en memoire de la Passion de nostre Seigneur* IESUS-CHRIST, *& de toute l'œconomie de sa vie, l'image de son corps.* Il ne le dit pas une seule fois, il le repete, & pour bannir entierement *ce signe exclusif de la presence reelle* que vous soûtenez, Il assure derechef, *qu'il ne se trouvera jamais que nostre Seigneur, ny les Apostres, ny les Peres ayent appellé ce sacrifice non sanglant, qui est offert par le Prestre, l'image, mais le propre corps & le propre sang.* Ie dis bien plus. Les Iconoclastes, qui avoient inventé ce nom d'image, n'oserent pas neantmoins dire qu'elle fust exclusive de la presence reelle: au contraire pour couvrir leur erreur ils se servirent de termes ambigus qui exprimoient aucunement la realité, de peur de se rendre trop odieux en choquant la creance commune de l'Eglise. *Ils se confondent eux-mesmes*, ce sont les termes du Concile, *par leur astuce & par leur malice, & s'enveloppent d'un faux sophisme, disant que cette oblation sacrée est faite par position. Mais comme c'est une extravagance manifeste de parler ainsi: de mesme c'est un pareil égarement d'esprit de dire que le corps & le sang de* IESUS-CHRIST *soit image, & outre que c'est une marque d'ignorance, il y a aussi de l'impieté meslée. Neantmoins apres cela, comme s'ils abandonnoient le mensonge, ils expriment aucunement la verité, confessant que le pain est fait le corps divin. Ainsi il leur arrive le mesme qu'à ceux qui ont l'esprit troublé, s'imaginant tantost une chose & tantost l'autre, declarant tantost que le sacrifice de l'Eucharistie est l'image du sacré corps de* IESUS-CHRIST, *& tantost que c'est le corps sacré & divin.*

Vous jugez bien, Monsieur, ce que l'on doit conclure de cette censure, que le changement que vous mettez au temps de Paschase, n'est qu'une illusion: vû que la foy de la presence reelle estoit si generale dans le siecle qui le precede, que les Heretiques mesmes ne l'osoient choquer ouvertement. Le seul nom d'image du corps de IESUS-CHRIST, comme nous l'avons montré, fut mal receu dans le Conci-

le, parce qu'il sembloit exclure la Transsubstantiation & la presence de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, d'où vient que tous les Ecrivains orthodoxes du huitiéme & du neufiéme siecles remarquent si exactement que IESUS-CHRIST établissant le saint Sacrement ne dit pas, cecy est la figure de mon corps, mais *Cecy est mon corps*, pour effacer le scandale que l'erreur des Iconoclastes avoit donné, & oster aux fidelles toute occasion de douter de la realité. Ie n'en veux point d'autre témoignage que celuy de Charlemagne, duquel le sieur du Plessis-Mornay celebre Ecrivain de vostre party dit avec sa fidelité ordinaire: *Charlemagne écrit luy-mesme en son livre contre les Images, que nostre Seigneur n'a laissé autre image de luy qu'en la sainte Cene.* Et toutesfois, Monsieur, vous n'ignorez pas que Charlemagne n'a couché cette proposition dans le livre que du Plessis allegue, que pour la condamner, & la décrier dans toute l'étenduë de son empire. *Non enim imaginem, aut aliquam præfigurationem Dominus, sed semetipsum Deo Patri pro nobis in sacrificium obtulit. Non enim corporis & sanguinis dominici mysterium, Imago jam nunc dicendum est, sed veritas: non umbra, sed corpus: non exemplar futurorum, sed id quod exemplaribus præfigurabatur. Iam aspiravit dies, amotæ sunt umbræ. Iam verus Melchisedech, Christus scilicet Rex justus, Rex pacis, non pecudum victimas, sed sui nobis corporis & sanguinis contulit Sacramentum. Nec ait, hæc est imago corporis mei & sanguinis mei, sed hoc est corpus meum, quod pro vobis tradetur: hic est sanguis meus, qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Cum ergo corporis & sanguinis Christi mysterium, quod in veritate gestum esse constat, non in figurâ, vere Christi dici non possit imago, merito in hoc Gregorius reprehenditur.*

Pag. 816. de son livre contre la Messe. 1. Edition.

Carolus Magn. l. 4. de cultu imag. c. 14.

Nostre Seigneur n'a point offert une image, ny une figure anticipée: mais il s'est offert luy-mesme pour nous, en sacrifice à Dieu son Pere. Car le mystere du corps & du sang du Seigneur ne doit point à present estre appellé image, mais la verité mesme; ny l'ombre, mais le corps; ny l'exemplaire des choses futures, mais ce qui estoit prefiguré par les exemplaires. Le jour a paru, & les ombres se sont retirées. Main-

tenant le vray Melchisedech, c'est à dire, IESUS-CHRIST, Roy de justice, Roy de la paix, nous a donné non des victimes des animaux, mais le Sacrement de son corps, & de son sang. Il n'a point dit cecy est l'image de mon corps & de mon sang, mais *cecy est mon corps, qui sera livré pour vous*: cecy est mon sang qui sera répandu pour plusieurs en remission des pechez. Puis donc que le mystere du corps & du sang de IESUS-CHRIST qui a esté constamment accomply en verité & non pas en figure, ne peut estre appellé proprement une image de IESUS-CHRIST: c'est avec raison que Gregoire est repris de l'avoir ainsi nommé.

Certes, Monsieur, voila une censure bien authentique de vostre doctrine. Elle ne peut estre plus legitime: car elle a esté faite dans un Concile: ny plus celebre, car elle a esté maintenuë par le plus grand Prince de son siecle: ny plus evidente, car elle bannit toutes les ombres & les figures, dont vous avez voulu obscurcir nos mysteres. Il ne faut plus accuser Paschase de nouveauté, ny songer à établir vostre changement pretendu dans le dixiéme siecle: Il faut tourner visage, & penser serieusement à vous deffendre des anathemes des Peres & des Conciles que vous avez laissé derriere vous.

III. Vous enseignez que l'Eucharistie n'est point un Sacrifice propitiatoire pour les vivans ny pour les morts. C'estoit l'erreur des Enthousiastes, qui ostoient le Sacrifice de la Messe, comme dit Theodoret, parce qu'ils croyoient qu'il estoit inutile. C'estoit celle des Simoniens, que saint Ignace condamne dans son Epistre à ceux de Smyrne, disant, *qu'ils rejettoient les oblations, parce qu'ils ne croyoient pas que l'Eucharistie fust la chair de* IESUS-CHRIST, *qui a souffert pour nous dans la Croix*. C'estoit celle d'Aerius, que saint Epiphane met au rang des heretiques, parce qu'il croyoit que les prieres pour les morts estoient inutiles.

Theodor. l. 4. hist. Eccl. c. 11.

S. Epiph. in Panario pag. 386. Vide eund. in Anchor. p. 466.

Il n'est pas besoin de rapporter icy le témoignage de saint Cyprien, de saint Chrysostome, de saint Cyrille, de saint Athanase, de Tertullien, de saint Ambroise, de saint Augustin, & de saint Iean Damascene, qui recommandent

S. Cypr. l. 1. ep. 9. Tertull. de monogam. & de coron. S. Ambr. or. de fide resurr.

tous les prieres pour les morts, & sur tout le Sacrifice de la Messe. Calvin mesme confesse dans ses commentaires sur l'Epistre aux Hebreux, que c'est merveille que tant d'anciens Docteurs ayent insisté sur l'oblation du pain & du vin, disans, CHRIST est Sacrificateur selon l'ordre de Melchisedech. Or Melchisedech a offert du pain & du vin. Donc le Sacrifice de pain & de vin convient au Sacerdoce de CHRIST. Certes les anciens ayant controuvé un Sacrifice en la cene de IESUS-CHRIST sans son commandement, & ainsi corrompu la cene par leur sacrifice adjoûté à icelle, ils ont tiré d'où ils ont pû des couleurs pour farder leurs erreurs. Cette oblation de pain & de vin leur a plû, & ils l'ont embrassée sans jugement.

S. Cyrill. catech. 5. S. Aug. l. 9. c. 13. & lib. de cura pro mort. hab. c. 1 S. Chrysos. homil. 21. in Adam. & ho. de Laza. S. Athan. ho. de dormient. S. Io. Damas. or. quod mortui precibus juvantur. Voyez encore le 4. l. de son Inst. c. 18. n. 11.

IV. Vous soûtenez *que la Messe ensevelit & opprime la Croix & la Passion de* IESUS-CHRIST : *& qu'il est tres-certain qu'en dressant un Autel, on met bas la Croix de* IESUS-CHRIST. Ce sont les propres paroles de Calvin : Et c'est par cette raison de conscience Calviniste que les disciples de sa reformation ont demoli tant d'Eglises & d'Autels, imitans en cela les heretiques Donatistes, qui rompoient les calices, & profanoient les Autels des Catholiques : Mais les Saints ont toûjours condamné leur fureur, & Dieu mesme en a souvent pris d'effroyables vengeances, pour marques de son indignation & de son courroux, que vous devriez plus apprehender que vous ne faites.

Calvin. l. 4. de son Inst. c. 18, n. 3.

V. Vous assurez que les méchans ne mangent point le corps du Fils de Dieu, & qu'il n'y a que les bons qui le reçoivent. C'estoit encore une heresie des Donatistes, qui soûtenoient que le Bapteſme des Catholiques estoit nul, & qu'il n'y avoit point de Sacremens hors de leur Secte. Mais saint Augustin vous condamne avec eux par ces excellentes paroles : *Quand il s'agit de l'integrité & saintété du Sacrement, il n'importe quelle soit la foy de celuy qui le reçoit. Il est vray qu'il importe beaucoup pour le salut, mais il n'importe pas pour ce qui regarde la question du Sacrement. Car il se peut faire qu'un homme reçoive le Sacrement entier, quoy qu'il ait une foy perverse & une creance erronée.* Bien davantage vous vous coupez & vous

S. Aug. l. 3. de Bapt. contra Donat. c. 14.

Calv. in 1. Cor. ad c. 11.

vous condamnez vous-mesmes; puisque Calvin confesse qu'il y en a qui reçoivent veritablement IESUS-CHRIST à la Cene, & neantmoins qui le reçoivent indignement. Et Beze repliquant à Claude de Saintes, avoüe qu'encore que l'on ne mange le corps de IESUS-CHRIST que par la foy, neanmoins que ceux qui ont la foy, le peuvent manger indignement, & qu'ainsi l'avertissement de saint Paul, n'est pas inutile, qui declare coupables du corps de IESUS-CHRIST ceux qui le mangent indignement.

Beze Vol. 3. de l'Edition de l'année 1582. pag. 35.

» VII. Enfin vous tenez que le corps de IESUS-CHRIST » ne peut estre mangé que spirituellement & par la foy, que » c'est la foy qui vous guinde dans le Ciel, & qui vous unit à » luy, & vous le rend present: que IESUS-CHRIST est dans » le Ciel jusqu'au jour du rétablissement de toutes choses: » qu'un mesme corps ne peut pas estre en plusieurs lieux tout » à la fois, ny plusieurs corps en un seul lieu tous ensemble: D'où il s'ensuit que IESUS-CHRIST n'a pû sortir du sein de sa Mere sans blesser le seau de son integrité virginale, qui est l'heresie de Iovinian, condamnée par les Peres il y a plus de douze cens ans, comme témoignent saint Ambroise & saint Augustin. Et toutes-fois Beze ne fait point de difficulté de dire, *que le dogme de la virginité de Marie apres l'enfantement n'est appuyé ny de l'authorité de la parole de Dieu, ny de l'analogie de la foy, ny d'aucune conjecture probable des Peres: & enfin qu'il ne touche nullement la foy.*

S. Ambr. ep. 31. S. Aug. lib. de haref. 82.

Vide Bezam. tom. 1. in respons. ad Brentij argum. pag. 562. & to. 2 resp. 3 ad Selnecceri 5. cal. pag. 269. & to. 3. in resp. ad Iacobi Andreæ calum. thes. 9.

Ce seul blaspheme vous devroit donner de la defiance de vostre Religion, & vous faire departir d'une secte qui tient des opinions si injurieuses au pouvoir du Fils de Dieu, & à la virginité de sa Mere. Que vous a fait la plus pure & la plus sainte de toutes les creatures, pour souffrir qu'on la traite avec tant d'ignominie? Que vous a fait son Fils, qui est vostre Redempteur, pour luy disputer son pouvoir supreme? Que vous ont fait les morts, pour leur oster la consolation & le secours qu'ils attendent des vivans? Que vous ont fait les vivans, pour leur fermer la source de la vie? Que vous a fait toute l'Eglise, pour luy oster la presence de son Epoux, qui est l'objet unique de ses delices?

ARTICLE IV.

Fauſſeté du changement pretendu prouvée par la conformité de l'Egliſe d'à preſent avec les anciens Peres touchant les ſacrées Ceremonies de la Meſſe.

IL ne me reſte plus qu'à vous faire voir la conformité de l'Egliſe des derniers ſiecles avec celle des premiers touchant les Ceremonies de la Meſſe, pour achever de vous convaincre ſur l'impoſſibilité du changement que vous avez inventé.

Vous voulez bien que nous en croyons ceux de voſtre parti. Apparemment ils ne diront rien en faveur de l'Egliſe Romaine, que ce qu'ils ne pourront nier, & ce que la force de la verité manifeſte ne leur permettra pas de cacher. Que peut-on dire de plus outrageux contre nous, ou de plus avantageux pour vous, que ce que le ſieur du Pleſſis a avancé en ſon premier livre de la Meſſe? *Que l'Egliſe Romaine ne retient qu'une legere & inutile écorce du ſervice ancien, & que la voſtre a rétabli & toutes les parties & la ſubſtance en ſon entier?* Du Pleſſis 1. l. de la Meſſe, ch. 6. n. 3.

Neantmoins c'eſt à luy-meſme que je m'adreſſe, pour m'informer depuis quand eſt arrivée cette étrange innovation, qui ne nous a laiſſé que l'écorce de l'ancienne Liturgie des premiers ſiecles: Et il me répond, Que ſous l'Empire de « Conſtantin, qui vivoit dans le quatriéme ſiecle, l'Egliſe « changea tout à coup: que recevant le monde en ſon giron, « elle s'en trouva enflée en un moment: qu'il introduiſit par « ſon entrée les vanitez, les ſuperfluitez, les affections, les « imperfections, les infections meſme du monde. Que ces « bons Empereurs deſireux de la faire recevoir à leurs peuples « plus curieux de l'exterieur que de l'interieur, de l'apparence « que de la verité, de la ceremonie que de la ſubſtance, ne fi- « rent point de conſcience de l'habiller à la Payenne, & de la « parer des ornemens des Gentils: Qu'ayant en meſme temps « à contenter ceux de la Circonciſion qui ſe rangeoient au « Chriſtianiſme, ils emprunterent autant qu'ils purent les pa- « roles & les ceremonies Iudaïques: Que pour n'effaroucher « Liv. 1. de la Meſſe, ch. 4. n. 1.

» ny les uns ny les autres, les Chrestiens s'accommoderent à
» parler & d'Autels & de Sacrifices: Et autant que les Apo-
» stres avoient pris peine à leur inculquer que tous Sacrifi-
» ces avoient pris fin en CHRIST, ils prirent plaisir à appel-
» ler leurs services immolations, oblations, sacrifices; la table
» du Seigneur son Autel, la commemoration de sa mort en la
» Cene, le Sacrifice de l'Autel, une sainte Hostie: les Evesques
» ques & Pasteurs Sacrificateurs, les Diacres Levites. Qu'au
» lieu que la premiere antiquité avoit contesté brusquement,
» qu'avoir plusieurs Dieux estoit n'en avoir point, qu'ils trou-
» verent doux par succession de temps de transformer leurs
» Dieux en Saints, leurs Deesses en Saintes, de mettre nos
» Apostres & nos Martyrs en leur place, leur dedier leurs
» Temples & leurs Autels, leur donner des Sacrificateurs &
» des Pontifes: Si bien que comme l'esprit humain est aveu-
» gle és choses de Dieu, sous ombre d'attirer les Iuifs & les
» Gentils à IESUS-CHRIST, ces bonnes gens par un laps
» de quelques siecles nous introduirent tout doucement le Iu-
» daïsme & le Paganisme en l'Eglise.

Ie reçois cette réponse sans l'examiner, & poursuivant mes demandes, je le prie de me dire plus en particulier la source & l'origine de toutes les parties & ceremonies de la
» Messe. Et il m'apprend, [a] Que la Confession que le Prestre
» fait avant que de commencer la Messe estoit en usage du
» temps des Apostres, [b] Que l'Epistre, l'Evangile, les Collectes, le chant des Pseaumes de David, l'Oblation, la Preface, la Consecration, l'Elevation, la Communion estoient
» de la pratique des trois premiers siecles. [c] Que Celestin I.
» environ l'an 418. ordonna que les cent cinquante Pseaumes
» de David fussent chantez par Antiphones avant la celebration de l'Eucharistie, au lieu qu'auparavant on ne lisoit que
» l'Epistre & l'Evangile. Que puis aprés ils furent coupez
» par Versets, pour l'Introït, le Graduel & l'Offertoire.
» Que le Pape Anastase environ l'an 405. ordonna que les
» Clercs, & les Laïques se tiendroient debout pendant la lecture de l'Evangile. Qu'Innocent I. l'an 411. commanda
» qu'aux assemblées & Festes solemnelles on baillast la paix

aux

a liv.1.de la Messe. ch.3. p.27.28.29.

b liv.1.ch.3. & 4. de la Messe.

c liv.1.ch.6. pag. 72. *De quibus Gregorius posteà Antiphonas ad Introitum Missæ modulando composuit.*

Honorius in gemma animæ citatus à Plessæo. Ibid.

aux Chreſtiens avec la reception du Sacrement, ceremonie « qui ſucceda au ſaint baiſer, qu'on donnoit auparavant en ſi- « gne de reconciliation. Que Leon I. environ l'an 440. ad- « joûta à l'Offertoire : *Hanc igitur oblationem ſervitutis noſtræ* « *ſed & cunctæ familiæ*, qui fait une partie du Canon de la Meſ- « ſe, qui ſuivoit immediatement ces mots, *hæc dona, hæc mune-* « *ra, hæc ſancta ſacrificia illibata*. Les autres pieces n'ayant en- « core eſté inſerées. Que ce meſme Pape inſera auſſi en l'O- « raiſon : *Ergo & memores*, mentionnée par ſaint Ambroiſe « aprés ces mots, *que te preſenta-t'on ſouverain Sacrificateur* « *Melchiſedech*, ceux qui ſuivent, *ſaint ſacrifice, Hoſtie im-* « *maculée*, détournant peu à peu le propos *ab oblatis, ad obla-* « *tam*, c'eſt à dire, des preſens du peuple à cette partie, qui en « eſtoit conſacrée par les Preſtres pour l'uſage des Sacremens. « Que c'eſt à luy-meſme que Nauclerus attribuë, *Orate pro me* « *fratres & ſorores*, & le *Deo gratias* à la fin: Que Gelaſe vint « environ l'an 490. qui changea en quelques choſes les Pre- « faces, rangea & ordonna les Collectes & Complendes, en- « tre leſquelles il s'en reconnoiſt encore quelques-unes fort « pures. Que depuis elles furent remaniées par Gregoire qui « inſtitua auſſi, que le peuple fuſt beny à la fin par ces mots, « *Benedicat vos omnipotens Deus*, & que le ſervice fut achevé par « l'Hymne des trois Enfans de la fournaiſe. Enfin que tout « cela ſe fit dans les cinq premiers ſiecles, chacun eſtant ainſi « chatouillé d'ajoûter quelque choſe au ſervice à ſa fantaiſie. « Mais qu'il ne faut pas s'étonner ſi beaucoup de ceremonies « s'eſtoient introduites au ſervice de l'Egliſe, qui ne ſont pas « pratiquées, ny approuvées par les Egliſes reformées. Car « *qui doute qu'en l'eſpace de cinq cens ans, & de plus de cent mille* « *nuits l'homme ennemy Sathan, qui ſe leve de nuit n'y ait pû ſe-* « *mer de la Zizanie ?* «

Ie continuë à l'interroger, pour ſçavoir s'il ne s'eſt point fait de changement dans le ſixiéme ſiecle : Et j'apprens de luy, Que c'eſt un ſiecle de tenebres, où l'Egliſe paſſe des « ceremonies & de la pompe à la ſuperſtition & à la fauſſe do- « ctrine, où le nom de Meſſe gagne le deſſus, & l'emporte « ſur celuy de la Cene : où le Canon (c'eſt à dire, cette prin- « L. 1. de la Meſſe ch. 7. pag. 91. 92. 93. &c.

» cipale partie du ſervice, en laquelle eſtoient benis, receus &
» communiquez les Sacremens) qui n'eſtoit auparavant com-
» poſé que d'une Preface élevant les eſprits des aſſiſtans en
» haut, d'un recit de la pure inſtitution de la Cene, d'une
» priere à Dieu qu'il luy pluſt donner efficace aux Sacremens,
» pour unir de plus en plus les Communians à IESUS-CHRIST
» leur chef, & aux membres de ſon corps qui eſt l'Egliſe, &
» comme tels les nourrir à la vie eternelle, d'une commemo-
» ration des ſaints Martyrs, d'une participation du corps &
» du ſang de IESUS-CHRIST ſous les Sacremens de pain &
» de vin, & finalement d'une poſtcommunion, & ſolemnelle
» action de graces du benefice receu en CHRIST: ou, dis-je,
» cette partie ſi eſſentielle & ſi importante de la Meſſe ſouffre
pag. 100. » une alteration ſi conſiderable, *qu'on paſſe d'un Sacrement à un*
» *ſacrifice propitiatoire, du ſigne à la choſe meſme, de la commemo-*
» *ration de la mort de* CHRIST, *à la pretenduë reelle immolation*
» *d'iceluy meſme*: Si bien que toutes les prieres & oraiſons, qui
» ſe ſouloient dire & faire en la conſecration des choſes offer-
» tes par les fidelles, viennent à eſtre transferées au pain & au
» vin deſtinez par le Preſtre, & ce peu qui avoient à commu-
» niquer avec luy. Et c'eſt où ſe trouverent empeſchez ſoit
» Scholaſticus, ſoit Gregoire, lors qu'il fut queſtion de re-
» dreſſer ces Oraiſons qui font partie du Canon. Car de fait
» ces mots: *Que tu ayes agreable & benis ces dons, ces preſens, ces*
» *ſacrifices ſains & entiers.* Item, *ceux qui t'offrent ce ſacrifice de*
» *loüange.* Item, *ſur leſquels il te plaiſe regarder de ton viſage pro-*
» *pice & ſerain, & les agreer, comme tu daignes agreer les dons de*
» *ton juſte ſerviteur Abel.* Item, *commande qu'ils ſoient portez par*
» *les mains de ton Ange en ton ſublime Autel*, tous ces propos, dis-
» je, ne peuvent pas eſtre ſainement entendus ſinon de ces
» dons: ny ſans blaſpheme eſtre deſtors à l'oblation & immo-
» lation que le Preſtre pretend faire du Fils de Dieu. Vû meſ-
» me qu'il eſt dit, *ceux qui t'offrent*, ce qui ne peut eſtre dit que
» du peuple aſſiſtant, & non du ſeul Preſtre. *Et neantmoins tout*
» *d'un coup ils deſcendent en leur Canon ab oblatis ad oblatam, &*
» *veulent que tout ce qui a eſté dit de ces dons ſoit de* CHRIST,
» *qu'ils pretendent offrir & immoler à Dieu quelque reſiſtance qui*
» *faſſe la Grammaire & la Theologie.*

Vous voyez, Monsieur, par la confession de ceux de vostre Secte, que les dogmes de la presence reelle, de la transsubstantiation, & de l'immolation de CHRIST sont établis dans l'Eglise Romaine dés le sixiéme siecle, non seulement en speculation, mais en pratique: Que Gregoire premier les authorise dans son *Ordre Romain*, qu'on appelle *la Messe Gregorienne*. Qu'il ne se contente pas de doubler *l'Introit*, de prendre le *Kyrie eleison* des Grecs, de composer un livre d'oraisons, qu'il appelle *Sacramentaire*, ou *le livre des Sacremens*: mais qu'il fait entrer l'immolation de CHRIST, & le Sacrifice propitiatoire dans le Canon de la Messe, & par suite la transsubstantiation & la presence reelle. Ie sçay bien que du Plessis le condamne d'avoir établi ces doctrines, mais enfin il dit qu'il les a établies: Ie ne dispute pas s'il a suivi les traces des anciens, je l'ay déja montré suffisamment: Ie dis seulement ce que du Plessis reconnoist luy-mesme, que l'on croyoit la transsubstantiation dés le sixiéme siecle: que la Messe estoit tenuë pour un Sacrifice propitiatoire, non pour le signe du corps de IESUS-CHRIST, mais pour la chose mesme, non pour une simple commemoration de la mort de IESUS-CHRIST, mais pour une reelle immolation d'iceluy mesme: c'est ainsi qu'il parle. Comment accordez-vous cela avec vostre pretendu changement arrivé du temps de Paschase? Ie trouve dans les livres de vos Ecrivains la confession verbale que le Prestre fait au commencement de la Messe, pratiquée dés le temps des Apostres, l'*Introit* établi par Celestin, le *Kyrie eleison* par saint Gregoire, le *Gloria in Excelsis* par Telesphore ou par Symmachus, l'*Epistre* & *l'Evangile* dés le premier siecle, le chant du *Symbole* par Marc premier, le *Sanctus* par Sixte I. les paroles de la consecration par le Fils de Dieu, la commemoration des Tres-passez apres l'élevation de l'hostie par Pelage II. l'Oraison Dominicale par les Apostres, la communion de tout temps: le Sacrifice propitiatoire & l'immolation de CHRIST reconnu par Scholasticus & par saint Gregoire: tout cela dans l'étenduë des six premiers siecles. Qu'avez-vous à repliquer? Direz-vous

pag. 97.

que du Plessis s'est trop hâté, qu'il ne devoit pas nous abandonner tous les Peres du sixiéme, septiéme, & huitiéme siecle, & qu'il pouvoit tenir la verité plus long-temps cachée, & l'empêcher de paroistre jusqu'au temps de Paschase ? Mais ne peut-on pas dire avec plus de raison que vous avez trop tardé, & que le progrés que vous avez pensé faire par ce retardement, n'est qu'une plus longue opiniâtreté dans vostre erreur ?

CHAPITRE II.

Fausseté de ce pretendu changement prouvée par les circonstances du temps, auquel on suppose qu'il est arrivé.

ARTICLE PREMIER.

Fausseté du pretendu changement prouvée par l'Estat de l'Eglise Latine, au temps auquel on suppose qu'il est arrivé, qui est precisément celuy de la naissance de l'heresie des Sacramentaires.

IL n'y a rien qui découvre mieux la fausseté de ce pretendu changement, que les circonstances du temps auquel on pretend qu'il est arrivé, & de la personne qu'on taxe de l'avoir introduit dans l'Eglise.

Le temps est precisément celuy de la naissance de l'heresie des Sacramentaires, depuis le siecle de Iean Erygene surnommé l'Escossois, qui commença à revoquer en doute l'existence reelle du corps de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, jusqu'à celuy de Berenger, qui fit revivre la doctrine d'Erygene environ deux cens ans aprés sa mort. A cause dequoy le livre de cet Escossois que produisoit Berenger, fut brûlé au Concile de Verseil, & luy-mesme condamné en plusieurs autres Conciles, & obligé à retracter trois fois son erreur ; sa legereté & son inconstance l'ayant replongé miserablement dans l'abysme, où sa vanité l'avoit premierement precipité.

La perſonne qu'on accuſe d'innovation c'eſt Paſchaſe, qui entrepri le premier la deffenſe de la foy contre ceux qui favoriſoient ſecrettement le parti de Iean l'Eſcoſſois, n'oſans pas ſe declarer ouvertement contre la creance de toute l'Egliſe; vû que perſonne juſques alors n'avoit douté de la preſence reelle du corps de noſtre Seigneur dans l'Euchariſtie, que ceux qui avoient eu des opinions erronées de IESUS-CHRIST, & qui n'avoient pas crû le myſtere de l'Incarnation, comme les Saturniens, les Neſtoriens, les Marcionites, & ſemblables heretiques, qui nioient que le Verbe divin ſe fuſt vrayment uni à la nature humaine. C'eſt pourquoy le P. Sirmond Ieſuite dit que c'eſt luy qui a le premier éclaircy le myſtere de l'Euchariſtie, en la meſme façon que ſaint Auguſtin remarque qu'on n'avoit point écrit ſi nettement de la divinité de IESUS-CHRIST avant que Photinus s'élevaſt, de l'Incarnation avant les Manicheens, de la Trinité avant Sabellius, de l'unité dans la Trinité avant Arrius, de la Penitence avant Novatus, & du Libre-Arbitre avant Pelagius.

Cette obſervation eſt tout-à-fait importante, parce qu'elle revele le myſtere d'iniquité, & fait voir l'artifice de noſtre Adverſaire, qui pour cacher la honte & l'infamie de ſa ſecte, rejette ſur autruy le crime, dont il eſt luy-meſme coupable, fait paſſer l'orthodoxe pour novateur, & le novateur pour orthodoxe, prend la verité pour le menſonge, & le menſonge pour la verité, & ne craint point d'attirer ſur luy la malediction que l'Ecriture ſainte donne à ceux qui prennent le mal pour le bien, & les tenebres pour la lumiere. Mais la ſimplicité Chreſtienne triomphera de toutes ſes ruſes, & diſſipera ayſément ce phantoſme, par le ſeul recit du fait tiré des plus fidelles monumens de l'Hiſtoire touchant l'hereſie de Berenger, & de cet Eſcoſſois qui luy ſervit de Precurſeur.

C'eſt une maxime infaillible que toute doctrine, qui n'eſt publiée qu'avec un deſaveu general des Paſteurs legitimes de l'Egliſe, qui la rejettent comme étrangere & nouvelle, eſt dés là convaincuë de fauſſeté & d'erreur; parce que ſi

elle estoit veritable, elle seroit conforme à la creance ancienne receuë universellement de tous les fidelles, & si elle y estoit conforme, ils n'auroient garde de la condamner, ny d'en empescher l'établissement. L'Eglise est la colomne de verité, & le tribunal devant lequel l'heresie n'ose paroistre. Ce monstre s'enfuit devant elle, & se cache comme les serpens, parce qu'il n'a pas plûtost levé la teste, qu'elle l'écrase sous ses pieds, de peur qu'il ne répande son venin à mesure qu'il va croissant, & qu'il ne perde les ames que IESUS-CHRIST a rachetées de son sang. L'erreur des Sacramentaires éprouva les effets de cette haine dans son origine & dans ses premiers commencemens : Elle fut aussi-tost condamnée que née, & les plus sçavans hommes de ce temps-là s'estant élevez contr'elle, furent suivis des Conciles, qui confirmerent leur censure par la derniere rigueur des Anathemes, & des peines Ecclesiastiques, qu'ils ont coûtume d'imposer à l'heresie.

Ce fut vers le commencement du neufiéme siecle que quelques esprits curieux remuerent la question de la presence de IESUS-CHRIST dans l'Eucharistie : Ce qui donna sujet à l'Empereur d'Orient d'envoyer les œuvres de saint Denys, où nos mysteres sont divinement expliquez, au Roy de France Charles le Chauve, qui commanda à Iean l'Escossois Religieux de l'Abbaye de Corbie de les tourner en Latin : mais comme il avoit un esprit écarté du commun, quoy que d'ailleurs il eust beaucoup d'étude, il se laissa seduire par son propre sens, & composa un livre, où il jetta les premieres semences de l'heresie. Bertram ou Ratram le suivit bien-tost aprés, & en écrivit un autre qui fut fort mal receu aussi bien que celuy d'Erygene, avec cette difference neantmoins que le livre d'Erygene ayant esté condamné & mis au feu, il ne nous en reste plus aucun vestige : mais celuy de Bertram a esté depuis peu deterré par les Heretiques & donné au public comme un present empoisonné, propre à corrompre les esprits foibles, & les remplir de trouble & d'inquietude. Ces deux Autheurs trouverent d'abord une opposition generale de la part des plus sçavans hommes

de leur ſiecle, dont les uns entreprirent de les refuter, les autres prirent occaſion de parler plus clairement que jamais du tres-ſaint Sacrement, craignans que l'hereſie ne ſe prevaluſt de l'ambiguité de leurs paroles.

Hincmare leur Archeveſque qui avoit receu des plaintes du premier, qu'il appelle Iean Scottigene, parce qu'il eſtoit natif d'Ibernie, voulut avertir le public de ſon erreur, afin qu'on s'en donnaſt de garde. Voicy comme il en parle. *Ils diſent encore d'autres choſes contre la verité de la foy Catholique, ſe plaiſans en des termes nouveaux, pour s'acquerir une vaine reputation, à ſçavoir, que la divinité eſt triple, que le Sacrement de l'Autel n'eſt pas le vray corps & le vray ſang du Seigneur, mais ſeulement la memoire de ſon vray corps & de ſon ſang: que les Anges ſont naturellement corporels, que l'ame de l'homme n'eſt pas dans le corps: & pluſieurs autres choſes, contre leſquelles il ſera neceſſaire, que les Prelats orthodoxes de l'Egliſe veillent avec ſoin & avec adreſſe.* Kemnitius remarque qu'Erygene propoſant publiquement ſon opinion, ſes diſciples luy creverent les yeux avec des plumes de fer, dont ils ſe ſervoient pour écrire. D'où il conclud, *que la doctrine de Bertram & de l'Eſcoſſois touchant la Cene du Seigneur n'eſtoit pas alors receuë: mais qu'elle fut priſe pour une opinion nouvelle & fanatique, qui combattoit la ſaine & ancienne creance: & qu'ainſi Dieu reprima miraculeuſement cette malheureuſe diſpute.* Quoy qu'il en ſoit, il paroiſt evidemment par le témoignage de Hincmare, que la foy de la preſence reelle eſtoit la foy commune de toute l'Egliſe au temps d'Erygene, & que l'opinion contraire n'eſtoit qu'une invention de ſa vanité, qui affectoit la reputation d'une ſcience extraordinaire au prejudice de ſa conſcience. *Hincmar. c. 31. lib. de prædeſtin.*

Quant à Bertram Paſchaſe qui eſtoit ſon Superieur, & Abbé de Corbye ſe crut obligé d'écrire contre luy, pour effacer le ſcandale qu'il avoit donné.

Quelques-uns eſtiment que Rabam prit auſſi la deffenſe de la foy contre ces nouveautez, & Thomas Vvaldenſis en rapporte quelques textes dans ſon traité des Sacremens.

Mais generalement tous les Autheurs celebres qui écrivirent environ ces temps-là, ſoit auparavant ou aprés, ſe decla-

rerent ouvertement pour la creance commune de l'Egliſe. Ie me contenteray d'alleguer les principaux, qui feront voir clairement l'illuſion de noſtre Autheur.

ARTICLE II.

Continuation de cette Preuve par le témoignage des Peres, qui vivoient environ ce temps-là, depuis le huitiéme ſiecle juſques au dixiéme.

VENERABILIS BEDA.

Sæculo 8.

Beda in homil. Hyemal. de ſanctis in Epiphan.

PANIS *& vini creatura in ſacramentum carnis & ſanguinis ejus ineffabili Spiritus ſanctificatione transfertur : ſicque corpus, & ſanguis illius non infidelium manibus ad perniciem ipſorum funditur, ſed fidelium ore ſuam ſumitur in ſalutem.*

La creature du pain & du vin eſt transferée par la ſanctification ineffable du ſaint Eſprit au ſacrement de ſa chair & de ſon ſang ; & ainſi ſon corps & ſon ſang n'eſt plus répandu par les mains des infidelles pour leur damnation, mais il eſt pris par la bouche des fidelles pour leur ſalut.

ALCVINVS.

Sæculo 8.

Alcuin. l. de divinis officiis.

CONSVLENS *omnipotens Deus infirmitati noſtræ, qui non habemus uſum comedere carnem crudam, & ſanguinem bibere, facit, ut in priſtina remaneant forma illa duo munera. Et eſt in veritate corpus Chriſti, & ſanguis ſicut ipſe dicit.*

Dieu tout puiſſant ayant égard à noſtre infirmité, fait que n'eſtant pas accoûtumez à manger de la chair cruë, & à boire du ſang, ces deux dons demeurent en leur premiere forme, & qu'en verité c'eſt le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, ainſi qu'il dit luy-meſme.

HAYMO

Haymo Episcopvs Halberstatensis.

Sæculo 9.

Panis in carnem Domini mutatur, & vinum in sanguinem Domini transfertur non per figuram: neque per umbram, sed per veritatem. Credimus enim quia in veritate caro est Christi, similiter & sanguis. Sicut caro Christi quam assumpsit in utero virginali verum corpus ejus est, & pro nostra salute occisum, ita panis quem Christus tradidit discipulis suis omnibusque prædestinatis ad vitam æternam, & quem quotidie consecrant Sacerdotes in Ecclesia cum virtute divinitatis, quæ illum replet panem, verum corpus Christi est, nec sunt duo corpora illa caro quam assumpsit, & iste panis, sed unum verum corpus faciunt Christi, in tantum, ut dum ille frangitur & comeditur, Christus immoletur & comedatur, & tamen integer maneat & vivus. Et sicut illud corpus quod in cruce deposuit, pro nostra salute & redemptione est immolatum, ita quotidie ad nostram salutem & redemptionem iste panis Deo offertur: qui licet panis videatur, corpus est Christi. *In passionem Christi secundum Marcum.* *In c. 11. ep. 1. ad Corinth.*

Le pain est changé en la chair du Seigneur, & le vin est transferé au sang du Seigneur, non par figure, ny par ombre, mais en verité. Car nous croyons que c'est en verité la chair de Iesus-Christ, & son sang pareillement. Comme la chair que Iesus-Christ a pris dans le sein de la Vierge est son vray corps, & celuy-là mesme qui a esté occis pour nostre salut, de mesme le pain que Iesus-Christ donna à ses Disciples, & à tous ceux qui sont predestinez à la vie eternelle, & que les Prestres consacrent tous les jours dans l'Eglise par la vertu de la divinité qui remplit ce pain, est le vray corps de Iesus-Christ. Et cette chair qu'il a pris, & ce pain ne sont pas deux corps, mais ils font un seul vray corps de Iesus-Christ. De sorte que quand ce pain est rompu & mangé, Iesus-Christ est immolé & mangé, & toutesfois il demeure entier & vivant. Comme le corps qu'il déposa en la Croix, fut immolé pour nostre salut & pour nostre redemption, de mesme ce pain est tous les jours offert à Dieu pour nostre

ſalut & pour noſtre redemption, lequel encore qu'il ſemble pain, eſt le corps de IESUS-CHRIST.

AMALARIVS.

Sæculo 9.

l.3. de off. Eccleſ. c. 24. CREDIMVS *naturam ſimplicem panis & vini mixti verti in naturam rationabilem, ſcilicet corporis & ſanguinis Domini.*

Nous croyons que la nature ſimple du pain & du vin meſlé d'eau eſt changée en une nature raiſonnable, à ſçavoir du corps & du ſang de IESUS-CHRIST.

Ibid. c. 25. *Mira & magna fides ſanctæ Eccleſiæ, quæ ſuis oculis videt quod mortalibus deeſt. Videt quid credere debeat, quamvis nondum videat quod in ſpecie eſt. Credit ſacrificium præſens per Angelorum manus deferri ante conſpectum, & ſentit mandendum eſſe ab humano ore. Credit namque corpus & ſanguinem Domini eſſe atque hoc morſu cæleſti benedictione impleri animas ſumentium.*

La foy de la ſainte Egliſe eſt grande & admirable qui voit de ſes yeux, ce que des yeux mortels ne peuvent faire. Elle voit ce qu'elle doit croire; encore qu'elle ne le voye pas clairement & à découvert. Elle croit que le ſacrifice preſent eſt porté devant Dieu par les mains des Anges, & elle eſt perſuadée, qu'il doit eſtre mangé par la bouche des hommes. Car elle croit que c'eſt le corps & le ſang du Seigneur, & que ce morceau celeſte remplit de benedictions l'ame de ceux qui le prennent.

VVALAFRIDVS.

Sæculo 9.

De rebus Eccleſ. c. 17. CVM *ipſe Filius Dei dicat, caro mea vere eſt cibus, & ſanguis meus vere eſt potus, ita intelligendum eſt eadem redemptionis noſtræ myſteria, & vere eſſe corpus & ſanguinem Domini, ut illius unitatis perfectæ, quam cum capite noſtro jam ſpe, poſtea re tenebimus, pignora credere debeamus.*

Le Fils de Dieu diſant luy-meſme, *Ma chair eſt vrayment*

une viande, & mon ſang eſt vrayment un breuvage, il faut entendre que ces meſmes myſteres de noſtre redemption ſont veritablement le corps & le ſang du Seigneur, en ſorte que nous croyons auſſi que ce ſont des gages de cette vnité parfaite, que nous poſſedons maintenant par eſperance, & que nous poſſederons un jour par effet.

STRABVS.

Sæculo 9.

NOS *incerta relinquentes, quod ex authoritatibus certum eſt profitemur, ſcilicet ſubſtantiam panis & vini in ſubſtantiam corporis & ſanguinis dominici converti. Modum vero converſionis nos ignorare non erubeſcimus fateri. Quæ autem remanent de priori ſubſtantia accidentia, ſcilicet color, ſapor, forma, pondus, nec ipſum corpus Chriſti afficiunt, nec in eo fundantur.* *In c. 11. 1. ad Corinth.*

Laiſſant à part ce qui eſt incertain, nous profeſſons ce qui eſt aſſuré par le témoignage des Autheurs, à ſçavoir que la ſubſtance du pain & du vin eſt changée en la ſubſtance du corps & du ſang du Seigneur. Pour la maniere de cette converſion nous ne rougiſſons point d'avouër que nous l'ignorons. Et quant aux accidens qui demeurent de la ſubſtance qui a precedé, à ſçavoir la couleur, la ſaveur, la forme, le poids, ils ne ſont point du corps de IESUS-CHRIST, ny dans ſon corps comme dans leur ſujet.

REMIGIUS AUTISSIODORENSIS

Sæculo 9.

SI in veritate corpus Chriſti eſt, quare appellatur myſterium? Propterea utique quia poſt conſecrationem aliud eſt, & aliud videtur. Videtur ſiquidem panis & vinum, ſed in veritate eſt corpus Chriſti & ſanguis. Conſulens ergo omnipotens Deus infirmitati noſtræ, qui uſum non habemus comedere carnem crudam, & bibere ſanguinem, facit ut in priſtina remaneant forma illa duo munera; & eſt in veritate corpus Chriſti & ſanguis. *De celebratione Miſſæ.*

Si c'eſt en verité le corps de IESUS-CHRIST, pour-

quoy l'appelle-t'on un myſtere ? Parce que ce qu'il eſt, eſt autre choſe que ce qu'il paroiſt. En effet il paroiſt eſtre du pain & du vin, & c'eſt en verité le corps & le ſang de IESUS-CHRIST. C'eſt pourquoy Dieu qui eſt tout-puiſſant, ayant égard à noſtre infirmité, fait que n'eſtans pas accoûtumez à manger de la chair cruë & à boire du ſang, ces deux dons demeurent dans leur premiere forme, & que c'eſt en verité le corps & le ſang de IESUS-CHRIST.

MILO ELVONENSIS.

Sæculo 9.

Lib. de Sobrietate circa fin.

CÆLICOLIS *aſtans operabor civibus audax,*
Officio huic impar, cui dignus nullus in omni
Orbe litator erit, qui ſacram accedat ad Aram,
Cujus corde Pater, Natus manibus, ſit in ore
Spiritus oblati libaminis auctor & actor.

I'avoüe que je ſuis trop hardy de celebrer en la preſence des Anges, & que je ſuis incapable d'un ſi ſaint miniſtere, duquel nul Sacrificateur en toute la terre ne ſera jamais aſſez digne pour s'approcher de l'Autel, & porter le Pere dans le cœur, le Fils dans les mains, le ſaint Eſprit dans la bouche, comme l'autheur du Sacrifice.

SANCTUS ODO ABBAS CLUNIACENSIS.

Sæculo 10.

1. coll. c. 21.

PER *manus juſti aut injuſti Sacerdotis oblationem conſecrat ipſe Chriſtus. Sicut enim Ioannes Chryſoſtomus in Homilia de proditione Iudæ diſſeruit, nunc ipſi Chriſtus præſto eſt, & non ipſe Sacerdos corpus Domini conſecrat, ſed ipſe Chriſtus per ipſum.*

IESUS-CHRIST conſacre luy-meſme l'oblation par les mains du Preſtre, ſoit qu'il ſoit juſte ou méchant. Car comme dit ſaint Iean Chryſoſtome en l'Homilie de la trahiſon de Iudas, IESUS-CHRIST eſt à cette heure-là preſent, & ce n'eſt point le Preſtre qui conſacre le corps de IESUS-CHRIST, mais IESUS-CHRIST par luy.

STEPHANUS EDUENSIS.

Sæculo 10.

Teſte Xiſto Senenſi, Bellarmino, Garetio.
Vel ut alij volunt, 12.

SVMIT *Sacerdos panem de Altari, & elevatum facto ſignaculo Crucis benedicit, & poſtea prætaxatis verbis Domini recitatis ſuper corporale deponit. O inſigne miraculum! ô mirabile & diviniſſimum Sacramentum! Quod Sacerdos elevat, non deponit. Elevatum & depoſitum idem videntur eſſe in ſpecie, colore & ſapore. Prorſus tamen aliud apparet, & aliud intrinſecus latet. Elevatus eſt de Altari panis communis: deponitur caro Chriſti immortalis. Quod erat momentanea refectio hominum, factum eſt æterna & indeficiens ſaturitas Angelorum. Itaque fides noſtra eſt, & verè credendum eſt quod Sacerdote proferente hæc verba, Hoc eſt corpus meum, jam non eſt panis terrenus, ſed ille panis qui de Cœlo deſcendit, mediator Dei & hominum Ieſus Chriſtus. Item, Virtute verborum iſtorum, Hic eſt calix ſanguinis mei, vinum convertitur in ſanguinem Chriſti. Sub utraque ſpecie, & ſub utriuſque ſpeciei particulâ ſingulâ, totus eſt Chriſtus Ieſus,, & ſumitur. Reſidens in Cœlo, ſedens ad dexteram Patris, ipſe verè eſt in hoc Sacramento: dentibus teritur, & integer manet: manducatur, & non corrumpitur: immolatur, & non moritur. Qualem ſe præbuit diſcipulis edendum, talem ſe præbet nobis communicandum: & qui poſt Reſurrectionem incorruptibilis & impalpabilis præbuit ſe diſcipulis palpabilem, mortalis eiſdem potuit ſe dare immortalem.* l. de Sacram. Altaris.

Le Preſtre prononçant ces paroles, prend le pain de deſſus l'Autel, le leve, & le benit en faiſant le ſigne de la croix: & apres avoir recité les paroles cy-devant preſcrites, il le remet ſur le corporal. O l'inſigne miracle! ô l'admirable & le tres-divin Sacrement! Le Preſtre ne remet pas ce qu'il leve. Il ſemble que ce qu'il leve & ce qu'il remet, eſt la meſme choſe en eſpece, en couleur, & en ſaveur: Et neantmoins ce qui eſt caché au dedans, eſt tout autre que ce qui paroiſt. Ce qu'on leve eſt un pain commun: ce qu'on remet

eſt la chair immortelle de IESUS-CHRIST. Ce qui n'eſtoit auparavant qu'un aliment temporel des hommes, eſt fait la nourriture immortelle & inconſomptible des Anges. C'eſt donc un point de noſtre foy, & il faut croire en verité que le Preſtre proferant ces paroles, *Cecy eſt mon corps*, ce n'eſt plus du pain terreſtre, mais le pain qui eſt deſcendu du Ciel, IESUS-CHRIST, mediateur entre Dieu & les hommes. Semblablement en vertu de ces paroles, *Cecy eſt mon ſang*, le vin eſt changé au ſang de IESUS-CHRIST. IESUS-CHRIST eſt tout entier ſous l'une & l'autre eſpece, & ſous chaque partie de l'une & de l'autre, & eſt pris tout entier. Celuy qui eſt reſidant dans le Ciel, & qui eſt aſſis à la droite du Pere, eſt veritablement dans ce Sacrement. On le rompt & il demeure entier: on le mange ſans le corrompre: on l'immole ſans le faire mourir. Il ſe donne à nous pour y participer, tel qu'il ſe donna à ſes diſciples pour le manger: Et comme apres la Reſurrection il ſe rendit palpable à ſes diſciples, quoy qu'il fuſt incorruptible & impalpable, de meſme eſtant mortel, il eut le pouvoir de ſe donner à eux immortel.

Ce grand nombre d'Ecrivains, Monſieur, qui montre ſi manifeſtement quelle eſtoit la foy commune de l'Egliſe au neufiéme ſiecle, où vous pretendez que Paſchaſe a introduit le dogme de la preſence reelle, & de la tranſſubſtantiation, ne vous fait-il point ouvrir les yeux à la faute que vous avez faite? Ne deviez-vous pas pour donner couleur à voſtre opinion, choiſir un temps où il n'y euſt point tant de témoins qui vous puſſent convaincre de faux? S'il n'y euſt eu qu'un ou deux Autheurs qui ſe fuſſent hazardez d'écrire en ce temps-là pour la realité, vous euſſiez pû plus probablement faire paſſer ces doctrines pour des nouveautez, & les attribuer impunement à Paſchaſe, ſans qu'on vous euſt reproché une impoſture ſi viſible & ſi groſſiere. Mais vous avez choiſi un ſiecle, où tous les Autheurs parlent comme Paſchaſe, où à peine en pouvez-vous produire deux qui ayent oſé écrire pour l'abſence reelle, à ſçavoir, Erygene & Ratram, dont les ouvrages furent décriez &

ſupprimez dés qu'ils commencerent à paroiſtre. Vous ſçavez ce que Nicolas I. écrivit d'Erygene au Roy Charles le Chauve, qu'il eſtoit accuſé d'avoir tenu des opinions dangereuſes. Vous ſçavez que ſon propre Eveſque, qui d'ailleurs avoit de bonnes volontez pour luy, le blâme d'affecter des nouveautez contre la foy Catholique, & ſur tout celle-cy, *que le Sacrement de l'Autel n'eſt pas le vray corps de* IESUS-CHRIST. Vous ſçavez qu'apres la mort de Hincmare il fut obligé de s'en retourner en ſon païs, n'ayant plus de protection ny de ſupport en France, où il s'eſtoit rendu ſuſpect par ſes erreurs. Vous ſçavez que Paſchaſe écrivant contre Ratram, dit *qu'encore que de ſon temps quelques-uns euſſent par ignorance des ſentimens contraires à la preſence reelle, il ne s'eſtoit encore trouvé perſonne qui euſt osé contredire ouvertement ce que tout l'univers croyoit & confeſſoit.* Vous ſçavez que Ratram au contraire ſe ſentant coupable en ſa conſcience, & craignant d'encourir la haine publique s'excuſe ſur la fin de ſon livre par une humilité feinte, & prie que s'il a avancé quelque choſe qui ne ſoit pas approuvé, qu'on l'impute à ſon imprudence : *Sin autem iſta minus placuerint, id noſtræ deputetur inſipientiæ, quæ quod optavit, minus efficaciter valuit explicare.* Vous ſçavez le mauvais effet que produiſit ſon imprudence & ſa temerité, troublant les conſciences, & jettant les eſprits foibles dans le doute, dont vous avez une preuve certaine & indubitable dans la Réponſe que Paſchaſe fit à Frudegard, qui luy avoit écrit pour s'éclaircir ſur quelques textes de ſaint Auguſtin, qui luy paroiſſoient difficiles. Car Frudegard confeſſe qu'auparavant il avoit crû fermement la preſence reelle, mais que depuis il avoit leu dans ſaint Auguſtin, que lors qu'on dit que l'Euchariſtie eſt le corps & le ſang de IESUS-CHRIST, c'eſt une locution figurée. A quoy Paſchaſe luy répond que tous ceux qui liſent ſaint Auguſtin, ne l'entendent pas, & que l'Euchariſtie eſtant un Sacrement, ce n'eſt pas merveille ſi ce Pere dit que c'eſt un ſigne & une figure, puiſque tout Sacrement eſt ſigne : mais que c'eſt un ſigne demonſtratif, ſigne du corps preſent, figure & verité tout enſemble.

Vide Baron. ad ann. Dom. 883. num. ult.

Hincmar. loco citato de prædeſtin. c. 31.

Quamvis ex hoc quidam de ignorantia errent, nemo tamẽ eſt adhuc in aperto qui hoc ita eſſe contradicat, quod totus orbis credit & confitetur.

Quod dicis te ſic antea credidiſſe, ſed profiteris poſtea te in libro de doctrina Chriſtiana B. Auguſtini legiſſe quod tropica locutio ſit, ut corpus Chriſti & ſanguis eſſe dicatur. Paſchaſ. ep. ad Frudegar. de corp. & ſang. Domini.

D'où vous voyez, Monſieur, que la creance ancienne de Frudegard eſtoit celle de la preſence reelle, *Quod dicis te ſic antea credidiſſe.* Et que le trouble qui agitoit ſon eſprit, ne venoit que des nouveaux dogmes qu'Erigene & Ratram avoient ſemez, & appuyez de quelques paſſages de ſaint Auguſtin mal entendus. *Ex quo datur intelligi, quia non omnes qui B. Auguſtinum legunt, intelligunt.* Et nonobſtant toutes ces conſiderations vous voulez contre toute apparence faire paſſer Paſchaſe pour novateur, & Ratram pour deffenſeur de la foy commune de l'Egliſe: Vous nous voulez faire croire que Paſchaſe ne parle qu'en tremblant de la Tranſſubſtantiation, luy qui proteſte que toute la terre croit & confeſſe ce qu'il enſeigne: Vous nous venez dire qu'il n'a pas meſme oſé parler de l'adoration de l'Euchariſtie de peur de faire du bruit, luy qui en a remply tout ſon ouvrage: Vous nous voulez perſuader que l'Egliſe a changé imperceptiblement de creance, & qu'elle a paſſé inſenſiblement du dogme de l'abſence reelle à celuy de la preſence en un temps où l'hereſie de l'abſence reelle a commencé à paroiſtre, & où elle ne s'eſt pas ſi-toſt montrée qu'elle a eſté contrainte de ſe cacher ſans oſer ſe faire voir que deux ſiecles apres, tant elle avoit eſté fortement repouſſée. Certes, Monſieur, je ne ſçay comment vous pouvez excuſer ce contre-temps. Si vous vous fuſſiez contenté de dire comme le ſieur du Pleſſis-Mornay que dans le ſiecle de Paſchaſe les Ecoles eſtoient partagées, que les unes tenoient l'abſence reelle, les autres la preſence reelle, quoy que c'euſt toûjours eſté une faute, elle nous euſt paru plus tolerable: mais de dire qu'en un temps où toute l'Egliſe conſpiroit generalement à étouffer l'erreur d'Erygene, où tous les Ecrivains s'étudioient à parler plus clairement de la Tranſſubſtantiation qu'on n'avoit jamais fait pour combattre cette hereſie naiſſante, quen ce temps-là, dis-je, on n'oſaſt toucher le point de l'adoration, qu'on n'inſinuaſt celuy de la Tranſſubſtantiation que ſous des termes ambigus, c'eſt s'éloigner infiniment du vrayſemblable: C'eſt pecher contre toutes les regles du bon raiſonnement, c'eſt aller contre le ſens commun, c'eſt ſe jetter

ter en des abſurditez & en des contradictions évidentes, qu'il eſt impoſſible d'éviter.

Article III.

Fauſſeté du changement pretendu prouvée par l'eſtat de l'Egliſe Grecque au temps où l'on ſuppoſe qu'il eſt arrivé.

En effet pour ne vous pas éloigner entierement du vrayſemblable, & ſauver pour le moins les apparences, vous deviez avoir un grand égard, non ſeulement à l'eſtat de l'Egliſe Latine, mais encore à celuy de l'Egliſe Grecque au temps que vous pretendiez établir voſtre changement. Vous deviez vous ſouvenir de ce que vous aviez avancé en traittant de l'Adoration, que l'Egliſe Grecque n'avoit point ſouffert de changement dans la doctrine de l'Euchariſtie, quoy qu'elle euſt receu de notables alterations en d'autres points. Sur tout vous deviez conſiderer que Photius Patriarche de Conſtantinople, qui vivoit en ce temps-là, s'étoit brouïllé avec l'Egliſe Romaine, & qu'il avoit jetté celle d'Orient dans le ſchiſme. Or qu'elle apparence qu'un eſprit alteré, qui cherchoit toutes les occaſions de quereller le ſaint Siege qui ne manquoit, ny d'eſprit, ny de ſcience, ny d'éloquence, ne ſe fuſt pas prevalu du moindre changement dans la doctrine des Anciens Peres, s'il en fuſt arrivé quelqu'un de ſon temps ſur un ſujet auſſi conſiderable qu'eſt celuy de l'Euchariſtie ? Et neantmoins, Monſieur, nous ne trouvons point qu'il en ait fait aucun reproche, ou qu'il ſe ſoit ſeulement aviſé d'en parler. Nous ne voyons point que l'Egliſe Grecque, qui a toûjours eſté ſi ferme & ſi conſtante par voſtre propre confeſſion, dans les dogmes de l'Euchariſtie, ſe ſoit ſcandaliſée de la creance de Rome. Faites, je vous prie, reflexion ſur cette circonſtance, elle vous fera toucher au doigt la foibleſſe de vos conjectures, & de vos raiſonnemens.

S'il y euſt eu du changement dans la doctrine de l'Egliſe Romaine, eſt-il poſſible que Photius l'euſt ignoré ? & s'il l'euſt ſçeu, eſt-il croyable qu'il ne l'euſt pas reproché ?

Quand mesme Photius eust negligé ce point, pour en avoir trop d'autres à demesler, est-il possible qu'aucun des Grecs, ny de ceux qui suivoient son party, ny de ceux qui l'avoient devancé, ny de ceux qui vinrent apres luy, ne se fust point apperceu d'une alteration si prodigieuse dans la foy? Le livre de Paschase leur pouvoit-il estre inconnu? Les écrits de l'Archevesque Hincmare n'avoient-ils pas fait assez d'éclat? Remy d'Auxerre ne s'estoit-il pas assez clairement expliqué? Tous les Ecrivains de ce temps-là ne parloient-ils pas assez ouvertement? n'en avons-nous pas produit les témoignages formels? D'où vient donc que l'Eglise Grecque dans la plus grande chaleur de la discorde, dans les plus violens efforts de son animosité contre les Latins, ne leur insulte point sur un changement si honteux & si criminel? D'où vient qu'on ne voit point d'écrits contentieux de part ny d'autre sur cette matiere? N'est-ce pas une marque visible qu'ils estoient tous d'accord au point de la realité & de la Transsubstantiation, & que vostre changement supposé n'est qu'une fausse imagination, qui n'a aucune apparence de verité? Car pour la rendre probable il falloit montrer que les Grecs, qui n'avoient point changé l'ancienne creance de l'Eglise, comme vous dites vous-mesme, s'estoient opposez formellement à cette nouveauté, ou qu'ils n'en avoient pas eu la connoissance: Qu'ils n'en eussent pas eu la connoissance, il est moralement impossible, veu que tous les Ecrivains de ce temps-là s'efforçoient de rendre le dogme de la Transsubstantiation le plus intelligible qu'il leur estoit possible, ainsi qu'on le peut voir par les textes que nous venons d'alleguer: Qu'ils ne s'y fussent pas opposez, il est encore plus incroyable, veu la grande division, qui estoit pour lors entre le Pape & le Patriarche Photius. Et neantmoins bien loin d'estre differens d'opinions au sujet de la Transsubstantiation, & de la presence reelle, les Grecs s'en expliquoient encore plus clairement que les Latins, & qui voudroit feindre, comme vous, un changement dans la creance de l'Eglise, il faudroit commencer par eux, & non pas par les Latins, pour donner plus de couleur à cette supposition.

Car qui a-t'il de plus clair que ces paroles de Magnes qui vivoit, comme dit Turrian, dans le quatriéme ſiecle. *C'eſt avec raiſon que* IESUS-CHRIST *prenant le pain & le vin dit, Cecy eſt mon corps. Car ce n'eſt point la figure du corps, ou du ſang, comme quelques eſprits ſtupides & brutaux ſoûtiennent ſans jugement : mais plûtoſt c'eſt veritablement le corps & le ſang de* IESUS-CHRIST? *l. 3. ad Theoſt.*

Et afin que vous ne me chicaniez point ſur l'antiquité, ny ſur l'authorité de cet Ecrivain qui ne m'eſt point neceſſaire, en ayant tant d'autres que vous ne me pouvez conteſter: Qu'y a-t'il de plus exprés que celles d'Anaſtaſe d'Antioche qui vivoit dans le ſixiéme? *Dieu nous garde de dire que la ſainte Communion ſoit l'antitype du corps de* IESUS-CHRIST, *ou de ſimple pain: mais plûtoſt c'eſt vrayment le corps & le ſang de* IESUS-CHRIST. *Adverſus Gainitas.*

Qu'y a-t'il de plus intelligible que ce que dit S. Iean Damaſcene dans le huitiéme ſiecle? *Le pain & le vin ne ſont pas la figure du corps de* IESUS-CHRIST. *Nullement. Mais le vray corps deïfié de* IESUS-CHRIST, *puis qu'il dit luy-meſme, cecy eſt non le ſigne de mon corps, mais mon corps, ny le ſigne de mon ſang, mais mon ſang.*

Qu'y a-t'il de plus authentique que ces paroles qui furent receuës & approuvées dans le ſecond Concile de Nicée? *Liſez tant que vous voudrez vous ne trouverez jamais que ny le Seigneur, ny les Apoſtres, ny les Peres ayent appellé du nom d'image ce ſacrifice non ſanglant, qui eſt offert par le Preſtre, mais le corps meſme, & le ſang meſme de* IESUS-CHRIST. *Act. 6.*

Qu'y a-t'il de plus formel que ce que dit Euthyme dans ſes Commentaires ſur ſaint Matthieu? *Comme l'ancien Teſtament avoit des victimes & du ſang, certes le nouveau en a auſſi, à ſçavoir le corps & le ſang du Seigneur. Il n'a pas dit ce ſont les ſignes de mon corps & de mon ſang: mais, cecy eſt mon corps, cecy eſt mon ſang.* *In c. 26.*

Eſt-il beſoin, Monſieur, de vous faire redire la meſme choſe par de nouveaux témoins pour vous perſuader que les Grecs ont crû la preſence reelle. Le ſeul Theophilacte vous la repetera par trois fois.

Theophilact. in c. 26. Matt. IESUS-CHRIST *disant, Cecy est mon corps, montre que le pain qui est consacré sur l'Autel est le corps mesme du Seigneur, & non pas une figure qui le represente. Car il n'a pas dit, cecy est la figure, mais cecy est mon corps.* Et ailleurs.

In 14. Marci. *Cecy est mon corps, cecy, dis-je, que vous prenez. Car le pain n'est pas une figure, ny un portrait du corps du Seigneur: mais il est changé en ce mesme corps de* IESUS-CHRIST. *Car le Seigneur dit, le pain que je vous donneray, est ma chair. Il n'a pas dit c'est la figure de ma chair, mais c'est ma chair. Comment est-ce donc, me direz-vous, qu'on ne voit pas la chair? O homme, c'est à cause de nostre infirmité, &c.* Et derechef.

In c. 6. Ioan. *Remarquez que le pain que nous mangeons dans les mysteres, n'est pas une simple figure de la chair du Seigneur. Car il n'a pas dit, Le pain que je vous donneray est la figure de ma chair, mais, c'est ma chair. Car le pain est transformé en la chair du Seigneur avec des paroles secretes, par la benediction mystique, & par l'intervention du saint Esprit.*

Apres tant de témoignages, faire Paschase autheur de la presence reelle, dire qu'avant qu'il eust écrit sur ces matieres, on n'en avoit point oüi parler, que l'Eglise Latine avoit toûjours crû auparavant que l'Eucharistie n'estoit qu'une figure du corps de IESUS-CHRIST exclusive de la realité, que l'Eglise Greque est encore aujourd'huy dans ce sentiment, & qu'elle y a toûjours esté, c'est une vision qui ne devoit jamais entrer dans vostre esprit: Et je m'étonne comment vous avez pû vous resoudre à l'en faire sortir, pour l'exposer au public, sans craindre la censure des personnes intelligentes & judicieuses, & sans pouvoir esperer d'autre fruit de vos peines, sinon d'amuser les simples, qui ne sçavent pas discerner le faux d'avec le vray. Ie m'étonne que vous n'ayez pas veu qu'il n'y avoit point d'apparence de mettre vostre changement dans un siecle, où l'Orient & l'Occident estoient tellement unis dans la creance de la realité du corps de IESUS-CHRIST, nonobstant le schisme qui commençoit à dechirer l'unité de l'Eglise, que l'erreur contraire ne pût profiter de leur division, ny trouver aucune entrée dans les esprits, quelque artifice qu'Erigene

& Ratram employaſſent pour les attirer à leur party. Ie m'étonne que vous ne vous ſoyez pas apperceu que le ſeul nom de Paſchaſe eſtoit un écüeil que vous deviez eviter ſur toutes choſes, veu que vous n'en pouviez reveiller la memoire, ſans nous faire ſouvenir en meſme temps de l'origine honteuſe de l'hereſie des Sacramentaires, & de la glorieuſe victoire que ce ſaint & ſçavant Abbé remporta ſur elle avec tant d'avantage, qu'elle fut contrainte de ſe cacher dans les abyſmes d'où elle eſtoit ſortie, attendant un temps plus favorable pour ſe montrer. Mais ce qui me ſurprend encore plus, c'eſt que vous n'ayez pas preveu, qu'en faiſant tomber voſtre innovation pretenduë dans le ſiecle de Paſchaſe, vous donniez le dementi aux plus illuſtres chefs de voſtre parti, qui ſe trouvent éloignez de voſtre opinion de pluſieurs ſiecles, par un parachroniſme conſiderable, dont vous ne pouvez vous defendre.

Article IV.

Fauſſeté du changement pretendu prouvée par le témoignage meſme des heretiques Sacramentaires, qui ruine la ſuppoſition de l'Autheur.

En effet, pour ne vous éloigner pas tout à fait du vrayſemblable, il me ſemble que vous deviez convenir avec ceux de voſtre parti ſur ce point capital de voſtre Chronologie, & demeurer d'accord tous enſemble, qu'il ne s'eſtoit point fait de changement avant ce temps-là dans le dogme de la preſence reelle, ny de la tranſſubſtantiation. Ce concert vous euſt mis en quelque façon à couvert du reproche que je vous fais, & n'ayant pas failli tout ſeul, je n'euſſe pû vous attaquer qu'avec les autres. Mais je vous vois tous partagez, & de tous les heretiques qui ont écrit contre l'Euchariſtie avant Aubertin, je n'en vois gueres qui ne vous abandonnent, & que vous n'ayez abandonné en ce point. Comment voulez-vous que je vous croye? Eſt-il permis de ſe joüer ainſi des points de la foy, de les reduire à

des conjectures frivoles, & de les donner en proye aux foibles raiſonnemens de l'eſprit humain ?

Vous me dites que le dogme de l'abſence reelle a eſté la creance commune des ſaints Peres des huit premiers ſiecles, & que c'eſt Paſchaſe qui a introduit l'opinion contraire dans le neufiéme ſiecle : qu'on l'avoit auparavant ignorée : que les Peres ne nous en avoient rien dit : qu'ils ne ſçavoient ce que c'eſtoit que tranſſubſtantiation, que Sacrifice propitiatoire, que converſion reelle.

Quo magis tot veteres Eccleſiæ Doctores hac opinione occupatos miror. Certe ut error errorem trahere ſolet, cū ipſi ſacrificium in Chriſti cœna nullo ejus mandato finxiſſent, adeoque cœnam adulteraſſent addito ſacrificio, colores poſtea hinc inde aſcerſere conati ſunt quibus errorem ſuum fucarent. In ep. ad Hebr. c. 7. verſ. 9.

Solemne eſt iſtis nebulonibus quidquid vitioſum in Patribus legitur, corradere. Cum ergo objiciunt locum Malachiæ de Miſſa ſacrificio ab Irenæo exponi, oblationem Melchiſedech ſic tractari ab Athanaſio, Ambroſio, Auguſtino, Arnobio : breviter reſponſum ſit, eoſdem illos Scriptores alibi quoque panem interpretari corpus Chriſti ; ſed ita ridicule, ut diſſentire nos cogat ratio & veritas. Calvin. l. de vera Eccleſiæ reformatione.

Mais vos gens me diſent tout le contraire. Calvin s'étonne des anciens Docteurs de l'Egliſe, de s'eſtre laiſſez préoccuper de l'opinion du Sacrifice. *Certes*, dit-il, *comme une erreur en attire une autre, apres avoir feint un Sacrifice dans la Cene du Seigneur ſans ſon commandement, & par conſequent alteré & corrompu la Cene, en adjoûtant le Sacrifice, ils ont depuis cherché çà & là des couleurs pour farder leur erreur.* Et dans un autre endroit il blâme ſaint Auguſtin, ſaint Athanaſe, ſaint Ambroiſe, & Arnobe, d'avoir pris le pain pour le corps de IESUS-CHRIST, & l'oblation de Melchiſedech pour la figure du Sacrifice de la Meſſe. *Ces brouillons*, dit-il, *ont coûtume de ramaſſer de tous coſtez ce qui ſe trouve de plus vicieux dans les Peres. Quand donc il nous objectent qu'Irenée interprete le texte de Malachie du Sacrifice de la Meſſe, & qu'Athanaſe, Ambroiſe, Auguſtin, Arnobe prennent ainſi l'oblation de Melchiſedech, je répons briévement que les meſmes Autheurs interpretent ailleurs le pain du corps de* IESUS-CHRIST, *mais d'une maniere ſiridicule, que la raiſon & la verité nous oblige à nous departir de leur opinion.*

Qui de vous ou de luy, Monſieur, merite plus de creance? Vous eſtes plus reſpectueux en apparence envers les Peres, mais en effet vous eſtes & moins ſincere & plus injurieux que luy, puis qu'au lieu qu'il les décharge de vos erreurs, vous les leur voulez attribuer contre toute ſorte de verité.

Mais voulez-vous que je vous cite apres luy les principaux ennemis de la transſubſtantiation & de la Meſſe ? Vous verrez que du neufiéme ſiecle ils vous feront reculer juſques au ſecond & au premier.

La Meſſe, dit le premier Theologien de l'Egliſe Anglicane pretenduë reformée, *a eſté conduite à ſa perfection par Gregoire I. dans le ſixiéme ſiecle, & depuis Charlemagne juſques à Charle Quint, elle a regné comme une tres-puiſſante Reine dans toutes les Egliſes de l'Occident.* *Miſſa à Gregorio primo perfecta eſt an. 600. & à Carolo Magno uſque ad Carolum V. tanquam Regina potentiſſima in omnibus Eccleſiis orbis Occidentalis regnavit. Beaconus intr. cui titulus. Reliquiæ Romanæ. Hunc Miniſtri Diœceſis Lincolnienſis vocant primarium Eccleſiæ Anglicanæ Theolog. in compend.*

Melanchthon dit le meſme : *Gregorius Sacrificium corporis Chriſti & ſanguinis non ſolùm pro vivis, ſed etiam pro defunctis publica authoritate comprobavit.* Gregoire a approuvé par authorité publique le Sacrifice du corps & du ſang de IESUS-CHRIST, non ſeulement pour les vivans, mais encore pour les morts. *Melanchthon l. 4. Chronol. Idem habet Carion. in Chronico.*

Muſculus remonte juſqu'à Pelage predeceſſeur de ſaint Gregoire. *Pelagius commemorationem mortuorum in ſecreta Canonis Miſſatici intulit, ut mortuis virtus & efficacia Miſſæ communicaretur.* Pelage a fait entrer la commemoration des morts dans le Canon de la Meſſe, afin que la vertu & l'efficace de la Meſſe fuſt communiquée aux morts. *Muſculus in locis communibus de Cœna Domini.*

Les Centuriateurs vont juſques à Symmaque, & diſent qu'il a porté auſſi les marques de l'Ante-Chriſt, parce qu'il a reduit la Meſſe en ordre. *Notas Antichriſti & hic habuit, Miſſam enim in formam redegit.* *Centuriat. cent. 6. c. 10. col 664.*

Balæus donne dans le cinquiéme ſiecle, & rend Leon I. coupable d'un horrible blaſpheme, pour avoir approuvé le Sacrifice de la Meſſe. *Leo Primus Miſſæ Sacrificium non ſine ſumma in Deum blaſphemia approbavit.* *Balæus in catalog. Pontif. Rom.*

Zuingle aſſure que du temps de ſaint Auguſtin l'opinion de la realité du corps de IESUS-CHRIST avoit tellement prevalu, que ce grand eſprit n'oſa pas ſe declarer pour la verité qui eſtoit toute renverſée. *Facilè adducimur Auguſtinum non fuiſſe auſum diſertè veritatem proloqui, quæ jam caſum magna parte dederat. Vidit omnino quid hoc Sacramentum eſſet, &* *Zuinglius in commentario de vera & falſa relig. pag. 214. Tigur.*

in quem usum esset institutum, verùm invaluerat opinio de corporea carne.

Voyez-vous, Monsieur, comme le chef des Sacramentaires vous donne un desaveu, confessant ingenuëment que le dogme de la presence reelle avoit prevalu dés le cinquiéme siecle, jusques-là que saint Augustin n'osa pas soûtenir l'opinion contraire, qui menaçoit de ruine, & qui s'en alloit tomber par terre? Et vous assurez neantmoins que Paschase avoit peur de publier de son temps la realité du corps de IESUS-CHRIST. Comment vous accordez-vous? Ce n'est pas tout.

Centuriat. cent. 4. c. 4. col. 295.

Les Theologiens de Magdebourg accusent saint Ambroise d'avoir mal écrit *de la Transsubstantiation, & de l'application de l'Eucharistie au soulagement des morts*, & de s'estre servy de locutions inconnuës aux Peres qui l'avoient precedé, comme de celebrer la Messe, & d'offrir le sacrifice. *Non rectè de Transsubstantiatione & applicatione Eucharistiæ pro mortuis scripsit.* Et paulò infrà. *Ambrosius locutionibus utitur, quibus ante eum ex Patribus nemo usus est, ut Missam facere, offerre sacrificium.*

Andreas Crastovius l. de opificio Missæ contra Bellarmin. Sect. 164.

André Crastovius soûtient que l'opinion de saint Gregoire de Nysse qui fleurissoit au quatriéme siecle, est ridicule & absurde, parce qu'il enseigne que IESUS-CHRIST donna son corps à manger à ses Disciples, & qu'avant la passion ce corps estoit déja immolé d'une maniere secrette, ineffable & invisible. *An ignorat opinionem Nysseni per se absurdam esse? Ait enim ille: cum itaque dedit Christus discipulis suis corpus suum ad manducandum, jam latenter, ineffabiliter, & invisibiliter corpus immolatum erat.*

Reprenons nos Centuriateurs. & voyons quel jugement ils font de saint Cyprien, de Tertullien, de saint Irenée & de saint Ignace Martyr.

Centur. 3. c. 4. col. 83. & in tabula alphabetica hujus centuria. L. S. Osiander cent. 3. l. 1. c. 5. p. 10. Centur. cent. 3. c. 5. col. 138.

Sacerdotem vice Christi fungi in cœna Domini superstitiosè Cyprianus asserit. Cyprien assure superstitieusement que le Prestre fait l'office de IESUS-CHRIST à la Cene.

Tertullianus approbavit oblationes pro defunctis. Tertullien a approuvé les oblations pour les morts.

De

De oblatione Irenæus l. 4. c. 32. ſatis videtur loqui incommodè, cum ait novi Teſtamenti novam docuit oblationem, quam Eccleſia ab Apoſtolis accipiens in univerſo mundo offert Deo. Irenée ſemble parler aſſez mal, lors qu'il dit que noſtre Seigneur a enſeigné une nouvelle oblation du nouveau Teſtament, que l'Egliſe a receu des Apoſtres, & qu'elle offre à Dieu par tout le monde. *Cent. 2. c. 4. col. 63.*

Quædam ambigua & incommodè dicta in quibuſdam occurrunt, ut in epiſtola Ignatij ad Smyrnenſes. Non licet ſine Epiſcopo offerre, neque ſacrificium immolare. Il ſe trouve en quelques-uns des paroles ambiguës & incommodes, comme celles-cy dans l'Epiſtre d'Ignace à ceux de Smyrne: Il n'eſt pas permis d'offrir, ny d'immoler le ſacrifice ſans l'Eveſque. Et plus bas ils diſent, que ces paroles ſont dangereuſes, & que ce ſont des ſemences d'erreur. *Periculoſa & errorum ſemina.* *Cent. 2. c. 4. col. 55.*

Dites moy donc, Monſieur, quelle creance vous eſperez trouver dans une oppoſition ſi prodigieuſe des Ecrivains meſmes qui ſont de voſtre ſecte, ou qui ſe liguent avec vous pour attaquer la creance univerſelle de l'Egliſe?

Quand vous me direz que les Peres n'ont rien dit de la realité du corps de IESUS-CHRIST juſqu'au neufiéme ſiecle, je n'ay qu'à vous répondre que Calvin n'eſt pas de voſtre avis, qu'il ſe plaint de ſaint Athanaſe, de ſaint Ambroiſe, & de ſaint Auguſtin, qui diſent que le pain de l'Euchariſtie eſt le corps de IESUS-CHRIST, & que c'eſt par cette raiſon qu'il ſe ſepare d'avec eux. Voſtre ſuppoſition s'évanoüira en fumée.

Quand vous voudrez me perſuader que Paſchaſe a introduit la Tranſſubſtantiation, & que les Peres l'avoient auparavant ignorée, je n'ay qu'à vous oppoſer les Centuriateurs, qui avoient autant examiné les Peres que vous, & qui apres une ſi longue & ſi exacte recherche, confeſſent que ſaint Ambroiſe a reconnu la Tranſſubſtantiation, & qu'il n'en a pas bien écrit. Ie n'ay qu'à vous dire que Zuingle le chef des Sacramentaires tient pour certain, que du temps de S. Auguſtin l'opinion de la realité du corps avoit abſolument prevalu, & qu'on n'oſoit pas ſeulement parler de l'abſence

reelle. Que deviendra ce changement chimerique que vous voulez établir ? Quand vous me voudrez faire croire qu'il n'y a point eu de sacrifice propitiatoire dans l'Eglise l'espace de huit cens ans, je n'ay qu'à vous opposer ce celebre Theologien Anglois, qui fait naistre la Messe au temps des Apostres, se perfectionner jusques au sixiéme siecle, & regner absolument comme une tres-puissante Reyne depuis Charlemagne jusqu'à Charles-Quint, pour ruiner tous les vains efforts, que vous faites afin de luy ravir huit siecles entiers de la durée de son Empire. Vous deviez sans doute vous épargner cette peine, Monsieur, & ne travailler pas aussi inutilement que vous avez fait à racourcir son regne. Il est de temps immemorial, & si vous vouliez l'accuser de changement, vous deviez dire comme Sebastien Francus, *qu'elle a tout renversé depuis les Apostres :* Vous eussiez parlé avec plus de probabilité : & je vous aurois volontiers accordé, qu'il est vray qu'aussi-tost qu'elle a paru, elle a tout renversé, qu'elle a changé la face du monde, & qu'elle a commencé à bannir l'idolatrie dés le premier siecle de la Monarchie de l'Eglise : je vous aurois encore accordé qu'elle a détruit toutes les heresies, qui l'ont osé attaquer dans tous les siecles, les Simoniens dans le premier, qui nioient que l'Eucharistie fust la chair de IESUS-CHRIST.

Missa genita, concepta & nata est mox inde ab Apostolis.

Beaconus in tr. cui tit. Reliquiæ Romanæ.

Statim post Apostolos omnia inversa sunt, Cœna Domini in sacrificium transformata est. Sebastian. Francus in ep. de Abrog. Eccl. statutis.

Theodoret. dial. 3.

Dans le second les Gnostiques qui changeoient la matiere du Sacrement en des choses abominables, les Marcosiens qui ne prenoient que le vin, & banniſſoient l'usage du pain dans la matiere du Sacrement. Les Ophites qui ne consacroient pas avec les paroles de IESUS-CHRIST, mais par le moyen d'un Serpent, qui intervenoit à leurs sacrifices detestables. Les Cataphryges & les Montanistes qui mesloient le sang des petits enfans avec la matiere du Sacrement. Les Pepuziens qui donnoient aux femmes le pouvoir de consacrer. Les Artotyrites qui mesloient du fromage avec le pain.

Clem. Alex. 3. strom. S. Epiph. hæres. 26. S. Aug.

S. Ep. hæres. 37.

Idem hæres. 49.

Idem ibid. & S. Aug. hær. 28.

Dans le troisiéme les Samosateniens & les Manicheens. Les premiers soûtenoient que le corps de IESUS-CHRIST estoit corruptible dans l'Eucharistie, parce qu'on disoit, qu'il y estoit divisé & rompu. A quoy saint Denys Evesque

d'Alexandrie répond ſolidement, qu'il eſt dit auſſi dans l'Ecriture que le ſaint Eſprit fut diviſé & partagé aux Apoſtres, quoy qu'il ſoit incorruptible. Les ſeconds croyoient que le corps de IESUS-CHRIST eſtoit dans tous les fruits de la terre, auſſi bien que dans le pain, & que ce n'eſtoit point par la conſecration qu'il y eſtoit mis, mais par la manducation : Outre qu'ils ne prenoient point le vin, d'autant qu'ils tenoient que l'uſage en eſtoit criminel & illicite. A cauſe dequoy on commanda à tous les fidelles dans l'Egliſe Romaine de communier à Paſques ſous les deux eſpeces.

S. Dionyſ. Alex. in ep. ad Paulū Samoſat. quam laudat S. Hierō.

S. Aug. har. 46.

Vid. S. Leonem ſer. 4. de Quadrag.

Dans le quatriéme ſiecle les Donatiſtes, qui rompoient les calices, & abbatoient les Autels des Catholiques aſſurant qu'il n'y avoit point de vrais Sacremens que chez eux. Et les Maſſaliens, qui tenoient que les Sacremens du Bapteſme & de l'Euchariſtie ne nuiſoient, ny ne profitoient à perſonne. D'où vient que quelques-uns eſtiment qu'ils ne croyoient pas la preſence reelle, & que c'eſt contr'eux que Magnes nous a laiſſé cette cenſure conſiderable, que nous avons déja citée, οὐ γὰρ τύπος σώματος, οὐδὲ τύπος αἵματος, ὡς τινὲς ἐρράψῳδησαν πεπωρωμένοι τὸν νοῦν, ἀλλὰ κατ' ἀλήθειαν αἷμα & σῶμα χριστοῦ. Ce n'eſt point le ſigne du corps, ny le ſigne du ſang, comme quelques eſprits ſtupides & brutaux, diſent mal à propos, mais veritablement le corps, & le ſang de IESUS-CHRIST.

Optat l. 2. & 6. contra Parmen.

S. Magnes l. 3. Apol. adverſ. Theoſth. Vide Turrian. tr. 1. de Euch. c. 17.

Dans le cinquiéme les Neſtoriens, qui publierent deux hereſies contre l'Euchariſtie. La premiere, que dans le Sacrement il n'y avoit que le corps de IESUS-CHRIST ſeparé de la divinité. La ſeconde, que le corps de IESUS-CHRIST, ne demeuroit pas dans l'Euchariſtie quand on la gardoit au lendemain. Erreur que ſaint Cyrille condamne dans l'Epiſtre qu'il écrit à Caloſire.

S. Cyrill. Alex. in declarat. Canonis 11. & in reſponſ. ad repreheſionem Theodoreti.

Dans le ſixiéme les Acephales, les Barſanites, & les Semidalites, qui ne conſacroient point, & ne celebroient point publiquement les myſteres.

S. Io Damaſc. l. de hareſib.

Dans le ſeptiéme les Armeniens qui ſacrifioient des agneaux comme les Iuifs, & qui diſoient que le corps de IESUS-CHRIST n'eſtoit pas dans le Sacrement des Ca-

Nicephor. l. 18. hiſt. c. 53. & Euthym. in Panopl. par. 2. tit. 20.

tholiques, mais ſeulement dans le leur. Et les Pauliciens qui enſeignoient que IESUS-CHRIST n'avoit point donné en la Cene les ſymboles du pain & du vin ; mais que le Sacrement conſiſtoit dans ces ſeules paroles, *Prenez, mangez.* Et que manger n'eſtoit autre choſe, ſinon croire aux paroles de IESUS-CHRIST.

Dans le huitiéme les Iconomaques qui ne nioient pas ouvertement la preſence reelle, mais qui parloient en des termes ſuſpects, appellant l'Euchariſtie du nom d'image. Ce qui fut condamné dans le ſecond Concile de Nicée.

Dans le neufiéme Erigene & Ratram qui tâcherent par leurs écrits ſcandaleux de changer l'ancienne creance de l'Egliſe touchant la Tranſſubſtantiation & la preſence reelle, & qui s'acquirent avec juſtice le nom honteux & infame de Novateurs que vous imputez mal à propos à Paſchaſe, parce qu'il s'oppoſa à leurs erreurs, & ruina toutes leurs entrepriſes. Nous vous avons montré evidemment la fauſſeté de cette ſuppoſition par tous les ſiecles precedens, nous vous l'allons faire voir par tous les ſiecles ſuivans.

CHAPITRE III.

Fauſſeté du changement pretendu prouvée par les ſiecles qui l'ont ſuivy.

ARTICLE PREMIER.

Fauſſeté du changement pretendu prouvée par la condamnation de Berenger.

L'HERESIE de Iean l'Eſcoſſois & de Ratram ayant eſté étouffée dés ſa naiſſance par la conſpiration de tous les Autheurs de cet âge-là, l'Egliſe qui avoit accoûtumé de voir en chaque ſiecle quelque monſtre nouveau, qui l'attaquoit ſur le point de l'Euchariſtie, fut en repos prés de deux cens ans, juſques à ce que le miſerable Berenger, dont le nom ſera à jamais infame, non ſeulement à cauſe de ſon

hereſie, mais encore à raiſon de ſon ambition, de ſon inconſtance, & du violement de ſes promeſſes, commença à broüiller & à renouveller l'opinion de ces novateurs, avec beaucoup plus d'ardeur qu'ils n'en avoient apporté à la publier. Saint Fulbert Eveſque de Chartres, qui l'avoit élevé dans ſa jeuneſſe, & qui connoiſſoit les mauvaiſes qualitez de ſon eſprit, l'en avertit ſouvent, & fit ce qu'il put pour le retenir dans le devoir : mais il ne gagna rien ſur luy, & il eut le regret en mourant de prevoir le mal-heur qui luy devoit arriver, ſans y pouvoir apporter de remede.

Vide Guillelmū Vincentium, & Guillel. Malmeſb.

Cet inſolent ne trouvant plus apres la mort de ſon maiſtre aucun obſtacle qui puſt arreſter l'impetuoſité de ſa paſſion, enflé des moyens & de l'appuy qu'il avoit dans le monde, s'échapa comme une beſte farouche, qui avoit rompu ſes chaiſnes, & dogmatiſant ouvertement, il répandit bientoſt le venin de ſa doctrine par toute la France & par les Provinces voiſines.

Adelman Eveſque de Breſſe, qui avoit fait ſes premieres études avec luy, luy écrivit une ſçavante lettre ſur le ſujet de l'Euchariſtie, qui eſt dans la Bibliotheque des Peres ; en laquelle il le conjure par leur ancienne familiarité, & par la memoire de leur commun maiſtre ſaint Fulbert, de ſe departir de ces fatales nouveautez, & de ne tramer point ſa propre ruine avec celle de l'Egliſe univerſelle, luy mettant encore devant les yeux la fin deplorable d'Aërius, de Manes, & des autres Hereſiarques, qui ayant paru comme des Cometes de mauvais preſage, n'avoient laiſſé apres eux que des calamitez publiques, & une execration eternelle de leurs crimes.

Mais ce ſaint avertiſſement ne put rompre la dureté de ſon cœur : au contraire il en devint plus fier, & il eut bien la temerité de defier à la diſpute les plus illuſtres Prelats de l'Egliſe, ſe moquant de Lanfranc & de Humbert, deux des plus ſçavans hommes de ſon ſiecle, qu'il diſoit ſuivre les erreurs populaires (c'eſt ainſi qu'il appelloit la creance commune des Catholiques) luy qui n'eſtoit pas ſeulement ignorant, mais encore ennemy des bonnes lettres, que le mal-

heur des guerres avoit beaucoup affoiblies dans ce Royaume.

Hugues Eveſque de Langres, qu'on croyoit avoir du pouvoir ſur luy, ayant eſté ſollicité de luy écrire, n'en remporta qu'un ſuperbe mépris de ſes lettres : & comme les heretiques ont coûtume de tirer vanité de la reſiſtance qu'on leur fait, ce méchant eſprit devenant plus hardi de jour en jour par la douceur avec laquelle on tâchoit de le faire rentrer dans ſon devoir, ſe fit élever dans l'Egliſe une chaire plus haute que les ordinaires, afin d'enſeigner avec plus de pompe la doctrine du Pere d'orgüeil. Si bien que toutes choſes tendant au Schiſme, il fallut recourir au Saint Siege, afin que le Souverain Pontife uſant de ſon authorité, arreſtaſt le cours de l'hereſie, qui ne trouvoit que trop de partiſans, que la corruption des mœurs avoit déja diſpoſez à la recevoir. Il fut donc premierement tenu un Concile à Rome, & un autre à Verſeil en Piedmont ſous Leon I X. où le livre d'Erygene, apres avoir eſté examiné, fut condamné au feu, & l'hereſie de Berenger frappée d'anatheme, avec tous ceux qui en voudroient prendre la defenſe. Neantmoins il ne laiſſa pas de demeurer dans ſon opiniâtreté, & l'authorité du Chef de l'Egliſe ne trouva que de l'inſenſibilité dans ce membre pourry, qui infectoit par contagion tout le corps. C'eſt pourquoy apres la mort de Leon I X. Victor I I. ſon Succeſſeur fit aſſembler un autre Concile à Tours, où cet Hereſiarque ayant eſté legitimement appellé, examiné, jugé, & condamné ſelon les formes ordinaires preſcrites par les Canons, ſe retracta, & promit avec ſerment de ne tenir ny defendre jamais ſon erreur. Mais ſon orgüeil & ſa legereté naturelle le firent bien-toſt retomber dans l'erreur, & adjoûter le parjure à ſon hereſie. Ce qui obligea Nicolas I I. d'aſſembler tout de nouveau un Concile general à Rome, où Berenger ſe trouva en perſonne, & fut condamné à brûler luy-meſme ſon livre, renoncer à ſon opinion, & faire cette profeſſion de foy, qui ſe voit encore aujourd'huy dans le Decret.

De conſecr. diſt. *Ego Berengarius indignus Sancti Mauritij Andegavenſis Eccle-*

ſiæ Diaconus cognoſcens veram, Catholicam, & Apoſtolicam fidem, anathematiſo omnem hæreſim, præcipuè eam, de qua hactenus infamatus ſum, quæ aſtruere conatur panem & vinum, quæ in Altari ponuntur, poſt conſecrationem ſolummodo Sacramentum, & non verum corpus & ſanguinem Domini noſtri Ieſu Chriſti eſſe. 2.c. Ego Berengar.

Ie Berenger indigne Diacre de l'Egliſe Saint Maurice d'Angers, reconnoiſſant la vraye foy Catholique & Apoſtolique, anathematiſe toute hereſie, & principalement celle dans laquelle j'ay eſté juſqu'icy engagé avec infamie; qui veut perſuader que le pain & le vin qui ſont mis ſur l'Autel apres la conſecration, ſont ſeulement le Sacrement, & non pas le vray corps & ſang de noſtre Seigneur IESUS-CHRIST.

Choſe étrange! Cet eſprit plus leger que le vent, apres une ſi ſolennelle abjuration de ſon erreur, s'oublia de ſes plus ſaintes proteſtations, & fauſſant la foy qu'il avoit donnée à Dieu & à l'Egliſe, il retourna derechef à ſon vomiſſement. A cauſe de quoy il fut condamné pour la cinquiéme fois dans un Concile tenu à Rome ſous Gregoire VII. où cet Heretique relaps ſigna de nouveau cette confeſſion de foy.

Ego Berengarius corde credo, & ore confiteor, panem & vinum quæ ponuntur in Altari, per myſterium ſacræ orationis, & verba noſtri Redemptoris, ſubſtantialiter converti in veram ac propriam & vivificam carnem & ſanguinem Ieſu Chriſti Domini noſtri, & poſt conſecrationem eſſe verum Chriſti corpus, quod natum eſt ex Virgine, & quod pro ſalute mundi in cruce pependit.

Ie Berenger croy de cœur, & confeſſe de bouche, que le pain & le vin qui ſont mis ſur l'Autel, par le myſtere de la priere ſacrée, & par les paroles de noſtre Redempteur, ſont ſubſtantiellement changez en la vraye & propre chair vivifiante, & au ſang de noſtre Seigneur IESUS-CHRIST, & qu'apres la conſecration c'eſt le vray corps de IESUS-CHRIST, qui eſt né de la Vierge, & qui a eſté attaché à la croix pour le ſalut du monde, & le vray ſang de IESUS-CHRIST, qui decoula de ſon coſté, non ſeulement par ſigne & par vertu de Sacrement, mais en proprieté de nature & verité de ſubſtance, comme il eſt contenu en ce Bref, &

comme je l'ay leu, & que vous l'entendez. Et je le croy ainsi, & je n'enseigneray rien desormais contre cette creance. Ainsi Dieu me soit en aide, & ces Saints Evangiles.

Guillel. Malmesbur. l. 3. de gestis Anglor.

Guillaume de Malmesbourg dit qu'à la fin il se reconnut, & qu'il fit une penitence volontaire & sincere : Mais il fait en mesme temps cette judicieuse remarque, *Que Berenger put bien corriger son erreur pour son particulier, mais qu'il ne put pas convertir tous ceux qu'il avoit corrompus. Tant il est dangereux de détourner les autres des voyes du salut, soit par exemple ou par parole : veu qu'il peut arriver qu'un homme ayant effacé son peché, se trouve encore chargé des pechez d'autruy, pour en avoir esté la cause.*

Berengarius plane quamvis ipse sententiam correxerit, omnes tamen quos ex totis terris depravaverat, convertere nequivit. Adeo pessimum est alios exemplo vel verbo à bono infirmare, quia fortassis peccatum te gravabit alienum, cum deletum fuerit tuum.

Ie demande icy à nostre Autheur si jamais heresie fut plus solennellement condamnée que celle-cy : ou si jamais aucun heretique porta des marques plus signalées de Novateur que Berenger ? Ie sçay qu'il ne le peut avoüer sans se condamner luy-mesme, & reconnoistre la nullité de son changement imaginaire, parce que s'il estoit tel qu'il suppose, Berenger ne seroit pas un ennemy declaré de la foy de l'Eglise, mais plûtost un reparateur de l'ancienne creance de tous les Peres : Mais je sçay bien aussi qu'il ne le peut nier sans estre rebelle à la verité connuë, & que jamais les Arriens, ny les Macedoniens, ny les Nestoriens, ny aucun des heretiques ne furent bien condamnez, si celuy-cy ne l'a esté.

Car premierement si je considere sa personne, c'estoit un esprit ambitieux, leger, perfide, presomptueux, qui outre son impieté envers le saint Sacrement, tenoit encore deux des plus considerables, & des plus odieuses maximes de l'heresie des Anabaptistes, l'une de la communauté des femmes, l'autre du Bapteſme des petits enfans qu'il détruisoit absolument ; l'une infiniment injurieuse à l'honneur des meres, l'autre infiniment prejudiciable au salut de leurs enfans : d'où vient qu'il fut contraint de les abandonner bien-tost, parce que les oreilles des plus impies ne les pouvoient supporter. Dequoy nous avons deux témoins sans reproche qui vivoient en ce temps-là, Guimont Evesque d'Averse, & Durand Evesque de Liege dans la lettre qu'il écrivit au

Testatur Durãdus Episc. Leo-

Roy

Roy de France, qui ſe trouve dans la Bibliotheque des Peres. Iugez ſi c'eſtoit-là un organe du ſaint Eſprit propre à rétablir la foy des Martyrs & des Apoſtres, ou plûtoſt ſi ce n'eſtoit pas un inſtrument de l'eſprit de tenebres propre à ſeduire les peuples, & à les retirer de la foy de leurs anceſtres, & de la communion de l'Egliſe.

dic. ep. ad Henricum Regem. Et Guitmundus Epiſc. Averſ. l. 1. de veritate corp. & ſang. Chr. paulo poſt init.

Secondement ſi je conſidere l'integrité & l'authorité de ſes Iuges, ſa doctrine fut condamnée dés ſon vivant par cinq Conciles & par ſix Papes conſecutifs, Leon, Victor, Eſtienne, Nicolas, Alexandre, & Gregoire, qui fut le dernier ſous lequel il abjura ſon hereſie: Quel pouvoir plus legitime que celuy de tant d'Eveſques aſſemblez en cinq Conciles, & de ſix ſouverains Pontifes? Quelle douceur, quelle moderation, & quelle patience plus extraordinaire que celle qu'ils exercerent en ſon endroit, le recevant tant de fois à penitence apres de ſi honteuſes recheutes? S'ils euſſent eſté portez de quelque paſſion à la cenſure de ſa doctrine, & au décry de ſa perſonne, n'avoient-ils pas le pouvoir de le perdre? La pieté de nos Roys ne conſpiroit-elle pas avec celle des Prelats pour remedier au deſordre que ce Novateur avoit cauſez dans leur Eſtat? L'Hiſtoire ne nous apprend-elle pas, que ſous le Regne de Robert, il n'oſa ouvrir la bouche pour publier ſes blaſphemes, ſçachant avec quelle vigueur ce religieux Prince avoit reprimé Leutheric Eveſque de Sens qui favoriſoit cette erreur? Ne ſçait-on pas qu'apres ſon decés la guerre s'eſtant allumée dans le Royaume, & Berenger profitant de nos diſcordes civiles, comme font d'ordinaire tous les Heretiques, Henry Fils de Robert joignit ſes ſoins & ſon authorité à celle de tous les Prelats de ſon Royaume pour aſſembler un Concile, où cette hereſie fut condamnée dés qu'elle commença à éclatter? & nonobſtant ce pouvoir abſolu qu'on avoit ſur ſa perſonne, quelle rigueur luy tint-on? de quelle violence uſa-t'on contre luy pour geſner ſa liberté?

Helgald. in vita Roberti.

En troiſiéme lieu ſi je conſidere les plus ſaints, & les plus ſçavans hommes de ce temps-là, j'ay preſque autant de té-

moins qui dépoſent contre cet Hereſiarque que d'Ecrivains.

Ad quod evincendum ac publice confutandum eo zelo, eoque fervore quo erga ſanctam Eccleſiam divina inſpiratione plurimum ſemper ardetis, aiunt vos Concilium advocaſſe, ubi tandem illud in æternum, ſi

Durand Eveſque de Liege ayant appris le trouble que Berenger excitoit en France en introduiſant dans ſon ſiecle les anciennes hereſies, *antiquas hæreſes modernis temporibus introducendo*, écrivit auſſi-toſt une lettre au Roy de France pour luy témoigner l'eſtime qu'il s'eſtoit acquiſe par ſon zele dans les Provinces étrangeres en procurant l'aſſemblée d'un Concile pour oſter *l'opprobre & l'infamie de cette doctrine du milieu de ſon Royaume, & l'effacer de la memoire des hommes.*

totius nobiliſſimi veſtri regni, heu! nimis turpe opprobrium de medio auferatis, & fieri poteſt, ab ipſâ omnium memoriâ deleatis. Durand. Epiſc. Leod. ad Henricum Regem.

Lanfranc. l. de Euch. Sacram.

Lanfranc Archeveſque de Cantorbie en Angleterre, Autheur tres-ſçavant dans les ſaintes Ecritures, & dans les lettres humaines ſelon le témoignage de Tritheme, & le plus docte de ſon ſiecle ſelon l'opinion de tout le monde, envoya à Berenger la refutation de ſes dogmes avec cette adreſſe, *Lanfrancus miſericordiâ Dei Catholicus Berengario Catholicæ Eccleſiæ adverſario.* Lanfranc Catholique par la miſericorde de Dieu à Berenger ennemy de l'Egliſe Catholique. Là il luy remontre entre pluſieurs autres choſes: *Que l'Egliſe univerſelle répanduë par toute la terre confeſſe que le pain & le vin ſont propoſez pour eſtre conſacrez ſur l'Autel: mais qu'en la conſecration ils ſont changez en la ſubſtance de la chair & du ſang d'une maniere incomprehenſible & ineffable. Que tous ceux qui ſe réjoüiſſent d'eſtre Chreſtiens & d'en porter le nom, ſe glorifient de recevoir en ce Sacrement la vraye chair & le vray ſang de* Ieſus-Christ, *l'un & l'autre pris de la Vierge. Et que ſi on interroge les Grecs, les Armeniens & tous les fidelles de quelque nation que ce ſoit, ils proteſteront tous d'une voix, qu'ils ſont dans cette creance. Vno ore hanc fidem ſe teſtabuntur habere.*

Guimond qui combatit en meſme temps cette hereſie naiſſante nous fait conjecturer, que Berenger fut auſſi inconſtant dans ſa doctrine, que dans ſes ſermens, & que tantoſt il enſeignoit que le ſacrifice de la Meſſe n'eſtoit qu'une ombre du corps de Ieſus-Christ; & tantoſt ſe voyant

preſſé par le témoignage de l'Ecriture & des Peres, il diſoit que le ſacrement couvroit Iesus-Christ impané en ſoy. Voicy ſes propres paroles.

Puiſque noſtre ſacrifice ne peut eſtre une ombre ou figure ſeulement du corps de Iesus-Christ, *ny couvrir le corps de* Iesus-Christ *en ſoy, comme veut Berenger, il s'enſuit que la vraye & ſolide foy, eſt que tout le pain & le vin de l'Autel du Seigneur ſont tellement changez en la chair & au ſang de* Iesus-Christ *par la conſecration divine, qu'ils ne peuvent plus eſtre eternellement autre choſe, que la chair & le ſang de noſtre Seigneur.*

Guitmund. l. 3. de corp. & ſang. Chr. veritate in Euchar.

Idem docet Thomas Vvaldenſis.

Saint Olfelme Abbé, qui vivoit en ce meſme temps, dit que le mal-heur de Berenger eſtoit qu'il ne regardoit le Sacrement de l'Euchariſtie que d'un œil de chair, pour y voir du pain & du vin, & qu'il n'ouvroit pas l'œil de la foy, pour y voir la chair & le ſang de Iesus-Christ.

Eſt autem vera hujus ſcaturiginis, quod non rectè ſentit de Sacramento dominici corporis & ſanguinis, & dum ad aſpiciendum in eis panem & vinum oculos corporis habet, ad perſpiciendam in eis carnem & ſanguinem oculos mentis non adhibet. S. Vvolphelmus Abbas Epiſ. ad Meginhard. Abbatem apud Ioannem Garetium. cent. undec.

Bertoldus Preſtre de Conſtance, & Guillaume de Malmeſbourg, Hiſtoriens du meſme temps, mettent Berenger au rang des Hereſiarques, & diſent qu'il fut condamné, parce qu'il nioit que le pain & le vin mis ſur l'Autel, fuſſent le vray corps ſubſtantiel de Iesus-Christ apres la conſecration, comme la ſainte Egliſe l'enſeigne. *Fuit hoc tempore Berengarius Turonenſis Hæreſiarcha, qui panem & vinum in Altari appoſita, poſt conſecrationem Sacerdotis verum & ſubſtantiale corpus Domini, ſicut ſancta Eccleſia prædicat, eſſe denegabat.*

Guillel. Malmeſburg. l. 3. de Geſtis Anglo. Idem habet Bertold. Conſtant. in appendice ad Hermannum contract. inter hiſt. German.

Ioignons à tous ces témoignages celuy de trois grands Saints, qui eſtoient du meſme ſiecle, ſaint Anſelme, ſaint Bruno, ſaint Damien.

En meſme temps que Berenger commençoit à ſemer ſon hereſie, ſaint Damien nous enſeignoit la ſaine doctrine de l'Egliſe par ces paroles. *Le meſme corps que la bien-heureuſe Vierge enfanta, qu'elle tint dans ſon giron, qu'elle envelopa de langes, & qu'elle nourrit avec un ſoin maternel, le meſme, dis-je, ſans aucun doute, eſt celuy que nous prenons maintenant des ſacrez*

S. Petrus Damian. ep. 13. c. 8.

Autels, & non pas un autre: & nous beuvons son sang au Sacrement de nostre Redemption: C'est ce que tient la foy Catholique: c'est ce que l'Eglise enseigne fidellement.

Saint Bruno, Fondateur des Chartreux, ne s'explique pas moins nettement dans ses Commentaires sur l'Epistre aux Corinthiens. Voicy comme il interprete ces paroles du Fils de Dieu. *Cecy est mon corps. Et hoc quod panis paulo ante erat, nunc vere est corpus meum.* Cecy qui estoit un peu auparavant du pain, maintenant est vrayment mon corps. Et un peu apres. *Quotiescumque manducabitis panem hunc, id est, verum corpus meum, quod speciem & saporem panis retinet, ne sumentes illud abhorreant: Et quoties bibetis hunc calicem, id est, sanguinem meum, propter idem saporem & speciem vini retinentem.* Toutes les fois que vous mangerez ce pain, c'est à dire, mon vray corps, qui retient l'espece & la saveur du pain, de peur que ceux qui le prennent n'en ayent horreur: Et toutes les fois que vous boirez ce calice, c'est à dire, mon sang, qui pour la mesme raison retient la saveur & l'espece du vin.

S. Bruno in c. 11. ep. 1. ad Cor.

Saint Anselme, qui écrivoit au mesme siecle, dans son Commentaire sur la premiere Epistre aux Corinthiens, expliquant ces paroles de nostre Seigneur *Cecy est mon corps*, luy fait dire: *Sensibus quidem exterioribus videtur esse panis, sed sensibus cognoscite mentis, quia hoc est corpus meum: non aliud, sed idem substantialiter, quod pro vobis redimendis tradetur ad mortem.* Il paroist aux sens exterieurs que c'est du pain, mais reconnoissez par les sens interieurs que cecy est mon corps, le mesme en substance, & non autre que celuy qui sera livré à la mort pour vous racheter.

S. Ansel. in c. 11. 1. ad Cor.

Et puis exposant ces paroles de l'Apostre, *Non dijudicans corpus Domini*, il rend raison pourquoy le méchant qui communie indignement, ne discerne pas le corps du Seigneur. *Il ne discerne pas, dit-il, le corps du Seigneur, c'est à dire, il ne conçoit pas combien ce corps, qui paroist estre du pain, est plus noble que toutes les creatures. Car s'il consideroit que ce corps est personnellement uni au Verbe, & qu'il est la vie & le salut de ceux qui le reçoivent dignement, il ne presumeroit pas de le prendre en estant indigne. Car il faut s'en approcher avec sentiment de devo-*

Non dijudicat corpus Domini, id est, non discernit quàm sit dignius omnibus creaturis hoc corpus quod videtur esse panis. Si enim cogitaret hoc corpus esse Verbo

tion & de crainte, afin que l'ame ſçache qu'elle doit du reſpect à celuy dont elle va prendre le corps, & qu'elle juge en elle-meſme quelle eſt la dignité de ce corps.

Que peut répondre noſtre Autheur au témoignage de tant de Saints, qui ont laiſſé de ſi beaux monumens de leur foy touchant la preſence reelle, de tant d'Hiſtoriens, qui ont écrit l'hiſtoire de leur temps ſans paſſion & ſans intereſt, & qui ont mis Berenger au rang des Hereſiarques, de tant de ſçavans hommes, qui ſe ſont oppoſez à ſes erreurs, de tant d'Eveſques, qui ont tâché de le ramener à ſon devoir, de tant de Papes & de Conciles qui l'ont condamné? Que peut-il dire, que peut-il inventer, pour donner couleur à la defenſe qu'il prend d'un homme qui s'eſt acquis une eternelle infamie par ſes erreurs? Ne fera-t'il point venir l'Egliſe Grecque à ſon ſecours contre l'Egliſe Romaine? Certes, ſi elle euſt eſté, comme il dit, dans la creance de l'abſence reelle, elle devoit alors ſe declarer hautement, & aſſembler ſes Eveſques & ſes Docteurs, pour s'oppoſer à cette pretenduë corruption generale de l'Occident. Toutes choſes l'y obligeoient, rien ne l'en pouvoit empêcher. Elle eſtoit preſque toûjours en diviſion avec l'Egliſe Latine, & la reünion qui ſe fit au Concile de Florence, & qui fut la dix ou douziéme de celles qui s'eſtoient faites auparavant, ſuppoſoit autant de ruptures. Et neantmoins nonobſtant toutes ces diviſions, bien loin d'accuſer l'Egliſe Latine d'innovation, elle demeura toûjours unie avec elle dans la foy de ce myſtere: Et jamais les écrivains de la Grece n'ont parlé plus clairement de la tranſſubſtantiation & de la preſence reelle, que depuis que l'hereſie d'Erigene & de Berenger commença à éclater, comme l'on peut voir par les témoignages d'Oecumene, de Theophilacte, d'Euthyme, de Cabaſilas, de Pachimere, de Samonas, & de pluſieurs autres, que je laiſſe á deſſein, parce que je les ay déja alleguez.

Ie trouve bien à la verité un certain Medecin nommé Baſile qui dogmatiza dans la Grece contre le ſaint Sacrement, preſque au meſme temps que Berenger broüilloit en France: Mais Euthyme, qui le raconte, nous fait bien voir

Dei perſonaliter unitum, & vitam ac ſalutem eſſe eorum qui hoc dignè accipiunt, non præſumeret indignus accipere. Devoto enim animo & cum timore accedendum eſt ad illum, ut ſciat mens ſe ei reverentiam debere, ad cujus corpus ſumendum accedit, & dijudicet apud ſe cujus dignitatis ſit illud corpus. Ibid.

Euthym. in Panoplia tit. 23. p. 2. c. 1. & 2.

quel esprit anime ceux qui blasphement contre la divine Eucharistie. Car il dit que c'estoit un Manicheen, qui enseignoit que le S. Esprit avoit engendré Iudas: que le Diable estoit frere de IESUS-CHRIST, & qu'il faloit honorer les Demons, de peur qu'ils ne nous fissent du mal. Voila quels Partisans trouva l'heresie de Berenger dans l'Orient Car au reste pour convaincre le plus opiniâtre Calviniste touchant la creance commune des Grecs, il ne faut que voir la Confession de foy qu'ils faisoient faire dés ce temps là aux Sarrazins qui se convertissoient à la foy. Nicetas Choniates qui vivoit au treisiéme siecle la rapporte en cette forme. *Ie croy & confesse que le pain & le vin ausquels les Chrestiens participent dans les divins sacrifices, sont vrayment le corps & le sang de* IESUS-CHRIST, *ayant esté changez spirituellement & invisiblement par dessus toute pensée naturelle, ainsi que luy seul le connoît. Et promets que je les recevray ainsi comme estant vrayment sa chair & son sang, & ayant esté changez pour ceux qui communient avec une parfaite foy, pour estre sanctifiez au corps & en l'ame, & pour obtenir la vie eternelle, & l'heritage du Royaume.* Il ne faut que se souvenir de ce que dit le mesme Historien de cette question curieuse, qui fut tant agitée de son temps, à sçavoir si le corps de IESUS-CHRIST qui est dans le saint Sacrement est corruptible, comme il estoit au temps de sa Passion, & de l'institution de l'Eucharistie, ou bien incorruptible & immortel comme il est maintenant dans le Ciel. Car tous les esprits de la Grece se trouverent alors partagez en deux opinions, les uns disant, qu'il y estoit corruptible, les autres soûtenant au contraire qu'il y estoit immortel, & confirmant cette doctrine orthodoxe par l'authorité des anciens Peres de l'Eglise Ce qui monstre evidemment que les uns & les autres presupposoient que le corps de IESUS-CHRIST estoit effectivement dans le Sacrement, comme une verité inconteſtable, que jamais aucun Orthodoxe n'avoit revoquée en doute; Car s'ils eussent crû qu'il n'y estoit pas, ils n'eussent point conteſté ensemble s'il y estoit corruptible ou immortel: C'eust esté une folie.

Nicetas Choniates lib. 20. thesauri Orthodoxæ fidei.

Nicetas in Alexio.

Article II.

Fauſſeté du changement pretendu, prouvée par la condamnation de tous les Heretiques ſacramentaires qui ſont venus apres Berenger.

L'Autheur ſe voyant d'un coſté abandonné de tout ſecours, ſoit de la part de l'Egliſe Romaine, ſoit de la part de l'Egliſe Grecque, dont il n'euſt pas manqué de s'appuyer en cette rencontre, s'il y euſt trouvé le moindre avantage: Et d'ailleurs, ayant aſſez de lumiere pour reconnoiſtre qu'il ſeroit ridicule de dire que tout le monde ſe fuſt trompé depuis le onziéme ſiecle juſques au temps de Calvin, excepté Berenger, cherche par tout où il peut des Partiſans de ſon erreur, & n'en trouvant point d'autres, il eſt contraint de s'allier *aux Petrobuſiens, aux Vaudois, aux Albigeois, aux Vvicleffites, & aux Huſſites*, pour en faire, s'il peut, *un party conſiderable*: Mais certainement ſi les Calviniſtes ne valent pas mieux que ces gens-là, je n'en ay guere bonne opinion, & je m'étonne comment cette honteuſe ligue ne luy fait ouvrir les yeux pour voir la faute qu'il commet en s'engageant dans une ſi manifeſte rebellion contre l'Egliſe.

Voyez ſa Réponſe au premier Traité ſur la fin pag. 47.

Car pour commencer par les Petrobuſiens, ce ſont des heretiques, qui tirent leur nom de Pierre de Brüis, auquel le ſieur du Pleſſis Mornay rend cet inſigne témoignage, qu'il enſeignoit *que la tranſſubſtantiation des eſpeces eſtoit contre la parole de Dieu: & que pour avoir eſté brûlé tout vif, ſon condiſciple Henry ne laiſſa pas de prendre ſa place, & d'eſtre ſuivi d'un grand nombre de ſectateurs.* Ce qu'il prouve par le témoignage de Pierre Abbé de Clugny, ſurnommé le Venerable, qui vivoit au meſme temps. Le témoin eſt ſans reproche: ſon ſurnom qu'il partage avec le Venerable Bede, eſt une marque de la veneration publique qu'il a meritée par ſa ſcience & par ſa vertu. Il faut donc voir ce qu'il dit de la doctrine de Pierre de Brüis, & de la cauſe de ſa mort.

Quant à ſa doctrine il dit que cét Heretique enſeignoit,

Vide Petrum Venerabilem l. 1. ep. 1. & 2. & tract. de Sacrificio & veritate transsubstantiationis contra Petrobrusianos.

1. que le Bapteſme des petits enfans eſtoit nul, parce qu'ils ne pouvoient encore avoir la foy, ſans laquelle le Sacrement ne produiſoit point ſon effet. 2. Que les Temples & les Egliſes eſtoient inutiles, parce que Dieu exauçoit nos prieres auſſi bien au marché qu'à l'Autel, & á la taverne qu'à l'Egliſe, & devant une étable, que devant l'Autel. 3. Que le corps de IESUS-CHRIST n'eſtoit point dans l'Euchariſtie. 4. Que les Preſtres par la conſecration ne faiſoient point le corps de IESUS-CHRIST. 5. Que IESUS-CHRIST eſtoit le ſeul, qui l'avoit fait, & donné à la Cene, & que nul autre n'avoit eu ce pouvoir apres luy: Enfin qu'il ne falloit point reverer les Croix, mais qu'il falloit les brûler en haine des tourmens que noſtre Seigneur y avoit ſouffert.

Ce dernier article fut la cauſe de ſa mort: car ayant fait un grand amas de Croix durant le Careſme, & ayant invité publiquement le monde à venir manger des viandes, qui cuiſoient au feu de ce bois, le peuple émeu de zele le fit brûler luy-meſme, pour venger l'outrage qu'il avoit fait au ſigne de noſtre ſalut.

Henry ſon compagnon ne fut pas meilleur que luy, & les plaintes qu'en fait ſaint Bernard écrivant au Comte de ſaint Gilles, témoignent aſſez que ce n'eſtoit pas un homme propre à rétablir la pureté des mœurs, ny de la foy de l'Egliſe.

S. Bern. ep. 240. ad Hildefonſ. Comitem S. Ægidij.

Quanta audivimus & cognovimus mala quæ in Eccleſia Dei fecit & facit quotidie Henricus hæreticus! Combien de maux a commis & commet encore tous les jours l'Heretique Henry, dont on nous a fait le recit, & que nous avons nous-meſme reconnus. Et un peu plus bas.

Les Egliſes paſſent pour des Synagogues, le Sanctuaire n'a rien de ſaint: les Sacremens rien de ſacré: les Feſtes ſont ſans ſolennité: les hommes meurent dans leurs pechez: les ames, ô malheur! ſont ravies au tribunal redoutable ſans reconciliation, & ſans viatique: on refuſe aux enfans la grace du Bapteſme, & on leur ferme le chemin pour aller à IESUS-CHRIST. *Informez-vous, s'il vous plaiſt, comme il eſt ſorty de Lozane, du Mans, de Poitiers, & de Bordeaux, & comme il eſt chaſſé de tous les lieux, par où il a paſſé une fois; parce qu'il laiſſe par tout des marques de ſon infamie.*

Ie

Ie voy bien que cette depoſition de ſaint Bernard ne plaira pas à noſtre Autheur: & peut-eſtre me dira-t'il encore qu'il ne ſçait quel Saint c'eſt, & qu'il n'eſt pas plus obligé à croire à ſon témoignage qu'à ſes miracles: Mais il faut qu'il ait patience, & que la complaiſance que nous voudrions avoir pour luy, ne faſſe point de préjudice à la verité.

Vignier, qui n'eſt pas, comme il ſçait, pour flater l'Egliſe Romaine, ne luy rendra pas meilleur conte des Vaudois, ny des Albigeois, que ſaint Bernard des Petrobruſiens. Voicy ce qu'il en dit dans ſa Bibliotheque hiſtoriale. Les opinions que Pierre de Brüis & Henry ſon diſciple avoient cy-devant preſchées, & que les Vaudois ou pauvres de Lyon preſchoient encore depuis eux, s'eſtoient en ce temps ſi abondamment entées & multipliées és païs de la Province Narbonnoiſe, qu'il y avoit bien peu de gens qui n'en fuſſent imbus & infectez. Ce qui fait ſembler étrange comme il eſt poſſible, qu'eſtant les opinions pour leſquelles les Albigeois ont eſté condamnez & rejettez de l'Egliſe Catholique, ſi prodigieuſes & deteſtables, que les Hiſtoriens les recitent, & leur vie auſſi coupable & contaminée de crimes & vices enormes, & nommement de Sodomie qu'il leur ont impoſé: gens neantmoins de telle qualité n'ayent eu non ſeulement vergogne de ſouffrir, ou diſſimuler telles ordures & puantiſes faites en leurs terres & maiſons, le nommer ſeulement deſquelles feroit fremir les oreilles du plus eshonté que ne fut jamais Heliogabale, mais auſſi de ſe laiſſer enſorceler d'opinions ſi monſtrueuſes & evidemment fauſſes & abſurdes: ſi ce n'eſt qu'ils ayent eſté totalement enchantez, ou bien alienez de toute raiſon naturelle, comme rejetter & deteſter le vieil Teſtament, conſtituer deux Dieux createurs, l'un benin & bon, l'autre malin, menteur & cruel, nier la Reſurrection des corps, eſtimer ſaint Iean Baptiſte n'avoir eſté Prophete, ains tres malin, & autres mal-heureuſes hereſies.

« Vignier dans ſa Biblioth. « hiſt. p. 3. en « l'an du monde 6244.

Pour Vviclef qui eſtoit Anglois, je ne croy pas que l'Autheur ſe vueille rendre garant de ſes opinions impies, qui furent condamnées au Concile de Conſtance, ny qu'il tienne

Seſſ. 8.

comme luy, 1. Que Dieu doit obeir au diable. 2. Que toutes les Vniversitez & les degrez de Bacheliers & de Docteurs qu'on y confere, sont des inventions du diable. 3. Que tout ce qui arrive dans le monde, se fait par une neceſſité fatale. Mais ſi nonobſtant ces horribles blaſphemes, il ne fait point conſcience de ſe liguer avec luy contre l'Egliſe, il faut donc auſſi qu'il ſouſcrive avec luy à la condamnation de Berenger, & qu'il reconnoiſſe que le Pape Nicolas, & tous les Eveſques qui aſſiſterent au Concile, où cet Hereſiarque retracta ſes erreurs, & brûla ſon livre, eſtoient dans la pureté de l'ancienne doctrine, & qu'ils eurent raiſon de l'obliger à ſe dedire. Car dans le traité que Vvicleff compoſa du ſermon du Seigneur ſur la montagne, il parle ainſi. *Le quatriéme témoin eſt le Pape avec ſa Cour, tandis que la loy fleuriſſoit encore, quand il decida que ce Sacrement eſt le corps de* CHRIST, *& qu'ayant obtenu cette confeſſion de Berenger, il manda avec joye en France & en Allemagne, que Berenger auparavant heretique, avoit eſté ramené à la foy Catholique.* Et dans ſon quatriéme livre du Trialogue chapitre ſecond, il dit *que la Cour de Rome, avant que le diable fuſt dechaiſné, s'accorda plus parfaitement avec l'ancienne creance.* Et le prouve par la confeſſion de foy de Berenger. *Mais depuis que Satan a eſté dechainé*, dit-il, *la foy de l'Ecriture eſtant ab donnée, il y a eu pluſieurs hereſies ſur cette matiere.* Pour comprendre la penſée de Vvicleff, il faut remarquer que cet heretique ayant leu dans l'Apocalypſe, que le diable ſeroit enchaîné l'eſpace de mille ans, & qu'apres cela il ſeroit délié, & que l'Ante-Chriſt viendroit, il s'aviſa, pour contenter ſa paſſion, d'appliquer cela litteralement à l'Egliſe Romaine, pour perſuader aux ſiens que le Pape eſtoit l'Ante-Chriſt, & pour cet effet il diſoit que mille ans durant il n'y avoit point eu d'alteration ny de changement dans la foy de l'Egliſe Romaine, & que la doctrine de l'Euchariſtie eſtoit encore pure & fleuriſſante au temps du Pape Nicolas II. qui condamna Berenger, d'autant que ce Pape eſtoit compris dans le millenaire, en contant les années depuis le temps que ſaint Iean écrivit l'Apocalypſe : Mais il adjoûtoit que depuis ces mille ans la foy ancienne touchant

Citatur à Thoma Vvaldenſi c. 42. to. 2. doctr. fid.

le tres-ſaint Sacrement, avoit commencé à ſe corrompre au Concile de Latran ſous Innocent III. D'où vient qu'il dit en un de ſes ſermons, cité par Thomas Vvaldenſis, *Que depuis le temps d'Innocent III. on ne ſçavoit plus ſi la doctrine eſtoit heretique ou Catholique.*

Citatur à Thoma Vvalde ſi 2. p. doct. fid. c. 76.

Ie ne ſçay pas comment noſtre Autheur pourra accorder Berenger avec Vvicleff, veu que ſi Vvicleff ne ſe trompe, dés là Berenger eſt un trompeur, & ſi Berenger n'eſt point trompeur, indubitablement Vvicleff eſt un impoſteur. Mais il n'aura pas moins de peine à s'accorder luy-meſme avec Iean Hus & les Huſſites: Car il eſt conſtant que les Huſſites ne nioient point la preſence reelle du corps de IESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie, ny l'adoration qui luy eſt deuë. Leur erreur eſtoit touchant l'uſage de la coupe, mais pour la realité du corps de IESUS-CHRIST, & pour l'adoration qui eſt deuë au Sacrement, bien loin de s'y oppoſer, ils faiſoient gloire de l'honorer plus que les autres, & affectoient de le porter plus ſouvent dans leurs proceſſions, pour inſulter aux Catholiques, & les braver par ces ceremonies. *Ils portoient*, dit Ænée Silvie, *preſque tous les jours la ſacrée Euchariſtie à l'entour de leurs Egliſes.* Ce qui fut cauſe que le Roy de Boheme commanda aux Conſuls de la Ville de Prague, comme dit le meſme Autheur, *Qu'ils ne ſouffriſſent plus que les Heretiques portaſſent avec pompe le corps de* IESUS-CHRIST.

Singulis ferme diebus Euchariſtiam per ſuas Eccleſias circumferebant. Æneas Sylvius in hiſt. Bohemica, c. 36. Ibid.

Mais pour en eſtre tout à fait convaincu, & pour ſçavoir au vray la creance des Huſſites en ce point, il ne faut que voir ce qu'en dit Iean Rokizane le plus paſſionné partiſan de cette ſecte.

Il eſt juſte & ſaint, il eſt raiſonnable & ſalutaire que les Chreſtiens ayent en ſinguliere reverence & reſpect, & en ſouverain deſir & amour ſur la terre le corps de IESUS-CHRIST *contenu au Sacrement, ſi bien que tous les Preſtres premierement, & tous les autres Clercs doivent ſouvent prier & pſalmodier en preſence où eſt le corps de* IESUS-CHRIST *le Roy & le Seigneur de toute la terre, & où les Anges ſe trouvent en grand nombre. C'eſt pourquoy ceux-là pechent grievement, & ſeront rigoureuſement punis, qui*

Iuſtum & ſanctum eſt, aquum & ſalutare quod Chriſtiani habeant ipſum corpus Chriſti in Sacramento contentum in ſumma reverentia & timore, in ſummo deſi-

derio & amore super terram: sic ut omnes primum Sacerdotes & Clerici cateri debent orationes suas & psalmodios frequentare in praesentiâ ubi est corpus Christi. Ioan. Rokisana tract. de septem Sacram. c. 12.

se comportent avec negligence à l'endroit de ce corps deïfié en ce Sacrement, ne se souvenans pas de leur Dieu & de leur Seigneur, qui est là veritablement. D'où il est évident que les Prestres & le peuple fidelle doivent reverer & honorer IESUS-CHRIST *& son corps dans le Sacrement en flechissant les genoux, inclinant la teste & se prosternans mesme quelquesfois la face contre terre: semblablement les prestres doivent par leurs paroles & par leurs exemples porter le peuple à s'approcher avec tremblement adorant & honorant avec un vif sentiment de respect ces divins & ineffables mysteres. Vt contremiscant adorando, & colendo, & summum ac vivacem respectum habendo circa haec divinissima & ineffabilia mysteria.*

Mais quand il auroit esté dans les opinions de Calvin touchant l'Eucharistie, ce qui n'est pas, l'Autheur ne rougit-il point de prendre pour ses predecesseurs des hommes scandaleux, des heretiques declarez, des Apostats notez d'infamie, dont les dogmes pernicieux ont esté refutez par les plus sçavans hommes des derniers siecles, detestez par les plus grands Saints, condamnez par tous les Conciles, & bannis de la Communion des fidelles par le souverain chef de l'Eglise, luy qui se glorifie d'avoir engagé dans son party tous les Papes, tous les Evesques, tous les Docteurs, tous les Martyrs, & tous les Saints depuis les Apostres jusques au neufiéme siecle? Par quelle disgrace est-il décheu tout à coup de cette grande authorité? Comment se voit-il en un moment abandonné de tout le monde? Comment est-il reduit en un tour de main à cette extremité de ne pouvoir conter entre ses deffenseurs depuis huit cens ans que des Heretiques & des impies, c'est à dire la lie des derniers siecles? Quel changement plus subit, plus surprenant, plus incroyable se peut-on imaginer?

page 46. & 47. Qu'il fasse un peu de reflexion sur une revolution si étrange, qu'il confesse luy-mesme estre arrivée, non seulement sur la matiere de l'Eucharistie, mais encore sur toutes les autres matieres de la Religion Chrestienne: Qu'il compare les huit premiers siecles de son Eglise pretenduë, où il fait entrer les Basiles, les Chrysostomes, les Ambroises, les

Hieroſmes, les Auguſtins, en un mot tous les Peres de l'Egliſe avec les huit ſiecles ſuivans, où il ne conte plus que des Erigenes, des Ratrams, des Berengers, des Pierre de Brüis, des Vviclesfs & des Hus, où cette Egliſe auparavant ſi fleuriſſante, ſi nombreuſe, ſi puiſſante, ſi illuſtre dans ſes chefs & dans ſes membres eſt tout à coup ſi deſertée, & ſi deſolée qu'on ne la connoit plus, ſans Papes, ſans Eveſques, ſans Preſtres, ſans Paſteurs legitimes, ſouvent ſans oüailles & ſans troupeau: Et qu'il me diſe franchement ſi l'on peut faire un aſſemblage plus monſtrueux?

Qui croira que la vraye Egliſe de IESUS-CHRIST ſoit compoſée de deux parties ſi differentes? Qu'elle ait eu huit cens ans durant des Papes & des Eveſques qui la gouvernoient, & que depuis huit cens ans elle n'en ait plus? Que huit cens ans durant ces Papes & ces Eveſques ayent celebré la Meſſe, qu'ils ayent eu des Egliſes, des Images & des Autels, & que depuis huit cens ans elle n'ait plus ny Meſſes, ny ſacrifices, ny Autels? Que huit cens ans durant elle ait eſté plus viſible que le Soleil: qu'elle ait publiquement triomphé des perſecutions par le courage des Martyrs, des hereſies par la ſcience des Docteurs, de l'idolatrie par l'innocence & la ſainteté de ſes mœurs, & que depuis huit cens ans elle ſoit demeurée inviſible, ſans qu'on puiſſe trouver aucune marque conſtante & uniforme, ny de la doctrine qu'elle a enſeignée, ny de la diſcipline qu'elle a obſervée, ny des Paſteurs qui l'ont gouvernée, ny des Docteurs qui l'ont inſtruite?

Quand je conſidere l'eſtat de l'Egliſe Romaine qui ſubſiſte depuis le neufiéme ſiecle, & que je le compare avec céluy de l'Egliſe ancienne, j'y reconnois auſſi-toſt une parfaite reſſemblance. I'y voy une meſme forme de gouvernement monarchique ſous un chef viſible, qui tient la place de IESUS-CHRIST: I'y voy une ſucceſſion continuelle de Paſteurs, qui ſe ſuivent ſans interruption depuis le Pontificat de ſaint Pierre juſqu'à celuy d'Alexandre ſeptiéme: I'y voy les meſmes Sacremens & quant au nombre, & quant à la forme, & quant à la matiere: I'y voy les meſmes doctrines touchant la

foy, ſans que jamais en tant de Conciles generaux qui ſe ſont tenus depuis ſeize cens ans, il ſe puiſſe trouver un ſeul article de foy, qui ſoit contraire à l'autre. Ne dois-je pas inferer, que ce n'eſt qu'une meſme Egliſe, puis que je voy un meſme eſprit qui les anime?

Mais quand je jette les yeux ſur l'Egliſe pretenduë reformée, & que je l'approche de l'Egliſe des huit premiers ſiecles, je ne reconnois aucun trait dans ces deux viſages qui ſe reſſemble.

L'Egliſe ancienne nous apprend à ſervir un Dieu tout-puiſſant & tout bon, qui ne veut point le peché, ny la damnation, mais le ſalut de tous les hommes: Et dans voſtre nouvelle Egliſe pretenduë reformée on nous enſeigne, [a] *que cette puiſſance abſoluë de Dieu, que les Scholaſtiques ont introduite, eſt un blaſpheme execrable:* [b] *Que nous ſervons à l'Ordonnance de Dieu en pechant,* [c] *Que la diſtinction que les Catholiques mettent entre faire & permettre le peché, n'eſt qu'une extravagance:* [d] *Qu'il ne ſe fait ny larcin ny adultere, ny homicide que la volonté de Dieu n'intervienne:* [e] *Que Dieu pouſſe les méchans à mal faire, & qu'il les precipite en des convoitiſes infames, parce qu'il eſt le principal Autheur de ſa vengeance, & le Diable n'en eſt que le Miniſtre.* Peut-on faire une Egliſe de ces deux corps ſi diſſemblables?

a *Calv. in Iſa.* 23. 9. & *l.* 3. *inſtit. c.* 23. §. 2.
b *Calv. l.* 1. *inſtit. c.* 18. §. 1. & 2.
c *Calv. l.* 1. *inſtit. c.* 17. §. 5.
d *Calv. l.* 3. *inſtit. c.* 23. §. 8.
e *Calv. l.* 1. *inſtit. c.* 18. §. 1. 2. & 4.

L'ancienne Egliſe nous oblige à croire tous les articles du ſymbole des Apoſtres, & celuy du Concile de Nicée & de ſaint Athanaſe: Et dans voſtre nouvelle Egliſe les premiers Autheurs de cette *grande reformation* pretenduë corrompent & détruiſent les principaux fondemens de la Religion Chreſtienne, aſſurant *que* IESUS-CHRIST *a pris l'office de Mediateur à cette condition de reſſentir noſtre damnation, tant en ſon ame que dans ſon corps: Et qu'au myſtere de noſtre redemption il n'y avoit rien de fait, s'il n'euſt ſouffert que la mort corporelle, mais qu'il a enduré les tourmens épouvantables des damnez. Si bien qu'il n'euſt eſté Redempteur que du corps, ſi ſon ame n'euſt participé au chaſtiment qu'il a porté.*

Calv. l. 2. *inſtit. c.* 16. §. 9. & 10. & *in harmon. in Matt.* 27. 16.

Quelle apparence de joindre un corps vivant, ſain & entier avec un cadavre ſi puant & ſi corrompu?

L'Egliſe ancienne a maintenu inviolablement la Hierarchie, & ces degrez du Miniſtere qui ſubſiſtent encore à preſent par l'union des Prelats qui la gouvernent ſous un chef general, qui eſt Lieutenant de IESUS-CHRIST, & ſon Vicaire en terre: & voſtre Egliſe pretenduë a renverſé cét ordre: des Diacres elle a fait des Paſteurs du petit troupeau: des Preſtres qui offroient le ſacrifice de la Meſſe, & qui adminiſtroient les choſes ſacrées, elle a fait des anciens, qui s'occupent à vuider les differens qui ſe preſentent au Conſiſtoire: Et des Eveſques elle a fait des ſurveillans qui vont furetant dans les maiſons pour ſçavoir ce qui s'y paſſe, & en faire leur rapport au Conſiſtoire. Confondre ces deux choſes enſemble, n'eſt-ce pas faire r'entrer le monde dans ſon premier chaos?

L'Egliſe ancienne nous oblige à garder étroitement les Commandemens de Dieu, ſi nous voulons avoir part à ſon Royaume eternel. Et voſtre nouvelle Egliſe enſeigne que les commandemens de Dieu ſont impoſſibles, que le precepte que IESUS-CHRIST nous a laiſſé touchant l'obſervation de ſes loix n'eſt qu'une ironie. La lumiere & les tenebres, la nuit & le jour ſont-ils plus incompatibles?

Calv. inſtit. l. 2. c. 7. §. 5. & l. 3. c. 19. §. 2. 4. 7.

Enfin l'Egliſe ancienne a combatu de toutes ſes forces, détruit & aneanty toutes les Hereſies: Et voſtre nouvelle Egliſe les a renouvellées.

Elle promet avec Simon le Magicien le ſalut par la grace ſeule, en niant le libre-arbitre: Elle enſeigne avec Cerinthe que le Bapteſme n'eſt point neceſſaire au ſalut, & que les enfans ſont ſauvez en la foy de leurs parens. Elle attaque avec Ebion l'integrité virginale de Marie aprés l'enfantement: Elle attribuë le peché non ſeulement à la nature de l'homme, ou au Demon, comme Valentin, qui nioit la liberté, mais à Dieu meſme: Elle briſe les images avec les Iconomaques: Elle ſe moque de la priere des Saints, & des peines du Purgatoire, & des jeunes du Careſme.

Epiph. hareſ. 21. Iren. l. 1. c. 22. Calv. defenſ. 2. contra Vveſph. Beze en la Confeſſ. 4. point. art. 4. &c. Calv. l. 4. inſtit. c. 14. §. 23. Beze l. de omni præſ. Chriſti.

Cependant vous voulez me faire à croire que ce ramas de vieilles erreurs, dont vous avez formé voſtre Religion, eſt la pure doctrine de la primitive Egliſe: qu'elle en a tous

les traits & la beauté : & que ſi aujourd'huy les fidelles la méconnoiſſent, c'eſt *que le dixiéme ſiecle fut un ſiecle tenebreux, où ſe perdit la connoiſſance diſtincte non ſeulement ſur le ſujet du Sacrement, mais preſque ſur toutes les autres matieres de la Religion Chreſtienne, & que depuis ce temps-là tous les Conciles l'ont condamnée, les Papes l'ont perſecutée, & le fer & le feu l'ont fait tenir cachée : Que c'eſt à peu prés comme un enfant, qui ayant accoûtumé de voir ſa nourrice mal veſtuë, maigre, & malade, la méconnoiſtroit, ſi elle ſe preſentoit à luy dans l'embonpoint que donne une parfaite ſanté, fraiſche, propre & honneſtement habillée.*

page 46. & 47. de la Réponſe au premier traité.

I'entends bien : la comparaiſon eſt bonne : & je voy bien par là que voſtre changement pretendu n'eſt qu'un conte de nourrice, propre à amuſer de petits enfans. Il ne reſte plus qu'à dire que les Papes ont eſté bien injuſtes de perſecuter ainſi cette chere nourrice ; que les Conciles ont eſté bien cruels d'employer le fer & le feu pour la tourmenter ; que ſaint Anſelme, ſaint Bruno, ſaint Bernard, ſaint Malachie, ſaint François, ſaint Dominique, ſaint Thomas, ſaint Bonaventure, ſaint Antonin, ſaint Charles Borromée, ſaint François de Sales, & une infinité d'autres, n'ont eſté que des enfans, puis qu'ils l'ont tous méconnuë, condamnée, deteſtée comme une infame proſtituée. Et enfin que c'eſt *un terrible jugement de Dieu*, que tout le monde ait eſté ſi aveugle l'eſpace de huit cens ans, que de ne s'appercevoir pas de ce changement effroyable qui s'eſtoit fait dans la Religion & dans la foy. Car enfin voila où il en faudroit venir, ſi le changement de l'Autheur eſtoit veritable. Il faudroit changer le Calendrier de l'Egliſe, en effacer tous les Saints qui ont eſté canoniſez depuis huit cens ans, ou tout au moins depuis le millenaire de Vvicleff, ſubſtituer en leur place Erigene, Berenger, Pierre de Brüis, Vvicleff, Luther, Beze, Calvin, & mettre au lieu des ſaintes Catherines, des Gertrudes, & des Thereſes, les Religieuſes que ces illuſtres reformateurs tirerent des Cloiſtres pour les épouſer.

Mais s'il en falloit venir à l'execution, je ne croy pas que l'Au-

l'Autheur osast se promettre un bon succés de son entreprise ; je ne sçay mesme s'il y voudroit consentir. Il ne trouvera donc pas mauvais que je finisse par où j'ay commencé, & que je l'assure que son changement pretendu n'est point un secret des jugemens de Dieu, mais un pur ouvrage d'un homme, dont le jugement n'estant appuyé que sur de fausses suppositions, ne peut rien produire de veritable ny de solide.

Article III.

Conclusion.

Que le changement de l'Autheur n'est qu'un ouvrage de son esprit appuyé sur de fausses suppositions.

Quand les fondemens d'un edifice sont mauvais, tout ce qu'on bâtit dessus n'est point seur, il n'en faut attendre que des ruines. Tel est le changement que nostre Autheur a voulu établir dans la doctrine de l'Eucharistie. Il n'est appuyé que sur de mauvais raisonnemens & sur de fausses suppositions : il ne faut pas faire de grands efforts pour le renverser, il tombe de luy-mesme, & se détruit par sa propre foiblesse.

Premierement, il suppose que tous les Peres des huit premiers siecles n'ont point connu la transsubstantiation ny la presence reelle. C'est une fausse supposition, dont il a esté pleinement convaincu dans toutes les parties de ce Livre.

Secondement, il suppose qu'en mesme temps que ce changement est arrivé, *il s'en est fait d'autres presque sur toutes les matieres de la Religion Chrestienne* : Ce qu'il a esté obligé de dire, parce que si cette grande reformation qui est venuë, comme il assure, du temps de Calvin & de Luther, se trouvoit fautive en plusieurs points de la foy, on pourroit avec raison tenir pour faux celuy de l'absence reelle, aussi bien que les autres. Il faut donc qu'il soûtienne que toutes les doctrines qu'ont enseigné ces premiers autheurs de la reformation, sont conformes à celles de l'ancienne Eglise, & qu'el-

les ont esté alterées depuis le neufiéme siecle.

Or cette supposition est manifestement fausse. Car il ne se trouvera jamais que l'Eglise Catholique ait tenu en aucun siecle ce que Calvin enseigne : Que IESUS-CHRIST s'est desesperé dans la Croix, & qu'il y a souffert la peine des damnez : Que Dieu nous precipite en des convoitises infames : Que la foy seule nous sauve : Que nous pechons par necessité : Qu'il ne faut point invoquer les Saints, & qu'ils n'écoutent pas nos prieres : Que les saints Peres ont judaïsé en introduisant le Sacrifice de la Messe : Que nous ne sommes justes que par imputation, & que les Peres ont failli en ce point : & cent autres pernicieuses maximes qui donnent de l'horreur à ceux qui les lisent. Si donc il s'est si fort éloigné du sentiment des Saints dans tous ces chefs si importans, n'ay-je pas sujet de conclure que tous ses partisans se trompent aussi bien que luy au changement qu'ils disent estre arrivé dans la doctrine de l'Eucharistie ?

En troisime lieu, il suppose que ce changement commença par la partie dogmatique, & que Paschase, qui en fut l'autheur, n'osa parler de l'adoration, de peur de faire du bruit ; que l'on ne sçavoit ce que c'estoit avant la condamnation de Berenger, & que le Pape Honorius fut le premier qui en fit une ordonnance publique.

Nous luy avons montré que cette supposition est fausse, & par le témoignage des Peres & par celuy de Paschase, qui les rapporte expressement pour prouver qu'il faut adorer le tres-saint Sacrement. Cela est si evident, que les heretiques mesmes sont contraints de l'avouër.

Averroes estoit avant le Pape Honorius prés de cent ans, & neantmoins Sutcliffus qui estoit heretique, dit que ce Philosophe estimoit *que le Papisme*, ce sont ses mots, *estoit la plus absurde de toutes les Religions : parce que les Papistes adoroient un pain azyme pour leur Dieu, & qu'apres l'avoir adoré, ils avoient coûtume de le manger. Averroes Papismum omnium Religionum absurdissimum æstimavit, eo quod Papistæ panem azymum pro Deo adorarent, quem & mox devorare & deglutire solere diceret.*

Sutcliffus in summâ, seu Recognitione Papismi c. 47. pag. 295.

Saint Damaſcene eſtoit non ſeulement avant le Pape Honorius, mais encore avant Paſchaſe, neantmoins Antoine Prætorius, qui eſtoit Calviniſte, dit que c'eſt luy *qui a introduit la tranſſubſtantiation en l'année ſeptcens trente-cinq de noſtre Seigneur, & que de là eſt venuë l'adoration du pain, comme ſi c'eſtoit* IESUS-CHRIST. *Hanc ſubſecuta panis adoratio, ac ſi Chriſtus ipſe eſſet.* Carion eſt de meſme avis, mais Kemnitius remonte bien plus haut, & ſe moquant des Calviniſtes, qu'il appelle Sacramentaires, il fonde l'adoration de l'Euchariſtie ſur l'authorité de ſaint Ambroiſe, de ſaint Auguſtin, de ſaint Gregoire de Nazianze, de ſaint Chryſoſtome, de Theodoret, de ſaint Baſile, & de ſaint Denys. De vray, les ſeules paroles de ſaint Ambroiſe dans l'oraiſon preparatoire pour la Meſſe, ſont ſi claires, que les Centuriateurs diſent qu'elles contiennent l'adoration du pain dans l'Euchariſtie. *Continent adorationem panis in Euchariſtia.*

Antonius Prætorius lib. de Sacram. p. 288.

Kemnitius in examine Concilij Trid. par. 2. pag. 92.

Cent. 4. col. 430. linea 25.

En quatriéme lieu, il ſuppoſe que ce changement s'eſt fait par addition, c'eſt à dire, par un excés de foy & de reſpect: de foy qui paſſa inſenſiblement juſqu'à l'erreur: & de reſpect qui ſe porta juſqu'à la ſuperſtition. Et pour cet effet il tâche de montrer que l'honneur que les anciens rendoient au Sacrement, eſtoit bien plus ſimple, parce que leur foy demeuroit dans les bornes, & n'alloit pas juſqu'à la preſence reelle.

Nous luy avons déja fait voir que cette ſuppoſition eſt fauſſe: mais on peut encore inferer par la ſeule circonſtance du temps qu'elle n'eſt pas ſeulement éloignée de toute verité, mais encore hors de toute apparence, veu qu'il n'eſt point croyable qu'en un ſiecle auſſi tenebreux qu'eſtoit le dixiéme, où le deſordre des guerres & des diviſions ſembloit avoir banni toutes les vertus, la pieté & la devotion euſſent pû faire un ſi notable progrés, que d'aller meſme juſques à l'excés. Le Fils de Dieu ne nous a-t'il pas appris, & l'experience ne nous montre-t'elle pas aſſez, que la foy & la charité, dont l'Euchariſtie eſt un des principaux objets, vont s'affoibliſſant peu à peu, à meſure qu'elles s'éloignent de

leur source, & qu'à la fin du monde à peine en restera-t'il quelques marques & quelques vestiges sur la terre. Saint Chrysostome se plaint dés le cinquiéme siecle de la froideur des Chrestiens envers les divins mysteres, il tâche de les échauffer par la consideration de la presence de IESUS-CHRIST, & par la multitude des esprits celestes qui l'environnent : Il leur reproche le peu de respect qu'ils y apportent, il blâme leur insensibilité, & leur peu de foy qui les éloigne des Sacremens : & cela dans un temps où la Religion estoit en plein triomphe, & dans le plus haut point de sa gloire : Et vous croyez que le dixiéme siecle, qui est un siecle de fer & de sang, un siecle de tenebres & de vices, au lieu d'éteindre la devotion des fideles, y auroit adjoûté tant de ferveur, qu'elle seroit enfin allée jusques à l'adoration. C'est une illusion.

En cinquiéme lieu, il suppose, ou il doit supposer, que ceux qui sont venus apres ce changement, & qui s'en sont apperceus les premiers, & qui ont voulu le reformer, ont esté des hommes inspirez de Dieu, qui ont eu une mission legitime, soit ordinaire ou extraordinaire, accompagnée de probité & de vertu convenable à une si sainte & si divine entreprise, n'estant pas croyable que Dieu se fust servi de gens perdus de conscience & d'une vie scandaleuse, pour achever son œuvre.

Or je luy ay montré que tous les Reformateurs, qu'il nous a produits depuis le premier jusqu'au dernier, ont esté notez de quelque tache honteuse : Qu'Erigene estoit un esprit vain, qui affectoit une opinion de science par des nouveautez scandaleuses : Que Berenger estoit un parjure & un heretique relaps : Que Pierre de Brüis estoit un fanatique & un impie, qui fut brûlé par le peuple qu'il s'efforçoit de seduire : Que Vviclef estoit un visionnaire : Que Calvin avoit esté repris de Iustice, & j'en ay apporté des preuves qui ne peuvent estre raisonnablement contestées.

Voyez le Cardinal de Richelieu dans sa Methode, d'où j'ay tiré ces preuves.

En sixiéme lieu, il presuppose, ou doit presupposer, que tous ceux qui ont suivy l'opinion de Paschase, qu'il dit estre l'autheur de la presence reelle, & celle du Pape Honorius,

qu'il dit avoir étably l'adoration de l'Euchariſtie, ont eſté des hommes ſuperſtitieux, heretiques, idolatres, impies, & qu'il n'y a que l'ignorance qui les puiſſe excuſer d'une inſigne malice. Car ſi le dogme de la preſence reelle eſt une hereſie, comme il pretend, tous ceux qui l'ont embraſſée ont eſté heretiques, & ſi l'adoration de l'Euchariſtie eſt une idolatrie, tous ceux qui l'ont pratiquée ont eſté des idolatres: & s'ils ont eſté coupables de ces deux crimes enormes, il faut dire, ou qu'ils ont eſté tres-ignorans, ou qu'ils ont eſté tres-méchans.

Or cette ſuppoſition eſt manifeſtement fauſſe. Car il eſt conſtant que le dogme de la preſence reelle, & de l'adoratiõ, qui en eſt une ſuite neceſſaire a eſté receu generalement de tous les plus grands Saints, & de tous les plus ſçavans hommes qui ont fleury depuis huit cens ans. Et ſi je n'en fais icy l'induction, c'eſt que leur nom eſt ſi celebre qu'il ſeroit inutile d'en faire l'eloge, & le nombre ſi grand, qu'il ſeroit impoſſible de les compter.

En ſeptiéme lieu, il ſuppoſe que depuis cinq cens ans il n'y a point de vraye Egliſe, ou que la vraye Egliſe peut eſtre Heretique & idolâtre, ou qu'elle peut eſtre ſans Preſtres, ſans Sacrificateurs, ſans Eveſques, ſans chef, & inviſible. Car s'il y a encore aujourd'huy une vraye Egliſe, ou c'eſt l'Egliſe Romaine, ou c'eſt l'Egliſe Calviniſte. Si c'eſt l'Egliſe Romaine, il dit qu'il y a cinq cens ans qu'elle eſt dans l'erreur, & dans l'idolâtrie: la vraye Egliſe ſera donc heretique & idolâtre. Si c'eſt l'Egliſe Calviniſte, il confeſſe luy-meſme qu'elle a eſté obligée par la violence & par le fer de ſe tenir cachée, & depuis qu'elle a commencé à paroiſtre, c'eſt à dire, depuis ſix-vingts ans, elle eſt ſans Preſtres, & ſans Sacrificateurs, & ſans chef, puis qu'elle ne reconnoiſt point le Pape, qui a toûjours eſté reconnu par tous les fidelles pour le chef de l'Egliſe.

Or cette ſuppoſition eſt indubitablement fauſſe, de quelque part qu'on la regarde. Car il eſt conſtant par la parole de Iesus-Christ que l'Egliſe ſubſiſtera toûjours, & que les portes de l'Enfer ne prevaudront point contr'elle.

D'ailleurs il eſt certain par la dépoſition des Peres que l'Egliſe ne peut eſtre ſans Preſtres & ſans Sacrificateurs, beaucoup moins ſans Eveſques & ſans chef.

Enfin il eſt aſſuré que l'Egliſe eſt incorruptible dans ſa foy & dans ſa doctrine, elle ne peut donc pas eſtre ny heretique, ny idolâtre.

En dernier lieu, ou c'eſt un article de foy, ſelon l'Autheur, que l'Egliſe Romaine a changé de creance depuis le neufiéme ſiecle, ou ce n'eſt qu'une opinion particuliere qu'il eſtime probable. S'il dit que c'eſt un point de foy, donc Calvin eſt heretique, qui aſſure que le changement s'eſt fait beaucoup plûtoſt : donc Zuingle eſt un heretique, qui ſoûtient que le dogme de la preſence reelle avoit prevalu dés le temps de ſaint Auguſtin, donc preſque tous ceux de ſon party ſont heretiques, puis qu'il y en a fort peu, qui ne diſconviennent du temps, où il établit ſon changement, chacun le mettant ou plûtoſt, ou plus tard ſelon ſon caprice, qui eſt une preuve evidente de la fauſſeté de cette impoſture. S'il dit que c'eſt ſeulement ſon opinion particuliere qu'il juge ſoûtenable ; donc perſonne n'eſt obligé à le croire, puis que ce n'eſt point un article de foy : donc il s'en faut defier, bien loin d'y adjoûter aucune creance, puis qu'il eſt preſque tout ſeul de ſon avis, & qu'il ne s'accorde pas meſme avec ceux de ſon party : donc il s'en doit defier luy-meſme, & ne point preferer ſon jugement particulier à celuy de toute l'Egliſe.

Voila, Monſieur, la ſource de tout voſtre malheur. Vous avez crû que vous pouviez juger l'Egliſe, au lieu de regler voſtre jugement par le ſien. Vous avez quitté voſtre Mere legitime, vous l'avez abandonnée ſur une opinion, ſur un ſoupçon, ſur une viſion, ſur un changement pretendu qui ne ſubſiſte que dans voſtre imagination. Vous eſtes ſorty de ſon ſein pour ſucer le laict d'une nourrice étrangere : Et pour couvrir voſtre faute, vous avez paré cette étrangére, vous l'avez habillée ſuperbement, vous l'avez fait paroiſtre dans un embonpoint, un teint frais, un œil riant, un viſage ouvert, une belle apparence, pour faire croire à tout le

monde, que c'eſt l'Epouſe de IESUS-CHRIST. Vous ne vous eſtes pas contenté de cela : mais pour vous rendre encore plus criminel, vous avez noircy le viſage de voſtre vraye Mere, vous l'avez outragée dans ſon honneur, c'eſt à dire, dans la pureté de ſa foy, & vous l'avez fait paſſer pour une proſtituée, au prejudice du reſpect, & de la ſoûmiſſion que vous luy deviez. Neantmoins aprés tout le tort que vous luy avez fait, elle ne reſſent pas tant l'injure qu'elle a receuë, que la perte de voſtre ame. Si vous avez étouffé les ſentimens d'un bon Fils, elle ne peut pas s'oublier qu'elle eſt voſtre Mere. La tendreſſe qu'elle a pour vous luy fait tendre les bras, & ouvrir ſon cœur pour vous accueillir à voſtre retour, & vous traiter comme un de ſes plus chers enfans. Rentrez, Monſieur, dans voſtre devoir, & au lieu du changement que vous luy avez imputé, & qui eſt indigne d'elle, faites-en un qui ſoit digne de vous, Renoncez à voſtre propre ſentiment pour ſuivre celuy des Conciles & des Papes, reconnoiſſez IESUS-CHRIST reellement & ſubſtantiellement preſent dans le thrône de ſon amour, & ſi vous ne l'avez pas encore tout à fait éteint dans voſtre cœur, ſouvenez-vous que c'eſt une eſpece d'amitié qui n'a point d'exemple parmy les hommes, d'aymer un amy, & de n'aymer pas ſa preſence.

FIN.

Extraict du Privilege du Roy.

LE Roy par ſes Lettres Patentes, données à Paris le 20. jour d'Octobre 1666. ſignées COVPEAV & ſcellées du grand Sceau de cire jaune, A permis au R. P. IACQVES NOÜET de la Compagnie de IESUS, de faire imprimer un Livre intitulé, *La Preſence de* IESUS-CHRIST *dans le tres-Saint Sacrement de l'Euchariſtie, touchant la Perpetuité de la Foy*, par tel Imprimeur que bon luy ſemblera. Et deffenſes ſont faites à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'imprimer, vendre & debiter ſans la permiſſion dudit Expoſant, ledit Livre, durant le temps & eſpace de dix ans, ſur peine aux contrevenans de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende, & de tous deſpens, dommages & intereſts; ainſi qu'il eſt plus au long porté par leſdites Lettres de Privilege.

Et ledit R. P. NOÜET *a cedé & tranſporté ſon droit de Privilege à* FRANÇOIS MUGUET, *Imprimeur & Libraire à Paris, pour en jouïr pendant le temps porté par iceluy, ſuivant l'accord fait entr'eux.*

Ledit Privilege a eſté enregiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires le 13. Novembre 1666. Signé, PIGET, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 20. jour de Novembre 1666.

Les Exemplaires ont eſté fournis

French Saint

2-7582
Acyn. 1719202